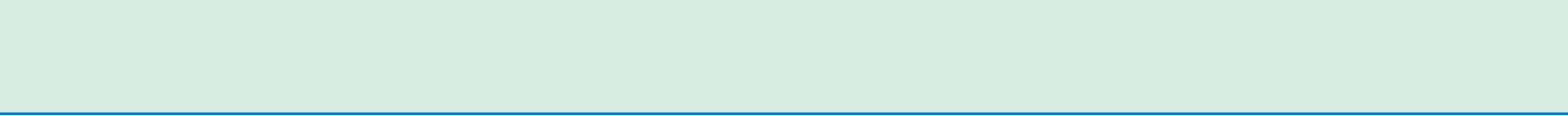


R A P P O R T 2 0 1 2

L'État actionnaire



Agence des participations de l'État



Préface



Face à une situation économique, sociale et financière difficile, le Gouvernement souhaite mobiliser toutes les énergies et tous ses atouts pour renouer avec la croissance et la réindustrialisation du pays.

À travers la valorisation de ses participations et la défense de ses intérêts patrimoniaux, l'État actionnaire s'attache à définir une stratégie de long terme. Il doit ainsi accompagner le développement des entreprises du périmètre de l'APE, en procédant si besoin au renforcement de leurs fonds propres dans une logique d'investisseur avisé. L'État stratège doit aussi promouvoir une véritable ambition industrielle globale, en anticipant en permanence l'évolution des grandes filières et, chaque fois que nécessaire, en favorisant l'émergence de rapprochements ou partenariats afin de permettre aux entreprises publiques de rivaliser avec leurs concurrents.

Cette impulsion doit s'appuyer sur un pacte productif, mobilisant les pouvoirs publics et nos entreprises publiques, mais aussi les petites et moyennes entreprises et les partenaires sociaux.

En effet, nos entreprises publiques ou à participations publiques se doivent d'être plus compétitives, pas seulement au regard des coûts de production, mais aussi à travers la qualité et le positionnement de leurs produits et services, ce qui suppose d'encourager l'innovation, par l'investissement en recherche et développement et en s'appuyant plus largement sur le tissu des PME.

Première des soixante propositions du Président de la République, la création d'une banque publique d'investissement soutiendra ce mouvement : la BPI œuvrera au service du développement des territoires et soutiendra l'innovation, les filières d'avenir ainsi que la conversion écologique et énergétique de l'économie. Au sein de ce nouvel ensemble, le Fonds Stratégique d'Investissement continuera d'œuvrer au renforcement de nos filières et industries stratégiques, en complément de l'action de l'État, actionnaire de long terme.

Pour réussir ces chantiers ambitieux et faire entendre sa voix, l'État actionnaire doit être exemplaire, dans la défense de l'intérêt social des entreprises publiques mais aussi en termes de gouvernance de ces entreprises, de responsabilité sociale et environnementale et dans le suivi de leurs relations avec leur tissu industriel et notamment leurs sous-traitants.

À cet égard, le renouvellement des mandats d'administrateurs sera l'occasion de faire évoluer la composition des conseils, en professionnalisant davantage le recrutement et en assurant une composition plus équilibrée entre hommes et femmes.

L'État actionnaire sera également très vigilant sur les politiques de ressources humaines menées par les entreprises de son périmètre, sa stratégie devant aussi s'inscrire dans le respect des intérêts de toutes les parties prenantes, et en premier lieu des salariés.

Enfin, l'État attend un comportement exemplaire en matière de rémunérations des dirigeants d'entreprises, dans un esprit de modération salariale et de décence. Concernant les dirigeants d'entreprises publiques, l'État actionnaire veillera au strict respect des nouvelles règles de plafonnement des rémunérations décidées par le gouvernement le 26 juillet dernier.

Le ministre de l'Économie et des Finances

Pierre MOSCOVICI

Le ministre du Redressement productif

Arnaud MONTEBOURG

Panorama général

Les missions de l'État actionnaire

page 7

Les résultats 2011 de l'État actionnaire

page 10

Principaux résultats des comptes combinés

page 10

État actionnaire et gouvernance des entreprises

page 15

L'État actionnaire a contribué à la reprise de l'économie française

page 19

État actionnaire et politique industrielle

page 19

Le Fonds stratégique d'investissement

page 21

Les nouveaux enjeux de l'État actionnaire

page 21

Évolutions structurelles du portefeuille de l'État actionnaire

page 22

Panoramas sectoriels

page 22

Opérations sur le capital et évolutions structurelles

page 28

Valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées

page 34

Actualité communautaire

page 34

L'État actionnaire et la Lolf

page 37

Bilan des opérations de l'exercice 2011

page 37

Opérations de l'exercice 2011

page 38

La Lolf permet de juger de l'efficacité de l'activité de l'État actionnaire

page 38

Moyens et ressources de l'APE

page 41

Présentation des entreprises par secteur

Transports

page 44

Infrastructures de transports

page 56

Énergie

page 82

Industrie de défense

page 94

Fonds stratégique d'investissement

page 116

Industrie

page 118

Autres services

page 126

Médias

page 136

Services financiers

page 146

Autres

page 148

Comptes combinés

Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2011 de l'État actionnaire - APE

page 151

Préambule

page 152

Bilan et compte de résultat

page 153

Variation des capitaux propres part du groupe

page 153

Tableaux de flux de trésorerie

page 154

Annexes

page 155



© SNCF



© EDF - Ph. Eranian



© Air France-Valdois



© N. Vrignonneau

Annexes

Présidents des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE

page 252

Commissaires aux comptes des entreprises du périmètre APE

page 253

Composition des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE

page 254

Parité hommes-femmes des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE

page 258

Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration)

page 259

Rémunération des présidents des entreprises cotées du périmètre APE en 2010

page 260

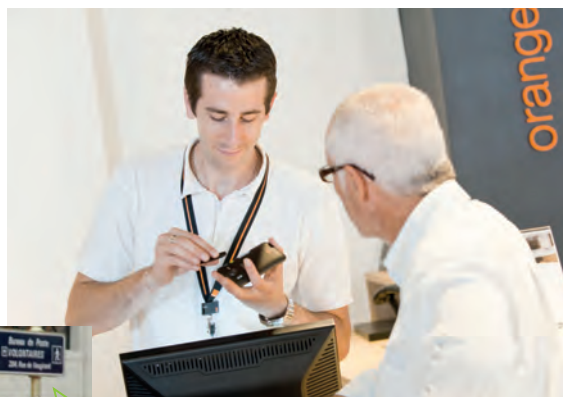
Répartition des mandats d'administrateur au sein de l'APE

page 262

Sommaire



© GPMM



© France Télécom



© La Poste

L'État actionnaire a poursuivi en 2011 la gestion active de ses participations, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux et malgré un contexte économique peu porteur. Cette gestion s'est traduite notamment par la privatisation d'entreprises comme l'Adit, en février 2011, et les Thermes nationaux d'Aix-les-Bains, en mars – ces entreprises voyant leur développement industriel et commercial renforcé par l'entrée dans leur capital d'un actionnaire privé.

Dans un contexte de marchés financiers orientés à la baisse, le portefeuille de participations cotées de l'État représente au 31 août 2012 un volume de 60 Md€ de capitalisation boursière (contre 69 Md€ au 1^{er} septembre 2011), soit 10 % de la capitalisation boursière du CAC 40 (contre 11 % au 1^{er} septembre 2011).

Le présent document constitue la douzième édition du rapport de l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai 2001. Les comptes combinés des

principales entités contrôlées par l'État, qui figurent in extenso dans la troisième partie du rapport, font l'objet d'une présentation synthétique et d'une analyse dans la première partie du document. La première partie présente également les opérations les plus importantes ayant affecté le capital des entreprises à participation publique en 2011 et depuis le début de l'année 2012. La seconde partie du rapport présente en détail la situation financière et la stratégie économique des principales participations de l'État.

Panorama général

Faits marquants depuis le rapport précédent

Mai et juin 2011

L'État devient actionnaire à 60 % de l'aéroport de La Réunion-Rolland Garros, puis de l'aéroport de Strasbourg Entzheim.

Septembre à décembre 2011

Assises du ferroviaire afin d'élaborer des propositions de réformes sur la base d'un diagnostic largement partagé sur le secteur.

3 novembre 2011

Mise en service par la RATP des premières navettes automatiques sur la ligne 1 du métro parisien.

Janvier 2012

La SNCF et la RATP finalisent le transfert de leurs filiales d'ingénieries à leur filiale commune « Systra », qui devient ainsi le n° 2 mondial de l'ingénierie des transports ferroviaires et urbains.

Janvier 2012

Air France KLM adopte un plan de restructuration et de désendettement triennal, dit « Plan Transform 2015 ».

31 janvier 2012

Rapport de la Cour des comptes sur les coûts passés, présents et futurs de la production d'électricité nucléaire en France.

30 avril 2012

Création d'Herakles, née du rapprochement au sein de Safran de SNPE Matériaux Énergétiques et de Snecma Propulsion Solide.

19 janvier 2012

Annnonce de la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) « Haropa » pour les ports du Havre, Rouen et Paris (ou Harbor Of Paris).

7 mai 2012

Transfert par l'État de ses parts dans ATMB et dans SFTRF au Fonds pour le développement d'une politique intermodale de transports dans le Massif alpin.



© Aéroports de la Côte d'Azur



© RATP - Bruno Marguerite



16 mai 2012

Areva cède sa participation au sein d'Eramet, soit environ 26%, au *Fonds stratégique d'investissement (FSI)*.

24 mai 2012

Prise de contrôle par EDF de l'italien Edison (à hauteur de 80%), qui devient la plateforme gazière du groupe pour l'Europe.

Les missions de l'État actionnaire

La politique conduite par l'État actionnaire a connu une évolution profonde, consistant à mettre au premier plan la vision industrielle du pilotage de ses participations et à affirmer pour les entreprises concernées une stratégie de développement industriel et économique claire de long terme, dans le respect des intérêts patrimoniaux de l'État et de l'objet social de chacune de ses participations.

Un dialogue régulier, entre les ministres intéressés et les dirigeants des entreprises, permet de questionner et d'orienter leur stratégie à moyen terme. En complément, des réunions se tiennent entre les responsables de l'Agence des participations de l'État (APE) et les équipes de direction des entreprises, afin de décliner de manière plus opérationnelle le suivi des orientations stratégiques évoquées par les dirigeants au cours des entretiens avec les ministres.

Une revue annuelle de la politique industrielle évalue par ailleurs la contribution de ces entreprises au développement du tissu industriel français et à leurs filières respectives. Le présent rapport détaille les tendances issues de l'enquête conduite en 2012.

Si nécessaire, l'État actionnaire accompagne financièrement les entreprises dans leurs ambitions de développement. Deux exemples sont emblématiques à ce titre. La Poste, d'une part, dont le changement de statut et l'augmentation de capital, effectives depuis avril 2011, permettent à l'entreprise d'investir pour se développer. Areva, d'autre part, pour laquelle l'État s'est impliqué fortement dans la réalisation d'un plan de financement ambitieux comportant la vente de plusieurs actifs (Areva T&D, participations dans STMicro, Safran...) et une augmentation de capital.

Cette gestion proactive des participations de l'État permet l'émergence d'entreprises de référence et encourage le développement de filières d'excellence au service de l'économie française.

La détermination et le suivi de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des entités relevant du portefeuille de l'APE forment une composante importante de la mission de l'État actionnaire. L'État veille tout particulièrement au strict respect de la législation en vigueur ainsi qu'au suivi des recommandations du code Afep Medef.

Cette mission s'exerce dans un cadre profondément renouvelé, issu du décret du 26 juillet 2012 qui détermine désormais des règles de plafonnement pour la rémunération des dirigeants d'entreprises à participations publiques.

Décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale « Agence des participations de l'État » modifié le 31 janvier 2011

Article 1^{er}

I. - Il est créé, sous le nom d'Agence des participations de l'État, un service à compétence nationale rattaché directement au ministre chargé de l'Économie.

II. - L'agence exerce, en veillant aux intérêts patrimoniaux de l'État, la mission de l'État actionnaire dans les entreprises et organismes contrôlés ou détenus, majoritairement ou non, directement ou indirectement, par l'État qui figurent sur la liste annexée au présent décret.

Elle exerce cette mission en liaison avec l'ensemble des ministères chargés de définir et de mettre en œuvre les autres responsabilités de l'État.

III. - Le commissaire aux participations de l'État, sous l'autorité du ministre chargé de l'Économie, anime la politique actionnariale de l'État, sous ses aspects économiques, industriels et sociaux.

À ce titre, il assure la direction générale de l'Agence des participations de l'État.

IV. - Un directeur général adjoint peut être désigné, par arrêté du ministre chargé de l'Économie, sur proposition du commissaire aux participations de l'État.

Article 2

I. - L'agence propose au ministre chargé de l'Économie la position de l'État actionnaire en ce qui concerne la stratégie des entreprises et organismes figurant sur la liste annexée au présent décret, dans le respect des attributions des autres administrations intéressées. À ce titre, elle analyse la situation économique et financière de ces entreprises et organismes et sollicite les compétences des administrations intéressées.

Elle met en œuvre les décisions et orientations de l'État actionnaire.

En tant que de besoin, l'agence participe, en liaison avec les administrations compétentes, à l'élaboration des contrats qui lient ces entreprises et organismes à l'État.

II. - L'agence examine, en liaison avec les ministères intéressés, les principaux programmes d'investissement et de financement des entreprises et organismes susmentionnés ainsi que les projets d'acquisition ou de cession, d'accord commercial ou de coopération et de recherche et développement. Elle propose au ministre chargé de l'Économie la position de l'État actionnaire sur ces sujets et la met en œuvre.

III. - L'agence :

- s'assure, le cas échéant avec le commissaire du Gouvernement, de la cohérence des positions des représentants de l'État participant aux organes délibérants de ces entreprises et organismes. Elle représente l'État aux assemblées d'actionnaires ;

- peut être consultée pour les nominations et révocations des membres des organes délibérants nommés par décret, autres que les représentants de l'État, dans les entreprises et organismes susmentionnés ;

- évalue régulièrement la gestion mise en œuvre par les dirigeants des entreprises et organismes susmentionnés, en liaison avec les autres administrations concernées ;

- contrôle l'activité des personnes de droit public figurant sur la liste annexée au présent décret et la gestion financière des personnes contrôlées et propose, après avis du ministre chargé du Budget, les évolutions relatives aux modalités d'exercice de ce contrôle. Elle recourt à cet effet, en tant que de besoin, aux services de l'Inspection générale des finances et du contrôle d'État. L'entreprise ou l'organisme contrôlé est tenu de lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'exécution de sa mission ;

- propose, après avis des ministères concernés, les évolutions statutaires des entreprises et organismes susmentionnés. Elle assure la préparation et la mise en œuvre des décisions prises en ces matières en liaison avec les administrations concernées ;

- met en œuvre les opérations en capital concernant les organismes susmentionnés.

IV. L'agence établit le rapport relatif à l'État actionnaire prévu par l'article 142 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques. Elle participe

au suivi des questions relatives à la comptabilité patrimoniale de l'État.

Article 3

Abrogé par décret n° 2010-738 du 1^{er} juillet 2010 - art. 1^{er}.

Article 4

Les conditions d'exercice par ses personnels des missions assurées par l'Agence des participations de l'État font l'objet d'un règlement intérieur et d'une charte de déontologie arrêtés par le directeur général de l'Agence.

Article 5

L'Agence des participations de l'État dispose, sur les crédits gérés par le ministre chargé de l'Économie, des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Les modalités de l'unité de gestion des moyens et des personnels de l'Agence des participations de l'État avec ceux de la direction générale du Trésor sont fixées par une convention conclue entre le directeur général de l'Agence et le directeur général du Trésor.

Annexe

Entités relevant du périmètre de l'Agence des participations de l'État ainsi que leurs filiales et participations

Agence pour la diffusion de l'information technologique (Adit).	Ports autonomes et grands ports maritimes.
Aéroport de Bâle-Mulhouse.	Radio France.
Aéroports de Paris (ADP).	Régie autonome des transports parisiens (RATP).
Aéroports de province demeurant de la responsabilité de l'État.	Renault SA.
Air France-KLM.	Réseau ferré de France (RFF).
Areva.	Safran.
Arte France.	Semmaris.
Audiovisuel extérieur de la France (AEF).	Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-Blanc (ATMB-Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc).
Caisse nationale des autoroutes.	Société de financement et d'investissement pour la réforme et le développement (Sofired).
Casino d'Aix-les-Bains.	Société nationale maritime Corse Méditerranée (SNMCM).
Charbonnages de France (CDF).	Société de prise de participation de l'État (SPPE).
Civipol conseil.	Société de valorisation foncière et immobilière (Sovafim).
CNP-Assurances.	Société de gestion de garanties et de participations (SGGP).
Compagnie générale maritime et financière (CGMF).	Société de gestion et participations aéronautiques (Sogepa).
Dexia.	Société des chemins de fer luxembourgeois.
DCNS.	Société financière de radiodiffusion (Sofirad).
Défense conseil international (DCI).	Société française d'exportation de systèmes avancés (Sofresa).
Entreprise minière et chimique (EMC).	Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF).
Électricité de France (EDF).	Société internationale de la Moselle.
Erap.*	Société nationale des chemins de fer français (SNCF).
Établissement public de financement et de restructuration (EPFR).	SNPE.
Établissement public de réalisation de défaillance (EPRD).	Thales.
European Aeronautics Defence and Space company (EADS N.V.).	Thermes nationaux d'Aix-les-Bains.*
Fonds stratégique d'investissement (FSI).	TSA.
France Télécom.	
France Télévisions.	
GDF Suez.	
Giat Industries.	
Groupe La Poste.	
Imprimerie Nationale.	
Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB).	
La Française des Jeux.	
La Monnaie de Paris.	

Et, par ailleurs, les participations dans les entreprises dont l'État détient moins de 1 % du capital.

* Entités sorties du périmètre de l'APE après la publication du présent décret modifié.

Mai 2012

Entrée d'ADP au capital du groupe TAV, dans le cadre de la stratégie d'internationalisation du groupe.

Juin 2012

La Française des Jeux reçoit le prix de l'initiative RH 2012 pour son projet «Bien-être au travail».

EADS enregistre un record de commandes fermes pour l'A320 NEO, conçu pour une réduction de 15 % de la consommation de carburant.

Décrets du 24 mai 2012

plaçant l'Agence des participations de l'État sous l'autorité conjointe du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre du Redressement productif.

Décret du 26 juillet 2012

relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques, plafonnant à 450 k€ bruts la rémunération annuelle d'activité.

1^{er} septembre 2012

Prise de fonction du commissaire aux participations de l'État, David Azéma.

Les processus de nomination sont plus professionnels – le principe d'une instruction préalable, par une instance émanant du conseil d'administration ou de surveillance, des renouvellements de dirigeants arrivant en fin de second mandat a été appliqué pour la première fois s'agissant de La Poste.

Plus généralement, l'État actionnaire se montre vigilant quant aux politiques de ressources humaines menées par les entreprises de son périmètre, notamment s'agissant des politiques de gestion des personnels et des dispositifs de détection

et de prévention des situations individuelles de détresse ou de fragilité. Ces sujets ont fait l'objet de débats spécifiques au sein des conseils d'administration de chacune des entreprises dont l'État est actionnaire. Les réunions stratégiques permettent également de tirer un bilan de ces politiques. Une attention particulière est portée sur les contrats en alternance, pour le développement desquels les entreprises à participation publique sont exemplaires.

Pour mettre en œuvre ces orientations, les textes régissant l'Agence des partici-

pations de l'État ont été mis à jour et le nouveau décret constitutif de l'APE a été publié au Journal officiel le 2 février 2011. Une convention de gestion pour les ressources humaines et les moyens a été signée avec la direction générale du Trésor le 16 février 2011. Par ailleurs, le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre du Redressement productif ont autorisé sur l'Agence des participations de l'État. Les modalités d'exercice de cette autorité conjointe sont précisées par l'arrêté du Premier ministre en date du 29 juin 2012 (cf. encadré ci-dessous).

Arrêté du 29 juin 2012 relatif aux modalités d'exercice des attributions du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre du Redressement productif concernant le service à compétence nationale Agence des participations de l'État

Article 1^{er}

Le service à compétence nationale Agence des participations de l'État agit sous l'autorité conjointe du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre du Redressement productif :

- pour toute question relevant de la stratégie industrielle d'une entreprise ou d'un organisme figurant sur la liste annexée au décret du 9 septembre 2004 susvisé, à l'exception des entreprises relevant du secteur bancaire ou des assurances ;

- pour l'ensemble des questions recouvrant des enjeux de politique industrielle et dont la portée excède le périmètre d'une seule des entreprises et organismes figurant sur la liste annexée au décret du 9 septembre 2004 susvisé.

Article 2

Les positions prises par l'Agence des participations de l'État dans les organes de gouvernance et les assemblées générales des entreprises et organismes figurant sur la liste annexée au décret du 9 septembre 2004 susvisé, sont arrêtées sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances.

Celles de ces positions qui sont relatives à la stratégie industrielle de l'entreprise concernée ou qui soulèvent une question liée à la conduite de la politique industrielle sont arrêtées par le ministre de l'Économie et des Finances en association avec le ministre du Redressement productif.

L'alinéa précédent ne s'applique pas aux entreprises relevant du secteur bancaire ou des assurances.

Article 3

Pour l'ensemble des entreprises et organismes figurant sur la liste annexée au décret du 9 septembre 2004 susvisé, à l'exception des entreprises relevant du secteur bancaire ou des assurances, et conformément à l'article 1^{er} du présent arrêté, l'Agence des participations de l'État tient le ministre du Redressement productif informé de l'évolution des dossiers et procède, à sa demande, à des études relatives à des enjeux de politique sectorielle.

Article 4

En dehors des cas mentionnés aux articles 1^{er} à 3, l'Agence des participations de l'État agit sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances.

Les résultats 2011 de l'État actionnaire

Principaux résultats des comptes combinés

Périmètre de combinaison et spécificités de l'exercice 2011

Le périmètre de combinaison comprend 58 entités au titre de l'exercice 2011, pour 57 en 2010.

Deux entités sont entrées dans le périmètre, les aéroports de La Réunion et de Strasbourg, détenues à hauteur de 60 %, et combinées par intégration globale. À l'inverse, une entité est sortie du périmètre, l'Erap, suite à sa liquidation au cours de l'exercice 2012.

Par ailleurs, fin décembre 2011, Thales a exercé son option d'achat d'actions, prévue dans le pacte d'actionnaires du 30 janvier 2007, et a ainsi porté sa participation dans le capital de DCNS de 25 % à 35 %.

Cette société, intégrée globalement dans les comptes combinés 2010, est consolidée par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2011, la détention de 35 % conférant un contrôle conjoint à Thales sur DCNS. Au titre de l'exercice 2011, les données du compte de résultat restent intégrées globalement.

Enfin, les principales opérations de périmètre, au sein des entreprises combinées, concernent :

- EDF, avec :
 - la finalisation de la cession d'EnBW pour une somme de 4,7 Md€ permettant une réduction de l'endettement net du groupe à hauteur de 7,3 Md€ ;
 - l'acquisition de 100 % du capital et des droits de vote d'EDF Énergies Nouvelles suite à une offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange portant sur les 50 % du capital d'EDF Énergies Nouvelles que le groupe ne détenait pas ;
 - la prise de contrôle d'Edison à hauteur de 80,6 %.

- SNCF et RATP avec :
 - la création du nouveau Systra, au 1^{er} semestre 2011 visant à développer l'ingénierie du transport dans toutes ses composantes autour de leur filiale commune.
- SNCF avec :
 - la liquidation de Seafrance en janvier 2012, en l'absence d'offre de reprise jugée suffisante par le tribunal de commerce de Paris.
- Areva avec :
 - la cession de la participation dans STMicroelectronics.
- RATP avec :
 - l'acquisition d'actifs français et internationaux (Royaume-Uni, Italie, Suisse) issus de Veolia Transport et de Transdev dans le cadre de la sortie de la RATP du capital de Transdev.
- ADP avec :
 - la cession majoritaire des sociétés du groupe Alyzia exerçant des activités d'assistance en escale sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget.

Périmètre de combinaison de l'exercice 2011

INDUSTRIE DE DÉFENSE	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	ÉNERGIE	INDUSTRIE
Intégration globale DCI DCNS (*) GIAT INDUSTRIES-NEXTER SNPE SOGEADE SOGEP TSA Mise en équivalence EADS – 15,09 % SAFRAN – 30,77 % THALES – 27,56 %	Intégration globale AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR AÉROPORTS DE LYON AÉROPORT DE MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE AÉROPORTS DE PARIS (ADP) AÉROPORT DE LA RÉUNION (1) AÉROPORT DE STRASBOURG ENTZHEIM (1) AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC ATMB CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES SFTRF GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE PORT AUTONOME DE GUADELOUPE GRAND PORT MARITIME DU HAVRE GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE PORT AUTONOME DE PARIS PORT AUTONOME DE LA ROCHELLE GRAND PORT MARITIME DE ROUEN RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE (RFF) Mise en équivalence AÉROPORT BÂLE-MULHOUSE – 50 %	Intégration globale AREVA EDF Mise en équivalence GDF SUEZ – 36,64 %	Intégration globale IMPRIMERIE NATIONALE LFB LA MONNAIE DE PARIS Mise en équivalence RENAULT – 15,22 %
		TRANSPORTS	IMMOBILIER/AUTRES
		Intégration globale RATP SNCF Mise en équivalence AIR FRANCE-KLM – 16,14 %	Intégration globale SOFIRED SOVAFIM Mise en équivalence SEMMARIS – 33,34 %
ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ-DÉFAISANCE	SERVICES FINANCIERS	SERVICES	FSI
Intégration globale CHARBONNAGES DE FRANCE (CDF) ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE (EMC) EPFR SGGP	Intégration globale SPPE	Intégration globale LA FRANÇAISE DES JEUX LA POSTE Mise en équivalence FRANCE TÉLÉCOM – 13,53 %	Mise en équivalence FSI – 49 %

(*) Société intégrée globalement pour son compte de résultat et mise en équivalence pour son bilan au 31 décembre 2011 (cf. note 1.1 - Faits significatifs de la période).

(1) Entrées de périmètre 2011.

■ Rapprochement des sociétés tunnelières ATMB et SFTRF après recapitalisation de l'État actionnaire et transfert par décret (2012-692 du 7 mai 2012) des titres détenus par l'État au capital de la SFTRF et de la société Autoroutes et tunnel du Mont Blanc (ATMB) à un établissement public administratif dénommé le Fonds pour le développement d'une politique intermodale de transports dans le Massif alpin (FDPITMA).

Le bilan combiné diminue de 4 Md€ entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 passant de 660,1 Md€ à 656,1 Md€. Toutefois, le bilan 2010 incorporait des actifs et des passifs non courants détenus en vue de leurs ventes à hauteur respectivement de 19,5 Md€ (1,6 Md€ à la clôture 2011) et de 13,3 Md€ (0,4 Md€ à la clôture 2011) qui correspondaient essentiellement à l'anticipation de la cession par EDF d'EnBW intervenue début 2011.

Les autres variations de l'actif résultent d'une part, de l'augmentation des immobilisations avec les mises en service de biens en maîtrise d'ouvrage directe et de projets délégués chez RFF (+ 4,2 Md€), de la poursuite des travaux sur l'EPR en France et sur la centrale de West Burton au Royaume-Uni (+ 4,5 Md€), et d'autre part, des évolutions de l'activité bancaire (+ 12,2 Md€) avec une progression notable des crédits à l'habitat (+ 5,7 Md€), de l'augmentation des dépôts livret A (+ 1,5 Md€) et de l'augmentation du portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe, et enfin de la diminution des actifs financiers de 4,8 Md€ compte tenu des remboursements par SPPE du solde des actions de préférence et des TSSDI* (- 2,2 Md€), des remboursements annuels des créances de la CNA sur les sociétés d'autoroute (- 2 Md€) et de la sortie de périmètre de DCNS à fin 2011 (- 1,7 Md€).

Au passif du bilan, les capitaux propres part du groupe de l'ensemble combiné diminuent légèrement (- 0,6 M€) et s'établissent à 102,1 Md€ à fin décembre 2011. Cette variation s'explique par le résultat de la période : 5,8 Md€, par des augmentations de capital (dont la Poste à hauteur de 2,1 Md€), par les variations défavorables des justes valeurs sur instruments financiers (- 2,1 Md€) et actifs disponibles à la vente (- 1,9 Md€), et par le versement d'un dividende de - 4,9 Md€.

Le bilan combiné s'élève à 656 Md€ en 2011 contre 660 Md€ en 2010

Bilan actif 2011 et 2010 retraité (en millions d'euros)

Bilan actif	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010*
Écart d'acquisition	4	19 183	19 816
Licences, marques et bases d'abonnés	5	1 558	1 989
Autres immobilisations incorporelles	6	8 630	8 422
Immobilisations corporelles DC	7	54 907	52 948
Immobilisations corporelles DP	8	158 436	151 596
Immeubles de placement	9	949	900
Titres mis en équivalence	10	56 353	57 060
Actifs financiers non courants	11	38 668	40 855
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	12	56 037	51 871
Impôts différés actifs	13	8 443	8 199
Autres actifs non courants	14	731	61
Total actifs non courants		403 896	393 718
Stocks	15	18 846	18 204
Créances d'exploitation	16	48 083	48 595
Créances diverses	17	1 732	1 537
Prêts et créances de l'activité bancaire	12	121 470	113 761
Actifs financiers courants	11	36 538	39 211
Autres comptes de l'activité bancaire	12	4 684	4 242
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	19 149	21 322
Total actifs non courants		250 503	246 872
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19	1 646	19 539
TOTAL ACTIF		656 044	660 129

Bilan passif 2011 et 2010 retraité (en millions d'euros)

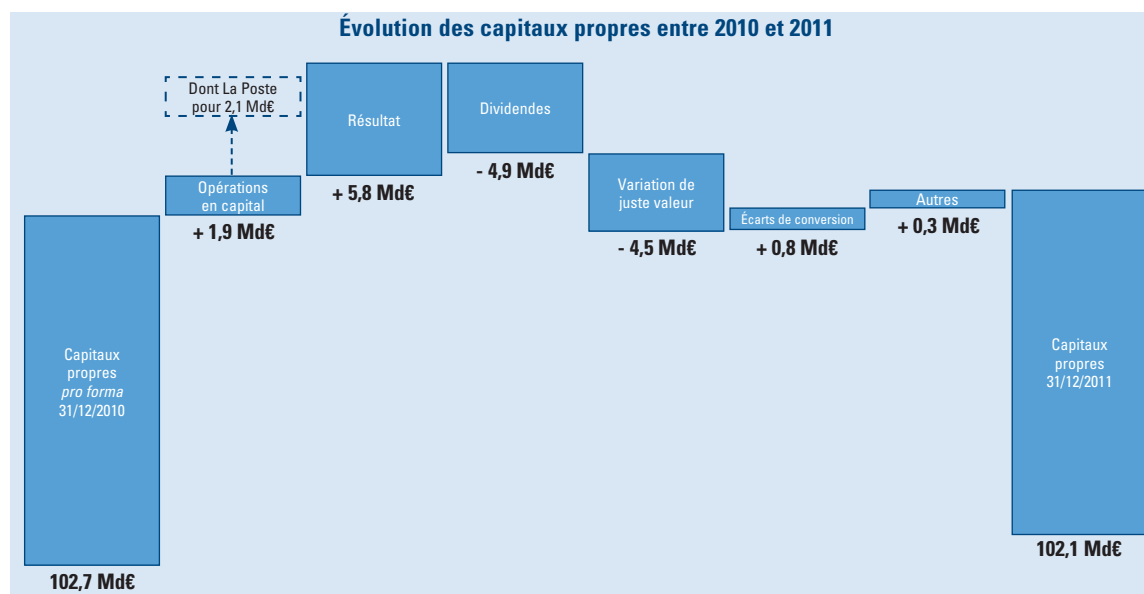
Bilan passif	31 décembre 2011	31 décembre 2010*
Capital et dotations en capital	45 612	44 007
Primes liées au capital	2 806	2 853
Réserves et report à nouveau	47 882	47 961
Résultat combiné	5 798	7 886
Capitaux propres	102 097	102 707
Intérêts minoritaires	4 972	6 643
Capitaux propres de l'ensemble combiné	107 070	109 350
Provisions non courantes	59 828	58 581
Avantages au personnel non courant	18 205	17 557
Passifs financiers non courants	126 123	123 825
Autres passifs non courants	32 047	30 607
Impôts différés passifs	5 486	6 326
Passifs non courants	241 689	236 896
Provisions courantes	5 867	6 465
Avantages au personnel courant	1 639	1 487
Passifs financiers courants	27 632	32 754
Dettes d'exploitation	52 976	55 442
Autres passifs courants	40 609	37 408
Dettes de l'activité bancaire	178 130	166 990
Passifs courants	306 854	300 545
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	432	13 337
TOTAL PASSIF	656 044	660 129

Compte de résultat 2011 et 2010 retraité (en millions d'euros)

Compte de résultat	31 décembre 2011	31 décembre 2010*
Produits nets bancaires (La Poste)	5 131	5 274
Chiffre d'affaires	136 966	134 035
Autres produits des activités ordinaires	8 898	8 741
Achats et charges externes	- 72 236	- 69 103
Achats consommés	- 34 298	- 35 408
Charges externes	- 37 937	- 33 695
Charges de personnel	- 45 274	- 45 190
Impôts et taxes	- 6 083	- 6 306
Autres produits et charges opérationnels	- 15 780	- 16 261
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11 622	11 191
RÉSULTAT FINANCIER	- 6 639	- 6 706
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 983	4 485
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 2 850	- 2 303
Impôts sur les bénéfices différés	522	775
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	- 37	1 390
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	2 619	4 348
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 288	3 883
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	5 907	8 231
Intérêts minoritaires	- 109	- 345
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5 798	7 886

* Titres super subordonnés à durée indéterminée.

* Comptes 2010 retraités (voir chapitre 1.6 des comptes combinés).



L'endettement financier net augmente de 3,2 M€ sur la période, passant de 102,2 Md€ à 105,4 Md€. Cette progression s'explique principalement par une diminution de la trésorerie (dont - 1,8 Md€ chez SPPE). À noter cependant la baisse relative de l'endettement brut (- 0,6 Md€) liée à l'extinction du programme d'émission de papiers commerciaux par SPPE (- 4 Md€) qui compense l'augmentation des emprunts obligataires d'EDF (+ 2,1 Md€) et RFF (+ 1,6 Md€). Enfin, la dette de l'activité bancaire progresse de + 11 Md€, liée, d'une part, à la hausse des dettes envers les établissements de crédit chez La Poste (+ 5 M€) et, d'autre part, au volume d'opérations avec la clientèle (+ 3,4 %), avec la progression des encours sur le livret A (+ 2,3 Md€) et sur les autres comptes à régime spécial (+ 1,8 Md€).

Le ratio rapportant la dette nette aux capitaux propres, qui mesure la solidité bilanciale de l'ensemble, reste stable passant de 1,00 au titre de 2010 à 1,03 en 2011.

Les engagements donnés hors bilan, tels qu'ils ressortent des rapports annuels publiés par les entreprises et des liasses de combinaison transmises à l'APE, s'établissent à 113 Md€ contre 108,3 Md€ en 2010. Ils sont en augmentation d'environ 5 Md€, compte tenu essentiellement de l'augmentation des engagements sur biens (+ 10,2 Md€, dont 7 Md€ chez SNCF et 3 Md€ chez EDF), des garanties de financements chez RFF (+ 4,6 Md€), minorés par la baisse des achats irrévocables chez SNCF à hauteur de 7,8 M€.

Les engagements reçus diminuent de 0,6 Md€ sur l'exercice, passant de 65,9 Md€

au 31 décembre 2010 à 65,3 Md€ au 31 décembre 2011. Cette faible variation en solde inclut néanmoins une augmentation des garanties financières chez La Poste pour 6 Md€ et une baisse des engagements d'achats de 4,5 Md€ (incidence de la cession ENBW). Les engagements réciproques s'élevèrent au 31 décembre 2011 à 31,1 Md€ pour 22,9 Md€ au 31 décembre 2010. Cette augmentation est liée aux engagements sur marché de travaux chez RFF à hauteur de 6,8 Md€ (contrat de concession SEA et partenariat BPL).

Le résultat net part groupe s'élève à 5,8 Md€ en 2011

Le résultat net du groupe diminue par rapport à celui constaté en 2010, qui était de 7,9 Md€. Cette baisse de 26,4 % s'explique à hauteur de 1,4 Md€ par l'enregistrement en 2010, dans le résultat des sociétés arrêtées ou en cours de cession, du résultat de l'activité T&D, et à hauteur de 0,6 Md€ par la diminution du résultat des sociétés mises en équivalence.

Le résultat avant impôt (somme du résultat opérationnel et du résultat financier) progresse de 11 % sur la période passant de 4,5 Md€ en 2010 à 5 Md€ en 2011.

Le chiffre d'affaires 2011 s'établit à 137 Md€, à comparer à 134 Md€ en 2010, soit une augmentation de 2,2 %. Cette évolution est principalement due à la contribution du secteur des transports avec, d'une part, des effets de périmètre qui concernent notamment la prise de contrôle de Keolis et l'acquisition de Giraud par Géodis au sein de SNCF (+ 0,4 Md€) et

RATP Développement UK (+ 0,2 Md€), et, d'autre part, à des croissances organiques des groupes : SNCF (1,7 Md€ pour moitié sur SNCF Proximités et l'autre moitié sur SNCF Voyages, Infra et Geodis), La Poste (+ 0,4 Md€ avec l'amélioration du colis express) et la RATP (+ 0,2 Md€ grâce à l'augmentation des recettes voyageurs et de l'actualisation contractuelle du contrat STIF).

Le résultat opérationnel 2011 est de 11,6 Md€, à comparer à 11,2 Md€ en 2010. Cette évolution est contrastée selon les secteurs. Cette progression résulte d'une bonne tenue du résultat opérationnel, due en partie – pour les secteurs Énergie et Infrastructures de transport – à des effets de dépréciations nettes d'actifs moins significatives sur l'exercice 2011 (dépréciations Uramin chez Areva et reprises de provisions SFTRF) que sur l'exercice 2010 (dépréciations des activités américaines et italiennes d'EDF). À l'inverse, les secteurs transports, services et médias connaissent une détérioration de leur marge opérationnelle, principalement due à un résultat opérationnel en diminution : - 41,7 % chez SNCF (dépréciation de l'UGT TGV) et - 15 % chez La Poste.

La légère amélioration du résultat financier, passant de - 6,7 Md€ en 2010 à - 6,6 Md€ en 2011 s'explique principalement par la baisse des charges d'intérêts liées aux opérations de désendettement d'EDF intervenues en 2010 (cessions des activités de réseaux aux Royaume-Uni et EnBW), et par l'amélioration des produits nets de cession de 0,5 Md€.

La charge d'impôt sur 2011 est en forte augmentation par rapport à 2010, passant de 1,5 Md€ à 2,3 Md€. Cette progression s'explique, d'une part, par l'augmentation du résultat des sociétés intégrées (+ 11 %) et, d'autre part, par l'augmentation du taux effectif d'impôt passant de 34,07 % à 46,72 % en 2011, résultat de la dépréciation d'actif d'impôts différés chez Areva et SPPE.

Le résultat net des entités mises en équivalence s'élève en 2011 à 3,3 Md€, contre 3,9 Md€ en 2010. Cette diminution provient essentiellement de la détérioration des résultats des sociétés détenues en direct, qui passe de 3,4 Md€ à 2,9 Md€, dont - 0,2 Md€ chez GDF-Suez, Renault et Air France-KLM et - 0,1 Md€ chez France Télécom. Le périmètre des sociétés mises en équivalence est identique à 2010, et les pourcentages

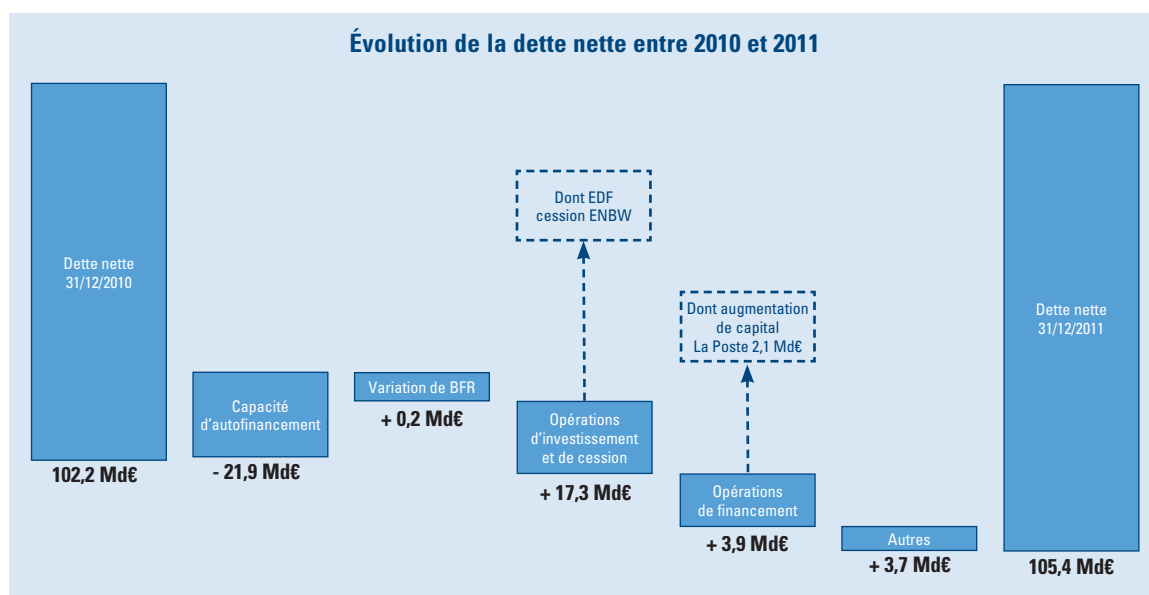
de détention sont également restés stables sur 2011. À noter que la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence à l'intérieur des entités combinées reste identique, autour de 0,4 Md€.

La capacité d'autofinancement de l'ensemble combiné est restée quasi stable par rapport à l'exercice précédent passant à 21,1 Md€ en 2011 pour 21,9 Md€ en 2010. Cette capacité d'autofinancement permet, pour l'exercice 2011, de financer les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements qui se sont élevées à 17,3 Md€ contre 20,3 Md€ en 2010. Cette diminution des flux nets d'investissements est due en particulier à l'augmentation des cessions sur la période. Les flux d'acquisition étant sensiblement équivalents à ceux de l'exercice précédent.

Enfin, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de la période sont négatifs à hauteur de - 3,9 Md€, alors qu'ils étaient positifs à hauteur de 0,9 Md€ en 2010. Les principaux éléments composant ce flux correspondent à l'augmentation de capital de La Poste (2,1 Md€ dont 1,1 Md€ versé), aux dividendes versés (2,9 Md€) et à des rachats de minoritaires par EDF (1,1 Md€).

L'ensemble de ces flux conduit sur l'exercice à une consommation de trésorerie à hauteur de 3,1 Md€.

La soutenabilité de l'endettement, mesurée par le ratio dette nette sur EBITDA, s'est légèrement améliorée, passant de 3,9 en 2010 à 3,8 en 2011. Cette évolution s'explique principalement par une croissance plus rapide de l'EBITDA par rapport à l'augmentation de la dette nette.



Ratios financiers sur l'ensemble combiné

	Cible 2011 (PLF 2012)	2011	2010 retraité	2010	2009 retraité	2009
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés	> 9 %	7,3 %	7,4 %	7,4 %	8,2 %	9,5 %
Résultat opérationnel (c)		11 450	11 191	11 177	12 810	13 611
Capitaux employés (a)		157 240	151 435	151 431	155 638	143 903
Rentabilité financière des capitaux propres	> 7,5 %	5,7 %	7,7 %	7,7 %	7,7 %	7,8 %
Résultat net		5 798	7 886	7 886	7 366	7 369
Capitaux propres (part du groupe)		102 097	102 707	102 704	96 019	94 080
Marge opérationnelle	> 9 %	8,5 %	8,3 %	8,3 %	10,6 %	10,6 %
Résultat opérationnel (c)		11 450	11 191	11 177	12 810	13 611
Chiffre d'affaires (c)		134 342	134 035	134 295	121 348	128 544
Dette nette/EBITDA	< 4	3,8	3,9	4,0	4,8	4,6
Dette nette (b)		105 025	102 198	102 198	113 213	113 193
EBITDA (c)		27 447	26 029	25 475	23 769	24 767
Dette nette/capitaux propres		1,03	1,00	1,00	1,18	1,20
Dette nette (b)		105 025	102 198	102 198	113 213	113 193
Capitaux propres (part du groupe)		102 097	102 707	102 704	96 019	94 080

(a) Les capitaux employés sont constitués des immobilisations d'exploitation et du besoin en fonds de roulement (BFR = stocks et créances clients - dettes d'exploitation).

(b) La dette nette correspond à l'endettement brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est recalculée du fait de la prise en compte dans la trésorerie d'actifs financiers (instruments de couverture de transaction) jusqu'alors exclus de la définition de la dette nette ainsi que de la prise en compte des impacts du passage aux normes IFRS de La Française des Jeux.

(c) Retraitement de DCNS d'intégration globale en mise en équivalence pour la cohérence des indicateurs.

Panorama général

Évolutions sectorielles

	Industrie de défense		Infrastructures de transport		Transports		Énergie		Services		Médias	
	2011	2010 retraité	2011	2010 retraité	2011	2010 retraité	2011	2010 retraité	2011	2010 retraité	2011	2010 retraité
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés	8,7 %	15,2 %	6,6 %	6,0 %	6,9 %	9,2 %	9,1 %	8,5 %	9,0 %	9,5 %	1,1 %	11,2 %
Résultat opérationnel	368	342	2 625	2 249	1 381	1 822 (g)	6 364	5 817	805	856	6	46
Capitaux employés	4 239	2 257 (a)	40 001	37 794 (d)	19 999	19 833	70 183	68 309 (j)	8 981	8 981 (m)	523	409
Rentabilité financière des capitaux propres	18,5 %	8,3 %	17,7 %	12,2 %	3,6 %	9,2 %	3,4 %	5,8 %	9,8 %	14,3 %	2,1 %	5,2 %
Résultat net	963	434 (b)	909	560 (e)	391	972 (h)	2 053	3 586 (k)	1 093	1 290	13	31
Capitaux propres part groupe	5 207	5 202	5 142	4 604 (f)	10 831	10 553	59 686	62 352	11 131	8 998 (n)	607	593
Marge opérationnelle	27,6 %	8,0 %	29,0 %	26,1 %	3,8 %	5,2 %	8,8 %	8,1 %	4,6 %	5,0 %	0,1 %	1,1 %
Résultat opérationnel	368	342 (c)	2 625	2 249	1 381	1 822	6 364	5 817 (l)	805	856	6	46
Chiffre d'affaires	1 331	4 264	9 065	8 619	36 058	34 934 (i)	72 107	72 215	17 501	16 989	4 042	4 040
Dettes nette/EBITDA	- 1,9	- 5,0	7,4	7,6	3,5	4,1	3,0	3,0	2,0	1,8	- 0,3	- 0,6
Dettes nette	- 934	- 2 211	31 555	30 250	17 354	17 003	47 069	45 527	4 297	3 751	- 61	- 163
EBITDA	489	441	4 271	3 972	4 905	4 168	15 451	14 984	2 135	2 103	212	273
Dettes nette/capitaux propres part du groupe	na	na	6,1	6,6	1,6	1,6	0,8	0,7	0,4	0,4	- 0,1	- 0,3
Dettes nette	- 934	- 2 211	31 555	30 250	17 354	17 003	47 069	45 527	4 297	3 751	- 61	- 163
Capitaux propres part groupe	5 207	5 202	5 142	4 604	10 831	10 553	59 686	62 352	11 131	8 998	607	593

(a) Amélioration des dettes d'exploitation liée à la sortie de DCNS en 2011.

(b) Amélioration des résultats nets des entreprises mises en équivalence : + 316 M€ (dont TSA + 170 M€, Safran + 78 M€ et Thales + 72 M€) et résultat net des sociétés intégrées pour 215 M€ (dont 193 M€ liés à la cession SME).

(c) Cession par SNPE de la branche matériaux énergétiques de propulsion ayant dégagé un résultat de cession de 194 M€.

(d) Augmentation liée aux mises en services de biens en maîtrise d'ouvrage directe et aux mises en services de projets délégués SNCF (en retard comptable).

(e) Dont augmentation de 290 M€ du résultat net chez SFTRF liée à la reprise de 240 M€ sur les immobilisations concédées, + 50 M€ CA chez ADP.

(f) Augmentation du report à nouveau de 2011, lié aux progressions des résultats nets chez SFTRF (+ 290 M€) et ADP (+ 48 M€).

(g) Baisse liée à la dépréciation des actifs de l'UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar), à hauteur de 700 M€ au 31 décembre 2011.

(h) Baisse du résultat net de SNCF pour 638 M€, liée à la dépréciation des actifs SNCF. Amélioration par ailleurs du résultat net chez RATP pour 150 M€.

(i) Augmentation du CA de SNCF, croissance organique des branches Proximité (+ 804 M€) et Voyages (+ 408 M€) et effet périmètre + 417 M€ (dont 300 M€ de Keolis).

(j) Augmentation des capitaux employés, principalement due à EDF avec l'augmentation des immobilisations corporelles (constructions d'EPR en France et de la centrale de West Burton au Royaume-Uni) et de la CSPE dont l'évolution est, en grande partie, liée à la forte croissance des volumes d'obligations d'achats d'électricité d'origine photovoltaïque et éolienne.

(k) Dont baisse du résultat net significative chez Areva (- 3,3 Md€), principalement due aux pertes de valeurs (dont 1,5 Md€ Uramin), compensée par l'amélioration chez EDF pour 2 M€ (dont 750 M€ provenant d'Italie en 2010 et dont 950 M€ d'augmentation du produit enregistré au titre de la CSPE en 2011).

(l) Amélioration du résultat opérationnel de EDF, liée à la progression des autres produits des activités ordinaires, grâce à l'augmentation de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) de + 951 M€ en 2011 et aux moindres dépréciations en 2011/2010 (notamment Italie).

(m) Variation provenant principalement des actifs financiers détenus à des fins de transaction dans le portefeuille de titres de l'activité bancaire chez LBP (dont augmentation des obligations et autres titres à revenu fixe).

(n) Augmentation liée à l'augmentation de capital du groupe La Poste pour 2,1 Md€.

Guide méthodologique sur les indicateurs sectoriels

- Les agrégats « chiffre d'affaires », « résultat opérationnel », « EBITDA » et « capitaux employés » sont calculés pour les entités comptabilisées dans la combinaison par intégration globale; les agrégats « résultat net » et « capitaux propres » incluent également les quotes-parts des entités comptabilisées par mise en équivalence.
- Périmètre des secteurs analysés: l'analyse sectorielle présentée ci-dessus porte sur les principaux secteurs d'activité du périmètre.
- Impact des éliminations des flux intersecteurs et interentreprises: du fait des éliminations des flux intersecteurs, les agrégats présentés ne reprennent pas les chiffres présentés dans les notes annexes aux

comptes combinés 2010 et 2011 (ces derniers reflétant la contribution de chaque secteur à l'agrégat combiné). Par exemple, le contributif du secteur « infrastructures de transport » sur le chiffre d'affaires combiné 2011 est de 5,8 Md€ alors que pour ce secteur seul, le chiffre d'affaires 2011 est de 9,1 Md€. Cet écart provient de l'élimination des opérations entre RFF et la SNCF dans les comptes combinés.

Pour ces raisons, l'addition de ces données sectorielles ne conduit pas à la donnée combinée.

- Le chiffre d'affaires du secteur « services » inclut le produit net bancaire de La Banque Postale.

Politique de dividende

Les dividendes reçus par l'État en 2011, pour l'essentiel au titre de l'exercice 2010, se situent à un niveau comparable à celui enregistré l'année précédente (4,4 Md€). Au regard des prévisions actualisées, ce montant restera stable en 2012 et s'établira à hauteur de 4,5 Md€^(***).

Le résultat net de 5,8 Md€ correspond pour mémoire au résultat net « part du groupe » des comptes combinés et inclut donc des résultats nets négatifs de certaines entités (notamment Areva). Pour les seules entreprises versant un dividende, la moyenne des *pay out* est de 53,4 %, en ligne avec celui de l'année précédente.

Cela traduit une politique de régularité des dividendes menée par plusieurs entreprises, afin d'assurer une visibilité pour les investisseurs.

Les dividendes à percevoir en 2012 de GDF Suez et du FSI seront versés en actions pour un montant total estimé à 1,4 Md€, à un niveau moindre toutefois que celui enregistré en 2009.

Dividendes perçus par l'État actionnaire (en Md€ par exercice budgétaire)

Exercice budgétaire N	2004	2005	2006	2007 (*)	2008 (*)	2009 (**)	2010 (**)	2011 (*)	Prévision 2012 (**)
Dividendes en numéraire	1,2	1,4	2,9	4,8	5,6	3,3	4,3	4,4	3,1
Dividendes en actions	-	-	-	-	-	2,2	0,1	-	1,4
TOTAL	1,2	1,4	2,9	4,8	5,6	5,5	4,4	4,4	4,5
Résultat net part du groupe exercice comptable N-1	3,9	7,4	12,4	13,2	13,9	23,7	7,4	7,9	5,8
Taux de distribution	30,8 %	18,9 %	23,4 %	36,4 %	40,3 %	23,2 %	59,5 %	55,7 %	77,6 %
Hors impact RFF et CDF (****)						66,00 %			53,4 % (****)

(*) Y compris acomptes sur dividendes. (**) Y compris acomptes sur dividendes et dividendes en actions. (***) Moyenne des *pay out* des entreprises du périmètre APE ayant versé un dividende au titre de l'exercice 2011. (****) Charbonnages de France.

Nota bene : une attention particulière doit être également portée au fait que le périmètre de combinaison intègre des entreprises atypiques (EPFR, CDF, EMC, SFTRF, RFF) entraînant des relations financières récurrentes avec l'État, dont les effets sur les comptes combinés peuvent rendre difficile la lecture du taux de distribution du dividende et son évolution.

État actionnaire et gouvernance des entreprises

Participation à la gouvernance des entreprises

La participation des représentants de l'État aux organes sociaux des entités de son périmètre est un élément fondamental de la mission de l'État actionnaire. La qualité de la gouvernance de celles-ci, que l'État actionnaire a contribué à faire progresser, constitue un point d'attention permanent.

L'État a participé activement aux organes sociaux et comités spécialisés des entreprises de son périmètre d'activité. Les représentants de l'État actionnaire ont ainsi participé à 297 réunions de conseils d'administration ou de surveillance en 2011 et à 174 réunions comparables au premier semestre 2012.

S'agissant des comités spécialisés, des comités d'audit sont systématiquement mis en place dans lesquels les représentants de l'État actionnaire ont siégé à 152 reprises en 2011 et 95 au cours du premier semestre 2012. L'État actionnaire veille également à la création d'autres comités (stratégie, rémunérations) partout où cela est pertinent.

L'État actionnaire a pour mission la professionnalisation des administrateurs représentant l'État. L'APE veille à la bonne

gouvernance des entreprises à participation publique et s'assure que ses agents soient en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités. En étroite liaison avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du ministère, l'Institut français des administrateurs (IFA) et le groupe HEC, l'Agence a élaboré et mis en place un programme de formation destiné aux administrateurs représentant l'État.

Un séminaire initial de deux journées est complété par deux modules spécialisés dédiés à la gouvernance de la rémunération et aux comités d'audit. Ces sessions sont ouvertes à tous les représentants de l'État et les nouveaux agents rejoignant l'APE sont tenus d'y participer. Ces sessions sont conjointement animées par des professionnels de la formation et des agents de l'APE. Elles offrent aux administrateurs représentant l'État un référentiel commun et un cadre favorisant les échanges d'expérience. Les administrateurs disposent ainsi des compétences et des outils nécessaires à l'exercice efficace de leurs mandats (bases juridiques, responsabilité, analyse des risques, pratiques du marché, etc.).

Au cours de la période octobre 2011 - septembre 2012, cette formation a accueilli 97 stagiaires, pour un total de 888 heures de formation.

La mixité au sein des conseils d'administration des entreprises

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 a instauré une obligation de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et des conseils de surveillance des grandes entreprises, cotées ou non cotées, publiques ou privées. Entrent dans le champ de la nouvelle loi la plupart des entreprises dans lesquelles l'État est actionnaire majoritaire ainsi que les sociétés cotées ou dépassant un effectif de 500 salariés avec un chiffre d'affaires ou un bilan au moins égal à 50 M€.

Les entreprises sont tenues de respecter un quota minimum de femmes de 20 % à l'échéance d'une période intermédiaire de trois ans, puis de 40 % à l'échéance de six ans à compter de la promulgation de la loi. Les conseils d'administration ou de surveillance qui ne compteraient aucune femme devraient en nommer une au plus tard dans les six mois. À défaut, la loi prévoit des sanctions comme la nullité des nominations ou la suspension des jetons de présence.

Actuellement, le taux de féminisation global est de 16,52 % dans les entreprises où l'État est actionnaire. Ce taux est de 21,76 % pour les seuls représentants de l'État, celui des entreprises du CAC 40 s'établissant à 23,4 %*.

* Source communiqué de presse de Capitalcom du 15 mai 2012.

Mise en œuvre de la charte APE

La création de l'APE s'est notamment accompagnée de l'entrée en vigueur en 2004 d'une charte posant les règles de gouvernance régissant les relations avec les entreprises à participation publique, la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance au sein des entités de son portefeuille faisant partie des priorités de l'État actionnaire. Les principes de gouvernance de cette charte portent d'une part sur le fonctionnement des organes sociaux (création de comités spécialisés, rôle et mission du conseil d'administration ou de

surveillance ainsi que des comités spécialisés, formalisation des règles de fonctionnement des organes sociaux dans un règlement intérieur, délai de transmission des documents préparatoires aux administrateurs) et d'autre part sur les relations entre les entités et l'APE (mise en place d'un *reporting* périodique, organisation de réunions régulières de bilan et de préparation des échéances importantes, mesures pour améliorer la connaissance opérationnelle des entreprises).

L'État actionnaire veille tout particulièrement à ce que ces règles et principes soient appli-

qués dans les entités de son portefeuille, en retenant toutefois une approche pragmatique liée aux enjeux des entités concernées. Un suivi de l'application de la Charte depuis son entrée en vigueur en 2004 est effectué annuellement dans le rapport *L'État actionnaire* à travers les appréciations portées par les administrateurs issus de l'Agence représentant l'État dans les conseils d'administration et de surveillance. La performance globale de 2012 reste satisfaisante en atteignant 80,4 % du score cible. L'évolution du périmètre, la méthodologie et les résultats détaillés de cette enquête sont exposés ci-après.

L'application de la Charte relative aux relations entre l'Agence des participations de l'État et les entreprises à participation publique qui entrent dans son périmètre

Méthodologie

Les administrateurs issus de l'APE et représentant l'État au conseil d'administration ou de surveillance de près de cinquante entités dont l'État est actionnaire ont été interrogés depuis 2004 sur l'application par ces entreprises de la Charte des relations avec les entreprises publiques. Ils l'ont été à nouveau en 2012.

Le questionnaire reprend chaque année les quatre grandes catégories de thèmes de la Charte : compétences et fonctionnement du conseil d'administration ou de surveillance, compétences et fonctionnement du comité d'audit, compétences et fonctionnement du comité de la stratégie, relations avec l'APE (*reporting*, réunions régulières...) et comprend au total trente questions. Certaines questions appellent une réponse binaire (existence de comités), d'autres un jugement (qualité des travaux du conseil par exemple). Les questions ne font l'objet d'aucune pondération et les réponses ne sont pas pondérées en fonction de la taille de l'entreprise afin ne pas dénaturer l'objet du questionnaire.

L'échelle de notation est la suivante : 1 = mauvais, 2 = médiocre, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon, ce qui pour 30 questions donne un score maximum théorique par entreprise de 150. Certaines questions n'étant pas pertinentes pour certaines entités (par exemple un comité de la stratégie n'a pas de sens dans une entreprise de petite taille), ce score théorique a été corrigé pour fixer un score cible par entreprise qui constitue donc le maximum pouvant réellement être atteint. Les scores cibles et les scores obtenus par entreprise ont ensuite été additionnés et comparés globalement et pour chaque grande catégorie de thèmes de la Charte. **Les résultats constituent donc une mesure de la performance.** Une distinction est opérée entre les sociétés cotées et les autres sociétés ou établissements publics industriels et commerciaux.

Entreprises et entités présentes en 2004 et 2005 :

ADIT, ADP, Air France-KLM, Areva, Arte, ATMB, CDF, Cogema (devenue Areva NC), CGMF, Civipol, CNP, Dagriss, DCI, DCN (devenue DCNS en 2007), EDF, EMC, EPFR, EPRD, Erap, Française des Jeux, France 3, France Télécom, France Télévisions, Gaz de France, GIAT, Imprimerie Nationale, La Poste, NSRD, RATP, Renault, RFF, Semmaris, SFTRF, SGGP, SNCF, SNCM, Snecma (devenue Safran en 2005), SNPE, Sofravia, Sogepa et Sogéade (et par leur intermédiaire EADS), Thales, TSA.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2006 :

- sont sorties : Alstom, APRR, ASF et Sanef ;
- sont entrées : GRT Gaz, RTE, Sovafim ;
- sont devenues des sociétés cotées : ADP, EDF et Gaz de France.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2007 :

- sont sorties : EMC, Sofreavia ;
- sont entrées : Port autonome de Paris, La Monnaie de Paris, LFB.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2008 :

- sont sorties : CDF, Dagriss ;
- sont entrées : Aéroport de Bordeaux-Mérignac, Aéroports de Lyon, Aéroport de Toulouse-Blagnac.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2009 :

- sont sorties : France 3, GRT Gaz (sociétés dans lesquelles des représentants de l'APE ne siègent plus) ;
- sont entrées : Audiovisuel extérieur de la France (AEF), Dexia, Fonds stratégique d'investissement (FSI), Grand port maritime de Dunkerque, Grand port maritime de Marseille, Grand port maritime de Nantes, Grand port maritime du Havre, Société de prise de participations de l'État (SPPE), STX Cruise.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2010 :

- sont entrées : Sofired, BPCE.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2011 :

- sont sorties : BPCE ;
- sont entrées : CNA, Thermes nationaux d'Aix-les-Bains, Eramet.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2012 :

- sont sorties : Erap, Thermes nationaux d'Aix-les-Bains ;
- sont entrées : ERDF, aéroports de la Côte d'Azur, aéroport de Strasbourg Entzheim, aéroport de La Réunion Rolland Garros.

Questions posées

Compétences du CA : examen d'un plan stratégique, validation du plan stratégique, mise en œuvre de la stratégie, examen de l'exécution du budget de l'année n, examen du budget de l'année n+1, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, existence d'un règlement intérieur, contenu du RI, respect de ce règlement, qualité des travaux du CA.

Comité d'audit : existence d'un comité d'audit, composition du comité audit, champ de compétences du comité d'audit, existence d'un règlement intérieur, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, délai entre le comité et le CA, procès-verbal et compte-rendu en CA, qualité des travaux du comité, recours à l'expertise externe, fréquence des réunions.

Comité de la stratégie : existence d'un comité de la stratégie, qualité travaux du comité.

Relations avec l'APE : existence d'un *reporting*, qualité du *reporting*, existence de réunions de bilan ou d'échanges, préparation du budget, examen des projets de croissance externe et de cessions, examen des comptes, identification des correspondants APE, actions pour la connaissance de l'entreprise.

Résultats (en % du score cible)

	2009				2010				2011				2012							
	Ensemble		Sociétés cotées		Autres entités		Ensemble		Sociétés cotées		Autres entités		Ensemble		Sociétés cotées		Autres entités			
Compétence CA	79 %		80 %		80 %		80 %		82		81		81		78,7		80,11		79,8	
Comité d'audit	87 %		78 %		83 %		82 %		80		85		84		78,5		85,1		83,6	
Comité stratégie	78 %		87 %		73 %		78 %		87		79		83		85		77,2		80,4	
Relations avec APE	76 %		69 %		78 %		76 %		72		78		77		72		76,2		75,4	
Total	81 %		79 %		80 %		80 %		81		81		81		79,7		80,6		80,4	
Nombre d'entités	54		10		46		56		10		49		59		11		50		61	



Effectifs des entreprises (moyennes annuelles)

	2009	2010	2011
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	189	193	198 b
Aéroports de la Côte d'Azur	563	573	580
Aéroports de Lyon	494	502	505
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	89	92	91
Aéroports de Paris	12 097	9 550	9 092 a
Aéroport de La Réunion			254
Aéroport de Strasbourg-Entzheim			83
Aéroport de Toulouse	287	293	297
Air France-KLM	104 721	102 182	102 012
Areva	47 817	47 851	47 541 b
Arte	558	564	566
ATMB	434	446	446
Audiovisuel extérieur de France	1 607	1 553	1 415
Charbonnages de France			
DCI	602	635	681
DCNS	12 240	12 226	12 657
Dexia	27 280	27 148	22 461 b
EADS	119 506	121 691	133 115 b
EDF	164 250	158 764	151 804
La Française des Jeux	1 326	1 405	1 443
France Télécom	178 400	161 392	165 533
France Télévisions	10 733	10 732	10 925
FSI	34	55	55
GDF Suez	242 714	230 930	236 515
Giat Industries	3 093	3 011	2 921
Imprimerie Nationale	566	566	582
La Poste	287 174	276 555	268 822
LFB	1 576	1 835	1 931
La Monnaie de Paris	488	498	468 b
Grand port maritime de Bordeaux	400	403	372
Grand port maritime de Dunkerque	462	450	404
Grand port maritime du Havre	1 434	1 391	1 241
Grand port maritime de Marseille	1 483	1 471	1 379
Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire	700	695	662
Port autonome de la Guadeloupe	150	149	151
Port autonome de Paris	229	233	239
Grand port maritime de La Rochelle	132	132	106 c
Grand port maritime de Rouen	549	541	494
Radio France	4 539	4 218	4 199
RATP	47 157	47 789	54 422 b
Renault	121 422	124 749	128 322 b
RFF	1 166	1 299	1 410 b
Safran	54 911	53 407	59 805
Semmaris	212	213	210
SFTRF	301	296	296
SNCF	200 097	240 978	245 090 b
SNPE	3 567	2 912	1 265 b
SPPE			
Thales	64 285	63 734	68 325 b
Sous-total	1 722 034	1 716 302	1 741 385
Autres entreprises (Adit, Civipol, CNP Assurances, EMC, Sofired, Sovafim)	3 902	4 716	4 807
Total	1 725 936	1 721 018	1 746 192

a - Effectifs 2010 retraités suite à la cession d'Alzyia.

b - Effectifs fin de période.

c - Effectifs payés.

Suivi de la rémunération des dirigeants

Le suivi de la rémunération des dirigeants des entités relevant du portefeuille de l'APE est une composante importante de la mission de l'État actionnaire. Il l'exerce dans le cadre juridique applicable, en veillant notamment à une application stricte des dispositions de la loi Tépà⁽¹⁾ et des recommandations du code Afep-Medef.

L'État actionnaire veille à ce que des comités des rémunérations soient en place lorsque cela est pertinent. Il s'assure du bon fonctionnement de ces derniers, qui ont pour

mission de préparer les travaux des conseils en formulant des avis et propositions sur les différents éléments de rémunération.

Il apporte une attention particulière aux conditions de fixation de la rémunération des dirigeants des entreprises à participation publique (présidents, directeurs généraux, directeurs généraux délégués et membres des directoires), à l'articulation entre salaire fixe et salaire variable, aux critères et objectifs de part variable, ainsi qu'à l'appréciation portée sur les résultats obtenus au regard des objectifs fixés.

Lorsque la rémunération des dirigeants est assortie d'une part variable, il s'assure qu'elle soit directement liée à leurs performances et qu'elle ait un caractère pleinement incitatif, reposant sur des critères et des objectifs tant quantitatifs (résultats opérationnels, rentabilité, etc.) que qualitatifs (gouvernance, élaboration et mise en œuvre de la stratégie, politiques de ressources humaines, etc.).

Enfin, l'APE veillera à la stricte application des nouvelles règles de plafonnement de la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques décidées par le gouvernement (décret du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques).

(1) Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Loi Tépà).

Le cadre juridique applicable à la rémunération des dirigeants des entreprises à participation publique

Le cadre juridique de la rémunération des dirigeants d'entreprises à participation publique repose d'une part, sur les règles propres au fonctionnement des entreprises considérées qui dépendent directement de leur forme juridique (société anonyme ou établissement public) et d'autre part, sur un contrôle externe, de niveau ministériel, exercé sur l'ensemble des entreprises publiques.

La rémunération des dirigeants d'entreprises est traditionnellement une question relevant de la compétence des organes de gestion des entreprises elles-mêmes.

Il en va tout particulièrement ainsi dans les entreprises constituées sous forme de sociétés anonymes. L'article L.225-47 du Code de commerce dispose ainsi que « Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président [...]. Il détermine sa rémunération ». Il en va de même du conseil de surveillance qui fixe celle des membres du directoire (article L.225-63) et, « s'il l'entend » (ce n'est donc pas une obligation), alloue une rémunération au président du conseil de surveillance (article L.225-81).

Dans les sociétés dont les titres sont cotés, le législateur est intervenu depuis plusieurs années pour rendre plus transparente l'octroi de ces rémunérations. Depuis 2001 l'assemblée générale est ainsi informée dans le rapport qui lui est présenté chaque année de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social (article L. 225-102-1). De même, les éléments de rémunération différés sont depuis 2005 soumis à la procédure de contrôle des « conventions réglementées » comprenant notamment un rapport spécial des commissaires aux comptes et une consultation de l'assemblée générale des actionnaires

(article L. 225-42-1). La loi « Tépà* » du 1^{er} août 2007 a enfin renforcé la rigueur de ce dispositif en interdisant « les éléments de rémunération, indemnités et avantages dont le bénéficiaire n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire » (même article).

Dans le cas particulier des entreprises publiques, ces rémunérations sont par ailleurs soumises à un contrôle ministériel particulièrement étroit, qui a fait l'objet de modifications juridiques récentes.

Le principal texte de référence en matière de rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques est le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social. Régissant l'ensemble des établissements publics industriels et commerciaux, entreprises et sociétés nationales, sociétés d'économie mixte et sociétés anonymes dans lesquelles l'État détient la majorité du capital social, ce décret institue un contrôle ministériel sur les rémunérations des dirigeants de l'ensemble de ces entreprises.

Ce texte a été modifié récemment, conformément à la communication relative à la moralisation et à l'encadrement des rémunérations des dirigeants d'entreprises présentée par le ministre de l'Économie et des Finances lors du Conseil des ministres du 13 juin 2012.

Le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques a ainsi plafonné la rémunération annuelle d'activité de ces derniers à 450 000 euros bruts.

L'article 3 du décret du 9 août 1953 modifié dispose ainsi que « I. Dans les organismes contrôlés en vertu du présent décret [...] sont fixés par

décision des ministres chargés de l'Économie et du Budget ou, dans les organismes ayant la forme de société commerciale, approuvés par décision du ministre chargé de l'Économie :

1° Le montant des jetons de présence ou indemnités alloués aux membres des conseils d'administration ou des conseils de surveillance ou de gérance ou des organes délibérants en tenant lieu ;

2° Les éléments de rémunération d'activité des présidents du conseil d'administration, des directeurs généraux, des directeurs généraux délégués, des présidents-directeurs généraux, des présidents et membres de directoire, des présidents du conseil de surveillance, des présidents, des gérants et, d'une manière générale, des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent des fonctions équivalentes ;

3° Les avantages de toute nature liés à l'activité ainsi que les éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus aux personnes mentionnées au 2° ci-dessus en raison de leur cessation d'activité ou de leur changement de fonctions ou postérieurement à ceux-ci...

III. – Les décisions des ministres prises en application du I relatives aux sommes versées aux personnes mentionnées au 2° du I au titre des 1° et 2° du I ne doivent pas conduire à fixer ou approuver des rémunérations excédant un plafond brut de 450 000 euros. »

L'ensemble des éléments de rémunération, outre les contrôles internes dont ils font l'objet au sein même de l'entreprise concernée en vertu de la législation et de la réglementation qui leurs sont spécifiquement applicables, font ainsi l'objet, dans le secteur public, d'un contrôle ministériel particulièrement extensif.

* Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Loi Tépà).

La moralisation et l'encadrement des rémunérations des dirigeants d'entreprises (Conseil des ministres du 13 juin 2012)

Le ministre de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur a présenté la communication suivante, relative à la moralisation et à l'encadrement des rémunérations des dirigeants d'entreprises :

« Les excès en matière de rémunérations, qui sont dommageables pour les entreprises comme pour la cohésion sociale, imposent de prendre des mesures pour moraliser et encadrer les rémunérations des dirigeants d'entreprises.

Conformément à l'engagement pris par le président de la République, le Gouvernement veillera à l'exemplarité des rémunérations des dirigeants des entreprises publiques.

Le nouveau dispositif s'appliquera à l'ensemble des entreprises publiques détenues majoritairement par l'État (comme EDF, Areva, La Poste, SNCF, RATP, etc.), y compris leurs principales filiales. Le gouvernement veillera à ce que les nouvelles règles s'appliquent également aux établissements publics et autres opérateurs de l'État, ainsi qu'à la Caisse des dépôts et consignations et, en liaison avec celle-ci, à

ses principales filiales. Dans les entreprises où l'État ne détient pas la majorité du capital, le ministre de l'Économie continuera à donner instruction aux représentants de l'État dans les organes de gouvernance de ces entreprises pour proposer les mêmes règles de modération dans la fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

En vertu des nouvelles règles de modération salariale, la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sera plafonnée à vingt fois la moyenne des plus bas salaires des principales entreprises publiques. L'approbation des rémunérations individuelles par le ministre de l'Économie permettra de faire respecter cette limite et d'éviter que les rémunérations ne convergent toutes vers ce plafond, en tenant compte des spécificités de chaque entreprise.

Les textes réglementaires requis seront pris dans les meilleurs délais et la règle sera appliquée aux mandats en cours à l'occasion des prochains conseils d'administration qui statueront sur les rémunérations des mandataires sociaux, de telle sorte que, dans l'année,

l'ensemble des rémunérations ait pu être revu conformément aux règles définies. Les rémunérations des mandataires sociaux des entreprises publiques seront rendues publiques.

Au-delà des entreprises publiques, des mesures seront prises pour encadrer les modalités de rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui ont donné lieu aux excès les plus choquants et pour renforcer la gouvernance et le contrôle en matière de rémunérations. Après une phase de concertation, le gouvernement présentera à l'automne un projet de loi permettant d'interdire ou d'encadrer certaines pratiques et de rénover la gouvernance des entreprises privées afin de renforcer le contrôle exercé sur les rémunérations. »

En application de cet engagement, le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012, relatif au contrôle de l'État sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques, a plafonné la rémunération annuelle d'activité de ces derniers à 450 000 euros bruts.

L'État actionnaire a contribué à la reprise de l'économie française

État actionnaire et politique industrielle

La promotion d'une stratégie industrielle globale

Dans la continuité des États généraux de l'industrie, réunis au printemps 2010, l'État a renforcé, pour chacune de ses participations, son implication dans la définition d'une stratégie de développement industriel et économique. L'État actionnaire s'attache à promouvoir une véritable stratégie industrielle globale anticipant les enjeux stratégiques des entreprises et menant une réflexion sectorielle au sein des filières. Cette action a été menée dans l'ensemble des secteurs du périmètre de l'APE, avec notamment les axes suivants :

- réfléchir dans le secteur de la défense, sur les implications des contraintes budgétaires sur les dépenses d'armement et anticiper la reconfiguration d'une industrie européenne encore très fragmentée ;

- définir la configuration optimale du secteur énergétique ainsi que ses limites en termes de synergies avec des activités connexes (services aux collectivités, environnement) ;
- identifier en matière d'approvisionnement les ressources minières et les matières premières les plus stratégiques pour notre pays ;
- orienter le positionnement de certaines de nos entreprises dans leur filière.

D'une manière générale, l'APE doit poursuivre sa réflexion sur les effets de l'ouverture à la concurrence de secteurs traditionnellement réglementés (transports, postes, etc.).

La passation d'alliances stratégiques pour mieux positionner nos entreprises dans la concurrence internationale

Il s'agit de favoriser les partenariats stratégiques ou les rapprochements d'entreprises à participation publique, quand ceux-ci sont opportuns, afin de leur permettre de rivaliser avec leurs concurrents mondiaux.

Cette ambition s'est concrétisée par exemple avec la constitution, autour de Systra, d'une entreprise d'ingénierie de premier plan, regroupant les forces à l'international des filiales d'ingénierie de la SNCF et de la RATP. C'est également dans cet état d'esprit qu'un dialogue entre EDF et Areva a pu être initié, en vue de la conclusion d'un partenariat stratégique demandé par le Conseil de politique nucléaire du 21 février 2011.

La vente de SNPE Matériaux énergétiques au groupe Safran, réalisée en mars 2011, a permis la création d'un leader mondial de la propulsion solide, domaine critique pour la force de dissuasion et le maintien de l'accès autonome à l'espace. Les consolidations dans le secteur de la défense devraient se poursuivre.

L'anticipation et le suivi des stratégies de localisation des activités

Pour atteindre cet objectif, une enquête annuelle sur la contribution des entreprises publiques à la politique industrielle a été réalisée, pour la troisième année, auprès des 24 entreprises suivantes : ADP, Air France-KLM, Areva, DCI, DCNS, EADS, EDF, La Française des Jeux, France Télécom, GDF Suez, Giat Industries-Nexter, Imprimerie Nationale, La Monnaie de Paris, La Poste, LFB, RATP, Renault, RFF, RTE EDF Transport, Safran, Semmaris, SNCF, STX France, Thales.

L'analyse des questionnaires retournés a permis notamment de dégager les grandes tendances suivantes.

Elle confirme l'effort en matière d'investissements sur le territoire français, avec une progression très significative, à hauteur de + 23,38 % entre 2010 et 2011. Ce taux reste très légèrement inférieur à celui des investissements toutes zones géographiques confondues, qui s'établit à + 24 % pour la même période.

Ce dynamisme est à nuancer par la disparité des résultats selon les secteurs dont certains, comme l'énergie et la défense, apparaissent en retrait. Le taux des investissements peut également fortement varier d'une année à l'autre, du fait du caractère pluriannuel de grands projets. Contrairement à l'année dernière, l'ensemble des secteurs affiche un taux positif.

L'évolution de l'emploi en France de ces entreprises est de la même manière plus favorable que celle constatée l'année dernière. L'emploi connaît en effet entre 2010 et 2011 une légère hausse (+ 0,20 %), à comparer à la baisse de 0,31 % observée pour la période 2009-2010.

La formation de la valeur ajoutée en France continue à progresser (+ 1,72 %), plus rapidement que dans les autres secteurs géographiques (+ 1,55 %).

Évolution des investissements (base taux moyen)

Secteurs	France			Toutes zones géographiques		
	Taux 2009-2010	Taux 2010-2011	Écart 2010-2011 (à la hausse ou à la baisse)	Taux 2009-2010	Taux 2010-2011	Écart 2010-2011 (à la hausse ou à la baisse)
Autres	+ 52,93 %	+ 48,88 %	- 4,05 %	+ 51,97 %	+ 50,98 %	- 0,99 %
Défense	- 14,05 %	+ 9,85 %	23,91 %	- 6,91 %	+ 5,14 %	12,05 %
Énergie	+ 10,27 %	+ 2,69 %	- 7,47 %	+ 10,16 %	- 1,24 %	- 11,40 %
Infrastructures de transport	- 0,97 %	+ 39,36 %	+ 40,34 %	- 2,02 %	+ 39,36 %	+ 41,39 %
Transports	- 11,70 %	+ 16,11 %	+ 27,80 %	- 10,42 %	+ 25,75 %	+ 36,17 %
Taux moyen global	+ 7,30 %	+ 23,38 %	+ 16,10 %	+ 8,56 %	+ 24,00 %	+ 15,44 %

Évolution de l'emploi (taux moyen, base ETP)

Secteurs	France			Toutes zones géographiques		
	Taux 2009-2010	Taux 2010-2011	Écart 2010-2011 (à la hausse ou à la baisse)	Taux 2009-2010	Taux 2010-2011	Écart 2010-2011 (à la hausse ou à la baisse)
Autres	- 1,51 %	+ 0,44 %	1,94 %	+ 0,39 %	+ 0,66 %	+ 0,26 %
Défense	+ 0,21 %	+ 2,69 %	2,41 %	+ 0,62 %	+ 3,92 %	+ 3,09 %
Énergie	+ 0,13 %	+ 1,07 %	0,94 %	+ 1,23 %	+ 0,72 %	- 1,69 %
Infrastructures de transport	+ 0,76 %	- 3,21 %	- 3,97 %	+ 0,97 %	- 3,55 %	+ 3,63 %
Transports	- 1,15 %	- 0,01 %	1,14 %	- 1,00 %	+ 5,53 %	+ 3,77 %
Taux moyen global	- 0,31 %	+ 0,20 %	0,49 %	+ 0,44 %	+ 1,45 %	+ 1,81 %

Évolution de la valeur ajoutée (taux moyen)

Secteurs	France			Toutes zones géographiques		
	Taux 2009-2010	Taux 2010-2011	Écart 2010-2011 (à la hausse ou à la baisse)	Taux 2009-2010	Taux 2010-2011	Écart 2010-2011 (à la hausse ou à la baisse)
Autres	+ 1,78 %	+ 15,07 %	13,29 %	+ 2,34 %	15,08 %	12,74 %
Défense	- 3,64 %	1,90 %	5,54 %	+ 1,58 %	- 1,28 %	- 2,86 %
Énergie	+ 1,27 %	- 6,25 %	- 7,52 %	+ 8,63 %	- 4,54 %	- 13,17 %
Infrastructures de transport	+ 4,19 %	3,37 %	- 0,82 %	+ 4,82 %	2,59 %	- 2,23 %
Transports	+ 15,48 %	- 5,47 %	- 20,95 %	+ 18,95 %	- 4,08 %	- 23,03 %
Taux moyen global	+ 2,32 %	1,72 %	- 0,60 %	+ 5,75 %	1,55 %	- 4,20 %

Le Fonds stratégique d'investissement

Une année 2011 au service de la compétitivité française marquée par des interventions au capital de grandes entreprises stratégiques, d'ETI de croissance et en faveur des PME

En 2011, le FSI a maintenu un rythme soutenu d'investissement, alors que la conjoncture économique s'est significativement dégradée et que les besoins en fonds propres des entreprises ont été plus marqués. Les moyens importants du FSI, associés à une équipe de professionnels reconnue, ont permis le financement de 850 entreprises, majoritairement par augmentations de capital, pour un montant décaissé de 2,5 Md€ ainsi répartis :

- 38 entreprises (dont 20 n'étaient pas encore en portefeuille et 18 l'étaient déjà) ont été financées à l'occasion d'investissements directs du FSI mobilisant 1,3 Md€ ;
- 61 entreprises ont fait l'objet d'investissements de fonds, notamment sectoriels, pour 215 M€ ;
- 750 entreprises ont reçu 1 Md€ via les fonds partenaires du programme FSI France Investissement. **Depuis sa création, de janvier 2009 à juin 2012, le FSI a ainsi permis l'injection directe ou indirecte de plus de 7,5 Md€ dans l'économie, via plus de 1900 entreprises dans une double logique d'ambition industrielle forte en faveur de l'intérêt collectif et d'investisseur avisé.**

Les investissements directs de 30 M€ ou plus dans la période récente (janvier 2011 à juin 2012) ont mobilisé 1,2 Md€ pour les grandes entreprises et ETI suivantes : Eramet, NGE, Soitec, Sequana, Tockheim, Altrad, Mersen, Novasep.

Les fonds créés en 2009 (Fonds de modernisation des équipementiers automobiles – FMEA –, FMEA rang 2, InnoBio, Fonds Bois, Fonds OC+, Fonds de consolidation et de développement des entreprises – FCDE) ont montré leur pertinence dans les secteurs d'activité ciblés. Au 15 juillet 2012, sur une capacité d'intervention de 650 M€, le FMEA a ainsi déjà mobilisé 370 M€ à travers 27 investissements de soutien à des projets industriels de développement dans des entreprises employant globalement 38 000 personnes dont 60 % en France. Le FSI œuvre également à la mise en place de quatre nouveaux fonds sectoriels, consacrés

aux entreprises dans les secteurs de l'instrumentation médicale, de l'aéronautique, du ferroviaire, et du nucléaire.

Le renouvellement du programme FSI France Investissement pour la période 2012-2020 et l'accroissement de ses moyens ont été annoncés le 16 juin 2011. À travers ce programme, le FSI consacrera entre 3 Md€ et 4 Md€ au financement des PME sur la période 2012-2020, sur un total de 5 Md€ de fonds publics qui devraient faire levier sur 15 Md€ de fonds privés.

L'année 2011 a également été marquée par le renforcement de l'action du FSI en faveur des PME en régions avec l'accroissement des moyens consacrés aux entreprises régionales à travers la filiale de CDC Entreprises (80 %) et Oséo (20 %) FSI Régions. Cette dernière repose sur une amplification de l'action d'Avenir Entreprises, qui a pris à cette occasion la dénomination de FSI Régions et a été abondée à hauteur de 350 M€ supplémentaires par le FSI. Ce dispositif est devenu au cours du premier semestre 2012 un acteur du terrain régional, avec une présence territoriale renforcée dans quatorze ensembles interrégionaux. FSI Régions constitue un point d'entrée en région capable d'accompagner les entreprises dans leur recherche de fonds propres et remplit parallèlement le rôle d'investisseur actif mobilisant les moyens octroyés par le FSI.

Le FSI a également poursuivi l'approfondissement des études de filières sectorielles et technologiques et sa démarche de *sourcing*. Le travail d'analyse des grandes filières industrielles françaises lancé mi-2009 a été poursuivi à travers l'étude de treize filières industrielles dans un triple objectif : mieux connaître le paysage des différentes filières, identifier les opportunités d'investissement pour le FSI et détecter des possibilités de consolidation éventuelles. L'étude de cinq nouvelles filières a été lancée depuis début septembre 2011 afin d'élargir la portée des travaux d'analyse et de *sourcing* du FSI.

La création d'une Banque publique d'investissement au service de l'économie française et des territoires

La création d'une Banque publique d'investissement est le premier des soixante engagements du président de la République, pris pour la France, au service de la pro-



© Areva - Jean-Marie Taillat

duction, de l'emploi et de la croissance. Dans un contexte de crise économique et d'incertitudes sur le financement des PME, le projet vise à parer les risques d'assèchement de certains compartiments du marché du crédit ainsi qu'aux insuffisances de fonds propres qui brident leur croissance.

Coiffant différentes entités spécialisées dans le financement des entreprises, la Banque publique d'investissement deviendra le point d'entrée unique pour les financements publics à destination des TPE, des PME et des ETI. L'objectif est de simplifier les démarches des entrepreneurs lors de la réalisation de leurs projets de développement et leur accès aux financements, en articulation avec les régions.

La nouvelle entité aura pour mission de :

- pallier les défaillances de marché qui handicapent le financement des entreprises, en particulier des PME ;
- investir dans le développement des secteurs stratégiques d'avenir ;
- constituer un levier d'intervention puissant pour le développement des territoires, en lien avec les régions.

Les nouveaux enjeux de l'État actionnaire

La défense d'une vision industrielle de l'État dans le domaine des métaux stratégiques

La société Eramet revêt un caractère stratégique fort en raison notamment de sa présence dans plusieurs secteurs (par exemple les alliages pour l'aéronautique et la défense) ainsi que de ses positions clés actuelles et à venir dans les métaux stratégiques ou rares. L'importance des enjeux d'approvisionnement de l'industrie française en ressources stratégiques justifie ainsi pleinement l'entrée du FSI au capital d'Eramet à l'occasion de la sortie d'Areva.



Areva a cédé en effet le 16 mai 2012 sa participation d'environ 26 % dans Eramet au FSI pour un montant de 776 M€. La cession de cette participation, non stratégique pour Areva car éloignée de son cœur de métier nucléaire, s'inscrit dans le cadre du plan de cessions d'un montant plancher de 1,2 Md€ décidé en décembre 2011 pour désendetter le groupe et contribuer au financement de son programme d'investissements.

Le FSI s'est substitué à Areva au sein du concert constitué avec les sociétés Sorame et Ceir, holdings de la famille Duval, premier actionnaire d'Eramet avec 37 % du capital. Le pacte d'actionnaires conclu à cette occasion pour une période de cinq ans reprend les principales dispositions du pacte d'actionnaires précédent et maintient la prédominance de la famille Duval au sein du concert. En conséquence, l'AMF a considéré qu'il n'y avait pas lieu de déposer une offre publique. Conformément à ce pacte, le FSI peut désigner cinq administrateurs sur un total de quinze. En application de l'article 139 de la loi de 2001 sur les nouvelles régulations économiques (dite NRE), l'État a proposé à l'assemblée générale 2012 de la société la nomination d'un administrateur représentant de l'État issu de l'APE, rattaché au contingent de cinq administrateurs dont dispose le FSI, ce qui permet à l'État de conserver la présence au conseil d'administration demandée pour la première fois au printemps 2011. Outre la composition du conseil et une obligation de concertation avant la nomination des principaux dirigeants, le pacte prévoit des

règles de stabilité du concert (engagement de concertation, engagement de conservation, droit de premier refus réciproque...).

Une vigilance nouvelle sur les politiques de ressources humaines

Les ressources humaines sont une composante essentielle de la compétitivité des entreprises et constituent un enjeu majeur pour l'État actionnaire. L'APE a pour mission d'animer la politique actionnariale de l'État, non seulement sous ses aspects économiques et industriels, mais également sociaux (article 1^{er} du décret n° 2011-130 du 31 janvier 2011 modifiant le décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale).

Dans ce cadre, l'État actionnaire se montre extrêmement vigilant quant aux enjeux sociaux et aux politiques de ressources humaines des entreprises de son périmètre. Il s'assure que les actions menées répondent aux enjeux stratégiques de l'entreprise et veille à la manière dont celle-ci s'efforce de donner une meilleure visibilité à ses collaborateurs.

L'État actionnaire veille tout particulièrement à l'évolution de l'emploi, à la gestion des compétences et aux dispositifs visant à anticiper l'évolution des métiers et des organisations. Il apporte également une grande attention aux actions menées en faveur des seniors et au développement de la formation en alternance, pour lesquelles les entreprises publiques se doivent d'être particulièrement exemplaires. Il s'assure par ailleurs que la diversité et la parité soient prises en compte. L'État actionnaire continue à suivre avec la plus grande attention les actions menées par les entreprises en matière de bien-être au travail.

Afin de s'assurer de la manière dont les entreprises traitent ces sujets, le questionnaire de politique industrielle comporte depuis 2011 un volet « ressources humaines ». Par ailleurs, des réunions sont périodiquement organisées, à l'initiative de l'Agence des participations de l'État, avec les directions des ressources humaines des principales entreprises de son périmètre. Elles permettent des échanges approfondis et favorisent la diffusion des meilleures pratiques.

Évolutions structurelles du portefeuille de l'État actionnaire

Panoramas sectoriels

Défense et aéronautique

L'année 2011 a été marquée par la reprise du secteur aéronautique civil au niveau mondial, accompagnée par une forte hausse des prises de commandes, qui a bénéficié à l'ensemble des acteurs de la filière. Au niveau national, 2011 marque toutefois un tassement, dans un contexte budgétaire contraint, des autorisations d'engagement pour l'équipement des forces armées, qui s'élèvent à 7 964 M€, contre 9 114 M€ en 2010, tandis que les crédits de paiement restent à un niveau comparable à 9,9 Md€ en 2011, contre 10,1 Md€ en 2010.

EADS a réalisé dans ce contexte des prises de commandes record, qui se sont élevées en 2011 à 131,1 Md€ contre 83,1 Md€ en 2010, portant ainsi le carnet de commandes à 541 Md€ fin 2011. Le groupe européen a notamment bénéficié du succès rencontré auprès des compagnies aériennes par l'A320 NEO, version remotorisée de l'A320 lancée fin 2010 avec l'objectif de réduire la consommation en carburant de l'ordre de 15 %. 1 400 commandes fermes ont d'ores et déjà été enregistrées en juin 2012. Le chiffre d'affaires du groupe a également progressé en passant de 45,8 Md€ en 2010 à 49,1 Md€ en 2011, dont 33,1 Md€ réalisé par sa principale filiale qui a livré un nombre record de 534 appareils civils, contre 510 en 2010. L'avionneur poursuit par ailleurs le développement de son programme d'avion long courrier A350 XWB, dont la mise en production a débuté avec la première livraison attendue au second semestre 2014. Le programme d'avion de transport militaire A400M se poursuit également, avec la livraison à l'armée de l'air française du premier appareil attendue en 2013. Enfin, les derniers mois ont ouvert une nouvelle étape pour la société avec le renouvellement de son conseil d'administration et l'évolution de son comité exécutif, avec notamment la nomination de M. Thomas Enders à la présidence exécutive de la société, en remplacement de M. Louis Gallois.

Safran a connu en 2011 une année de croissance de son chiffre d'affaires (9,1 % à 11,7 Md€) et une forte progression de sa

rentabilité (en hausse de 35 %, le résultat opérationnel courant ajusté s'élève à 1 189 M€). L'année 2011 constitue une année record en matière de production de moteurs aéronautiques, tout particulièrement au travers du succès du CFM56, moteur qui équipe environ 70 % de la flotte mondiale d'avions monocouloirs. Safran a également conforté son positionnement d'équipementier de premier rang en assurant le succès commercial du LEAP, successeur du CFM56, dans le cadre de son partenariat commercial renouvelé avec General Electric au sein de la JV CFM International : ce nouveau moteur équipera l'Airbus A320 NEO, le B737MAX et l'avion chinois Comac C919, pour un total de 3 056 commandes et intentions d'achat signées durant l'année 2011. Dans le domaine de la défense, l'entreprise poursuit la production pour l'armée de terre française de l'équipement de protection du combattant Félin (fantassin à équipements et liaisons intégrés), portant à six le nombre de régiments équipés. Par ailleurs, le succès se confirme pour les jumelles infrarouges longue portée JIM LR, avec plus de 1 300 équipements livrés en 2011. Dans le domaine de l'optronique, les sociétés Safran et Thales ont signé le 20 décembre 2011 un protocole d'intention en vue de la création d'une coentreprise technique, commerciale et programmatique. Cette coopération couvrira les futurs systèmes de défense pour lesquels la combinaison des compétences apportera une meilleure offre au bénéfice des clients et des deux groupes.

Safran confirme également en 2011 sa position de leader mondial dans le domaine des solutions d'identité avec la finalisation de l'acquisition de l'entreprise américaine L-1 Identity Solutions pour un peu plus d'un milliard de dollars (1,09 Md USD). En acquérant les activités de solutions biométriques et de contrôle d'accès, de titres d'identité sécurisés et de services d'enrôlement, Safran devrait augmenter d'un tiers le chiffre d'affaires généré par ses activités dans ce domaine, sa filiale Morpho déjà leader dans la reconnaissance d'empreintes digitales devenant leader dans la reconnaissance d'iris.

Thales a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 13 Md€ à un niveau quasi inchangé par rapport à celui de 2010 (13,1 Md€), dégageant un résultat net de 566 M€, en amélioration par rapport à 2010 (perte de 45 M€),



© Giat Industries

essentiellement liée à l'impact positif du plan de performance Probasis avec, au premier plan, une meilleure exécution des projets. Les prises de commandes progressent de 1 % en 2011 à 13,2 Md€, portées par le secteur défense et sécurité qui enregistre une progression de + 17 % par rapport à 2010 sous l'effet du contrat de modernisation des Mirage 2000 en Inde, conclu par les activités de systèmes de mission de défense. À 5,9 Md€, les commandes du secteur Aérospatial & Transport diminuent de 13 % malgré l'obtention d'un important contrat pour le programme Galileo et de plusieurs commandes de charges utiles en Russie, après une année historiquement exceptionnelle en 2010 (entrée en carnet de la constellation de satellites Iridium Next).

Thales a parallèlement poursuivi sa transformation, notamment par la mise en œuvre du plan Probasis d'amélioration du résultat opérationnel.

Enfin, au-delà de la transformation organisationnelle du groupe et de son recentrage sur son cœur de métier, Thales a poursuivi sa stratégie de développement dans les services – avec notamment la notification d'un contrat relatif au système de perception et de contrôle de l'écotaxe poids lourds en France (projet « Ecomouv ») et d'un contrat relatif au réseau de communication sécurisé pour le futur siège du ministère de la Défense français (Balard) – et dans les plateformes d'armement, avec, d'une part, l'exercice, fin 2011, de l'option consentie en 2007 de montée au capital de DCNS à hauteur de 35 %, et d'autre part, l'entrée en discussion avec le groupe Nexter Systems en vue d'une prise de participation mino-

ritaire en échange de l'apport de la filiale munitionnaire TDA.

DCNS a poursuivi pour la deuxième année consécutive la mise en œuvre de son plan stratégique « Championship », lancé en 2009 et dont l'objectif est de faire du groupe le champion européen du naval de défense. DCNS, qui vise un doublement de son chiffre d'affaires d'ici à 2020, souhaite conforter sa position de partenaire de référence de la Marine nationale tout en développant ses activités à l'international et dans des activités connexes où le groupe peut mettre en valeur ses compétences (nucléaire civil, énergies marines...).

Après une année record en 2010, les prises de commandes en 2011 s'élèvent à 3,16 Md€, renforçant le carnet de commande de l'entreprise qui s'élève à 14,8 Md€ et représente plus de cinq années de chiffre d'affaires. En 2011, le chiffre d'affaires progresse également pour atteindre 2,62 Md€ marquant ainsi la poursuite de la reprise de la croissance amorcée en 2010 (2,5 Md€ de chiffre d'affaires). L'activité commerciale des systèmes et bâtiments de surface a été particulièrement intense en 2011. En particulier, il convient de souligner l'entrée en vigueur en novembre 2011 du contrat BPC Russie réalisé en coopération industrielle avec STX, et la sélection par la marine malaisienne des corvettes Gowind, à l'issue d'une âpre compétition internationale, marquant ainsi la capacité de DCNS à capitaliser sur les acquis du chantier Championship GW200. Pour l'activité sous-marins, la direction générale de l'Armement (DGA) a affirmé le 1^{er} juillet 2011 la prise de commande du Tourville,



troisième sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de classe Barracuda.

Dans le cadre de la stratégie « ChampionShip », DCNS a vocation à se développer dans les énergies marines renouvelables (EMR). En particulier, DCNS poursuit son projet d'hydrolienne, turbine sous-marine exploitant les courants de marée en partenariat avec la société irlandaise OpenHydro. Une turbine préindustrielle de 16 mètres de diamètre a été mise à l'eau durant trois mois au large de l'île Bréhat dans le cadre d'un partenariat avec EDF EN. Les tests de fonctionnement se sont avérés satisfaisants et la turbine devrait être remise à l'eau avant la fin de l'été 2012, alors que la production de trois autres exemplaires doit être lancée avant fin 2012 pour une mise en service de la ferme pilote à horizon 2014.

En 2011, le chiffre d'affaires du groupe GIAT Industries s'est maintenu à un niveau soutenu à 846 M€, contre 1,07 Md€ au cours de l'exercice 2010 dont l'activité avait été notamment marquée par la fin des livraisons d'importants contrats de systèmes d'artillerie France et export. Afin de renforcer sa compétitivité dans un contexte de compétition internationale accrue, la société a lancé le plan stratégique « Grand Large » au cours de l'exercice passé, qui a permis d'identifier et de lancer les actions en vue d'adapter au mieux les produits de Nexter aux besoins de ses clients et d'abaisser à terme de 25 % les coûts de production de ses produits par rapport à 2010. La société a par ailleurs engagé fin 2011 des discussions avec Thales en vue de l'acquisition par Nexter de TDA, la filiale munitionnaire de Thales, en contrepartie d'une prise de participation minoritaire de Thales au capital de Nexter Systems.

Transport

■ Secteur ferroviaire

Le système ferroviaire français est aujourd'hui confronté à des enjeux collectifs de développement durable et de mobilité, alors que son modèle économique se trouve dans une situation financière pré-occupante. Afin d'élaborer des propositions de réformes sur la base d'un diagnostic largement partagé, s'est tenu entre septembre et décembre 2011 le débat des Assises du ferroviaire autour de quatre thématiques majeures pour le rail français :

- construire un modèle ferroviaire français compétitif sur le marché européen ;
- clarifier la gouvernance du secteur, notamment s'agissant de l'articulation des rôles respectifs de SNCF et RFF ;
- identifier les leviers et scénarios pour remédier aux déséquilibres financiers ;
- structurer la filière ferroviaire pour promouvoir l'innovation et créer des emplois.

Les Assises du ferroviaire sont parvenues à la conclusion qu'une réforme d'ensemble peut seule aujourd'hui assurer la pérennité et le développement du mode ferroviaire. Ainsi, le rétablissement de l'équilibre financier du système constitue un objectif incontournable de toute réforme, dans un contexte de tension croissante sur les ressources publiques. En effet, en ne prenant en compte que la réalisation des quatre grands projets de LGV en cours, l'endettement du secteur devrait quasiment doubler en l'espace de quinze ans – de 32,5 Md€ en 2010 à 60,8 Md€ à l'horizon 2025. Le déficit annuel étant estimé autour de 1 à 1,5 Md€, il apparaît qu'aucun levier de réforme ne peut être exclu, qu'il s'agisse de la politique des investissements sur le réseau, de la gouvernance du système ferroviaire, de sa productivité générale ou encore d'une réflexion sur les différentes composantes du réseau et leur correcte articulation. D'emblée, il apparaît que l'action des deux grands établissements publics, RFF et SNCF, ne pourra s'inscrire que dans la perspective d'une priorité donnée à la rénovation du réseau existant sur le développement des nouvelles lignes, ce qui nécessite une sélectivité des grands projets inscrits au schéma national des infrastructures ferroviaires (par l'intervention d'une expertise indépendante). Il a été également décidé de travailler à améliorer l'offre ferroviaire afin de rendre plus complémentaires les offres TGV, TET et TER ainsi que les dessertes

en car, selon leur domaine de pertinence économique et écologique. D'une manière générale, l'amélioration de la productivité du secteur a été perçue comme une nécessité, une réforme institutionnelle de regroupement des métiers de gestion de l'infrastructure, aujourd'hui éclatés entre RFF et la branche Infrastructures de la SNCF devant y contribuer par son rôle intégrateur s'agissant des choix de développement du réseau.

Ces travaux ont fourni de premières orientations de réforme pour le secteur ferroviaire. Ils devront en tout état de cause s'inscrire dans le contexte et le calendrier de l'élaboration d'un quatrième paquet ferroviaire à l'automne 2012. En effet, la refonte du premier paquet ferroviaire adoptée le 3 juillet 2012 par le Parlement européen appelle à des propositions complémentaires de la Commission européenne s'agissant des modalités de gouvernance des systèmes ferroviaires, et de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire domestique. De ce point de vue, les Assises du ferroviaire ont recommandé que cette perspective soit préparée par l'élaboration d'un cadre social harmonisé pour l'ensemble des salariés du ferroviaire, afin de garantir une compétition équitable entre les opérateurs ferroviaires et sans défaveur pour les grands opérateurs nationaux. Ces travaux seront menés dans un contexte où la Commission européenne a introduit des procédures en manquement devant les juridictions communautaires contre treize États membres pour non-transposition des dispositions du premier paquet ferroviaire, dont la France et l'Allemagne.

L'évolution de l'environnement réglementaire du secteur, autant que la nécessité de sa réforme, devront être confrontées à l'exigence industrielle d'une filière ferroviaire française structurée et forte. Cette filière représente en effet 21 000 emplois dans le secteur privé auxquels s'ajoute plus de 57 000 emplois à la SNCF, et 4,1 Md€ de chiffre d'affaires dont 1,1 Md€ à l'export. À la suite des Assises du ferroviaire, il a été décidé de répondre au besoin de structuration de la filière par la création d'une structure de coopération – Fer de France – chargée entre autres de promouvoir les intérêts commerciaux de la filière à l'export. Dans le même temps, et à la suite des recommandations du comité de filière, le Fonds stratégique d'investissement annonçait le 18 avril 2012 la création du Fonds de modernisation des entreprises

ferroviaires (FMEF). Doté d'un montant de 40 M€ abondé par, outre le FSI, Alstom, la SNCF, Bombardier, et la RATP, le FMEF a pour objet d'investir, dans le cadre de participations minoritaires, dans des entreprises du secteur, dans un double objectif de consolidation et de renforcement de leur compétitivité et de leur capacité d'innovation technologique. S'agissant des métiers de gestion de l'infrastructure, l'année 2011 aura été marquée par la signature à Lille des statuts de la future Fondation de coopération scientifique Railenium pour laquelle se sont engagés dix-neuf industriels (dont notamment RFF, Eurotunnel, TP Colas Rail, Alstom, Bouygues, Vossloh Cogifer) ainsi que huit universités et organismes de recherche. Sélectionné dans le cadre de l'appel à projets d'instituts de recherche technologique du programme d'investissements d'avenir de l'État, Railenium, localisé principalement sur le site du Hainaut (Valenciennes et Aulnoye-Bachant) ainsi qu'à Villeneuve-d'Ascq et Compiègne, a pour vocation d'être un centre de recherche européen de développement et de formation sur les infrastructures de transports ferroviaires et guidés au sens large favorisant l'innovation technologique dans les activités de l'infrastructure et de la maintenance, le contrôle commande et la signalisation, l'énergie, la gestion du trafic, les applications télématiques et les interfaces avec le matériel roulant.



L'activité du transport ferroviaire de marchandises, dans un secteur exposé aux cycles de la conjoncture, a été affectée par la crise économique depuis 2008, mais aussi par les difficultés des conditions d'accès au réseau, lequel est engagé dans un plan de rénovation et de modernisation sans précédent impliquant un volume de travaux important (718 km de voies principales en 2011). La libéralisation du marché en 2006 a permis l'émergence de nouveaux opérateurs, dont le développement atteint plus de 20 % de parts de marché, mais dans un marché en net recul.

L'effort de rénovation du réseau ferroviaire mis en œuvre depuis 2006, et dont les objectifs en termes de volumes et de coûts ont été fixés dans le contrat de performance 2008-2012 entre l'État et RFF, s'est poursuivi en 2011, avec un haut niveau d'investissement et de travaux. L'enjeu majeur consiste à articuler ces chantiers avec la circulation des trains. De ce dernier point de vue, l'année 2011 a été marquée par le déploiement du cadencement des horaires (répétition des horaires et des correspondances dans les gares nœuds) qui contribue à la lisibilité de l'offre aux voyageurs et favorise la coordination avec d'autres modes de transport, tout en optimisant la capacité de circulation.

Le GIE « Haropa » constitué entre les ports du Havre, de Rouen et de Paris

La loi du 4 juillet 2008 a prévu que « pour assurer la cohérence des actions de grands ports maritimes et, le cas échéant, de ports autonomes fluviaux, s'inscrivant dans un même ensemble géographique ou situés sur un même axe fluvial, un conseil de coordination interportuaire associant des représentants de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des ports concernés ainsi que des personnalités qualifiées et des représentants des établissements gestionnaires d'infrastructures terrestres ou de l'établissement public chargé de la gestion des voies navigables peut être créé par décret ». Conformément à cette disposition, un conseil de coordination interportuaire de la Seine (CCIS) a été créé entre les grands ports maritimes du Havre, de Rouen et le Port autonome de Paris par le décret n° 2009-556 du 19 mai 2009.

Le document de coordination du CCIS prévoit la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE) entre les trois ports, dont les missions seraient centrées principalement sur la stratégie (conduite d'études communes, élaboration d'un projet stratégique pour l'axe

Seine), l'action commerciale (actions communes de marketing, démarches communes pour l'accueil des clients et la construction d'une offre intégrée sur l'axe Seine) et la communication (lancement d'une marque commune, efforts communs de rayonnement à l'international, gestion commune des relations institutionnelles).

La création du GIE, baptisé « Haropa » (pour Le Havre-Rouen-Paris ou *Harbour Of Paris*), a été officiellement annoncée le 19 janvier 2012. Le nouvel ensemble, qui génère un total de près de 130 millions de tonnes de trafics maritimes et fluviaux, constitue ainsi le quatrième ensemble portuaire à l'échelle européenne (après Rotterdam, Anvers et Hambourg). Il a vocation à offrir un système logistique complet et compétitif et illustre l'effort de reconquête de leur *hinterland* par les ports français, objectif central de la réforme portuaire de 2008.

La présidence du GIE est exercée, de manière tournante et par périodes d'un an, par chacun des directeurs généraux des trois établissements constituant le GIE. Le financement du GIE est assuré, à enveloppe budgétaire totale constante, par les trois établissements.

■ Secteur portuaire

La réforme portuaire, initiée par la loi du 4 juillet 2008, a pour objet de moderniser la gouvernance des grands ports maritimes (GPM) et de renforcer leur compétitivité à travers, notamment, le transfert des activités de gestion des outillages des GPM vers des sociétés manutentionnaires privées et le recentrage des établissements publics portuaires sur leurs fonctions régaliennes ainsi que sur l'aménagement et la gestion du domaine public portuaire.

Le premier volet de la réforme a porté sur la modernisation de la gouvernance des GPM. Le poids de l'État a ainsi été renforcé dans la gouvernance des GPM, notamment au sein du conseil de surveillance. Par ailleurs, des comités d'audit ont été mis en place dans les GPM, qui apportent des garanties précieuses en matière de bonne gestion et au sein desquels l'Agence des participations de l'État est représentée.



Le deuxième volet de la réforme a consisté à transférer les outillages et leurs conducteurs (grutiers) des établissements publics portuaires vers les sociétés manutentionnaires. Cette évolution a permis d'aligner le statut des grutiers sur celui des dockers, lesquels avaient été détachés au sein des sociétés manutentionnaires dans le cadre de la réforme portuaire de 1992, et d'assurer ainsi une « unité de commandement » de la manutention portuaire. Cette unité a nécessité un accord préalable entre les GPM et les entreprises de manutention s'agissant des modalités de cession des outillages de manutention (sous l'égide de la Commission nationale d'évaluation, qui en appréciait la valorisation), négociées port par port. Les transferts de propriété correspondant sont intervenus selon les GPM et les terminaux concernés entre mi-mai 2010 et mi-juin 2011.

Le volet social de la réforme, qui concernait l'ensemble des personnels (agents détachés et agents relevant des GPM) a donné lieu à un dialogue social intense. La nouvelle convention collective nationale unifiée, « Ports et manutention », a été signée par l'ensemble des partenaires sociaux le 15 avril 2011 et est entrée en vigueur le 3 mai 2011. Cette convention, dont la signature conditionnait le détachement des personnels, permet d'offrir un cadre social unifié et modernisé à l'ensemble des acteurs de la place portuaire. Suite à cette signature, près de 880 agents, relevant auparavant des GPM, ont été détachés auprès des entreprises de manutention et placés sous le même commandement que les dockers.

La signature de cette convention nationale, et des accords locaux qui en ont procédé, a généré des coûts de transition significatifs, qui sont liés essentiellement aux mesures d'accompagnement de la réforme (compensation de la pénibilité des métiers portuaires, régime de cessation anticipée d'activité, garantie de maintien des rémunérations, garantie de retour en cas de licenciement économique, prise en charge par les GPM des « sureffectifs » estimés dans les sociétés manutentionnaires, etc.).

Ces coûts de transition ont commencé à se matérialiser dans les comptes des GPM et pèsent sans doute durablement sur leurs ratios de solvabilité et leurs capacités d'investissement (voir fiches individuelles). L'enjeu central consiste donc désormais à tirer les bénéfices de la réforme en capitalisant sur l'amélioration de la fiabilité des ports français pour réaliser des gains de compétitivité et renforcer le pilotage économique des GPM.

La loi du 4 juillet 2008 prévoit enfin que des contrats pluriannuels seront signés entre l'État et chacun des GPM, qui fixeront notamment les modalités de mise en œuvre des projets stratégiques des GPM. Ces contrats ont pour la plupart été approuvés par les conseils de surveillance des GPM et devraient être signés au second semestre 2012.

Énergie

■ La Cour des comptes a évalué les coûts du parc nucléaire existant à 96 Md€ de dépenses passées et 80 Md€ de charges futures

Le 17 mai 2011, à la suite de l'accident à la centrale nucléaire de Fukushima, le Premier ministre a demandé à la Cour des comptes un rapport sur les coûts de la filière électronucléaire française. Le 31 janvier 2012, la Cour des comptes a publié son rapport sur les éléments qui constituent les coûts passés, présents et futurs de la production d'électricité nucléaire en France. Elle estime les dépenses passées, qui sont bien identifiées, à 96 Md€ pour le parc existant (deuxième génération), auxquelles s'ajoute un investissement initial de 6 Md€ pour les constructions de première génération. Les charges courantes annuelles d'exploitation sont quant à elles estimées à 8,9 Md€ (pour une production de 408 TWh en 2010).

La Cour, rappelant que les charges futures sont incertaines par nature, les estime à 79,4 Md€ (dont 62 Md€ pour EDF) nécessaires notamment pour le démantèlement des 58 réacteurs du parc actuel (18,4 Md€) et la gestion à long terme des déchets (28,4 Md€) par les exploitants. La Cour considère que cette dernière estimation est fragile, car le projet envisagé pour le stockage des déchets à vie longue, c'est-à-dire leur enfouissement en grande profondeur, n'est pas encore parfaitement défini.

La Cour souligne que les dépenses futures dépendront principalement de deux paramètres : la création d'une filière de quatrième génération et la durée de fonctionnement des centrales. Sur ce deuxième point, la Cour fait référence à l'évaluation par EDF de dépenses d'investissement de l'ordre de 50 Md€, à prévoir dans les quinze ans à venir pour porter la durée de vie du parc à 60 ans, qu'elle réévalue à 55 Md€ compte tenu des investissements directement consécutifs à la mise en œuvre des recommandations de l'ASN suites aux premières évaluations complémentaires de sûreté (post-Fukushima).

La production d'électricité nucléaire est une industrie très capitalistique à cycle long pour laquelle le coût du capital est une variable qui a un impact très significatif sur le calcul du coût global. En prenant en compte la rémunération du capital, selon la méthode dite du coût courant économique, qui reflète l'ensemble des coûts sur toute la durée de fonctionnement du parc et permet des comparaisons entre modes d'énergie, le coût moyen du MWh produit s'élève à 49,50 € avec les données de 2010. La Cour montre que si l'impact de l'évolution des charges futures liées au démantèlement et à la gestion des déchets est limité, à l'inverse l'évolution des investissements de maintenance est nettement plus sensible, de l'ordre de 10 % du coût moyen.

■ Les évaluations complémentaires de sûreté (ECS), menées par l'ASN à la suite de l'accident de Fukushima, donneront lieu à la mise en place de mesures supplémentaires

Le 3 janvier 2012, à l'issue des ECS des installations nucléaires prioritaires, l'ASN a annoncé que les installations examinées présentaient un niveau de sûreté suffisant et n'a demandé l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter, au-delà des

marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes. L'ASN va donc imposer aux exploitants un ensemble de dispositions visant à renforcer la sûreté relative à la prévention des risques naturels (séisme et inondation), des risques liés aux autres activités industrielles, à la surveillance des sous-traitants et au traitement des non-conformités. Le président de l'ASN a toutefois indiqué que le retour d'expérience complet de l'accident de Fukushima pourrait prendre jusqu'à dix ans.

Le plan d'action prévu par EDF sera réalisé dans le cadre de son programme d'investissement global à horizon 2015. Il permettra notamment de renforcer la robustesse des centrales face à la perte simultanée de la source de refroidissement et des alimentations électriques, ainsi qu'aux conséquences en cas d'accidents graves.

- La mise en place de la Force d'action rapide du nucléaire (FARN) sera capable d'intervenir, en cas d'urgence, sur n'importe quel réacteur nucléaire en France d'ici à la fin de l'année 2012. Une première base a été installée à Civaux dès le premier semestre 2012, trois autres bases régionales seront créées à Dampierre, Paluel et Bugey. L'objectif est, qu'à l'horizon 2014, la FARN soit en capacité d'intervenir sur l'ensemble des réacteurs d'un site de façon simultanée.
- Les centres locaux de crise pourront accueillir sur plusieurs jours des équipes complètes d'exploitants et d'experts, qui travailleront en lien avec le niveau national d'EDF et les pouvoirs publics.
- 58 diesels d'ultime secours seront installés sur l'ensemble des réacteurs avant 2018. Le principe est de disposer, en cas d'accident et dans l'attente de l'arrivée de la FARN dans les 24 heures, de moyens de secours supplémentaires.

Conformément aux demandes de l'Autorité de sûreté nucléaire, Areva a réalisé et rendu public les ECS post-Fukushima des installations nucléaires du cycle du combustible dont elle assure les responsabilités d'exploitant. Ces études qui concernent les sites de La Hague, du Tricastin, de Mélox et de Romans ont montré que ces installations disposaient globalement de marges significatives par rapport aux événements naturels extrêmes étudiés. Cette situation résulte notamment des programmes d'investissement continus réalisés sur ces installations. Dans le cadre de la politique

d'amélioration permanente de la sûreté et suite à ces examens, des compléments d'analyse et de moyens ont cependant été identifiés visant à renforcer les moyens ultimes pour faire face à des situations extrêmes. Il s'agit notamment pour le site de La Hague de compléter les moyens de réalimentation en eau des piscines d'entreposage du combustible et pour celui du Tricastin de limiter les conséquences de rejets potentiels à caractère chimique. Il s'agit par ailleurs de durcir les moyens de gestion de crise en situation d'accident touchant plusieurs installations d'un même site à la fois.

Services

En 2011, l'environnement dans lequel ont évolué les entreprises de services incluses dans le portefeuille de l'Agence des participations de l'État (Dexia, La Poste, France Télécom), a été marqué, d'une part, par un contexte macro-économique particulièrement dégradé en Europe, avec une recrudescence des tensions sur les marchés financiers en lien avec la crise des dettes souveraines, et, d'autre part, par une intensification de la pression concurrentielle dans les secteurs concernés. Cet environnement a fortement impacté les entreprises du portefeuille et a eu des conséquences extrêmement lourdes notamment sur Dexia.

Après un retour aux bénéfices en 2009, le groupe Dexia a été fortement touché par l'aggravation des tensions sur les dettes souveraines de certains pays de la zone euro. Confrontée à une crise de liquidité à la suite de la mise sous surveillance négative de sa notation par Moody's en octobre 2011, Dexia a été contraint de modifier profondément son périmètre et sa stratégie et de demander à nouveau le soutien des États. Au vu des conséquences systémiques qu'aurait pu avoir un éventuel défaut de paiement de la banque, les États belge, français et luxembourgeois ont donc décidé d'apporter leur soutien au groupe sous la forme d'une garantie de liquidité de 90 Md€ lui permettant de se refinancer et de porter à maturité ses actifs résiduels (présentant un risque de crédit globalement faible, mais très peu liquides). Plusieurs entités opérationnelles du groupe ont quant à elles dû être cédées : la nationalisation de Dexia Banque Belgique a été finalisée dès octobre 2011 ; ont été par ailleurs annoncées les cessions de Dexia Banque Internationale à Luxembourg (protocole signé en décembre 2011), Dexia

Municipal Agency (un protocole de négociation a été signé en octobre 2011, suivi par la conclusion d'un accord de principe en février 2012 et par la signature d'un protocole d'intention en mars 2012), Dexia Asset Management (entrée en négociation finale en juin 2012), RBCD Investor Services (transaction finalisée le 27 juillet 2012) et Denizbank (entrée en négociation exclusive avec Sberbank annoncée en mai 2012). Ces mesures ont fait l'objet d'un plan de résolution ordonné qui a été notifié à la Commission européenne le 21 mars 2012, cette dernière ayant, compte tenu de l'urgence, accepté temporairement la mise en place d'une garantie de financement provisoire par les États à hauteur de 55 Md€.

L'année 2011 a été déterminante pour La Poste avec, d'une part, une opération d'augmentation de son capital à laquelle ont contribué l'État et la Caisse des dépôts et consignations qui était indispensable pour lui permettre de poursuivre son développement (cf. partie relative aux opérations sur le capital des entreprises) et, d'autre part, un développement significatif du périmètre d'activité de sa filiale La Banque Postale. Dans un premier temps, La Banque Postale a obtenu le 5 septembre 2011 l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel de financer les personnes morales (PME/TPE, associations, bailleurs sociaux, etc.). Avec cette offre de financement, à travers sa filiale La Banque Postale Crédit Entreprises, La Banque Postale franchit une nouvelle étape dans son développement et offre désormais l'ensemble de la gamme des produits et services d'une banque de détail. La Banque Postale, en lien avec la Caisse des dépôts et consignations, a ensuite annoncé son intention de proposer une offre de financement à destination des collectivités locales, reposant sur une gamme de crédits simples, une tarification transparente et un modèle financier équilibré et responsable. Ainsi, La Banque Postale a lancé en juin 2012 une offre de crédit court terme, à destination des collectivités locales, qui sera étendue progressivement aux bailleurs sociaux et à l'ensemble des acteurs du secteur public local, en attendant la mise en place du partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations soumis à l'accord des autorités réglementaires. Le développement des activités de La Banque Postale en 2011 a été accompagné d'une augmentation de capital de 860 M€ souscrite par La Poste. Cet apport de capital s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Ambition 2015 » du groupe



© La Poste - André Tudela

La Poste, qui prévoit également un montant d'investissements industriels bruts pour les autres métiers du groupe de 5,1 Md€ sur la période 2010-2015, avant croissance externe. Le groupe a d'ailleurs procédé en 2011 à plus de 1 Md€ d'investissements sur ses autres métiers.

Enfin, France Télécom s'est préparé en 2011 à l'arrivée du nouvel opérateur Free Mobile. Le groupe a ainsi adapté ses offres destinées au grand public : ajustement tarifaire des offres existantes, lancement dès octobre 2011 de Sosh, une nouvelle marque mobile 100 % digitale proposant des offres à prix réduit et sans engagement. À la fin du premier semestre 2012, Sosh comptait 367 000 clients. Globalement, sur le premier semestre 2012, France Télécom a réussi à limiter à 770 000 la diminution du nombre de clients suite à l'arrivée du quatrième opérateur mobile, avec une division par quatre de ces pertes entre le premier et le second trimestre. Un accord d'itinérance nationale mobile 2G et 3G avec Free Mobile, effectif depuis janvier 2012, permet à France Télécom de monétiser les capacités de son réseau et de compenser partiellement l'impact négatif de Free sur le chiffre d'affaires marché mobile grand public. Lors de la signature du contrat le 3 mars 2011, le chiffre d'affaires lié à ce contrat était estimé à plus de 1 Md€ sur six ans. La mise en œuvre du contrat amène désormais le groupe à anticiper des revenus substantiellement plus élevés, au-delà de 1 Md€ sur trois ans.

Opérations sur le capital et évolutions structurelles

Acquisition par Safran des actifs de propulsion solide de SNPE

L'année 2011 a été marquée par la réalisation, le 5 avril 2011, de l'acquisition par Safran des actifs de propulsion solide de SNPE, constitués de la société SNPE Matériaux Énergétiques et ses filiales, et d'une participation de 40 % au capital de la société Regulus, pour un montant total de 348 M€. Cette opération a permis la constitution, au sein de Safran avec la création le 30 avril 2012 de la société Herakles, d'un acteur de référence au niveau mondial dans le domaine de la propulsion solide. Ce rapprochement permet de mettre en place un modèle industriel simplifié et intégré, contribuant à la compétitivité de la filière française de la propulsion solide. Il contribue ainsi au maintien à coût maîtrisé des compétences et des savoir-faire technologiques dans le domaine de la propulsion solide, essentiel pour la crédibilité de la force de dissuasion et le maintien de l'accès autonome à l'espace.

SNPE a par ailleurs apporté le 6 janvier 2012 sa filiale Bergerac NC, qui avait arrêté début 2011 son activité de production de nitrocellulose industrielle, fortement déficitaire, à sa filiale munitionnaire Eurengo, qui devient ainsi la dernière filiale opérationnelle de SNPE.

DCNS et OpenHydro, société irlandaise spécialisée dans les énergies renouvelables, ont signé le 3 février 2011 un accord stratégique pour associer leur savoir-faire sur le marché de la production d'énergie à partir des courants marins. Parallèlement, DCNS est entrée au capital d'OpenHydro à hauteur de 8 % puis 11,4 % au cours de l'année 2011 et étudie l'opportunité d'une prise de participation plus significative. DCNS et STX France ont conclu le 3 février 2011 un protocole d'accord pour la conception et la réalisation de structures métalliques et de fondations pour les énergies marines renouvelables.

Thales a exercé, fin 2011, l'option consentie en 2007 de montée au capital de DCNS et est maintenant actionnaire de ce dernier à hauteur de 35 %.

Cession des activités d'assistance en escale du groupe Alyzia

ADP a cédé au groupe 3S, le 30 décembre 2011, 80 % des activités d'assistance en escale exercées par le groupe Alyzia, deuxième opérateur indépendant de l'assistance en escale sur les plateformes aéroportuaires parisiennes (145 M€ de CA 2011 et 1 900 salariés). ADP conserve en revanche l'intégralité du capital de Alyzia Sûreté, anciennement filiale de la société Alyzia.

Cette opération doit permettre à Alyzia de redresser son activité en s'adossant à un partenaire industriel spécialiste du secteur. En effet, malgré un plan de redressement mis en œuvre par ADP en 2009, la société n'est pas parvenue à atteindre l'équilibre en raison de la concurrence intense et de la faiblesse des marges qui caractérisent le secteur de l'assistance en escale, notamment en lien avec les efforts de réduction des coûts poursuivis par les compagnies aériennes et l'automatisation des procédures.

La participation résiduelle de 20 % conservée par ADP pourrait être cédée à partir du mois de novembre 2014. ADP et le groupe 3S ont en effet conclu des promesses croisées de vente et d'achat leur offrant, respectivement, la possibilité de vendre et d'acquérir la participation résiduelle de 20 % conservée par ADP. L'option de vente détenue par ADP au terme de la promesse irrévocable d'achat consentie par 3S est exerçable trois mois à compter du 1^{er} novembre 2014. ADP et le groupe 3S ont conclu un pacte d'actionnaires qui permet à ADP de protéger ses intérêts patrimoniaux en tant qu'actionnaire minoritaire durant la période transitoire.

L'opération permet au groupe 3S de s'implanter sur les plateformes aéroportuaires parisiennes tandis qu'ADP se recentre sur son rôle de gestionnaire d'infrastructures : via la société Alyzia, qui n'est pas soumise à la procédure de mise en concurrence des autorisations d'exercice des activités d'assistance en escale en tant qu'entreprise liée au gestionnaire d'aéroport lequel dispose d'une autorisation de droit, le groupe 3S peut ainsi prendre pied sur le marché réglementée de l'assistance en escale.

Cette opération a été conclue au terme d'un processus de mise en concurrence ouvert et transparent. Six offres préliminaires ont été déposées et évaluées en fonction des conditions financières, du positionnement stratégique, et des engagements pris, notamment en matière sociale (absence de licenciements collectifs pour motif économique). Au terme de deux tours d'examen, l'offre déposée par la société 3S a été retenue pour entrer en négociations exclusives.

Par ailleurs, la Commission des participations et transferts (CPT) a été associée à l'ensemble du processus de manière informelle, même si son avis conforme n'était pas requis. La transaction a été conclue sur la base d'un exercice de valorisation mené par un expert indépendant.

Entrée d'ADP au capital de TAV

ADP est entré en mai 2012 au capital du groupe TAV. La transaction porte sur 38 % du capital de TAV Airports (TAV Havalimanlari Holding) pour 665 M€, et 49 % du capital de TAV Construction pour 37 M€. La transaction correspond à un multiple de près de 10 fois l'EBITDA (dans la norme du secteur) et valorise TAV Havalimanlari Holding à 2,3 Md USD, soit une prime de 32 % par rapport au dernier cours de bourse avant l'annonce de la signature du contrat en vue de l'acquisition des titres. Les actionnaires historiques du groupe restent présents au capital et le président du groupe, également actionnaire, est maintenu. Cette stabilité constitue un élément clef de l'opération dans la mesure où elle préserve l'identité du groupe et contribuera à son développement futur.

Le groupe TAV est un acteur majeur de l'exploitation aéroportuaire en Turquie, au Moyen-Orient et en Asie centrale. Il opère dans douze aéroports de la région et couvre à travers ses filiales l'ensemble des services aéroportuaires, dans un modèle pleinement intégré (*duty free*, restauration, commerces, assistance en escale...). Les deux principaux actifs que sont les plateformes d'Istanbul et d'Ankara sont exploitées par TAV en concession respectivement jusqu'en 2021 et 2023 avec un trafic respectif de 37 Mpx et 8,5 Mpx. TAV Airports dégage un chiffre d'affaires de 881 M€ pour un EBITDA de 257 M€ et présente des fondamentaux solides, avec notamment un ratio de dette nette/EBITDA de 3. Les résultats de l'entreprise

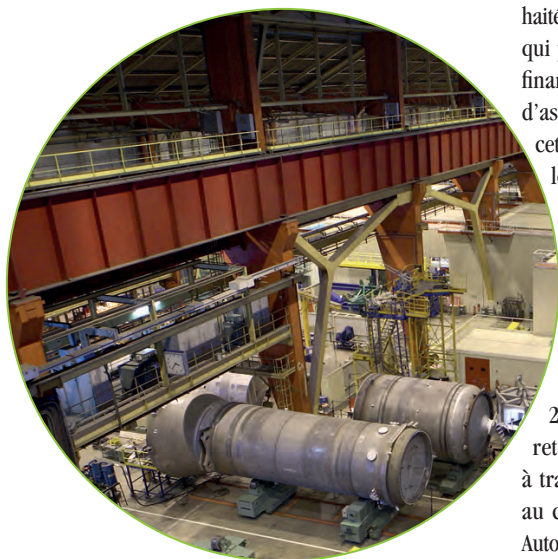
au premier trimestre 2012 confirment sa bonne performance opérationnelle, avec un chiffre d'affaires consolidé record et en progression de 19 % par rapport au premier trimestre 2011 et une progression très importante de l'EBITDA (+ 33 %). TAV Construction est une structure de maîtrise d'ouvrage à taille beaucoup plus réduite mais présente de bonnes références, en premier lieu dans le domaine aéroportuaire.

Il s'agit d'une opération d'envergure dans la stratégie d'internationalisation d'ADP. Déjà présent à l'international (Mexique, Belgique, Afrique ou encore Moyen-Orient, sans oublier sa participation stratégique dans Schiphol), ADP souhaite poursuivre ce développement afin de diversifier son portefeuille de clients et bénéficier de relais de croissance dans des zones géographiques présentant une structure de trafic aérien plus dynamique. Dans cette perspective, le conseil d'administration d'ADP a précisé en octobre 2011 les critères qui doivent structurer cette stratégie d'internationalisation, retenant en particulier premièrement un objectif de trois prises de participation d'ici à 2015, deuxièmement un ciblage d'aéroports de taille significative (trafic d'au moins dix millions de passagers dans les cinq ans) présentant un fort potentiel de croissance de l'EBITDA, troisièmement un objectif de dégager un TRI à deux chiffres sur de telles opérations, et quatrièmement une focalisation des efforts de prospection sur les pays de la zone OCDE et des BRICS. L'entrée au capital de TAV correspond à ces critères. La Turquie est en effet des

pays les plus dynamiques de la zone OCDE, offrant un climat des affaires favorable, avec de surcroît une position géographique stratégique par rapport aux flux de trafic aérien mondiaux. La conclusion de ce partenariat donne naissance à l'une des premières alliances aéroportuaires au niveau mondial, avec un volume de 180 Mpx. Le groupe ainsi constitué présente en outre un fort potentiel de croissance en dehors de la Turquie, TAV et Aéroports de Paris pouvant tirer profit de leurs compétences communes et de leurs implantations géographiques respectives.

L'État actionnaire a été associé à la bonne conduite de l'opération. Il a veillé en premier lieu à la rentabilité de l'opération, qui présente un TRI à deux chiffres, ainsi qu'à son intérêt patrimonial pour les actionnaires d'ADP, la mise en équivalence de TAV devant se traduire par une amélioration du bénéfice net par action dès 2013. Il a également veillé à ce que la structuration de l'opération soit sécurisée sur le plan juridique, ADP devant rester minoritaire au capital de TAV Havalimanlari Holding pour éviter le lancement d'une OPA obligatoire sur la société. Toutefois, aux termes de la gouvernance et du pacte d'actionnaires, ADP exercera aux côtés des autres actionnaires historiques un contrôle conjoint sur TAV Havalimanlari Holding. Enfin, le financement de l'opération (financement mixte par prélèvement sur la trésorerie et recours à l'endettement) préserve les capacités de distribution de dividende





© Areva

d'ADP. Cette opération préserve le profil financier de la société : le ratio dette nette/EBITDA s'établira à 3x immédiatement après l'opération mais devrait connaître une décroissance rapide grâce à l'amélioration rapide de l'EBITDA attendue ces prochaines années et la notation de crédit A+ (perspective négative) d'ADP a été maintenue par Standard & Poor's immédiatement après l'annonce de l'opération. La capacité d'investissement d'ADP sur les plateformes parisiennes reste ainsi solide et compatible avec le programme d'investissements prévu par le contrat de régulation économique.

Rapprochement des sociétés tunnelières

La Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF) connaît une situation financière critique depuis plusieurs années qui renvoie à deux éléments principaux : l'adossement en 2001 de l'autoroute A43 à la concession du tunnel, qui a pesé lourdement sur les comptes de la société en raison de la charge financière associée ; et la perspective de la mise en service de la liaison ferroviaire Lyon-Turin en 2026, qui est appelée à prélever une part significative du trafic actuel du tunnel, et qui a conduit à passer d'importantes provisions dans les comptes depuis 2005.

Face à ces difficultés, l'État a déjà procédé à deux recapitalisations, en 2004 puis en 2008, pour un montant total de 500 M€. Depuis, la crise économique a de nouveau dégradé les perspectives de trafic et les capitaux propres sont redevenus négatifs à compter de l'exercice 2008. L'État a sou-

haité mettre en place une solution pérenne, qui permette de répondre aux difficultés financières rencontrées par la SFTRF et d'assurer la continuité d'exploitation de cette infrastructure majeure pour le développement des échanges transalpins.

En application de l'article L 225-248 du Code de commerce, l'État actionnaire a ainsi engagé un processus de recapitalisation qui a permis de reconstituer les capitaux propres de la SFTRF avant le terme de l'exercice 2011. Le schéma de recapitalisation retenu par le gouvernement a consisté à transférer les titres détenus par l'État au capital de la SFTRF et de la société Autoroutes et tunnel du Mont Blanc (ATMB) à un établissement public administratif, le Fonds pour le développement d'une politique intermodale de transports dans le massif alpin (FDPITMA). Ce transfert a été rendu effectif par le décret 2012-692 du 7 mai 2012, portant cession des titres de l'État dans ces deux sociétés. **Le FDPITMA sera ainsi en mesure de reverser à la SFTRF les dividendes distribués par ATMB, et la chronique de flux de trésorerie qui en découle a permis à la SFTRF de reprendre une partie de la provision pour dépréciation d'actifs (240 M€) qui grève ses comptes.** Une convention a été conclue entre ces trois entités et précise ce mécanisme de financement. Au 31 décembre 2011, le montant des capitaux propres de la SFTRF apparaît donc positif à 19 M€.

Le rapprochement de SFTRF et ATMB a également pour objectif de réaliser des synergies entre les deux sociétés, qui font structurellement face aux mêmes problématiques de gestion et de sécurité. Le rapprochement doit ainsi permettre de formaliser plus avant le travail de coordination opérationnelle, de mise en cohérence et de recherche de synergies d'exploitation entre les deux sociétés (mutualisation des achats, lancement d'appels d'offres communs).

Processus de transformation des aéroports régionaux

L'article 7 de la loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports prévoit la transformation des aéroports civils de l'État d'intérêt national ou international, exploités par les chambres de commerce et d'industrie territorialement compétentes, en sociétés anonymes. À la demande de chaque chambre de commerce et d'industrie concernée, l'autorité administrative peut autoriser la

cession ou l'apport de la concession aéroportuaire à une société dont le capital initial est détenu entièrement par des personnes publiques, dont la chambre de commerce et d'industrie titulaire de la concession cédée. Les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements peuvent prendre des participations dans cette société.

La création de sociétés aéroportuaires a pour objectif de fournir les bases juridiques d'une modernisation de leur gestion selon les meilleures pratiques économiques et financières, tout en donnant la possibilité aux acteurs locaux de participer à la définition, conjointement avec l'État concédant, des grandes orientations stratégiques de ces plateformes.

Les sociétés concernées par cette transformation sont listées à l'article 1 du décret n° 2007-244 du 23 février 2007 relatif aux aéroports appartenant à l'État et portant approbation du cahier des charges type applicable à la concession de ces aéroports. À ce jour, les sociétés de Bordeaux-Mérignac, Lyon-Saint Exupéry et Lyon-Bron, Montpellier-Méditerranée, Nice-Côte d'Azur, Toulouse-Blagnac, Strasbourg-Entzheim et Saint Denis-La Réunion ont été créées. La transformation la plus récente concerne l'aéroport de Fort-de-France-Le Lamentin, transformé en société anonyme en juin 2012. Les prochains aéroports concernés seront, si la chambre de commerce et d'industrie compétente le souhaite, les aéroports de Marseille-Provence, Aix-Les Milles et Marignane-Berre et Pointe-à-Pitre Le Raizet.

Ces sociétés se caractérisent par une composition similaire de leur actionariat, l'État étant majoritaire avec 60 % au capital, aux côtés de la chambre de commerce et de l'industrie compétente (25 %) et des collectivités territoriales intéressées (15 % au total).

Dans le cadre de ces transformations, la durée des concessions aéroportuaires a été allongée. Un avenant au contrat de concession fixe la nouvelle durée de la concession sans que la prolongation puisse excéder quarante ans, ainsi que les contreparties, au minimum en termes d'investissements et d'objectifs de qualité de service, sur lesquelles la société aéroportuaire s'engage. En outre, cet avenant met le contrat en conformité avec les dispositions d'un cahier des charges type approuvé par le décret n° 2007-244 du 23 février 2007 susmentionné.

Sept ans après la publication de la loi de 2005 et cinq ans après la création des premières sociétés aéroportuaires, le processus de transformation est une réussite : les aéroports connaissent dans leur ensemble des résultats financiers satisfaisants, se caractérisent par une gouvernance efficace et ont pu réaliser de nombreux investissements d'avenir.

Filialisation des activités minières d'Areva

À la demande du Conseil de politique nucléaire (CPN) du 21 février 2011, Areva a procédé à la création de sa filiale Areva Mines, qui rassemble l'ensemble des activités minières du groupe. Comme précisé par le CPN, cette filialisation doit être considérée comme le « préalable à l'examen et à la mise en œuvre de scénarios permettant d'en assurer le développement ».

La filiale a d'abord été constituée au sein d'Areva NC en date du 1^{er} octobre 2011, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, puis les titres d'Areva Mines ont été transférés à Areva SA suite au décret du 15 décembre 2011. Ce choix s'explique par la volonté d'aligner davantage la structure juridique du groupe avec son organisation opérationnelle puisque les activités minières constituaient déjà un *business group* à part entière, aux côtés des autres activités du groupe que sont l'amont, les réacteurs et services, l'aval et les énergies renouvelables.

Au regard du caractère stratégique pour la France de la sécurité d'approvisionnement en uranium, le décret pris pour la filialisation d'Areva Mines a fixé une condition de détention majoritaire du capital d'Areva Mines par Areva, ainsi que des modalités particulières du contrôle de l'État qui s'exercera par l'intermédiaire de trois représentants de l'État au conseil d'administration et par la présence d'un membre du Contrôle général économique et financier.

GDF Suez renforce sa dimension internationale en intégrant International Power

GDF SUEZ a réalisé, en deux étapes et en un peu plus de un an, l'acquisition de 100 % de la société International Power (IP) : le rachat de 70 % le 3 février 2011 par l'apport de GDF Suez Energie International et le versement d'un dividende exceptionnel de 1,7 Md€ aux actionnaires d'IP, puis

l'acquisition le 29 juin 2012 des 30 % restants pour un prix de 8 Md€ (hors obligations convertibles).

Cette acquisition, par son ampleur, a sensiblement modifié le profil du groupe. Elle a renforcé son activité de production d'électricité, dont la capacité totale installée est passée de 78 à 117 GW (+ 39 GW), faisant du groupe le deuxième électricien mondial. Elle a par ailleurs fortement accéléré son internationalisation, les capacités électriques en Europe ne représentant plus aujourd'hui que 46 % des capacités du groupe contre 57 % fin 2010 pendant que les capacités dans la zone Moyen-Orient - Asie - Pacifique sont passées dans le même temps de 20 % à 31 %.

Le financement de cette opération a conduit le groupe à mettre en place en 2011 un plan de cessions 2011-2013 de 10 Md€, porté à 13 Md€ suite à l'acquisition du solde de 30 % d'intérêts minoritaires d'IP au printemps dernier, qui ne concernera ni la France ni la Belgique. Ce plan a déjà été réalisé à hauteur de 8,1 Md€ au 30 juin 2012. Dans le cadre du financement de cette opération, le groupe a par ailleurs donné à ses actionnaires la possibilité de choisir, pour le solde du dividende 2011 et l'acompte du dividende 2012, le versement du dividende en titres GDF SUEZ, choix que l'État a retenu pour ces deux versements, manifestant ainsi sa confiance dans l'avenir de l'entreprise.



Réalisation de l'augmentation de capital de La Poste et entrée de la CDC dans les instances de gouvernance du groupe

La phase de préparation de l'augmentation de capital s'est terminée avec la signature en février 2011 d'un contrat de souscription par l'État, la CDC et La Poste, dont le conseil d'administration avait été préalablement saisi. Ce contrat de souscription matérialise l'engagement irrévocable des deux actionnaires de souscrire et de libérer un montant total d'augmentation de capital de 2,7 Md€, et fixe le calendrier de versement des fonds.

L'assemblée générale extraordinaire de La Poste a procédé le 6 avril 2011 à une augmentation de capital de l'entreprise, qui a été souscrite en totalité par l'État et



la CDC. La Poste a reçu de ses actionnaires 1 050 M€ le 6 avril 2011, et à nouveau 1 050 M€ le 5 avril 2012. Un dernier versement sera à réaliser en mars-avril 2013 à hauteur de 600 M€. En raison des modalités pratiques qui ont été retenues pour cette libération étalée dans le temps, l'État détient 77,12 % du capital jusqu'au versement de 2013, date à laquelle l'État détiendra 73,68 % du capital.

L'assemblée générale mixte du 7 avril 2011 a ensuite procédé à la nomination du nouveau collège des administrateurs représen-

tant les actionnaires. Conformément aux dispositions de la loi du 9 février 2010, suite à l'entrée de la CDC au capital du groupe, le conseil d'administration de La Poste est désormais composé de sept représentants des salariés, d'un représentant des communes et de leurs groupements, et d'un représentant des usagers, tous deux nommés par décret, et de douze administrateurs nommés par l'assemblée générale, parmi lesquels l'administrateur ayant vocation à être président de La Poste, huit représentants de l'État et trois représentants de

la CDC. Le conseil d'administration s'est réuni dans sa nouvelle composition dès le 7 avril 2011, après la tenue de l'assemblée générale.

M. Jean-Paul Bailly a été reconduit dans ses fonctions de président de La Poste par décret du président de la République pris le 14 avril 2011, après avoir été auditionné par le Sénat et l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 prise en application de l'article 13 de la Constitution.

Cadre juridique applicable aux opérations de cessions

Les cessions de participations financières sont strictement encadrées

Aux termes de l'article 34 de la Constitution, « la loi fixe les règles concernant... les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé ». En application de cette disposition, trois lois fixent le cadre juridique général: la loi n° 86793 du 2 juillet 1986, la loi n° 86912 du 6 août 1986 et la loi n° 93923 du 19 juillet 1993. Les lois du 2 juillet 1986 et du 19 juillet 1993 définissent le champ des différentes opérations et la loi du 6 août 1986 définit la procédure applicable à ces opérations. Des lois particulières sont parfois intervenues pour adapter ce cadre juridique général en tenant compte des spécificités de certaines opérations (mutualisation-privatisation du Crédit agricole en 1988 ou encore loi pour la privatisation d'Air France en 2003).

En substance, la loi du 6 août 1986 comporte un titre II applicable aux privatisations des sociétés détenues directement et majoritairement par l'État (participations dites de premier rang) et un titre III applicable aux autres privatisations, qui sont essentiellement les privatisations des filiales des entreprises publiques (on parle alors de « respirations ») et des sociétés d'économie mixtes locales. La procédure du titre II est également applicable aux ouvertures minoritaires de capital des sociétés de premier rang et aux transferts au secteur privé des participations de l'État dans les sociétés privatisées en application du titre II, tant que l'État détient directement plus de 20 % du capital. Sous ce seuil, le ministre de l'Économie est seul compétent en application de lois de 1948 et de 1949, dans le respect des principes et des règles de valeur constitutionnelle. La cession de la participation minoritaire dans le Crédit Lyonnais intervenue fin 2002 a suivi ce régime.

Les opérations de cession d'entreprises de premier rang s'organisent selon les quatre principes suivants:

- Les privatisations des entreprises les plus importantes sont autorisées dans leur principe par la loi puis décidées par décret. Les

autres opérations sont directement autorisées par décret;

- Le prix de cession arrêté par le ministre de l'Économie ne peut être inférieur à l'évaluation de la Commission des participations et des transferts (CPT). Pour les cessions hors marché, le ministre de l'Économie arrête le choix du ou des acquéreurs et les conditions de la cession sur avis conforme de la CPT;

- Les personnes physiques et les salariés de l'entreprise bénéficient d'avantages spécifiques (actions réservées, actions gratuites, délais de paiement auxquels s'ajoutent, pour les salariés, des rabais);

- Lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige, il est possible à l'État d'instituer dans les sociétés privatisées une « action spécifique » à laquelle sont attachés divers droits*.

La Commission des participations et des transferts (CPT)

La loi n° 86-912 du 6 août 1986 a créé une Commission de la privatisation chargée de procéder à l'évaluation des entreprises privatisées. Sans en changer la composition ni les attributions, le décret n° 88-1054 du 22 novembre 1988 l'a intitulée Commission d'évaluation des entreprises publiques. La loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 est revenue à la dénomination initiale et a renforcé les pouvoirs de la Commission, tant pour ce qui est de l'évaluation des actifs transférés au secteur privé que pour la détermination des modalités de cession. Le décret n° 98-315 du 27 avril 1998 l'a renommée Commission des participations et des transferts. Le Conseil d'État a considéré, dans son étude de 2001, que la CPT est une autorité administrative indépendante.

S'agissant de l'évaluation des actifs transférés, la CPT intervient pour la détermination de la valeur des entreprises privatisables inscrites sur la liste annexée à la loi du 19 juillet 1993, des prises de participation du secteur privé, dans le capital d'une entreprise dont l'État détient directement plus de la moitié du capital social, et des entreprises faisant l'objet

d'une opération de « respiration » dans les cas les plus importants (cessions d'entreprises dont l'effectif dépasse 2 500 personnes ou le chiffre d'affaires 375 M€). En outre, dans l'hypothèse où le paiement des actifs transférés est effectué par échange de titres ou par apport en nature, la CPT intervient dans les mêmes conditions pour la détermination de la parité ou du rapport d'échange.

Le prix d'offre ou de cession arrêté par le ministre de l'Économie, des Finances ne peut être inférieur à l'évaluation faite par la CPT qui est valable un mois. La CPT peut également être consultée pour les opérations de respiration même si sa consultation n'est pas obligatoire.

Enfin, la CPT est saisie par le ministre de l'Économie des opérations d'actionariat salarié et plans d'options mis en place par les entreprises à participation publique, en dehors du contexte des privatisations et ouvertures minoritaires de capital. À cette occasion, la CPT dispose d'un droit d'opposition, exercable pour des motifs tirés de la non-conformité de ces opérations aux intérêts patrimoniaux des personnes publiques.

Sur les modalités de cession, au pouvoir initial d'avis concernant les procédures de mise sur le marché, le décret n° 93-1041 du 3 septembre 1993 a ajouté l'obligation pour le ministre de l'Économie d'obtenir un avis conforme de la CPT sur le choix du ou des acquéreurs pour les opérations réalisées en dehors du marché financier, ainsi que sur les conditions de la cession. Dans sa rédaction initiale, la loi ne prévoyait qu'un avis simple de la CPT qui ne liait pas la décision du ministre.

La Commission est composée de sept membres nommés par décret pour cinq ans et choisis en fonction de leur compétence en matière économique, financière ou juridique. Ses membres sont astreints au secret professionnel. Par décret du 18 septembre 2008, ont été nommés membres de la Commission: N..., président; M^{me} Perrette Rey; M. Pierre Achard; M. Philippe Martin; M. Daniel Deguen; M. Jean Serisé; M. Philippe Rouvillois.

* Il existe aujourd'hui une action spécifique au capital de Thales qui se justifie par des impératifs de défense nationale et l'État en dispose également au sein du capital de la nouvelle société GDF Suez, justifiée par des impératifs de sécurité et de continuité d'approvisionnement en énergie.

Principales opérations conduites par l'Agence des participations de l'État depuis sa création

	CESSIONS PAR L'ÉTAT	PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET PRISES DE PARTICIPATION	FUSIONS
2003	<ul style="list-style-type: none"> ■ 8,5 % de Renault en juillet. ■ Solde de la participation dans Dassault Systèmes (15,7 %) en septembre. ■ 18 % de Thomson en novembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en février, mars et août (intégration des minoritaires d'Orange). ■ Émission de TSDD et TSDDRA par Alstom en septembre-décembre. 	
2004	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégralité de la participation dans la SNI (74 %) en mars. ■ Ouverture du capital de Snecma et cession de 35 % en juin. ■ 10 % de France Télécom en septembre. ■ 17,7 % d'Air France-KLM en décembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en mars (intégration des minoritaires de Wanadoo). ■ Alstom en juillet. ■ APRR en novembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échange de titres Air France-KLM en mai.
2005	<ul style="list-style-type: none"> ■ Solde de la participation dans Bull en mars. ■ 6 % de France Télécom en juin. ■ Ouverture du capital de Gaz de France en juillet. ■ Ouverture du capital d'EDF en novembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sanef en mars. ■ Gaz de France en juillet. ■ EDF en novembre. ■ France Télécom en septembre (refinancement de l'acquisition d'Amena). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion Snecma-Sagem en mai pour former Safran, après le succès de l'OPE-OPA de Sagem sur Snecma (janvier-février).
2006	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation dans Sanef, APRR et ASF en février et mars. ■ Cession de la participation dans Alstom en avril. ■ Ouverture du capital d'Aéroports de Paris en juin. ■ Cession de la majorité du capital de la SNCM en juin. ■ Cession de la participation dans Sofréavia en décembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aéroports de Paris en juin. 	
2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée de Thales au capital de DCN (25 %) dans le cadre d'un partenariat industriel et du regroupement des activités navales françaises des deux groupes. ■ 5 % de France Télécom en juin. ■ 2,5 % d'EDF en décembre. ■ 33,34 % du capital de la Semmaris (gestionnaire du Min de Rungis). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la participation d'Alcatel Lucent dans Thales par apport d'actifs (transport, sécurité), dans le cadre d'un nouveau partenariat industriel, en janvier. 	
2008	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation de l'État (64,7 %) dans Dagris : cession de 51 % à Geocoton (février) et du reliquat (13,7 %) à l'Agence française de développement (mai). ■ Cession de 8 % du capital d'Aéroports de Paris pour sceller l'alliance de ce dernier avec Schiphol Group, le gestionnaire de l'aéroport d'Amsterdam en décembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télévisions en août. ■ Société de prise de participation de l'État (SPPE) en octobre. ■ Dexia en octobre, via la SPPE. ■ STX France en novembre. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion GDF Suez en juillet.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apport de l'État au FSI, pour une valeur de 6,86 Md€, de : <ul style="list-style-type: none"> • 13,5 % de France Télécom ; • 8 % d'ADP ; • 33,34 % de STX France (ex-Chantiers de l'Atlantique). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmentation de capital de RFI pour 16,9 M€ en février. ■ Apport de l'État au FSI de 490 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital de 1 Md€ en février. ■ Souscription par l'État « d'Océane » émises par Air France-KLM en juin. 	
2010		<ul style="list-style-type: none"> ■ Renault/Daimler : achat d'actions d'auto-contrôle dans le cadre d'une alliance stratégique pour 60 M€ en avril. ■ Areva : augmentation de capital de 900 M€, dont 300 M€ pour l'État et 600 M€ pour KIA en décembre. 	
2011	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adit : transfert de 66 % du capital au secteur privé pour 13 M€ en février. ■ TNAB : cession totale du capital pour 3 M€ en mars. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Poste : augmentation de capital de 1,05 Md€, dont 466 M€ pour l'État et 584 M€ pour la Caisse des dépôts et consignations en avril. 	
2012	<ul style="list-style-type: none"> ■ Semapa : cession totale du capital pour 0,3 M€. 		

Valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées

Sur un an, la valeur du portefeuille coté de l'APE est passé de 69 055 M€ le 31 août 2011 à 60 235 M€ le 31 août 2012, soit une baisse de 12,77 % à comparer à une hausse du CAC 40 de 4,80 % sur la même période.

Cette baisse est essentiellement due au secteur énergétique qui avec EDF, GDF-Suez pèse pour 70 % dans la valeur du portefeuille.

Ces évolutions recouvrent toutefois une grande diversité de situations allant de performances très positives dans les secteurs aéronautique/défense ou automobile à des baisses sensibles de valeurs fortement cycliques (compagnies aériennes) ou du secteur financier.

Évolution sur un an (entre le 1^{er} septembre 2011 et le 1^{er} septembre 2012, classé par ordre décroissant)

EADS	37,29 %
RENAULT	31,14 %
ADP	8,17 %
SAFRAN	3,07 %
THALES	2,42 %
GDF SUEZ	-10,84 %
FRANCE TÉLÉCOM	-17,33 %
CNP ASSURANCES	-21,68 %
EDF	-24,06 %
TECHNICOLOR	-34,61 %
AREVA	-38,93 %
AIR FRANCE - KLM	-41,51 %
DEXIA	-87,76 %

Actualité communautaire

Comme tout investisseur public, l'APE est particulièrement attentive au respect des règles de l'Union européenne, et notamment de celles relatives aux aides d'État, tant dans le cadre des opérations qu'elle mène directement que dans le cadre d'opérations réalisées par les entités du périmètre. De manière générale, l'APE, comme les entités, s'efforcent d'agir conformément au « principe de l'investisseur privé en économie de marché », c'est-à-dire dans des conditions comparables à celles d'une intervention par des investisseurs privés, de telles interventions ne constituant pas des aides d'État.

Les dossiers suivants ont particulièrement marqué l'activité UE de l'APE sur le deuxième semestre 2011 et le premier semestre 2012.

Dexia : la Commission a autorisé une nouvelle garantie temporaire de refinancement ainsi que certaines cessions et poursuit son examen sur les autres mesures du nouveau plan de restructuration, notamment les cessions de DBB et de DMA

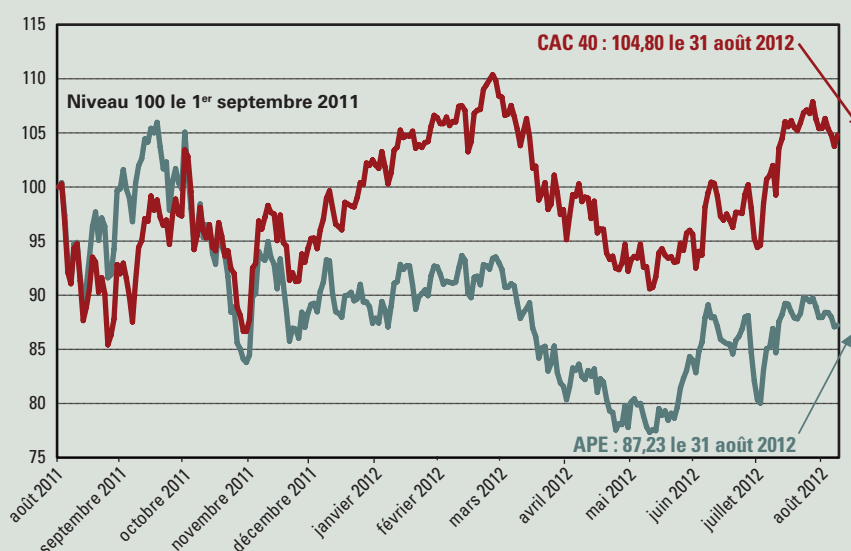
En février 2010, la Commission a autorisé l'ensemble des mesures d'aide (augmentation de capital, garantie de refinancement, garantie sur actif déprécié et mesure belge d'aide à la trésorerie) au titre d'aide à la restructuration de Dexia en validant le plan de restructuration notifié à la Commission. En parallèle du contrôle d'un expert indépendant prévu par la décision, l'État

français, aux côtés des autorités belges et luxembourgeoises, s'est assuré de la bonne mise en œuvre de ce plan de restructuration et du respect des engagements souscrits.

Alors que la mise en application du plan de restructuration avait permis à Dexia d'augmenter la stabilité de ses sources de financement et de réduire son effet de levier ainsi que son portefeuille d'actifs non stratégiques, la persistance de la crise économique et l'aggravation de la crise financière à l'été 2011 ont rendu nécessaire un approfondissement du plan de restructuration et une nouvelle intervention des États afin de ne pas mettre en péril la banque. Le 10 octobre, Dexia a ainsi annoncé la cession de Dexia Banque Belgique à l'État belge, de la société de crédit foncier français DMA à la CDC et La Banque Postale (LBP), ainsi qu'une accélération générale de son plan de cessions (BIL, DAM, Denizbank...). Dans le prolongement direct, les États belges, français et luxembourgeois ont annoncé la mise en place d'une garantie de refinancement de Dexia SA et de sa filiale Dexia Crédit Local SA (DCL).

Le 21 décembre 2011, la Commission européenne a ainsi autorisé, en vertu des règles de l'UE relatives aux aides d'État, une garantie temporaire conjointe et non solidaire (à hauteur de 60,5 % pour la Belgique, 36,5 % pour la France et 3 % pour le Luxembourg) sur le refinancement de DSA et DCL pour un montant en principal de maximum 45 Md€. La garantie couvre le refinancement de la banque émis jusqu'au

ÉVOLUTION SUR UN AN DU PORTEFEUILLE APE COMPARÉ AU CAC 40



31 mai 2012 avec une maturité de maximum trois ans. La Commission a admis que cette garantie est nécessaire à la préservation de la stabilité financière des États membres concernés, eu égard à l'importance systémique de Dexia et a demandé qu'il lui soit présenté un nouveau plan de restructuration ou – à défaut de viabilité – de liquidation de Dexia dans les trois mois. Cette autorisation a été prorogée le 31 mai dernier pour quatre mois, le plafond étant alors porté à 55 Md€. Une nouvelle prorogation de quatre mois a été acceptée par la Commission le 26 septembre 2012.

La Commission a également formellement validé en juillet 2012 les conditions de cession de Dexia BIL à un investisseur privé pour 90 % de la société vendue et à l'État luxembourgeois pour 10 %. Elle ne s'est par ailleurs pas opposée aux conditions de cession de DAM et Denizbank qui lui ont été présentées.

La Commission poursuit ses enquêtes ouvertes en octobre 2011 sur la cession de DBB à l'État belge et en mai 2012 sur le reste du plan de restructuration qui lui a été notifié fin mars, notamment sur la cession de l'activité française de Dexia de refinancement du crédit au secteur public local français, à travers la filiale DMA, à l'État, la CDC et LBP. L'État espère qu'une décision finale sur l'ensemble du plan pourra être adoptée en tout début d'année 2013.

SeaFrance : la Commission s'est opposée à l'aide à la restructuration envisagée par la SNCF ; les autorités françaises ont déposé un recours devant le TUE

La Commission européenne a clôturé le 24 octobre 2011 la procédure formelle ouverte le 22 juin (SA.32600) et s'est opposée aux mesures que la SNCF envisageait d'octroyer à sa filiale SeaFrance pour accompagner sa restructuration, à savoir une recapitalisation d'environ 170 M€ et un prêt d'environ 100 M€.

La Commission a estimé que les éléments transmis par les autorités françaises au cours de l'instruction ne lui permettait pas de conclure que le prêt de 100 M€ serait octroyé à des conditions de marché et respecterait donc le principe de l'investisseur privé en économie de marché. La Commission a notamment considéré que la SNCF ne pouvait cumuler la qualité d'autorité accordant une aide (à travers la recapitalisation) et de société mère apportant

une contribution financière à la restructuration de sa filiale à conditions de marché. Selon la Commission, le prêt envisagé, à des conditions conformes à la communication de la Commission de 2008 relative à la révision de la méthode de calcul des taux de référence et d'actualisation, ne saurait démontrer que les marchés croyaient au retour à la viabilité de SeaFrance. Dans ces circonstances, la Commission a considéré qu'une contribution financière externe était nécessaire. La Commission en a conclu que le plan de restructuration envisagé ne respectait pas le critère de l'aide limitée au minimum nécessaire.

Les autorités françaises estiment pour leur part que par cette analyse groupée des deux mesures envisagées, la Commission s'est écartée de ses propres lignes directrices, censées apportées la sécurité juridique aux États membres et aux entreprises, et a par ailleurs remis en cause le principe de neutralité du Traité à l'égard des régimes de propriété (article 345 TFUE). Elles ont donc déposé un recours devant le TUE à l'encontre de la décision de la Commission en janvier 2012 (T-1/12).

France Télévisions : la Cour de justice a confirmé la compatibilité du financement budgétaire de 415 M€ versé à France Télévisions en 2009

Malgré trois arrêts précédents des juridictions européennes qui tous avaient conforté la validité des règles de financement de France Télévisions, ses concurrents avaient néanmoins attaqué la décision de la Commission européenne du 1^{er} septembre 2009 relative au nouveau financement budgétaire de 415 M€ versé en 2009 à France Télévisions en complément de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) afin de lui permettre de financer ses missions de service public suite à l'annonce, le 8 janvier 2008, de la réforme de l'audiovisuel public.

Par un arrêt du 10 juillet 2012 (T-520/09), la Commission a vu son analyse à nouveau confirmée par le Tribunal de l'Union européenne, qui a rejeté l'ensemble des moyens formés par TF1, M6 et Canal+. Cet arrêt est donc le quatrième par lequel, depuis 2009, les juridictions communautaires confortent l'analyse par la Commission du régime de financement public des missions de service public confiées à France Télévisions. Un dernier contentieux relatif à la validation



du régime de financement budgétaire à compter de l'année 2010 est encore pendant devant le TUE et devrait donner lieu à une décision dans les prochains mois.

France Télécom : la Commission a conditionné la compatibilité de la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires de France Télécom

Suite à son approbation en octobre 2007 de la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste, la Commission a ouvert une procédure formelle d'examen en mai 2008 sur la réforme similaire adoptée en 1996 concernant France Télécom. Le régime antérieur, qui imposait à l'entreprise le paiement des pensions des fonctionnaires retraités, charge dérogatoire au droit commun des pensions, serait en effet devenu insoutenable avec le temps, du fait de la disparition progressive de tout cotisant, lié à l'arrêt du recrutement de fonctionnaires, parallèlement à l'accroissement du nombre de retraités. La réforme avait donc pour objet de placer France Télécom sur un pied d'égalité avec ses concurrents en la soumettant à une cotisation employeur libératoire. Dans le cadre de cette réforme, France Télécom a en outre dû s'acquitter d'une soulte de 5,7 Md€.

Par décision du 20 décembre 2011, la Commission a considéré que la réforme mise en place en 1996 avait constitué une aide pour France Télécom, en allégeant pour l'avenir du poids des pensions des fonctionnaires qui lui étaient rattachés. La Commission a en outre estimé que l'absence de prise en compte, dans le calcul du taux de cotisation appliqué à France Télécom, des risques non communs aux salariés et aux fonctionnaires empêchait de conclure que cette réforme assurait des conditions de

parfaite concurrence entre l'entreprise et ses concurrents. Aussi, après avoir constaté que la soule versée en 1997 permettait de couvrir ces moindres cotisations jusqu'à une date que les autorités françaises ont calculé à janvier 2012, elle a conditionné la compatibilité de la réforme à la modification du mode de calcul du taux de cotisation pour y inclure ces risques non communs.

Le raisonnement adopté par la Commission dans cette décision, aux implications financières très lourdes pour France Télécom, est contraire aux arguments avancés par les autorités françaises et s'écarte également du raisonnement retenu par la Commission dans sa décision La Poste. Aussi un recours en annulation de la décision a été déposé devant le Tribunal de l'Union européenne (TUE) en mars 2012 par les autorités françaises (T-135/12) et en août 2012 par France Télécom (T-385/12). Ces recours n'étant pas suspensifs, la loi du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012 est cependant venue modifier la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 afin de tenir compte de la décision de la Commission.

La Poste : la Commission a validé les compensations perçues par La Poste en contrepartie de ses missions d'aménagement du territoire et des transports de presse en tant que services d'intérêt économique général

Par décision du 25 janvier 2012, la Commission européenne a validé l'abattement fiscal d'environ 760 M€ accordé à La Poste pour la période 2008-2012 (environ 150 M€/an) pour assurer le maintien d'une forte densité de présence postale au-delà des contraintes imposées par le service universel, notamment dans les régions rurales, avec un objectif d'aménagement du territoire. Elle a également autorisé la compensation de 1,2 Md€ versée en contrepartie de la mission de transport et distribution de la presse confiée à La Poste sur la même période (environ 240 M€/an) visant à favoriser et promouvoir le pluralisme des opinions. La Commission a conclu que ces deux régimes constituaient des aides et qu'elles étaient compatibles avec les règles de l'UE en matière d'aides d'État, car elles ne compensent que partiellement les coûts nets des importantes missions de service public confiées à La Poste et ne procurent dès lors aucun avantage concurrentiel indu à l'entreprise.

Cette décision vient conforter le rôle d'opérateur de service public du groupe La Poste et lui assure les moyens de mener à bien les missions qui lui sont confiées, dans l'intérêt de l'ensemble de la population française.

EDF : la Cour de justice a confirmé l'arrêt du TUE annulant une décision de la Commission de 2003 déclarant incompatibles avec le marché intérieur certaines mesures de restructuration du bilan d'EDF en 1997

Dans le cadre de l'ouverture du marché intérieur de l'électricité à la fin des années quatre-vingt-dix, l'État a décidé de clarifier le statut patrimonial d'EDF et de restructurer son bilan comptable. Une loi de 1997 a ainsi établi la propriété d'EDF sur le réseau d'alimentation générale (RAG), jusqu'ici considéré comme concédé à EDF. Cette loi a en outre procédé à un reclassement des provisions comptables pour renouvellement, constituées à partir de 1987 conformément au régime des concessions, qui n'avaient pas été utilisées, en les affectant directement au poste « dotation en capital » du bilan, sans transition par le compte de résultat, exemptant ainsi d'impôt l'opération.

Par décision du 16 décembre 2003, la Commission a qualifié cette opération de mesure fiscale ayant procuré un avantage à EDF constitutif d'une aide incompatible,

d'un montant évalué à 888,89 M€, correspondant à l'impôt sur les sociétés qu'EDF n'avait pas payé en 1997. En application de la décision, EDF avait remboursé à l'État français une somme de 1,217 Md€ tenant compte des intérêts.

Sur un recours introduit par EDF, avec le soutien de l'État, le Tribunal a annulé la décision de la Commission le 15 décembre 2009. Le Tribunal a rappelé que dans la mesure où l'État français était à la fois créancier fiscal d'EDF et son unique actionnaire, l'opération de restructuration du bilan et d'augmentation du capital d'EDF devait être analysée dans son intégralité et le fait que la dotation en capital trouve partiellement sa source dans une créance fiscale n'empêchait pas que la mesure soit examinée au regard du critère de l'investisseur privé. Le Tribunal a conclu que, en refusant d'examiner les mesures litigieuses dans leur contexte au regard du critère de l'investisseur privé, la Commission avait violé la notion d'aide d'État. Dans la mesure où cette aide avait été récupérée auprès d'EDF en application de la décision, l'État a dû rembourser 1,2 M€ à l'entreprise.

Sur pourvoi de la Commission, la Cour de justice a confirmé l'analyse du Tribunal par un arrêt du 5 juin 2012, tout en précisant les conditions dans lesquelles la Commission était en effet tenue, comme en l'espèce, d'examiner une mesure au regard du

Encadrement UE des interventions de l'État actionnaire

Les mesures de soutien à une entreprise de la part des autorités publiques sont susceptibles de constituer une aide d'État au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) lorsque certaines conditions cumulatives sont remplies : l'octroi d'un avantage sélectif, la mobilisation de ressources publiques ainsi que l'affectation des échanges communautaires et de la concurrence.

Dans une telle hypothèse, tout projet d'aide doit être notifié à la Commission européenne et être autorisé par celle-ci avant de pouvoir être mis en œuvre. Peuvent, par exemple, être autorisées par la Commission européenne, sous certaines conditions, les aides au sauvetage et à la restructuration qui permettent d'assurer le retour à la viabilité de l'entreprise bénéficiaire de l'aide. De même, la Commission européenne autorise, sous conditions, le versement de compensations des coûts nets supportés du fait de l'exécution de services d'intérêt économique général.

À l'inverse, les interventions financières des autorités publiques ne constituent pas des aides d'État lorsque ces autorités agissent conformément au principe de « l'opérateur privé en économie de marché », c'est-à-dire dans des conditions comparables à celles d'une intervention par des entreprises privées intervenant dans des conditions normales de marché. Ce principe, qui a été développé par les juridictions communautaires et la Commission européenne, est une émanation du principe d'égalité de traitement entre les secteurs public et privé. La notion d'« opérateur avisé » revêt une importance particulière en France en raison des nombreuses participations détenues par l'État dans l'économie. Les encadrements adoptés par la Commission en la matière sont assez anciens et les récents arrêts EDF (2009 et 2012) et France Télécom (2010) démontrent que cette notion, en constante évolution, fait l'objet d'un contrôle attentif des juridictions communautaires, qui incitent la Commission à la fois à plus de rigueur (France Télécom) mais aussi de flexibilité (EDF) en la matière. L'APE sera naturellement attentive au respect de ces principes de conduite.



© Phovoir

principe de l'investisseur avisé. Il revient désormais à la Commission de décider si elle souhaite reprendre l'instruction de cette mesure à la lumière des lignes directrices posées par la Cour et le Tribunal.

SNCM: le TUE a annulé la décision de la Commission validant les conditions de la privatisation de la SNCM en 2006; la Commission a ouvert une enquête formelle sur les conditions de la délégation de service public de desserte de la Corse confiée à la SNCM pour 2007-2013

Le 8 juillet 2008, la Commission européenne a autorisé les conditions de la privatisation de la SNCM en 2006, à savoir sa cession majoritaire pour un prix négatif de 158 M€, une recapitalisation ultérieure par l'État de 8,75 M€, *pari passu* avec les repreneurs, et la mise en place d'un séquestre de 38,5 M€ destiné à couvrir les coûts extra-légaux et conventionnels d'éventuels plans sociaux décidés par les repreneurs; elle a également autorisé à nouveau des aides déjà validées par la Commission dans une décision du 9 juillet 2003, annulée par le Tribunal de l'Union européenne le 15 juin 2005.

Sur recours de Corsica Ferries France, le TUE a annulé la décision de la Commission par un arrêt du 11 septembre 2012, sans remettre en cause les aides perçues par la SNCM au titre de la délégation de service

public de desserte de la Corse entre 1991 et 2001. Le TUE a identifié un certain nombre d'erreurs de droit et erreurs manifestes d'appréciation dans le raisonnement et la motivation adoptés par la Commission en 2008 s'agissant des trois mesures précitées. Les parties à l'instance devant le TUE ont jusqu'à fin novembre pour décider de former un éventuel pourvoi devant la Cour de justice. Il revient en parallèle à la Commission de rouvrir la procédure d'examen afin d'adopter une nouvelle décision, comme ce fut déjà le cas en 2005 suite à la précédente annulation par le TUE.

Parallèlement, la Commission a décidé le 27 juin 2012 d'ouvrir une enquête approfondie sur les compensations reçues par la SNCM et la CMN pour la liaison maritime Marseille-Corse entre 2007 et 2013. Cette enquête, qui fait suite à une plainte déposée auprès de la Commission, doit permettre à cette dernière d'apprécier si les conditions de la délégation de service public confiée à la SNCM, conjointement avec à la CMN, respectent les quatre conditions posées par la CJUE dans l'affaire C-280/00 *Altmark Trans*, ainsi que le soutiennent les autorités françaises. Si la Commission parvient à la conclusion que ces compensations constituent des aides d'État au sens du droit européen de la concurrence, elle procédera alors à l'examen de la compatibilité de ces aides avec les règles relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG).

L'État actionnaire et la LOLF

Bilan des opérations de l'exercice 2011

Le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » est l'héritier du compte de privatisation créé par la loi de finances rectificative pour 1986. Ce mécanisme strictement encadré par l'article 21 de la loi organique sur les lois de finances d'août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006 permet une gestion consolidée des flux budgétaires liés aux participations de l'État. En pratique, il permet notamment d'éviter l'affectation de produits de cession à un secteur d'activité et de consacrer les gains en capital de l'État à des opérations patrimoniales à l'exclusion du financement de dépenses courantes.

Ce compte permet ainsi de réaliser des opérations sur le capital des entités (souscription à des augmentations de capital, prises de participation par exemple).

Il est soumis au vote du Parlement, auquel est proposé une estimation des recettes et des dépenses. Le montant des recettes inscrit en loi de finances initiale ne constitue pas une obligation de résultat mais plutôt une indication de recettes potentielles. Les dépenses ne peuvent être opérées que si des recettes d'un montant équivalent sont disponibles sur le compte. Ces recettes peuvent être soit des produits de cessions soit des dotations à partir du budget général, comme cela va être le cas en 2012 où le CAS PFE sera largement mobilisé pour mettre en œuvre les orientations de la LFR du 15 mars 2012 relative d'une part au financement de la banque de l'industrie, filiale d'Oséo SA, d'autre part à la dotation en capital du mécanisme européen de stabilité (MES) permettant ainsi à l'État français d'honorer ses engagements européens.

L'exécution 2011 a donné lieu à 635 M€ de recettes qui proviennent essentiellement :

- du produit de la cession de titres DCNS à Thales (265 M€) ;
- de la réduction de capital de SNPE suite à la cession de la filiale SME (180 M€) ;
- des remontées de trésorerie de la SGGP et de l'Erap (84,6 M€) ;
- du remboursement de l'avance d'actionnaire par l'EMC (70 M€) ;
- des cessions d'actions des sociétés Adit et TNAB (16 M€) ;
- des retours sur investissements émanant de fonds de capital risque (18,6 M€) ;

- des bonis de liquidation de Locasic et de la SEM Clichy (0,6 M€).

Le montant total des dépenses réalisées sur le compte en 2011 s'élève à 716 M€ sur le programme 731 « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État ».

Le solde du compte de 2,061 Md€ (dont 1,780 Md€ correspondant au reste à verser au FSI dans le cadre des augmentations de capital de la société) a fait l'objet d'un report de crédits de 2011 sur 2012 par arrêté du 28 mars 2012.

Opérations de l'exercice 2011

Opérations de l'exercice 2011

PROGRAMME 731

Produits de cessions directes	281
Produits de cessions indirectes	0
Reversement de dotations	265
Remboursement avances d'actionnaires	70
Remboursement autres créances	19
Versement du budget général	0
RECETTES TOTALES	635

Action1 (opérations de l'actionnaire)	701
Action 3 (achats de titres)	5
Action 4 (autres investissements)	10
Action 5 (commissions)	0
TOTAL DÉPENSES	716

PROGRAMME 732

Action1 (désendettement de l'État)	0
TOTAL DÉPENSES	0
DÉPENSES TOTALES (731 et 732)	716

PROGRAMME 731 - ACTION 1

(opérations de l'actionnaire)	
La Poste	467
SFTRF	165
Banques multilatérales de développement	54
AFP	8
CGMF	5
FESF	2

Au 11 juillet 2012, le montant des recettes s'établissait à 573 M€, dont 530 M€ proviennent des reversements par la Caisse des dépôts et consignations de dotations du programme d'investissements d'avenir, 36,5 M€ du reversement de la dotation en capital de la Monnaie de Paris, 6 M€ de diverses distributions par des fonds de capital, 0,5 M€ du remboursement de l'avance d'actionnaire de l'AFD-Siguy et 0,3 M€ de la cession de la totalité des titres Semapa détenus par l'État.

Ces recettes ont été utilisées pour libérer la seconde tranche (467 M€) de l'augmentation de capital de La Poste, doter en fonds propres l'Épic Oséo (365 M€) afin

qu'il souscrive à l'augmentation de capital d'Oséo SA pour créer Oséo Industrie, pour le versement de la contribution française aux augmentations de capital des banques multilatérales de développement (26 M€), pour verser la seconde tranche du prêt accordé à l'Agence France-Presse (8 M€), pour permettre la régularisation de l'opération « échange salaire contre actions » (ESA) de 2005 dans laquelle des actions Air France KLM étaient destinées aux salariés de la société Air France qui consentaient à des réductions de salaire (1 M€).

La Lolf permet de juger de l'efficacité de l'activité de l'État actionnaire

Le compte d'affectation « Participations financières de l'État » (CAS PFE) constitue le « support budgétaire » de l'action de l'État actionnaire dont la doctrine d'emploi a été précisée à l'article 48 de la loi de finances 2006 (cf. encadré ci-dessous).

Le projet annuel de performance (PAP) associé à chacun des programmes constitue désormais le document de référence de son action et doit traduire les engagements en termes de résultats, en contrepartie de la globalisation des moyens. Il présente la stratégie d'amélioration de l'efficacité des actions engagées, les objectifs poursuivis ainsi que les indicateurs nécessaires à la

mesure des résultats. On insistera ici plus particulièrement sur les volets objectifs et performances, renvoyant pour le reste au PAP du projet de loi de finances pour 2013².

Au-delà de la « meilleure valorisation possible des participations financières de l'État » qui constitue le cœur du métier de l'État actionnaire, les objectifs que les deux programmes du CAS PFE assignent à l'État actionnaire sont les suivants :

- veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières ;
- assurer le succès des opérations de cession des participations financières ;
- contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU).

Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières

L'objectif premier du programme est d'avantage économique que budgétaire et s'intéresse à la « bonne gestion des entreprises concernées ».

2 - Le projet annuel de performance est consultable sur le site <http://www.performance-publique.gouv.fr> (Les ressources documentaires/lois et documents budgétaires/Exercice 2012/projet de loi de finances pour 2012/les missions du budget de l'État/les comptes d'affectation spéciale/ Participations financières de l'État, puis télécharger le document au format .pdf ou .html). Le PAP explicite également le contenu des actions de chacun des programmes.

Article 48 (Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 JORF 31 décembre 2005)

I. – Le compte d'affectation spéciale prévu au deuxième alinéa du I de l'article 21 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (Lolf) est intitulé : participations financières de l'État.

Ce compte, dont le ministre chargé de l'Économie est l'ordonnateur principal, retrace :

1° En recettes :

- tout produit des cessions par l'État de titres, parts ou droits de sociétés qu'il détient directement ;
- les produits des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État qui lui sont reversés ;
- les reversements de dotations en capital, produits de réduction de capital ou de liquidation ;
- les remboursements des avances d'actionnaires et créances assimilées ;
- les remboursements de créances résultant d'autres interventions financières de nature patrimoniale de l'État ;
- des versements du budget général.

2° En dépenses :

- les dotations à la Caisse de la dette publique et celles contribuant au désendettement d'établissements publics de l'État ;
 - les dotations au Fonds de réserve pour les retraites ;
 - les augmentations de capital, les avances d'actionnaire et prêts assimilés, ainsi que les autres investissements financiers de nature patrimoniale de l'État ;
 - les achats et souscriptions de titres, parts ou droits de société ;
 - les commissions bancaires, frais juridiques et autres frais qui sont directement liés aux opérations mentionnées au a du 1°, ainsi qu'aux c et d du présent 2°.
- II. – Le solde du compte d'affectation spéciale n° 902-24 « compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés » est affecté au compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État ». Sont également portés en recettes de ce dernier les remboursements effectués au titre de versements du compte n° 902-24.

En termes financiers, la variable clef pour un investisseur est l'évolution de la valeur de l'entreprise dont il possède des titres. La performance de son portefeuille, soit l'évolution de son intérêt patrimonial, correspond donc à la création de valeur intervenue au cours d'une période donnée, généralement au cours du dernier exercice clos.

L'État actionnaire veille à ce que les entreprises qui entrent dans son champ d'intervention créent de la valeur et *a fortiori* qu'elles n'en détruisent pas, afin de permettre, le cas échéant, de les céder dans les meilleures conditions financières possibles mais aussi de réduire les recapitalisations rendues inéluctables par une structure financière dégradée. C'est une analyse globale qui est réalisée sur la base des comptes combinés et les cinq indicateurs permettant de mesurer la performance globale des participations financières sont ceux qui sont présentés ci-après :

- la rentabilité opérationnelle des capitaux employés mesure le rapport entre le résultat opérationnel, qui résulte de l'activité économique des participations, et les actifs (immobilisations et besoin en fonds de roulement) qui ont permis de développer cette activité ; c'est un indicateur de mesure de la capacité effective des entreprises à créer de la valeur par rapport aux moyens qu'elles engagent ;
- la rentabilité financière rapporte le résultat net (résultat opérationnel + résultat financier - impôts) aux capitaux propres, qui sont notamment ceux investis par l'État actionnaire ; elle met en évidence la création de richesse par les entreprises ;
- la marge opérationnelle mesure le rapport entre le résultat opérationnel et le chiffre d'affaires de ces participations et permet de rapporter la valeur ajoutée réellement dégagée par l'activité des entreprises au volume de leurs affaires ;
- la soutenabilité de l'endettement rapporte la dette nette (passif financier courant et non courant diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement) à l'EBITDA (proche de l'excédent brut d'exploitation) dégagé par ces entités ; il mesure le nombre d'année d'EBITDA qui seraient nécessaires, toutes choses égales par ailleurs, pour atteindre une dette nette nulle.
- le taux de distribution de dividende rapporte le montant global des dividendes perçus par l'État au résultat net combiné et permet d'appréhender un taux global de

distribution de dividende. Le deuxième ratio est le montant des dividendes perçus par l'État sur un exercice budgétaire donné.

Assurer le succès des opérations de cession des participations financières

La réalisation de ce deuxième objectif passe d'abord par une recherche de l'optimisation des produits de cessions des participations en répondant à la double interrogation : les cessions ont-elles été réalisées au meilleur moment et dans les meilleures conditions de coût pour l'État ?

La recherche de la meilleure valorisation possible porte sur les transactions les plus importantes et son analyse peut être réalisée en s'appuyant sur les éléments

objectifs que sont la valeur de l'entreprise, fixée par une commission indépendante (la Commission des participations et des transferts : « CPT »), et sa valeur boursière.

La recherche du meilleur coût repose en premier lieu sur une sélection, après une mise en concurrence transparente et systématique, des prestataires dont l'État souhaite s'entourer pour mener à bien une opération de cession. Cet objectif est apprécié différemment selon que la cession est opérée par un placement direct accéléré auprès d'investisseurs (opération dite d'*accelerated book building* [ABB]), qui est conduite dans un délai très bref, ou par la voie des placements plus traditionnels, auprès des investisseurs institutionnels ou de particuliers.

LES RECETTES DE CESSIION DE TITRES ET DE PRIVATISATION ET LEUR UTILISATION DEPUIS 1986

Depuis 1986 le total des recettes de cession d'actifs s'élève, en euros courants, à 92,5 Md€. Entre 1986 et 2007, les recettes ont financé le désendettement de l'État à hauteur de 23,1 Md€ ; 1,6 Md€ a été versé au Fonds de réserve des retraites et plus de 78 Md€ ont été utilisés pour recapitaliser les entreprises publiques, désendetter des APU (hors État) ou réaliser des investissements.

Le tableau a été établi sur la base des recettes nettes enregistrées par l'État depuis 1986, c'est-à-dire après déduction des commissions et frais annexes liés à la conduite des opérations (rémunération des banques lors des opérations de placement, campagnes de publicité ...). Les recettes correspondant à des remboursements de dotations en capital et de paiements de dividendes n'ont pas été prises en compte car elles ne constituent pas des recettes de cession au sens strict.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants ; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (indemnités versées lors des nationalisations, coût historique du capital...)*.

* Entre 1996 et 2005 les recettes ont été imputées sur un compte unique, le compte d'affectation spéciale n° 02-24. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces recettes sont inscrites au compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État », mission au sens de la Lof dont les modalités sont définies par l'article 21 I § 2 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006.

	En milliards d'euros
1986	0,6
1987	10,2
1988	2,0
1989	0,2
1990	0,1
1991	0,3
1992	1,3
1993	7,1
1994	9,3
1995	3,1
1996	2,0
1997	8,4
1998	7,4
1999	3,0
2000	1,5
2001	1,0
2002	5,6
2003	2,1
2004	4,4
2005	3,3
2006	12,0
2007	6,9
2008	0,6
2009	0,0
2010	0,1
2011	0,3
TOTAL	92,8
TOTAL (avec Erap 2004 et 2005)	98,20

Le succès des opérations de cession résulte en second lieu de l'intérêt qu'elles suscitent parmi les investisseurs et notamment chez les particuliers. Les opérations de cession par l'État de ses participations constituent un vecteur très important d'animation et d'attractivité du marché des actions ; elles sont par ailleurs susceptibles d'influencer l'orientation de l'épargne des ménages sur ce marché.

Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

Les administrations publiques (APU), au sens de la comptabilité nationale et européenne, regroupent notamment l'État et certains établissements publics. Certaines entités qui entrent dans le périmètre des participations financières, – par exemples l'Établissement public de financement et de restructuration (EPFR), Charbonnages de France (CDF) ou l'Entreprise minière et chimique (EMC), établissements publics à caractère industriel et commercial en cours de liquidation (dissolution et mise en liquidation de CDF le 1^{er} janvier 2008) –, ont pour mission de gérer des actifs en partie « non performants » d'entreprises publiques (ou de surveiller cette même gestion) qui sont pris en compte dans la dette des APU au sens du Traité de l'Union européenne et du Pacte de stabilité et de croissance. Le programme concerné par cet objectif assure éventuellement le financement de la dette associée à ces actifs, conduisant ainsi à la réduction ou à l'amortissement de cette même dette.

Ces opérations de restructuration des engagements financiers de l'État peuvent être accélérées soit par la cession des actifs ainsi financés, soit par une contribution de l'État qui provient des produits de cessions des participations financières qu'il réalise. L'État peut conduire des opérations du même type pour son compte, via la Caisse de la dette publique (CDP).

Les deux indicateurs (« réduction de la dette et des charges d'intérêts des entités entrant dans le périmètre des APU hors État » et « réduction de la dette et des charges d'intérêts de l'État ») permettent de mesurer la contribution des dotations du programme à la diminution de la dette nette et de la charge d'intérêt nette des APU, qu'il s'agisse directement de l'État ou d'autres participations du périmètre APU. Depuis 2009, le CAS PFE n'a pas contribué au désendettement compte tenu de la situation économique dégradée.

L'utilisation des produits de cession depuis 1997

La loi organique relative aux lois de finances a profondément modifié les règles d'utilisation du compte d'affectation spéciale des participations financières de l'État (CAS PFE). **En application de son article 21-I alinéa 2, le CAS PFE ne peut réaliser que des opérations à caractère patrimonial et financier.**

L'article 48 de la loi de finances pour 2006 qui a arrêté les conditions d'utilisation du compte, a réservé l'utilisation de ses recettes à trois grandes catégories d'emplois : dépenses en capital, opérations de désendettement et dotations au Fonds de réserve des retraites (FRR).

Ces opérations sont ventilées en deux programmes et cinq actions :

- Programme 731 : « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État » :
 - augmentations de capital, dotations en fonds propres et avances à des entités dont l'État est actionnaire,
 - achats de titres. Il s'agit soit de souscription à des augmentations de capital d'entités dont l'État n'est pas actionnaire, soit d'achats de participations à des entités publiques en vue de les apporter à d'autres entités publiques,
 - autres investissements financiers de nature patrimoniale (dont les versements au FRR),
 - frais liés à des prestations de service (commissions bancaires pour l'essentiel) ;
- Programme 732 : « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » :
 - désendettement de l'État et d'établissements publics.

Les opérations réalisées sur la période 1997-2011 s'élèvent à 75,2 Md€ qui, selon cette typologie, se répartissent ainsi :

- désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État : 34,4 Md€, dont près de 13,1 Md€ pour l'État, soit 45,8 % du total ;
- augmentations de capital, dotations en fonds propres : 26 Md€, soit 34,5 % du total. Les avances d'actionnaires ne sont pas comptabilisées, sauf lorsqu'elles ont été converties en capital ; elles ont en effet vocation à être remboursées et leurs produits réutilisés. L'encours de ces avances est de 0,8 Md€ ;
- achats de titres : 3,8 Md€, soit 5,1 % du total ;
- autres investissements financiers de nature patrimoniale : 2,2 Md€ dont 1,6 Md€ au FRR, soit 3 % du total ;
- frais liés à des prestations de service : 1 Md€, soit 1,3 % du total.

La différence avec le montant total, 7,8 Md€ soit 10,4 % du total, est constituée par des dépenses « subventionnelles » qui ont pu être réalisées avec des recettes de cessions de titre avant l'entrée en vigueur de la Lof, pour l'essentiel en 2005.

La Caisse de la dette publique (13,1 Md€), RFF (8,9 Md€), l'EPFR (8,4 Md€), Charbonnages de France (7,5 Md€), l'Afitf (4 Md€) et l'Erap (3,8 Md€) ont été les six entités ayant le plus bénéficié de financements, très largement au titre du désendettement, et concentrent 60,78 % des dépenses réalisées (45,7 Md€).

Moyens et ressources de l'APE

L'Agence des participations de l'État dispose, pour l'exercice de ses missions, d'un effectif d'environ 55 agents. Par ailleurs, elle peut s'appuyer en partie sur les ressources du secrétariat général du Trésor, en vertu de la convention signée le 17 février 2011 qui organise l'unité de gestion des moyens et des personnels de l'APE avec ceux de la DG Trésor.

L'effectif total est passé de 53 en septembre 2011 à 50 en septembre 2012. Au cours de cette période, neuf agents ont rejoint l'APE et dix l'ont quittée, soit un renouvellement de l'ordre de 18 %. En septembre 2012, quatre postes restent à pourvoir et deux postes sont temporairement en doublon pour transfert de compétences.

L'APE veille tout particulièrement à limiter les vacances de postes et à organiser si nécessaire des périodes de transition lors des mouvements.

L'APE s'appuie sur des collaborateurs aux profils très variés, provenant de divers ministères (ministère de l'Économie et des Finances, Medde, Défense, Affaires étrangères, etc.) et corps (administrateurs civils, ingénieurs, etc.). L'agence s'appuie par

ailleurs sur des agents contractuels, principalement dans les pôles d'expertise en audit et comptabilité, finances, juridique et ressources humaines. Ces derniers viennent en appui des bureaux sectoriels chargés du suivi des entreprises. Cette organisation matricielle constitue un réel atout pour l'accomplissement des missions de l'agence, qui nécessitent une grande réactivité, une expertise technique et une connaissance approfondie du monde de l'entreprise.

Outre son budget de fonctionnement interne, l'APE dispose de crédits lui permettant de financer des marchés de prestations intellectuelles auprès de banques d'affaires, cabinets d'avocats, firmes d'audit et autres cabinets de conseil. Ces prestations portent généralement sur le montage des opérations, leurs enjeux stratégiques, juridiques et financiers mais aussi sur les travaux d'évaluation. Ces conseils sont recrutés, selon le cadre juridique applicable, par l'État qui veille à opérer, lorsque cela est possible, une mise en concurrence entre les prestataires. Outre les conditions financières, l'État veille tout particulièrement au respect fondamental des règles de confidentialité et aux questions d'éventuels conflits d'intérêts.



© Creatas

Modestes au regard du portefeuille géré, ces crédits d'études permettent d'accompagner l'expertise de l'APE sur des dossiers jugés stratégiques par le Gouvernement, avec des entreprises évoluant dans un environnement économique, juridique et financier de plus en plus complexe.

Moyens de l'APE

Moyens humains	Sept. 2004	Sept. 2005	Sept. 2006	Sept. 2007	Sept. 2008	Sept. 2009	Sept. 2010	Sept. 2011	Sept. 2012
Cadres	43	43	38	35	31	36	35	36	36
<i>Dont contractuels</i>	11	12	12	9	9	9	7	8	11
Non-cadres	19	18	19	18	18	17	18	17	14
Effectif total	62	61	57	53	49	53	53	53	50
Moyenne d'âge	39 ans	38 ans	39 ans	38 ans	39 ans	40 ans	41 ans	41 ans	38 ans
Effectif masculin	36	35	33	29	23	31	30	28	27
Effectif féminin	26	27	24	24	26	22	23	25	23
Recrutements en cours (pour mémoire)					6	3	1	3	4
Moyens financiers (en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Rémunérations (brut salarié)	3,5	3,6	3,6	3,3	3	3,5	3,7	3,7	3,7
Crédits d'études (engagements nouveaux)	4,0	4,3	4,3	4,5	5,3	7	5,8	5,7	5,3
Moyens de fonctionnement	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	8,3	8,4	8,3	8,2	9,1	10,9	9,9	9,8	9,4

À ces masses s'ajoutent les coûts d'installation et de fonctionnement de l'Agence, mutualisés au sein du ministère de l'Économie et des Finances (estimés en moyenne à 0,3 M€ par an).

Entreprises	Degré d'appartenance au secteur public			Activité et résultat			
	Capital détenu par l'État (en %)	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	Participation de l'État : valeur boursière au 31 décembre (en M€)	Chiffre d'affaires ou produits opérationnels	Résultat d'exploitation / opérationnel	Résultat financier	Résultat net de l'ensemble consolidé
Air France - KLM	15,9	/	189	24 363	- 480	- 551	- 805
RATP	100	/	/	4 983	560	- 214	339
SNCF	100	/	/	32 645	821	- 359	150
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	60	40	/	56	11	0	8
Aéroports de la Côte d'Azur	60	40	/	189	22	- 7	9
Aéroports de Lyon	60	40	/	147	19	- 3	11
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	60	40	/	22	2	0	2
Aéroport de Toulouse-Blagnac	60	40	/	105	6	- 7	5
Aéroport de La Réunion - Roland Garros	60	40	/	47	6	- 1	3
Aéroport de Strasbourg	60	40	/	22	1	- 1	1
Aéroports de Paris	52,1	/	2 734	2 502	652	- 98	347
ATMB	67,3	24	/	162	77	- 10	45
SFTRF	99,9	/	/	110	280	- 52	232
Grand port maritime de Dunkerque	100	/	/	75	5	0	12
Grand port maritime du Havre	100	/	/	179	29	- 11	- 5
Grand port maritime de Marseille	100	/	/	167	- 38	- 5	2
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire	100	/	/	71	- 11	- 1	- 17
Port autonome de Paris	100	/	/	81	13	- 1	15
Grand port maritime de Rouen	100	/	/	70	6	1	10
RFF	100	/	/	4 981	1 533	- 1 251	222
Areva	10,2	78,5	744	8 872	- 1 923	- 548	- 2 567
EDF	84,4	/	29 351	65 307	8 286	- 3 780	3 246
GDF Suez	36,01	3,1	17,13	90 673	9 684	- 2 606	5 420
DCI	49,9	/	/	166	- 5	1	- 8
DCNS	63,6	/	/	2 624	172	70	179
EADS	0,06	14,9	2 964	49 128	1 613	- 220	1 037
GIAT Industries - Nexter	100	/	/	846	148	7	164
Safran	30,2	/	2 922	11 658	835	- 150	644
SNPE	100	/	/	314	- 6	- 5	166
Thales	0	27,08	1435	13 028	726	- 58	512
FSI	49	51	/	744	681	15	608
Imprimerie Nationale	100	/	/	146	16	0	17
LFB	100	/	/	432	- 7	- 2	- 7
La Monnaie de Paris	100	/	/	159	26	1	18
Renault	15,01	/	1 190	42 628	1 244	- 121	2 139
France Télécom	13,45	13,5	4 322	45 277	7 948	- 2 033	3 828
La Française des Jeux	72	/	/	1 361	133	9	89
Groupe La Poste	77,1	22,9	/	21 341	670	- 230	467
Arte France	25	75	/	165	3	1	2
Audiovisuel extérieur de la France	100	/	/	275	1	0	- 4
France Télévisions	100	/	/	3 108	- 1	- 2	6
Radio France	100	/	/	633	0	5	7
Dexia	5,7	17,6	31	- 4 383	- 6 237	/	- 11 641
Semmaris	33,34	23,39	/	92	12	1	9

Présentation par entreprise



© SNCF



© ADP - Philippe Cibille



© GDF - Suez



© France Télécom



© La Poste - André Tudela



© Semmaris

Transports

Air France-KLM	44
RATP	48
SNCF	52

Infrastructures de transports

Aéroports de province : Bordeaux-Mérignac, Aéroports de la Côte d'Azur, Aéroports de Lyon, Montpellier-Méditerranée, La Réunion Rolland Garros, Strasbourg Entzheim, Toulouse-Blagnac	56
Aéroports de Paris	64
Groupes autoroutiers : ATMB et SFTRF	68
Grands ports maritimes : Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes Saint-Nazaire, Paris, Rouen	72
Réseau ferré de France (RFF)	78

Énergie

Areva	82
EDF	86
GDF Suez	90

Industrie de défense

DCI	94
DCNS	96
EADS	100
Giat Industries Nexter	104
Safran	106
SNPE	110
Thales	112

Fonds stratégique d'investissement (FSI)

Industrie

Imprimerie Nationale	118
Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB)	120
La Monnaie de Paris	122
Renault	124

Autres services

France Télécom	126
La Française des Jeux	130
Groupe La Poste	132

Médias

Arte-France	136
Audiovisuel extérieur de la France (AEF)	138
France Télévisions	140
Radio France	144

Services financiers

Dexia	146
-------	-----

Autres

Semmaris	148
----------	-----

AIRFRANCE KLM

L'activité d'Air France-KLM, dont l'État détient 15,88 % du capital, s'est inscrite en 2011 dans un climat difficile pour le transport aérien. Alors que l'année 2010

avait été marquée par une reprise après deux années de crise, le secteur a en effet été fortement perturbé dès le début de l'année 2011, laquelle s'est caractérisée par un important ralentissement de la croissance mondiale (+ 2,8 % contre + 4,1 % en 2010). Ce contexte défavorable, couplé à une montée en puissance de la concurrence, aussi bien sur le long courrier (compagnies du Golfe notamment) que sur le court/moyen courrier (*low cost*), a contribué à dégrader les performances d'Air France-KLM, conduisant le groupe à lancer un important plan de désendettement à trois ans visant notamment à réduire l'écart de compétitivité avec ses concurrents.

Faits marquants

Un contexte défavorable pour le secteur aérien, en raison de nombreux événements adverses intervenus courant 2011

Le transport aérien est une activité cyclique, extrêmement dépendante de la conjoncture économique et des événements géopolitiques ou naturels. Alors que l'année 2010, marquée par une amorce de reprise économique au niveau mondial après deux années de crise, s'était révélée encourageante pour le secteur, les transporteurs aériens ont vu leur activité particulièrement impactée dès le début de l'année 2011 par le « printemps arabe » puis au mois de mars par le tsunami japonais. L'activité du secteur a ensuite été perturbée par la crise des dettes souveraines de la zone euro à l'été.

Les événements géopolitiques au Maghreb ont parallèlement contribué à mettre le marché du pétrole sous tension, entraînant une forte hausse du cours en 2011 (111 USD/baril en moyenne, soit une hausse de 40 % par rapport à l'année 2010). La facture carburant représentait ainsi en 2011 en moyenne 30 % des coûts d'exploitation des transporteurs aériens, contre 26 % en 2010.

Ce contexte défavorable, entraînant une hausse moins forte que prévue du chiffre d'affaires mondial (le trafic international

a augmenté de 6,9 % en 2011, contre une augmentation de 8,2 % en 2010) et une augmentation des coûts, s'est traduit au niveau mondial par une diminution significative du résultat net dégagé par le transport de passagers, passé de 15,8 Md USD en 2010 à 6,9 Md USD en 2011 (source IATA).

Une montée en puissance de la concurrence, aussi bien sur le long courrier que sur le court et moyen courrier

Air France-KLM doit faire face à la montée en puissance des compagnies des pays émergents, et notamment de celles du Golfe, qui poursuivent leur progression sur le trafic long courrier au départ et en provenance de l'Europe. Les compagnies du Golfe ont ainsi augmenté entre 2005 et 2011 leurs parts de marché d'environ 6 % sur les flux entre l'Europe et l'Asie, essentiellement au détriment des compagnies européennes. Les commandes très importantes passées par Emirates, Qatar Airways et Etihad (405 appareils long-courriers) laissent penser que cette tendance devrait se renforcer durant les prochaines années. L'année écoulée a également vu les transporteurs du Golfe, pour la première fois, investir dans d'autres compagnies : Etihad a ainsi racheté 29 % d'Air Berlin fin 2011, puis 40 % d'Air Seychelles début 2012, tandis que Qatar Airways et Turkish Airlines ont fait part

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ Historique :

1919 : création de KLM.

1933 : création d'Air France.

2004 : création de la holding Air France-KLM détenant deux filiales aériennes Air France et KLM.

2004-2005 : cession de titres par l'État français, ramenant sa participation de 44 % à 18,6 %.

2007-2008 : entrée d'Air France-KLM dans le CAC 40.

2008 : entrée en vigueur de l'accord ciel ouvert entre l'Europe et les États-Unis.

2009 : accord de partenariat stratégique, doublé d'une prise de participation de 25 % d'Air France-KLM dans Alitalia.

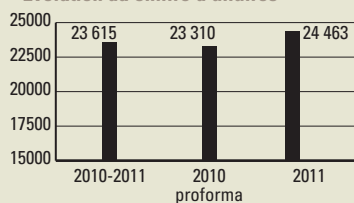
2010 : *joint-venture* avec China Southern.

■ **Forme juridique** : société anonyme.

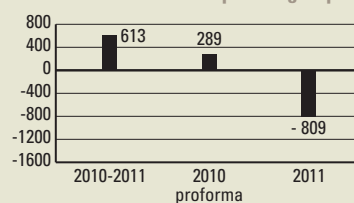
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010-2011	2010 proforma	2011
Capital détenu par l'État (en %)	15,7	15,7	15,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 mars	555	644	189
Chiffre d'affaires	23 615	23 310	24 363
dont réalisé à l'étranger	NA	NA	NA
Résultat des activités opérationnelles	886	634	-480
Résultat financier	-449	-610	-551
Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	1 350	1 043	934
Résultat net - part du groupe	613	289	-809
Résultat net - intérêts minoritaires	-1	-3	4
Résultat net de l'ensemble consolidé	612	286	-805
Total des actifs non courants	20 428	20 581	20 909
dont écart d'acquisition net	422	401	426
dont immobilisations incorporelles nettes	695	662	774
dont titres mis en équivalence	422	431	422
dont impôts différés actifs	933	886	1 143
Capitaux propres - part du groupe	6 852	6 980	6 040
Intérêts minoritaires	54	52	54
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	4	3
dont reçus par l'État	0	1	0
Autres rémunérations de l'État	4	3	4
Provisions pour risques et charges	2 217	2 245	2 217
Dettes financières nettes	5 891	6 065	6 515
Dettes financières brutes à plus d'un an	8 980	8 836	9 228
Effectifs moyens sur la période	102 012	102 182	102 012
Charges de personnel	7 333	7 385	7 460
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	2,6 %	1,2 %	-3,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	71,9	72,3	73,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,9 %	4,1 %	-13,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	85,3 %	86,2 %	106,9 %

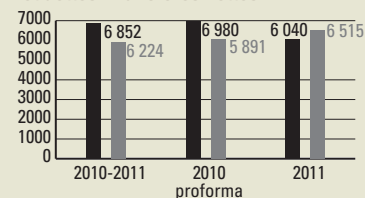
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



de leur intérêt pour investir dans certains transporteurs européens (respectivement TAP et LOT).

Air France-KLM doit par ailleurs affronter la concurrence des compagnies *low cost* sur le court et le moyen courrier. La part de ces compagnies s'est encore accrue en 2011, pour représenter désormais 21 % du trafic en provenance et à destination des aéroports métropolitains français, contre 19,6 % en 2010.

Une poursuite des efforts en termes de coût et d'adaptation structurelle à la nouvelle donne du secteur aérien

Face à une crise modifiant structurellement les équilibres du transport aérien et face à la montée en puissance de la concurrence, Air France-KLM avait décidé en septembre 2009 d'engager un plan d'action triennal (plan « Challenge 12 ») destiné à adapter son modèle économique et à réduire ses coûts à travers quatre sources d'économie : le renouvellement de la flotte, un travail sur les coûts, une globalisation des achats entre Air France et KLM, et une amélioration de la productivité.

Air France-KLM a poursuivi le renouvellement et la modernisation de sa flotte en 2011, le groupe veillant à maintenir une politique d'investissement continu pour offrir un meilleur confort à ses passagers, réaliser des économies de carburant et respecter ses engagements de développement durable. Air France a ainsi été la première compagnie européenne à exploiter l'A380, qui dessert depuis juin 2011 cinq destinations long-courriers de la compagnie avec l'ajout de la liaison Paris-Washington. Le groupe a par ailleurs annoncé en novembre 2011 la commande, pour la première fois commune à Air France et KLM, de 110 appareils A350 et Boeing 787 (50 commandes fermes et 60 options). Le renouvellement de la flotte s'est accompagné d'une poursuite de l'adaptation de l'offre à la demande des clients : après la mise en place fin

2009 de la classe Premium Voyageur, située entre classe économique et classe affaires, chez Air France, et d'un produit équivalent (*Economy Comfort*) chez KLM, qui a connu un succès certain, le groupe a relancé les investissements destinés à la clientèle premium. Air France introduit ainsi progressivement un nouveau siège en classe affaires, qui devrait équiper les deux tiers de sa flotte fin 2012, pour un investissement supérieur à 110 M€ sur trois ans.

Afin d'améliorer sa productivité sur le court et le moyen courrier pour mieux répondre à la concurrence des *low cost*, Air France a lancé son projet de « bases de province » (déploiement à Marseille en octobre 2011, puis Toulouse et Nice en mars 2012). Ce nouveau modèle d'exploitation permet d'augmenter l'utilisation des avions (passage de 8 h 15 à 11 h 30 par jour), grâce à la réduction du temps de demi-tour et à un programme optimisé au départ de chaque base. L'amélioration de la productivité des appareils s'accompagne d'une augmentation de la productivité des équipages et du personnel en escale, et de l'amortissement des coûts fixes sur un socle d'activité plus large, pour une réduction attendue de 15 % des coûts unitaires.

Air France-KLM a poursuivi en parallèle le repositionnement stratégique de son activité cargo entamé en 2010, en donnant la priorité au transport par soute des avions passager et par combi, et en cherchant une meilleure synergie dans les dessertes et la commercialisation entre Air-France, KLM et Martinair.

Enfin, Air France-KLM a poursuivi en 2011 le développement ciblé de son activité de maintenance vers des produits et services à valeur ajoutée. Le groupe a en outre continué à développer son réseau international pour mieux s'adapter aux exigences locales, en prenant une participation de 26 % dans la société indienne Max MRO Services.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : Jean-Cyril Spinetta (administrateur nommé par l'assemblée générale, également directeur général)

■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale : Patricia Barbizet, Jean-François Dehecq, Jean-Marc Espalioux, Pierre-Henri Gourgeon, Peter Hartmann, Jaap de Hoop Scheffer, Alexandre de Juniac (Pdg d'Air France), Cornelis Van Lede, Leo Van Wijk (vice-président, directeur général délégué)

■ Administrateur indépendant : Maryse Aulagnon ■ Administrateurs représentant l'État : David Azéma, Claude Gressier, Marie-Christine Saragosse

■ Administrateurs représentant les actionnaires salariés : Christian Magne, Bernard Pédamon ■ Commissaire aux comptes : KPMG / Deloitte ■

* Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2011, d'une durée de neuf mois. Le conseil est assisté par un comité d'audit, un comité des rémunérations et un comité de nomination. Dans les sociétés privatisées, les représentants de l'État sont éligibles aux jetons de présence qui sont versés directement au Trésor public.

Une modification de la gouvernance du groupe

La situation financière difficile d'Air France-KLM a conduit le conseil d'administration du groupe à prendre en octobre 2011 la décision d'unifier les postes de président et de directeur général, aussi bien au niveau du groupe que de la société Air France, de manière à assurer une unité de commandement permettant de faciliter la mise en œuvre des réformes nécessaires. Suite à la démission de Pierre-Henri Gourgeon de ses mandats de directeur général d'Air France-KLM et d'Air France, Jean-Cyril Spinetta et Leo van Wijk sont donc devenus respectivement président-directeur général et directeur général délégué du groupe, tandis qu'Alexandre de Juniac a été nommé président-directeur général d'Air France. La constitution d'une *holding* de plein exercice, nécessaire pour améliorer les synergies entre les deux compagnies et enregistrer des gains de productivité correspondant, a parallèlement été repoussée de 2012 à 2013.

Le renforcement de l'alliance SkyTeam au service de la performance du réseau et des clients

Air France-KLM joue un rôle moteur dans l'alliance SkyTeam, deuxième alliance mondiale en parts de marché, qui s'est enrichie en 2011 des compagnies chinoises China Eastern et China Airlines. Avec désormais quatre compagnies (outre les deux déjà citées, China Southern et Shanghai Airlines), SkyTeam détient désormais 40 % du marché domestique chinois, aux perspectives de croissance exceptionnelles. Plusieurs autres compagnies, toutes implantées sur des marchés en forte croissance, devraient rejoindre l'alliance dans les prochains mois, parmi lesquelles Middle East Airlines et Saudi Arabian Airlines au Moyen-Orient, Garuda Indonesia en Asie ainsi que Aerolineas Argentinas en Amérique du Sud.

L'alliance est complétée par la formalisation de *joint-ventures*, comme celle entre Air France-KLM, Alitalia et Delta, effective depuis le 1^{er} avril 2009 sur les routes de l'Atlantique Nord. Ce modèle a été étendu en septembre 2010 au partenaire chinois China Southern sur les lignes Canton-Paris et Canton-Amsterdam, et pourrait bientôt être étendu à China Eastern.

Analyse financière

Exploitation

Le résultat d'exploitation courant s'établit sur l'année civile 2011 à - 353 M€, soit une diminution de 381 M€ par rapport à 2010 (28 M€; pour mémoire le groupe Air France-KLM a modifié la date de clôture de ses comptes, passant du 31 mars au 31 décembre de chaque année). Cette évolution s'explique par une augmentation significative des charges (+ 6,3 %), avant tout liée à la hausse de la facture carburant (surcoût de 904 M€, + 16,3 %, essentiellement par effet prix) et non compensée par une hausse moindre du chiffre d'affaires (+ 4,5 %). À l'exception de l'activité maintenance, qui ne représente que 4 % du chiffre d'affaires du groupe, tous les métiers du groupe (fret et passage notamment) sont en déficit d'exploitation.

Résultats financiers

Le résultat net est en nette diminution par rapport à l'année civile 2010 (- 805 M€ contre 286 M€), mais cette détérioration doit être relativisée du fait d'événements ayant eu lieu lors de l'exercice 2010-2011, notamment la cession de 7 % des parts du groupe dans Amadeus (passage de 22 % à 15 %, pour un produit de cession de plus de 1 Md€) ou encore la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires pour laquelle le groupe avait constitué une provision de 160 M€ en 2010. Une fois ces événements retraités, le résultat net apparaît en retrait d'environ 350 M€ par rapport à l'année civile 2010. On retrouve donc la détérioration du résultat d'exploitation courant, légèrement compensée par un résultat financier en amélioration (- 551 M€ contre - 610 M€), essentiellement en raison d'une amélioration du résultat de change. À noter toutefois que l'année 2010 avait été marquée par des facteurs exogènes (éruption de l'Eyjafjallajökull pour 158 M€, grèves et problèmes rencontrés par l'aéroport Charles de Gaulle en décembre pour 80 M€) qui avaient eu un impact négatif certain sur le résultat d'exploitation du groupe. La détérioration du résultat net par rapport à l'année 2010 est donc en réalité plus importante que ce que les chiffres pourraient laisser supposer, même si l'année civile 2011 est elle-même impactée par les crises géopolitiques et la catastrophe de Fukushima.



© Air France - Ph. Delafosse

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mars 2011 : tsunami et accident nucléaire japonais, obligeant Air France-KLM à suspendre ses vols directs jusqu'à début avril.
- Juillet 2011 : approbation par l'assemblée générale du changement de date de clôture de l'exercice d'Air France-KLM. Les exercices annuels du groupe seront ainsi clôturés au 31 décembre, comme la majorité des compagnies aériennes.
- 11 juillet 2011 : Air France présente sa nouvelle offre à partir de Marseille (opérationnelle début octobre 2011) dans le cadre de son projet « bases de province », stratégie poursuivie au printemps 2012 à Nice et Toulouse.
- Septembre 2011 : annonce par Air France-KLM d'une commande de 110 appareils long-courriers Airbus et Boeing.
- 17 octobre 2011 : démission de Pierre-Henri Gourgeon de son poste de directeur général d'Air France-KLM et d'Air France. Le conseil d'administration décide de réunir les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général et nomme Jean-Cyril Spinetta et Leo van Wijk respectivement président-directeur général et directeur général délégué du groupe Air France-KLM.
- 16 novembre 2011 : Alexandre de Juniac est nommé président-directeur général d'Air France.
- Janvier 2012 : annonce par Air France-KLM du plan Transform 2015, destiné à désendetter le groupe sur la période 2012-2014.
- Mars 2012 : cession par Air France de la moitié de sa participation dans Amadeus.
- 28 juin 2012 : présentation au CCE d'Air France des projets d'accords issus des négociations avec les organisations syndicales sur le plan Transform 2015.

Malgré le recours à des loyers opérationnels plutôt qu'à des acquisitions en pleine propriété, la détérioration du résultat du groupe engendre une progression significative de l'endettement net (+ 620 M€ entre mars et décembre 2011) qui s'établit au 31 décembre 2011 à 6,5 Md€, contre 2,7 Md€ en mars 2008. Alors qu'il s'était amélioré sur l'exercice 2010-2011 (passage de 1,15 à 0,85 entre mars 2010 et mars 2011), le ratio d'endettement (*gearing*) s'établissait fin 2011 à 1,07.

Enfin, la trésorerie du groupe passe de 3 496 M€ au 31 décembre 2010 à 2 283 M€ au 31 décembre 2011, en raison notamment d'une augmentation significative des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (1 829 M€ en 2011 contre seulement 836 M€ en 2010). Air France-KLM a mis en place des actions pour renforcer sa position de liquidité, en cédant par exemple en mars 2012 la moitié de sa participation résiduelle dans Amadeus.

Perspectives

La situation financière difficile d'Air France-KLM, notamment son niveau d'endettement, a conduit le conseil d'administration du groupe à fixer en novembre 2011 trois priorités : premièrement la restauration de la compétitivité par rapport aux concurrents du secteur, deuxièmement la restructuration de l'activité court et moyen courrier et troisièmement la réduction rapide de l'endettement. En janvier 2012, le groupe a adopté dans cette optique un plan de transformation sur trois ans (2012-2014), dit « plan Transform 2015 ». Ce plan a pour objectif de dégager un *cash flow* libre de 2 Md€ sur 2012-2014, destiné à ramener l'endettement net du groupe au niveau de celui de début 2006 (4,5 Md€) et à faire passer le ratio dette nette/EBITDA de 4,8 fin 2011 à un niveau inférieur à 2 fin 2014. Un tel résultat permettrait au groupe d'améliorer sa notation financière.

La première phase du plan Transform 2015, adoptée dès le premier trimestre 2012, a notamment consisté en une diminution de la croissance de l'offre (croissance de 5 % au total sur 2012-2014, hors effet bases de province, contre une croissance de 4,7 % sur la seule année 2011) et une réduction des investissements (moins de 5 Md€ sur 2012-2014 contre plus de 6 Md€ sur 2009-2011),

grâce à un décalage des livraisons d'avions prévues et au non-exercice de certaines options. La première phase du plan a en outre vu la mise en œuvre de nouvelles mesures d'économie d'un montant de plus de 1 Md€ sur 2012-2014 (gel des augmentations générales des salaires en 2012 et 2013 chez Air France, politique de modération salariale chez KLM, poursuite du gel des embauches).

Le groupe a également travaillé durant le premier semestre 2012 à définir la seconde phase du plan Transform 2015, qui vise notamment à améliorer l'efficacité économique d'Air France de 20 % à l'horizon 2014. La direction générale de la compagnie a entamé des discussions avec les organisations syndicales dès février 2012, qui ont permis d'aboutir en mars à la signature d'un accord de cadrage et de méthodologie. Après trois mois de travail avec les syndicats, la direction générale d'Air France a présenté fin juin de nouveaux projets d'accords collectifs. Les travaux menés ont permis d'identifier un sureffectif de 5 122 salariés à traiter en 2013 (dont 1 712 par départs naturels). En cas de signature des nouveaux accords, la direction générale de la compagnie s'est engagée à ne pas avoir recours à des départs contraints en 2013 et 2014. Le périmètre industriel actuel serait également conservé (pas d'abandon du cargo, ni du court/moyen courrier) avec des adaptations organisationnelles néanmoins significatives : regroupement des filiales domestiques dans un pôle régional, restructuration de

l'activité passage, optimisation du fonctionnement des escales, poursuite de la rationalisation de l'activité cargo déjà lancée, développement de l'activité maintenance en la recentrant sur les segments à fort potentiel de croissance.

Compte tenu du poids de l'assiette de coûts et du niveau d'endettement, la réussite du plan Transform 2015 est cruciale pour l'avenir du groupe Air France-KLM. Le plan apparaît d'autant plus inéluctable que, alors qu'il visait à combler l'écart de compétitivité entre Air France-KLM et ses principaux comparables européens (Lufthansa, IAG), ces derniers ont à leur tour lancé d'importants plans de réduction des coûts. Lufthansa a ainsi revu en profondeur son activité régionale et annoncé un plan de réduction des coûts de 1,5 Md€ d'ici à 2014, British Airways a réduit ses effectifs, et Iberia a transféré une partie de son activité à ses filiales *low cost*. La réussite du plan Transform 2015 reste par ailleurs subordonnée à des variables macroéconomiques très incertaines (niveau de la recette unitaire, prix du carburant), déterminantes dans une industrie fortement capitalistique, à faible marge et hautement concurrentielle.

À plus long terme, et malgré le retard pris sur ce chantier en raison de la nécessité de privilégier dans un premier temps le redressement des finances du groupe, il conviendra également de poursuivre le développement des synergies entre Air France et KLM et de profiter des mouvements de consolidation du secteur.



© Air France - Ph. Delafosse



Amplifiant le mouvement de reprise observé en 2010, l'année 2011 a été marquée par une augmentation de 3,6 % du chiffre d'affaires de l'Épic RATP, à 4,35 Md€. La stabilisation des charges de fonctionnement a permis une amélioration de sa performance financière pour la dernière année du contrat STIF/RATP 2008-2011.

La RATP a, une nouvelle fois, augmenté son niveau d'investissement en 2011, pour le porter à 1,48 Md€ (+ 18,3 %). Ce lourd programme d'investissement n'a pu être financé sans une nouvelle augmentation de la dette financière nette de la RATP (+ 153 M€), d'ampleur cependant plus limitée qu'en 2010. Le contrat signé le 16 mars 2012 entre le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF, autorité organisatrice) et la RATP pour la période 2012-2015 devrait contribuer à la normalisation du modèle financier de la RATP et mettre en particulier un terme à l'augmentation continue de la dette de l'entreprise. Le STIF s'engage notamment à augmenter sa contribution au financement des investissements de la RATP au titre du matériel roulant (dont le STIF est le propriétaire juridique conformément à la loi ORTF du 8 décembre 2009). Le groupe RATP a par ailleurs poursuivi en 2011 son développement, la contribution des filiales au chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP atteignant 14 % en 2011 contre 9 % en 2010. L'année 2011 a en particulier été marquée par l'intégration de seize nouvelles filiales issues de Transdev, dans le cadre de l'opération de fusion de cette dernière avec Veolia Transport.

Faits marquants

Loi ORTF

La transposition, par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports (dite « loi ORTF »), du règlement européen dit « OSP » (obligations de service public), a conduit à une refonte de la gouvernance du secteur des transports en Île-de-France et a posé les bases d'un nouveau modèle économique de l'entreprise, qui est désormais confrontée à la perspective proche de l'ouverture à la concurrence.

Depuis le 1^{er} janvier 2012 sont distinguées et comptablement séparées, au sein de l'entreprise, une activité d'exploitation de services de transport, dont la rémunération devra permettre la remise des

biens nécessaires au service à l'autorité organisatrice au terme du contrat, selon un modèle concessif, et une activité de gestionnaire d'infrastructures, qui devra à terme assurer un accès non discriminatoire aux opérateurs et être correctement rémunérée par le STIF. Toute subvention croisée entre ces deux activités est interdite.

Contrat STIF-RATP

Le 16 mars 2012 a été signé un nouveau contrat entre le STIF et la RATP, qui couvre la période 2012-2015. Ce contrat détermine un engagement de production par la RATP d'un service de transport déterminé par le STIF (volume, qualité de service) en contrepartie d'une rémunération et d'un mécanisme d'intéressement de la RATP à la qualité de service. Le contrat STIF-RATP fixe également un mécanisme de répartition des risques tarifaire (porté

FICHE D'IDENTITÉ

■ La RATP est un établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) qui a pour principale mission d'exploiter en Île-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. L'entreprise peut également se voir confier la construction et l'exploitation de lignes nouvelles.

■ La loi du 1^{er} décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialisation géographique de la RATP en région Île-de-France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

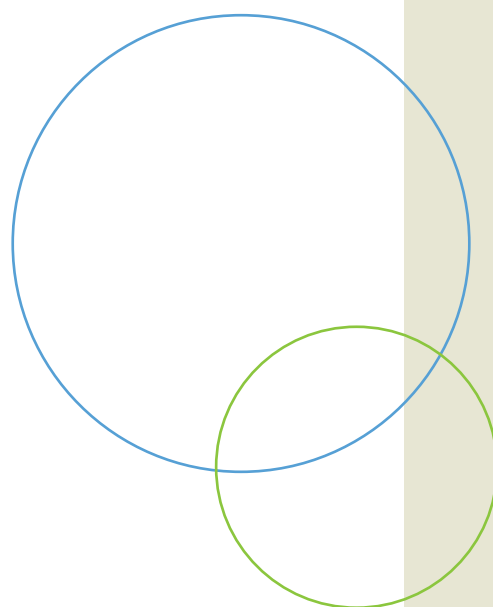
V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

VIII - Ratios

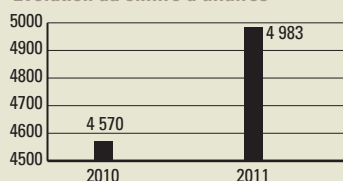
Informations
complémentaires



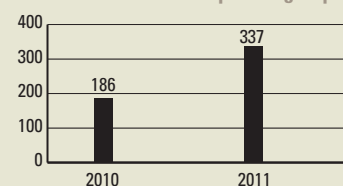
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	4 570	4 983
dont réalisé à l'étranger	209	395
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	413	560
Résultat financier	-214	-214
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	681	847
Résultat net - part du groupe	186	337
Résultat net - intérêts minoritaires	5	2
Résultat net de l'ensemble consolidé	191	339
Total des immobilisations nettes	9 487	10 231
dont écart d'acquisition net	75	167
dont immobilisations incorporelles nettes	252	353
dont immobilisations financières nettes	895	1 065
Capitaux propres - part du groupe	2 567	2 876
Intérêts minoritaires	30	10
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	699	806
Dettes financières nettes	4 853	4 977
Dettes financières brutes à plus d'un an	4 863	6 033
Effectifs au 31 décembre	47 789	54 422
Charges de personnel	2 566	2 714
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	4,2 %	6,8 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	54	50
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	7,4 %	11,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	186,9 %	172,5 %
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	251	-
Compensation tarifaire	NC	NC
Contribution forfaitaire	NC	NC

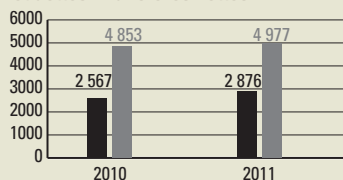
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



par le STIF), industriel (porté par la RATP) et de trafic (partagé entre les deux parties). Enfin, le nouveau contrat prévoit un renforcement de la contribution du STIF aux investissements en matériel roulant (50 % pour les renouvellements et 100 % pour les projets correspondant à une augmentation de la capacité de transport), qui contribuera à corriger le déséquilibre structurel de financement des investissements de la RATP. La signature du nouveau contrat entre la RATP et le STIF marque ainsi une étape très significative dans la normalisation du modèle financier de la RATP, qui suppose également que l'entreprise poursuive ses efforts de productivité, lesquels deviennent plus importants encore dans la perspective de l'ouverture à la concurrence.

Développement du groupe RATP

L'année 2011 a été marquée par une nouvelle étape dans le développement du groupe RATP en dehors de son marché historique, avec l'intégration des actifs français et internationaux (Royaume-Uni, Italie, Suisse) issus de Veolia Transport et de Transdev dans le cadre de la sortie de la RATP du capital de Transdev, portant le chiffre d'affaires de la filiale RATP Développement (responsable des activités d'exploitation de services de transport hors de l'Île-de-France) à 603 M€ en 2011, contre 268 M€ en 2010.

La RATP a annoncé, le 12 avril 2011, la création avec Alstom d'une société commune, baptisée Metrolab, détenue à parité par les deux entreprises et qui constitue un laboratoire de recherche dédié aux projets de métro automatique de nouvelle génération, aussi bien en Île-de-France (dans le cadre du projet de Grand Paris par exemple) qu'à l'étranger.

Metrolab aura vocation à développer des systèmes intégrés, couvrant aussi bien les infrastructures, le matériel roulant, la signalisation, l'information voyageurs que l'exploitation et la maintenance.

L'année 2011 a par ailleurs été marquée :

- en juin 2011, par la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires pour Systra, filiale d'ingénierie commune de la SNCF et de la RATP. Conformément à ce pacte, négocié sous l'égide de l'Agence des participations de l'État, la SNCF et la RATP ont apporté à Systra, en deux étapes, l'intégralité du capital de leur filiale d'ingénierie respective (Inexia et Xelis), marquant ainsi la fin du contrôle conjoint SNCF/RATP sur Systra ainsi que le transfert du contrôle exclusif de Xelis et Inexia à Systra. La fusion effective d'Inexia et Xelis au sein de Systra est intervenue le 1^{er} juillet 2012 ;
- en août 2011, par l'implantation de la filiale RATP Développement à Manchester à travers l'acquisition de la société en charge de l'exploitation et de la maintenance du réseau de tramway Metrolink ;
- en octobre 2011, par l'inauguration du nouveau métro d'Alger, dont la maintenance et l'exploitation sont assurées pendant huit ans par RATP Développement.

Analyse financière

L'Épic RATP

Le chiffre d'affaires de l'Épic RATP, qui pèse pour près de 90 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP, progresse de 3,6 % en 2011, à 4,35 Md€, sous l'effet de l'actualisation contractuelle de la contribution du STIF (+ 3,6 %) et de l'augmentation des recettes voyageurs (+ 4,6 %), elle-même due essentiellement à l'augmentation des tarifs moyens (+ 3,6 %) et seulement marginalement à l'augmentation du trafic payant (+ 0,9 %).

Conseil d'administration* : ■ Président : Pierre Mongin (Administrateur représentant de l'État) ■ Administrateurs représentants de l'État : Catherine Bergeal, Daniel Canepa, Emmanuel Duret, Christian de Fenoyl, Pierre Graff, Solenne Lepage, Laurent Machureau ■ Élus des communes ou groupements de communes concernés par l'activité de l'entreprise : Gilles Carrez, Isabelle Debré ■ Personnalités choisies en raison de leurs compétences dans le domaine des transports : Claude Leroi, Patrice Raulin ■ Personnalités issues des milieux socio-économiques : Alain Bugat, Danielle Deruy, Denis Samuel-Lajeunesse ■ Représentants des clients des transports collectifs : Stéphane Bernardelli, Yves Boutry ■ Représentants des salariés : Daniel Gaudot, François Gillard, Nathalie Gondard, Pascal Lejault, Claude Marius, Philippe Richaud, Jean-Louis Ringuedé, Michel Rizzi, Francis Scotto d'Aniello ■ Commissaire du Gouvernement : Daniel Bursaux ■ Mission de contrôle économique et financier : Noël de Saint-Pulgent ■ Commissaires aux comptes : PWC, Ernst & Young ■

* Le décret n° 84-276 du 13 avril 1984 modifié fixe la composition du conseil d'administration de la RATP, qui comprend 27 membres. Le conseil d'administration, installé le 23 juillet 2009 pour une durée de cinq ans.

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice 2011. Chaque séance du conseil d'administration est précédée, en fonction de son ordre du jour, d'une séance de la commission économique et stratégique, d'une séance de la commission de l'innovation et du service aux clients et/ou d'une séance de la commission de la modernisation technique et technologique et du transport. L'ensemble des administrateurs sont membres des trois commissions. Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2011.

Les charges de fonctionnement sont quant à elles globalement stables à 3,29 Md€, en dépit de la forte hausse du coût de l'énergie (+ 11,5 %) sous l'effet de l'augmentation du prix du pétrole et de la signature de nouveaux marchés d'électricité. La masse salariale progresse de 0,8 %, ce qui traduit l'effet conjugué d'une augmentation de 1,8 % de la masse salariale par agent et d'une diminution de 1 % de l'effectif moyen de l'entreprise.

Ces évolutions génèrent une forte augmentation de l'excédent brut d'exploitation de la RATP (+ 16,8 % à 1,06 Md€). Le résultat net de l'entreprise progresse quant à lui de 183 M€ à 295 M€, sous l'effet d'une plus value exceptionnelle de 42 M€ dans le cadre de la sortie de la RATP du capital de Transdev.

Le programme d'investissements de l'Épic reste très dynamique, avec un volume total d'investissements de 1,48 Md€, en augmentation de 18 % par rapport au niveau observé en 2010 et 2009, alors même que cette dernière année avait été marquée par la mise en œuvre du plan de relance de l'économie. La plus grande partie de ce programme (738 M€) correspond à l'augmentation de l'offre de transport (prolongements des lignes 4 et 12 du métro et des lignes T3 et T5 du tramway, acquisition de nouvelles rames à deux étages pour la ligne de RER A, acquisition de matériels roulants pour les nouvelles lignes de tramway) tandis que 663 M€ correspondent aux obligations de renouvellement des actifs. Enfin, 33 M€ correspondent au programme d'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et de l'information des voyageurs, et 40 M€ financent le développement du groupe RATP hors de l'Île-de-France, y compris dans le cadre de l'opération de refondation de la filiale d'ingénierie Systra.

La capacité d'autofinancement, qui s'élève à 811 M€ (+ 24 %), couvre environ 55 % de ce programme, tandis que les subventions d'investissement s'élèvent à 494 M€. Ces deux sources de financement ne suffisent pas, néanmoins, à couvrir les besoins d'investissement et l'endettement net croît de 153 M€ (contre 112 M€ en 2010) pour atteindre 5,09 Md€ (contre 4,93 Md€ fin 2010). Déduction faite de la dotation en capital de 150 M€ versée en 2010 à la RATP, l'augmentation de l'endettement de la RATP apparaît néanmoins significativement plus faible que les années précédentes, ce qui traduit en particulier

le rôle essentiel des efforts de productivité de l'entreprise dans la normalisation de son modèle financier.

Le groupe RATP

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP a atteint 4,98 Md€ en 2011, en progression de 9 % par rapport à 2010. Le résultat opérationnel progresse quant à lui de 35,5 % à 560 M€ tandis que le résultat net consolidé (part du groupe) progresse de 81,1 % à 337 M€, ce qui reflète la performance de l'Épic ainsi que, dans une moindre mesure, les plus-values réalisées dans le cadre de l'opération de sortie du capital de Transdev ainsi que de l'opération de restructuration du capital de Systra.

L'année 2011 a marqué un nouveau palier dans la croissance de la filiale RATP Développement, qui a intégré seize filiales issues de Transdev (en France, Italie, Grande-Bretagne et Suisse), préalablement à la fusion de cette dernière avec Veolia Transport. Cette opération, qui a permis à la RATP de s'implanter en Grande-Bretagne (avec 180 M€ de chiffre d'affaires) et en Suisse, et de renforcer ses positions en Italie, a porté les effectifs consolidés de RATP Développement de 3 500 à 7 800 personnes environ.

La part du pôle transports (hors Épic) dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe passe ainsi de 5,5 % à 11,4 % (568 M€), tandis que le pôle de valorisation des espaces reste à peu près stable, à 0,9 % (43 M€). La contribution du pôle ingénierie, qui compte encore pour 1,3 % du chiffre d'affaires consolidé en 2011 (66 M€), est appelée à disparaître en 2012 dans la mesure où l'opération de restructuration du capital de Systra conduira à mettre en équivalence les filiales Systra et Xelis dans les comptes consolidés du groupe. Au total, la contribution totale des filiales au chiffre d'affaires consolidé atteint 677 M€ en 2011, soit 13,6 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 9,2 % en 2010 et 7,8 % en 2009.

La contribution des filiales au résultat opérationnel apparaît certes en hausse également (12,7 % contre 5,2 % en 2010), mais ceci traduit essentiellement l'impact des plus-values réalisées dans le cadre des opérations Transdev et Systra. Une fois corrigée de ces effets exceptionnels,



© RATP - Bruno Marguerite

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mars 2011 : intégration dans le groupe RATP de seize nouvelles filiales issues de Transdev et de Veolia.
- Avril 2011 : création avec Alstom d'une société commune, baptisée Metrolab, qui constituera un laboratoire de recherche dédié aux projets de métro automatique de nouvelle génération.
- 30 juin 2011 : *closing* de l'opération de rénovation de la filiale d'ingénierie Systra (détenue avec la SNCF).
- Juillet 2011 : mise en place des premiers « RATP Service Labs » dans le cadre de la démarche « Ambition clients » dans les gares de Nogent-sur-Marne, Palaiseau et Denfert-Rochereau.
- Août 2011 : adoption du plan à moyen terme 2012-2016 de RATP Développement.
- Août 2011 : RATP Développement s'implante à Manchester avec l'acquisition de la société en charge de l'exploitation et de la maintenance de Metrolink, le réseau de tramway.
- Octobre 2011 : inauguration du nouveau métro d'Alger, dont la maintenance et l'exploitation sont assurées pendant huit ans par RATP Développement.
- Novembre 2011 : mise en service des premières navettes automatiques sur la ligne 1 du métro parisien.
- Novembre 2011 : financement par crédit-bail de l'achat de 107 rames de tramway grâce à un montage innovant conclu avec la Banque européenne d'investissement et le groupe BPCE.
- Décembre 2011 : mise en service du premier train MI09 sur la ligne A du RER, avec une capacité supérieure de 50 % à celle des trains qu'il remplace.
- Février 2012 : la RATP met en place une nouvelle stratégie pluriannuelle de pilotage de ses investissements.
- Mars 2012 : le conseil d'administration de la RATP approuve le nouveau contrat pluriannuel 2012-2015 conclu avec le STIF.
- Mai 2012 : attribution à RATP Développement de l'exploitation et de la maintenance des futurs projets de tramway algériens (Alger, Oran, Constantine).
- Juillet 2012 : signature par les groupes RATP et SFR d'un accord visant à déployer, d'ici à fin 2015, les technologies 3G et 4G au sein du réseau du métro et du RER.
- Juillet 2012 : attribution à RATP Développement de l'exploitation et de la maintenance des premières lignes de tramway de Casablanca et de Washington, DC.

la contribution des filiales apparaît au contraire en légère baisse par rapport à 2010. Ceci traduit, outre la faiblesse structurelle des marges du secteur, le niveau de rentabilité encore insuffisant des filiales du pôle transport, qui renvoie lui-même à la nécessité d'une forte vigilance dans la sélection des projets de développement du groupe.

Perspectives

La loi ORTF du 8 décembre 2009 a posé les bases d'une rénovation du modèle économique de la RATP, que la perspective de l'ouverture à la concurrence a rendu obsolète. Le contrat signé entre le STIF et la RATP le 16 mars 2012 constitue la première étape de cette rénovation, avec une reconnaissance plus claire des prérogatives du STIF, dont l'association à la gouvernance des investissements de la RATP est renforcée. La durée de ce contrat (2012-2015) constituera à l'évidence une période de transition pour permettre à la RATP et au STIF de tirer toutes les conséquences de la nouvelle organisation, notamment en termes de séparation entre l'activité de gestionnaire d'infrastructures et celle de l'opérateur de transport.

Parallèlement, la RATP, qui sera confrontée à la concurrence en 2024 pour les lignes de bus, en 2029 pour les lignes de tramway et en 2039 pour les lignes de métro et le RER RATP, devra poursuivre ses efforts de productivité, dans le cadre de la future stratégie de l'entreprise à l'horizon 2020. Ces efforts de productivité seront, par construction, plus difficiles à réaliser dans les prochaines années, dans la mesure où les gisements de productivité « de croissance » sont dorénavant taris faute de renforts d'offre significatifs décidés par le STIF. Cela nécessitera de réaliser un effort d'optimisation de l'organisation du travail, qui devra tenir compte de la

situation et des contraintes spécifiques de chacun des modes de transport. Les outils de la comptabilité analytique devront à cet égard être mobilisés pour conduire une analyse différenciée mode par mode.

Si cette perspective d'ouverture à la concurrence sur le marché historique de la RATP rend plus que jamais nécessaire le développement du groupe, y compris à l'étranger, celui-ci exige cependant de l'entreprise un effort d'intégration important suite à l'entrée dans le périmètre du groupe en 2011 des nouvelles filiales issues de Veolia et de Transdev, ainsi qu'une attention renforcée au pilotage de la rentabilité des filiales, laquelle devra en particulier permettre le versement, à un horizon rapproché, de dividendes par RATP Développement à sa maison mère.

Enfin, les enjeux pour l'entreprise ne sont pas moins importants sur son marché historique, où la RATP doit se préparer à répondre aux appels d'offres qui seront passés dans le cadre du projet de Grand Paris (35 Md€ d'investissements programmés au total), de l'amont (assistance à la maîtrise d'ouvrage, ingénierie) à l'aval (exploitation des futures lignes du métro automatique).



© RATP - Jean-François Mauboussin



L'exercice 2011 confirme le rétablissement de la situation financière de la SNCF depuis 2009, avec une croissance du chiffre d'affaires et une amélioration du taux de marge opérationnelle, dans un contexte économique

incertain. Les bonnes performances opérationnelles permettent à la SNCF de se désendetter. Cependant, les performances de l'entreprise doivent être considérées avec prudence, car elles traduisent une réalité très disparate entre les branches, comme en témoignent les dépréciations d'actifs sur Fret et TGV. Ces bons résultats ne doivent pas masquer l'ampleur des efforts à poursuivre à la SNCF, notamment sur le plan de la maîtrise des coûts, dans un contexte en pleine évolution réglementaire.

Faits marquants

Une mutation de l'environnement institutionnel devant favoriser l'organisation de la concurrence

Le décret relatif aux gares de voyageurs et aux autres infrastructures de services du réseau ferroviaire a été signé le 20 janvier 2012 par le Premier ministre, en application de la loi relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires (ORTF). Il garantit aux entreprises ferroviaires et aux candidats autorisés l'accès transparent et non discriminatoire aux gares et aux autres infrastructures de services du réseau, ainsi qu'aux services associés. En particulier, il institue la branche Gares & Connexions, créée au 1^{er} janvier 2010, en tant que direction autonome de la SNCF. Il met également en place le modèle économique des gares par lequel la tarification des activités régulées doit couvrir les charges d'exploitation et le coût du capital immobilisé, et qui prévoit

qu'une partie du résultat des activités non régulées participe au financement des investissements en gare.

L'entrée en vigueur de la convention des trains d'équilibre du territoire

La convention des trains d'équilibre du territoire (TET), qui couvre les trains Intercités, Téoz et Lunéa, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. L'État en tant qu'autorité organisatrice de transport a été amené à définir dans la convention les obligations de service public qu'il appartient à la SNCF de remplir. La convention prévoit une contribution annuelle de l'État à hauteur de 210 M€. Cette contribution est financée par la mise en place d'une taxe sur les péages d'autoroutes, de la contribution de solidarité territoriale (CST) supportée par les entreprises ferroviaires de transport de voyageurs et de la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (TREF). Les résultats sont suivis au sein de la branche SNCF Proximités sous la nouvelle activité « Intercités », nouveau nom commercial pour l'ensemble des trains d'équilibre du territoire.

La création du nouveau Systra, n° 2 mondial de l'ingénierie des transports ferroviaires et urbains à l'international

Le premier semestre 2011 a vu la concrétisation, sous l'égide de l'Agence des participations de l'État, du projet d'accord signé le 28 octobre 2010 entre SNCF et RATP visant à développer l'ingénierie du transport dans toutes ses composantes autour de leur filiale commune Systra. À l'issue d'une première phase réalisée le 30 juin 2011, SNCF et RATP ont transféré à Systra le contrôle exclusif et 49 % de leurs filiales d'ingénierie, respectivement Inexia et Xelis. L'apport des 51 % restant détenus

FICHE D'IDENTITÉ

■ Établissement public à caractère industriel et commercial créé le 1^{er} janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982, doté de l'autonomie de gestion et soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce, SNCF est l'un des premiers groupes de mobilité et de logistique au monde avec en 2010, 30,5 Md€ de chiffre d'affaires et près de 241 000 salariés dans 120 pays. SNCF est composé de cinq branches d'activité : gestion, exploitation, maintenance et ingénierie de l'infrastructure (SNCF Infra), transport public urbain, périurbain et régional pour les voyageurs du quotidien (SNCF Proximités), transport ferroviaire de voyageurs longue distance et à grande vitesse (SNCF Voyages), transport et logistique de marchandises (SNCF Geodis) et gestion et développement des gares (Gares & Connexions).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

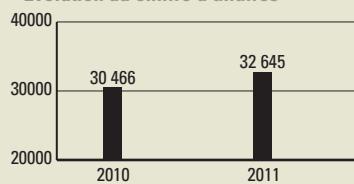
Informations

complémentaires

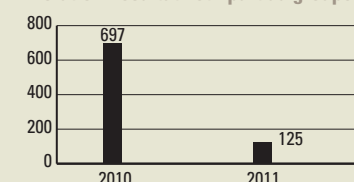
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	30 466	32 645
dont réalisé à l'étranger	NC	NC
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1 409	821
Résultat financier	-358	-359
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 431	2 148
Résultat net - part du groupe	697	125
Résultat net - intérêts minoritaires	25	25
Résultat net de l'ensemble consolidé	722	150
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	28 528	27 621
dont écart d'acquisition net	1 607	1 672
dont immobilisations incorporelles nettes	1 430	1 416
dont immobilisations financières nettes	7 049	6 265
Capitaux propres - part du groupe	6 905	6 989
Intérêts minoritaires	80	69
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	69
dont reçus par l'État	0	69
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	2 994	2 913
Dettes financières nettes	8 499	8 329
Dettes financières brutes à plus d'un an	16 386	15 521
Effectifs au 31 décembre	240 978	245 090
Charges de personnel	12 154	12 603
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	2,4 %	0,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	50,4	51,4
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	10,3 %	2,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	121,7 %	118,0 %
Créances vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	2 334	2 278

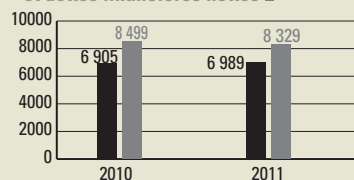
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



par SNCF dans Inexia et par RATP dans Xelis a été réalisé début janvier 2012 dans le cadre de la seconde phase. Au 30 juin 2011, les filiales Systra et Inexia passent d'une consolidation respectivement par intégration proportionnelle et intégration globale à une mise en équivalence, et l'entité Xelis entre dans le périmètre en mise en équivalence. Cette consolidation des expertises des trois entreprises en fait le numéro 1 du marché français de l'ingénierie des transports publics, avec un leadership incontesté dans les domaines de la grande vitesse, de la rénovation de réseaux ferroviaires, du métro automatique et des ouvrages souterrains en milieu urbain complexe.

Inauguration de la LGV Rhin Rhône

Le 11 décembre 2011, le TGV Rhin-Rhône est entré en service commercial. Il propose à près de 11 millions de voyageurs annuels une nouvelle offre TGV composée de grandes liaisons nationales et internationales. Longue de 140 km entre Dijon et Mulhouse, la ligne ouvre deux routes : une dans le sens Paris-Mulhouse et une entre Strasbourg, Lyon et le Midi. Avec près de 1,2 milliard d'euros investis par SNCF dans les rames TGV et les gares, la réussite de l'exploitation du TGV Rhin-Rhône et la satisfaction des clients représentent des enjeux majeurs pour l'entreprise et ses partenaires.

La liquidation de Seafrance

Le 28 avril 2010 Seafrance, filiale du groupe spécialisée sur le trafic maritime entre la France et le Royaume-Uni, avait été placée sous la protection du tribunal de commerce via une procédure collective. Le plan de restructuration a été rejeté en octobre 2011 par la Commission européenne, qui a considéré que la solution proposée n'était pas conforme aux règles de la concurrence. Le 9 janvier 2012, après avoir jugé qu'aucune offre

de reprise n'était suffisante, le tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation avec cessation complète d'activité de Seafrance. La SNCF a mis en œuvre des mesures d'accompagnement pour les salariés de Seafrance à la suite de cette décision, au nombre desquelles une cellule de reclassement et le versement d'une indemnité pour un montant total estimé à 50 M€ au bénéfice des salariés licenciés.

Dégradation de la note financière de la SNCF après celle de la France

Après avoir dégradé la note souveraine de la France, l'agence de notation Standard & Poor's a annoncé le 17 janvier avoir dégradé la note d'un certain nombre d'entreprises publiques françaises. Celle de la SNCF en particulier a été dégradée d'un cran de AA+ à AA avec perspective négative.

Fixation par RFF des grandes lignes d'une tarification pluriannuelle du réseau

Suivant l'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires daté du 25 janvier 2012, RFF s'est prononcé le 9 février 2012 en faveur d'une trajectoire pluriannuelle 2014-2018 modérant l'évolution des péages voyageurs pour les lignes existantes, en cohérence avec l'évolution des coûts de maintenance de l'infrastructure tenant compte des objectifs de gains de productivité de la branche Infra de la SNCF. Cette décision confère à la SNCF une plus grande visibilité sur l'évolution de cette charge dans son plan de développement à moyen terme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Guillaume Pépy (représentant de l'État) ■ Administrateurs représentants de l'État : Jean Bassères, Daniel Canepa, Jean-Dominique Comolli, Dominique Dron, Julien Dubertret, Claude Gressier ■ Personnalités qualifiées : Françoise Branget, Jean-Pierre Clamadiéu, Marc Debrincat, Michel Dubromel, Francis Grignon ■ Représentants des salariés : Henri Bascunana, Michel Giraudon, Christian Mahieux, Grégory Roux, Thierry Roy, Éric Tournebœuf ■ Commissaire du Gouvernement : Daniel Bursaux ■ Mission de contrôle économique et financier : Noël de Saint-Pulgent ■ Commissaires aux comptes : PWC, Mazars ■

La signature d'un contrat d'entretien du réseau ferré avec RFF

Un accord a été conclu pour l'année 2012 avec RFF pour la convention d'entretien de l'infrastructure par laquelle RFF délègue à la SNCF l'entretien du réseau ferré national. La convention fixe des objectifs de qualité de service quasi identiques à ceux figurant dans la convention de 2011 et des objectifs de production prévoyant *a minima* un maintien du volume des prestations par rapport à 2011. Le montant de la convention d'entretien pour 2012 s'élève à un peu plus de 2,2 Md€, en hausse de 74,5 M€ par rapport à la convention 2011 (soit + 3,5 %).

Un accord a été trouvé entre la SNCF et le STIF pour l'exploitation du Transilien pour la période 2012-2015

La SNCF a signé le 3 mai 2012 avec le STIF le contrat pour le transport des voyageurs en Île-de-France pour la période 2012-2015. Ce contrat porte sur plus de 11 Md€ de chiffre d'affaires sur quatre ans. Il fixe le montant de la contribution versée à l'entreprise (7 Md€ cumulés), ainsi que le montant des investissements que les deux partenaires s'engagent à réaliser ensemble sur la durée du contrat, d'un montant total de 2,6 Md€, dont 1 milliard financé par la SNCF.

La refondation de l'actionnariat de Keolis réaffirme sa stratégie de croissance internationale

Le 31 mai 2012, la société d'investissement Axa Private Equity a cédé à la SNCF et à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) sa participation dans l'opérateur de transport public Keolis. À l'issue de l'opération, la SNCF contrôle 70 % de l'opérateur de transport public et la CDPQ, 30 %. L'ambition est d'engager Keolis dans une nouvelle phase de croissance, en particulier en accélérant le développement à l'international. Jean-Pierre Farandou succède à Michel Bleitrach en qualité de président du directoire, tandis que la présidence du conseil de surveillance est confiée à Joël Lebreton, ancien PDG du groupe Transdev avant la fusion avec Veolia en 2011.

Analyse financière

Un exercice 2011 marqué par une progression du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe SNCF s'élève à 32 645 M€ à fin 2011, soit une augmentation de 2 178 M€ (+ 7,2 %) par rapport à 2010. Cette hausse se décompose en un effet périmètre pour + 417 M€, un effet change pour + 13 M€ et une variation organique pour + 1 748 M€ (+ 5,8 %). Les principales variations de périmètre ont été l'effet en année pleine de la prise de contrôle de Keolis intervenue en février 2010 (+ 294 M€), l'acquisition de Giraud par SNCF Geodis (+ 126 M€) et la création du nouveau Systra (- 120 M€). En outre, la croissance organique du chiffre d'affaires est contrastée. D'une part, 60 % de la croissance organique résultent des activités conventionnées de SNCF Proximités (+7,2 %) et SNCF Infra (+ 4,6 %). D'autre part, la branche Geodis (+ 3,3 %) a donné des signes d'essoufflement de sa croissance au second semestre (+ 0,4 % par rapport à 2010), révélateurs d'une conjoncture dégradée. La croissance à l'international est tirée principalement par Keolis, dont le chiffre d'affaires (4 438 M€) augmente de 6,2 % en 2011.

À 3 020 M€ en 2011, la marge opérationnelle s'améliore de 857 M€, soit + 39,6 %, et le taux de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires passe de 7,1 % à 9,3 % entre 2010 et 2011. La progression de la marge opérationnelle s'explique par une très bonne activité, avec peu de mouvements sociaux, en particulier sur les activités TER et TGV, et par une maîtrise des charges endogènes d'exploitation, qui progressent en moyenne moins vite que le chiffre d'affaires (+ 2,7 % contre + 5,8 %) malgré une hausse de + 12,1 % des dépenses d'énergie du fait de l'application de la loi NOME et de la sortie du TARTAM. Les charges de personnel augmentent de 309 M€, soit + 2,5 %. La marge opérationnelle bénéficie des effets de la revalorisation de la convention d'entretien de l'infrastructure (+ 212 M€) facturée à RFF et de la mise en place de la convention des trains d'équilibre du



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 30 juin 2011 : signature du pacte d'actionnaires entre SNCF et RATP visant à apporter à leur filiale d'ingénierie commune Systra, leurs autres filiales d'ingénierie respectives Inexia et Xelis.
- De septembre à décembre 2011 : les Assises du ferroviaire ont réuni tous les acteurs du rail pour réfléchir au modèle ferroviaire de demain.
- 9 janvier 2012 : le tribunal de commerce de Paris prononce la liquidation avec cessation complète d'activité de SeaFrance.
- 17 janvier 2012 : après avoir abaissé la note souveraine de la France, Standard & Poor's revoit à la baisse la notation financière de SNCF la portant de AA+ à AA avec perspective négative.
- 20 janvier 2012 : signature du décret relatif aux gares de voyageurs et aux autres infrastructures de services du réseau ferroviaire.
- 9 février 2012 : RFF annonce une trajectoire pluriannuelle 2014-2018 des péages pour l'accès au réseau.
- 3 mai 2012 : la SNCF signe avec le STIF le contrat pour le transport des voyageurs en Île-de-France pour la période 2012-2015.
- 31 mai 2012 : Axa Private Equity cède à la SNCF et à la Caisse de dépôt et placement du Québec sa participation dans l'opérateur de transport public Keolis.

territoire (+ 208 M€) subventionnée par l'État. À l'inverse, elle est défavorablement impactée par la hausse significative des péages versés à RFF pour la circulation des TGV (+ 240 M€), tandis que le pôle transport ferroviaire de marchandises au sein de la branche Geodis reste un foyer de pertes avec une marge opérationnelle négative de - 318 M€.

Des dépréciations d'actifs sur le TGV et le fret ferroviaire, qui témoignent du manque de ressources du système ferroviaire en France

Malgré la hausse importante de marge opérationnelle, le résultat opérationnel (821 M€) diminue fortement par rapport à 2010 (1 409 M€) du fait de l'impact négatif de nombreux éléments non récurrents, notamment - 840 M€ de dépréciations d'actifs, alors que ceux-ci avaient au contraire eu un impact positif en 2010 avec en particulier la constatation de plus-values sur Ermewa, Keolis et Eurostar. Les dépréciations d'actifs concernent notamment : pour 700 M€, les matériels roulants TGV, suite au relèvement des péages versés à RFF ; pour 83 M€, les investissements de SNCF Infra qui sont immédiatement dépréciés en l'absence de visibilité sur la convention de gestion de l'infrastructure ; pour 37 M€, les actifs de Captrain, d'ITL et de Novatrans, filiales de la branche SNCF Géodis, et les investissements de Fret SNCF (automatiquement dépréciés, l'activité étant durablement en perte). Ces dépréciations montrent la nécessité pour SNCF Voyages d'établir un modèle économique pérenne du TGV qui permette de rétablir ses marges et pour SNCF Geodis de poursuivre la restructuration de Fret SNCF.

Dans le même temps, SNCF s'est acquittée d'une charge fiscale alourdie par rapport à 2011 : l'impôt sur les sociétés (295 M€) augmentant de 201 M€, dont 116 M€ sont liés aux nouvelles modalités de calcul de l'impôt en France qui plafonnent le montant des déficits fiscaux imputables sur les bénéfices fiscaux imposables et 80 M€ sont liés à la taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (TREF) pour le financement des trains d'équilibre du territoire. De ce fait, le résultat net part du groupe est juste positif à 125 M€ contre 697 M€ en 2010.

Une diminution de l'endettement résultant des bonnes performances opérationnelles, d'une relative maîtrise des investissements et des produits de cession élevés

Le *cash flow* libre passe de - 162 M€ en 2010 à + 261 M€ en 2011 grâce à une capacité d'autofinancement en nette progression (+ 716 M€) par rapport à 2010, et qui représente 91 % des investissements en fonds propres, contre 67 % en 2010. Toutefois, la génération de trésorerie reste disparate entre les branches, le pôle transport ferroviaire de marchandises, comprenant Fret SNCF, continuant de consommer les ressources de l'entreprise, avec un *cash flow* libre négatif à - 494 M€ (contre - 619 M€ en 2010).

L'endettement net s'élève à 8,3 Md€ au 31 décembre 2011, en diminution de 170 M€ par rapport au 31 décembre 2010. Le ratio endettement net sur marge opérationnelle passe de 3,9 fin 2010 à 2,8 fin 2011, tandis que le *gearing* reste stable à 1,2.

La SNCF a versé le 21 septembre 2011 un dividende de 69,3 M€ au titre de l'année 2010 et le 16 avril 2012 un dividende de 199,1 M€ au titre de l'année 2011, correspondant dans les deux cas à 30 % du résultat net récurrent.

Perspectives d'unification

Pour la période 2012-2017, la SNCF donne la priorité à la maîtrise de l'endettement et à l'accroissement de la marge opérationnelle. Il s'agit en effet, dans la continuité du plan précédent, d'atteindre une structure financière soutenable à l'horizon 2016, ce qui passe par la croissance des activités internationales et par la résolution des problèmes structurels. Les principales ambitions des branches sont : pour l'Infra, le rapprochement des équipes avec RFF pour améliorer l'efficacité globale du système ferroviaire dans le cadre d'un gestionnaire d'infrastructure unifié ; pour Proximités, la réduction de l'écart de compétitivité avec les futurs nouveaux entrants sur le TER et la mise en œuvre de relais de croissance à l'international, au travers de Keolis, pour pallier l'érosion du marché domestique ; pour Voyages,

le renforcement de son chiffre d'affaires par l'amélioration de la relation client et des services tout en maîtrisant les charges afin de pouvoir financer le renouvellement du parc de matériel roulant post 2022 ; pour Geodis, l'équilibrage de la marge opérationnelle de Fret SNCF et le relèvement de la rentabilité de l'ensemble des divisions au même niveau que celui des entreprises comparables ; pour Gares & Connexions, la stabilisation du modèle économique afin de financer de façon soutenable les investissements.

Pour 2012, la SNCF anticipe un ralentissement de la progression de son chiffre d'affaires, de l'ordre de + 4,7 % à périmètre et change constants contre + 5,8 % en 2011, dans un contexte économique dégradé par rapport à 2011, marqué par un ralentissement de la reprise des activités commerciales. Par ailleurs, la mise en place du service annuel 2012 devrait se traduire par une augmentation importante des charges sur les activités voyageurs en lien avec l'intensification des travaux sur le réseau. Dans ces conditions, la marge opérationnelle devrait rester au même niveau qu'en 2011. En tablant sur des investissements maintenus au même niveau que celui de 2011 et sur un niveau toujours élevé de cessions d'actifs, le *cash flow* libre devrait rester en territoire positif, mais pas à un niveau suffisant pour réduire l'endettement. L'endettement financier net devrait augmenter d'environ 335 M€.

Le premier semestre 2012 aura vu des évolutions importantes. Le renforcement de la position de SNCF dans Keolis nécessite que soit mis en œuvre le projet industriel sous-jacent à cette opération, axé sur un développement sur les marchés porteurs. La définition d'une évolution pluriannuelle des péages TGV donne une visibilité à la branche Voyages, qui doit s'accompagner d'une priorité à la relation client et à la qualité de l'offre. Mais, les perspectives de la SNCF face aux enjeux de la mobilité restent liées aux évolutions du cadre institutionnel du ferroviaire, esquissées lors des Assises du ferroviaire. À ce titre, le projet d'unification des métiers de l'infrastructure reste très structurant pour son avenir et son rôle de pivot de la filière ferroviaire française.

Aéroport de Bordeaux-Mérignac



L'aéroport de Bordeaux-Mérignac a été transformé en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en avril 2007. L'État détient 60 % de son capital. La société exploite l'aéroport de Bordeaux-Mérignac dans

le cadre d'une concession qui court jusqu'au 31 décembre 2037 et a atteint son record historique de trafic en 2011 avec 4,1 millions de passagers.

En 2011, la plateforme a accueilli une nouvelle progression de trafic supérieure à 10 % (+10,3 %), ce qui traduit le succès du terminal *low cost* Billi (Bordeaux-Mérignac) inauguré en mai 2010. Ainsi, le trafic *low cost* progresse de 30 % et atteint près d'un million de passagers, et Easy Jet représente la seconde compagnie de l'aéroport en volume. Sur le plan géographique, la péninsule ibérique porte à elle seule 50 % de la croissance du trafic de l'aéroport. Le trafic domestique a progressé de +9,1 % après deux années de stagnation et atteint 2,5 millions de passagers, tandis que le trafic international augmente de +15,2 % (1,5 millions de passagers). L'année 2011 a été marquée par l'extension du réseau de l'aéroport, avec l'installation de trois nouvelles com-

pagnies (Air Austral, TAP et Vueling) et le lancement de neuf nouvelles lignes, dont six liaisons *low cost*.

Aéroport de Bordeaux-Mérignac a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 55,7 M€, en progression de 7,4 % par rapport à 2010, soutenu par la progression du trafic. La quasi-stabilité des charges d'exploitation permet d'atteindre une marge d'excédent brut d'exploitation de 34,4 % du chiffre d'affaires, contre 32,8 % en 2010. Le résultat net s'établit à 7,6 M€, en forte amélioration par rapport à 2010 (résultat net de 4,6 M€). La société maintient une structure financière saine, avec un ratio dette nette/fonds propres de 1,1 (1,8 en 2010). Au cours de l'exercice 2011, la société a réalisé 13 M€ d'investissements

contre 7,8 M€ en 2010, du fait d'importants travaux de réfection de la piste principale de l'aéroport.

L'aéroport devra capitaliser sur la croissance du *low cost* afin de faire face à la montée en puissance de la concurrence du rail en 2017 avec la mise en service de la ligne TGV qui mettra Paris à 2 h 05 de Bordeaux et devrait entraîner une diminution substantielle du trafic aérien sur la desserte Bordeaux-Orly (908 900 passagers en 2011 soit 22 % du trafic total de l'aéroport). Enfin, l'aéroport pourrait bénéficier de la relance de l'offre court/moyen courrier du groupe Air France/KLM dans le cadre de l'ouverture de bases.

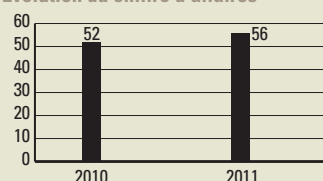
FICHE D'IDENTITÉ

■ Aéroport de Bordeaux-Mérignac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 20 avril 2007. Son capital social s'élève à 148 000 euros; il est divisé en 148 000 actions.	■ Au 31 décembre 2011, le capital de la société est réparti comme suit: - État: 60 % - Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux: 25 % - Communauté urbaine de Bordeaux: 3,75 %	- Ville de Bordeaux: 3 % - Ville de Mérignac: 1,5 % - Conseil régional d'Aquitaine: 3,75 % - Conseil général de la Gironde: 3 %
--	---	--

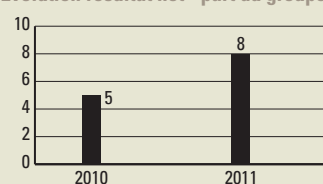
Comptes sociaux en millions d'euros

		2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA	NA
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	52	56
	dont réalisé à l'étranger	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8	11
	Résultat financier	0	0
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	13	16
	Résultat net - part du groupe	5	8
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	5	8
	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	53	60
	dont écart d'acquisition net	0	0
	dont immobilisations incorporelles nettes	0	1
III - Informations sur les fonds propres	dont immobilisations financières nettes	0	0
	Capitaux propres - part du groupe	32	38
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	0	0
	Dividendes versés au cours de l'exercice	3	3
V - Provisions	dont reçus par l'État	2	2
	Autres rémunérations de l'État	0	0
VI - Informations sur l'endettement financier	Provisions pour risques et charges	4	4
	Dettes financières nettes	6	4
VII - Données sociales	Dettes financières brutes à plus d'un an	21	21
	Effectifs au 31 décembre	193	198
VIII - Ratios	Charges de personnel (+ charges externes)	12	12
	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	9,0 %	13,6 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	61,5	62,6
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	14,6 %	20,2 %
	Dettes financières nettes/CAF	0,4	0,3

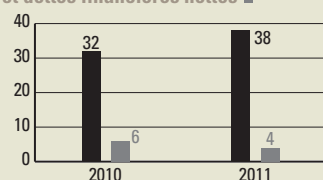
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroports de la Côte d'Azur



avec 10,4 millions de passagers en 2011.

Avec un trafic en hausse de 8,5 % en 2011, l'aéroport de Nice Côte d'Azur efface la crise économique de 2008-2009 et dépasse le trafic historique de l'année 2007. Cette progression est particulièrement marquante s'agissant de l'international, qui représente 60 % du trafic total et progresse de 9,8 % en lien avec la reprise du trafic en Europe et l'amélioration de la desserte de l'aéroport sur cette zone. Le trafic national progresse de 6,7 %.

En 2011, l'aéroport a soutenu son rythme d'investissements à 57,7 millions d'euros, ce qui a permis, entre autres, l'agrandissement de la salle d'embarquement internationale du terminal 2 avec notamment deux nouvelles passerelles compatibles A380 et la mise en service d'un nouveau parc de stationnement de 2 600 places (le parking P6). Des travaux de réfection

de la piste nord et de renforcement de la digue maritime ont également été engagés. Aéroports de la Côte d'Azur a enregistré en 2011 un chiffre d'affaires de 189,4 M€, en progression de 7,3 % par rapport à 2010, essentiellement en lien avec la progression des activités aéronautiques et commerciales. Ce supplément d'activité s'accompagne d'une bonne performance en excédent brut d'exploitation, qui progresse de 6 % à 76,5 M€, la marge d'excédent brut d'exploitation se stabilisant autour de 40 %. Le résultat net 2011 s'établit à 9,1 M€, en progression de + 10 % par rapport à 2010. L'endettement net de la société progresse légèrement et s'établit à 152 M€. Le ratio dette nette/capacité d'autofinancement reste satisfaisant à 2,9 (contre 3 en 2010).

de la piste nord et de renforcement de la digue maritime ont également été engagés.

Aéroports de la Côte d'Azur a enregistré en 2011 un chiffre d'affaires de 189,4 M€, en progression de 7,3 % par rapport à 2010, essentiellement en lien avec la progression des activités aéronautiques et commerciales. Ce supplément d'activité s'accompagne d'une bonne performance en excédent brut d'exploitation, qui progresse de 6 % à 76,5 M€, la marge d'excédent brut d'exploitation se stabilisant autour de 40 %. Le résultat net 2011 s'établit à 9,1 M€, en progression de + 10 % par rapport à 2010. L'endettement net de la société progresse légèrement et s'établit à 152 M€. Le ratio dette nette/capacité d'autofinancement reste satisfaisant à 2,9 (contre 3 en 2010).

Le plan stratégique à cinq ans de l'aéroport prévoit une poursuite de l'amélioration du trafic aérien. Deux bases Air France et Easy Jet ont d'ores et déjà été inaugurées fin mars 2012. Dans ce cadre, l'entreprise s'attachera notamment à améliorer la capacité de l'aéroport ainsi que son accessibilité, tout en développant les recettes commerciales et en optimisant sa performance financière à moyen terme. Les projets d'aménagement de la plaine du Var devraient également modifier l'environnement de l'aéroport et offrir de nouvelles opportunités de développement en lien avec la mise en valeur de la zone nord du domaine aéroportuaire.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Aéroports de la Côte d'Azur est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 30 juin 2008.

Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.

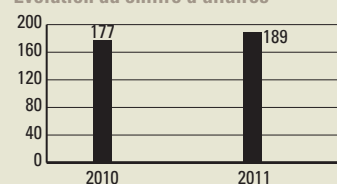
■ Au 31 décembre 2011, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	60 %
- Chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur :	25 %
- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :	5 %
- Conseil général des Alpes-Maritimes :	5 %
- Communauté urbaine Nice Côte d'Azur :	5 %.

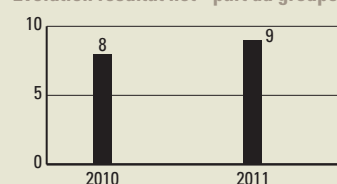
Comptes sociaux en millions d'euros

		2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA	NA
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	177	189
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	22	22
	Résultat financier	- 6	- 7
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	48	52
	Résultat net - part du groupe	8	9
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	8	9
	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	413	429
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	3	4
III - Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	1	1
	Capitaux propres - part du groupe	154	160
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	0	0
	Dividendes versés au cours de l'exercice	6	3
V - Provisions	<i>dont reçus par l'État</i>	4	2
	Autres rémunérations de l'État	0	0
VI - Informations sur l'endettement financier	Provisions pour risques et charges	50	45
	Dettes financières nettes	144	152
VII - Données sociales	Dettes financières brutes à plus d'un an	148	153
	Effectifs en moyenne annuelle	573	580
VIII - Ratios	Charges de personnel	36	32
	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,7 %	4,8 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	63,4	55,2
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,4 %	5,7 %
	Dettes financières nettes/CAF	3,0	2,9

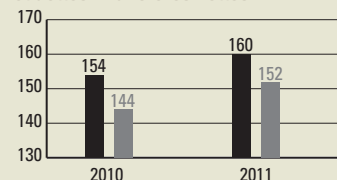
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroports de Lyon



Transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en mars 2007, Aéroports de Lyon gère les aéroports Lyon-Saint Exupéry, représentant 8,4 millions de passagers, et Lyon-Bron, aéroport d'aviation d'affaires, dans le cadre d'une concession courant jusqu'au 31 décembre 2047. L'État détient 60 % du capital de la société.

Le trafic de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry a enregistré en 2011 une croissance de 5,7 %, en lien avec la reprise du trafic observée dans les aéroports européens. Cette évolution reste toutefois marquée par les perturbations survenues au cours de l'année, notamment le « printemps arabe » qui a induit une perte d'environ 200 milliers de passagers. L'aéroport se caractérise également par le fort poids d'Air France dans le trafic de l'aéroport (39 % des passagers), l'aéroport étant le *hub* euro régional du groupe Air France depuis plus de dix ans. Le trafic 2011 se répartit en 3,1 millions de passagers sur le réseau national (+ 10,3 %) et 5,1 millions sur le réseau international (+ 4,5 %). Les compagnies *low cost* ont représenté 21 % du trafic et ont été le principal facteur de croissance (trafic en hausse de + 20 % par rapport à 2010).

Le chiffre d'affaires 2011 de l'aéroport s'élève à 147 M€ et affiche une progression cohérente avec la hausse du trafic (+ 5,3 %), malgré une dégradation du mix trafic liée à la croissance plus lente du trafic international et au poids croissant des *low costs*. La croissance du chiffre d'affaires est principalement soutenue par la hausse des produits des redevances aéronautiques et de la taxe aéroport. La maîtrise des charges d'exploitation contribue à l'augmentation de l'excédent brut d'exploitation, qui atteint 49 M€ (+ 12 % par rapport à 2010). La marge d'excédent brut d'exploitation atteint ainsi 33 % contre 31 % du chiffre d'affaires en 2010, la société devant son plan stratégique à cinq ans qui vise un ratio de 34 % en 2016. Le résultat net, qui est de 11,4 M€, est également en nette progression par rapport à 2010 (+ 18 %). La société a

poursuivi sa politique de désendettement, avec un ratio de dette nette sur capacité d'autofinancement de 2,68.

Le terminal 3, aérogare à services simplifiés, conçu spécialement pour accueillir le trafic des compagnies *low cost*, a été mis en service en 2008 et a été complété fin 2011 par un satellite T3. Le plan stratégique à cinq ans de l'entreprise prévoit de nouvelles extensions de capacité à l'horizon 2016, tout en maîtrisant sa performance et sa structure financière. Les perspectives de trafic 2012 de l'aéroport sont néanmoins à surveiller, les premiers mois de 2012 marquant une progression moins forte qu'anticipée au budget. L'aéroport souhaite par ailleurs développer son activité commerciale : la filiale Lyon Duty Free a été créée en décembre 2011, afin d'assurer la gestion et l'exploitation des commerces de la plateforme. L'activité de cette société, filiale à 50 % de l'aéroport et d'Aelia, société du groupe Lagardère, a démarré en janvier 2012.

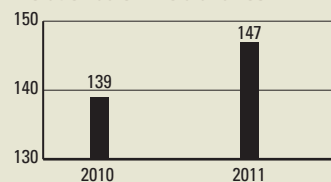
Comptes sociaux en millions d'euros

	2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public		
Capital détenu par l'État (en %)	60	60
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat		
Chiffre d'affaires	139	147
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	16	19
Résultat financier	- 4	- 3
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	33	38
Résultat net - part du groupe	10	11
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	10	11
II - Immobilisations nettes		
Total des immobilisations nettes/Actifs courants	179	188
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	0	0
III - Informations sur les fonds propres		
Capitaux propres - part du groupe	23	30
Intérêts minoritaires	0	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés		
Dividendes versés au cours de l'exercice	2	4
dont reçus par l'État	1	3
Autres rémunérations de l'État	/	/
V - Provisions		
Provisions pour risques et charges	25	24
VI - Informations sur l'endettement financier		
Dettes financières nettes	86	86
Dettes financières brutes à plus d'un an	85	89
VII - Données sociales		
Effectifs en moyenne annuelle	502	505
Charges de personnel	30	32
VIII - Ratios		
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	7,0 %	7,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	60,3	62,6
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	42,5 %	37,8 %
Dettes financières nettes/CAF	2,6	2,3

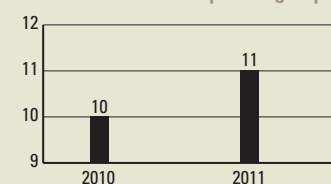
FICHE D'IDENTITÉ

- Aéroports de Lyon est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 6 mars 2007.
- Son capital social s'élève à 148 000 euros; il est divisé en 148 000 actions.
- Au 31 décembre 2011, le capital de la société est réparti comme suit :
 - État : 60 %
 - Chambre de commerce et d'industrie de Lyon : 25 %
 - Région Rhône-Alpes : 5 %
 - Conseil général du Rhône : 5 %
 - Grand Lyon : 5 %

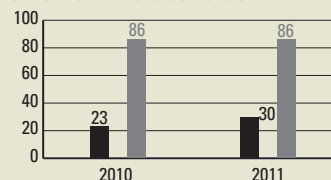
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroport de Montpellier Méditerranée



AÉROPORT MONTPELLIER MÉDITERRANÉE

L'aéroport de Montpellier Méditerranée

a été transformé en société anonyme à conseil de surveillance et directoire en juin 2009. L'État est actionnaire de la société à hauteur de 60 % du capital. La société assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Montpellier et a accueilli 1,3 million de passagers en 2011.

Avec 1,3 million de passagers en 2011, en progression de 11,1 % par rapport à l'exercice 2010, l'aéroport a bénéficié, comme les autres aéroports régionaux, de la forte reprise du trafic global sur les aéroports européens. Le trafic national, qui représente 65 % du trafic de l'aéroport, progresse de 2,8 %. Le trafic Europe et international progresse fortement (+ 35,7 %) et atteint ainsi plus de 400 000 passagers, du fait de l'ouverture de lignes vers Birmingham, Manchester et Rotterdam, ainsi que du développement des fréquences de vols vers le Maroc. Les compagnies *low cost* enregistrent une progression de trafic de 37,8 % et représentent ainsi 29 % du volume de trafic de la plateforme. Le groupe Air France-KLM reste le premier client de l'aéroport avec une part de marché de 69 %.

Le chiffre d'affaires de l'aéroport s'élève à 22,3 millions d'euros, en progression de 8,4 % par rapport à l'exercice 2010, grâce notamment à la forte augmentation du chiffre d'affaires aéronautique (+ 11,5 %) en lien avec la progression du trafic. Du fait d'une bonne maîtrise des charges, l'excédent brut d'exploitation (5,3 M€) augmente de 13,9 %, et la marge d'excédent brut d'exploitation s'établit à 23,7 %, contre 22,7 % en 2010. Le résultat net s'élève à 1,7 M€. La structure financière de la société est équilibrée, avec des ratios dette nette sur fonds propres et dette sur CAF de, respectivement, 3,4 et 2,6.

Le projet stratégique 2010-2015 de l'aéroport a été approuvé par le conseil de surveillance le 9 septembre 2010 : tout en maintenant un lien privilégié avec le groupe Air France, l'aéroport entend

accroître le trafic des compagnies *low cost* et vise ainsi un trafic de 1,5 million de passagers d'ici à 2015. L'aéroport entend également poursuivre ses efforts de développement d'activités extra-aéronautiques, par une dynamisation de l'offre de commerces dans le terminal passagers, ainsi que par la poursuite des commercialisations de bâtiments sur l'emprise de l'aéroport.

FICHE D'IDENTITÉ

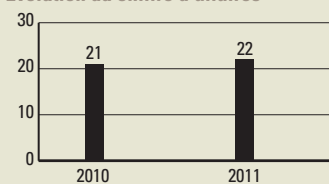
- Aéroports Montpellier Méditerranée est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 23 juin 2009.
- Son capital social s'élève à 148 000 € ; il est divisé en 148 000 actions.
- Au 31 décembre 2011, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	60 %
- Chambre de commerce et de l'industrie de Montpellier :	25 %
- Conseil général de l'Hérault :	7 %
- Conseil régional Languedoc-Roussillon :	6,5 %
- Communauté d'agglomération de Montpellier :	0,5 %
- Communauté de communes du Pays de l'Or :	1 %

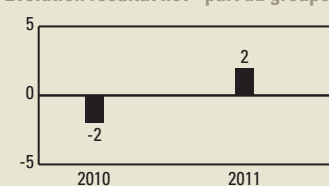
Comptes sociaux en millions d'euros

		2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	21	22
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	2	2
	Résultat financier	0	0
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	4	5
	Résultat net - part du groupe	- 2	2
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	- 2	2
	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	23	23
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	0
III - Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0	0
	Capitaux propres - part du groupe	1	4
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	0	0
	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
V - Provisions	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0
	Autres rémunérations de l'État	/	/
VI - Informations sur l'endettement financier	Provisions pour risques et charges	4	4
	Dettes financières nettes	11	14
VII - Données sociales	Dettes financières brutes à plus d'un an	12	15
	Effectifs en moyenne annuelle	92	91
VIII - Ratios	Charges de personnel	5	5
	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 8,1 %	7,8 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	53,4	54,7
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 183,8 %	41,5 %
	Dettes financières nettes/CAF	2,5	2,6

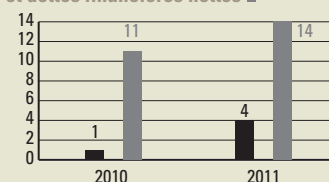
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroport de La Réunion



L'aéroport de La Réunion Roland Garros a été transformé en société anonyme à conseil de surveillance et directoire le 14 juin 2011. Dans le cadre de ce processus, l'État est devenu actionnaire de la société à hauteur de 60 % du capital. La société assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de La Réunion Roland Garros dans le cadre d'une concession qui court jusqu'au 31 décembre 2048 et a accueilli 2,1 millions de passagers en 2011.

L'aéroport enregistre son meilleur trafic avec 2,1 millions de passagers accueillis, soit une hausse de 8,5 % par rapport à l'année 2010. Près de 60 % du trafic est réalisé avec la métropole, soit 1,2 million de passagers, en croissance de + 11 % par rapport à l'année dernière. Le trafic international long-courrier représente une part moindre du trafic (3 %) mais progresse de + 27 % par rapport à 2010, porté essentiellement par la desserte vers la Thaïlande, dont le trafic a plus que doublé entre 2010 et 2011. Le trafic régional dans la zone Océan indien représente pour sa part 38 %, en progression de 6 % par rapport à 2011.

Le trafic de l'aéroport est réalisé pour l'essentiel par deux compagnies : Air Austral (52 % du trafic total), qui connaît

depuis le début de l'année 2012 un plan de restructuration, et Air France (20 %).

Le chiffre d'affaires de l'aéroport s'élève à 47,3 M€, en progression de 8 % par rapport à 2010, principalement sous l'effet de la hausse des redevances aéroportuaires (+ 11 %) en lien avec l'augmentation du trafic. Les redevances extra-aéronautiques connaissent une légère amélioration (+ 3,9 %). La restructuration tarifaire opérée sur les parkings a permis de fiabiliser leur exploitation et d'améliorer ainsi leur rentabilité. L'excédent brut d'exploitation est de 14,6 M€ en amélioration de 11 %, soit une marge d'excédent brut d'exploitation/chiffre d'affaires de 31 %. Le résultat net s'élève à 3,1 M€. Le ratio dettes nettes/capacité d'autofinancement est de 1,44.

Un important programme de développement aéroportuaire a été lancé en 2011, celui-ci s'étendant jusqu'en 2018. La première phase des travaux, de 2011 à 2014, porte principalement sur les infrastructures pistes et parkings avions pour leur mise aux normes et leur adaptation au trafic. La seconde phase, de 2014 à 2018, comprend une reconfiguration totale des abords et accès, des parkings auto, ainsi que l'extension à l'ouest de l'aérogare passagers. Ces travaux intègrent par ailleurs un dimensionnement pour permettre l'accueil de l'A380. Pour l'année 2011, les investissements se sont élevés à 4,1 M€.

Pour l'exercice 2012, l'aéroport prévoit une progression du trafic plus modérée de l'ordre de + 2 %. Le plan stratégique 2012-2016 de l'entreprise fixe notamment pour objectifs de développer les infrastructures, afin de redimensionner les installations aéroportuaires en adéquation avec l'évolution du trafic, et d'améliorer la performance de l'entreprise.

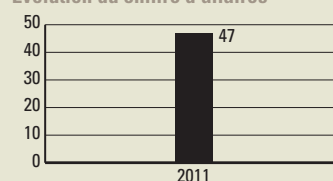
FICHE D'IDENTITÉ

- Aéroport de La Réunion Roland Garros est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 14 juin 2011.
- Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.
- Au 31 décembre 2011, le capital de la société est réparti comme suit :
 - État : 60 %
 - Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion : 25 %
 - Conseil régional de La Réunion : 10 %
 - Commune de Sainte-Marie : 5 %

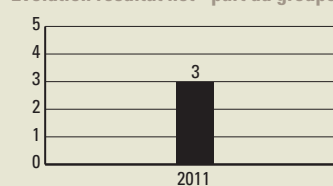
Comptes sociaux en millions d'euros

	2011
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %) 60 Capital détenu par le secteur public hors État (en %) 40 Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre NA
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires 47 <i>dont réalisé à l'étranger</i> 0 Résultat d'exploitation/résultat opérationnel 6 Résultat financier - 1 Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement 9 Résultat net - part du groupe 3 Résultat net - intérêts minoritaires 0 Résultat net de l'ensemble consolidé 3
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes/Actifs courants 65 <i>dont écart d'acquisition net</i> 0 <i>dont immobilisations incorporelles nettes</i> 0 <i>dont immobilisations financières nettes</i> 1
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe 37 Intérêts minoritaires 0
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice 0 <i>dont reçus par l'État</i> 0 Autres rémunérations de l'État 0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges 15
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes 13 Dettes financières brutes à plus d'un an 24
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle 254 Charges de personnel 15
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires 6,4 % Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €) 59,8 Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres 8,1 % Dettes financières nettes/CAF 1,4

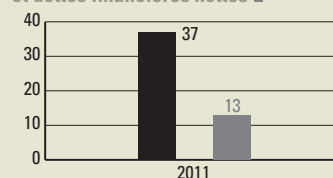
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroport de Strasbourg Entzheim



L'aéroport de Strasbourg Entzheim a été transformé en société anonyme à conseil de surveillance et directoire en mai 2011. Dans le cadre de ce processus, l'État est devenu actionnaire de la société à hauteur de 60 % du capital. La

société assure la gestion de la plateforme aéroportuaire de Strasbourg dans le cadre d'une concession qui court jusqu'au 31 décembre 2050 et a accueilli 1,08 million de passagers en 2011.

Avec 1,08 million de passagers en 2011, le trafic marque une progression de 1,8 % par rapport à l'exercice 2010, pour la première fois depuis 2007 et l'arrivée du TGV Est. L'aéroport de Strasbourg pâtit en effet de la forte dépendance vis à vis d'Air France sur le trafic domestique (88 %) et de l'arrêt de certaines lignes du fait de la concurrence des plateformes voisines ainsi que du TGV. En 2011, l'aéroport bénéficie d'une reprise du trafic vers Paris (+ 6 %), qui représente plus de 30 % du trafic total, de la croissance du trafic avec l'Union européenne (+ 11 %) malgré la fermeture de la ligne Strasbourg-Copenhague, et des résultats positifs du faisceau de trafic international (+ 8 %) en dépit de la baisse de trafic sur le Maroc.

Le chiffre d'affaires de l'aéroport s'élève à 21,7 M€. Le chiffre d'affaires extra-aéronautique, qui représente 36,7 % du chiffre d'affaires total, progresse de 2,1 % par rapport à 2011, en lien notamment avec la hausse du ticket parking moyen suite à la refonte de la grille tarifaire. L'excédent brut d'exploitation est de 4 M€, soit un taux de marge de 18 %. Le résultat net s'élève à 537 K€. Le ratio dette nette/capacité d'autofinancement de l'aéroport s'établit à 4,7.

En 2012, les perspectives de trafic sont bonnes compte tenu des annonces d'ouvertures de lignes pour la saison été et malgré l'évolution négative observée sur les premiers mois de l'année. Le chiffre d'affaires progresserait de 5 % à 22,8 M€, tandis que le résultat net serait de 403 K€.

FICHE D'IDENTITÉ

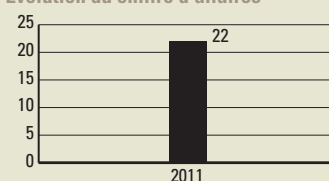
- Aéroport de Strasbourg Entzheim est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 23 mai 2011.
- Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.
- Au 31 décembre 2011, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	60 %
- Chambre de commerce et de l'industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin :	25 %
- Conseil régional d'Alsace :	5 %
- Conseil général du Bas-Rhin :	5 %
- Communauté urbaine de Strasbourg :	5 %

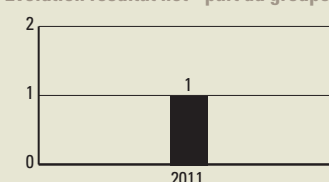
Comptes sociaux en millions d'euros

		2010
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	60
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	22
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1
	Résultat financier	-1
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	3
	Résultat net - part du groupe	1
	Résultat net - intérêts minoritaires	0
	Résultat net de l'ensemble consolidé	1
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes/Actifs courants	113
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	0
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	11
	Intérêts minoritaires	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0
	<i>dont reçus par l'État</i>	0
	Autres rémunérations de l'État	/
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	6
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	14
	Dettes financières brutes à plus d'un an	14
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	83
	Charges de personnel	5
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	2,7 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56,6
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,5 %
	Dettes financières nettes/CAF	4,7

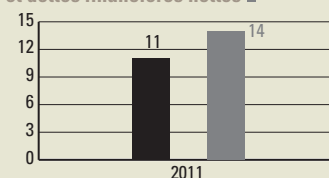
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Aéroport de Toulouse-Blagnac



L'État est actionnaire de la société anonyme Aéroport Toulouse-Blagnac à hauteur de 60 % du capital depuis sa création en mars 2007. L'aéroport se situe au quatrième rang des aéroports

régionaux avec 7 millions de passagers derrière Nice, Lyon et Marseille. La plateforme représente également la deuxième plateforme régionale pour le fret avionné.

L'année 2011 a été marquée par la relance du trafic aérien de l'aéroport, qui progresse de 9,1 % par rapport à 2010 conformément à la tendance observée dans les autres aéroports régionaux et plus largement dans les aéroports européens. Cette progression s'explique par l'augmentation de l'offre de l'aéroport, avec seize lignes nouvelles. Le trafic *low cost*, qui réalise désormais 23 % du trafic total de l'aéroport, est l'un des moteurs essentiels de cette croissance, avec l'arrivée de Vueling et le développement d'Easyjet. Le trafic international connaît également une progression significative. Pour accompagner cette augmentation, l'aéroport s'est doté de nouvelles infrastructures, à l'exemple du parc autos de proximité P2, construit face à l'aérogare et doté de 3 200 places.

Dans ce contexte de reprise, le chiffre d'affaires, qui atteint 105 M€ en 2011, affiche une hausse de 7,9 % par rapport à 2010. Cette progression concerne tant les redevances aéronautiques, malgré l'impact des modulations tarifaires pour ouverture de nouvelles routes et développement de trafic, que les activités extra-aéronautiques dont le chiffre d'affaires progresse de 12,7 % en lien avec l'augmentation des capacités de stationnement et l'ouverture de nouvelles surfaces commerciales en zone d'embarquement. L'excédent brut d'exploitation, de 32,6 M€, progresse de 12,7 % par rapport à 2010, grâce notamment à des efforts réalisés par l'entreprise en matière de coûts externes. Le résultat d'exploitation positif (6,3 M€) se contracte de - 11,8 % en lien avec les importants investissements réalisés pour

la mise en service du hall D et du nouveau parc autos. Le résultat exceptionnel, principalement constitué de reprises de subventions sur les biens financés par la taxe aéroport, apparaît positif à 7,9 M€. Le résultat net 2011 reste stable à 5,1 M€. La structure financière a été modifiée depuis 2008 afin de financer ce programme d'investissements : la dette nette s'élève au 31 décembre 2011 à 120 M€, contre 74 M€ en 2008, et représente 5,4 fois la capacité d'autofinancement.

En 2012, l'aéroport prévoit de nouveau une forte progression du trafic, grâce à l'ouverture de deux nouvelles bases régionales (Air France et Easyjet) et d'environ vingt nouvelles destinations. S'appuyant sur son contrat de régulation économique et son plan stratégique 2009-2013, l'aéroport entend asseoir son développement sur le long terme. Les investissements de capacité réalisés ces dernières années, en particulier le hall D, doivent donner les moyens à l'aéroport de développer son trafic et ses activités extra-aéronautiques.

Comptes sociaux en millions d'euros

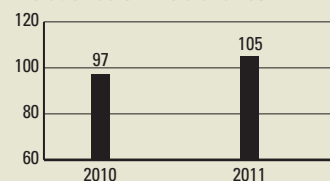
	2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public		
Capital détenu par l'État (en %)	60	60
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat		
Chiffre d'affaires	97	105
<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	7	6
Résultat financier	- 6	- 7
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	22	22
Résultat net - part du groupe	5	5
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	5	5
II - Immobilisations nettes		
Total des immobilisations nettes/Actifs courants	258	255
<i>dont écart d'acquisition net</i>	0	0
<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	2	2
<i>dont immobilisations financières nettes</i>	1	1
III - Informations sur les fonds propres		
Capitaux propres - part du groupe	59	62
Intérêts minoritaires	0	0
IV - Dividendes et autres versements assimilés		
Dividendes versés au cours de l'exercice	2,4	2,1
<i>dont reçus par l'État</i>	1	1
Autres rémunérations de l'État	/	/
V - Provisions		
Provisions pour risques et charges	31	27
VI - Informations sur l'endettement financier		
Dettes financières nettes	117	120
Dettes financières brutes à plus d'un an	147	144
VII - Données sociales		
Effectifs en moyenne annuelle	293	297
Charges de personnel	19	20
VIII - Ratios		
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,4 %	4,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	63,6	65,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,9 %	8,2 %
Dettes financières nettes/CAF	5,3	5,4

FICHE D'IDENTITÉ

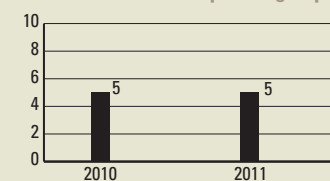
- Aéroport de Toulouse-Blagnac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 21 mars 2007.
- Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.
- Au 31 décembre 2011, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	60 %
- Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse :	25 %
- Région Midi-Pyrénées :	5 %
- Département de la Haute-Garonne :	5 %
- Communauté urbaine du Grand Toulouse :	5 %

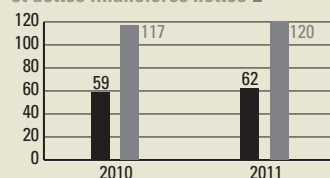
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





© ADBM - APPA



© Aéroport de Strasbourg



© Aéroports de la Côte d'Azur



Aéroports de Paris



AÉROPORTS DE PARIS

Aéroports de Paris, troisième groupe aéroportuaire mondial en nombre de passagers, gère directement ou indirectement 37 aéroports, accueillant près de 180 millions de passagers.

En France, le groupe possède

et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne : Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. À l'étranger, il détient notamment 38 % du premier opérateur aéroportuaire turc – TAV Airports – (douze aéroports pour environ 50 millions de passagers). Transformé en société anonyme en juillet 2005 puis introduit en bourse en juin 2006, Aéroports de Paris poursuit une stratégie d'optimisation de sa croissance et de ses résultats dans la durée, reposant sur le développement et la modernisation de ses capacités d'accueil, l'amélioration continue de sa qualité de service, le développement de ses activités internationales dans les pays à forte croissance ainsi que de ses activités commerciales et immobilières.

Faits marquants

Cession du groupe Masternaut

Hub Telecom, filiale à 100 % d'Aéroports de Paris, avait acquis en avril 2009 la société Masternaut, leader européen de la géolocalisation et des services télématiques embarqués. La société a eu l'opportunité de céder cette activité le 11 avril 2011 au fonds d'investissement Francisco Partners, permettant ainsi de réaliser une plus-value de cession de 15 M€ et à Hub Telecom de se concentrer sur son métier historique d'intégrateur de solutions de télécommunication et de mobilité.

Partenariats

Dans le cadre de la stratégie de développement des activités commerciales d'Aéroports de Paris, plusieurs partenariats ont été renforcés en 2011. Aéroports de Paris et Lagardère Services ont annoncé prolonger jusqu'au 31 octobre 2019 leur partenariat au sein de la Société de distribution aéroportuaire, société co-détenue par Aéroports de Paris et Aelia (filiale du groupe Lagardère Services) et opératrice des activités alcool/tabac/parfum/cosmétiques et gastronomie des

aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly. Cette société a fusionné à compter du 31 décembre 2011 avec Duty Free Paris, société opératrice des activités mode et accessoires et détenue à 50 % par Aéroports de Paris. Suite à cette fusion, Société de distribution aéroportuaire gère 118 boutiques sur l'ensemble des terminaux de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly.

Par ailleurs, le partenariat avec Lagardère Services a été étendu à l'exploitation de boutiques de presse, de livres, de boissons et sandwiches et de souvenirs. À cet effet, la société Relay@ADP, détenue à 49 % par Aéroports de Paris, 49 % par Lagardère Services et 2 % par Société de distribution aéroportuaire, a été créée le 4 août 2011. Le bail a également pour échéance le 31 octobre 2019.

Enfin, une coentreprise, Média Aéroports de Paris, a été créée le 23 juin 2011 avec J.-C. Decaux, avec pour objet l'exploitation et la commercialisation des dispositifs publicitaires et, à titre accessoire, d'un média télévisuel dédié à la relation passager/aéroport, sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget.

Cession de l'activité d'assistance en escale

Aéroports de Paris a cédé le 30 décembre 2011 à Groupe 3S 80 % du capital social des sociétés du groupe Alyzia exerçant des activités d'assistance en escale sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2011, le résultat net de ces activités était de - 13 M€ contre - 9 M€ en 2010. Alyzia Sûreté, qui assure l'activité de sûreté au sein du groupe Alyzia, reste intégralement détenue par Aéroports de Paris, tandis que la participation résiduelle d'ADP au capital d'Alyzia Holding pourrait être cédée en 2014.

Mise en service de la liaison entre les terminaux A et C à Roissy-Charles de Gaulle

Le bâtiment central entre les terminaux A et C qui a été inauguré le 11 avril 2012 permet de regrouper les contrôles de sécurité et de police, de créer une zone de commerces unique, d'unifier les salles d'embarquement, d'augmenter les surfaces de salon, de regrouper les correspondances et de permettre la mise en place de l'inspection filtrage unique. Il dispose de 2 300 m² dédiés aux boutiques, bars et restaurants. Le coût total du projet s'élève à 69 M€ hors sûreté.

Acquisition de TAV

Aéroports de Paris, a acquis, le 16 mai 2012, 38 % des titres de TAV Havalimanlari Holding A.S. (TAV Airports) et 49 % des titres de TAV Yatirim Honding S.A.S., propriétaire de TAV Construction, société non cotée. TAV Airports est un opérateur

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ Constituée sous la forme d'un établissement public en 1945, Aéroports de Paris a été transformée en société anonyme le 22 juillet 2005 par la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports.

■ Suite à l'augmentation de son capital, intervenue dans le cadre de son introduction en bourse en juin 2006, son capital social s'élève à 296 881 806 euros ; il est divisé en 98 960 602 actions.

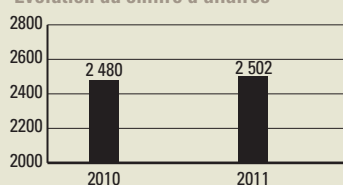
■ Au 31 décembre 2011, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	54,4 %
- Public :	29,5 %
- Fonds stratégique d'investissements et CDC (à titre direct) :	6,3 %
- Schiphol Group :	8,0 %
- Salariés :	1,8 %

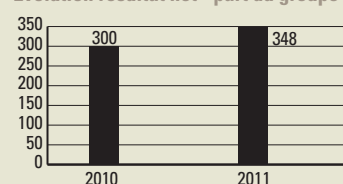
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	52,1	52,1
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	3 047	2 734
Chiffre d'affaires	2 480	2 502
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	557	652
Résultat financier	-100	-98
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	936	1 012
Résultat net - part du groupe	300	348
Résultat net - intérêts minoritaires	0	-1
Résultat net de l'ensemble consolidé	300	347
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	6 612	6 874
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	92	72
dont titres mis en équivalence	427	437
dont impôts différés actifs	5	1
Capitaux propres - part du groupe	3 406	3 599
Intérêts minoritaires	2	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	136	150
dont reçus par l'État	71	78
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	422	414
Dettes financières nettes	2 240	2 206
Dettes financières brutes à plus d'un an	2 766	3 018
Effectifs en moyenne annuelle	9 550	9 092
Charges de personnel	681	677
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	12,1 %	13,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	71,3	74,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,8 %	9,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	65,7 %	61,3 %

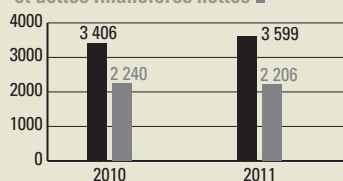
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



aéroportuaire de premier plan en Turquie, qui opère sur 12 aéroports dont l'aéroport d'Istanbul Atatürk qui a connu une croissance de son trafic de 17 % en 2011.

Avec 37 aéroports gérés directement ou indirectement et environ 180 millions de passagers accueillis, ce partenariat, qui est entièrement cohérent avec la stratégie de développement international d'Aéroports de Paris, créé l'une des premières alliances aéroportuaires mondiales et permettra au groupe Aéroports de Paris d'accélérer son développement international et de tirer partie de nouveaux relais de croissance.

Mise en service du satellite 4

Le satellite 4, salle d'embarquement du terminal E entièrement consacrée au trafic international, a été inauguré le 28 juin 2012. D'une capacité d'accueil de 7,8 millions de passagers annuels, le satellite permet de renforcer à la fois le *hub* d'Air France, la compétitivité de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle sur le trafic long-courrier et la qualité de service offerte aux passagers. Cet espace dispose de 4 900 m² dédiés aux boutiques et de 1 100 m² de bars et restaurants. Le coût total du projet s'élève à 582 M€, hors sûreté et hors système de tri des bagages.

Terminal 2E

Dans le cadre de la procédure civile liée à l'effondrement d'une partie de la jetée du terminal 2E de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle le 23 mai 2004, et à la suite de l'évaluation des préjudices estimés par des experts judiciaires, des accords transactionnels d'indemnisation sont intervenus pour éteindre tous les préjudices civils. Le montant perçu par Aéroports de Paris s'élève à 50 M€.

Analyse financière

Malgré un trafic de passagers en augmentation de 5,7 %, le chiffre d'affaires est quasi stable par rapport à 2010, mais le résultat net part du groupe progresse de 15,9 % à 348 M€.

Sur l'année 2011, le trafic passager a augmenté de 5,7 % pour atteindre 88,1 millions de passagers contre 83,4 millions en 2010. Il a progressé de 4,8 % à Paris-Charles de Gaulle (61 millions de passagers) et de 7,7 % à Paris-Orly (27,1 millions de passagers). Le trafic du premier semestre 2011 a augmenté de 7,4 % et celui du second semestre 2011 de 4,2 %. Le taux de correspondance s'est accru de 0,5 point à 23,7 %. Hors événements exceptionnels survenus en 2010 (éruption du volcan islandais en avril et intempéries du mois de décembre), le trafic 2011 aurait enregistré une croissance de 3,7 % (3,9 % hors volcan uniquement). La structure du trafic a connu une évolution défavorable : le trafic international hors Europe, représentant 38,8 % du total, a ainsi augmenté de 2,2 %. Le trafic avec l'Europe (42,2 % du total) progresse de 8,4 %. Le trafic avec la métropole (18,9 % du total) est en augmentation de 7,2 %. Les compagnies à bas coût (*low cost*) qui représentent 13,6 % du trafic total en 2011 ont vu leur nombre de passagers significativement augmenter de 11,3 %, illustrant ainsi la poursuite de la croissance de compagnies telles qu'Easyjet ou Vueling.

Le chiffre d'affaires du groupe Aéroports de Paris s'élève à 2 502 M€, en croissance de 0,9 % par rapport à l'exercice 2010¹.

1 - Le groupe a adopté pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 une nouvelle présentation des comptes : les coentreprises (opérationnelles/non opérationnelles) sont désormais comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, le segment « Escalier et prestations annexes » est supprimé suite à la cession majoritaire des activités d'assistance en escale et les activités de sûreté sont transférées dans le segment « Autres ». Pour 2010, des comptes pro forma ont été établis conformément à ces nouvelles règles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président (administrateur nommé par l'assemblée générale ordinaire) : Pierre Graff ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire : Jacques Gounon, Els de Groot, Catherine Guillovard, Françoise Malrieu, Jos Nijhuis ■ Administrateurs représentant l'État : Régine Bréhier, Dominique Bureau, Jérôme Fournel, Solenne Lepage, Frédéric Perrin, Jean-Claude Ruysschaert ■ Administrateurs représentant les salariés : Marie-Anne Donsimoni, Amaud Framery, Serge Gentili, Nicolas Golias, Jean-Paul Jouvent ■ Censeurs : Bernard Irion, Christine Janodet ■ Mission de contrôle économique et financier : Tony Lambert ■ Commissaire du Gouvernement : Patrick Gandil ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, KPMG ■

* Conformément à la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports, le conseil d'administration d'Aéroports de Paris est passé le 15 juillet 2009 de 21 à 18 membres. Conformément aux dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, le conseil est composé de six représentants de l'État, six représentants des salariés et six administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Les mandats de ces administrateurs, d'une durée de cinq ans, ont pris effet le 15 juillet 2009. En outre, ce changement de format a été l'occasion d'intégrer deux représentants de Schiphol au conseil d'administration.

Retraité de la cession de Masternaut, le chiffre d'affaires progresse de + 2,7 %.

Les produits du segment « **Activités aéronautiques** » sont en progression de 3,8 % à 1 505 M€. L'EBITDA progresse également de 6,6 % à 359 M€.

- Le produit des redevances aéronautiques est en hausse de 5 % à 835 M€ sous l'effet de la hausse du trafic, de l'augmentation tarifaire de + 1,49 % au 1^{er} avril 2011 et malgré l'évolution défavorable du mix trafic.

- Le produit des redevances spécialisées (tri bagages, banques d'enregistrement, dégivrage et autres prestations) est en baisse de - 1,8 % à 169 M€.

- Le tarif de la taxe aéroport, qui permet de financer les activités relatives à la sûreté, a été porté à 11,50 euros par passager au départ en 2011, contre 10 euros en 2010.

Les produits du segment « **Commerces et services** » sont en hausse de 5,1 % à 841 M€. L'EBITDA est en forte croissance à 463 M€ (+ 7,8 %).

- Les produits des activités commerciales, constitués des loyers perçus des boutiques, des bars et restaurants, de la publicité, des activités de banques et de changes et des loueurs de voitures sont en progression de 11,5 % à 315 M€, sous l'effet de l'augmentation du chiffre d'affaires des boutiques en zone réservée (223 M€, en hausse de 13,7 %). Ces bons résultats s'expliquent notamment par la hausse du chiffre d'affaires par passager dans les points de vente hors taxe (+ 8,9 % à 27,60 €).

- Les parcs et accès, portés par la progression de la dépense moyenne par client, voient leur chiffres d'affaires augmenter de 4,6 % à 158 M€.

- Le chiffre d'affaires des prestations industrielles (fourniture d'eau et d'électricité) diminue de 8,8 % à 60 M€ en raison de l'arrêt d'une turbine de la centrale de cogénération de Paris-Charles de Gaulle et d'une baisse des volumes de consommation en raison d'un climat plus clément en 2011 qu'en 2010.

- Les recettes locatives (locations en aéro-gares) restent stables à 97 M€.

Le chiffre d'affaires du segment « **Immobilier** » poursuit son développement à 241 M€, soit une hausse de 3,8 %, tiré par l'indexation des revenus sur l'indice coût construction au 1^{er} janvier 2011 (+ 1,3 %) et par les loyers des nouvelles occupations de terrains, comme celles relatives au projet Aéroville.

Les produits du segment « **Autres activités** » affichent une forte baisse de - 19,9 % à 255 M€. Hub Telecom connaît un effet de périmètre lié à la cession du groupe Masternaut en avril 2011 et voit de fait son chiffre d'affaire diminuer fortement (- 28 % à 104 M€). Le chiffre d'affaires d'ADP Ingénierie se réduit de 25,5 % à 74 M€ du fait notamment de l'arrêt des activités en Lybie.

Les charges courantes d'Aéroports de Paris sont quasi stables à 1 599 M€. Les achats consommés sont en baisse de - 25 % à 93 M€ du fait de la diminution de la consommation des produits hivernaux en raison de conditions climatiques plus favorables qu'en 2010 d'une part, et d'un effet de périmètre à la suite de la cession de Masternaut d'autre part. Les charges liées aux services extérieurs progressent de 2 % à 636 M€, tirées par la hausse des prestations de sûreté en raison de l'augmentation du trafic. Les charges de personnel diminuent légèrement de 0,5 % sur l'exercice et s'établissent à 677 M€ alors que les effectifs moyens du groupe sont en baisse de 4,8 % à 9 092 employés. Ces variations sont essentiellement dues aux filiales puisque les effectifs de la maison mère (6 879 employés en moyenne) diminuent à la marge de 1,1 %.

Du fait du maintien des charges, l'EBITDA progresse de 5,5 % à 972 M€, soit un taux de marge qui passe de 37,2 % en 2010 à 38,9 % en 2011.

Du fait d'une diminution des frais financiers et de l'impact d'éléments exceptionnels (indemnité transactionnelle de 50 M€ relative au sinistre du terminal 2E, plus-value de 15 M€ réalisée lors de la cession du groupe Masternaut notamment), le résultat net part du groupe se situe à 348 M€, en progression de 15,9 % par rapport à 2010.

Le groupe a distribué à ses actionnaires un dividende de 1,76 euro par action (contre 1,52 euro par action en 2010), pour un total de 174 M€.

Les investissements corporels et incorporels du groupe s'élèvent en 2011 à 687 M€, contre 496 M€ en 2010, sous l'effet de la poursuite des travaux de construction du satellite 4, de la création d'un bâtiment de liaison entre les terminaux 2A et 2C, du démarrage de la construction d'une galerie de liaison entre les terminaux 2E et 2F et de la poursuite de la réhabilitation des satellites du terminal 1 avec en particulier la rénovation du satellite 7.



Aéroports de Paris - Mikael Lafontan et Olivier Seignette

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 24 février 2011 : annonce par Aéroports de Paris et Lagardère Services de la prolongation jusqu'au 31 octobre 2019 de leur partenariat au sein de la Société de distribution aéroportuaire, opératrice des activités alcool/tabac/parfum/cosmétiques et gastronomie des aéroports de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Orly.

- 11 avril 2011 : Hub Telecom annonce la cession du groupe Masternaut.

- 23 juin 2011 : lancement de la coentreprise publicité avec J.-C. Decaux : « Média Aéroports de Paris » ayant pour objet l'exploitation et la commercialisation des dispositifs publicitaires et, à titre accessoire, d'un média télévisuel dédié à la relation passager/aéroport, sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget.

- Août 2011 : création de la coentreprise Relay@ADP en partenariat avec Lagardère Services pour l'exploitation de boutiques de presse, de livres, de boissons, de sandwiches et de souvenirs.

- Décembre 2011 : cession de 80 % du capital social des sociétés du groupe Alyzia exerçant des activités d'assistance en escale à Groupe 3S. Fusion des coentreprises Duty Free Paris et de la Société de distribution aéroportuaire.

- Avril 2012 : mise en service du bâtiment central entre les terminaux A et C.

- Mai 2012 : acquisition par Aéroports de Paris de 38 % des titres de TAV Havalimanlari Holding A.S. et de 49 % des titres de TAV Yatirim Holding A.S., propriétaire de TAV Construction, société non cotée.

- Juin 2012 : mise en service du satellite 4. Émission de deux emprunts obligataires d'un montant total de 800 M€ destinés au financement des besoins d'investissements courants d'Aéroports de Paris et au refinancement de la facilité de crédit mise en place pour l'acquisition de ses participations dans TAV Airports et TAV Construction.

Bénéficiant des flux d'exploitation mais aussi de nouveaux emprunts de 800 M€ (pour un remboursement d'emprunts de 524 M€), les disponibilités sont élevées à fin 2011 (1,1 Md€ contre 796 M€ à fin 2010 et 741 M€ à fin 2009). Ce niveau élevé de trésorerie (cinq mois de chiffre d'affaires) s'explique par une politique d'anticipation des besoins de financements menée au cours de 2011. L'endettement financier net reste stable à 2 206 M€. Le ratio dettes nettes/capitaux propres diminue à 0,61 contre 0,66 en 2010.

Perspectives 2011

Pour 2012 : dans d'un contexte économique incertain, Aéroports de Paris fait l'hypothèse d'une croissance modérée du trafic passager, du chiffre d'affaires et de l'EBITDA.

Pour 2015 : lors d'une journée investisseurs organisée en juin 2012, Aéroports de Paris a réitéré son objectif d'augmenter l'EBITDA de 40 % entre 2009 et 2015, sur la base d'une hypothèse de croissance du trafic de + 3,2 % par an en moyenne sur 2011-2015. Son objectif 2015 de retour sur capitaux employés (ROCE) est ramené, quant à lui, à une fourchette comprise entre 4,5 % et 5,0 % contre 5,4 % annoncé précédemment. En revanche, l'objectif de chiffre d'affaires par passager est rehaussé à 19,00 € contre 17,40 € précédemment.

Sur son cœur de métier aéroportuaire, Aéroports de Paris poursuit une stratégie d'investissements destinée à améliorer la qualité de service et à renforcer l'attractivité de ses aéroports tout en intensifiant ses efforts de productivité. En parallèle, le groupe va continuer à développer ses activités commerciales et immobilières. Aéroports de Paris a ainsi pour objectif d'augmenter les surfaces de commerces de 18 %² entre 2009 et 2015 et a pour ambition de devenir une foncière de premier plan exploitant le potentiel de développement de l'aéroport et l'attractivité de la région parisienne.

La politique d'investissements sera poursuivie en 2012, avec des investissements corporels et incorporels du groupe estimés à 663 M€, en légère baisse de 3,5 % par rapport à 2011. En particulier, la transformation des terminaux 2A et 2C va se poursuivre jusqu'au deuxième semestre 2013. En fin d'année 2012, au terminal 2A,

Aéroports de Paris offrira à ses passagers une salle d'embarquement rénovée et une nouvelle salle de 1 000 m² au niveau des arrivées. La rénovation s'achèvera avec la fin des travaux de réaménagement de la zone publique des deux terminaux, au second semestre 2013. L'ensemble de ces travaux, bâtiment de liaison compris, représente un investissement de 104 M€.

Aéroports de Paris a signé avec l'État le 23 juillet 2010 son deuxième contrat de régulation économique (CRE) portant sur la période 2011-2015. Ce contrat, en permettant au groupe et à l'État de disposer d'une feuille de route complète, vise à offrir un cadre aux engagements d'Aéroports de Paris en matière d'investissements, de qualité de service et d'évolutions tarifaires. Les principales orientations de ce contrat peuvent ainsi être résumées autour de deux axes.

D'une part, le CRE s'inscrit dans le contexte d'une évolution du périmètre régulé, intervenue le 1^{er} janvier 2011 en application d'un arrêté interministériel du 17 décembre 2009. À cette date, sont sorties du périmètre régulé les activités immobilières dites de diversification ainsi que les activités commerciales et de services (relatives aux boutiques, à la restauration et à l'hôtellerie, à la location automobile, aux services bancaires et de change, à la publicité). Cette évolution doit permettre de rapprocher la tarification des redevances aéronautiques de leur coût réel.

D'autre part, le CRE vise un renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des plateformes parisiennes. Aéroports de Paris fait de la qualité de service la priorité du contrat et y associe une politique de modération tarifaire. Environ 2,5 milliards d'euros sont consacrés sur la période 2011-2015 à la rénovation des aérogares les plus anciennes, à l'optimisation des capacités existantes, à la réalisation du satellite 4 et à la poursuite du développement des commerces et de l'immobilier. Dans le même temps, l'évolution moyenne des tarifs des redevances sera de 1,38 % par an hors inflation et hors ajustements en fonction du trafic, de la qualité de service, et de la réalisation du programme d'investissements. Après le gel des redevances décidé pour 2010, cette évolution renforcera encore la compétitivité tarifaire des aéroports parisiens par rapport aux grands aéroports européens. Cette compétitivité servira celle du secteur aérien dans son ensemble comme le dynamisme économique de l'Île-de-France. La modération tarifaire s'appuiera aussi sur l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle et de la performance économique d'Aéroports de Paris par la maîtrise des charges d'exploitation et la hausse de la productivité.



2 - Objectif précédent de + 21 % ramené à + 18 % en raison du décalage du projet de rénovation du terminal 2B.



La société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) est concessionnaire jusqu'en 2050 de l'autoroute Blanche A 40 et, avec la Société italienne du tunnel du Mont-Blanc (SITMB), du tunnel routier international du Mont-Blanc entre la France et l'Italie. Depuis la réouverture du tunnel, en 2002, l'entretien, l'exploitation, et la perception

du péage, au tunnel du Mont-Blanc, sont réalisés, pour le compte des deux sociétés concessionnaires par un groupement unique, le GEIE-TMB. Depuis le 1^{er} mai 2010, l'État a confié à ATMB, dans le cadre de la concession de l'A 40, la gestion de la Route Blanche (RN205), raccordant le tunnel à l'A 40. Depuis le 7 mai 2012, ATMB est détenue à 67,29 % par l'établissement public dénommé « Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin ».

Faits marquants

L'exercice 2011 est caractérisé par une activité soutenue avec un trafic moyen en hausse par rapport à 2010 de 3,4 % au tunnel du Mont-Blanc et 2,8 % sur l'autoroute Blanche. Ces évolutions, sensiblement supérieures à celles constatées sur l'ensemble du réseau autoroutier concédé (+ 1,5 %), sont le fait de la progression du trafic commercial : + 5,8 % au tunnel du Mont-Blanc, + 4,3 % sur l'autoroute Blanche. Le trafic poids lourds au tunnel du Mont-Blanc reste cependant inférieur d'environ 3 % à son niveau d'avant crise (2007).

L'année 2011 marque également la première année d'exploitation pleine de la RN 205, effective depuis le 1^{er} mai 2010, en vertu de l'avenant à la concession de l'autoroute signé le 16 avril 2010 et du décret n° 2010-410 du 28 avril 2010, qui ont également allongé la durée de concession de l'autoroute Blanche

jusqu'en 2050. L'important programme de remise à niveau lancé sur la RN 205 pour satisfaire aux exigences de sécurité et offrir une qualité de service comparable à celle déployée sur l'autoroute a été poursuivi avec 4,1 M€ d'investissements et gros entretien consacrés à cette route nationale.

L'État concédant et la société ont conclu le 22 juin 2010 un contrat d'entreprise portant sur la période 2010-2014 et visant les engagements de la société en matière de travaux, de gestion du trafic et de qualité de service sur l'autoroute Blanche. Le contrat prévoit notamment 100 millions d'euros d'investissement sur la période (valeur 2008), dont le programme de rénovation de la RN 205.

Dans ce contexte, l'évolution positive des comptes amorcée dès 2006 s'est poursuivie et, pour la cinquième fois depuis la catastrophe du tunnel survenue en 1999, la société versera, au titre de l'exercice 2011 un dividende supérieur au seul dividende statutaire, avec un taux de distribution de 54 % du résultat net.

Enfin, dans le cadre de l'opération de reconstitution des fonds propres de la Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF), les titres détenus par l'État au capital d'ATMB ont été transférés à un établissement public administratif, le Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA). Ce transfert a été rendu effectif par le décret 2012-692 du 7 mai 2012, portant cession des titres de l'État dans ces deux sociétés. Le FDPITMA sera ainsi en mesure de reverser à la SFTRF les dividendes distribués par ATMB, ces flux permettant la reconstitution

FICHE D'IDENTITÉ

- Société anonyme créée en 1956.
- Au 31 décembre 2011, le capital social de la société est fixé à 22 298 048 euros ; il est divisé en 1 393 628 actions de seize euros de valeur nominale chacune, dont la répartition est la suivante :

- Établissement public Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin	67,29 %
- Collectivités locales françaises :	18,61 %
- Canton de Genève et ville de Genève :	5,41 %
- Autres actionnaires français et helvétiques :	8,69 %

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} janvier 2011 : augmentation des tarifs du tunnel du Mont-blanc de 4,96 %.
- 1^{er} janvier 2012 : augmentation des tarifs du tunnel du Mont-blanc de 5,97 %.
- 1^{er} février 2012 : augmentation des tarifs de l'autoroute blanche de 3,57 % pour les véhicules lourds et de 3,29 % en moyenne pour les véhicules légers.
- 7 mai 2012 : transfert par décret des titres détenus par l'État au capital d'ATMB à l'établissement public administratif Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	67,3	67,3
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	24	24
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	153	162
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	70	77
Résultat financier	- 10	- 10
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	57	64
Résultat net - part du groupe	39	45
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	39	45
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	814	907
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres - part du groupe	173	198
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	20	19
dont reçus par l'État	13	13
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	3	3
Dettes financières nettes	149	126
Dettes financières brutes à plus d'un an	291	235
Effectifs en moyenne annuelle	446	446
Charges de personnel	26	27
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	25,4 %	27,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	58,0	60,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	22,5 %	22,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	86,5 %	63,6 %
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation	810	
Subventions d'investissements	35	
Provisions/Amortissements de caducité	449	

des fonds propres de la SFTRF tout en assurant le maintien de ratios de solvabilité élevés pour ATMB.

Analyse financière

En 2011, le chiffre d'affaires d'ATMB a atteint 161,8 M€, soit une progression de 6,4 % par rapport à 2010. Les recettes du tunnel, qui représentent 37,5 % des recettes de péages, progressent de 9,6 % et relèvent pour 81 % du trafic poids lourd, tandis que les recettes de l'autoroute, qui représentent 62 % des recettes de péages, progressent de 4,6 % sous l'effet des augmentations de trafic (+ 2,6 % pour les véhicules légers et + 4,3 % pour les poids lourds) et des tarifs (+ 1,9 % pour les véhicules légers et + 2,9 % pour les poids lourds au 1^{er} février 2011).

Les charges d'exploitation (85,3 M€) ont été maîtrisées avec une progression de 2,2 %, grâce à une diminution des achats et charges externes essentiellement sous l'effet de conditions météorologiques plus favorables qu'en 2010. Les charges de personnels progressent de 3,6 % avec l'intégration de nouvelles équipes pour la gestion de la RN 205 (+ 11 équivalents temps plein).

L'EBE ressort à 60 % du chiffre d'affaires, en progression de 9,7 %. Le résultat d'exploitation est de 77,4 M€, soit une progression de 11,3 %. Le résultat financier se situe à - 9,7 M€, quasi stable par rapport à 2010. Enfin, le résultat net est de 44,8 M€.

La capacité d'autofinancement dégagée par l'entreprise est de 64 M€ en 2011. ATMB a réalisé des investissements pour 22,4 M€, essentiellement sur l'autoroute RN 205.

Au 31 décembre 2011, ATMB doit faire face à une dette financière brute de 301 M€ mais dispose d'une trésorerie excédentaire significative (174 M€). Les dettes contractées par ATMB ne pouvant être remboursées par anticipation dans des conditions acceptables et étant à taux fixes, un programme de « swaps » a été mis en place depuis plusieurs années afin de « variabiliser » une partie de la dette.

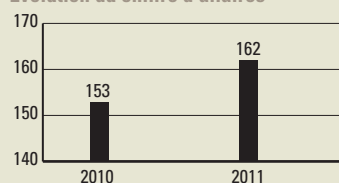
Perspectives 2011

ATMB poursuit en 2012 son programme d'investissement destiné à améliorer la qualité de service et la sécurité sur l'ensemble de son réseau et plus particulièrement sur la RN 205. L'évolution défavorable des trafics depuis début 2012 devra être surveillée attentivement même si elle sera en partie amortie par les hausses de tarif.

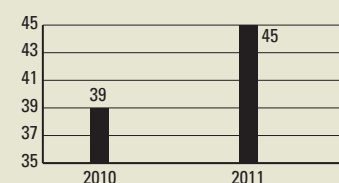
Le projet d'entreprise Horizon 2014 est articulé autour de trois axes principaux : améliorer la productivité et le résultat économique, réaffirmer la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis des clients, développer l'activité de l'entreprise.

Enfin, dans le cadre du rapprochement avec la SFTRF, des synergies pourront être recherchées entre les deux sociétés.

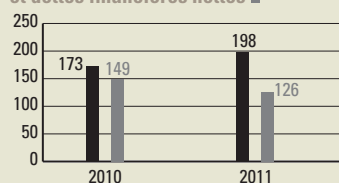
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Hugues Hourdin* (administrateur représentant l'État) ■ Directeur général : *Jean-Paul Chaumont* ■ Représentants de l'État : *Jean-Claude Albouy, Aymeric Ducrocq, Philippe Ledenic, Lise Moutoumalaya, Antoine Seillan, Pascal Vagogne* ■ Autres administrateurs : *Jean-Philippe Demaël, Claude Haegi, Christian Monteil, Jacques Moret, Bernard Pottier, Jean-Marc Simon* ■ Commissaire du Gouvernement : *Marc Papinutti* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean Deulin* ■ Commissaire aux comptes : *KPMG*



La Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF) est concessionnaire du tunnel franco-italien du Fréjus (13 km), conjointement avec son homologue italien la SITAF, et de l'autoroute de la Maurienne A 43 (63 km). L'exploitation du tunnel du Fréjus est confiée à un gestionnaire unique, en application de la directive européenne

sur la sécurité des tunnels du réseau transeuropéen, le GEIE-GEF, dont la SFTRF et la SITAF sont les deux membres à parts égales. Depuis le 7 mai 2012, SFTRF est détenue à près de 100 % par l'établissement public dénommé « Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin ».

Faits marquants

Après la sévère chute de 2009 puis la reprise de 2010, les échanges routiers transalpins sur le corridor tunnel du Mont-Blanc et tunnel du Fréjus ont augmenté de 2,9 % en 2011. La part du tunnel du Fréjus sur ce corridor a néanmoins continué de baisser et ressort à 54,8 %, contre 56,1 % en 2010 et 56,9 % en 2009. Le trafic poids lourds au tunnel de Fréjus connaît une quasi-stagnation, avec + 0,4 % entre 2010 et 2011, tandis que le trafic véhicules légers diminue de 0,8 %.

L'engagement constant de la société pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des infrastructures s'est poursuivi. La construction de la galerie de sécurité du tunnel, conduite par le groupement Razel Bilfinger et qui a démarré à la fin du premier semestre 2009, s'est poursuivie tout au long de l'année 2011 avec la mise en service du tunnelier en juillet 2011 ainsi que de l'abri 1 en septembre 2011, et le percement des rameaux 2 et 3. Néanmoins, le chantier accusait en fin d'année un retard de l'ordre de huit mois. Côté italien, malgré le recours d'un concurrent évincé qui a retardé la signature de ce marché jusqu'à l'été 2011, l'appel d'offres du lot génie civil a été lancé et un attributaire a été désigné à l'automne. Le démarrage des travaux a eu lieu le 19 mars 2012, avec un achèvement fixé au 17 juin 2015.

Sur le plan de l'exploitation, l'année 2011 n'a pas connu d'incidents majeurs, et de nombreux efforts ont été réalisés concernant la ventilation du tunnel. Les grandes trappes de ventilation devraient être fonctionnelles en octobre 2012.

Compte tenu de l'évolution extrêmement défavorable des trafics depuis l'automne 2008, ainsi que de la perspective de la mise en service de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin qui entraînerait un transfert de poids lourds de la route vers le rail, les prévisions de trafic et les flux de trésorerie sur la durée de la concession ont été revus à la baisse, entraînant une diminution de la valeur réelle estimée des actifs. La dotation complémentaire de la dépréciation d'actifs a entraîné des capitaux propres négatifs à compter de l'exercice 2008, ceux-ci ayant atteint - 212 M€ au 31 décembre 2010.

En application de l'article L 225-248 du Code de commerce, l'État actionnaire a engagé un processus de recapitalisation qui a permis de reconstituer les capitaux propres de la SFTRF avant le terme de l'exercice 2011. Le schéma de recapitalisation retenu par le gouvernement a consisté à transférer les titres détenus par l'État au capital de la SFTRF et de la société Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) à un établissement public administratif, le Fonds pour le développement

FICHE D'IDENTITÉ

- Société anonyme créée en 1962.
- L'autoroute de la Maurienne A43 et le tunnel du Fréjus font l'objet de deux concessions distinctes, dont les échéances sont fixées à 2050.
- Le capital social s'élève à 5 938 606 € divisé en 59 386 060 actions.
- Suite au rapprochement de la SFTRF avec la société française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-Blanc (ATMB), la composition du conseil d'administration de l'entreprise a été modifiée, le nombre d'administrateurs étant passé de 17 à 18 membres.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires au 30 juin 2012 :

- Établissement public Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin	99,94 %
- Collectivités locales	0,05 %
- Chambres de commerce et groupements d'intérêts privés	0,01 %

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} janvier 2011 : hausse des tarifs du tunnel de 4,96 %, dont 1,46 % au titre de l'inflation et 3,50 % au titre du financement de la galerie de sécurité.
- 1^{er} février 2011 : augmentation des tarifs de l'autoroute de la Maurienne (2,52 %).
- Juillet 2011 : mise en service du tunnelier afin de creuser la galerie de sécurité du tunnel.
- 1^{er} janvier 2012 : hausse des tarifs du tunnel de 5,97 %, dont 2,47 % au titre de l'inflation et 3,50 % au titre du financement de la galerie de sécurité.
- 7 mai 2012 : transfert par décret des titres détenus par l'État au capital de la SFTRF à l'établissement public administratif Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPITMA).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

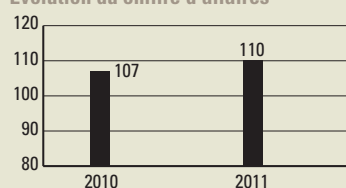
VIII - Ratios

Informations complémentaires

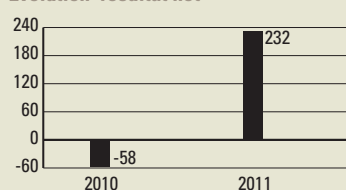
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	107	110
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-1	280
Résultat financier	-58	-52
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	8	20
Résultat net - part du groupe	-58	232
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-58	232
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	1 259	1 537
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres - part du groupe	-285	-53
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	4	4
Dettes financières nettes	1 304	1 156
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 125	1 075
Effectifs en moyenne annuelle	296	296
Charges de personnel	16	16
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	54,5	54,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Immobilisations mises en concession nettes des amortissements pour dépréciation		
Subventions d'investissements		
Provisions/Amortissements de caducité		
Provisions pour grosses réparations	/	/

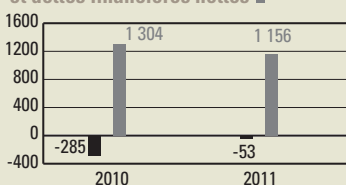
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin (FDPTMA). Ce transfert a été rendu effectif par le décret 2012-692 du 7 mai 2012, portant cession des titres de l'État dans ces deux sociétés. Le FDPTMA sera ainsi en mesure de reverser à la SFTRF les dividendes distribués par ATMB, et la chronique de flux de trésorerie qui en découle a permis à la SFTRF de reprendre une partie de la provision pour dépréciation d'actifs (240 M€) qui grève ses comptes. Une convention a été conclue entre ces trois entités et précise ce mécanisme de financement. Au 31 décembre 2011, le montant des capitaux propres de la SFTRF apparaît donc positif à 19 M€.

Analyse financière

Du fait des hausses tarifaires consenties pour le financement de la galerie de sécurité du tunnel (4,96 % au 1^{er} janvier 2011 sur le tunnel), le chiffre d'affaires augmente de 4 % en 2011 à 109,8 millions d'euros. Du fait de la maîtrise des charges externes, des achats et de la masse salariale, l'excédent brut d'exploitation ressort à 70,8 millions d'euros (64,4 % du chiffre d'affaires), en hausse de 8,4 % par rapport à 2010.

Grâce à l'engagement de versement par le FDPTMA des dividendes distribués par ATMB, une reprise d'une partie de la provision de dépréciation d'actifs, à hauteur de 240 M€, a pu être effectuée dans les comptes 2011. Le résultat net de la société s'établit donc à 232 M€, ce qui permet de reconstituer les fonds propres de l'entreprise qui atteignent 19 M€.

En 2011, la société a réalisé pour 42,5 millions d'euros d'investissements dont 33,7 millions d'euros consacrés à la galerie de sécurité. Au 31 décembre 2011, les dettes financières nettes demeurent importantes, à hauteur de 1,2 milliard d'euros. Le résultat financier (- 51,6 millions d'euros en 2011) s'améliore sensiblement grâce à des opérations de désendettement et des nouvelles conditions de taux favorables, mais continue à peser lourdement dans le compte de résultat de l'entreprise.

Perspectives

En 2012, la SFTRF s'attachera à poursuivre le chantier de génie civil de la galerie de sécurité, avec la progression du tunnelier vers la frontière et la mise en service de nouveaux rameaux. En parallèle, la société devrait achever le chantier de l'installation des grandes trappes dans le tunnel et poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre du changement des ventilateurs. Pour la partie autoroute, les travaux de rénovation des joints d'ouvrages d'art devraient se poursuivre, tandis que l'appel d'offres pour un choix d'un maître d'œuvre pour la reconstruction du viaduc du Charmaix, appel d'offres qui a pris du retard, est prévu pour le second semestre 2012. Enfin, dans le cadre du rapprochement initié avec ATMB, des synergies seront recherchées entre les deux sociétés.



©SFTRF

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Patrice Raulin* (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire : *Michel Bouvard, Bernadette Laclais, Albéric de Lavernée, Georges Louis, Bernard Perazio, Jean-Claude Raffin, Pierre Rimattéi* ■ Administrateurs représentants de l'État : *Anne Bolliet, Aymeric Ducrocq, Hugues Hourdin, Marie-Line Meaux, Jean-Paul Ourliac, Antoine Seillan, Pascal Vagogne* ■ Censeurs : *Jean-Paul Coléon, Alain Cottalorda, Hubert Julien-Laferrière, Guy Métal, Denis Roussillat, Jean Vaylet* ■ Commissaire du Gouvernement : *Christophe Saintillan* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean Deulin* ■ Commissaire aux comptes : *Cabinet Ekylis* ■

Grand port maritime de Dunkerque



Le grand port maritime de Dunkerque (GPMD) est le troisième port français en termes de trafic total (47,5 millions de tonnes en 2011). Contrairement à la plupart de ses voisins, le GPMD a bénéficié d'une croissance forte de son trafic en 2011. Les prochaines années seront marquées par la mise en œuvre du projet de terminal méthanier, porté par le groupe EDF.

Après une année 2010 marquée par l'addition des effets de la crise économique et de l'arrêt de la raffinerie de Total à compter de septembre 2009, laquelle a provoqué une perte de trafic d'environ 4 millions de tonnes (Mt), soit 10 % environ du trafic total, l'année 2011 a vu un regain très marqué de l'activité du GPMD, avec une hausse de 11,2 % du trafic qui place Dunkerque en tête du peloton des ports français. Le trafic des conteneurs est particulièrement dynamique (+ 25,3 %) tandis que le trafic de vrac solides enregistre une progression de 4,8 % en dépit de l'arrêt provisoire des hauts-fourneaux de Lorraine. L'augmentation du trafic des hydrocarbures (+ 53,9 %), enfin, n'efface pas la lourde chute enregistrée en 2010 (- 60 %) suite à l'arrêt de la raffinerie Total. Malgré la détérioration des perspectives économiques, ces tendances positives ont perduré début 2012 et ont permis au GPMD de dégager

une croissance supérieure à celle des autres ports de la rangée Nord.

Le programme d'investissements du GPMD, revu légèrement à la baisse en 2010 pour tenir compte de la situation économique, connaît une forte accélération en 2011 avec un volume total d'investissements de 52,7 M€ (contre 21 M€ en 2010). Ces investissements portent notamment sur l'anticipation du lancement des travaux du futur terminal méthanier, pour un montant de 14,4 M€, l'amélioration de la desserte routière du port ouest (6,8 M€) et l'extension d'un terminal polyvalent (4,4 M€) ainsi que du terminal multivrac (3,7 M€). Le projet de terminal méthanier constitue le principal projet d'investissement du GPMD pour les prochaines années. Correspondant à un investissement estimé à 150 M€ pour le port (subventionné à 40 % environ par l'État et le porteur du projet, Dunkerque

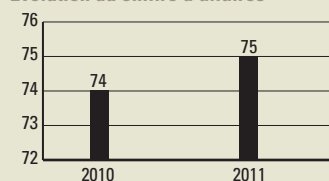
LNG, filiale du groupe EDF), ce projet est porté par le groupe EDF, qui a confirmé en juin 2011 sa décision d'investir 1,2 Md€ environ, aux côtés du belge Fluxys et de Total. Prévue fin 2015, la mise en service de ce terminal d'une capacité de 13 Gm³, soit le plus grand de France, permettra d'augmenter d'environ 20 % les capacités d'importation de gaz naturel sur le territoire français.

En termes financiers, le chiffre d'affaires consolidé du GPMD s'établit à 75 M€ en 2011, en progression de 1,8 % par rapport à 2010. Le résultat d'exploitation du GPMD est néanmoins en baisse, à 5,4 M€ (- 21,9 %), ce qui traduit notamment l'impact des provisions passées dans le cadre de la réforme portuaire (dont l'impact sur la situation du GPMD reste cependant limité dans la mesure où le transfert des outillages au secteur privé avait été largement anticipé). Le résultat net consolidé (part du groupe) atteint 11,9 M€, contre 14,6 M€ en 2010. La dette financière nette du GPMD, négative depuis 2007 (situation de trésorerie nette positive), poursuit son augmentation (- 12,8 M€ contre - 18,3 M€ en 2010), sous l'effet d'une augmentation du besoin en fonds de roulement, tandis que la capacité d'autofinancement progresse de 16,8 % à 32,8 M€.

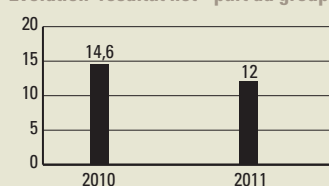
Comptes consolidés en millions d'euros

		2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	74	75
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	7	5
	Résultat financier	1	0
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	28	33
	Résultat net - part du groupe	15	12
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	15	12
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	372	398
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	1
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	19	16
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	212	217
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	1	6
	<i>dont reçus par l'État</i>	1	6
	Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	33	35
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	- 18	- 13
	Dettes financières brutes à plus d'un an	25	31
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	450	404
	Charges de personnel	31	31
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	19,8 %	16,0 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	68,9	76,7
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,9 %	5,5 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	- 8,6 %	- 6,0 %

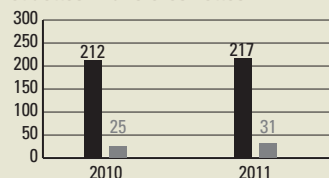
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Grand port maritime du Havre



Deuxième port français en tonnage total (68,5 millions de tonnes en 2011) mais premier port pour le trafic de conteneurs (avec une part de marché de plus de 60 %),

le grand port maritime du Havre (GPMH) a connu en 2011 une baisse de trafic de 3,1 %. La situation financière du GPMH est, à l'instar de celle du port de Marseille, particulièrement marquée par les conséquences financières des mesures d'accompagnement de la réforme portuaire.

Le trafic de pétrole brut du GPMH a connu, pour la troisième année consécutive, une forte baisse, à 27,5 millions de tonnes (- 2,2 %), tandis que les trafics de vracs solides ont connu une baisse de près de 10 %, à 3,1 millions de tonnes, entraînés par la chute des trafics de charbon. Le trafic de conteneurs, sur lequel le projet stratégique du GPMH a mis l'accent, connaît de son côté une baisse de 6 %, à 21,7 millions de tonnes.

En termes stratégiques, l'environnement du port du Havre est marqué par la coopération renforcée des trois ports de l'axe Seine (voir encadré spécifique dans le panorama sectoriel). L'année 2011 a par ailleurs été marquée par le démarrage des travaux du terminal « multimodal » du port du Havre, qui a vocation à optimiser la chaîne logistique offerte aux opérateurs

(grâce à la massification des flux et à la réduction des coûts qui doit en découler) et, ce faisant, à promouvoir l'essor des modes de transports massifiés (fluvial et ferroviaire) en substitution au mode routier (85 % des dessertes terrestres en 2010, contre 60 % en moyenne dans les ports concurrents). Le coût total porté par la société d'investissement est de 95 M€ environ, dont près de 75 % de subventions publiques. La mise en service de ce terminal est prévue en 2014.

Au plan financier, le chiffre d'affaires consolidé du GPMH enregistre une baisse de 7,9 % à 179,4 M€, qui traduit essentiellement la sortie de l'exploitation des outillages du périmètre du GPMH dans le cadre de la réforme portuaire (voir panorama sectoriel). Le résultat d'exploitation est en légère augmentation,

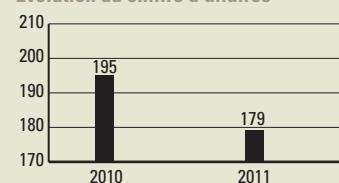
à 28,9 M€ (contre 27,3 M€ en 2010) du fait de reprises importantes de provisions. Mais l'exercice 2011 est surtout marqué, comme en 2010, par les charges et provisions comptabilisées par le GPMH au titre des mesures d'accompagnement de la réforme portuaire, pour un montant d'environ 20 M€. Ajouté à un résultat exceptionnel négatif lié notamment à la moins-value réalisée par le GPMH sur la cession de divers outillages, cet impact de la réforme portuaire explique le résultat net consolidé (part du groupe) négatif enregistré par le GPMH au titre de l'exercice 2011, soit - 5 M€. La dette financière nette du GPMH (251,6 M€) est en baisse significative par rapport à 2010 (267,7 M€) mais reste élevée au regard de sa capacité d'autofinancement, qui atteint 35,3 M€. Les investissements réalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 37,9 M€, dont près des deux tiers ont été consacrés au développement des terminaux à conteneurs de Port 2000.



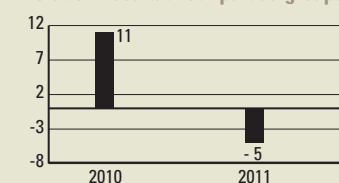
Comptes consolidés en millions d'euros

		2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	195	179
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	27	29
	Résultat financier	- 20	- 11
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	38	35
	Résultat net - part du groupe	11	- 5
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	11	- 5
	Total des immobilisations nettes	1 089	1 096
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	3	3
III - Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	7	7
	Capitaux propres - part du groupe	603	610
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	/	/
	Dividendes versés au cours de l'exercice	1	3
V - Provisions	<i>dont reçus par l'État</i>	1	3
	Autres rémunérations de l'État	0	0
VI - Informations sur l'endettement financier	Provisions pour risques et charges	88	113
	Dettes financières nettes	268	252
VII - Données sociales	Dettes financières brutes à plus d'un an	296	280
	Effectifs en moyenne annuelle	1 391	1 241
VIII - Ratios	Charges de personnel	98	87
	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,6 %	- 2,8 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	70,5	70,1
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	1,8 %	- 0,8 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	44,4 %	41,3 %

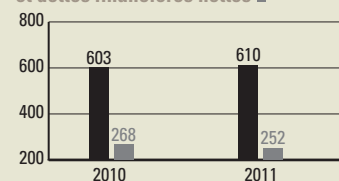
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Grand port maritime de Marseille



Premier port de France, premier port de Méditerranée et troisième port pétrolier mondial, le grand port maritime de Marseille (GPMM) a enregistré en 2011 un

trafic total de 88,1 millions de tonnes, en croissance de 2,6 % sur un an, porté par l'essor des trafics d'hydrocarbures. Le GPMM présente la particularité d'être implanté sur deux sites, au centre de Marseille (bassins est) et à Fos-sur-Mer (bassins ouest).

L'augmentation du trafic du GPMM en 2011 est due quasi exclusivement au secteur des hydrocarbures, qui représente plus des deux tiers du trafic total. En revanche, le trafic de marchandises diverses a connu une légère baisse (- 1,3 % à 15,6 Mt), qui touche en particulier le secteur des conteneurs. Le trafic de conteneurs, qui a été identifié comme un enjeu majeur dans le projet stratégique du GPMM et qui a fait l'objet d'investissements très significatifs sur les bassins de Fos, a en effet souffert des nombreux mouvements sociaux intervenus dans le contexte de la mise en œuvre de la réforme portuaire. Les trafics de vracs solides sont également en repli sensible à 9,8 Mt (- 16,9 %), conséquence en particulier de la décision

du groupe Arcelor Mittal de procéder à la fermeture partielle du site de Fos. Le trafic de voyageurs connaît, enfin, une progression sensible avec 2,3 millions de passagers transportés (+ 13 %).

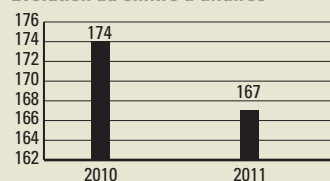
La mise en œuvre de la réforme portuaire (voir panorama sectoriel) s'est déroulée dans un climat particulièrement tendu au GPMM, qui se traduit en particulier par le maintien d'une forte participation financière du port dans les activités d'exploitation. Ainsi le GPMM détient-il des participations de 66 % au capital de la société Fluxel, qui exploite les terminaux pétroliers de Fos et Lavera (bassins ouest), et de 34 % au capital de la société Intramar STS, qui exploite le terminal à conteneurs de Mourepiane (bassins est).

En termes financiers, le chiffre d'affaires consolidé du GPMM enregistre une baisse de 4 % à 167 M€, ce qui traduit essentiellement la sortie d'une partie des activités d'exploitation des outillages du périmètre de consolidation du GPMM. Malgré une relative stabilité des charges de fonctionnement, le résultat d'exploitation, déjà négatif en 2010 (- 15,7 M€), se dégrade très fortement à - 38 M€, ce qui correspond à l'impact des mesures d'accompagnement de la réforme portuaire. Le résultat net consolidé (part du groupe) du GPMM s'établit à 1,6 M€. La dette financière nette du GPMM s'établit à 132 M€, ce qui est très élevé au regard de sa capacité d'autofinancement (8,1 M€), cette dernière étant elle-même fortement diminuée par les conséquences de la mise en œuvre de la réforme portuaire. Ce niveau d'endettement justifie une vigilance particulière s'agissant de la sélectivité des projets d'investissement du GPMM.

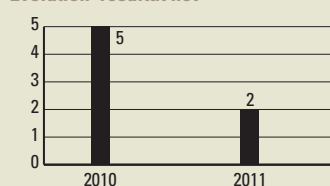
Comptes consolidés en millions d'euros

		2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	174	167
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	- 16	- 38
	Résultat financier	- 4	- 5
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	35	8
	Résultat net - part du groupe	5	2
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	5	2
	Total des immobilisations nettes	753	764
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	3	2
III - Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	5	5
	Capitaux propres - part du groupe	348	349
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	/	/
	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	1
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	1
V - Provisions	Autres rémunérations de l'État	/	/
	Provisions pour risques et charges	89	102
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	118	132
	Dettes financières brutes à plus d'un an	142	155
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	1 471	1 379
	Charges de personnel	95	95
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	2,9 %	1,2 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,3	68,9
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	1,4 %	0,6 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	33,9 %	37,9 %

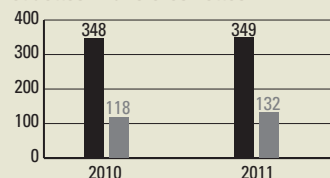
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Premier port de la façade Atlantique, le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) est le quatrième port métropolitain en termes de trafic (30,6 millions de tonnes en 2011).

Il réalise l'essentiel de son trafic

dans les secteurs des hydrocarbures et des vrac solides. Son territoire s'étend sur 65 km le long de l'estuaire de la Loire.

Après une hausse de 4,5 % en 2010, portée par le secteur des hydrocarbures, le trafic du GPMNSN a connu une baisse de 1,4 % en 2011, à 30,6 millions de tonnes, la croissance des trafics de pétrole, de céréales et de conteneurs ne parvenant pas à effacer la chute de plus de 20 % du trafic de gaz naturel liquéfié – résultat notamment de la forte concurrence des gazoducs transsibériens – et la baisse de 5 % environ des trafics de charbon. Le trafic roulier, enfin, a presque doublé, à plus d'un million de tonnes, bénéficiant de la montée en puissance de l'autoroute de la mer entre Montoir et Gijón (Espagne).

Pour la deuxième année consécutive, le niveau des investissements du GPMNSN connaît une baisse significative (- 31,6 % à 25,1 M€). Ces investissements portent notamment sur le remplacement de la

porte aval de la forme Joubert (4,9 M€), sur la rénovation du parc d'engins de dragage (3,9 M€) ou encore sur la modernisation du terminal multivrac (1,8 M€) et du terminal à marchandises diverses et à conteneurs (1,2 M€). Les prochaines années devraient connaître une augmentation du volume des investissements dans le cadre du projet d'extension et de reconfiguration des terminaux multimodaux de Montoir de Bretagne, qui devraient permettre au GPMNSN de capter de nouveaux trafics, en particulier dans le domaine des conteneurs (conformément au projet stratégique du port) mais également d'accueillir de nouvelles activités suite aux résultats du premier appel d'offres lancé par l'État pour le développement d'installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine.

En termes financiers, le chiffre d'affaires du GPMNSN s'établit à 70,8 M€ en 2011, en baisse de 5,9 % par rapport à 2010, cette baisse traduisant essentiellement l'impact de la sortie des activités d'outillage du périmètre du GPMNSN dans le cadre de la réforme portuaire (voir panorama sectoriel). Le résultat d'exploitation, qui était à l'équilibre en 2010, devient fortement négatif en 2011 (- 10,5 M€), ce qui traduit l'impact des provisions passées au titre des mesures d'accompagnement de la réforme portuaire – pour un montant total de près de 10 M€. Le résultat net comptable reste donc très négatif, à - 16,7 M€ (- 6,2 M€ en 2010). La dette financière nette du port augmente de 23 %, à 40,7 M€, ce qui est très élevé au regard de la capacité d'autofinancement du port (1,1 M€ en 2011 contre 15,4 M€ en 2010), elle-même étant fortement impactée en 2011 par les mesures d'accompagnement de la réforme portuaire. Cette situation justifie une forte sélectivité sur les projets d'investissement envisagés dans les prochaines années.

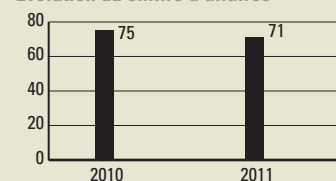


© GPMNSN

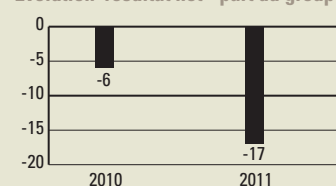
Comptes sociaux en millions d'euros

		2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	75	71
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1	- 11
	Résultat financier	- 1	- 1
	Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	15	1
	Résultat net - part du groupe	- 6	- 17
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
	Résultat net de l'ensemble consolidé	- 6	- 17
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	276	282
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	0	0
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	0	18
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	134	118
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
	<i>dont reçus par l'État</i>	0	0
	Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	17	32
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	33	41
	Dettes financières brutes à plus d'un an	39	46
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	695	662
	Charges de personnel	45	46
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 8,3 %	- 23,9 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,7	69,5
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 4,6 %	- 14,4 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	24,7 %	34,7 %

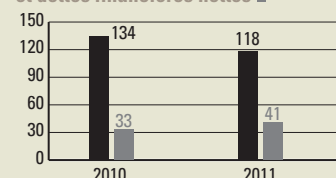
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Port autonome de Paris



Le port autonome de Paris (PAP), établissement public créé en 1970, a pour mission de développer le transport fluvial de marchandises et de passagers en Île-de-France. Premier port fluvial de France et deuxième en Europe avec 22 millions de tonnes transportées par voie d'eau en 2011, il occupe par ailleurs, avec plus de

sept millions de passagers transportés, la première place mondiale des ports touristiques.

Le PAP a bénéficié en 2011, pour la troisième année consécutive, de la croissance des trafics de marchandises par voie d'eau en Île-de-France, qui ont atteint 22 millions de tonnes (Mt) soit une augmentation de 7 %. Le PAP assure près de 15 % de l'approvisionnement de la région Île-de-France en marchandises et contribue à ce titre à l'équilibre économique et écologique de l'agglomération parisienne. Les filières identifiées comme prioritaires dans le projet stratégique 2010-2015 du PAP ont connu une croissance soutenue, le trafic de conteneurs progressant en particulier de 21,4 %.

L'année 2011 a par ailleurs été marquée par le lancement d'une opération de

renovation de la grille tarifaire du PAP, afin d'en améliorer la lisibilité pour les clients tout en optimisant la gestion du domaine du port, qui constitue la source essentielle de ses revenus (les produits du domaine constituent 95 % environ du chiffre d'affaires du PAP).

En termes stratégiques, les prochaines années seront marquées par une évolution de l'environnement du PAP avec la perspective d'une coopération renforcée des trois ports de l'axe Seine (voir encadré spécifique dans le panorama sectoriel) tandis que le PAP poursuivra son action de précurseur dans le domaine de la logistique urbaine, marquée en 2012 par le lancement d'un partenariat avec le groupe

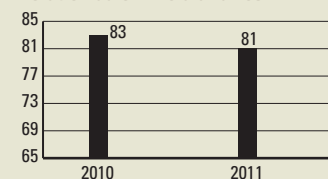
Franprix, qui livrera 80 de ses magasins du centre de Paris par la Seine à partir de juillet 2012.

En termes financiers, le chiffre d'affaires consolidé du PAP, qui avait connu une augmentation régulière depuis 2006, s'inscrit en légère baisse en 2011, à 81 M€ (- 1,9 %) sous l'effet de l'indexation des redevances domaniales (- 2,7 %). Le résultat d'exploitation, après deux années de forte hausse, baisse de 32,4 % pour atteindre 12,8 M€, ce qui traduit en particulier l'augmentation des charges externes (+ 15 %) du fait notamment des études menées dans le cadre du projet de nouvelle plateforme multimodale à Achères (Yvelines). Le résultat net consolidé (part du groupe) baisse également pour atteindre 14,6 M€ (- 18,1 %). La dette financière nette du PAP progresse sensiblement à 14,3 M€ (contre 2 M€ en 2010) mais reste raisonnable au regard de la capacité d'autofinancement du PAP, qui a atteint 34 M€ en 2011 (- 15,6 %). Le PAP dispose ainsi des capacités financières nécessaires pour engager dans les prochaines années un programme ambitieux d'investissement.

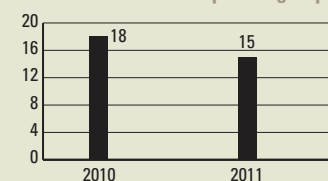
Comptes consolidés en millions d'euros

		2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	83	81
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	19	13
	Résultat financier	-1	-1
	Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	40	34
	Résultat net - part du groupe	18	15
	Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
II - Immobilisations nettes	Résultat net de l'ensemble consolidé	18	15
	Total des immobilisations nettes	566	577
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	1	1
III - Informations sur les fonds propres	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	1	1
	Capitaux propres - part du groupe	520	527
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Intérêts minoritaires	/	/
	Dividendes versés au cours de l'exercice	8	8
V - Provisions	<i>dont reçus par l'État</i>	8	8
	Provisions pour risques et charges	17	14
VI - Informations sur l'endettement financier	Autres rémunérations de l'État	0	0
	Dettes financières nettes	2	14
VII - Données sociales	Dettes financières brutes à plus d'un an	40	36
	Effectifs en moyenne annuelle	233	239
VIII - Ratios	Charges de personnel	16	17
	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	21,5 %	18,5 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	68,7	71,1
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	3,4 %	2,8 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	0,4 %	2,7 %

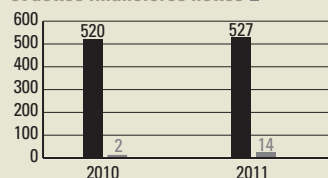
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Grand port maritime de Rouen



Le grand port maritime de Rouen (GPMR) est le cinquième port français avec un trafic maritime total de 25,4 millions de tonnes en 2011. Le trafic céréalier représente le tiers du trafic total du port, ce qui en fait le premier port européen dans ce domaine. Le GPMR est le premier port français dans le secteur de l'agro-industrie et le deuxième dans le secteur des produits papetiers. Par ailleurs, le GPMR présente la particularité d'être titulaire depuis 1974 du contrat de concession du port fluvial.

Après une année 2010 exceptionnelle (record de trafic à 26,7 millions de tonnes), le GPMR a connu en 2011 une baisse de son trafic, à 25,4 millions de tonnes (- 4,8 %), conséquence d'une campagne céréalrière en retrait par rapport à l'année 2010. Le trafic 2011 du GPMR était constitué principalement de vracs liquides (48 % du trafic total, constitués essentiellement de produits raffinés) et de vracs solides (44 % du trafic total, dont les trois quarts correspondent aux exportations de céréales).

Le volume d'investissements du GPMR a fortement progressé en 2011, à 24,7 M€ (contre 16,8 M€ en 2010), les principales opérations concernant l'extension du terminal à marchandises diverses de

Grand-Couronne (3,9 M€), la réhabilitation d'un quai à Honfleur (7,2 M€) ainsi que le démarrage des travaux d'amélioration des accès nautiques (4,2 M€). Suite au retrait de la contribution du conseil général de la Seine-Maritime au financement des investissements du port au titre du contrat de projet État-Région, le programme d'investissements du GPMR pour la période 2009-2015 a dû être révisé à la baisse, à 290 M€ (contre 320 M€ environ prévus en 2011 et 357 M€ inscrits dans le projet stratégique de 2009), dont l'essentiel porte sur l'amélioration des accès maritimes (154 M€). Ce programme est cofinancé par l'État, le Fonds européen de développement régional, les collectivités territoriales et par le GPMR lui-même.

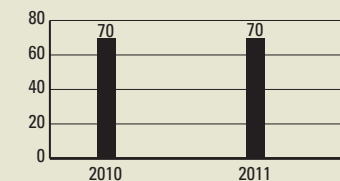
En termes stratégiques, l'environnement du GPMR est marqué par la mise en place progressive du GIE « Haropa » avec les ports du Havre et de Paris (voir encadré spécifique dans le panorama sectoriel), qui a vocation à constituer un ensemble majeur à l'échelle européenne.

En termes financiers, le chiffre d'affaires consolidé du GPMR enregistre une légère baisse en 2011, à 70 M€ (- 0,4 %), l'impact conjoint du transfert des activités d'outillage aux sociétés manutentionnaires et de la baisse du trafic étant en partie compensé par la progression des prestations de services et des recettes domaniales. Le résultat d'exploitation est en baisse de 57 %, à 5,8 M€, sous l'effet notamment de la hausse des charges de carburant et de dragage. Le résultat net consolidé (part du groupe) de l'exercice 2011 s'établit à 10,4 M€ (contre 16 M€ en 2010). La dette financière nette du GPMR reste fortement négative à -14,3 M€ contre -19,9 M€ à fin 2010 (situation de trésorerie nette positive), tandis que sa capacité d'autofinancement ressort à 20,5 M€ (contre 18 M€ en 2010).

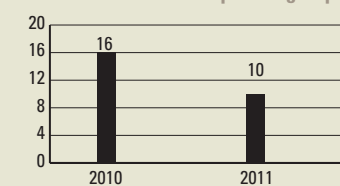
Comptes consolidés en millions d'euros

		2010	2011
Degré d'appartenance au secteur public	Capital détenu par l'État (en %)	100	100
	Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
	Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
I - Activité et résultat	Chiffre d'affaires	70	70
	<i>dont réalisé à l'étranger</i>	0	0
	Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	13	6
	Résultat financier	0	1
	Capacité d'autofinancement/		
	Marge brute d'autofinancement	18	20
	Résultat net - part du groupe	16	10
	Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
	Résultat net de l'ensemble consolidé	16	10
II - Immobilisations nettes	Total des immobilisations nettes	263	273
	<i>dont écart d'acquisition net</i>	/	/
	<i>dont immobilisations incorporelles nettes</i>	3	4
	<i>dont immobilisations financières nettes</i>	20	20
III - Informations sur les fonds propres	Capitaux propres - part du groupe	191	192
	Intérêts minoritaires	/	/
IV - Dividendes et autres versements assimilés	Dividendes versés au cours de l'exercice	3	6
	<i>dont reçus par l'État</i>	3	6
	Autres rémunérations de l'État	0	0
V - Provisions	Provisions pour risques et charges	14	13
VI - Informations sur l'endettement financier	Dettes financières nettes	- 20	- 14
	Dettes financières brutes à plus d'un an	5	4
VII - Données sociales	Effectifs en moyenne annuelle	541	494
	Charges de personnel	33	33
VIII - Ratios	Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	22,9 %	14,3 %
	Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	61	67
	Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,4 %	5,2 %
	Dettes financières nettes/Fonds propres	- 10,4 %	- 7,3 %

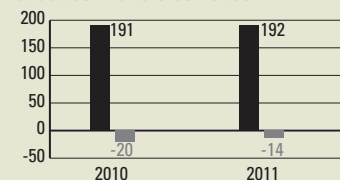
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Réseau ferré de France (RFF) est un établissement public de l'État créé par la loi du 13 février 1997, chargé de gérer et de développer le réseau ferré. RFF assure la gestion quotidienne du réseau dont il est propriétaire et en développe

la performance. Il pilote la maintenance et l'exploitation du réseau dont la mise en œuvre est, pour ce qui concerne l'exploitation et la quasi-totalité de l'entretien, déléguée à la SNCF. Il assure la répartition des sillons (les capacités de l'infrastructure ferroviaire) et perçoit les péages. Par ailleurs, il a la responsabilité des opérations de développement du réseau.

En 2011, RFF a connu une stabilisation de son résultat opérationnel, mais une hausse conséquente de son endettement net (+ 1,2 Md€ en valeur), qui atteint désormais près de 30 Md€. Comme les Assises du ferroviaire en ont fait le constat, des mesures structurelles d'ampleur à l'échelle de l'ensemble du système ferroviaire se révèlent donc indispensables pour parvenir à l'équilibre économique du gestionnaire d'infrastructure.

Faits marquants

La poursuite de l'adaptation de RFF au cadre de régulation du secteur ferroviaire défini par la loi ORTF du 8 décembre 2009

L'adoption de la loi relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires (ORTF) fin 2009 a conduit RFF à devoir progressivement s'adapter au nouveau contexte institutionnel. L'établissement doit notamment présenter chaque année au nouveau régulateur du secteur, l'Araf, son document de référence de réseau (DRR). Suite à cette transmission, l'Araf rend un avis motivé sur l'ensemble du document. Cet avis est dit « conforme » sur la partie tarification, au sens où il oblige RFF à prendre en compte les observations de l'Araf.

À la demande de l'Araf, RFF est en particulier en train de revoir en profondeur son modèle de coûts, en lien avec les

entreprises ferroviaires et les autorités organisatrices, et les méthodes de valorisation de la congestion, de façon à mieux justifier l'adéquation entre les niveaux de tarification et les coûts réels de gestion de l'infrastructure. RFF s'est également engagé début 2012 sur le principe d'une trajectoire pluriannuelle de péages indexée sur l'inflation ferroviaire, de façon à répondre au souhait de l'Araf que les entreprises ferroviaires puissent bénéficier d'une visibilité pluriannuelle.

La loi ORTF avait par ailleurs rendue autonome au sein de la SNCF la direction des circulations ferroviaires (DCF), chargée de l'exploitation du réseau. RFF a poursuivi en 2011 son rapprochement avec la DCF, en actant le principe du regroupement fonctionnel dans une même entité de l'ensemble des métiers de gestion des sillons (rapprochement de la direction des sillons de RFF avec la direction de la production des sillons de la DCF au sein de mêmes locaux). Ce rapprochement, qui devrait être effectif d'ici fin 2012, contribuera à améliorer la qualité de production des sillons et à éviter les situations d'engorgement telles que celles connues lors de la « crise des sillons » début 2011.

Enfin, le décret « gares » du 20 janvier 2012, pris en application de la loi ORTF, a vu l'introduction d'une nouvelle redevance versée par les entreprises ferroviaires à RFF pour la fourniture des services correspondant au périmètre des gares géré par l'établissement. La perception de cette redevance permettra à RFF de couvrir le coût complet des services rendus en gare.

FICHE D'IDENTITÉ

■ **Historique :** 1997 : création de RFF ; 2004 : réforme du financement de RFF ; 2007 : ouverture de la LGV Est européenne ; 2008 : signature du contrat de performance 2008-2012 entre l'État et RFF ; 2010 : signature par RFF de son premier contrat en partenariat public-privé, portant sur le réseau de télécommunications GSM-R ; 2011 : signature par RFF de son premier contrat de concession, portant sur la ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux.

■ **Forme juridique :** établissement public de l'État à caractère industriel et commercial créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

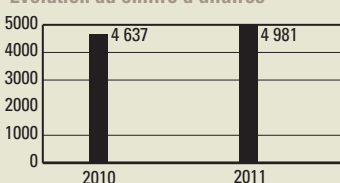
VIII - Ratios

Informations complémentaires

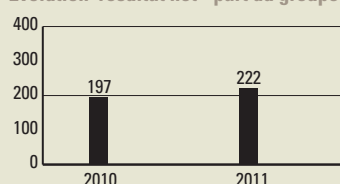
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	4 637	4 981
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1 491	1 533
Résultat financier	- 1 194	- 1 251
Flux de trésorerie généré par l'activité	2 135	2 143
Résultat net - part du groupe	197	222
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	197	222
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	46 871	50 990
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	14	49
dont immobilisations financières nettes	788	1 297
Capitaux propres - part du groupe	- 1 193	- 1 159
Capitaux propres - part du groupe	/	/
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	516	497
Dettes financières nettes	28 664	30 292
Dettes financières brutes à plus d'un an	30 058	31 979
Effectifs au 31 décembre	1 299	1 410
Charges de personnel	92	104
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	70,8	73,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	2 868	2 870
Rémunération du GID pour la gestion du patrimoine	77	85
Rémunération du GID pour la gestion des quais	46	49

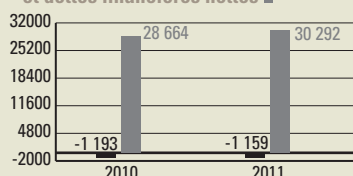
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Un rythme soutenu d'avancement des projets de développement du réseau ferré national

Les grands projets d'investissement dans le domaine de la grande vitesse, tels qu'identifiés dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ont largement continué à mobiliser les équipes de RFF. Après plusieurs années de travail, l'établissement a ainsi signé un contrat de concession pour la LGV Tours-Bordeaux en juin 2011, puis des contrats de partenariat pour la LGV Bretagne-Pays de la Loire, en juillet 2011, et le contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier, en juin 2012. RFF poursuit dans le même temps la réalisation des travaux de la seconde phase de la LGV Est européenne, entamés à l'été 2010. Ces quatre chantiers, qui représentent l'effort de développement le plus ambitieux jamais réalisé sur le réseau ferré national, devraient permettre une mise en service commerciale des lignes à l'horizon 2016-2017.

RFF a parallèlement poursuivi l'instruction d'autres grands projets en phase amont. En 2011 et au premier semestre 2012, l'établissement a ainsi été particulièrement mis à contribution avec la tenue de débats publics sur le projet d'interconnexion au sud de l'Île-de-France des LGV Atlantique et Sud-Est, le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie et le projet de LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon.

La première phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône (140 km) a été inaugurée par le président de la République en septembre 2011, cinq ans après le début des travaux, puis mise en service commercialement en décembre. Le système de communication ferroviaire GSM-R, pour lequel RFF avait conclu son premier contrat de partenariat en février 2010, devrait quant à lui être mis en exploitation progressivement à partir de la fin de l'année 2012.

L'axe prioritaire de la rénovation et de la modernisation du réseau ferré national

Un audit de 2005 sur l'état du réseau ferré national, dit audit « Rivier », avait constaté que la France investissait sensiblement moins dans le renouvellement que ses voisins européens, ce qui se traduisait par un vieillissement important du réseau. Ces conclusions préoccupantes ont conduit RFF, en lien avec l'État, à mettre en œuvre un plan de rénovation ambitieux de près de 13 Md€ d'investissements sur la période 2008-2015, destiné à rajeunir le réseau à l'horizon 2020. Les investissements de renouvellement sont ainsi passés de 1 Md€ en 2006 à plus de 2 Md€ en 2011 (pour 1 000 km de voies rénovés), tandis que les dépenses d'entretien n'augmentaient dans le même temps que de 13 %.

En 2012, RFF a décidé de mettre un accent particulier sur le problème de la saturation des zones denses en accélérant la modernisation du réseau ferré d'Île-de-France, qui représente seulement 10 % du réseau national mais voit passer plus du tiers des circulations ferroviaires comptabilisées en France. L'objectif de RFF est de faire diminuer de 30 % les causes d'irrégularité des trains liées aux infrastructures. Plus d'une centaine d'opérations majeures, d'un budget supérieur à 1 million d'euros, vont ainsi être effectuées sur la quasi-totalité des lignes d'Île-de-France, permettant de renouveler près de 90 kilomètres de voies et 67 appareils d'aiguillage. Au total, près d'1 milliard d'euros d'investissements auront été engagés par RFF entre 2009 et 2012 pour moderniser les infrastructures existantes dans la région, soit 50 % de plus que sur la période 2005-2008, ces investissements s'ajoutant aux dépenses de fonctionnement et d'entretien courant (près de 600 millions d'euros par an) engagés par RFF sur le réseau francilien.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Hubert du Mesnil* (Administrateur représentant de l'État) ■ Administrateurs représentant l'État : *Stanislas Bourron, Emmanuel Duret, Laurent Machureau, Dominique Maillard, Michel Massoni, Tanguy Stehelin* ■ Administrateurs désignés en raison de leurs compétences particulières : *Denis Choumert, Yves Crozet, Alain Fouché, Fabienne Keller, Luc Lallemand* ■ Administrateurs élus par les salariés : *Fanny Arav, Audrey Delaunay, Laurent Gangbès, Joseph Giordano, Céline Pierre, Didier Thomas* ■ Commissaire du Gouvernement : *Christophe Saintillan* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Noël de Saint-Pulgent* ■ Commissaires aux comptes : *PWC / Mazars* ■

* Composition en application du décret n° 97-444 du 5 mai 1997. Le conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises au cours de l'exercice 2011. Il est assisté par un comité d'audit, un comité de la stratégie, un comité des engagements et une commission des marchés. Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs, ni de rémunération spéciale aux membres des comités spécialisés.

Si l'amélioration de l'état du réseau par le volume de renouvellement permet d'en diminuer le coût d'entretien, cette diminution passe aussi par le développement d'une nouvelle stratégie de maintenance. Un protocole a été conclu à cet effet en mars 2011 entre RFF et la SNCF, visant à construire un nouveau partenariat industriel et contractuel entre les deux établissements, de manière à assurer une meilleure performance opérationnelle, technique et économique de l'infrastructure. RFF et la SNCF développent en outre conjointement une politique industrielle par axe, qui permettra à terme d'optimiser la planification des opérations de maintenance.

Une meilleure organisation des circulations sur le réseau

S'agissant de la bonne allocation des capacités de circulation sur le réseau, le conseil d'administration de RFF a validé début 2011 le schéma d'ensemble et de gouvernance du projet de commande centralisé du réseau, qui doit permettre de gérer les 1 500 postes d'aiguillage des lignes principales à partir de seize centres, supervisés et coordonnés par un centre national. Deux de ces centres (Lyon et Dijon) ont été construits en 2011. À l'horizon 2030, cet investissement global de 5 Md€, financé par RFF, permettra de renforcer la régularité des circulations et de réagir plus rapidement à des situations perturbées.

La régularité sur le réseau a atteint 89 % en 2011, soit une nette amélioration par rapport à l'année précédente (85,4 %) bien que ce résultat soit à relativiser du fait des intempéries et grèves ayant perturbé les circulations en 2010. Sur le plan de la gestion opérationnelle du réseau, l'objectif de maîtrise de l'impact des plages-travaux dérogatoires sur les clients (moins de 5 000 sillons-jours par mois) est atteint, avec moins de 2 600 sillons-jours touchés en moyenne fin 2011. Enfin, la mise en place du service annuel 2012 en décembre 2011, avec une augmentation du cadencement des sillons de voyageurs, s'est déroulée sans incident majeur grâce à un important travail en commun entre RFF et la SNCF.

Le renforcement de la politique commerciale afin de développer les trafics ferroviaires

RFF a reçu en 2011 plus de 4,6 Md€ de redevances pour l'utilisation du réseau (97 % au titre de l'activité voyageurs qui représente 85 % des circulations, le reste au titre de l'activité fret) et doit en contrepartie garantir un service de qualité. C'est donc en organisant pour l'ensemble de ses clients des accès de meilleure qualité au réseau que RFF pourra en intensifier l'usage. L'année 2011 a été marquée par une forte mobilisation de la filière commerciale de l'établissement qui s'est traduite, à la suite de la signature de quatre accords qualité sillons, par la création d'une « cellule sillons sensibles » partagée entre RFF et la SNCF. RFF a également pour la première fois réalisé en 2011 une enquête de satisfaction auprès de ses clients, dont les résultats l'ont conduit à engager une clarification de son offre de services.

Analyse financière

Une performance opérationnelle stable en 2011, pénalisée toutefois par une augmentation assez significative des charges d'exploitation

Les résultats de l'exercice 2011 font apparaître un excédent brut d'exploitation en légère augmentation (2 139 M€ contre 2 092 M€ en 2010, soit + 2,2 %). Les produits d'exploitation sont en hausse de 3,8 %, tirés par une croissance du chiffre d'affaires (+ 7,4 %) qui est toutefois à relativiser, l'exercice 2010 ayant été largement impacté par les mouvements sociaux et aléas climatiques. Les produits d'exploitation, malgré une hausse des péages perçus de plus de 300 M€, sont en partie affectés par la diminution des subventions d'exploitation (- 163 M€, soit - 17,2 %).

Les charges d'exploitation sont en hausse de 6,4 %, malgré une quasi-stabilité de la rémunération de la SNCF pour son activité de gestionnaire d'infrastructure délégué (+ 13 M€, soit + 0,4 %). Les charges de personnel augmentent ainsi significativement (+ 11,5 M€, soit + 12,5 %), de même que les frais d'études (+ 9,4 M€, soit + 17,8 %) en raison de la multiplication des projets d'investissement. Les autres postes contribuant à cette hausse des charges sont les dépenses liées aux actes de malveillance (+ 21 M€, soit

+ 48,5 %) et surtout celles liées aux autres achats externes (+ 75 M€, soit + 46 %), essentiellement relatives à des opérations de dépollution (+ 50 M€) et à l'augmentation des frais de système d'information (+ 44 M€).

Le résultat opérationnel est en augmentation (1 533 M€ contre 1 491 M€ en 2010, soit + 2,6 %) mais doit être corrigé de d'effets non récurrents importants. Une fois ces effets retraités, le résultat opérationnel est en retrait de - 35 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est de - 1 251 M€, en baisse de 57 M€ par rapport à 2010 du fait d'une augmentation du coût moyen de la dette. Au final, et après prise en compte de l'impôt sur les sociétés auquel est désormais soumis RFF, le résultat net ressort à 222,5 M€, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (197,4 M€).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 3 février 2011 : adoption par le conseil d'administration de RFF du projet de commande centralisé du réseau (CCR).
- 16 juin 2011 : signature entre RFF et le groupement Lisea (Vinci Concessions, CDC, Axa Private Equity) du contrat de réalisation en concession de la ligne à grande vitesse SEA (Tours-Bordeaux).
- 28 juillet 2011 : signature entre RFF et Eiffage Rail Express du contrat de partenariat public-privé pour la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire (Le Mans-Rennes).
- 8 septembre 2011 : inauguration de la branche Est de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône.
- Septembre-décembre 2011 : Assises du ferroviaire.
- 30 janvier 2012 : signature d'un nouvel accord intergouvernemental franco-italien pour la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon-Turin.
- 27 juin 2012 : signature entre RFF et le groupement Oc'via du contrat de partenariat public-privé pour le contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier.

Des résultats qui illustrent l'insoutenabilité du programme d'investissement de l'établissement

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont en légère dégradation par rapport à l'exercice précédent (2 062 M€ contre 2 106 M€ en 2010) et restent loin de couvrir la somme des frais financiers (1 251 M€) et les besoins de financement liés au programme d'investissement (2,6 Md€ à la charge de RFF, en participation article 4 et sur ressources propres, sur 4,6 Md€ immobilisés lors de l'exercice 2011). Ce déséquilibre contribue à creuser l'endettement de l'établissement. Le stock de dette nette a ainsi augmenté de 1,2 Md€ en un an pour atteindre 28,6 Md€ en valeur au 31 décembre 2011, tandis que les grands chantiers de développement lancés sur le réseau ferré national devraient se traduire à court terme par une forte progression de l'endettement net de l'établissement.

Perspectives

Les dépenses d'entretien sur le réseau, en augmentation continue, restent plus importantes que le renouvellement. Or, l'entretien courant ne permet pas de préserver sur la durée les caractéristiques de l'infrastructure à un coût raisonnable, d'où l'objectif d'inverser cette tendance en 2020. À la demande de RFF, l'École polytechnique fédérale de Lausanne a récemment mis à jour un audit réalisé en 2005 sur l'état du réseau, dont les résultats font certes apparaître une montée en puissance des investissements sur le réseau mais montrent que celle-ci est encore insuffisante pour atteindre l'objectif fixé (le besoin de renouvellement des caténaires n'avait pas été suffisamment identifié en 2005). Il apparaît également que l'effort de renouvellement a surtout porté ces dernières années sur les voies régionales les moins circulées, qui ont vu leur âge moyen diminuer alors que le réseau structurant continuait à vieillir. Au vu de ce constat, il convient de remettre en cohérence les ambitions ferroviaires avec les capacités de financement disponibles, en intégrant le coût d'opportunité des fonds publics. Le maintien des performances commerciales du réseau et l'amélioration de la situation financière du secteur ferroviaire passent par une concentration en priorité des moyens financiers sur la préservation du réseau existant par rapport aux projets de développement (malgré leur augmenta-

tion depuis 2008, les investissements de rénovation restent encore actuellement inférieurs aux investissements de développement), un effort de renouvellement là où il se révèle le plus nécessaire (c'est-à-dire sur les axes structurants). À défaut de ces réorientations, l'endettement de RFF continuera à augmenter de façon très significative, faisant porter un risque systémique sur le secteur ferroviaire.

L'assainissement des finances de RFF passe également par un approfondissement du travail en commun avec la SNCF sur les gains de productivité en matière de gestion de l'infrastructure. À plus long terme, la planification du besoin de maintenance par axe et l'arbitrage au meilleur coût entre circulation sur le réseau et travaux de maintenance constitueront des leviers essentiels de rationalisation du système ferroviaire. Le premier contrat de performance entre l'État et RFF, qui portait sur la période 2008-2012, étant désormais arrivé à échéance, la préparation du nouveau contrat doit prendre en compte cette démarche de rationalisation industrielle et s'inscrire dans une perspective d'unification de la gestion de l'infrastructure, qui fait désormais l'objet d'un consensus à la suite des Assises du ferroviaire.

RFF devra par ailleurs continuer son adaptation au cadre institutionnel établi par la loi ORTE, en continuant en particulier à approfondir son modèle de coûts pour mieux justifier auprès de l'Araf la tarification retenue. La renégociation de la CGI en 2011 s'est ainsi accompagnée d'un *reporting* et d'une information plus systématique de la part de la SNCF, ainsi que d'un renforcement de ses capacités de contrôle, qui doivent permettre à l'établissement une meilleure connaissance des coûts.

L'attention de RFF devra enfin se porter sur la mise en œuvre des grands projets de développement signés, tant en ce qui concerne le suivi des contrats que la réalisation dans les délais des parties élaborées sous sa propre maîtrise d'ouvrage (raccordements aux lignes nouvelles notamment).



© SG-Dominique-Henri Simon



Le groupe Areva est l'un des leaders mondiaux des solutions pour la production d'énergie faiblement émettrice de CO₂. En 2011, le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est établi à 8 872 M€, dont 36 % en France et 39 % hors d'Europe, sa marge brute à 854 M€ (9,6 % du chiffre d'affaires)

et son résultat net part du groupe à - 2 424 M€. La stratégie d'Areva repose sur le développement des énergies faiblement émettrices de CO₂, nucléaire et renouvelables. Sur les marchés nucléaires qui ont représenté près de 97 % de son chiffre d'affaires en 2011, Areva est l'un des seuls acteurs à être présent sur l'ensemble du cycle du combustible, la construction et la maintenance de centrales nucléaires. Il emploie 47 541 personnes, dont 29 289 en France.

Faits marquants

L'année 2011

L'année 2011 a tout d'abord été marquée par l'accident nucléaire de Fukushima survenu le 11 mars suite au tsunami d'une ampleur exceptionnelle provoqué par un tremblement de terre. Après cet accident, les experts ont revu à la baisse de 5 à 10 % leur estimation de croissance du parc nucléaire mondial pour tenir compte de la décision allemande de sortir du nucléaire, et attendent la décision du gouvernement japonais sur l'avenir de son parc nucléaire. La croissance du parc nucléaire devrait néanmoins être de l'ordre de 2 % en moyenne par an à horizon 2030 et la plupart des pays déjà engagés dans cette énergie, dont la Chine, l'Afrique du Sud, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Brésil ou encore l'Inde, ont confirmé leur volonté de poursuivre le développement de leur parc nucléaire.

De nouveaux pays ont également décidé de se lancer dans le nucléaire, à l'image de l'Arabie Saoudite.

L'année 2011 d'Areva a également été marquée par la nomination d'un nouveau directoire dont la présidence a été confiée à Luc Oursel. La nouvelle équipe dirigeante, largement renouvelée, a élaboré en décembre 2011 un plan stratégique destiné à redresser la situation financière de l'entreprise dans l'intérêt de ses salariés et de ses actionnaires. Ce plan, qui tient compte des conséquences de l'accident de Fukushima, réaffirme le choix des plus hauts standards de sûreté et de sécurité, et du modèle intégré.

Les activités minières d'Areva ont été regroupées au sein d'une nouvelle filiale, Areva Mines, conformément à la demande du Conseil de politique nucléaire du 21 février 2011. Au plan opérationnel, Areva a produit 8 790 tonnes d'uranium

FICHE D'IDENTITÉ

■ Areva SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance créée le 3 septembre 2001.

■ La détention du capital au 30 juin 2012 :

- CEA :	73,03 %
- État :	10,17 %
- Kia :	4,82 %
- Public (flottant) :	4,04 %
- CDC :	3,32 %
- EDF :	2,24 %
- Total S.A. :	0,95 %
- Cacib :	0,89 %
- Autodétention :	0,31 %
- Framéparagne :	0,23 %
- Membres du CS :	0,00 %
- Total :	100,00 %

■ Le holding Areva SA détient cinq filiales de premier rang : Areva Mines SAS, Areva NC SA (ex-Gemema), Areva NP SAS* (ex-Framatome), Areva TA SA (ex-Technicatome) et Areva Renouvelables SAS.

Ses activités sont organisées par *business group* (« BG ») :

- Le BG Mines, 15 % du chiffre d'affaires, extrait l'uranium naturel ;
- Le BG Amont, 26 % du chiffre d'affaires, convertit, enrichit l'uranium, et fabrique le combustible nucléaire.
- Le BG Réacteurs et services, 37 % du chiffre d'affaires, conçoit, construit, maintient et modernise les centrales nucléaires.
- Le BG Aval, 18 % du chiffre d'affaires, offre des solutions permettant de gérer la fin du cycle du nucléaire (gestion du combustible usé, recyclage, démantèlement et valorisation des sites).
- Le BG Énergies renouvelables, 3 % du chiffre d'affaires, regroupe quatre activités : l'éolien *offshore*, la biomasse, le solaire à concentration et l'hydrogène, et le stockage d'énergie.

* La filiale Areva NP est détenue à 100 % depuis le rachat à Siemens de sa participation de 34 % en mars 2011.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres
IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions
VI - Informations
sur l'endettement
financier

VII - Données
sociales

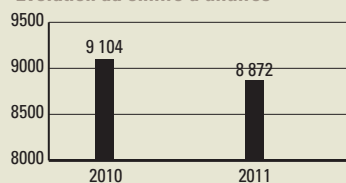
VIII - Ratios

Informations
complémentaires

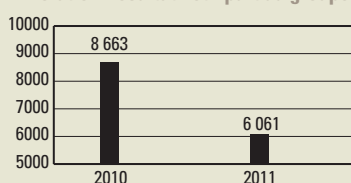
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	10,2	10,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	78,8	78,5
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	744
Chiffre d'affaires	9 104	8 872
<i>dont réalisé à l'étranger</i>	<i>5 533</i>	<i>5 675</i>
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	- 423	- 1 923
Résultat financier	- 314	- 548
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	538	893
Résultat net - part du groupe	883	- 2 424
Résultat net - intérêts minoritaires	103	- 143
Résultat net de l'ensemble consolidé	986	- 2 567
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	22 870	20 334
<i>dont écart d'acquisition net</i>	<i>4 625</i>	<i>4 239</i>
<i>dont immobilisations incorporelle nettes</i>	<i>3 652</i>	<i>2 929</i>
<i>dont titres mis en équivalence</i>	<i>988</i>	<i>205</i>
<i>dont impôts différés actifs</i>	<i>1 044</i>	<i>742</i>
Capitaux propres - part du groupe	8 663	6 061
Intérêts minoritaires	915	545
Dividendes versés au cours de l'exercice	250	0
<i>dont reçus par l'État</i>	<i>26</i>	<i>0</i>
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	8 879	9 606
Dettes financières nettes	3 672	3 547
Dettes financières brutes à plus d'un an	6 537	4 950
Effectifs inscrits en fin de période	47 851	47 541
Charges de personnel	3 566	3 562
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,8 %	- 28,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	74,5	74,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	10,3 %	- 38,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	38,3	53,7
Provisions pour opérations de fin de cycle (part propre)	5 563	5 800
Portefeuille d'actifs financiers de couverture des opérations de fin de cycle	5 582	5 287

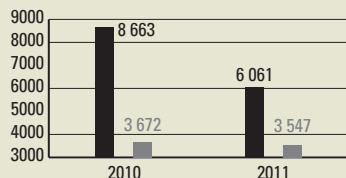
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



en 2011, se maintenant au deuxième rang mondial derrière les Kazakhs de Kazatomprom mais devant les Canadiens de Cameco, dans un contexte de marché relativement difficile avec un recul des prix *spot* et de long terme de l'ordre de 25 % suite à Fukushima. Dans ce nouveau contexte, Areva concentrera ses efforts sur la mise en production de la mine d'Imouraren au Niger et de la mine de Cigar Lake au Canada, prévue fin 2013, et sur le renouvellement organique de ses ressources et réserves. Enfin, il convient de rappeler que quatre personnes enlevées à l'automne 2010, dont un salarié d'Areva, restent malheureusement détenues comme otages dans le Sahel par l'organisation AQMI.

Dans l'Amont du cycle nucléaire, le groupe Areva a poursuivi en 2011 sa phase de transition liée au renouvellement de son outil industriel. Dans la conversion, la construction de nouvelles installations de Comurhex II, qui doit aboutir en 2015, se poursuit conformément au calendrier. Le groupe a décidé de suspendre pendant deux mois l'activité des usines de la Comurhex, compte tenu d'un environnement commercial dégradé. Dans l'enrichissement, l'usine de centrifugation de Georges Besse II, qui remplace l'usine historique de diffusion gazeuse d'Eurodif, a atteint une capacité de production commerciale de 1 MUTS, poursuivant la montée en puissance qui doit porter sa capacité nominale à 7,5 MUTS en 2016. Areva a par ailleurs pris la décision de geler provisoirement des investissements, dont certains prévus aux États-Unis. Dans la fabrication de combustible enfin, Areva a décidé de restructurer son outil industriel en fermant l'usine belge de Dessel, en rationalisant davantage les activités américaines et en créant en janvier 2011 une *joint-venture* en Chine dans le domaine du zirconium. Le groupe a d'ailleurs réalisé sa plus importante livraison commerciale vers la Chine, composée de 700 assemblages et 800 grappes de contrôle destinés à son partenaire CNNC.

CONSEIL DE SURVEILLANCE* : Président : Jean-Cyril Spinetta (administrateur indépendant nommé par l'assemblée générale) ■ Administrateurs représentants de l'État : David Azéma, Marion Guillou, Luc Rousseau, Pierre Sellal ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale : Bernard Bigot (vice-président), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA, personne morale représentée par Christophe Gégout), Christophe Béhar ■ Administrateurs indépendants nommés par l'assemblée générale : Sophie Boissard, François David, Agnès Lemarchand, Guylaine Saucier ■ Membres élus du personnel : Jean-Michel Lang, Françoise Pieri, Philippe Pinson ■ Mission de contrôle économique et financier : Toni Cavatorta ■ Commissaires aux comptes : Deloitte, Mazars ■

* Assistent au Conseil avec voix consultative : Toni Cavatorta (Chargé du contrôle sur Areva SA), Pierre-Franck Chevet (Commissaire du Gouvernement), Marcel Oterbein (Représentant du CE au conseil de surveillance).

Dans l'activité Réacteurs et services, les trois chantiers EPR en cours d'Areva ont avancé à des rythmes différents. En Finlande, le groupe a dû revoir le calendrier avec TVO. À Flamanville en France, les tests des épreuves hydrauliques pour les 4 GV ont été réalisés avec succès. À Taishan en Chine, le chantier a franchi d'importants jalons avec notamment la pose du dôme du premier réacteur en octobre 2011. Areva y bénéficie de l'expérience acquise sur les premiers chantiers. Les services à la base installée, principale source de revenus récurrents du BG réacteurs et services, ont connu une forte activité commerciale malgré Fukushima, ce qui révèle la résilience du modèle du groupe. Areva a notamment remporté auprès d'EDF un contrat portant sur la fourniture de 32 des 44 générateurs de vapeur à renouveler dans des centrales de 1 300 MW du parc français, ainsi qu'un contrat pour la modernisation des systèmes de contrôle commande des 20 réacteurs de 1 300 MW. Aux États-Unis, Areva s'est par ailleurs vu confier par Tennessee Valley Authority (TVA) l'achèvement de la construction de la centrale de Bellefonte.

L'activité Aval se caractérise par des contrats pluriannuels avec un nombre de clients réduit et une forte permanence de l'activité, qui repose à plus de 60 % sur la *Business Unit* Recyclage de combustible usé. L'année 2011 a confirmé cette tendance structurelle et l'importance de ces activités récurrentes et bénéficiaires. Le groupe, qui détient une technologie unique, cherche à accélérer son développement à l'étranger, en Chine et au Japon notamment.

Enfin **l'activité Énergies renouvelables**, bien qu'encore déficitaire, monte en puissance, même si le carnet de commandes a stagné en 2011. Dans le solaire, Areva a remporté un contrat auprès d'un grand opérateur indien pour deux tranches de 125 MW. Les projets sont en cours d'exécution.

Premier semestre 2012

Le premier semestre 2011 a d'abord été marqué par l'annonce des conclusions du comité de trois membres indépendants institué par le conseil de surveillance pour analyser les conditions d'acquisition de la société Uramin, ainsi que les principales décisions prises dans ce périmètre jusqu'en 2011, et de lui proposer, au vu des analyses conduites, toute mesure utile dans l'intérêt d'Areva. Compte tenu des dysfonctionnements relevés, le conseil a estimé qu'il convenait de revoir en profondeur la gouvernance d'Areva afin de s'assurer que des décisions touchant à des acquisitions ou à des investissements importants soient à l'avenir instruites et validées dans des conditions garantissant une meilleure sécurité juridique et financière et permettant un dialogue plus transparent entre le management et le conseil de surveillance. Il a demandé la création d'un comité d'éthique rattaché au conseil de surveillance et celle d'un comité des ressources et réserves minières placé sous l'autorité du directoire. Ces réformes ont été validées par l'assemblée générale du 10 mai 2012 et approuvées ensuite par un décret du 20 août 2012. Il a également été décidé de mettre à l'étude une transformation d'Areva en société à conseil d'administration.

Au-delà, la mise en œuvre du plan stratégique a bien débuté. Notamment, Areva a réalisé la cession de ses participations dans Eramet (au FSI) pour 776 M€, Millenium pour 115 M€ et Sofradir, soit un total de plus de 900 M€ sur un objectif communiqué au marché de 1,2 Md€ en 2012 et 2013. Areva a par ailleurs annoncé la vente de sa participation de 63 % environ dans La Mancha pour 250 M€ environ.

Au plan opérationnel, la mise à l'arrêt de l'usine d'Eurodif est intervenue comme prévu le 7 juin 2012 ; elle permettra de diminuer la facture d'électricité du groupe de 180 M€ par an. En ce qui concerne les grands chantiers, signalons que la cuve du réacteur de Taishan a été installée le 6 juin 2012.

Enfin, au plan commercial, le groupe a signé ou annoncé différents accords importants avec EDF, portant sur la fourniture d'uranium naturel, de conversion ou encore de combustible. Le groupe a par ailleurs remporté un champ éolien à Saint-Brieuc, sur les cinq attribués dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le gouvernement français.

Analyse financière

Les résultats 2011 d'Areva font apparaître de lourdes pertes, notamment en raison de provisions massives touchant tous les segments du nucléaire.

Le chiffre d'affaires 2011 s'établit à 8 872 M€, inférieur de - 2,6 % au CA 2010, tandis que le carnet de commandes est en hausse de + 3,1 % malgré l'absence de contrats de nouvelles constructions, principalement grâce aux nouveaux contrats conclus dans les réacteurs et services. On notera que l'accident de Fukushima a eu peu de conséquences commerciales en 2011. Comme en 2010, cette relative stabilité d'ensemble masque une certaine disparité entre les activités. Si la performance commerciale de la Mine (+ 18 %) est tirée par la hausse des prix des contrats uranium, celle de l'Amont (- 13 %) pâtit de la fin des ventes d'UTS à EDF compte tenu de l'expiration du contrat historique de fourniture depuis l'usine de Georges Besse. L'activité dans les renouvelables poursuit sa montée en puissance (+ 98 %).

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 420 M€ (retraité de la pénalité exceptionnelle de 648 M€ reçue de Siemens), en baisse de 287 M€ par rapport à 2010. La Mine, l'Aval et dans une moindre mesure l'Amont, activités à forte intensité capitalistique, réalisent des taux d'EBE sur chiffre d'affaires positifs de 35 %, 25 % et 8 %¹, quand les branches Réacteurs et Renouvelables, activités de services, enregistrent des marges négatives de - 12 % et - 28 % respectivement.

En 2011, Areva accuse une perte opérationnelle de - 1 923 M€ contre - 423 M€ en 2010, sous l'effet de dépréciations et de provisions supérieures à 2,8 Md€, ainsi réparties :

- 1 456 M€ pour le BG Mines, au titre de la perte de valeur des actifs Uramin ;
- 400 M€ pour le BG Réacteurs et services, dont 220 M€ de provision complémentaire sur le projet d'EPR d'OL3 en Finlande. Les pertes totales à terminaison estimées du projet s'élèvent à plus de 2,8 Md€ à fin 2011 (3,1 Md€ au 30 juin 2012) ;
- 562 M€ de provisions au titre du démantèlement et des opérations préalables (avec 511 M€ pour le BG Amont et 53 M€ pour le BG Aval) ;

1 - La transition industrielle dans l'enrichissement et la conversion explique pour partie cette faible marge mais Areva doit également continuer à mettre en œuvre des économies et des gains d'efficacité opérationnelle.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 14 janvier : augmentation de capital réservée aux porteurs de certificats d'investissement.
- 21 février : le Conseil de politique nucléaire demande à Areva de filialiser son activité minière.
- 25 février : libération de Françoise Larribe, épouse de Daniel Larribe, collaborateur d'Areva et de deux collaborateurs d'une filiale de Vinci.
- 11 mars : accident de Fukushima.
- 27 avril : Sophie Boissard et Agnès Lemarchand sont nommées membres du conseil de surveillance par l'assemblée générale.
- 30 mai : cotation de l'action ordinaire d'Areva après le succès de l'opération de conversion des certificats d'investissement et des actions de préférence sans droit de vote en actions ordinaires.
- 30 juin : nomination de Luc Oursel comme président du directoire et de Philippe Knoche comme directeur général délégué.
- 28 septembre : Areva est retenu par EDF pour la fourniture de 32 des 44 générateurs de vapeur destinés aux centrales françaises de 1 300 MW.
- 23 octobre : le dôme du premier réacteur de Taishan est posé avec succès.
- 21 décembre : Areva et TVO annoncent un décalage d'un an du calendrier. Le chargement du combustible est désormais prévu en décembre 2013.
- 12 décembre : Areva annonce une perte exceptionnelle en 2011, dont 1,46 Md€ au titre de la perte de valeur des gisements issus d'Uramin. Un comité spécial est institué chargé de faire toute la lumière sur cette acquisition.
- 12 décembre : Areva adopte et dévoile un nouveau plan stratégique accompagné de guidances.
- 27 décembre : Areva annonce un accord avec le FSI en vue de la cession de sa participation dans Eramet.

- 70 M€ de restructuration pour le *BG* Amont avec la fermeture progressive de l'usine de Dessel (Belgique) ;
- 339 M€ d'autres dépréciations dont 212 M€ pour le *BG* Amont avec Comurhex II, suite au report de l'investissement d'extension à 21 kt/an au-delà de 2016 ;

Le résultat financier passe de - 314 M€ en 2010 à - 548 M€ en 2011. Ce creusement de la perte financière s'explique avant tout par l'absence de résultat sur cession de titres en 2011 alors qu'il s'était élevé à 214 M€ en 2010.

Enfin, le *cash flow* opérationnel libre hors cessions s'établit à - 2 397 M€ en 2011 (- 1 366 M€ hors effets Siemens²). Étant donné son EBE de 420 M€, le groupe a autofinancé une faible part de ses 2 Md€ environ d'investissements en 2011. Le niveau de la dette (3,5 Md€) est toutefois resté stable, les recettes exceptionnelles dégagées par les arbitrages Siemens (+ 1 Md€) et la vente des titres ST Microelectronics pour 695 M€ ayant permis de compenser la faible génération de trésorerie opérationnelle.

Perspectives

Après l'accident de Fukushima qui a modifié l'environnement dans lequel opère Areva, le groupe a pour ambition de tirer parti de la croissance attendue dans le nucléaire et les énergies renouvelables. Il souhaite s'appuyer sur l'intégration de ses activités pour améliorer son efficacité industrielle d'une part et conforter son expérience et sa reconnaissance en termes de sûreté ainsi que son assise commerciale d'autre part. Concrètement, les objectifs globaux du groupe dans chaque branche sont les suivants :

- **dans la Mine et l'Amont**, sécuriser l'approvisionnement de ses clients. La qualité de son portefeuille d'actifs miniers comme le renouvellement en cours de son outil industriel dans l'Amont le placent dans une position favorable ;
- **dans les activités de nouvelles constructions**, fournir des réacteurs sûrs et compétitifs. Areva compte sur le retour d'expérience des chantiers en cours pour bénéficier d'un effet de série ;
- **dans les services à la base installée** (cycle et maintenance), composante essentielle de l'activité, continuer d'offrir une large palette de services auprès d'un

grand nombre d'électriciens, fort de sa connaissance reconnue des réacteurs du parc installé de technologie française comme étrangère. Ces services incluent le programme Safety Alliance destiné à renforcer la sûreté des installations des acteurs du nucléaire ;

- **dans l'Aval**, promouvoir le choix d'une gestion responsable des combustibles usés privilégiant le recyclage. Il dispose d'une avance majeure dans ce domaine puisqu'il détient une technologie qui permet de recycler 96 % des matières contenues dans le combustible usé ;

• **dans les Énergies renouvelables**, développer ses activités en assurant l'intégration, le développement et la montée en puissance industrielle et financière des technologies acquises et s'adapter aux priorités politiques définies par de nombreux pays, notamment dans l'éolien *off shore*.

Tout en donnant la priorité absolue à la sûreté des installations et à la sécurité des personnes, le nouveau plan stratégique adopté en 2011 vise à redresser la performance opérationnelle du groupe. Il repose sur des choix stratégiques volontaristes :

- donner la priorité commerciale aux projets créant de la valeur, en premier lieu la fourniture de solutions destinées à la base installée ;
- améliorer la performance opérationnelle avec un objectif de réduction de la base

annuelle de coûts opérationnels de 1 Md€ et une amélioration du BFR de 500 M€ d'ici à 2015 ;

- sélectionner davantage les investissements et se concentrer d'ici 2016 sur les programmes de sûreté, sécurité et maintenance et sur les projets stratégiques déjà lancés ;
- rétablir la solidité financière du groupe grâce à un plan de cessions et à la maîtrise de l'endettement ;
- renforcer l'avance technologique du groupe en instaurant notamment des partenariats.

Le directoire a annoncé de nouvelles perspectives financières traduisant les effets des améliorations escomptées et les a révisées à la hausse après l'annonce des résultats du premier semestre 2012. Le chiffre d'affaires des activités nucléaires devra progresser de 4 à 6 % en 2012, de 3 à 6 % en 2013 et de 5 à 8 % en moyenne par an en 2015 et 2016, tandis que le chiffre d'affaires des renouvelables devra être supérieur à 600 M€ en 2012, 750 M€ en 2013 et à 1,25 Md€ en 2015. Les investissements devront être égaux à 1,9 Md€ par an en moyenne en 2012 et 2013 et seront ramenés à 1,3 Md€ par an en moyenne en 2015-2016. Enfin le *cash flow* opérationnel libre hors cessions devra être supérieur à - 1,25 Md€ en 2012, à l'équilibre en 2013 et dépasser 1 Md€ en 2015 et au-delà.



© Areva

2 - Areva a gagné un arbitrage contre Siemens (+ 0,65 Md€) en mai 2011 et a pu racheter pour 1,65 Md€ la part de ce groupe dans Areva NP (soit un prix inférieur de 441 M€ à ce qui était provisionné).



En 2011, EDF a enregistré des résultats opérationnels solides. La performance industrielle s'est nettement améliorée, au-delà des objectifs notamment dans la production nucléaire en France et au Royaume-Uni. Les investissements à moyen terme vont être poursuivis, afin de répondre aux grands enjeux énergétiques, en France et à l'international. Avec désormais 100 % du capital d'EDF Énergies Nouvelles, EDF a constitué aux côtés du nucléaire un deuxième pôle de développement axé sur les énergies renouvelables. Fin 2011, EDF a annoncé avoir trouvé un accord avec ses partenaires italiens pour la prise de contrôle de l'énergéticien italien Edison. Cette transaction, clôturée le 24 mai 2012, permet à EDF de faire d'Edison le pôle de développement de sa stratégie gazière. L'excédent brut d'exploitation (EBE ou EBITDA) s'établit à 14,8 Md€, en croissance organique de 6,6 %. L'endettement financier se situe à 33,3 Md€ au 31 décembre 2011.

Faits marquants

Une très bonne performance opérationnelle

L'année 2011 a été marquée par la forte progression de la production nucléaire en France, qui a atteint 421 TWh en 2011, au-dessus de l'objectif de 408-415 TWh fixé par le groupe en début d'année. Le coefficient de disponibilité des centrales a atteint 80,7 % comparé à 78,5 % l'an passé, enregistrant ainsi la plus forte progression depuis que l'ensemble des 58 centrales du groupe sont en service. Le programme en cours de remplacement de gros composants et le déploiement graduel de nouvelles méthodes d'optimisation de la gestion des arrêts de tranche doivent permettre, dans la durée, de continuer à améliorer la performance du parc nucléaire en France. Le Royaume-Uni a également dépassé ses objectifs de production nucléaire, en hausse de 15,5 % à 55,8 TWh en 2011. La très bonne tenue de la production nucléaire a permis de compenser une mauvaise hydraulité en France, l'année 2011 ayant été la deuxième année la plus sèche depuis 22 ans. Le

groupe EDF a également enregistré une très bonne performance opérationnelle au sein de son activité de distribution en France. En 2011, le temps de coupure moyen a été réduit de 17 % par rapport à 2010 grâce aux efforts soutenus d'investissements réalisés par le groupe pour améliorer la qualité et la fiabilité du réseau.

Les répercussions post Fukushima

L'accident de Fukushima en mars 2011 a soulevé de nombreuses inquiétudes et remis au cœur des débats politiques et publics le niveau de sûreté des centrales nucléaires. En France comme au Royaume-Uni, les autorités indépendantes de sûreté nucléaire ont conclu que le niveau de sûreté des centrales était suffisant et qu'aucune fermeture n'était requise. Pour EDF, le thème de la sûreté est déjà depuis de nombreuses années au cœur des préoccupations du groupe. En 2011, EDF a ainsi poursuivi les investissements de maintenance nucléaire, qui affichent une progression de 48 % en France au cours des trois dernières années. Ces investissements de maintenance nucléaire vont continuer à

augmenter dans les années à venir, notamment pour répondre aux prescriptions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) découlant des évaluations complémentaires de sûretés menées à la suite de l'accident de Fukushima et présentées le 28 juin 2012. Les travaux sur les centrales existantes et en construction demandés par l'ASN visent à renforcer la robustesse ainsi qu'à assurer des marges de sûreté supplémentaires aux installations face aux risques de séisme et d'inondation, à la perte simultanée de la source de refroidissement et des alimentations électriques, et aux conséquences en cas d'accidents graves.

Événements marquants de la filière nucléaire

Le groupe a connu en 2011 des avancées majeures sur deux projets d'envergure. En France, 88 % du génie civil et plus de 20 % des montages électromécaniques de l'EPR de Flamanville ont été réalisés, permettant au groupe de confirmer la commercialisation des premiers kWh pour la fin 2016. En Chine, le groupe a franchi l'étape symbolique de la pose du dôme du réacteur de la tranche 1 de la centrale de Taishan. Par ailleurs, au Royaume-Uni, l'année 2011 aura été marquée par la parution d'un livre blanc en faveur des énergies décarbonées, qui propose notamment l'instauration d'un prix plancher du carbone, et plus particulièrement pour l'énergie nucléaire, la mise en place de contrats à long terme visant à garantir une stabilité du prix du nucléaire dans la durée, mais aussi par la ratification par le gouvernement britannique du programme de construction des nouvelles centrales nucléaires. Ces évolutions réglementaires offrent ainsi à EDF un socle solide pour pouvoir prendre fin 2012 la décision d'investir dans le nouveau nucléaire au Royaume-Uni.

Rachat des minoritaires d'EDF Énergies Nouvelles (EDF EN)

L'année 2011 aura également été l'occasion pour EDF de poursuivre son ambition d'être le premier électricien mondial avec un mix énergétique diversifié. Avec le rachat des minoritaires d'EDF EN, le groupe a conforté son positionnement de leader dans les énergies décarbonées, qui est l'un des axes majeurs de sa stratégie de développement. Cette opération a eu un impact limité à 0,1 x sur le ratio endettement financier net sur EBITDA du groupe.

FICHE D'IDENTITÉ

- La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise. Électricité de France a ainsi été transformée en société anonyme le 20 novembre 2004, suite à la publication des statuts initiaux fixés par le décret n° 2004-1224 du 17 novembre 2004. Elle a ouvert son capital le 21 novembre 2005, l'État étant actionnaire d'EDF à hauteur de 87,32 %. Début décembre 2007, l'État a réalisé le place-

ment accéléré de 2,47 % du capital d'EDF auprès d'investisseurs institutionnels, au prix de 82,50 € par action. La participation de l'État au capital s'établit à 84,44 % au 1^{er} juillet 2012.

- Au 31 décembre 2011, le groupe EDF comptait environ 156 168 salariés.

- La puissance électrique installée du groupe EDF (données consolidées) s'élève à 134,6 GW à fin 2011, dont 99,3 GW pour la maison mère en France continentale, qui comprend elle-même 63,1 GW de capacités nucléaires.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nette

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

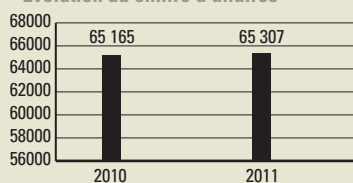
VIII - Ratios

Informations complémentaires

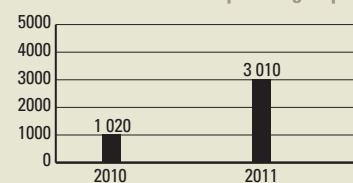
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	84,5	84,4
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	47 945	29 351
Chiffre d'affaires	65 165	65 307
dont réalisé à l'étranger	28 440	27 558
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	6 240	8 286
Résultat financier	- 4 426	- 3 780
Flux de trésorerie nets générés par l'exploitation	15 274	11 451
Résultat net - part du groupe	1 020	3 010
Résultat net - intérêts minoritaires	229	236
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 249	3 246
Total des immobilisations nettes/actifs non courant	158 744	163 026
dont écart d'acquisition net	12 028	11 648
dont immobilisations incorporelles nettes	4 616	4 702
dont titres mis en équivalence	7 854	7 684
dont impôts différés actifs	2 125	2 507
Capitaux propres - part du groupe	31 317	30 570
Intérêts minoritaires	5 586	4 337
Dividendes versés au cours de l'exercice	2 163	2 122
dont reçus par l'État	1 828	1 796
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	54 475	55 528
Dettes financières nettes	34 389	33 285
Dettes financières brutes à plus d'un an	39 993	41 989
Effectifs en moyenne annuelle	158 764	151 804
Charges de personnel	11 422	10 917
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,9 %	5,0 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	71,9	71,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	3,4 %	9,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	93,2 %	95,4 %
Immobilisations mises en concession de distribution publique d'électricité en France	43 905	45 501
Passifs spécifiques des concessions	41 161	41 769

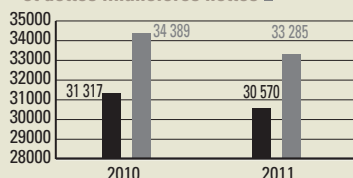
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



EDF EN a connu une excellente année 2011, tant en termes opérationnels avec un record de mises en service (+ 692 MW nets), qu'en termes financiers avec une croissance organique de l'EBITDA de 17,4 % par rapport à 2010. L'équipe dirigeante historique est restée présente pour assurer la transition tout au long de l'année 2011 et accompagnera la nouvelle équipe de direction dans les mois à venir. Le succès de l'intégration s'est également caractérisé par la poursuite de projets d'envergure, notamment avec la réponse à l'appel d'offres éolien *offshore* en France au mois de janvier 2012 et la sélection du consortium mené par EDF EN sur trois des quatre sites attribués dans l'appel d'offres.

Projets de centrales thermiques en Pologne et en France

Toujours en vue de diversifier son mix énergétique, EDF a poursuivi la modernisation de son parc thermique en 2011, notamment en Pologne avec l'annonce de la construction d'une centrale à charbon supercritique de 900 MW qui remplacera quatre unités existantes sur le site de Rybnik. Ce projet de 1,8 Md€, qui s'inscrit dans l'enveloppe d'investissements prévue par le groupe, est structurant pour la stratégie thermique d'EDF. Il permettra de répondre à une forte croissance de la demande en électricité en Pologne (environ 3 % par an), dans un contexte où de nouvelles directives environnementales imposent l'arrêt des capacités de production les plus anciennes à partir de 2016. Cette nouvelle centrale offrira des rendements parmi les plus élevés du marché (45 %) et permettra, grâce à la combinaison de combustion de la biomasse à celle du charbon, de réduire de

30 % les émissions de CO₂ par rapport aux unités de charbon traditionnelles.

En France, la nouvelle centrale Cycle Combiné Gaz (CCG) de Blénod, en Lorraine, a été mise en service et les premiers essais ont été réalisés sur la centrale de Martigues en Provence.

Développement de la stratégie gazière du groupe et prise de contrôle d'Edison

Afin de sécuriser son approvisionnement en gaz, condition indispensable pour accompagner le développement de la filière thermique, EDF a démarré en 2011 la construction du terminal méthanier de Dunkerque mais aussi pris une participation de 15 % dans le gazoduc de South Stream (projet de gazoduc vers l'Europe du Sud et l'Europe centrale sous la mer Noire) au côté de Gazprom (50 %), Eni (20 %) et Wintershall (15 %).

Mais la stratégie gazière du groupe a surtout été marquée en 2011 par la clarification de la participation d'EDF au sein d'Edison. La prise de contrôle à hauteur de 80,6 % du capital de la filiale italienne, qui a été approuvée par le conseil d'administration d'EDF et dont l'accord a été signé par l'ensemble des parties en février 2012, a pris effet le 24 mai 2012 avec l'achat par EDF de la participation de Delmi dans Edison pour 784 M€. Simultanément à l'acquisition du contrôle d'Edison, Delmi a réalisé, tel que prévu dans l'accord de février 2012, l'acquisition de la participation de 50 % d'Edison dans Edipower pour un montant de 684 M€ et de celle de 20 % d'Alpiq dans Edipower pour un montant de 200 M€. Cette prise de contrôle d'Edison devrait

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président directeur général : *Henri Proglio* (Administrateur élu par l'assemblée générale) ■ Administrateurs représentant l'État : *Jean-Dominique Comolli, Julien Dubret, Marie-Christine Lepetit, François Loos, Pierre Sella* ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale : *Philippe Crouzet, Mireille Faugère, Michael Jay (Lord), Bruno Lafont, Pierre Mariani* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Christine Chabauty, Alexandre Grillat, Philippe Maïssa, Marie-Hélène Meyling, Jean-Paul Rignac, Maxime Villota* ■ Commissaire du Gouvernement : *Pierre-Marie Abadie* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Bruno Rossi* ■ Commissaires aux comptes : *Deloitte, KPMG* ■

* Conformément aux dispositions de la loi de 1983 relative à la démocratisation du secteur public applicables aux sociétés anonymes détenues à plus de 50 % par l'État, le conseil d'administration d'EDF est composé de dix-huit membres, dont six représentants élus par le personnel, et comprend six membres désignés par l'assemblée générale, l'État nommant six représentants. Le conseil doit être saisi pour délibération des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'entreprise, des projets de prise, d'extension ou de cession de participations financièrement ou stratégiquement importantes (seuil fixé à 200 M€, abaissé à 50 M€ pour les opérations hors stratégie); des achats ou vente à long terme d'énergie (seuil fixé à 10 TWh pour l'électricité, 20 TWh pour le gaz et 250 M€ pour le charbon et le CO₂); des projets d'opérations de gestion de dette ou couverture de risques et notamment les emprunts, les garanties, les opérations de titrisation d'actifs financiers ou commerciaux; des projets d'investissement ou de désinvestissement de montants supérieurs à 200 M€ dans le domaine immobilier ainsi que des projets de marchés dont le montant global excède 200 M€ (100 M€ s'il s'agit de nouvelles orientations stratégiques). Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration s'est réuni onze fois avec un taux de participation de 85,4 % et 31 réunions de comités se sont tenues pour préparer ces séances.

permettre notamment à EDF d'accéder à de nombreuses infrastructures gazières complémentaires aux siennes, de sécuriser la fourniture de gaz en provenance du sud et de constituer ainsi la plateforme gazière du groupe pour l'Europe.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 2,7 % en croissance organique à 65,307 Md€ en 2011. L'EBITDA enregistre quant à lui une progression de 6,6 % (croissance organique hors conséquence de l'arrêté du 4 juillet 2011 relatif à la compensation 2011, non récurrente, des charges liées au TaRTAM), à 14,824 Md€ en 2011. Cette croissance est principalement portée par les bonnes performances opérationnelles de la France et du Royaume-Uni. En détail, cette croissance organique peut se décomposer de la manière suivante :

- la France (+ 6,3 %) a bénéficié de la hausse de la production nucléaire qui a dépassé l'objectif initial et permis de compenser la baisse de la production hydraulique, mais aussi de l'augmentation des tarifs dans les activités régulées (distribution) et non régulées ;
- le Royaume-Uni a vu son EBITDA augmenter de 8,5 % grâce à la bonne performance de la production nucléaire en 2011 par rapport à 2010, année qui avait par ailleurs été affectée par les arrêts fortuits de deux centrales ;
- l'Italie voit une baisse de son EBITDA de 25,2 % en raison des difficultés rencontrées par Edison au sein de son activité hydrocarbures, pénalisée par l'évolution négative des marchés *spot* du gaz en relation avec les coûts d'approvisionnement liés aux contrats gaziers long terme ;
- le segment « Autre international » ressort en hausse de 19,5 %, notamment grâce aux bonnes performances de la Belgique et du Brésil ;
- enfin le segment « Autres activités » a vu son EBITDA augmenter de 3,3 % grâce à la progression des résultats d'EDF Énergies Nouvelles et de l'activité de *trading* du groupe, qui a optimisé la meilleure performance du parc nucléaire France.

Le résultat net part du groupe s'élève à 3 010 M€, comparé à 1 020 M€ publié en 2010. Le résultat net courant du groupe est de 3 520 M€, en hausse de 13,4 %, par rapport à l'ajusté 2010. Les éléments non récurrents nets d'impôts en 2011 ont un impact défavorable sur le résultat net part du groupe de 510 M€ (notamment

pertes de valeur sur Alpiq et Edipower), en baisse par rapport aux 2 696 M€ enregistrés sur l'année 2010 ajustée. Pour rappel, l'année 2010 avait été marquée par des provisions exceptionnelles pour risques et ajustements de valeurs liés à la dégradation des conditions de marché principalement à l'international.

En 2011, les investissements opérationnels du groupe se sont élevés à 11 134 M€, en augmentation de 8,4 % portée notamment par la hausse des investissements dans la maintenance nucléaire en France et dans l'amélioration de la qualité des réseaux d'ERDF, lesquels ont respectivement augmenté de 48 % (2 Md€ en 2011 contre 1,4 Md€ en 2009) et 17 % (2,8 Md€ en 2011, contre 2,35 Md€ en 2009) entre 2009 et 2011. 71 % des investissements opérationnels du groupe EDF concernent les activités non régulées et sont répartis de façon équilibrée entre maintenance et développement. Le groupe a consacré près de 3,9 Md€ à des investissements opérationnels de développement cette année, dont 33 % dans EDF Énergies Nouvelles et 29 % dans le nouveau nucléaire.

L'endettement financier net au 31 décembre 2011 est de 33,3 Md€, en baisse de plus de 1 milliard par rapport au 31 décembre 2010. Il intègre les effets de la cession d'EnBW, avec un impact de - 7,1 Md€ en 2011 et de l'acquisition des minoritaires d'EDF Énergies Nouvelles pour 1,5 Md€. Le ratio endettement financier net sur EBITDA s'établit à 2,2 x au 31 décembre 2011.

Perspectives 2012 et au-delà

Une stratégie de développement s'appuyant sur la valorisation du savoir-faire industriel d'EDF, le renforcement de la présence à l'international et l'anticipation des besoins de long terme

Le groupe dispose d'un savoir-faire industriel reconnu dans la production, le transport, la distribution et l'aval (commercialisation, services d'efficacité et de maîtrise de l'énergie). En matière de production, le groupe vise à horizon 2020 une capacité installée nette supérieure à 160 GW, avec 50 % de nucléaire, 25 % de thermique gaz ou charbon, et 25 % d'hydraulique et autres énergies renouvelables (éolien, biomasse, solaire...). Au-delà de la France qui constitue le fondement de la légitimité industrielle du groupe dans

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 17 février 2011 : finalisation de la cession de la participation d'EDF dans EnBW (45,01 %).
- 8 avril 2011 : annonce d'une offre publique d'EDF sur la totalité du capital d'EDF Énergies Nouvelles.
- 19 avril 2011 : annonce gouvernementale sur le niveau initial de l'ARENH (40 €/MWh au 1^{er} juillet 2011 et 42 €/MWh au 1^{er} janvier 2012).
- 18 juillet 2011 : vote par le Parlement britannique de la Déclaration nationale de politique nucléaire (*National Policy Statement for Nuclear*), ratifiant le programme de construction de nouvelles centrales nucléaires au Royaume-Uni.
- 25 juillet 2011 : EDF et Areva signent un accord technique et commercial sur la poursuite de l'optimisation de l'EPR, sur l'amélioration de la maintenance et de l'exploitation du parc nucléaire existant et sur la gestion du cycle du combustible.
- 15 septembre 2011 : EDF a remis à l'ASN ses 19 rapports d'évaluations complémentaires de sûreté pour ses sites nucléaires en exploitation et en construction.
- 16 septembre 2011 : EDF (15 %), Gazprom (50 %), ENI (20 %) et Wintershall (15 %) ont signé le pacte d'actionnaires de la société South Stream Transport AG qui sera chargée de la section sous la mer Noire du gazoduc South Stream.
- 24 octobre 2011 : la pose du dôme sur le bâtiment réacteur de la tranche 1 de l'EPR de Taishan en Chine a été réalisée avec succès.
- 5 décembre 2011 : annonce de la construction d'une centrale à charbon supercritique de 900 MW sur le site de Rybnik en Pologne, pour un montant d'environ 1,8 Md€.
- 26 décembre 2011 : un accord préliminaire entre EDF, A2A, Delmi, Edison et Iren a été signé avec pour objectif la réorganisation actionnariale d'Edison et d'Edipower.
- 3 janvier 2012 : l'ASN a rendu son rapport sur les évaluations complémentaires de sûreté.
- 31 janvier 2012 : la Cour des Comptes a rendu public son rapport sur les coûts de la filière électronucléaire.
- 6 avril 2012 : le consortium européen mené par le groupe EDF a été élu lauréat de l'appel d'offres éolien *offshore* français pour les projets de Saint-Nazaire, Courseulles-sur-Mer et Fécamp.
- 22 mai 2012 : le gouvernement britannique a publié son projet de loi sur la réforme du marché de l'électricité, qui doit soutenir les projets de construction de centrales nucléaires au Royaume-Uni, en encourageant les investissements dans les énergies qui émettent peu de CO₂.
- 24 mai 2012 : prise de contrôle par EDF d'Edison Spa par l'achat de la participation de Delmi pour un montant de 784 M€. Par cet achat, EDF voit sa participation dans Edison passer d'environ 50 % à 78,96 % en capital et, avec la fin du pacte d'actionnaires avec Delmi, EDF obtient le contrôle exclusif d'Edison.

le monde, EDF souhaite renforcer ses positions au Royaume-Uni et en Italie, et développer ses implantations dans les pays à forte croissance. EDF souhaite par ailleurs renforcer son effort d'innovation et de R&D pour préparer l'avenir dans un contexte où le monde fait face à des enjeux majeurs liés au réchauffement climatique, à la sécurité d'approvisionnement et à une augmentation continue de la demande mondiale d'électricité.

Les objectifs de production nucléaire pour 2012

En France, en 2012, EDF va poursuivre son programme de remplacement des gros composants, une condition nécessaire à l'amélioration de la performance industrielle. Six visites décennales sont ainsi prévues sur l'année (avec le remplacement de deux générateurs vapeur prévus), ainsi que la prolongation de deux visites décennales débutées en 2011. Du fait de prolongations des arrêts de tranches, l'objectif 2012 de production du groupe est désormais fixé à 415 TWh.

De même, au Royaume-Uni, la production nucléaire devrait s'établir dans les prochaines années à un niveau supérieur à 55 TWh par an. En parallèle, le groupe pense être en mesure de prendre fin 2012 une décision d'investissement dans le nouveau nucléaire au Royaume-Uni pour le site de Hinkley Point.

Les investissements opérationnels à horizon 2015

D'ici 2015, le groupe a pour ambition de développer son modèle d'activité pour en conforter la rentabilité. Pour ce faire, l'augmentation du montant des investissements va de pair avec une exigence accrue en matière de rentabilité. La création de valeur devra se situer à 300 points de base au-dessus du coût moyen pondéré du capital, ce qui représente une hausse substantielle par rapport aux 100 à 150 points de base exigés auparavant.

Le groupe augmentera constamment ses investissements dans le parc nucléaire d'ici 2015 en vue de renforcer la sûreté et permettre une exploitation efficiente du parc en accroissant la production. La maintenance sera ainsi privilégiée avec une montée en puissance du programme de remplacement des gros composants (3,4 à 3,6 Md€ d'ici 2015) qui vise à permettre la prolongation de la durée de fonctionnement des centrales au-delà de 40 ans dans des conditions optimales de sûreté et d'exploitation. Cela s'est par exemple concrétisé en 2011 par la signature d'un accord avec Areva pour la rénovation des systèmes de contrôle-commande de sûreté pour les réacteurs de 1 300 MW et la commande de 44 générateurs de vapeur. Enfin, le groupe intégrera les enseignements liés à l'accident de Fukushima, soit une enveloppe d'investissements estimée à 10 Md€ (dont une partie était déjà intégrée dans ses prévisions d'investissement à moyen et long terme), conformément aux prescriptions de l'ASN, et selon un calendrier qui sera fixé d'ici à mi-2012.

Parallèlement, pour disposer d'un parc de production électrique à 75 % non émetteur de CO₂, le groupe EDF investira pour diversifier son mix énergétique.

Plusieurs investissements de long terme ont déjà été décidés en 2011. En France, la centrale à charbon de Bouchain sera transformée en centrale à gaz de 510 MW sur la base de la turbine développée conjointement avec GE Energy. EDF a aussi pris la décision de lancer le projet de terminal méthanier de Dunkerque LNG, dont la mise en service est prévue au second semestre 2015, pour un montant part du groupe de 650 millions d'euros. Enfin, en Europe, 1,8 Md€ seront investis en Pologne pour la construction d'une centrale à charbon supercritique de 900 MW, qui s'inscrit dans l'objectif du groupe de renforcer ses positions en Europe centrale.

Les objectifs financiers à moyen terme

Le groupe EDF s'est fixé les objectifs financiers suivants sur 2011-2015 :

- EBITDA : 4 à 6 % de croissance annuelle moyenne (à périmètre et change constants) ;
- résultat net courant : 5 à 10 % de croissance annuelle moyenne ;
- ratio d'endettement financier net/ EBITDA : inférieur à 2,5 x ;
- taux de distribution : entre 55 et 65 %.

Les objectifs 2012 sont conformes à ces perspectives, avec un dividende au titre de 2012 au moins stable par rapport à celui versé au titre de 2011.



GDF SUEZ

L'année 2011 a été marquée par l'acquisition en février 2011 de 70 % du groupe International Power, qui a donné naissance au second producteur mondial d'électricité. Le groupe en a acquis en juin 2012 les 30 % restants. Au plan financier, le groupe a connu une année 2011 contrastée. Si le chiffre d'affaires et l'EBITDA sont encore en hausse, à respectivement 90,7 Md€ (+ 7,3 %) et 16,5 Md€ (+ 9,5 %), le résultat net part du groupe est en recul, à 4,0 Md€ (- 13,3 %), du fait notamment du climat très chaud, du gel des tarifs du gaz en France et d'un marché européen de l'énergie difficile.

Faits marquants

Secteurs d'activité

Dans le domaine de l'électricité, GDF Suez a finalisé en juin 2012 l'acquisition de 100 % de la société britannique International Power (IP), qui a été retirée de la cote de Londres. Le groupe en avait tout d'abord acquis 70 % le 3 février 2011 par l'apport de GDF Suez Énergie International et le versement d'un dividende de 1,7 Md€. Le groupe a ensuite acquis les 30 % restants en numéraire pour un montant de 8 Md€ (hors obligations convertibles). Cette opération modifie sensiblement le profil du groupe. La capacité électrique installée du groupe est ainsi passée de fin 2010 à fin 2011 de 78 à 117 GW (+ 39 GW), en vision à 100 %, et de 64 à 90 GW (+ 26 GW) en quote-part groupe. Cette hausse est due principalement à l'acquisition d'IP mais aussi à des mises en services pour 5 GW, dont la centrale de Ras Laffan C au Qatar (2 730 MW), le barrage hydroélectrique d'Estreito au Brésil et les centrales thermiques CTA/CTH au Chili. La capacité électrique en construction est quant à elle en légère baisse, de 17 à 15 GW (- 2 GW) (à 100 %) et est localisée principalement en Amérique latine, au Moyen-Orient et en

Asie. Les énergies renouvelables représentent 38 % de ces capacités en construction (contre 14 % des capacités installées), notamment grâce à l'hydraulique. Avec ces capacités installées, le groupe est désormais le deuxième électricien mondial derrière EDF, le leader mondial de la production indépendante d'électricité et le premier producteur mondial d'électricité non nucléaire.

Compte tenu de la progression de ses capacités, la production d'électricité du groupe a crû (quote-part groupe) de 27 %, pour atteindre 359 TWh. Cette hausse est essentiellement due : au gaz (+ 48 TWh), dont la part dans le mix passe ainsi de 47 à 50 %, au charbon (+ 29 TWh), dont la part progresse de 12 à 18 %, et à l'éolien (+ 3 TWh). Les autres énergies, dont la production est à peu près stable, voient mécaniquement leur part baisser, telles l'hydraulique (de 19 à 14 %) et le nucléaire (de 16 à 12 %). La répartition géographique de cette production a également évolué, dans la mesure où l'Europe ne représente plus que 50 % de la production (58 % en 2010), alors que la zone Moyen-Orient, Asie, Pacifique en représente désormais 25 % (contre 13 %). En France, le groupe a dépassé, en 2011, 1 GW de capacité installée dans

l'éolien et franchi le cap du million de clients dans la vente d'électricité. En Belgique, où le groupe exploite 5,9 GW de capacité nucléaire, le gouvernement formé en décembre 2011 a décidé, en dépit du protocole d'accord signé en octobre 2009 avec GDF Suez, de porter la contribution du secteur nucléaire pour 2012 à 550 M€. Il souhaite arrêter en 2015 deux des trois plus anciennes unités du pays (Doel 1 et 2) et mettre 1 GW d'électricité nucléaire à la disposition du marché. Par ailleurs, dans le cadre des stress tests européens décidés suite à l'accident de Fukushima, l'autorité de sûreté nucléaire belge (AFCN) a, dans un rapport de décembre 2011, indiqué que la robustesse des installations belges était satisfaisante et n'a pas émis d'objection à la poursuite de l'exploitation de ces centrales, même si elle a proposé des actions d'amélioration.

Dans le domaine du gaz, le groupe a fourni 1 258 TWh de gaz (+ 5 %), dont les deux tiers en Europe. Cette hausse masque néanmoins des évolutions différentes selon les pays. Les ventes de gaz de la branche Énergie France sont en effet en baisse à 219 TWh (- 25 %), qu'il s'agisse des clients résidentiels ou entreprises (hors grands comptes). Au-delà d'un impact climatique défavorable, le groupe perd des clients dans les deux segments, modérément pour les particuliers (- 3 %), plus rapidement dans le marché *B to B* où sa part de marché passe de 73 % à 65 % en un an. Les ventes de gaz aux grands comptes européens sont également en repli (- 12 %) à 144 TWh en raison d'une concurrence accrue. Le groupe a continué d'être confronté en 2011 au phénomène de bulle gazière se traduisant par un prix de marché du gaz bien inférieur au prix des contrats de long terme indexés sur le pétrole, qui représentent 53 % de l'origine du gaz fourni en 2011. Le groupe a ainsi mené au cours de l'année des négociations pour améliorer les conditions de ces contrats en portant notamment à 25 % contre 10 % la part indexée sur le prix de marché du gaz et en raccourcissant les cycles de révision de prix. Ceci a permis au groupe de maintenir en 2011 la rentabilité du portefeuille européen au-dessus du point mort. En France, le groupe a subi en 2011 plusieurs arrêts de gel tarifaire (troisième et quatrième trimestre) qui lui ont coûté 395 M€ d'EBITDA. Le groupe a obtenu en juillet 2012 l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêt de gel tarifaire pour le quatrième trimestre 2011. Une nouvelle formule des tarifs du gaz est entrée en application le 1^{er} janvier 2012.

FICHE D'IDENTITÉ

- GDF Suez est une SA issue de la fusion le 22 juillet 2008 des sociétés Gaz de France et Suez. La loi prévoit que l'État détient au moins un tiers de son capital.
- C'est un industriel de référence dans les métiers du gaz (portefeuille de 1 258 TWh), de l'électricité (117 GW installés) ainsi que des services à l'énergie et à l'environnement. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le groupe est organisé en six branches : Énergie Europe, Énergie International, Global Gaz & GNL, Infrastructures, Énergie Services, Environnement. Il compte 218 900 collaborateurs.
- Les actionnaires sont, au 31 décembre 2011, l'État (36,0 %), le groupe Bruxelles Lambert

(5,2 %), les salariés (2,9 %), le groupe CDC (2,0 %), le groupe CNC Assurances (1,1 %), la Sofina (0,6 %), l'autodétention (1,7 %), des investisseurs institutionnels (40,3 %) et des actionnaires individuels (10,2 %). Le groupe est coté à Paris, Bruxelles et Luxembourg.

■ GDF Suez est actionnaire unique, majoritaire ou de référence dans plusieurs sociétés françaises (Suez Environnement*, GRTgaz, GrDF, Elengy, Storengy, Compagnie nationale du Rhône, SHEM, Cofely, Ineo, Endel, Degrémont, Sita France) ou étrangères (International Power, Electrabel, Tractebel Energia*, E. CL*, Glow*).

* Sociétés cotées.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

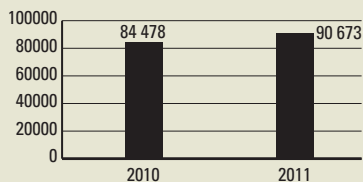
	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	36,05	36,01
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	3,1	3,1
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre (en Md€)	21,78	17,13
Chiffre d'affaires	84 478	90 673
dont réalisé à l'étranger	52 976	59 517
Résultat d'exploitation/		
résultat des activités opérationnelles	9 497	9 684
Résultat financier	- 2 222	- 2 606
Marge brute d'autofinancement (avant impôt et résultat financier)	14 736	16 117
Résultat net - part du groupe	4 616	4 003
Résultat net - intérêts minoritaires	1 010	1 418
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 626	5 420
Total des immobilisations nettes/		
actifs non courants (1)	133 323	149 902
dont écart d'acquisition net (1)	27 933	31 362
dont immobilisations incorporelles nettes	12 780	13 226
dont titres mis en équivalence	1 980	2 619
dont impôts différés actifs (1)	1 909	1 379
Capitaux propres - part du groupe (1)	62 114	62 930
Intérêts minoritaires	8 513	17 340
Dividendes versés au cours de l'exercice par GDF Suez	3 330	3 328
dont reçus par l'État	1 217	1 217
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	14 469	16 183
Dettes financières nettes hors effets		
des instruments financiers (2)	32 530	36 990
Dettes financières brutes à plus d'un an (3)	38 364	43 451
Effectifs en moyenne annuelle	230 930	236 515
Charges de personnel	11 755	12 775
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,7 %	6,0 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	50,9	54,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,0 %	6,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	46,1 %	46,1 %

(1) - Les postes « capitaux propres - part du groupe », « total des immobilisations nettes/actifs non courants », « écart d'acquisition net », « impôts différés actifs » au 31 décembre 2010 ont été retraités en raison d'une erreur détectée au 1^{er} semestre 2011 dans la détermination de la créance de « gaz en compte » comptabilisée dans le secteur Énergie France.

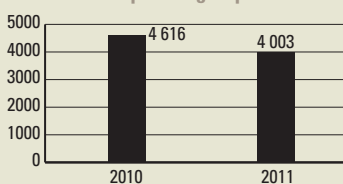
(2) - Les dettes au 31 décembre 2010 ont été retraitées, les actifs financiers liés au financement étant désormais placés en réduction du montant de la dette.

(3) - Les données au 31 décembre 2010 ont été retraitées, le groupe ayant depuis lors restreint le périmètre des instruments financiers qui contribuent à cet agrégat.

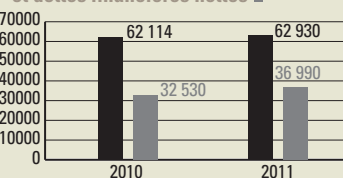
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Le Gouvernement a néanmoins décidé de ne pas la suivre pour le mouvement tarifaire du troisième trimestre 2012 afin de protéger le pouvoir d'achat des Français.

Dans l'exploration-production, la production du groupe a crû de 13 % à 58 Mbp, même si les réserves 2P sont en légère baisse de 3 % à 789 Mbp (dont 42 % sont en Norvège) en raison de découvertes en recul par rapport à 2010 et de ventes d'actifs plus importantes.

Le groupe a mené deux opérations majeures dans le domaine des infrastructures gazières. Il a d'abord ouvert, en juin 2011, 25 % du capital de GRTgaz à un consortium public composé de CNP Assurances, CDC Infrastructure et la Caisse des dépôts. Il a ensuite finalisé en août 2011 l'acquisition de cinq stockages de gaz en Allemagne, faisant du groupe le premier commercialisateur européen de stockages de gaz. GDF Suez a enfin, fort de sa flotte de 18 méthaniers, continué sa forte croissance dans le domaine du GNL, en vendant 44 TWh en 2011 (+ 27 %) dont 23 en Asie (+ 60 %), et en signant plusieurs contrats de vente pluriannuels avec CNOOC, Kogas et Petronas. L'année 2011 a également été marquée par la mise en service du gazoduc Medgaz et Nord Stream, dans lesquels le groupe est actionnaire. En France, la CRE a fixé le nouveau tarif au 1^{er} juillet 2012, dit ATRD4, de rémunération de l'utilisation du réseau de distribution GRDF, qui représente 14 Md€ de base d'actifs régulés (BAR) au 31 décembre 2011.

Le groupe a réorganisé au 1^{er} janvier 2012 ses activités électriques et gazières (hors infrastructures) en Europe en créant la branche Énergie Europe. Cette nouvelle branche réunit l'ensemble des activités d'approvisionnement en gaz, de production électrique, de gestion de l'énergie et du trading, de marketing et de vente d'énergie aux clients. Elle sert 21,5 millions de clients et rassemble 30 000 collaborateurs. Par cette création, le groupe s'adapte aux mutations importantes du

marché européen telles que le rapprochement des activités des différents pays, notamment de la zone « Central Western Europe » (France, Benelux, Allemagne) et l'intégration des marchés de l'électricité et du gaz. Elle permettra une meilleure optimisation des actifs du groupe et une plus grande flexibilité d'adaptation aux nouvelles conditions des marchés énergétiques. Le groupe a également fusionné ses activités de trading par la création de GDF Suez Trading, présente à Paris et Bruxelles ainsi qu'à Singapour depuis juin 2012.

Dans le domaine « énergie services », le groupe, qui est numéro 1 en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Italie, a remporté plusieurs nouveaux contrats en 2011 dans des domaines très variés, notamment les réseaux de chaleur et l'efficacité énergétique. Le groupe a renforcé sa présence en France dans les réseaux de chaleur avec l'acquisition du troisième opérateur français (Ne Varietur/Socram) et exploite désormais en France 130 réseaux de chaleur et de froid. Il a également acquis la société chilienne Termika, spécialisée dans la conception, l'installation et la gestion de services à l'énergie. Enfin, il a été décidé de regrouper sous la marque Cofely l'ensemble des services B to B du groupe en matière d'efficacité énergétique.

Les activités environnement (eau et déchets) sont également en croissance, tant en France qu'à l'international. Le groupe renouvelle plusieurs contrats en France et a gagné des contrats importants à l'international, notamment en Australie, en Espagne et en France. Il a renforcé sa présence dans les déchets en Australie par l'acquisition de WSN.

Partenariats

Le groupe a noué en août 2011 avec le fonds chinois CIC un accord de coopération de grande envergure portant sur l'ensemble des métiers du groupe et visant en particulier la zone Asie-Pacifique. GDF

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Gérard Mestrallet (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Représentants de l'État : Bruno Bézard, Olivier Bourges, Ramon Fernandez, Pierre Mongin, Stéphane Pallez ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale : Edmond Alphandéry, Jean-Louis Beffa, Aldo Cardoso, René Carron, Jean-François Cirelli, Paul Desmarais Jr, Albert Frère, Lord Simon of Highbury, Françoise Malrieu ■ Administrateurs représentant les salariés : Alain Beullier, Anne-Marie Mourer, Patrick Petitjean ■ Administrateur représentant les salariés actionnaires : Gabrielle Prunet ■ Censeur : Gérard Lamarche ■ Commissaire du Gouvernement : Pierre-Franck Chevret (depuis le 15 juin 2012) ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, Mazars, Deloitte ■

Suez et CIC y prévoient de coopérer par des investissements en partenariat, une coopération financière et un parrainage commercial. Dans ce cadre, GDF Suez a en décembre 2011 ouvert 30 % du capital de ses activités d'exploration-production pour 2,5 Md€ et cédé pour 0,6 Md€ sa participation dans l'usine de liquéfaction Atlantic LNG à Trinité-et-Tobago.

Investissements et présence en France

Le groupe a continué d'investir fortement en 2011, pour 10,7 Md€ (- 9,4 %), dont 3,5 Md€ de maintenance et 7,3 Md€ (- 15,8 %) de développement, les plus fortes dépenses étant consacrées à l'acquisition des stockages de gaz en Allemagne (0,9 Md€) et à la poursuite du projet de barrage hydroélectrique Jirau (0,8 Md€). Le groupe a, suite à l'acquisition d'International Power, lancé un programme de désendettement de 10 Md€ dans le but de maintenir sa solidité financière, qui a été accompli à hauteur de 6,6 Md€ en 2011, dont 2,3 Md€ par l'ouverture du capital de l'E&P et 1,1 Md€ par celle de GRTgaz. Suite à l'acquisition des 30 % restants, le groupe a décidé de mener 3 Md€ de cessions additionnelles.

La France conserve une part importante dans le groupe, représentant en 2011 3,3 Md€ d'investissements (- 19 %), 108 319 collaborateurs (+ 2 %) et 150 M€ de dépenses de R&D (- 4 %).

Le groupe, qui possède 1 100 chercheurs et neuf centres de recherche dont quatre en France, a investi 231 M€ (+ 4 %) en recherche et développement technologique, avec des programmes de recherche dans la ville et le bâtiment de demain, la *smart energy*, les énergies renouvelables, le captage, le transport et le stockage du CO₂, et le GNL *offshore*.

Au plan social, l'année 2011 a vu une croissance des effectifs à 218 900 collaborateurs (+ 2 %), de la part de femmes dans l'encadrement à 22,6 % (+ 0,5) et de salariés handicapés à 1,7 % (+ 0,2), ainsi qu'une baisse du taux de fréquence des accidents du travail à 8,6 (- 11,3 %).

Gouvernance et RSE

Sur le plan de la gouvernance, l'AG du 23 avril 2012 a entériné la réduction de la taille du conseil (passant de 22 à 19 administrateurs) et la reconduction pour quatre ans des mandats de MM. Mestrallet et Cirelli.

S'agissant de la responsabilité environnementale et sociétale du groupe, le programme « GDF Suez rassembleurs d'énergie » a été lancé pour soutenir les projets portés par des entrepreneurs sociaux locaux contribuant à l'accès à l'énergie durable des populations pauvres et la réduction de la précarité énergétique, par des dons, de l'assistance technique et un fonds d'investissement qui devrait se porter à 100 M€ fin 2013. Le groupe déploie par ailleurs sa politique d'éthique grâce à un réseau de 170 déontologues. En revanche, l'acquisition d'International Power a entraîné une hausse significative des émissions de gaz à effet de serre du groupe, tant en volume, à 156 Mt (+ 44 %) que par MWh produit (+ 19 %).

Analyse financière

Le chiffre d'affaires du groupe est en hausse de 7,3 % à 90,7 Md€ dont 2,1 % de croissance organique. L'EBITDA est également en croissance de 9,5 % à 16,5 Md€ mais recule légèrement (- 0,3 %) hors effets de périmètre et de change. Ces effets de périmètre nets, à 1 528 M€, sont principalement liés à l'acquisition d'International Power. Hors impact climatique défavorable (476 M€) et gel des tarifs du gaz (395 M€), l'EBITDA aurait été de 17,4 Md€.

Cette stagnation organique de l'EBITDA s'explique par des évolutions très contrastées des six branches du groupe.

L'EBITDA de la **branche Énergie France** (505 M€ soit 3 % du groupe) est en fort recul organique (- 50,7 %) en raison notamment du climat chaud en 2011 (moins de ventes de gaz, alors que 2010 était au contraire un climat froid) et du gel tarifaire (impact EBITDA négatif de 395 M€).

L'EBITDA de la **branche Énergie Europe International** (7 453 M€ soit 45 % du groupe) connaît des évolutions organiques négatives au Benelux (- 0,5 %) et dans le reste de l'Europe (- 4,3 %) en raison des mauvaises conditions du marché européen mais fortement positives (+ 17,3 %) chez International Power en raison de la performance des activités en Amérique latine et Amérique du Nord.

L'EBITDA de la **branche Global Gaz & GNL** (2 386 M€ soit 14 % du groupe) connaît une forte croissance organique (+ 13,5 %) en raison de la bonne tenue de l'exploration-production (prix et volume) et des activités GNL, compensant ainsi les

L'ANNÉE ÉCOULÉE

2011

- Janvier : inauguration du champ d'hydrocarbures de Gjøa en Norvège.
- Février : acquisition de 70 % d'International Power.
- Mars : GDF Suez réussit la première émission obligataire en euros à 100 ans de l'histoire.
- Mai : inauguration d'une unité de production électrique et de dessalement de 2 730 MW au Qatar ; création de GDF Suez Trading.
- Juin : ouverture de 25 % du capital de GRTgaz à un consortium CNP Assurances – CDC Infrastructures – Caisse des dépôts ; première injection de biométhane dans le réseau de distribution français.
- Août : signature d'un partenariat stratégique avec le fonds d'investissement chinois CIC ; acquisition de cinq sites de stockage de gaz en Allemagne.
- Septembre : inauguration d'une centrale à biomasse de 180 MW en Belgique.
- Octobre : millionième client particulier d'électricité en France ; le groupe saisit le Conseil d'État d'un recours contre l'arrêté gelant les tarifs du gaz au 1^{er} octobre ; cession des actifs de distribution de gaz en Italie.
- Novembre : inauguration de la première ligne du gazoduc Nord Stream, dont le groupe détient 9 %.
- Décembre : cession à Total de la participation du groupe dans EFOG ; ouverture de 30 % capital de l'exploration-production au fonds CIC pour 2,5 Md€.

2012

- Janvier : création de la branche Énergie Europe
- Avril : le groupe obtient le label « diversité » ; l'AG approuve la baisse de la taille du CA de 22 à 19 membres et reconduit le mandat de M. Mestrallet pour une durée de quatre ans ; le groupe n'est lauréat sur aucune des zones de l'appel d'offres éolien *offshore*.
- Mai : le versement en actions du solde du dividende 2012 a été choisi par des actionnaires (dont l'État) représentant 77 % du capital.
- Juin : GDF Suez finalise l'acquisition de 30 % d'International Power, dont il détient désormais 100 % ; ouverture d'une plateforme de *trading* à Singapour.
- Juillet : entrée en vigueur du tarif ATRD4 ; le gouvernement belge annonce la fermeture de Doel 1 et Doel 2 en 2015, la prolongation de dix ans de Tihange 1 et la mise à disposition du marché de 1 GW de capacité nucléaire, annonces dont la traduction juridique et les précisions sont attendues à partir de l'automne ; le Conseil d'État annule l'arrêté gelant les tarifs du gaz sur le quatrième trimestre 2011.

effets défavorables du *spread* gaz-pétrole, le climat chaud et la contraction des ventes aux grands comptes européens.

L'EBITDA de la **branche Infrastructures** (2 991 M€ soit 18 % du groupe) est en forte décroissance organique (- 8,1 %) en raison d'un effet volume négatif lié au climat chaud.

L'EBITDA de la **branche Énergie Services** (1 005 M€ soit 6 % du groupe) est en hausse organique de 3,7 %.

L'EBITDA de **Suez Environnement** (2 513 M€ soit 15 % du groupe) est en hausse organique 3,1 % (effets volumes positifs, effets prix positifs dans les déchets, croissance forte d'Agbar) malgré l'impact défavorable du retard du projet Melbourne.

Le résultat opérationnel courant, à 9 Md€, est en hausse brute de 2,1 % mais en décroissance organique de 6,8 %. Les effets négatifs climatiques et tarifaires pèsent notamment proportionnellement plus que sur l'EBITDA.

Le résultat net du groupe est en recul de 613 M€ à 4 Md€ (- 13,3 %) et en recul plus significatif encore à 3,5 Md€ (- 18,6 %) hors éléments non récurrents. L'évolution positive du ROC (+ 183 M€) est plus que compensée par notamment la baisse du résultat financier (- 384 M€) liée à la hausse de l'endettement et par l'impact négatif des nouveaux minoritaires (- 408 M€).

Les principales acquisitions de 2011 consistent en l'acquisition de 70 % d'IP (*goodwill* de 2 822 M€), la fin du partenariat avec Acea en Italie (*goodwill* de 83 M€) et l'acquisition des stockages allemands (*goodwill* de 566 M€).

Dans le cadre de son programme de cessions de 10 Md€ lancé début 2011, le groupe a réalisé 6,6 Md€ de cessions, dont 2,3 Md€ liés à l'ouverture du capital de l'E&P et 1,1 Md€ à celle de GRTgaz, 0,7 Md€ par le désengagement des activités de distribution en Belgique, et 0,7 Md€ par la cession d'actifs de distribution de gaz naturel en Italie.

Le groupe a ainsi réussi à faire baisser sa dette nette de 4 Md€ en 2011 à 37,6 Md€, malgré l'acquisition de 70 % d'International Power. Le *free cash flow* (8,8 Md€) et les cessions (6,6 Md€) ont plus que couvert les investissements de croissance (7,7 Md€) et les dividendes (3,3 Md€). Le groupe a ainsi conservé en 2011 une notation A (S&P), qui a été confirmée

au printemps 2012 suite à l'annonce du rachat des intérêts minoritaires d'IP.

Le groupe a versé un dividende de 1,50 € par action (soit 1 217 M€ pour l'État) au titre de 2011, stable par rapport à l'année précédente. Il a consisté en un acompte de 0,83 € par action versé le 15 novembre 2011 (soit 673 M€ pour l'État) et un solde de 0,67 € par action (soit 543 M€ pour l'État). Dans le cadre du financement de la phase 2 de l'acquisition d'International Power, l'État a exercé l'option de souscription en titres du solde du dividende 2011 au prix de 16,43 € par action, ce qui a eu pour effet de porter la part de l'État au capital à 36,36 %.

Perspectives

Le groupe a comme priorités stratégiques, premièrement, l'accélération de son développement dans le monde émergent, dans la production d'électricité et l'amont gazier, deuxièmement en Europe, une meilleure intégration de ses activités électriques et gazières, et troisièmement le renforcement d'activités générant des rendements sécurisés et un *cash flow* récurrent.

Le groupe s'est fixé plusieurs objectifs industriels :

- dans l'électricité, atteindre 150 GW de capacités installées d'ici 2016 dont 90 GW hors d'Europe, et augmenter les capacités installées renouvelables de 50 % d'ici 2015 par rapport à 2009 ;
- dans le gaz, atteindre une production d'exploration-production de 65 Mbpd d'ici 2014-2015 et doubler les ventes de GNL sur les marchés émergents d'ici 2020 ;
- dans les services, augmenter notamment de 40 % le chiffre d'affaires dans l'efficacité énergétique d'ici 2016-2017, atteindre 2 millions de compteurs d'eau intelligents, et un ratio de 2 millions de tonnes de déchets valorisés pour 1 million éliminés d'ici 2017.

Le groupe dispose pour cela de 11 Md€ de projets en construction, dont le plus significatif est le projet hydroélectrique Jirau, au Brésil (3,8 GW).

Le groupe possède dix objectifs de développement durable à horizon 2015 : l'augmentation de 50 % de sa capacité installée en énergies renouvelables, la mise en place d'un plan d'actions biodiversité sur chaque site sensible dans l'Union européenne, un taux de fréquence des accidents du travail inférieur à six,

quatre objectifs précis de mixité (dont : un cadre dirigeant sur trois nommé sera une femme), la formation tous les ans d'au moins les deux tiers des salariés du groupe, un niveau d'actionariat salarié d'au moins 3 % et l'intégration des critères de développement durable dans 90 % des projets présentés en comité d'engagement.

La finalisation de l'acquisition d'International Power va permettre au groupe de bénéficier plus fortement des marchés à forte croissance. Le groupe aura désormais le plein bénéfice du portefeuille de développement de 13 GW d'IP, dont 5,5 GW sont en Amérique latine, 4,0 GW au Moyen-Orient, et 2,9 GW en Asie-Pacifique. Après cette transaction, la part des marchés à forte croissance dans le résultat récurrent est portée de 23 % à 30 % et la part des investissements de développement sur les marchés à forte croissance de 30 % à 40-50 % à moyen terme. Suite à cette opération, le groupe doit également mener à bien le plan de cessions supplémentaires nécessaire au maintien de sa notation A.

Début 2012, le groupe a dû revoir à la baisse ses perspectives pour l'année et à moyen terme. Il a néanmoins pu augmenter de 200 M€ son objectif de RNRPG 2012 suite à l'annonce du rachat des 30 % restants d'IP, puis confirmé ses objectifs 2012 lors de l'annonce début août de ses résultats semestriels. GDF Suez vise ainsi désormais, pour 2012, un EBITDA de l'ordre de 17 Md€, un résultat net récurrent entre 3,7 et 4,2 Md€, un ratio dette nette/EBITDA de l'ordre de 2,5 lui permettant de conserver sa notation A. À moyen terme, le groupe escompte un résultat net récurrent de 5 Md€ à horizon 2015, en conservant un niveau d'investissements bruts de 9 à 11 Md€ par an et une structure financière forte (notation A) permettant un dividende au moins stable sur la période 2013-2015.





DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

La société Défense Conseil International (DCI) a été créée il y a 40 ans, en 1972, pour accompagner la vente d'équipements militaires à des pays étrangers. Sa mission principale consistait à apporter une formation opérationnelle issue du savoir-faire des armées françaises. Aujourd'hui, DCI est une entreprise de taille intermédiaire (ETI) de services. Elle propose aux pays étrangers, en matière de défense et de sécurité, des prestations de service externalisées dans :

- le conseil et l'assistance sur la totalité du cycle de vie des programmes d'armement ;
- l'ingénierie de formation, dans les domaines académiques, opérationnels ou techniques.

DCI et ses filiales se positionnent enfin depuis dix ans comme des partenaires des forces armées françaises dans le cadre de contrats de prestations de services.

Le groupe DCI (y compris Hélidax) a employé 681 personnes en 2011 et réalisé un chiffre d'affaires de 166 M€, pour des prises de commandes de 237 M€.

Faits marquants

Les activités de formation, conseil et assistance constituent le socle de l'activité de l'entreprise. Elles offrent une bonne visibilité, compte tenu du caractère pluriannuel des contrats conclus et ont représenté 52 % du chiffre d'affaires en 2011. Ces activités se sont poursuivies au cours de l'exercice, principalement en faveur d'officiers et de personnels techniques de pays du Moyen-Orient, mais également d'Asie du Sud-Est ou d'Afrique. L'année 2011 a vu notamment, outre le développement de formations académiques ou opérationnelles au profit d'élèves étrangers, l'ouverture d'une école de formation de pilotes d'hélicoptères au Qatar.

L'accompagnement opérationnel à la vente des grands contrats n'a pour sa part représenté que 3 % de l'activité 2011. Cependant, DCI a obtenu une prise de commande spécifique : dans le cadre de l'acquisition de quatre bâtiments de projection et de commandement (BPC), DCI formera deux équipages russes à l'emploi de ces bâtiments, soit environ 350 personnes.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a pour sa part représenté 16 % des revenus 2011. Son développement est marqué par la poursuite du contrat, dit TLSP, de remise en condition opérationnelle de huit patrouilleurs de classe Garoh de la marine koweïtienne, repris en direct à l'été 2009.

Le développement de l'activité de DCI sur le marché français s'est, pour sa part, poursuivi en 2011 (29 % des revenus de l'exercice). Ce dernier est d'abord porté par le contrat d'externalisation de sa filiale Hélidax, conclu dans le cadre du partenariat public-privé (PPP) et portant sur la fourniture d'heures de vol d'hélicoptère à l'École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EA.ALAT) de Dax. Hélidax a ainsi reçu en 2011 les derniers EC-120 Colibri modifiés (ou nouvel hélicoptère école). La société possède désormais 36 hélicoptères opérationnels pour les élèves de l'EA-ALAT, avec un taux de disponibilité constaté de 100 % de la demande quotidienne de l'école.

Un partenariat conclu en 2010 avec le groupe espagnol INAER portant sur le maintien en condition opérationnelle des hélicoptères EC 145 de la sécurité civile et de la gendarmerie nationale s'est

également poursuivi en 2011. DCI a de plus assuré la surveillance permanente du sous-marin nucléaire *Le Vigilant* pendant sa période d'immobilisation, pour son adaptation au missile M51. Enfin, le contrat dit « Golfeau », signé à l'été 2011 avec l'ambassadeur de France aux EAU, consiste à assurer le soutien des 250 militaires français affectés aux EAU et celui de leurs familles, dans le cadre de l'implantation permanente des forces françaises dans ce pays. Ce contrat, mis en œuvre par DCI, prévoit la mise à disposition de logements et d'autres services annexes sur une durée pouvant aller jusqu'à trente ans.

Analyse financière

Résultats

Malgré un contexte économique dégradé, l'activité de DCI a connu une forte hausse de 13,6 %, avec un chiffre d'affaires 2011 de 166 M€ contre 146 M€ en 2010. Cette évolution s'explique principalement par l'atteinte par la filiale Hélidax de son régime de croisière (+ 44,6 % à 21,3 M€) conjointement à l'augmentation du chiffre d'affaires de DCI Services et Assistance (+ 22 % à 56 M€).

Réparties dans vingt pays, les prises de commandes augmentent à 237 M€ en 2011 contre 124,4 M€ en 2010, suite à la conclusion de nombreux contrats.

En dépit d'un effort de maîtrise des frais généraux, l'exercice 2011 est marqué par un résultat d'exploitation consolidé négatif, à - 5,2 M€ contre 4,9 M€ en 2010, principalement induit par les difficultés rencontrées dans le cadre d'un contrat important.

Le résultat financier évolue également à la baisse, de 1,9 M€ à 1,2 M€. Les produits financiers augmentent de 2,9 M€, suite principalement à une reprise de provision de 2,2 M€. Les charges financières progressent aussi, en raison des intérêts d'emprunt liés aux achats des hélicoptères d'Hélidax. Le résultat consolidé ressort en forte baisse à - 8,4 M€, contre 6,1 M€ en 2010, et la marge nette consolidée chute à - 5 % contre 4,2 % en 2010.

Flux de trésorerie

La forte augmentation de l'autofinancement d'exploitation, à 18,8 M€, vs 8,5 M€ en 2010, ne compense pas la baisse de la variation du besoin en fonds de roulement, à - 39,2 M€ vs - 23,5 M€ en 2010 enregistrée dans le cadre de l'augmentation de l'activité globale du groupe.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

■ Défense Conseil International est une société anonyme au capital de 21 350 000 € détenu à 49,99 % par l'État, à 30 % par Sofema, à 10 % par Sofresa et à 10 % par Eurotradia. DCI détient en direct deux filiales : DCI Services et Assistance (détenue à 100 %) et Brienne Conseil et Finance (détenue à 99,99 %). Elle détient également, en direct ou par l'intermédiaire de Brienne Conseil et Finance, des participations dans plusieurs sociétés (Pentastar, Helisim, Civipol Conseil, Sofinfra, Abak

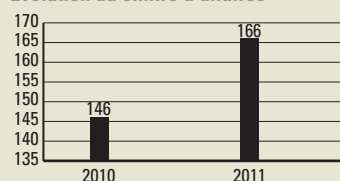
Systems, Helidax, Cathylease). Brienne Conseil et Finance détient également des participations dans Sofema et Odas, ainsi que des parts dans plusieurs fonds d'investissement sectoriels.

■ Le groupe DCI exerce des activités de formation de personnel, de conseil et d'assistance technique dans le domaine de la défense, au profit d'armées étrangères (notamment en accompagnement de la vente d'équipements français) ou au profit des armées françaises (externalisations).

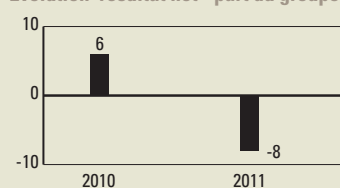
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	49,9	49,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	146	166
dont réalisé à l'étranger	ND	ND
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	5	-5
Résultat financier	2	1
Capacité d'autofinancement / marge brute d'autofinancement	8	19
Résultat net - part du groupe	6	-8
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	6	-8
Total des immobilisations nettes	127	128
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	30	28
Capitaux propres - part du groupe	201	190
Intérêts minoritaires	6	6
Dividendes versés au cours de l'exercice	9	0
dont reçus par l'État	5	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	16	31
Dettes financières nettes	-78	-48
Dettes financières brutes à plus d'un an	49	54
Effectifs en moyenne annuelle	635	681
Charges de personnel	54	58
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,1 %	-4,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	85,0	85,2
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,9 %	-4,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

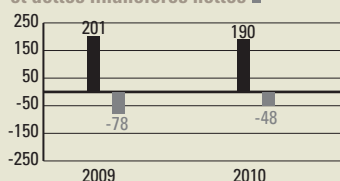
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Le *cash flow* d'exploitation ressort donc à - 20,4 M€ contre - 15 M€ en 2010 et, compte tenu de flux d'acquisition d'immobilisation en nette baisse (- 9,4 M€ *vs* - 35 M€ constatés en 2010 pour l'acquisition de la flotte d'hélicoptères de la filiale Hélicidax), malgré une souscription d'emprunt de 5 M€ *vs* 25 M€ en 2010, le flux net de trésorerie de l'exercice s'améliore, à - 25 M€ *vs* - 32 M€, tout en restant significativement négatif. La trésorerie du groupe s'établit donc, fin 2011, à 103 M€.

Bilan

L'actif immobilisé net est en hausse de 1,3 M€, à 128,3 M€ fin 2011 principalement en raison d'acquisitions et cessions d'actifs. L'actif circulant augmente pour sa part de 27,6 M€, principalement suite à la hausse des stocks et encours (+ 7,3 M€) majoritairement induite par le contrat TLSP, par des avances et par des acomptes

versés sur commandes (+ 15,7 M€), et des créances clients (+ 5 M€).

Les capitaux propres connaissent une baisse de 11,4 M€, à 196,4 M€ suite au dividende versé au titre de l'exercice 2010 et au résultat négatif de l'exercice 2011. Les provisions pour risques et charges sont en hausse de 14,5 M€.

La dette nette est en baisse de 1,4 M€ malgré l'augmentation des dettes des filiales de *leasing* ou PPP, Hélicidax et Cathylease, en raison de l'augmentation des avances et acomptes reçus sur commandes en cours, de la diminution des dettes fournisseurs et de la baisse des produits constatés d'avance.

Perspectives

En 2012, dans un contexte qui reste perturbé, les perspectives de l'entreprise apparaissent particulièrement bien orientées, avec une activité en forte hausse. Le chiffre d'affaires devrait ainsi avoisiner les 200 M€ et le résultat devrait retrouver un niveau satisfaisant. Le *business plan* 2012-2017 présenté au conseil d'administration du 15 décembre 2011 retient comme hypothèse une stabilisation de l'activité de la société au-delà du seuil de 200 M€ pour les cinq années à venir, avec des résultats robustes.

Parallèlement, l'entreprise poursuivra la mise en œuvre du plan d'action approuvé le 12 janvier 2011 et destiné à renforcer ses capacités de pilotage en s'appuyant sur le déploiement d'un système de management intégré (contrôle interne et management de la qualité), sur la mise en œuvre du schéma directeur informatique, sur la valorisation des ressources humaines et sur le maintien d'une posture proactive fondée sur une analyse permanente de l'activité de l'entreprise et des opportunités d'optimisation.

Enfin, le conseil d'administration de l'entreprise arrêtera fin 2012 un nouveau plan stratégique couvrant la période 2013-2017.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier 2011 : poursuite de la coopération avec l'armée de l'air malaisienne pour trois ans.
- Février 2011 : mise en place d'instructeurs pilotes au Qatar.
- Mars 2011 : achèvement du contrat des grandes visites du Qatar.
- Avril 2011 : cession de la participation de DC dans Sofinfra.
- Mai 2011 : notification de la deuxième tranche annuelle du contrat de maintenance des hélicoptères de la sécurité civile et de la gendarmerie.
- Juin 2011 : mission d'expertise au profit de la Coface pour le suivi de la construction d'un navire.
- Juillet 2011 : signature du contrat Golfeau avec l'ambassadeur de France aux EAU.
- Août 2011 : lancement d'une école de formation de pilotes d'hélicoptères au Qatar.
- Septembre 2011 : renouvellement de prestations de formation au profit d'élèves étrangers à l'école de Draguignan.
- Octobre 2011 : arrivée d'une nouvelle promotion de cadets saoudiens dans le cadre du programme Sagema (formation d'ingénieurs sur sept ans).
- Novembre 2011 : renouvellement de la formation sur quatre ans de jeunes officiers koweïtiens au sein du programme Cenoe (cours école navale pour officiers étrangers).
- Décembre 2011 : commande pour la formation d'équipages russes dans le cadre du programme BPC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé par l'assemblée générale) : Jean-Louis Rotrubin ■ Administrateurs représentants de l'État : Yves Blanc, Philippe Combes, Cyril Forget, François Lefebvre, Jean-Youri Marty ■ Administrateurs : Patrick Bonnet, Laurent Giovachini, Sofema représentée par Guillaume Giscard d'Estaing, Eurotradia International représentée par Philippe Esper, Sofresa représentée par Daniel Thuillier, Guy Rupied ■ Commissaire du Gouvernement : Arnaud Chérel de la Rivière ■ Mission de contrôle économique et financier : Clara Carriot ■ Commissaires aux comptes : PWC, Ernst & Young ■



Issue de l'ancien service à compétence nationale « direction des constructions navales », transformée en juin 2003 en société anonyme à capitaux publics, la société DCN, devenue DCNS en juin 2007, est un des principaux acteurs européens et un acteur mondial important du secteur naval militaire. En mars 2007,

le groupe Thales est devenu l'actionnaire industriel de référence de DCNS en entrant à hauteur de 25 % au capital de la société. Dans la continuité de cet accord stratégique, Thales a exercé l'option qu'il détenait en portant sa participation à 35 % du capital le 22 décembre 2011, témoignant de la confiance de Thales dans les perspectives de développement de DCNS. Le rapprochement des actifs navals militaires français de DCNS et de Thales a fait du groupe DCNS l'unique maître d'œuvre français de navires fortement armés et contribue à le positionner comme un acteur central d'un futur processus de consolidation du secteur naval militaire au niveau européen. Le groupe DCNS propose à ses clients trois types de produits et services : des navires armés (bâtiments de surface et sous-marins) équipés de leur système de combat, des services de maintenance, de soutien et de modernisation, ainsi que des équipements et systèmes stratégiques, notamment des armes sous-marines. Dans le cadre de la stratégie de croissance et de compétitivité baptisée « *ChampionShip* » et lancée en 2009, DCNS développe ses activités à l'export et se diversifie dans des activités connexes comme le nucléaire civil ou les énergies marines renouvelables. Le groupe DCNS emploie environ 12 830 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 2 624 M€ en 2011.

Faits marquants

DCNS a poursuivi pour la deuxième année consécutive la mise en œuvre de son plan stratégique « *ChampionShip* », lancé en 2009 et dont l'objectif est de faire du groupe le champion européen du naval de défense. DCNS, qui vise un doublement de son chiffre d'affaires d'ici à 2020, souhaite conforter sa position de partenaire de référence de la Marine nationale tout en développant ses activités à l'international et dans des activités connexes où le groupe peut mettre en valeur ses compétences (nucléaire civil, énergies marines...). La concurrence forte sur ses marchés suppose une rationalisation des activités industrielles et une amélioration de la performance, avec notamment pour objectif de dégager des gains de productivité de l'ordre de 30 % en trois ans. DCNS a mis en place, entre autres, des démarches de *lean management* afin de simplifier les processus industriels et de limiter les déperditions de valeur ajoutée dans

l'ensemble du groupe. À fin 2011, 395 chantiers, 1 079 sous-chantiers et 3 500 actions de progrès ont été engagés depuis le lancement du programme. La transformation de DCNS concerne également l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, la redéfinition des processus industriels, la lutte contre les non-qualités, l'association des fournisseurs du groupe à la performance de celui-ci et le développement de la culture managériale. En parallèle, DCNS a renforcé sa politique d'innovation en créant DCNS Research, pour dynamiser et fédérer ses activités de recherche technologique. Ce centre a été l'un des fondateurs de « l'Institut de recherche technologique » (IRT) Jules-Verne, qui a été retenu par le Commissariat général à l'investissement dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (« grand emprunt »), rassemblant écoles, universités, laboratoires publics et acteurs industriels.

FICHE D'IDENTITÉ

■ DCNS est un groupe spécialisé dans la conception et la construction de navires armés, le développement et l'intégration de systèmes navals complexes, la fourniture de services liés à l'exploitation de ces navires (maintenance, soutien, modernisation), ainsi que la conception et la fourniture de systèmes stratégiques (armes sous-marines notamment). Le groupe est organisé autour de la société DCNS SA, ainsi que de plusieurs implantations à l'étranger (DCNS

India, DCNS Brésil, DCN Italia). DCNS SA détient également des intérêts dans plusieurs sociétés communes (Horizon, Eurosystnav, Boustead DCNS Naval Corporation, Défense Environnement Services), ainsi que dans plusieurs GEIE (Eurotorp, Euroslat). DCNS SA est une société anonyme au capital de 563 M€ détenu à 63,58 % par l'État, à 35 % par Thales, et à 1,42 % par les personnels et anciens personnels du groupe DCNS.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

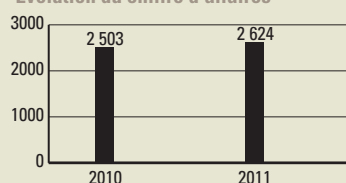
VII - Données sociales

VIII - Ratios

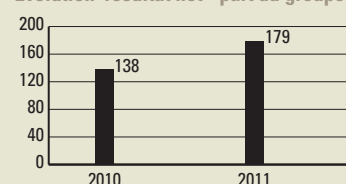
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	74,0	63,6
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	2 503	2 624
dont réalisé à l'étranger	780	827
Résultat opérationnel avant PPA	-	-
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	139	172
Résultat financier	44	70
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	241	291
Résultat net - part du groupe	138	179
Résultat net - intérêts minoritaires	- 1	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	137	179
Total des immobilisations nettes	1 679	1 672
dont écart d'acquisition net	383	383
dont immobilisations incorporelles nettes	107	89
dont immobilisations financières nettes	678	646
Capitaux propres - part du groupe	994	1 046
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	71	115
dont reçus par l'État	62	100
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	515	475
Dettes financières nettes	- 1 486	- 1 621
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	12 226	12 657
Charges de personnel	875	947
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	5,5 %	6,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	71,6	74,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	13,8 %	17,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

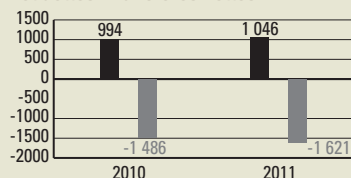
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Après une année record en 2010, les prises de commandes en 2011 s'élèvent à 3 168 M€, renforçant le carnet de commande de l'entreprise qui s'élève à 14,8 Md€ et représente plus de cinq années de chiffre d'affaires. En 2011, le chiffre d'affaires progresse également pour atteindre 2 624 M€ marquant ainsi la poursuite de la reprise de la croissance amorcée en 2010 (2 503 M€ de chiffre d'affaires).

L'activité commerciale des systèmes et bâtiments de surface a été particulièrement intense en 2011. En particulier, il convient de souligner l'entrée en vigueur en novembre 2011 du contrat BPC Russie réalisé en coopération industrielle avec STX, et la sélection par la marine Malaisienne des corvettes Gowind, marquant ainsi la capacité de DCNS à capitaliser sur les acquis du chantier *ChampionShip* GW200. L'activité industrielle des bâtiments navals de surface a été soutenue, traduite par un chiffre d'affaires à la hausse lié au franchissement de jalons déterminants tels que la mise à flots de la FREMM Maroc en septembre, la réalisation du troisième BPC Dixmude avec près de trois mois d'avance et la réalisation sur fonds propres de l'Adroit, qui a démontré la capacité de DCNS à concevoir et construire des navires performants à moindre coût.

Pour l'activité sous-marins, la direction générale de l'armement (DGA) a affirmé le 1^{er} juillet 2011 la prise de commande du Tourville, troisième sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de classe Barracuda. Les PEA (plan d'études amont) FMOD 5 et 6 sont également entrés en vigueur. Sur le plan industriel, DCNS a poursuivi la construction du Suffren, premier de la série des SNA Barracuda. Pour le programme brésilien Prosub, la construction

de l'avant du premier sous-marin s'est poursuivi à Cherbourg. La construction de l'arrière a débuté le 16 juillet à Itaguai, près de Rio, en présence de la présidente du Brésil. DCNS a également contribué à la conception locale du nouveau chantier de construction et de la nouvelle base navale. En ce qui concerne la construction des six sous-marins Scorpène pour la marine indienne, la coque des quatre premiers est en phase d'achèvement, les tubes lance-torpilles du premier sous-marin ayant été intégrés dans un délai record.

Pour l'activité de services, DCNS a obtenu les contrats de maintien en condition opérationnelle (MCO) des frégates Horizon et des frégates de surveillance. L'activité industrielle a été marquée par l'opération Harmattan, durant laquelle DCNS a contribué à assurer le soutien des navires déployés et notamment du porte-avions, renforçant l'image de marque de l'entreprise auprès de la Marine nationale dans ce domaine. En parallèle, DCNS a poursuivi l'adaptation au missile M51 du sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) *Le Vigilant*.

Dans le cadre de la stratégie « *ChampionShip* », DCNS vise à se développer dans les énergies marines renouvelables (EMR). Ainsi, en partenariat avec la société irlandaise OpenHydro, DCNS poursuit son projet d'hydrolienne, turbine sous-marine exploitant les courants de marée. Une turbine préindustrielle de 16 mètres de diamètre a été mise à l'eau durant trois mois au large de l'île de Bréhat dans le cadre d'un partenariat avec EDF EN. Les tests de fonctionnement se sont avérés satisfaisants et la turbine devrait être remise à l'eau à l'été 2012, alors que la production de trois autres exemplaires doit être lancée avant fin 2012 pour une mise en service de la ferme pilote

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur désigné en assemblée générale) : *Patrick Boissier* ■ Administrateurs représentants de l'État : *Hugues Bied-Charreton, Christophe Burg, Éric David, Astrid Milsan, Arnaud Phélep, Bernard Rétat* ■ Administrateurs désignés par l'assemblée générale : *Pascal Bouchiat, Pascale Sourisse, Luc Vigneron* ■ Administrateurs indépendants : *Gilles Denoyel, Gabrielle Gauthey* ■ Représentants des salariés : *Jacques André, Gérard Barbereau, Yves Michaud, Gilles Montaland, Joël Ricaud, Michel Rouzé* ■ Commissaire du Gouvernement : *Gérard Blondé* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Clara Carriot* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Mazars* ■

à horizon 2014. Portant sa participation de 8 % à 11,4 % au capital d'OpenHydro en 2011, DCNS étudie l'opportunité d'une prise de participation plus significative.

DCNS a conduit en 2011 la restructuration du projet Winflo d'éoliennes *offshore* flottantes, autour d'un consortium d'entreprises aux compétences complémentaires. La première phase du projet, subventionné par l'Ademe, a pour objectif la démonstration en mer du système en 2013 et la certification du design de l'aérogénérateur.

Dans le domaine de l'énergie des vagues, le projet houlomoteur de Pierrefonds mené au profit d'EDF EN, a été concrétisé par la construction d'un démonstrateur à l'échelle 1, suivi d'une phase d'installation et d'essais. Un projet de partenariat a également vu le jour avec l'énergéticien Finlandais Fortum, en vue d'étudier la faisabilité d'implantation d'une ferme de démonstration en France. Enfin, le projet énergie thermique des mers de DCNS se poursuit, avec la construction d'un démonstrateur à terre.

Fort de ses compétences en propulsion nucléaire navale, DCNS s'appuie sur ses moyens de production et sur son expertise dans l'ingénierie, la maîtrise d'œuvre d'ensemble au service d'installations nucléaires, la réalisation d'équipements de sûreté et les services de maintenance de parcs nucléaires. Parallèlement, DCNS a dévoilé au public en tout début 2011 son projet Flexblue, concept inédit d'unité immergée de production d'énergie nucléaire de petite puissance. Un consortium rassemblant EDF, Areva, le CEA et DCNS s'est formé afin d'étudier la faisabilité de petits réacteurs modulaires (SMR), terrestres ou sous-marins.

Le 22 décembre 2011, Thales a exercé son option d'achat d'actions et a porté sa participation à 35 % au capital de DCNS. Le complément de droits obtenu lors de l'acquisition des 10 % supplémentaires renforce les droits de gouvernance de Thales en tant qu'actionnaire industriel de référence.



© A. Deluc Sirpa Marine



© DCNS

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 20 janvier 2011 : DCNS annonce le lancement, avec Areva, le CEA et EDF, des études de validation de son concept innovant Flexblue.
- 27 janvier 2011 : DCNS entre au capital d'OpenHydro, société spécialisée dans les énergies marines renouvelables.
- 3 février 2011 : DCNS et STX France développent une coopération dans le domaine des énergies marines renouvelables.
- 10 mai 2011 : création de DCNS Research.
- 17 juin 2011 : baptême du patrouilleur hauturier Gowind l'Adroit.
- 17 juin 2011 : signature du contrat à l'export des deux BPC avec la Russie.
- 1^{er} juillet 2011 : la DGA commande le troisième sous-marin d'attaque Barracuda.
- 16 juillet 2011 : construction du premier sous-marin Scorpène au Brésil.
- 21 octobre 2011 : immersion de la première hydrolienne au large de Paimpol-Bréhat.
- 22 décembre 2011 : Thales monte à 35 % au capital de DCNS.

Analyse financière

Les résultats de DCNS sur l'année 2011 s'inscrivent dans les objectifs budgétaires (dépassés de 1 % environ en chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant) et les orientations définies par le plan moyen-terme 2011-2014. Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 2 624 M€ pour l'exercice 2011, en hausse de 4,8 % par rapport à 2010. Cette augmentation témoigne de l'accélération de l'activité réalisée, notamment sur les programmes Brésil, FREMM OCCAR et IA M51. Au total, la part du chiffre d'affaires réalisé à l'international représente 31,5 %. Au 31 décembre 2011, le carnet de commandes du groupe, en croissance, s'élève à 14 791 M€, avec 3 168 M€ de prises de commandes enregistrées en 2011.

Le groupe maintient une marge brute de 20,7 % et poursuit l'amélioration de sa rentabilité, avec un résultat opérationnel courant avant amortissement des écarts d'évaluation de 186,4 M€ en hausse de 12,4 %, passant d'une marge opérationnelle de 6,6 % à 7,1 %. Cette amélioration provient notamment des efforts de productivité et de la baisse des frais hors production (de 14,2 % à 13,6 % du chiffre d'affaires).

Le résultat financier du groupe s'élève à 69,9 M€, en hausse de 60 % par rapport à 2010 (43,6 M€), du fait de l'impact de la juste valeur des placements choisis par le groupe. La charge d'impôt consolidée s'élève à 63,8 M€, dont 72 M€ d'impôt exigible et 5,2 M€ d'impôts différés. Le montant du crédit d'impôt recherche qui s'élève en 2011 à 17,7 M€, a été imputé et comptabilisé en moins de la charge d'impôt consolidée. L'amortissement des écarts d'évaluation s'élève à 19,1 M€ nets d'impôts.

La progression du résultat opérationnel et la hausse du résultat financier entraînent une hausse significative de 30,5 % du résultat net consolidé, qui s'élève à 178,7 M€. Enfin, avec un taux de distribution de 50 %, l'entreprise a versé en 2012 un dividende de 82 M€ à l'État.

Perspectives

La vision stratégique « *ChampionShip* » repose sur trois piliers : croissance, performance et alliances.

DCNS ambitionne de conquérir de nouveaux marchés à l'international. À ce titre, DCNS devrait accentuer sa présence commerciale au travers de la création de nouvelles filiales de représentation à l'étranger. DCNS pourrait également renforcer sa coopération avec l'entreprise allemande Atlas Elektronik dans le cadre de la production de torpilles lourdes, en créant une société commune, devenant ainsi leader mondial des armes sous-marines.

En parallèle, DCNS devrait poursuivre le développement de sa stratégie de diversification dans les énergies marines renouvelables ou le nucléaire civil. Le déploiement de l'offre hydrolienne de l'entreprise, en partenariat avec OpenHydro, ainsi que la mise en œuvre du projet Winflo d'éoliennes offshore flottantes constituent des enjeux majeurs.

Par ailleurs, afin de consolider la dynamique engagée et les outils de mobilisation et d'amélioration de la performance mis en œuvre au cours des deux premières années du plan stratégique, DCNS devrait procéder en 2012 à la création de la direction de l'excellence opérationnelle (DEO), organisation permanente dédiée à la démarche de transformation. L'amélioration de la performance et de la compétitivité devrait également être soutenue par l'adoption d'une stratégie de R&D permettant, dans un contexte de réduction des budgets de défense, le développement ciblé de briques technologiques et le maintien à moyen terme de la compétitivité des offres produits de DCNS.

Sur l'exercice 2012, le chiffre d'affaires devrait se stabiliser pour s'établir autour de 2,7 Md€. Le résultat opérationnel courant devrait continuer à progresser, avec une marge d'exploitation en croissance. Parallèlement, l'année 2012 devrait continuer à faire croître le carnet de commandes.



© K. D. Tunku Abdul Rahman



Avec un chiffre d'affaires de 49,1 Md€ en 2011, EADS est le leader européen de l'industrie aéronautique, spatiale et de défense et occupe le deuxième rang mondial.

En termes de parts de marché, EADS compte parmi les deux premiers constructeurs d'avions commerciaux et d'hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux commerciaux et de systèmes de missiles. Le groupe est également l'un des principaux fournisseurs d'avions militaires, de satellites, d'électronique de défense, de solutions de systèmes intégrés pour des applications commerciales et de défense ainsi que des services associés. En 2011, EADS a réalisé environ 76 % de son chiffre d'affaires dans le secteur civil et 24 % dans la défense.

Faits marquants

En 2011, les prises de commande du groupe EADS, toutes divisions confondues, ont progressé à 1 310 Md€, contre 83,1 Md€ en 2010. Dans un contexte d'accroissement du trafic aérien au niveau mondial, EADS disposait d'un carnet de commandes important qui s'élevait à 541,1 Md€ fin 2011, contre 448,5 Md€ fin 2010.

Sur le plan industriel, l'année 2011 a été marquée par le succès rencontré auprès des compagnies aériennes par l'A320 NEO, version remotorisée de l'A320 lancée fin 2010 pour laquelle une réduction de la consommation en carburant de l'ordre de 15 % est attendue, qui a atteint plus de 1 400 commandes fermes en juin 2012, et par la mise en production du premier A350 XWB, dont la livraison de la version A350-900 est attendue pour le second semestre 2014, contre fin 2013 initialement envisagé. La montée en cadence progressive de la production de l'A380, qui devrait passer à trois avions par mois d'ici la fin 2012, ainsi que des hélicop-

tères NH90 et Tigre, traduit également la capacité des équipes d'EADS à surmonter les défis de ces programmes majeurs. Le programme d'avion de transport militaire A400M poursuit quant à lui les essais de qualification en vue de la livraison du premier exemplaire à l'armée de l'air française au cours du premier trimestre 2013, conformément au calendrier du programme. EADS a par ailleurs annoncé en juillet 2012 l'implantation d'une usine d'assemblage d'A320 à Mobile, aux États-Unis, en vue d'accroître ses capacités de production et de renforcer son positionnement sur le marché américain.

Les quatre divisions d'EADS ont également poursuivi en 2011 leurs programmes d'amélioration de la performance et leurs actions de réduction des coûts. Lancé début 2007, le programme Power8 de réduction des coûts et de restructuration d'Airbus a dépassé ses objectifs, en réalisant des économies de l'ordre de 2,5 Md€ d'EBIT¹ contre 2,1 Md€ initialement prévus, et en dégagant sur la période 2007-2010 un flux de trésorerie supplémentaire cumulé de 10 Md€, contre

¹ - Les EBIT mentionnés pour EADS et ses filiales sont les EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels.

FICHE D'IDENTITÉ

■ EADS est une société anonyme de droit néerlandais. Au 31 décembre 2011, elle est majoritairement détenue par un consortium d'actionnaires constitué de Sogéade (holding détenue par l'État via Sogepa et le groupe Lagardère via Désirade), DASA et SEPI (holding de l'État espagnol). Les membres du consortium sont liés par un pacte d'actionnaires signé en date du 8 avril 2000 lors de la constitution d'EADS. Ce pacte a été amendé pour modifier les termes liés à la gouvernance du groupe EADS, suite à l'accord trouvé le 16 juillet 2007 entre les actionnaires de référence.

■ Au 31 décembre 2011, la composition de l'actionariat était la suivante :

- DASA : 22,35 % (dont 15 % seulement de droits économiques associés, DASA disposant de l'intégralité des droits de vote) ;
- SOGÉADE : 22,35 % (66 % Sogepa – société détenue par l'État ; 33 % Désirade – société détenue par le groupe Lagardère) ;
- SEPI (holding de l'État espagnol) : 5,45 % ;
- Flottant : 49,86 %.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

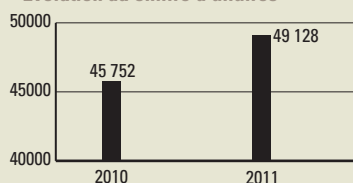
VII - Données sociales

VIII - Ratios

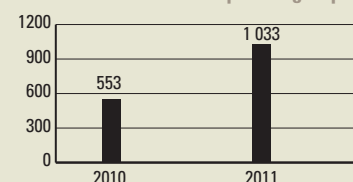
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	0,06	0,06
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	15,0	14,9
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	2 136	2 964
Chiffre d'affaires	45 752	49 128
dont réalisé à l'étranger	41 330	44 366
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1 187	1 613
Résultat financier	-371	-220
Capacité d'autofinancement (brute opérationnelle)	4 996	5 322
Résultat net - part du groupe	553	1 033
Résultat net - intérêts minoritaires	19	4
Résultat net de l'ensemble consolidé	572	1 037
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	41 197	45 455
dont écart d'acquisition net	9 809	10 760
dont immobilisations incorporelles nettes	1 490	NC
dont titres mis en équivalence	2 451	2 677
dont impôts différés actifs	4 250	4 309
Capitaux propres - part du groupe	8 841	8 850
Intérêts minoritaires	95	20
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	178
dont reçus par l'État	0	21
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	13 979	14 985
Dettes financières nettes	-6 586	-4 452
Dettes financières brutes à plus d'un an	2 870	3 628
Effectifs au 31 décembre	121 691	133 115
Charges de personnel	10 077	10 710
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,3 %	2,1 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	82,8	80,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,4 %	11,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

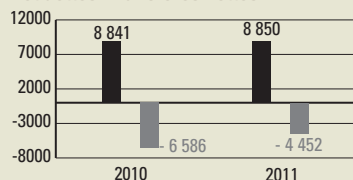
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



un objectif initial de 5 Md€. Power 8 Plus, lancé en 2008, vise à économiser 650 M€ supplémentaires pour Airbus et un total de 1 Md€ pour le groupe, par rapport à la base de coûts projetée, et ce d'ici fin 2012. Le programme Future EADS, qui date de fin 2008, vise à atteindre, à fin 2012, une contribution à l'EBIT de 350 M€ par rapport à la base de coûts projetée. Ces chiffres s'entendent sur une base de coûts stables et ne comprennent ni les révisions des prix ni l'augmentation des coûts que peuvent engendrer la croissance de l'activité ou la croissance de certains éléments. Ce programme prévoit une meilleure intégration de la structure d'organisation, l'amélioration des processus décisionnels et la réduction des coûts. De leur côté, Eurocopter et Astrium ont respectivement mis en place les programmes de transformation SHAPE et AGILE, afin d'assurer une croissance durable de leurs activités dans un contexte d'évolution de leur marché.

La société a par ailleurs vu sa direction évoluer en mai 2012 avec le renouvellement de son conseil d'administration et l'évolution de son comité exécutif, qui a notamment conduit Arnaud Lagardère et Thomas Enders à succéder respectivement à Bodo Uebber à la présidence non exécutive au conseil d'administration d'EADS et à Louis Gallois à la présidence exécutive de la société.

Analyse financière

En 2011, le chiffre d'affaires du groupe EADS a progressé en passant de 45,8 Md€ en 2010 à 49,1 Md€. Il a notamment bénéficié de livraisons record d'avions commerciaux chez Airbus (534 appareils contre 510 en 2010).

L'EBIT du groupe EADS en 2011 s'établit à 1 696 M€, contre 1 231 M€ en 2010. Cette amélioration provient avant tout de l'amélioration de l'EBIT d'Airbus Commercial, qui est passé de 291 M€ en 2010 à 543 M€ en 2011, mais aussi de l'amélioration des résultats d'Eurocopter, avec un EBIT qui s'est élevé à 259 M€ en 2011, contre 183 M€ en 2010. Les effets de change défavorables dus à la détérioration des

taux de couverture, plus de 60 % du chiffre d'affaires du groupe étant contractualisé en dollars, ont légèrement affecté l'EBIT à hauteur d'environ 0,2 Md€ entre 2010 et 2011.

Dans le prolongement de l'évolution de l'EBIT du groupe, le résultat net d'EADS en 2011 progresse à 1 033 M€ (553 M€ en 2010), soit un bénéfice par action de 1,27 € (contre 0,68 € en 2010).

Les flux de trésorerie disponibles avant financement des ventes se sont élevés à 823 M€ en 2011, contre 2 644 M€ en 2010, cette baisse étant notamment due à l'accroissement des stocks inhérent à l'accélération des cadences de production d'Airbus et aux acquisitions réalisées au cours de 2011. La position de trésorerie nette a atteint ainsi 11,7 Md€ fin 2011, proche du niveau de 2010 (11,9 Md€).

Airbus

Le chiffre d'affaires d'Airbus Commercial s'élève à 31,2 Md€ fin 2011, en progression par rapport à l'exercice précédent (27,7 Md€), bénéficiant d'un effet favorable en matière de volume et de mix produit. Les livraisons ont augmenté pour atteindre le niveau record de 534 avions, soit 24 de plus qu'en 2010. Les prises de commandes ont très fortement augmenté en 2011, passant de 574 commandes nettes en 2010 à 1 419 commandes nettes en 2011, tirées par le succès de l'A320 NEO. Le carnet de commandes d'Airbus Commercial comprenait ainsi 4 437 appareils fin 2011 et représentait en valeur 475 Md€, soit 88 % du carnet de commandes du groupe EADS. Le programme d'avion long-courrier A350 XWB, lancé mi-2006, confirme son attractivité vis-à-vis des compagnies aériennes et enregistrait fin juin 2012 plus de 500 commandes. La livraison du premier A350, dont la production a débuté en 2010 avec la fabrication des premiers sous-ensembles, devrait intervenir au second semestre 2014, au lieu de fin 2013 comme initialement envisagé. L'A320 NEO, la version remotorisée de l'A320 lancée le 1^{er} décembre 2010 et dont la mise en service doit intervenir fin 2015, enregistrait mi-2012 plus de 1 400 commandes fermes. Ce succès,

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur) : *Arnaud Lagardère* ■ Personnalités indépendantes : *Hermann-Josef Lamberti, Lakshmi N. Mittal, John Parker (Sir), Michel Pébereau* ■ Administrateur proposé par SEPI : *Josep Pique I Camps* ■ Administrateurs proposés par Sogea : *Dominique d'Hinnin, Jean-Claude Trichet* ■ Administrateurs proposés par Daimler : *Wilfried Porth, Bodo Uebber* ■ Autre administrateur : *Thomas Enders, Louis Gallois* ■ Commissaire du Gouvernement : *Emmanuel Chavasse-Frétaz* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, KPMG* ■

ainsi que celui de la gamme A320 dans son ensemble, conduit à une hausse des cadences de production des appareils de la famille A320 qui devrait passer de 36 appareils par mois en 2011 à 42 par mois d'ici fin 2012. Pour faire face à cette hausse des cadences et pour accroître son positionnement sur le marché américain, Airbus a annoncé en juillet 2012 l'implantation d'une usine d'assemblage d'A320 à Mobile, en Alabama. Le programme A380 enregistre quant à lui à fin juin 2012 un nombre total de 257 commandes, y compris les 77 appareils déjà livrés. Les livraisons d'A380 ont atteint 26 appareils en 2011, contre 18 en 2010. La découverte en 2012 de microfissures au niveau des ailes de l'A380, pour lesquelles une solution technique a été identifiée, a conduit le groupe à provisionner environ 260 M€.

Airbus Military a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 2,5 Md€, en baisse par rapport à 2010 (2,68 Md€). L'EBIT a toutefois légèrement progressé à 49 M€, contre 21 M€ en 2010, alors qu'il avait été fortement dégradé en 2009 (-1 754 M€) du fait des provisions pour pertes passées sur le programme A400M. Le carnet de commande d'Airbus Military s'élevait fin 2011 à 217 appareils pour un montant de 21,3 Md€. L'avion ravitailleur A330 MRTT a obtenu ses certifications civile et militaire en 2010 et le premier appareil a été livré à l'armée de l'air australienne en mai 2011.

À fin juin 2012, 28 appareils ont été commandés par différentes nations, dont le Royaume-Uni, et six ont d'ores et déjà été livrés. L'avion de transport militaire polyvalent A400M poursuit quant à lui son programme de qualification en vue de la livraison du premier appareil à l'armée de l'air française début 2013. 174 appareils ont été commandés par huit pays, dont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Eurocopter

En 2011, Eurocopter a généré un chiffre d'affaires de 5,4 Md€, soit une hausse de 12 % par rapport à 2010 (4,8 Md€), avec un EBIT en forte progression à 259 M€ contre 183 M€ en 2010, soit un niveau proche de 2009 (263 M€). 503 appareils, dont 32 NH90 et 16 Tigre, ont été livrés au cours du dernier exercice (contre 527 en 2010) et Eurocopter a enregistré 457 commandes nettes sur la même période.

Son chiffre d'affaires est équitablement réparti entre le militaire (47 % du CA) et le civil (53 % du CA), secteur sur lequel Eurocopter est le leader avec 50 % de part



© Airbus

de marché. La hausse du chiffre d'affaires s'explique, malgré la baisse des livraisons, notamment par un *mix* produit favorable et par l'acquisition en mars 2011 de la société canadienne Vector Aerospace, spécialisée dans la maintenance aéronautique, qui a permis à Eurocopter de renforcer ses activités dans le domaine des services et support, où il a réalisé 38 % de son activité en 2011. L'année passée a par ailleurs été marquée par l'établissement de records par le démonstrateur X3, prototype de l'hélicoptère à grande vitesse, ainsi que par le lancement du programme du nouvel hélicoptère de moyen tonnage X4, qui doit remplacer l'actuel Dauphin d'ici la fin de la décennie.

Cassidian

Le chiffre d'affaires de Cassidian a légèrement baissé de 2 % au cours du dernier exercice passant de 5,93 Md€ en 2010 à 5,80 Md€ en 2011, dans un contexte de baisse des budgets de défense sur ses marchés domestiques. L'EBIT diminue également à 331 M€ en 2011, contre 457 M€ en 2010, du fait notamment d'un accroissement des dépenses de R&D autofinancées (275 M€ en 2011), mais la société a maintenu le niveau de son carnet de commandes (15,5 Md€ en 2011 contre 16,9 Md€ en 2010). L'année 2011 a été marquée par la réorganisation de la société pour s'adapter aux nouveaux

marchés émergents, ainsi que par la livraison du 300^e Eurofighter. Par ailleurs, Cassidian poursuit le développement de ses activités dans le domaine des drones, notamment dans le cadre de son partenariat avec Northrop Grumman pour le développement du drone haute altitude longue endurance (HALE) Euro Hawk.

Astrium

En 2011, le chiffre d'affaires d'Astrium s'est élevé à 4,96 Md€, stable par rapport à 2010 (5,00 Md€). Les prises de commandes se sont élevées à 3,5 Md€, entraînant une baisse du carnet de commande de la société à 14,7 Md€ en 2011, contre 15,8 Md€ en 2010. L'EBIT diminue légèrement passant de 283 M€ en 2010 à 267 M€ en 2011. L'année 2011 est marquée par le lancement réussi de cinq Ariane 5, dont la fiabilité se confirme avec 46 tirs consécutifs réussis. Au cours du dernier exercice, Astrium a livré treize satellites et a reçu la commande de six satellites, dont quatre satellites de télécommunications et deux satellites d'observation de la Terre. Astrium a par ailleurs réalisé en 2011 l'acquisition de la société Vizada, un des principaux fournisseurs indépendants de services de communications mobiles mondiales par satellite.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 29 juin 2010 : Euro Hawk effectue son premier vol au-dessus du désert de Palmdale en Californie.
- 30 juin 2011 : finalisation de l'acquisition par Eurocopter de la société canadienne de maintenance aéronautique Vector Aerospace pour un montant de 645 millions de dollars canadiens (464 M€).
- 27 juillet 2011 : acquisition par Airbus de la société américaine Metron Aviation, leader de produits et services ATM (Air traffic management) avancés.
- 22 septembre 2011 : Astrium réussit son 46^e tir consécutif réussi d'Ariane 5.
- 29 septembre 2011 : Airbus acquiert 96,7 % du capital de la société danoise Satair A/S, distributeur après-vente de pièces et matériels aéronautiques, à la suite d'une offre de 580 DKK par action en numéraire, qui valorise Satair à 2 488 millions de couronnes danoises (334 M€).
- 18 octobre 2011 : Eurofighter livre le 300^e Typhoon à l'armée de l'air espagnole.
- 10 novembre 2011 : annonce du report de la première livraison de l'A350 de fin 2013 au premier semestre 2014.
- 23 novembre 2011 : Airbus Military entame l'assemblage final du premier A400M destiné à la France.
- 19 décembre 2011 : finalisation de l'acquisition par Astrium de la société Vizada, l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de communications mobiles mondiales par satellite.
- Mai 2012 : Airbus annonce avoir identifié une solution technique pérenne pour les microfissures identifiées en janvier sur les ailes des A380.
- 31 mai 2012 : évolution de la gouvernance d'EADS, avec notamment la nomination de Thomas Enders aux fonctions de président exécutif, en remplacement de Louis Gallois.
- 2 juillet 2012 : annonce par Airbus de l'implantation d'une usine d'assemblage d'A320 à Mobile, en Alabama.
- 27 juillet 2012 : annonce d'un nouveau report de la première livraison de l'A350 au deuxième semestre 2014.

Perspectives

Pour fonder les perspectives d'EADS en 2012, le groupe table sur des taux de croissance de l'économie mondiale et du trafic aérien international conformes aux prévisions indépendantes qui prévalent et sur l'absence de perturbation majeure en raison de la crise actuelle de l'euro.

Les résultats d'EADS pour le premier semestre 2012 confirment la croissance du groupe et l'amélioration observée. Sur la base de ces dynamiques positives, EADS revoit à la hausse ses perspectives pour 2012, exercice au cours duquel Airbus prévoit de livrer environ 580 avions commerciaux, incluant un objectif de trente A380. Le nombre de commandes brutes devrait être supérieur aux livraisons, entre 600 et 650 appareils. Sur la base d'un taux de clôture de 1 € pour 1,35 US \$, le chiffre d'affaires EADS pour 2012 devrait continuer à progresser de 10 % environ.

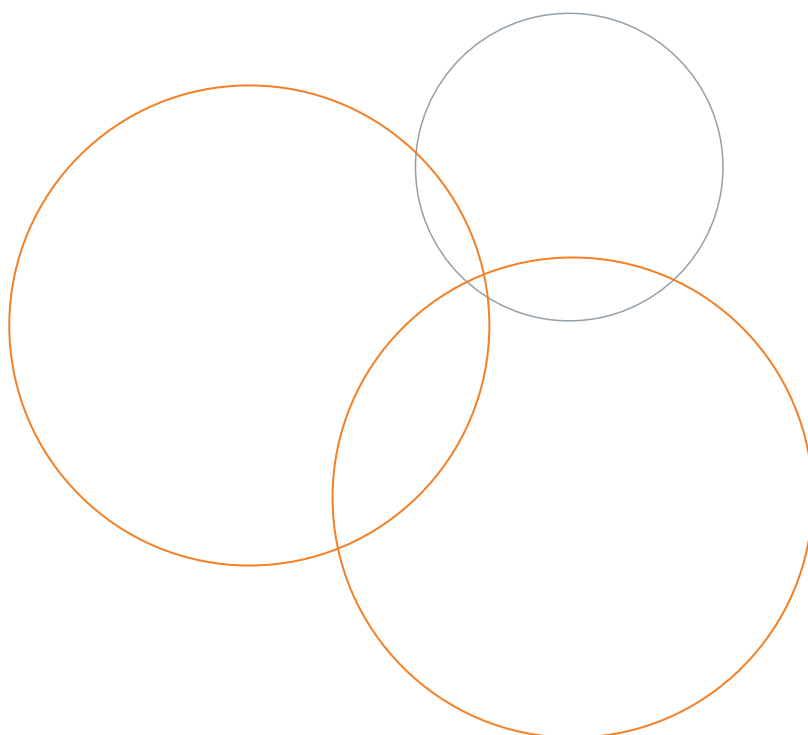
Compte tenu de la solide performance enregistrée au premier semestre, notamment chez Airbus, Eurocopter et Astrium, EADS table sur un EBIT avant éléments non récurrents de 2,7 Md€ environ pour 2012. Sur cette base et avec des prévisions de taux d'imposition légèrement inférieur à 30 % pour l'exercice, le bénéfice par

action avant éléments non récurrents d'EADS en 2012 devrait désormais s'établir à 1,95 € environ (exercice 2011 : 1,39 €). À l'avenir, la performance de l'EBIT reporté et du BPA d'EADS dépendra de la capacité du groupe à exécuter ses programmes complexes, tels que l'A400M, l'A380 et l'A350 XWB, en respectant les engagements pris envers ses clients. En tablant sur un objectif de trente livraisons d'A380, EADS devrait continuer à dégager un flux de trésorerie disponible positif après financement-clients et avant acquisitions.

Enfin, EADS devrait poursuivre la feuille de route de sa stratégie de long terme « Vision 2020 », présentée au conseil d'administration en janvier 2008, dont les trois axes majeurs sont de parvenir à :

- un meilleur équilibre entre Airbus, qui représente 65 % des activités du groupe à ce jour, et les autres divisions du groupe ;
- un meilleur équilibre entre la fabrication de plateformes et les offres de services ;
- une plus grande internationalisation de la base industrielle de l'entreprise, aujourd'hui établie principalement en Europe.

Le groupe devrait, à ces fins, poursuivre une politique de croissance externe dynamique au cours des prochains exercices.



NEXTER

Nexter (Nexter Systems, Nexter Munitions, Nexter Mechanics, Nexter Electronics, NBC SYS, Optsys et Euroshelter) couvrent un domaine d'activités s'étendant de la conception au maintien en condition opérationnelle (MCO) de systèmes d'armes, de systèmes blindés, de munitions et d'équipements. Les résultats enregistrés en 2011, avec un chiffre d'affaires de 846 M€ et un résultat net s'élevant à 164 M€, sont en retrait par rapport à 2010, qui constituait une année record.

Faits marquants

L'exercice 2011 a été caractérisé par un tassement du chiffre d'affaires, qui reste toutefois en ligne avec les revenus des années antérieures à 2010. Les contrats ont été menés conformément à leur planning et l'année a été notamment marquée par la livraison, tant vers la France qu'à l'exportation, de 100 véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) et de 35 systèmes d'artillerie Caesar.

Les prises de commandes du groupe Nexter pour l'année 2011 se sont élevées à 633 M€, en légère hausse par rapport à 2010 où elles s'étaient établies à 601 M€. Les prises de commandes à l'exportation restent à un niveau élevé à 241 M€, avec notamment la vente de 32 systèmes d'artillerie Caesar, contre 270 M€ en 2010 et représentent 38 % de l'ensemble des prises de commandes. Le carnet de commandes fermes à fin 2011 s'élève à 1,8 Md€, soit plus de deux ans de chiffre d'affaires.

Nexter a lancé début 2011 un plan dénommé « Grand large » visant à développer la compétitivité de la société dans un contexte de concurrence internationale accrue. La conduite de ce plan au cours de l'exercice a permis d'identifier et de lancer les actions en vue d'adapter au mieux les produits de Nexter aux besoins de ses clients et d'abaisser de 25 % les coûts de production de ses produits par rapport à 2010.

Héritières du savoir-faire français en matière d'armement terrestre, Giat Industries et ses filiales directes et indirectes créées en 2006 pour constituer le groupe

L'année 2011 a par ailleurs été marquée par le lancement en fin d'année de discussions entre Nexter et Thales en vue de l'acquisition par Nexter de TDA, la filiale munitionnaire de Thales, en contrepartie d'une prise de participation minoritaire de Thales au capital de Nexter Systems.

Analyse financière

En 2011, le chiffre d'affaires du groupe Giat Industries s'est maintenu à un niveau soutenu à 846 M€, contre 1 070 M€ au cours de l'exercice 2010 dont l'activité avait été notamment marquée par la fin des livraisons d'importants contrats de systèmes d'artillerie (France et export). La part de l'exportation représente 28 % du chiffre d'affaires, en légère baisse par rapport à 2010 (31 %).

Le résultat opérationnel du groupe Giat Industries s'est élevé à 148 M€ sur l'exercice 2011 et provient essentiellement des activités opérationnelles du groupe Nexter. Sa diminution par rapport à 2010 (213 M€) s'explique avant tout par le retrait du chiffre d'affaires, le groupe Nexter maintenant une marge opérationnelle consolidée de 17 % de son chiffre d'affaires, ce qui confirme sa profitabilité solide et récurrente.

Le résultat net consolidé du groupe Giat Industries pour l'exercice 2011 s'élève à 164 M€, en diminution par rapport au résultat de l'exercice 2010 de 212 M€.

et de systèmes d'armes, au travers de sa filiale Nexter Systems, et de munitions, via Nexter Munitions, filiale de Nexter Systems. Il fournit également des équipements liés au maintien en condition opérationnelle (MCO) au travers des sociétés Nexter Mechanics et Nexter Electronics, des équipements de protection NRBC via NBC-Sys, des *shelters* et hôpitaux mobiles via Euro-Shelter et, enfin, des épiscopopes et systèmes opto-mécaniques et opto-électroniques via Optsys.

FICHE D'IDENTITÉ

- La société anonyme Giat Industries a été constituée le 1^{er} juillet 1990, conformément à la loi n° 89-924 du 23 décembre 1989 autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du Groupement industriel des armements terrestres (Giat).
- Le capital de la société est détenu à 100 % par l'État.
- Le groupe Giat Industries assure notamment la conception et l'intégration de systèmes blindés

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

L'ANNÉE ÉCOULÉE

1^{er} trimestre 2011

- Nexter Systems livre le 77^e Caesar à l'Armée de terre française.
- Création de la coentreprise TNS-Mars avec Thales et Sagem dans le cadre du programme Scorpion.

2^e trimestre 2011

- Nexter Munitions gagne le contrat de cinquante mille munitions 30/113 pour les Émirats arabes unis.
- Nexter Systems remet une offre au ministère de la Défense indien, en partenariat avec le groupe indien Larsen & Toubro, pour la fourniture de canons de 155 mm tractés.

3^e trimestre 2011

- Nexter Systems remet deux offres VBCI dans le cadre de la consultation canadienne pour la fourniture de 138 véhicules blindés d'infanterie.

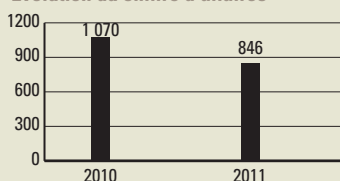
4^e trimestre 2011

- La DGA signe avec Nexter Munitions un contrat pluriannuel gros calibre.
- Nexter Systems et Renault Trucks Défense signent un partenariat dans le cadre du programme VBMR (véhicule blindé multirôle).
- Nexter Systems et Thales entrent en discussion en vue d'une cession de TDA à Nexter en contrepartie d'une prise de participation minoritaire de Thales au capital de Nexter Systems.

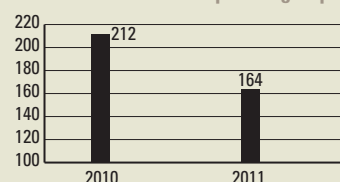
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	1 070	846
dont réalisé à l'étranger	NC	NC
Résultat opérationnel	213	148
Résultat financier	7	7
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût du financement	236	162
Résultat net - part du groupe	212	164
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	212	164
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	237	243
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont titres mis en équivalence	5	3
dont impôts différés actifs	58	69
Capitaux propres - part du groupe	335	407
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	331	91
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État-Dividendes Sofired		
Provisions pour risques et charges	219	215
Dettes financières nettes	-684	-817
Dettes financières brutes à plus d'un an	21	8
Effectifs en moyenne annuelle	3 011	2 921
Charges de personnel	204	202
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	19,8 %	19,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	67,8	69,2
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	63,3 %	40,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

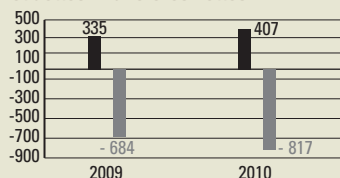
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



La capacité d'autofinancement du groupe Giat Industries (avant impôt et coût du financement) s'élève à 162 M€ en 2011, en baisse par rapport à l'exercice 2010, où elle atteignait 236 M€. À fin 2011, les capitaux propres de Giat Industries s'élèvent ainsi à 407 M€, contre 334 M€ à fin 2010 et le groupe disposait d'une trésorerie s'élevant à 775 M€, contre 646 M€ un an auparavant.

Perspectives

Pour l'exercice 2012, Giat Industries pourra s'appuyer sur les bases financières solides de Nexter, son carnet de commandes satisfaisant et sa gamme de produits et services bien positionnée, bénéficiant des retombées du plan stratégique « Grand large », pour répondre aux besoins des armées françaises et étrangères. L'exercice en cours verra s'intensifier les efforts de promotion des matériels, munitions et services sur les marchés à l'exportation.

Si l'activité du groupe devrait connaître en 2012 un léger fléchissement du fait notamment de l'arrivée à maturité de certains contrats, le résultat net consolidé de l'exercice devrait toutefois être satisfaisant, traduisant ainsi la maîtrise des équilibres économiques, tant au niveau des contrats commerciaux qu'au niveau de la structure fonctionnelle du groupe.

L'année 2012 devrait également être marquée par la poursuite des échanges avec Thales en vue de la consolidation de la filière munitionnaire française et la mise en œuvre d'un partenariat entre les deux sociétés dans le cadre de la prise de participation minoritaire de Thales au capital de Nexter Systems.

Après avoir reconstitué sa gamme de produits et retrouvé un niveau satisfaisant de rentabilité, le groupe Giat Industries dispose aujourd'hui d'atouts certains pour jouer un rôle majeur, au cours des prochaines années, dans l'industrie européenne des systèmes d'armement terrestre et interarmes, des munitions et du maintien en condition opérationnelle.



© Giat-Sirpa Marine

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Philippe Burtin* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Christophe Burg, Cyril Forget, Éric Gissler, Vincent Imbert, Bertrand Le Meur, Didier Trutt* ■ Personnalités qualifiées : *Sophie Boissard, Jean Cédelle, Martine Griffon-Fouco, Matthieu Louvot, Bernard Planchais* ■ Représentants des salariés : *Éric Brune, Thierry Chatelin, André Golliard, Patrick Gouigoux, François Lepain, Christian Osete* ■ Commissaire du Gouvernement : *Gérard Blondé* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averlant* ■ Commissaires aux comptes : *KPMG, Mazars* ■



Safran, né de la fusion en mai 2005 des sociétés Sagem et Snecma, est un groupe international de haute technologie, équipementier de premier rang dans les domaines de l'aéronautique (propulsion et

équipements), de la défense et de la sécurité. Il emploie environ 59 800 salariés dans plus de 57 pays et a réalisé un chiffre d'affaires global de plus de 11,7 Md€ en 2011. Safran exerce la majorité de ses activités dans le secteur aéronautique, qui représente environ 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise (moteurs d'avion, turbines d'hélicoptère, propulseurs de fusée, trains d'atterrissage, roues et freins, nacelles, systèmes de régulation de l'énergie et des fluides, câblage, etc.). Sur les marchés de la défense, l'expertise du groupe dans les domaines de l'avionique et de l'optronique (technologies de navigation, autodirecteurs, optronique, viseurs, etc.) est reconnue et contribue à l'efficacité des forces armées aériennes, maritimes et terrestres de nombreux pays dans le monde. Dans le secteur de la sécurité, les activités de Safran s'appuient sur les technologies multibiométriques, les solutions de gestion de l'identité, les cartes à puces et les transactions sécurisées et les systèmes de détection de substances dangereuses et illicites. Le groupe s'est doté d'une position de leader mondial en réalisant des alliances, partenariats et acquisitions stratégiques. En 2011, Safran a ainsi, dans le domaine de la sécurité, finalisé l'acquisition de l'entreprise américaine L-1 Identity Solutions spécialisée dans le secteur biométrique et les solutions de gestion d'identité. Safran est fortement présent à l'international où il réalise 78 % de son chiffre d'affaires. L'État en est le premier actionnaire avec une participation de 30,2 % du capital.

Faits marquants

Safran s'appuie sur des fondamentaux particulièrement robustes : des positions techniques et commerciales fortes, un investissement en recherche et développement dynamique et conséquent (1,3 Md€ en 2011, soit 11 % du chiffre d'affaires), une situation financière saine et une forte capacité d'autofinancement. Ces éléments placent le groupe en position favorable pour poursuivre une stratégie de croissance sur l'ensemble de ses marchés (aéronautique, défense ou sécurité). Dans ce contexte de développement, son assemblée générale a réformé le mode de gouvernance de Safran en avril 2011 en abandonnant la structure à directoire et conseil de surveillance pour un conseil d'administration, Jean-Paul Herteman devenant président-directeur général du groupe.

Dans le secteur aéronautique, l'année 2011 constitue une année record en matière de production de moteurs aéronautiques, tout particulièrement au travers du succès du CFM56, moteur qui équipe environ 70 % de la flotte mondiale d'avions monocouloirs. Toutes les deux secondes, un avion équipé du moteur CFM56 décolle. Plus de 1 300 CFM56 ont été livrés en 2011. Avec une base installée sur environ 9 500 appareils appartenant à plus de 500 compagnies aériennes et sociétés de *leasing*, l'importance des services de maintenance et d'entretien consolide le modèle économique du groupe Safran en lui apportant des flux d'activité récurrents. Safran a conforté son positionnement d'équipementier de premier rang en assurant le succès commercial du LEAP, successeur du CFM56, dans le cadre de son partenariat commercial renouvelé avec General Electric au sein de la JV

FICHE D'IDENTITÉ (répartition du capital au 31 décembre 2011)

■ Safran est un groupe international spécialisé dans les hautes technologies, de l'aéronautique (équipementier de premier rang), de la défense et de la sécurité. Il réalise l'essentiel de son activité (environ 80 %) dans le secteur aéronautique (propulsion et équipements), et se développe fortement dans la sécurité. Safran est organisé en trois branches, regroupant l'ensemble des entités actives dans chacun des quatre secteurs d'activité du groupe (propulsion aéronautique et spatiale, équipements aéronautiques, défense et sécurité).

■ La société de tête du groupe est une société anonyme à conseil d'administration depuis avril 2011 au capital de 83 405 917 €. Au 31 décembre 2011, le capital de la société est réparti comme suit :

- public :	51,96 %
- État :	30,20 %
- FCPE salariés :	6,61 %
- salariés et anciens :	3,39 %
- Club Sagem :	5,98 %
- autodétention :	1,66 %
- autocontrôle :	0,20 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

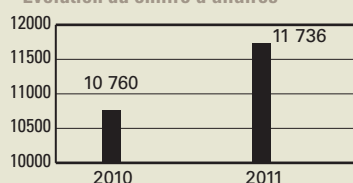
VII - Données sociales

VIII - Ratios

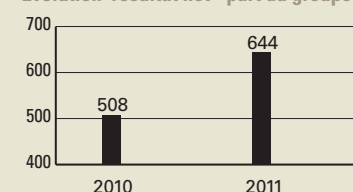
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	30,2	30,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	1,99	-
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	3 337	11 658
Chiffre d'affaires	11 028	11 658
Chiffre d'affaires (données pro forma ajustées)	10 760	11 736
dont réalisé à l'étranger	7 962	8 827
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	938	835
Résultat opérationnel (données pro forma ajustées)	865	1 160
Résultat opérationnel courant (données pro forma ajustées)	878	1 189
Résultat financier	- 703	- 150
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fond de roulement	1 142	1 185
Résultat net - part du groupe	207	478
Résultat net - part du groupe (données pro forma ajustées)	508	644
Résultat net - intérêts minoritaires	- 18	- 19
Résultat net de l'ensemble consolidé	189	459
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	8 338	9 872
dont écart d'acquisition net	2 298	3 126
dont immobilisations incorporelles nettes	3 130	3 498
dont titres mis en équivalence	236	253
dont impôts différés actifs	194	251
Capitaux propres - part du groupe	4 530	4 968
Intérêts minoritaires	175	154
Dividendes versés au cours de l'exercice	152	304
dont reçus par l'État	46	95
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	2 424	2 438
Dettes financières nettes	- 24	997
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 483	1 447
Effectifs en moyenne annuelle	53 407	59 805
Charges de personnel	3 459	3 808
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,7 %	3,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,8	63,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	4,0 %	9,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	- 0,5 %	19,5 %

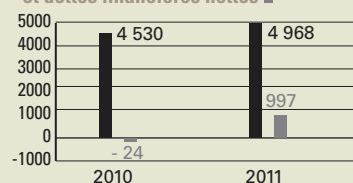
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



CFM International : ce nouveau moteur équipera l'Airbus A320neo, le B737MAX et l'avion chinois Comac C919, pour un total de 3 056 commandes et intentions d'achat signées durant l'année 2011. Ces chiffres représentent près de 80 % des moteurs pour les monocouloirs de plus de cent places. Parmi les commandes record, la compagnie Air Asia a retenu le LEAP au salon du Bourget en juin 2011 pour motoriser 200 Airbus A320 Neo, signant ainsi la plus importante commande de l'histoire de l'aviation commerciale.

Au mois d'avril 2011, Safran a finalisé l'acquisition auprès du groupe SNPE de la société SNPE Matériaux Énergétiques (SME) et de ses filiales, dont 50 % de Roxel, spécialiste de la propulsion des missiles tactiques, ainsi que 40 % détenus dans Regulus, société fabriquant le propogol pour les lanceurs spatiaux civils. Le nouvel ensemble, qui a pris le nom d'Herakles en 2012, place Safran au deuxième rang mondial dans la propulsion spatiale. Le nouveau modèle ainsi défini procurera à la France et à l'Europe une filière de propulsion spatiale structurée, intégrant au sein du même groupe à la fois la production de propogol et la réalisation de moteurs spatiaux.

En 2011, Safran a renforcé son positionnement d'équipementier aéronautique de référence au travers d'une croissance importante de ses activités nacelles, roues et freins et en lançant des innovations ciblées telles que l'« *Electric Green Taxiing System* ». Ce système économique et écologique, développé en partenariat avec Honeywell, doit permettre aux avions d'effectuer des manœuvres au sol au moyen de moteurs électriques, sans utiliser leurs réacteurs.

Dans le domaine de la défense, l'entreprise poursuit la production pour l'armée de terre française de l'équipement de protection du combattant Félin (fantassin à équipements et liaisons intégrées), portant à six le nombre de régiments équipés. Par

ailleurs, le succès se confirme pour les jumelles infrarouges longue portée JIM LR, avec plus de 1 300 équipements livrés en 2011. Dans le domaine de l'optronique, les sociétés Safran et Thales ont signé le 20 décembre un protocole d'intention en vue de la création d'une coentreprise technique, commerciale et programmatique. Cette coopération couvrira les futurs systèmes de défense pour lesquels la combinaison des compétences apportera une meilleure offre au bénéfice des clients et des deux groupes.

Safran confirme en 2011 sa position de leader mondial dans le domaine des solutions d'identité avec la finalisation de l'acquisition de l'entreprise américaine I-1 Identity Solutions pour un peu plus de un milliard de dollars (1,09 Md USD). En acquérant les activités de solutions biométriques et de contrôle d'accès, de titres d'identité sécurisés et de services d'enrôlement, Safran devrait augmenter d'un tiers le chiffre d'affaires généré par ses activités dans ce domaine, sa filiale Morpho déjà leader dans la reconnaissance d'empreintes digitales devenant leader dans la reconnaissance d'iris. L'opération offre un accès à l'important marché des permis de conduire des États-Unis. De plus, Safran a été sélectionné par le gouvernement indien dans le cadre du programme d'identification biométrique unique de tous les citoyens, la phase de test devant concerner un premier échantillon d'environ 200 millions de personnes.

La recherche et développement est un axe fondamental pour la mise en œuvre de la stratégie de Safran, devenu en 2011 la deuxième entreprise déposante de brevets en France. Le coût total en recherche, technologie et développement a représenté environ 1,3 Md€ (soit 11 % du chiffre d'affaires), dont 63 % ont été autofinancés. Conformément à l'engagement du groupe, ces dépenses significatives ont été réalisées à 85 % en France (1,1 Md€).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président directeur général : Jean-Paul Herteman (Administrateur nommé en assemblée générale) ■ Vice-président : Francis Mer (Administrateur nommé en assemblée générale) ■ Représentants de l'État : Christophe Burg, Astrid Milsan, Laure Reinhart, Michèle Rousseau ■ Autres membres du conseil d'administration : Giovanni Bisignani, Jean-Lou Chameau, Odile Desforges, Jean-Marc Forneri, Xavier Lagarde, Michel Lucas, Élisabeth Lulin ■ Censeur : Caroline Grégoire-Sainte Marie ■ Représentants des salariés : Marc Aubry, Christian Halary ■ Commissaire du Gouvernement : Louis-Alain Roche ■ Commissaires aux comptes : Mazars, Ernst & Young ■

Analyse financière

Les montants figurant dans cette partie sont des montants ajustés, retraités notamment des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change (norme IAS 39), et de l'incidence comptable des réévaluations réalisées à l'occasion de la fusion Sagem-Snecma en 2005 (norme IFRS 3).

Le chiffre d'affaires en données ajustées du groupe s'élève à 11 736 M€, contre 10 760 M€ en 2010, soit une croissance de 9,1 %. Sur une base organique, le chiffre d'affaires est en croissance de 6,3 % (681 M€) grâce aux volumes accrus des moteurs de première monte et à la progression des activités de services en aéronautique et grâce au dynamisme des activités de sécurité. Le résultat opérationnel courant ajusté s'élève à 1 189 M€ (10,1 % du chiffre d'affaires), en hausse de 35 % par rapport aux 878 M€ de l'exercice 2010 (8,2 % du chiffre d'affaires). Après prise en compte des effets de change positifs (138 M€) et de l'effet des acquisitions et des activités nouvellement consolidées (26 M€), la progression organique ressort à 147 M€, soit 17 % de croissance annuelle. Cette progression est principalement réalisée grâce aux activités de propulsion et équipements aéronautiques, ainsi qu'à une diminution des coûts. Le résultat opérationnel ajusté de l'année 2011 s'établit à 1 160 M€, contre 865 M€ en 2010, en progression de 34 %. Le résultat financier ajusté s'élève à - 215 M€, contre - 168 M€ en 2010. Les principaux éléments significatifs de décaissement correspondent au coût de la dette nette (42 M€ en 2011 contre 36 M€ de frais en 2010) ainsi qu'au déboucement d'une couverture de change liée à l'acquisition de L-1 (pour 28 M€).

Le résultat net ajusté part du groupe s'élève à 644 M€ (1,59 € par action), contre 508 M€ en 2010 (1,27 € par action), soit une progression significative de 136 M€ (26,8 %).

Grâce à sa performance, la capacité du groupe à financer ses besoins en fonds de roulement opérationnels, ses investissements et le paiement des dividendes a augmenté de 43 M€ entre 2010 et 2011, passant de 1 142 M€ à 1 185 M€. Du fait du renforcement des dépenses de R&D du groupe (715 M€ contre 525 M€ en 2010) liées au développement des

nouveaux programmes aéronautiques (moteur LEAP et A350), la génération de *cash-flow* libre passe 934 M€ à 532 M€. La hausse du versement de dividende en 2011 et les investissements financiers liés à l'acquisition de SME (277 M€) et L-1 Identity Solutions (786 M€) conduisent à une variation de trésorerie de - 1 021 M€ sur l'exercice, et à un endettement net de - 997 M€. Cet endettement représente 19,5 % des capitaux propres à fin 2011. Au titre de 2011, à l'issue de l'assemblée générale du 31 mai 2012, Safran a versé un dividende de 0,62 euro par action, soit un montant total de 258,6 M€ représentant un taux de distribution de dividende de 40 %, équivalent à celui pratiqué pour l'exercice 2010.

S'agissant plus particulièrement de l'activité Propulsion aéronautique et spatiale, le chiffre d'affaires s'est établi à 6 110 M€ en 2011, en hausse de 9 % par rapport à 2010. Cette hausse s'explique par la progression des activités de services des moteurs CFM, des moteurs civils de forte puissance et des turbines d'hélicoptères, ainsi qu'à l'augmentation des livraisons de première monte. Le résultat opérationnel courant ressort à 909 M€ (14,9 % du chiffre d'affaires), en hausse de 37 % par rapport à 2010 (663 M€, soit 11,8 % du chiffre d'affaires). Cette augmentation traduit une activité croissante des services et la montée en puissance des contrats de maintenance à l'heure de vol pour les turbines d'hélicoptères. Ces résultats sont aussi le fruit d'une amélioration de la couverture de change et de la démarche Safran+ de réduction des coûts, malgré des charges de R&D plus élevées.

Les activités Equipements aéronautiques ont réalisé un chiffre d'affaires de 3 097 M€ en 2011, en hausse de 9,3 % par rapport à 2010 (8,7 % sur une base organique). Cette progression peut être attribuée à la forte croissance des activités de nacelles, de roues et freins tant en première monte qu'en services et rechanges. L'activité de câblage a enregistré de solides performances, tirées par la montée en puissance de la production pour toutes ses lignes de produits. Le résultat opérationnel courant est de 202 M€ en 2011 (6,5 % du chiffre d'affaires), en hausse significative de 59 % par rapport à 2010, du fait notamment du redressement opéré sur l'activité de production de nacelles qui est bénéficiaire pour la première fois depuis de nombreuses années.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 9 février 2011 : Morpho présente MorphoIdent, solution d'identification mobile.
- 5 avril 2011 : Safran finalise l'acquisition de SNPE Matériaux Énergétiques (SME).
- 19 avril 2011 : Messier-Dowty livre le premier train d'atterrissage principal de l'A350 à Airbus.
- 21 avril 2011 : changement de la gouvernance de Safran. Formation du conseil d'administration.
- 26 mai 2011 : Morpho déploie son système biométrique de nouvelle génération au Canada.
- 19 juin 2011 : Honeywell et Safran lancent le système de *green taxiing* électrique.
- 20 juin 2011 : Safran et Comac lancent leur *joint-venture* dans le câblage aéronautique.
- 23 juin 2011 : AirAsia commande deux-cents A320 Neo qui seront dotés des moteurs LEAP.
- 26 juillet 2011 : Safran finalise l'acquisition de L-1 Identity Solutions.
- 31 août 2011 : Boeing lance le B737MAX et sélectionne le LEAP-1B en mono-source pour le motoriser
- 7 novembre 2011 : certification indienne du logiciel MorphoTop de capture d'empreintes
- 14 novembre 2011 : Safran sélectionné par Embraer pour le système de distribution et l'intégration électriques du KC-390.
- 15 novembre 2011 : Safran et Honeywell lancent les premiers essais du système de *green taxiing* électrique
- 8 décembre 2011 : MTU Aero Engines et Sagem signent un protocole d'accord en vue de créer une *joint-venture* dans les logiciels et équipements électroniques critiques embarqués.
- 20 décembre 2011 : Safran et Thales signent un partenariat dans l'optronique.

Le chiffre d'affaires 2011 des activités de Défense s'établit à 1 264 M€, en augmentation de 1,9 % par rapport à 2010. Cette progression est essentiellement liée à la croissance de l'activité optronique, qui bénéficie d'un important carnet de commandes (équipements Félin, jumelles infrarouge de longue portée). Toutefois, l'activité avionique a été ralentie du fait d'une baisse des volumes dans les auto-directeurs infrarouge. Le résultat opérationnel courant s'élève en 2011 à 58 M€ (4,6 % du chiffre d'affaires), en hausse de 5 % par rapport aux 55 M€ enregistrés en 2010 (4,4 % du chiffre d'affaires).

Les activités de Sécurité enregistrent un chiffre d'affaires de 1 249 M€ en 2011, en hausse de 20 % par rapport à 2010. Sur une base organique, le chiffre d'affaires augmente de 9,6 %, grâce à un exercice satisfaisant pour l'activité e-Documents, notamment dans les secteurs bancaires et de télécommunications d'Amérique latine et par de bonnes performances de l'activité Identification dans les pays émergents. Le résultat opérationnel a progressé de 9 % en 2011 et s'établit à 139 M€ (11,1 % du chiffre d'affaires) contre 128 M€ en 2010 (12,3 % du chiffre d'affaires).

Perspectives

Grâce à ses récentes acquisitions, Safran peut désormais s'appuyer sur les trois piliers de l'aéronautique, défense et sécurité pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance et de positionnement de leader sur ces marchés de haute technologie.

Malgré la persistance d'un contexte économique perturbé en 2012, Safran prévoit sur l'ensemble de l'exercice une hausse du chiffre d'affaires d'environ 10 %, une augmentation du résultat opérationnel courant de l'ordre de 20 % (à un taux de couverture de 1,32 USD pour un euro) et un *cash-flow* libre d'environ un tiers du résultat opérationnel courant, après prise en compte de l'augmentation prévue des frais de R&D et des dépenses d'investissement. Ces perspectives 2012 se fondent notamment sur une hausse significative des livraisons de première monte en aéronautique, une croissance des activités de services voisine de 10 % pour les moteurs civils, la poursuite du redressement des activités équipements, un effort supplémentaire de R&D d'environ 200 M€ pour accompagner le développement des principaux programmes et une augmentation de la rentabilité des activités Défense et Sécurité du groupe.



GROUPE SNPE

Le groupe SNPE, héritier du service des poudres et créé sous sa forme actuelle en 1971, est détenu à 100 % par l'État. Les matériaux énergétiques constituent le cœur de métier de SNPE (chargements propulsifs pour la défense et explosifs à usage militaire). Le périmètre du groupe a largement évolué au cours des dernières années avec la cession en 2010 de ses activités dans le domaine de la chimie fine et en 2011 de ses activités dans le domaine de la propulsion solide. Le groupe SNPE a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 314 M€, dont plus de 69 % à l'export. Il employait 1 265 personnes dans le monde à fin 2011.

Faits marquants

L'année 2011 a été marquée par la cession à Safran des actifs de propulsion solide de SNPE, constitués de la société SNPE Matériaux Énergétiques et ses filiales, et d'une participation de 40 % au capital de la société Regulus, pour un montant total de 348 millions d'euros. Les modalités de cette opération ont été fixées par un arrêté du ministre de l'Économie en date du 31 mars 2011, sur avis conforme de la Commission des participations et des transferts. L'opération a été finalisée le 5 avril 2011. Les activités de SNPE Matériaux Énergétiques (« SME »), leader européen dans le domaine des matériaux énergétiques de propulsions et de Snecma Propulsion Solide (« SPS »), filiale de Safran et premier groupe européen dans le domaine de la motorisation pour la technologie de propulsion solide, ont été rapprochées le 30 avril 2012, au sein de Safran, dans une nouvelle entité nommée Herakles. Cette opération, qui s'est inscrite dans le cadre des objectifs et des priorités fixées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, a permis de constituer un acteur français de référence au niveau mondial dans le domaine de la propulsion solide. Ce rapprochement

permet de mettre en place un modèle industriel simplifié et intégré, contribuant à la compétitivité de la filière française de la propulsion solide. Il contribue ainsi au maintien à coût maîtrisé des compétences et des savoir-faire technologiques dans le domaine de la propulsion solide, essentiel pour la crédibilité de la force de dissuasion et le maintien de l'accès autonome à l'espace. En amont de cette acquisition, le décret n° 2011-268 du 14 mars 2011 a instauré une action spécifique au capital de SME au profit de l'État.

Dans le prolongement des cessions par SNPE en 2010 de ses filiales Isochem à la société Aurélius et de Durlin France à la société Chromavis, SNPE a cédé sa filiale SNPE Italia à la société allemande Hagedorn le 1^{er} mars 2011. Sa filiale, Bergerac NC, qui avait arrêté début 2011 son activité de production de nitrocellulose industrielle, fortement déficitaire, a quant à elle été apportée à Eurenco le 6 janvier 2012, qui devient la dernière filiale opérationnelle de SNPE.

En conséquence des différentes cessions réalisées en 2010 et 2011, le siège de SNPE a réduit ses effectifs et a mis en place début 2011 un plan de sauvegarde de l'emploi.

FICHE D'IDENTITÉ

■ SNPE est une société anonyme détenue à 100 % par l'État dont le périmètre a fortement évolué au cours des derniers exercices du fait de la cession d'une part significative de ses activités, qui se concentrent désormais essentiellement, au travers de sa filiale Eurenco, sur la production de poudres, d'explosifs et d'additifs pour carburant.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} mars 2011 : cession à la société Hagedorn de SNPE Italia, filiale à 100 % de Bergerac NC.
- 5 avril 2011 : cession à Safran pour un montant de 348 M€ des actifs de propulsion solide de SNPE.
- 6 janvier 2012 : cession de Bergerac NC à Eurenco.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

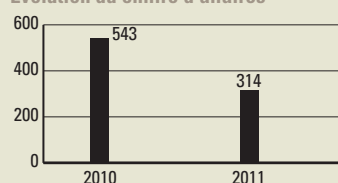
VII - Données sociales

VIII - Ratios

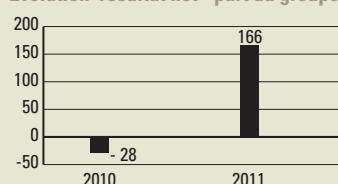
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0,0	0,0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	543	314
dont réalisé à l'étranger	286	217
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	7	-6
Résultat financier	0	-5
Capacité d'autofinancement/marge brute d'autofinancement	35	-9
Résultat net - part du groupe	-28	166
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-28	166
Total des immobilisations nettes	364	226
dont écart d'acquisition net	26	12
dont immobilisations incorporelles nettes	3	1
dont immobilisations financières nettes et titres mis en équivalence	199	153
Capitaux propres - part du groupe	294	281
Intérêts minoritaires	4	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	180
Provisions pour risques et charges	111	74
Dettes financières nettes	-19	-81
Dettes financières brutes à plus d'un an	11	8
Effectifs au 31 décembre	2 912	1 265
Charges de personnel	186	94
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	-5,2 %	52,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	63,9	74,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	-9,5 %	59,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-6,4 %	-28,7 %

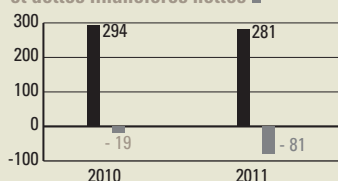
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe SNPE à la fin de l'année 2011 s'établit à 313,8 M€, contre 542,8 M€ en 2010. Cette baisse s'explique par la cession des actifs de propulsion solide au cours de cette période et qui représentaient un chiffre d'affaires de 65 M€ en 2011 contre 256 M€ en 2010. Le chiffre d'affaires *pro forma* 2011 (251 M€) est en diminution par rapport à celui de 2010 (272 M€), du fait notamment de l'arrêt de la production de nitrocellulose industrielle par Bergerac NC début 2011.

Le résultat d'exploitation du groupe s'élève en 2011 à -5,7 M€, en baisse par rapport à l'exercice 2010 (7,3 M€), avec toutefois une amélioration à périmètre constant avec un résultat d'exploitation *pro forma* de -11,2 M€, contre -14,1 M€ en 2010.

Sur l'exercice 2011, le résultat financier s'élève à -5,0 M€, contre +0,5 M€ et le résultat exceptionnel pour 2011 s'élève à 202,4 M€, du fait notamment de la cession des actifs de propulsion solide de SNPE à Safran. La prise en compte de la quote-part du résultat de la société

Tessengerlo, dont SNPE détient 27 % du capital, entraîne en 2011 une perte de 25,9 M€, du fait notamment d'une moins-value réalisée sur la cession de son activité PVC/chlore-alcali, menée dans le cadre de la réorientation stratégique du groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée. En 2011, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève ainsi à 166,2 M€, contre -28,0 M€ en 2010.

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice 2011 atteint -9,1 M€ contre 35,1 M€ en 2010. SNPE a procédé, en novembre 2011, à une réduction de capital à hauteur de 180 M€. La société disposait fin 2011 d'une trésorerie nette de 81,1 M€, contre 18,7 M€ en 2010.

Perspectives

L'année 2012 devrait permettre de poursuivre les réflexions engagées pour trouver les meilleures solutions industrielles à même de pérenniser et développer les activités de sa filiale Eurencos.



CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Antoine Gendry (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : François Auvigne, Christophe Burg, Yves Jourdan, François Lefebvre, Astrid Milsan ■ Représentant des actionnaires autres que l'État : Michel Douzou (Société générale) ■ Personnalités qualifiées : Jean-Claude Buono, Yves de Longueville, Pierre-André Moreau, Jean-Marie Poimboeuf ■ Représentants des salariés : Dominique Ayer, Michel Blanchet, Gilles Glad, Hervé Peyralade, Stéphane Vigier ■ Commissaire du Gouvernement : Louis-Alain Roche ■ Mission de contrôle économique et financier : Patrick Averlant ■ Commissaires aux comptes : Mazars, KPMG ■

THALES

Alors que le fléchissement des marchés de défense européens se confirme, les prises de commandes de Thales en 2011 se sont maintenues au niveau de 2010, à environ 13 Md€. Avec un carnet de près de 26 Md€, le groupe bénéficie d'une base d'activité solide. Ses résultats se sont fortement redressés alors que, pour mémoire, certains contrats complexes antérieurs à 2009 avaient généré d'importantes charges exceptionnelles dans les comptes des exercices 2009 et 2010. Thales bénéficie désormais d'une bonne visibilité sur ses perspectives opérationnelles et la direction générale est confiante dans la poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Thales portée par les résultats du plan Probasis et sa présence renforcée sur les marchés en croissance.

Faits marquants

Malgré une dégradation de l'environnement économique plus marquée qu'escompté, notamment en défense, les prises de commandes de l'exercice 2011 de Thales progressent et ses revenus ont fait preuve d'une bonne résistance. Un redressement marqué des résultats est désormais engagé, grâce à une meilleure exécution des contrats, à la dynamique du plan Probasis et à une présence renforcée sur les zones en croissance.

La hausse des commandes enregistrées reflète la poursuite de la tendance positive observée tout au long de l'année dans les activités d'aéronautique civile, tandis que la conclusion du contrat de rénovation des Mirage 2000 en Inde, d'un montant

supérieur à 1 Md€, a permis de compenser le reflux des commandes spatiales, après le niveau exceptionnel atteint en 2010 (avec notamment l'entrée en carnet de la commande de 81 satellites pour la constellation Iridium NEXT, d'un montant de 1,1 Md€ en part Thales).

Les prises de commandes du secteur Défense & Sécurité ont atteint 7 210 M€, en progression de + 17 % par rapport à 2010. Les activités de systèmes de mission de défense, qui ont enregistré le contrat de modernisation des Mirage 2000 en Inde, présentent logiquement des prises de commandes en forte hausse. Les prises de commandes en défense terrestre ont aussi nettement augmenté, grâce en particulier à la conclusion de contrats en Australie (commande de 101 véhicules

FICHE D'IDENTITÉ

■ Thales est un leader mondial des hautes technologies pour les marchés de la défense et de la sécurité, de l'aérospatial et du transport. Fort de 68 000 collaborateurs dans 50 pays, Thales a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 13,1 Md€. Avec 22 500 ingénieurs et chercheurs, Thales dispose de moyens importants pour créer et déployer des équipements, des systèmes et des services pour répondre aux besoins de sécurité les plus complexes. Son implantation internationale développée lui permet d'agir auprès de ses clients partout dans le monde. Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.

■ Le décret n° 97-190 du 4 mars 1997 institue une action spécifique de l'État au capital de Thales. Les droits attachés à cette action sont les suivants :

I. Tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'Économie. Cette approbation doit être renouvelée si le bénéficiaire vient à agir de concert, à subir un changement

de contrôle ou si l'identité d'un ou des membres du concert vient à changer. De même, tout seuil franchi à titre individuel par un membre du concert doit faire l'objet d'un agrément préalable. Le changement de contrôle s'entend au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966.

II. Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la Défense siège au conseil d'administration de la société sans voix délibérative.

III. Dans les conditions fixées par le décret n° 93-1296 du 13 décembre 1993, il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe du décret (filiales directes du groupe).

■ L'État ne détient en direct que 2 060 actions Thales (dont l'action spécifique). La participation consolidée de l'État dans Thales au 30 juin 2012 est détenue par la société TSA, détenue à 100 % par l'État, et sa filiale Sofivision, à hauteur de 27,08 %.

■ À la date du 30 juin 2012, le capital et les droits de vote de la société sont répartis de la façon suivante :
 – État, TSA (y compris Sofivision), Sogepa : 27,08 % et 36,82 % respectivement ;
 – Dassault-Aviation : 25,96 % et 29,65 % respectivement ;
 – Flottant 46,96 % et 33,53 % respectivement ;

• dont salariés 3,12 % et 4,06 % respectivement ;
 • dont autocontrôle 1,56 % et 0 % respectivement.

■ Le pacte d'actionnaires signé le 19 mai 2009 entre Dassault-Aviation et TSA/Sofivision n'a pas été dénoncé par les parties et a été tacitement reconduit pour une période de cinq ans à compter du 31 décembre 2011. Dassault Aviation est également toujours soumis aux engagements d'Alcatel-Lucent relatifs à la protection des intérêts stratégiques de l'État. En cas de manquement, l'État pourra mettre fin aux droits spécifiques de Dassault Aviation dans la gouvernance du groupe, lui demander de suspendre une partie de ses droits de vote ou de céder une partie de sa participation dans Thales.

■ La convention spécifique signée entre Thales et l'État le 28 décembre 2006 relative à la protection de certains actifs stratégiques est toujours en vigueur et n'a pas connu de changement. Elle soumet certains transferts de titres de filiales qui détiennent des actifs stratégiques ou d'actifs stratégiques à l'autorisation préalable de l'État. De même, les projets de transferts d'actifs stratégiques en dehors du territoire français sont soumis à l'accord de l'État. Enfin, Thales s'engage à ce que les sièges sociaux des sociétés détenant des actifs stratégiques demeurent sur le sol français.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

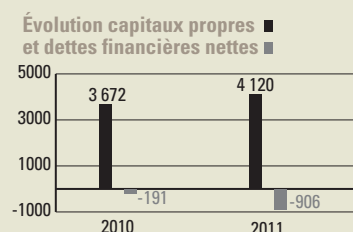
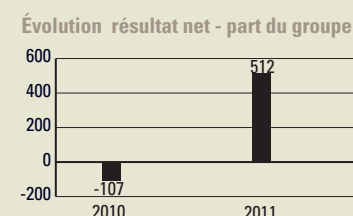
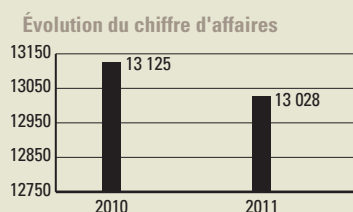
VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	0,0	0,0
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	27,00	27,08
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 407	1 435
Chiffre d'affaires	13 125	13 028
dont réalisé à l'étranger	9 194	9 621
Résultat opérationnel avant PPA	- 124	797
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	205	726
Résultat financier	- 15	- 58
Capacité d'autofinancement/marge brute d'autofinancement	389	1 242
Résultat net - part du groupe	- 107	512
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 107	512
Résultat net de l'ensemble consolidé avant PPA	- 46	566
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	7 216	7 761
dont écart d'acquisition net	3 045	3 787
dont immobilisations incorporées nettes	833	744
dont titres mis en équivalence	682	158
dont impôts différés actifs	955	955
Capitaux propres - part du groupe	3 672	4 120
Intérêts minoritaires	10	10
Dividendes versés au cours de l'exercice	98	64
dont indirectement reçus par l'État*	27	36
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges (y compris avantages au personnel)	2 333	2 114
Dettes financières nettes	- 191	- 906
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 434	1 495
Effectifs au 31 décembre	63 734	68 325
Charges de personnel	5 059	5 170
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	- 0,8 %	3,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	79,4	75,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	- 2,9 %	12,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	- 5,2 %	- 21,9 %

* Les dividendes de Thales sont versés aux sociétés holding qui détiennent les participations de l'État dans Thales, les dividendes versés par ces holding pouvant parfois être différents des dividendes directement reçus des participations.



Bushmaster), au Moyen-Orient (défense aérienne) et en France. Les systèmes C4I affichent des prises de commandes stables par rapport à l'exercice précédent, avec plusieurs contrats pour des réseaux de communication sécurisés, dont le projet de nouveau siège du ministère de la Défense en France. En revanche, les prises de commandes des opérations aériennes s'inscrivent en net retrait, malgré plusieurs succès en contrôle du trafic aérien en Europe (dont notamment le contrat 4-Flight pour l'évolution des systèmes français de contrôle en route).

Les commandes du secteur Aérospatial et Transport s'élèvent à 5 953 M€, en retrait de - 13 % par rapport au 31 décembre 2010. Cette baisse reflète le repli des prises de commandes dans le domaine spatial, malgré l'obtention d'un important contrat pour le programme Galileo et de plusieurs commandes de charges utiles en Russie, après une année historiquement exceptionnelle en 2010 (avec l'entrée en carnet de la constellation de satellites Iridium NEXT). En revanche, les prises de commandes des systèmes de transport augmentent nettement, grâce à plusieurs succès à l'export en systèmes ferroviaires grandes lignes (Pologne, Hongrie...) ou urbains (Brésil, Malaisie, Corée du Sud, Hong Kong...) et à la notification en France du contrat Ecomouv. Enfin, les activités d'Avionique ont enregistré une importante progression de leurs prises de commandes tout au long de l'année, tirées par Airbus et par la croissance des activités support et du multimédia de bord, notamment auprès de compagnies aériennes de pays émergents.

Thales constate ces résultats positifs alors que le groupe poursuit parallèlement sa transformation, notamment par la mise en œuvre du plan Probasis d'amélioration du résultat opérationnel. Ce plan a été décidé à l'issue d'une revue menée en 2009 par la nouvelle direction générale à laquelle il est apparu que le groupe ne

livrait pas tout son potentiel. Ainsi que l'ont montré les évolutions défavorables connues par quelques programmes, le groupe a pris des risques mal maîtrisés pour alimenter sa croissance et n'a pas su systématiquement exploiter les synergies internes potentielles. Les secteurs tant civil que de la défense connaissent par ailleurs des évolutions profondes qui nécessitent des adaptations – accélération de la mondialisation pour le premier et une transition de l'export traditionnel aux partenariats internationaux pour le second – auxquelles répond le plan Probasis.

Le diagnostic mené par la nouvelle direction générale a abouti à la mise en place d'une nouvelle organisation dans l'objectif de mettre les clients au centre des préoccupations du groupe. L'activité du groupe Thales est ainsi conduite depuis 2010 autour de trois grandes zones (Zone A : UK, US, Canada, Pays-Bas, Australie, Norvège, Corée, Europe centrale et du Nord, Asie du Nord et centrale, Otan, UN ; Zone B : Allemagne, Italie, Espagne, EAU, Autriche, Suisse, Singapour, Inde, Europe, Asie du Sud et Sud-Est, Moyen-Orient, Amérique latine, Afrique ; Zone C : France).

Cette réorganisation des fonctions commerciales participe de la volonté du management d'impulser plus fortement une logique de groupe dans une organisation qui pouvait antérieurement parfois s'apparenter à celle d'une holding d'activités distinctes. Thales a ainsi progressivement réorganisé ses processus de recherche et développement à travers un recensement et une gestion plus précises des compétences, une mise en réseau d'experts et un fonctionnement selon des briques technologiques favorisant les synergies tirées de développements transversaux.

Cette évolution s'est également traduite en une rénovation de la politique produits du groupe, le fonctionnement par briques technologiques impliquant un fonctionnement par briques produits

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Luc Vigneron* (administrateur nommé sur proposition du secteur public) ■ Représentant de l'État au titre de l'action spécifique : *Laurent Collet-Billon* ■ Administrateurs nommés sur proposition du secteur public : *Olivier Bourges, Didier Lombard, Bruno Parent, Jeanne-Marie Prost* ■ Administrateurs nommés sur proposition du partenaire industriel : *Charles Edelstenne, Loïk Segalen, Amaury de Sèze, Éric Trappier* ■ Personnalités extérieures : *Yannick d'Escatha, Stève Gentili, Anne-Claire Taittinger, Ann Taylor* ■ Représentants des salariés : *Dominique Floch, Martine Saunier* ■ Représentant des salariés actionnaires : *Philippe Lépinay* ■ Commissaire du Gouvernement : *Marc Gatin* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars, Ernst & Young* ■

favorable, d'une part, à la mutualisation des développements entre produits de gammes ou versions différentes, d'autre part, au développement d'une politique commerciale à l'export fondée sur des partenariats. L'identification plus précise des compétences critiques ayant vocation à rester exclusivement au sein du groupe permet en effet d'envisager, par exemple, la création de *joint-ventures* avec des clients étrangers pour la production en commun des éléments les moins critiques d'un produit exporté.

Enfin, au-delà de la transformation organique du groupe et de son recentrage sur son cœur de métier, Thales a poursuivi sa stratégie de développement dans les services – avec notamment la notification d'un contrat relatif au système de perception et de contrôle de l'écotaxe poids lourds en France (projet « Ecomouv ») et d'un contrat relatif au réseau de communication sécurisé pour le futur siège du ministère de la Défense français (Balard) – et dans les plateformes d'armement, avec, d'une part, l'exercice, fin 2011, de l'option consentie en 2007 de montée au capital de DCNS à hauteur de 35 %, d'autre part, l'entrée en discussion avec le groupe Nexter Systems en vue d'une prise de participation minoritaire en échange de l'apport de la filiale munitionnaire TDA.

Analyse financière

Depuis l'exercice fin 2011 de son option de montée au capital de DCNS à hauteur de 35 %, Thales consolide sa participation au capital du platformiste maritime par intégration proportionnelle depuis le 31 décembre 2011.

Activité et commandes

Les nouvelles commandes entrées en carnet au cours de l'exercice 2011 ont atteint 13 214 M€, en hausse de + 1 %. Sur l'année, le ratio des prises de commandes sur les revenus (« *book-to-bill* ») ressort ainsi à 1,01, conforme à l'objectif que s'était fixé le groupe pour 2011.

Le carnet de commandes total, compte tenu de la consolidation de DCNS par intégration proportionnelle à hauteur de 35 % au 31 décembre 2011, se monte à 30 715 M€. Retraité de cet impact, le carnet augmente de + 2 % et atteint 25 841 M€ à fin décembre 2011, soit près de deux ans de revenus.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

Opérations

■ Le système d'armes antiaérien SAMP/T de Thales a été déclaré opérationnel en 2011 en France. En septembre 2011, un essai de tir antimissile balistique a été réalisé avec succès.

■ En matière de sécurité, le centre de commandement central (C4) du projet Ciudad Segura, réalisé par Thales pour la ville de Mexico, a été inauguré en octobre 2011. Ce projet inégalé par son ampleur – 8 080 caméras reliées à cinq centres de contrôles fixes, deux centres de contrôles mobiles et un centre de contrôle et de commandement central – doit permettre non seulement d'accroître la sécurité des treize millions de citoyens de cette mégapole, mais également de mieux coordonner les actions des services publics (police, pompiers, ambulances, transports, etc.).

■ La validation des performances du radar RBE2 à antenne active destiné au Rafale a ouvert pour Thales l'étape de la production des équipements radar de série dont le premier exemplaire a été livré en mars 2012. Le Rafale sera, dès lors, le seul avion de combat européen à bénéficier de cette avancée technologique majeure, lui procurant de nombreux avantages : une portée augmentée permettant la compatibilité de nouveaux armements et la détection de cibles à signature réduite, une fiabilité accrue, une meilleure résolution et une résistance augmentée du radar au brouillage.

■ En avril 2012, Orange, Thales et la Caisse des Dépôts ont annoncé la création prochaine d'une société d'infrastructure de *cloud computing* bénéficiant dans le cadre des Investissements d'avenir d'un soutien financier de l'État de 75 M€.

■ Le 22 juin 2012, la direction générale de l'Armement (DGA) a notifié à Thales un contrat portant sur les télécommunications militaires dit Contact (Communications numériques tactiques et de théâtre).

■ Thales a annoncé début juillet avoir conclu un contrat de livraison par sa filiale australienne de 214 véhicules blindés supplémentaires à l'armée australienne.

■ Thales a entamé en février 2012 et finalisé en juillet la livraison de quatre avions de patrouille maritime à la Turquie. Le programme Meltem II, dont Thales assure la maîtrise d'œuvre, couvre la fourniture de six avions de patrouille maritime à la Marine et de trois avions de surveillance aux garde-côtes turcs sur la base d'avions CASA CN-235 modifiés.

Évolutions de périmètre

■ En septembre 2011, Thales a porté sa participation de 40 % à 100 % dans la société Yaltes, active dans plusieurs programmes navals turcs, pour un prix de 16,4 M€.

■ En décembre 2011, Thales a cédé pour 38 M\$ sa participation de 35 % dans la *joint-venture* Navigation Solutions LLC à son coactionnaire Hertz Corp.

■ En décembre 2011, Thales a annoncé être entré en discussion avec le groupe Nexter Systems en vue de l'apport de sa filiale munitionnaire TDA en échange d'une prise de participation minoritaire au capital du groupe d'armement terrestre.

■ Fin décembre 2011, Thales a exercé son option d'achat d'actions, tel que prévu dans le cadre du pacte d'actionnaires du 30 janvier 2007, et ainsi porté sa participation dans le capital de DCNS de 25 % à 35 %, pour un prix de 264,6 M€.

■ En janvier 2012, Thales a acquis, pour 24 M€, 10 % de Sofradir auprès d'Areva, portant ainsi sa participation dans la société commune avec Safran de 40 % à 50 %.

■ En avril 2012, Thales a finalisé l'acquisition, pour 18,6 M\$ (soit 14,2 M€), de 51 % de Tampa Microwave, société américaine spécialisée dans les terminaux de communications tactiques par satellites (Satcom). Thales dispose d'une option d'achat des 49 % restants, exerçable en 2014.

■ En avril 2012, le groupe a conclu un accord en vue de la cession à L-3 Communications de ses activités de simulateurs pour avions civils au Royaume-Uni ainsi que les activités de formation et d'entraînement associées. La transaction a été finalisée en août 2012.

Grandes commandes

■ Plusieurs grandes commandes, d'un montant unitaire supérieur à 100 M€, ont été notifiées en 2011 dans tous les grands domaines d'activité du groupe. Il s'agit notamment, outre le contrat de rénovation des Mirage 2000 indiens, du réseau de communication sécurisé pour le futur siège du ministère de la Défense français (Balard), du maintien en condition opérationnelle des Rafale, d'une commande de multimédia de bord pour Qatar Airways, d'un contrat pour le segment sol du programme spatial européen Galileo, ainsi que du système de perception et de contrôle de l'éco-taxe poids lourds en France (projet « Ecomouv »).

■ Au premier semestre 2012, plusieurs grandes commandes, d'un montant unitaire supérieur à 100 M€, ont également été notifiées. Dans le domaine des transports, le groupe a remporté un important contrat pour le déploiement du standard européen de signalisation ETCS sur plus de la moitié du réseau ferré grandes lignes du Danemark et s'est vu confier la signalisation de la ligne Compass du métro de Singapour. En aéronautique civile, une commande significative de systèmes de multimédia de bord a été reçue de la part d'une grande compagnie aérienne nord-américaine. Dans le secteur de la défense, le groupe a reçu le contrat Contact pour le développement des radios logicielles de nouvelle génération pour les forces armées françaises ainsi qu'un important contrat de systèmes radars pour la marine néerlandaise. Enfin, les commandes de montant unitaire inférieur à 10 M€ progressent par rapport au niveau du premier semestre 2011 et continuent de représenter plus de la moitié des prises de commandes en valeur.

Franchissement du seuil de 25 % des droits de vote par Dassault Aviation

■ Le 12 juillet 2012, Dassault Aviation a déclaré à l'Autorité des marchés financiers avoir franchi en hausse, le 9 juillet 2012, le seuil de 25 % des droits de vote de Thales et détenir individuellement 52 531 431 actions Thales représentant 86 531 431 droits de vote, soit 25,96 % du capital et 29,33 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte de l'attribution statutaire de droits de vote doubles à Dassault Aviation liée à la détention d'une partie de ses titres au nominatif depuis plus de deux ans. Le concert formé entre le secteur public et Dassault Aviation n'a, quant à lui, franchi aucun seuil et détient 107 318 085 actions Thales, représentant 193 988 991 droits de vote, soit 53,04 % du capital et 65,75 % des droits de vote.



Les revenus atteignent 13 028 M€ au 31 décembre 2011, un niveau quasiment inchangé par rapport à celui de fin 2010 (13 125 M€), compte tenu d'un impact négatif de change (- 52 M€) correspondant pour l'essentiel à la conversion en euros des revenus des filiales implantées hors de la zone euro. Cette variation de change négative est due principalement à la baisse du dollar américain (- 61 M€) et de la livre sterling (- 30 M€) par rapport à l'euro, partiellement compensée par la hausse du dollar australien (+ 44 M€). Les mouvements du périmètre de consolidation 1 ont contribué à hauteur de + 21 M€.

Performance opérationnelle

Le résultat opérationnel courant (après restructurations et avant impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition, « *purchase price allocation* » ou PPA) progresse fortement et atteint 749 M€, soit 5,7 % des revenus (contre une perte de - 92 M€ en 2010). Ce redressement du résultat opérationnel courant reflète l'impact positif du plan de performance Probasis avec, au premier plan, une meilleure exécution des projets.

Au cours de l'exercice, le groupe a notamment conclu plusieurs avenants relatifs aux projets complexes à l'origine des charges très significatives enregistrées en 2009 et 2010. Ainsi, sur le programme Meltem de patrouille maritime en Turquie, l'avenant signé avec le client recadre l'ensemble du contrat sur le plan technique

et calendaire. De même, Thales et Airbus ont signé un accord relatif aux aspects techniques, opérationnels et commerciaux du projet de système de gestion de vol (FMS) de l'A400M, qui redéfinit le contenu fonctionnel, le calendrier et les conditions contractuelles et financières associées, renforçant ainsi les bases d'une coopération à long terme avec Airbus. Cet accord, dont les termes et conditions sont confidentiels, est positif pour Thales.

L'ensemble de ces éléments, ainsi que la réduction plus générale des coûts de non-qualité grâce aux actions menées dans le cadre de Probasis, permet de constater une nette amélioration de la marge brute, qui atteint 22,7 % en 2011 contre 16 % en 2010. Les charges de R&D autofinancées s'élèvent à 619 M€ (contre 612 M€ en 2010), compte tenu d'un montant activé de 10 M€ (contre 43 M€ en 2010). Par ailleurs, le montant du crédit impôt recherche diminue de 33 M€ par rapport à l'an dernier, à la suite notamment de la réforme entrée en vigueur en 2011. Enfin, les charges de restructuration augmentent très sensiblement pour atteindre 161 M€, soit 1,2 % des revenus, contre 130 M€ (1 % des revenus) au cours de l'année 2010.

Après prise en compte des écritures d'allocation du prix d'acquisition (PPA), dont le montant atteint 71 M€ contre 82 M€ en 2010, le résultat opérationnel courant (après restructurations) publié s'établit à 678 M€ contre - 173 M€ en 2010.

L'exercice 2011 se solde ainsi par un bénéfice net, part du groupe de 566 M€ (contre une perte nette de - 45 M€ en 2010), après une charge d'impôt de 172 M€ contre un produit d'impôt de 193 M€ en 2010.

Avec l'amélioration des résultats, le « *free cash flow* opérationnel » augmente de 40 % et atteint 379 M€ contre 271 M€ sur l'exercice précédent. Compte tenu de l'investissement réalisé fin 2011 pour monter au capital de DCNS à hauteur de 35 % pour 265 M€, le *cash flow* net s'établit à 1 M€ contre 282 M€ en 2010.

Globalement, le groupe termine l'année en situation de trésorerie nette positive de 192 M€, un niveau identique à celui de l'an dernier (191 M€) et les capitaux propres, part du groupe atteignent 4 120 M€ contre 3 672 M€ à fin 2010.

Perspectives

La situation budgétaire des principaux clients du groupe conduit Thales à s'attendre en 2012 à une baisse des commandes militaires (hors éventuel contrat export exceptionnel), qui ne devrait être que partiellement compensée par la progression des commandes civiles, notamment dans l'aéronautique et le transport terrestre. Dans ces conditions, et malgré l'évolution favorable des prises de commandes constatée au cours du premier semestre 2012, le groupe retient pour cette année l'hypothèse d'un ratio de *book-to-bill* légèrement inférieur à 1, en raison également de revenus qui devraient s'inscrire en hausse avec l'écoulement du carnet de commandes.

Sur la base du redressement des résultats enregistré en 2011 et de la poursuite du bon déploiement du plan de performance Probasis, le groupe a confirmé lors de la publication des résultats semestriels 2012 se fixer un objectif d'une marge opérationnelle courante (avant PPA) de 6 % en 2012.

Fonds stratégique d'investissement



Créé par l'État et la Caisse des dépôts (CDC) en décembre 2008, le FSI a pour objectif d'apporter une réponse au déficit structurel de fonds propres des entreprises et de permettre d'accé-

lérer leur développement, d'accompagner leur transformation dans des périodes de mutation ou encore de stabiliser leur actionnariat. Détenu à 51 % par la CDC et à 49 % par l'État, le FSI a été doté de 20 Md€ par ses deux actionnaires, dont 14 Md€ de titres de participation et 6 Md€ de liquidités. Le FSI est appelé à évoluer dans le cadre du projet en cours de création de la banque publique d'investissement (BPI) annoncé par le Gouvernement en vue de rationaliser l'accompagnement et le financement publics du développement des entreprises.

Faits marquants

En 2011, le FSI a maintenu un rythme soutenu d'investissement, alors que la conjoncture économique s'est significativement dégradée et que les besoins en fonds propres des entreprises ont été plus marqués. Les moyens importants du FSI associés à une équipe de professionnels reconnue ont permis le financement de 850 entreprises, majoritairement par augmentations de capital, pour un montant de 2,5 Md€ ainsi répartis : 38 entreprises, dont 20 n'étaient pas encore en portefeuille et 18 l'étaient déjà, ont été financées à l'occasion d'investissements directs du FSI mobilisant 1,3 Md€, 61 entreprises ont fait l'objet d'investissements de fonds, notamment sectoriels, pour 215 M€ et 750 entreprises ont reçu 1 Md€ via les fonds partenaires du programme FSI France Investissement. Depuis sa création, en 42 mois de janvier 2009 à juin 2012, le FSI a ainsi permis l'injection directe ou indirecte de plus de 6,6 Md€ dans l'économie, via plus de 1 900 entreprises dans une double logique d'ambition industrielle forte en faveur de l'intérêt collectif et d'investisseur avisé.

Les fonds créés en 2009 (Fonds de modernisation des équipementiers automobiles – FMEA –, FMEA rang 2, InnoBio, Fonds Bois, Fonds OC+, Fonds de consolidation et de développement des entreprises – FCDE –) ont montré leur pertinence dans les secteurs d'activité ciblés. Au 15 juillet 2012, sur une capacité d'intervention de 650 M€, le FMEA a ainsi déjà mobilisé 370 M€ à travers vingt-sept investissements de soutien à des projets industriels de développement dans des entreprises employant globalement 38 000 personnes dont 60 % en France. Le FSI œuvre également à la mise en place de quatre nouveaux fonds sectoriels, consacrés aux entreprises dans les secteurs de l'instrumentation médicale, de l'aéronautique, du ferroviaire, et du nucléaire.

Le renouvellement du programme FSI France Investissement pour la période 2012-2020 et l'accroissement de ses moyens ont été annoncés le 16 juin 2011. A travers ce programme, le FSI consacrera entre 3 Md€ et 4 Md€ au financement des PME sur la période 2012-2020, sur un total de 5 Md€ de fonds publics qui devraient faire levier sur 15 Md€ de fonds privés

2011 a également été marquée par le renforcement de l'action du FSI en faveur des PME en

régions avec le renforcement des moyens consacré aux entreprises régionales à travers la filiale de CDC Entreprises (80 %) et Oséo (20 %) FSI Régions. Cette dernière repose sur une amplification de l'action d'Avenir Entreprises, qui a pris à cette occasion la dénomination de FSI Régions et a été abondée à hauteur de 350 M€ supplémentaires par le FSI. Ce dispositif est devenu au cours du premier semestre 2012 un acteur du terrain régional, avec une présence territoriale renforcée dans 14 ensembles interrégionaux et sera prochainement intégré au sein de la future banque publique d'investissement.

Analyse financière

Le FSI a par ailleurs cédé certaines de ses participations à hauteur d'environ 500 M€ en 2011.

Le FSI a dégagé en 2011 un résultat net part du groupe de 629 M€ principalement constitué des dividendes versés par les filiales et participations non consolidées, avec pour premier contributeur France Télécom.

Le stock de plus-values latentes nettes sur titres cotés s'élève à 1,4 Md€ dont 350 M€ imputables aux investissements réalisés depuis la création du FSI.

La valeur du portefeuille de titres au bilan consolidé, qui s'établit à 14,5 Md€ contre 16,2 Md€ fin 2010, a diminué de près de 1,7 M€ au cours de l'année 2011 en dépit de 1,3 Md€ d'investissements directs, en raison de quelques 2,3 Md€ de moins-values latentes constatées suite à la baisse des cours et des conditions de valorisation des entreprises, de quelques 500 M€ de cessions et d'environ 200 M€ de dépréciations enregistrées sur l'exercice. Ces résultats financiers résultent pour une part importante de l'évolution du contexte

FICHE D'IDENTITÉ

■ Le mandat du Fonds stratégique d'investissement est d'investir puis de gérer les fonds publics qui lui ont été confiés par l'État et la Caisse des dépôts, avec pour objectif de contribuer au développement et au renforcement de la compétitivité du pays, en agissant en investisseur avisé.

■ Chaque phase du cycle de vie d'une entreprise nécessite des besoins particuliers auxquels le FSI peut apporter une réponse dans le cadre des thèses d'investissement suivantes, par apport de nouveaux fonds propres ou par rachats d'actions, directement ou à travers les fonds d'investissements auxquels il souscrit dans le cadre du programme FSI France Investissement :

- accélérer le développement d'une entreprise dans le cadre d'un apport de fonds propres dynamisant sa croissance organique ou permettant des acquisitions ;

- accompagner la mutation d'une entreprise qui doit envisager une forte transformation (évolution de sa structure industrielle, de son positionnement concurrentiel...) pour surmonter des difficultés temporaires ;

- renforcer l'actionnariat d'une entreprise importante pour le tissu industriel français au titre de ses compétences, de son savoir-faire ou de ses technologies, et qui dispose d'une position concurrentielle solide.

■ Le FSI est un actionnaire de long terme en mesure d'adapter le temps de l'investisseur au temps industriel (souvent entre cinq et dix ans). Le FSI doit cependant faire évoluer son portefeuille de participations, l'accompagnement des entreprises dans la durée ayant un terme optimum. Ainsi, à chaque fois qu'il participe à une augmentation de capital, le FSI dialogue avec l'entreprise sur les conditions dans lesquelles pourra se faire, à terme, la sortie de son capital. Le management possède ainsi la visibilité indispensable sur les intentions de son actionnaire. Par ailleurs, il révalue, à intervalles réguliers, la pertinence de sa présence au capital des sociétés dans lesquelles il détient une participation.

■ Investisseur avisé soucieux de la préservation de ses intérêts patrimoniaux et de ceux de ses actionnaires, le FSI accompagne la mise en œuvre de la stratégie qui a motivé son investissement. Pour ce faire, il demande à être représenté au conseil d'administration et au sein de certains des comités du conseil des entreprises investies. Pour exercer ce rôle, il propose des administrateurs, qui peuvent faire partie ou non du FSI. Ceux-ci sont sélectionnés parmi des personnalités choisies en fonction de leur parcours professionnel et de la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter à la gouvernance de l'entreprise, les règles de conduite du FSI en ce domaine

faisant référence au code Afep-Medef. Le FSI est par ailleurs un investisseur socialement responsable qui se doit de se montrer attentif aux aspects environnementaux, sociaux et sociétaux. Il le fait en encourageant les bonnes pratiques et en accompagnant les entreprises dans leurs démarches d'amélioration, tout en prenant en compte les particularités et contraintes de chaque secteur d'activité.

■ La gouvernance du FSI lui-même est adaptée à son métier spécifique d'investisseur. En particulier, elle se caractérise par l'existence d'un comité d'investissement qui a pour mission d'examiner les investissements envisagés par le FSI pour s'assurer qu'ils sont conformes à la mission et à la doctrine du Fonds. Il est décisionnaire pour les investissements compris entre 25 M€ et 100 M€, le conseil d'administration se prononçant sur les investissements supérieurs à 100 M€. Le comité d'orientation stratégique (COS), quant à lui, est constitué d'élus, de représentants des partenaires sociaux et de personnalités qualifiées. Il a pour rôle « d'être le gardien de la cohérence et des équilibres de l'action du Fonds ».

■ La société comptait 50 collaborateurs fin 2011. Le conseil d'administration s'est réuni à 14 reprises en 2011 et le comité d'investissement à 20 reprises. Le comité d'audit et des risques s'est réuni 9 fois dans l'année.

Investissements engagés par ou pour le FSI

En millions d'euros	2009	2010	2011	1 ^{er} semestre 2012	TOTAL	Nombre d'entreprises
Investissements directs hors FCID	666	1 637	478	935	3 716	52
Fonds de co-investissement direct (FCID)	63	38	26	20	148	32
TOTAL investissements directs	729	1 676	505	955	3 865	84
Fonds créés	185	277	218	96	777	173
FMEA 1	143	106	93	30	371	20
FMEA 2		7	13	6	26	11
Fonds Bois	2	5	6	4	16	7
FCDE	5	43	27		76	12
Innobio	6	22	8	9	45	9
OC+ A	19	62	45	15	141	39
OC+ B	10	32	27	34	103	75
TOTAL hors fonds partenaires - FSI France Investissement	914	1 953	723	1 052	4 641	257
Fonds partenaires - FSI France Investissement	500	500	1 000	ND	2 000	1 286
TOTAL	1 414	2 453	1 723	1 052	6 641	1 543

Principaux investissements engagés par le FSI directement ou via le FMEA 1 (hors FSI France Investissement)

En millions d'euros	2009	2010	2011	1 ^{er} semestre 2012	TOTAL	Taille	Type d'investissement
Eramet				764	764	GE	Direct
ST Microelectronics		696			696	GE	Direct
Vallourec 1 et 2		352	21		373	GE	Direct
CGG Veritas		177	17		194	GE	Direct
Géralto	176				176	GE	Direct
Limagrain		150			150	GE	Direct
Technip	92	20			112	GE	Direct
Nexans	58		10		68	GE	Direct
Alcan EP		44			44	GE	Direct
Bull			29		29	GE	Direct
Valéo	24				24	GE	Direct
Schneider R		12			12	GE	Direct
Cegecim	118				118	ETI	Direct
NGE			80		80	ETI	Direct
Soitec			79		79	ETI	Direct
Mersen	25	5	41		71	ETI	Direct
Daher	69				69	ETI	Direct
Treves	35	21			55	ETI	FMEA 1
Mecaplast / Mecacorp	37	18			55	ETI	FMEA 1
Sequana				51	51	ETI	Direct
Siclaé		50			50	ETI	Direct
Tockheim			50		50	ETI	Direct
Altrad			46		46	ETI	Direct
Grimaud		40			40	ETI	Direct
Cooper		35			35	ETI	FMEA 1
Gestamp			35		35	ETI	FMEA 1
Parisot (Windhurst Industries)		14	8		30	ETI	Direct
Novasep			25	5	30	ETI	Direct
Agrati France		17		9	26	ETI	FMEA 1
Financière Sноп Dunois	25				25	ETI	FMEA 1
Farinia	21				21	ETI	Direct
Avanquest	20				20	ETI	Direct
Altis			20		20	ETI	Direct
Maike			20		20	ETI	FMEA 1
Carso		19			19	ETI	Direct
Michel Thierry Group	18				18	ETI	FMEA 1
Mecadev (Mécachrome)	15		2		17	ETI	Direct
Riou Glass (Vital Finances)				15	15	ETI	Direct
CML Activa			15		15	ETI	FMEA 1
Vergnet			13		13	ETI	Direct
Saint Jean Industries				12	12	ETI	FMEA 1
Forge et Développement			12		12	ETI	FMEA 1
Mäder		11			11	ETI	Direct
Bourbon (Parfib)		11			11	ETI	FMEA 1
De Fursac			11		11	ETI	FCDE
Le Belier		11			11	ETI	FCDE
De Dietrich PS			10		10	ETI	Direct
AD Industrie			10		10	ETI	Direct
Viadeo				10	10	ETI	Direct
Sora (holding Sirene)	9		1		10	ETI	FMEA 1
Metaltemple			10		10	ETI	FMEA 1
Cellectis			25		25	PME	Direct
NiCox	25				25	PME	Direct
Cerenis		20			20	PME	Direct
DBV Technologies				15	15	PME	Direct
Inside Secure		8		5	13	PME	Direct
DBV Technologies		6		6	12	PME	Innobio
Innate Pharma	11				11	PME	Direct
Tinubu Square			11		11	PME	Direct
Ercom			10		10	PME	Direct
Cylande		10			10	PME	Direct
Adocia	6		4		10	PME	Innobio
TOTAL GE	350	1 451	77	764	2 642		
TOTAL ETI	391	252	438	160	1 241		
TOTAL PME	42	44	50	26	161		
TOTAL	783	1 746	565	950	4 043		

économique général et sont notamment marqués par l'évolution de la participation au capital de France Télécom qui induit à elle seule environ 1,3 Md€ de moins-values latentes.

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres consolidés du FSI s'élevaient à 19,3 Md€, soit une baisse de 1,8 M€ environ par rapport à la valeur constatée au 31 décembre 2010. Cette variation provient principalement des moins-values latentes nettes du résultat consolidé.

Perspectives

Le FSI poursuit en 2012 son action selon un rythme soutenu alors que la conjoncture économique reste dégradée. La reconduction du programme FSI France Investissement a été conclue au début de l'année 2012 et est en cours de mise en œuvre sous le nom de FSI France Investissement 2020. Enfin, le FSI devrait connaître des évolutions en matière d'organisation et de doctrine à l'occasion de la création d'une banque publique d'investissement au service du développement des PME et ETI françaises.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 25 janvier 2011 : le président de la République annonce à Saint-Nazaire un renforcement des moyens du FSI à hauteur de 1,5 Md€.
- 12 avril 2011 : le FSI participe à la création du fonds Alsace Croissance.
- 31 mai 2011 : renouvellement du mandat des administrateurs du FSI.
- 16 juin 2011 : le programme FSI France Investissement est reconduit et étendu jusqu'en 2020.
- 5 juillet 2011 : le FSI et CDC Entreprises signent un accord de partenariat avec l'Ordre des experts-comptables.
- 6 mars 2012 : Antoine Gosset-Grainville est désigné président du conseil d'administration du FSI.
- 17 avril 2012 : SAUR : le FSI rappelle sa position et ses principes d'action.
- 18 avril 2012 : le FSI annonce la signature d'un protocole d'accord sur la création d'un fonds dédié aux acteurs de la filière ferroviaire française (FMEF).
- 23 avril 2012 : Catherine Dupont Gatelmand prend la direction du FMEA et rejoint le FSI en tant que membre du comité exécutif.
- 25 mai 2012 : le FSI entre au capital d'Eramet à hauteur de 26 % et siège au conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Pierre Jouyet¹ (administrateur représentant de la Caisse des dépôts) ■ Administrateurs représentants de l'État : David Azéma, Luc Rousseau ■ Administrateur représentant de la Caisse des dépôts : Antoine Gosset-Grainville² ■ Personnalités qualifiées : Patricia Barbizet, Denis Kessler et un siège actuellement vacant (siège de Denis Ranque puis Louis Gallois) ■ Commissaires aux comptes : PWC, Mazars ■

1 - Depuis septembre 2012, en remplacement d'Antoine Gosset-Grainville.
2 - Depuis septembre 2012, en remplacement d'Olivier Mareuse.



Trouvant son origine dans l'Imprimerie royale fondée par François I^{er}, ancien budget annexe du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, l'Imprimerie Nationale est devenue une société anonyme détenue à 100 % par l'État par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993.

Cette loi confie à l'entreprise le monopole en France de la réalisation des documents secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité. À la suite d'importantes difficultés financières, la société a été recapitalisée en 2005 par l'État avec l'accord de la Commission européenne dans le cadre d'un plan de restructuration ambitieux. Celui-ci a notamment conduit l'Imprimerie Nationale à distinguer, sur le plan juridique, les activités relevant du monopole (regroupées dans la société IN SA) et les activités relevant du champ concurrentiel. La mise en œuvre de ce plan a été finalisée avec la cession en 2008 de l'activité Feuille implantée à Choisy. L'Imprimerie Nationale est aujourd'hui un groupe reconnu pour son expertise dans l'impression de documents sécurisés et dans la gestion de flux et de données électroniques. Connaissant une situation financière en amélioration depuis 2008, l'Imprimerie Nationale emploie environ 580 personnes et réalise environ 150 M€ de chiffre d'affaires.

Faits marquants

L'activité de l'année 2011 marque le succès de la stratégie adoptée fin 2009 de redéploiement du groupe, centrée sur une redéfinition des processus opérationnels, une refonte de l'offre, la conquête de nouveaux marchés et le renforcement des capacités de production. À l'issue d'une réorganisation de ses activités, l'Imprimerie Nationale est aujourd'hui centrée autour de trois métiers : la branche Solutions sécurisées d'identité (conception et production de solutions sécurisées), la branche Gestion sécurisée de données (solutions de traitement physique et numérique de documents sécurisés) et la branche Impression et flux numériques sécurisés (grâce à des plateformes de production multifilières et des prestations externalisées de traitement des flux). En étroite collaboration avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), l'Imprimerie Nationale a conçu, développé et produit aujourd'hui les documents sécurisés de nouvelle génération. Environ trois millions de passeports biométriques ont ainsi été réalisés en 2011, le titre de séjour européen est produit depuis juillet 2011 à hauteur de 100 000 titres par mois et les certificats d'immatriculation de véhicules à hauteur de douze millions par an. L'entreprise produit également les

cartes d'agent sécurisées, tant pour les services de l'État (ministère de l'Intérieur, Gendarmerie) que pour la sphère économique privée (Orange). De plus, l'entreprise a mis à profit sa maîtrise acquise des systèmes d'identité sécurisés en répondant pour la première fois en 2011 à des appels d'offres de systèmes à l'international. Précurseur de la dématérialisation, l'Imprimerie Nationale offre une solution de courrier égrené ou « *cloud printing* », mise en œuvre en 2011 au service de l'Union des groupements d'achats publics (Ugap). Cette offre intègre tout à la fois la réception numérique des courriers individuels, la sécurisation et la cohérence des documents ainsi que la mutualisation des envois. L'entreprise a aussi déployé ses nouvelles offres de dématérialisation dans la construction d'une plateforme technique de numérisation et d'archivage au service de préfectures régionales « pilotes ».

Poursuivant également sa stratégie d'opérateur indépendant de hautes technologies au service de la protection de l'identité des citoyens, le groupe a pris des positions fortes sur des technologies de pointe, à l'instar de sa prise de participation à 14,2 % du capital dans la société Smart Packaging Solutions (SPS) début 2011, qui développe des modules électroniques innovants à haute valeur ajoutée intégrés

dans les cartes à puces de nouvelle génération des secteurs de l'identitaire et du bancaire (puces avec et sans contact ou « *interface duale* »).

En parallèle, l'année 2011 a permis la confirmation du retour à des résultats positifs de la filiale IN Continu et Services en charge des métiers traditionnels d'impression, grâce à une forte mobilisation des salariés et à une recherche proactive de gains de productivité.

Enfin, l'Imprimerie Nationale a poursuivi son objectif de valorisation du patrimoine de l'Atelier du livre d'art et de l'estampe en présentant l'exposition « *Printing for Kingdom, Empire and Republic* » à New York au Grolier Club, le plus ancien club bibliophile des États-Unis.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 17 janvier 2011 : l'Imprimerie Nationale rejoint le FCDE au capital de la société SPS.
- Février 2011 : lancement des cartes professionnelles sécurisées des agents des Douanes.
- Mars 2011 : lancement des nouvelles cartes professionnelles de conducteurs de taxi.
- Avril 2011 : acquisition d'une nouvelle plateforme de numérisation industrielle.
- 20 avril 2011 : la barre des cinq millions de passeports biométriques délivrés a été franchie.
- Juin 2011 : lancement des nouveaux titres de séjour européen électroniques.
- Septembre 2011 : lancement de nouveaux services de relation-client via SMS.
- Octobre 2011 : lancement de trois expositions virtuelles sur internet relatant l'histoire et les savoir-faire de l'Imprimerie Nationale.
- Novembre 2011 : le groupe Orange choisit l'Imprimerie Nationale pour le développement, la conception et la fourniture de cartes professionnelles multiservices.
- Décembre 2011 : lancement de l'offre de « *cloud printing* ».
- Décembre 2011 : lancement de l'exposition « *Printing for Kingdom, Empire and Republic* » au Grolier Club de New York.

FICHE D'IDENTITÉ

- Budget annexe du ministère des Finances, l'Imprimerie Nationale a été transformée en société nationale par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993 ; c'est une société anonyme au capital détenu à 100 % par l'État.
- La loi du 31 décembre 1993 lui confère par son article 2 un monopole sur la réalisation « documents déclarés secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité, et notamment les titres d'identité, passeports,

visas et autres documents administratifs et d'état civil comportant des éléments spécifiques de sécurité destinés à empêcher les falsifications et les contrefaçons ».

- Le décret n° 2006-1436 du 24 novembre 2006 pris pour l'application de la loi de 1993 précise et délimite le champ du monopole légal de l'entreprise.

- Le groupe Imprimerie Nationale emploie environ 580 salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 150 M€.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

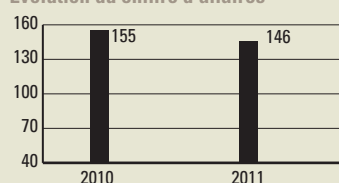
VII - Données sociales

VIII - Ratios

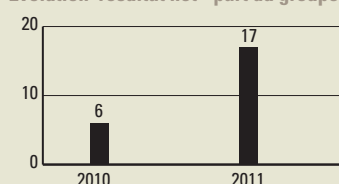
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	155	146
dont réalisé à l'étranger	5	2
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8	16
Résultat financier	-1	0
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	10	23
Résultat net - part du groupe	6	17
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	6	17
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	24	25
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	2	2
dont immobilisations financières nettes	1	3
Capitaux propres - part du groupe	21	38
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	12	11
Dettes financières nettes	-28	-32
Dettes financières brutes à plus d'un an	4	1
Effectifs en moyenne annuelle	566	582
Charges de personnel	31	32
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	54,8	55,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

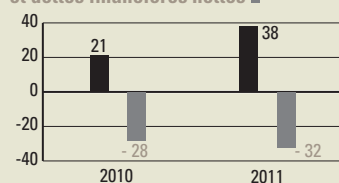
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Les résultats de l'année 2011 témoignent de la poursuite du redressement de l'Imprimerie Nationale, dépassant les objectifs budgétaires dans chacune de ses activités.

Le groupe a ainsi réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 146,3 M€ et un chiffre d'activité (chiffre d'affaires hors facturations liées à l'affranchissement d'envois pour le compte de l'ANTS) de 128 M€, en hausse de 14 % par rapport à 2010. Cette croissance s'appuie en particulier sur le développement de nouveaux produits et nouveaux services (cartes agents, numérisation), le renouvellement des cartes du chronotachygraphe et la consolidation du secteur des impressions et flux numérisés.

L'Imprimerie Nationale a dégagé un résultat d'exploitation de 16,3 M€, soit un doublement par rapport à 2010 (8,3 M€) et par rapport au budget prévisionnel (8,8 M€). La marge opérationnelle du groupe s'élève donc à 12,7 % du chiffre d'activité. Le résultat net après impôts s'établit à 16,7 M€ en progression significative de plus de 180 % par rapport à 2010 (5,9 M€), correspondant à une marge nette de 13 % du chiffre d'activité. La totalité du groupe contribue à cette progression en dégageant un résultat positif, y compris IN CS (Continu et Services) dans ses activités traditionnelles. La principale contributrice reste IN SA en charge des activités de monopole, avec un chiffre d'affaires de 90,6 M€ et un résultat net après impôts de 12,8 M€.

La trésorerie du groupe s'inscrit en légère hausse à 35,1 M€ au 31 décembre 2011.

Enfin, si la société continue à rembourser ses dettes liées à la restructuration entamée en 2005, les capitaux propres des sociétés du groupe sont progressivement renforcés, les capitaux propres d'IN SA ayant par exemple quasi intégralement atteint son capital social (99 %).

Perspectives

Forte du succès de la stratégie menée depuis fin 2009 (croissance rentable, trésorerie adaptée aux besoins, renforcement des capacités industrielles et

opérationnelles, enrichissement du portefeuille technologique et définition de nouvelles offres de services et de solutions), l'entreprise devrait engager en 2012 la mise en œuvre de sa vision Cap 2015, visant à consolider la position du groupe comme un opérateur de titres sécurisés de nouvelle génération, comme un acteur clé de l'innovation technologique et un fournisseur de premier plan de solutions sécurisées et de services de dématérialisation.

Les activités sous monopole devraient connaître une légère progression, marquée par la demande de passeports biométriques et par une première année de production pleine du titre de séjour européen. L'Imprimerie Nationale devra préparer le lancement de nouveaux titres électroniques sécurisés dont le nouveau permis de conduire électronique. Durant l'année 2012, l'entreprise devra également négocier ou renégocier les termes de sa relation contractuelle avec l'ANTS au travers de conventions trisannuelles portant sur plusieurs documents d'identité (passeport, carte d'immatriculation des véhicules, permis de conduire électronique).

Si les activités hors monopole exercées par les filiales de la société devraient rester marquées par l'attrition des activités traditionnelles d'impression, l'entreprise devrait poursuivre le déploiement des offres de service de numérisation et d'archivage. L'activité de Chronoservices, après une phase programmée de renouvellement des cartes chronotachygraphes et de lancement de la carte de qualification des conducteurs, devrait connaître une croissance de son activité autour de nouveaux titres sécurisés et de nouveaux services. Parallèlement, le groupe devrait continuer à améliorer sa performance de façon à affirmer la compétitivité de ses offres intégrées sur les marchés à l'export de systèmes d'identification.

Enfin, l'Imprimerie Nationale devrait débiter en 2012 un vaste chantier informatique de mise en place d'un progiciel de gestion intégré, permettant à l'entreprise de se doter des systèmes d'information à la mesure de ses ambitions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président-directeur général : *Didier Trutt* (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : *Cyril Bouyeure, Mireille Campana, Arnaud Lacaze, Caroline Malaussena, Astrid Milsan, Henri Serres* ■ Personnalités qualifiées : *Philippe Burtin, Didier Floquet, Michel Gonnet, Dominique Thillaud, André Viau* ■ Représentants des salariés : *Maurice Bouvet, Dominique Delimèle, Jean-Michel Locufier, Bruno Salvino* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Marie Metzger* ■ Commissaires aux comptes : *Grant Thornton, KPMG* ■



Le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), société anonyme détenue à 100 % par l'État, est un groupe biopharmaceutique qui développe, fabrique et commercialise des médicaments indiqués dans la prise en charge de pathologies graves et souvent rares dans des domaines thérapeutiques majeurs : l'immunologie, l'hémostase et les soins intensifs. Numéro un en France et au sixième rang mondial dans le domaine des médicaments dérivés du plasma, le groupe LFB est également une des premières entreprises européennes développant des anticorps monoclonaux et des protéines de nouvelle génération issues des biotechnologies. Employant plus de 1 900 personnes en 2011, il produit une vingtaine de médicaments répondant à 80 pathologies graves dont plusieurs maladies rares ou très rares. Il enregistre en 2011 un chiffre d'affaires de 432 M€, en croissance de 5 %.

Le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB), société anonyme détenue à 100 % par l'État, est un groupe biopharmaceutique qui développe, fabrique et commercialise des médicaments indiqués dans la prise en charge de pathologies graves et souvent rares dans des domaines thérapeutiques majeurs : l'immunologie, l'hémostase et les soins intensifs. Numéro un en France et au sixième rang mondial dans le domaine des médicaments dérivés du plasma, le groupe LFB est également une des premières entreprises européennes développant des anticorps monoclonaux et des protéines de nouvelle génération issues des biotechnologies. Employant plus de 1 900 personnes en 2011, il produit une vingtaine de médicaments répondant à 80 pathologies graves dont plusieurs maladies rares ou très rares. Il enregistre en 2011 un chiffre d'affaires de 432 M€, en croissance de 5 %.

Faits marquants

2011 a été marquée par un ralentissement du chiffre d'affaires en France et une croissance toujours dynamique à l'international.

Avec une tendance à la baisse des prix dans le secteur des immunoglobulines liée à une concurrence accrue, les ventes dans ce secteur ont marqué le pas (- 2 %), alors que les spécialités dans les secteurs des maladies rares (+ 5,9 %) et des soins intensifs (+ 4,5 %) poursuivaient une progression significative. La croissance importante à l'international (+ 20,9 %) reflète avant tout l'effet de l'intégration des sociétés du groupe Europlasma consolidées depuis le 1^{er} septembre 2010. Principale source de revenus à l'international, les ventes de médicaments ont progressé de 2,9 %. Les ventes aux États-Unis de la filiale GTC Biotherapeutics Inc. s'établissent à 5,1 M€, essentiellement grâce aux ventes d'ATryn®. Enfin, les ventes de services sont en baisse de 9,7 %, principalement du fait des retards de facturation du travail à façon.

Le LFB poursuit également ses importants efforts de recherche et développement, en y consacrant 90 M€ en 2011.

Le LFB a finalisé en 2011 la phase II de l'étude sur Shigamabs®. Les inclusions des patients dans l'étude de phase II, débutée en Amérique du Sud en novembre 2010, ont été finalisées courant 2011. Le premier patient avait été inclus en avril 2011 dans la cohorte à « haute dose » de l'essai clinique de phase II nommé « Shigatec », évaluant Shigamabs® comme traitement

contre les infections bactériennes à E.Coli productrices de shiga-toxines (STEC). À ce jour, aucun produit n'a été approuvé pour le traitement des infections aux STEC. Shigamabs® s'est vu décerner le statut de médicament orphelin aux États-Unis et dans l'Union européenne. LFB Biotechnologies SAS et la société canadienne Thallion Pharmaceuticals Inc. développent en commun Shigamabs® depuis 2010.

La procédure de reconnaissance mutuelle en Europe s'est achevée en 2011 pour Willfact®, amenant le facteur Von Willebrand de LFB Biomédicaments S.A. à être enregistré dans 22 pays européens. Ce facteur dispose désormais de 26 autorisations de mise sur le marché ou autorisations de commercialisation à l'international.

Le LFB a conclu plusieurs accords à l'international portant notamment sur des octrois de licence.

Le 30 janvier 2012, LFB Biotechnologies SAS et sa filiale, GTC Biotherapeutics Inc., ont signé un contrat de licence avec la société TG Therapeutics Inc. (devenue, depuis le 30 avril 2012, TG Biologics Inc.), portant sur la concession de droits exclusifs de développement et de commercialisation sur l'anticorps monoclonal anti-CD20 au sein du groupe LFB, à savoir le projet LFB R 603 qui vient de franchir avec succès la phase I/II de développement et le projet TG 20, en phase pré-clinique. Les phases de développement à venir de ces produits seront donc désormais conduites par TG Biologics Inc. qui assurera également la responsabilité de la commercialisation du

médicament. LFB Biotechnologies SAS est actionnaire minoritaire de cette société.

LFB Biomédicaments SA, LFB Tecnologia LTDA et la société d'État brésilienne Hemobras ont signé, en juillet 2011, un contrat de six ans dans le cadre d'un transfert de technologie, portant sur l'équipement et la validation pharmaceutique d'une usine de fabrication de médicaments dérivés du plasma au Brésil. LFB Biomédicaments SA est en charge de la conception, réalisation et de la validation pharmaceutique de l'usine, Hemobras étant en charge du projet et futur exploitant de cette usine. À terme, l'usine permettra de fabriquer six médicaments essentiels à la santé, faisant d'Hemobras l'opérateur national brésilien dans le domaine des médicaments dérivés du plasma. LFB Tecnologia LTDA, filiale de LFB Hemoderivados E Biotechnologia LTDA au Brésil, créée en 2011, effectuera le suivi du projet au Brésil.

Le LFB investit dans un projet majeur de production de médicaments de thérapies cellulaires.

En février 2012, le projet « C4C » dédié à la fabrication industrielle de produits de thérapies cellulaires a reçu le soutien officiel d'Oséo dans le cadre des « Investissements d'avenir ». Coordonné par CellforCure SASU, filiale de LFB Biotechnologies SAS, ce projet, qui regroupe deux autres entreprises de biotechnologies, l'Établissement français du sang (EFS) et cinq établissements publics hospitaliers, concrétise l'ambition de créer une filière industrielle française de thérapie cellulaire. Avec une capacité annuelle de production de plusieurs milliers de lots thérapeutiques, le plateau technique des Ulis qui va être mis en place par CellforCure SASU constituera une entité européenne modulaire importante. L'installation permettra d'accompagner, jusqu'à la production industrielle, les projets de recherche et développement innovants de thérapies cellulaires autologues et allogéniques, issus de la recherche publique comme des PME. La capacité totale de l'installation sera d'environ 3 000 lots/an et le montant de l'investissement industriel sera de 18 M€.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

FICHE D'IDENTITÉ

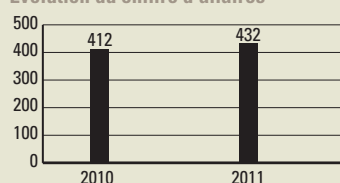
■ Le Laboratoire français du fractionnement et des biotechnologies (LFB) a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de GIP. L'ordonnance du 28 juillet 2005 a prévu la transformation en SA à capital détenu en majorité par l'État ou ses établissements publics, qui a été réalisée en juillet 2006. La loi du 21 juillet 2009 a ratifié l'ordonnance de 2005 et précisé que les activités relatives à la fabrication des médicaments dérivés du sang destinés au marché français, issus du fractionnement du plasma, sont exercées exclusivement par une

filiale créée à cet effet dont le capital est détenu, directement ou indirectement, majoritairement par l'État ou par ses établissements publics. Les associations de donneurs de sang doivent être représentées au conseil d'administration de cette filiale. LFB Biomédicaments bénéficie de l'exclusivité d'approvisionnement en plasma collecté par l'Établissement français du sang et distribue prioritairement ses médicaments dérivés du sang sur le territoire français. L'État détient 100 % du capital et des droits de vote de LFB SA à fin 2011.

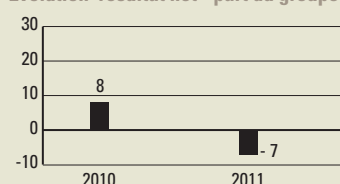
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre		
Chiffre d'affaires	412	432
dont réalisé à l'étranger	57	69
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	6	-7
Résultat financier	-2	-2
Marge brute d'autofinancement avant variation du BFR	36	16
Résultat net - part du groupe	8	-7
Résultat net - intérêts minoritaires	-3	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	5	-7
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	236	247
dont écart d'acquisition net	14	13
dont immobilisations incorporelles nettes	11	11
dont titres mis en équivalence	12	11
dont impôts différés actifs	2	8
Capitaux propres - part du groupe	241	234
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	27	29
Dettes financières nettes	51	79
Dettes financières brutes à plus d'un an	14	63
Effectifs en moyenne annuelle	1 835	1 931
Charges de personnel	109	123
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,2 %	-1,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	59,4	63,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,0 %	-2,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	21,2 %	33,8 %

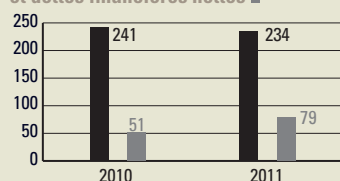
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Dans un contexte commercial difficile pour les médicaments dérivés du plasma en France, le LFB a maintenu globalement un taux de croissance significatif de 5 % par rapport à 2010, avec un chiffre d'affaires de 432 M€. La rentabilité a affiché une baisse sensible. La marge brute, à 177,7 M€, a légèrement progressé en valeur, mais baissé en pourcentage du chiffre d'affaires (41,1 % contre 42,6 %), sous l'effet d'une moins bonne rotation du plasma. En outre, certaines des activités du groupe (travail à façon, transfert de technologie), bien que contribuant positivement aux résultats, génèrent structurellement un taux de marge brute inférieur à ceux constatés pour la production et la vente de médicaments.

Malgré ce contexte, le LFB a maintenu un réel effort de recherche et développement (+5,3 %). Les frais commerciaux et marketing ont été maîtrisés (+1,2 %). Les frais généraux ont connu une forte augmentation (+18,5 %) sous l'effet de la croissance des impôts et taxes, des frais de redevances et brevets et de divers reclassements.

Le résultat opérationnel est une perte de 7,5 M€, contre un excédent de 6,2 M€ en 2010. Après résultat financier, impôt sur les sociétés et impact du résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à - 6,9 M€ contre un excédent de 4,8 M€ en 2010.

Le flux de trésorerie d'exploitation est resté positif (4,5 M€), mais en baisse significative par rapport à 2010. Malgré une diminution des investissements par rapport à 2010 (31,4 M€ contre 58,2 M€), l'endettement financier net du groupe s'est dégradé d'environ 28 M€ pour atteindre 78,6 M€ à fin 2011.

Perspectives

La stratégie de développement du LFB tend à transformer d'ici 2020 l'entreprise en un groupe européen disposant d'une gamme diversifiée de médicaments plasmatisés et recombinants, et offrant une valeur ajoutée significative en termes de bioproduction.

En 2012, en l'absence de nouveaux produits permettant une percée commerciale significative, le chiffre d'affaires du groupe ne devrait pas connaître de croissance forte

en France. À l'international, il devrait poursuivre sa progression, en particulier si les contrats au Brésil se déroulent normalement. Par ailleurs, les ventes de médicaments devraient se développer dans plusieurs pays sur lesquels LFB a décidé de concentrer son action commerciale.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

Actualités médicaments

- Finalisation de la phase II de l'étude sur Shigamabs®.
- Lancement de l'étude de phase II-III pour l'enregistrement européen de l'immunoglobuline liquide 10 % du groupe LFB (dite I10E).
- Mai 2011 : prix Galien pour Clottafact® dans la catégorie « médicaments destinés aux maladies rares ».
- Fin 2011 : ouverture d'un Expanded Access Program aux États-Unis pour le facteur XI de LFB Biomédicaments SA, Hemoleven®.
- Octobre 2011 : commercialisation de l'anticoagulant de synthèse Arganova®.

Partenariats

- Juillet 2011 : contrat de transfert de technologie entre Hemobras (Brésil) et le LFB.
- Juillet 2011 : signature des accords de licence avec Shin Poong pour la commercialisation en Asie d'ATryn® et du facteur VII activé de LFB Biotechnologies SAS.
- Septembre 2011 : le Service de santé des armées français et LFB Biotechnologies SAS ont signé un contrat d'étude de faisabilité sur un anticorps monoclonal.
- Janvier 2012 : accord de licence entre LFB Biotechnologies SAS et TG Therapeutics Inc. pour le développement et la commercialisation des anti-CD20 du groupe LFB.
- Avril 2012 : création d'une joint-venture LFB Arabia, en commun avec la société Healthcare Development Holding (HDH).

Avancées réglementaires

- Obtention d'une protection jusqu'en 2027, aux États-Unis, sur les constructions d'ADN nécessaires à la production de certaines protéines via GTC Biotherapeutics Inc.
- Extension jusqu'en 2018 d'un brevet américain relatif à la production de protéines transgéniques concernant ATryn®.
- Reconnaissance mutuelle achevée en Europe pour Willfact®/Willfactin®.
- Avril 2011 : délivrance du brevet « low fucose » par l'office américain des brevets à LFB Biotechnologies SAS.
- Mai 2011 : enregistrement du plasma collecté par des centres du groupe Europlasma dans le « Plasma Master File » européen de LFB Biomédicaments SA.
- Août 2011 : ouverture d'un établissement pharmaceutique de thérapie cellulaire à Lyon au sein de CellforCure SAS filiale de LFB Biotechnologies SAS.

Actualités financières

- Mai 2011 : émission d'un emprunt obligataire (50 M€ sur sept ans avec un taux de 4,72 %).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président-directeur général : Christian Béchon (personnalité qualifiée)

■ Représentants de l'État : François Auvigne, Christian Estève, Marie-Christine Favrot, Solenne Lepage, Cécile Tharaud, Daniel Vasmant ■ Personnalités qualifiées : René Abate, Elisabeth Hubert, Francis Mer, Jean Stéphane, Jean-Marie Zacharie ■ Administrateurs représentant les salariés : Vincent Denois, Frédéric Dhainaut, Nicola Herman, Marc Lascombes, Hervé Marcilly, Dominique Saint-Picq ■ Mission de contrôle économique et financier : Jean-François Guthmann (chef de mission) ■ Commissaires aux comptes : Cailliau Dedouit, PWC ■



La Monnaie de Paris est un établissement public industriel et commercial, créé par la loi de finances pour 2007 qui a clos le budget annexe des « Monnaies et médailles » au 31 décembre 2006. La Monnaie de Paris dispose du monopole légal de frappe des monnaies courantes destinées à la circulation en France, c'est-à-dire des pièces métalliques libellées en euros à face française. Elle exerce également des activités concurrentielles telles que la production de monnaies courantes étrangères, de monnaies de collection françaises et étrangères, ainsi que la production de médailles, bijoux, fontes d'art et décorations. Ces activités concurrentielles représentent désormais la majorité de son chiffre d'affaires.

Faits marquants

En 2011, la Monnaie de Paris a réalisé un chiffre d'affaires de 159,1 M€, en progression de 6,3 % par rapport aux 149,7 M€ de 2010. Avec une croissance du chiffre d'affaires de 52 % depuis 2007, l'entreprise confirme le succès de sa stratégie de redressement en dépassant les objectifs fixés à l'entreprise en 2007 au travers du plan Cap 2012. Cette progression traduit le développement des activités commerciales dans le domaine concurrentiel, qui représentent aujourd'hui près de 70 % du chiffre d'affaires global, alors que la commande de l'État pour l'euro courant a représenté 46,5 M€ en 2011, contre 44,3 M€ en 2010. Tout comme l'année précédente, le succès de cette diversification peut être en grande partie attribué aux euros Or & Argent, pièces de collection à valeur faciale qui ont généré près de 55 M€ en 2011. Les pièces de 10 € en argent de la gamme des « euros des régions » ont connu un succès tout particulier, tout comme deux nouvelles coupures lancées en 2011 : la pièce de 100 € argent et la pièce de 1 000 € or, renouant avec la tradition des monnaies

précieuses de grande valeur faciale. La Monnaie de Paris, conseillée par Christian Lacroix, a également lancé deux nouvelles séries dédiées aux grandes figures du patrimoine littéraire et historique français, qui seront déclinées sous la forme de trois nouvelles pièces par an sur cinq années. En parallèle, l'entreprise a poursuivi le développement des activités de production et commercialisation de médailles, avec une progression de 20 % des ventes de médailles traditionnelles et originales (médaille du Baccalauréat, médaille du Mariage et du Pacs). Les jetons commercialisés sur les sites touristiques ont été vendus à plus de trois millions d'exemplaires, générant un chiffre d'affaires de 1,8 M€ en hausse de 24 %. Cette activité a par ailleurs été marquée par le rachat au 1^{er} janvier 2012 du fonds de commerce du plus important distributeur, permettant à l'entreprise d'avoir un contact commercial direct avec les sites touristiques concernés.

Grâce à une prospection intensifiée, à un renforcement des relations clients et à une offre de services élargie intégrant l'ensemble du cycle de vie du produit,

l'entreprise a également poursuivi son développement à l'international avec un chiffre d'affaires de 18,5 M€, soit une hausse de 59 % par rapport à 2010.

La Monnaie de Paris a également poursuivi son projet « MétaLmorphoses », visant à transformer en profondeur le site parisien du quai de Conti. L'objectif est de créer un lieu d'échanges et de culture autour des ateliers d'art de l'établissement, en alliant expositions, commerces et gastronomie, avec l'installation à venir du restaurant trois étoiles du chef Guy Savoy. L'entreprise a affiné en 2011 le futur « parcours expérimental » qui sera proposé aux visiteurs, ayant pour objectif de mettre en valeur et préserver les savoir-faire liés au métal, de promouvoir le patrimoine de la Monnaie de Paris et de valoriser l'image de marque de l'entreprise. En septembre 2011, le conseil d'administration a validé un budget global pour l'opération de près de 49 M€ (dont 4 M€ de cofinancements). Enfin, nouvellement dotée d'une direction des programmes culturels, la Monnaie de Paris a également poursuivi ses activités événementielles, en lançant l'exposition photographique « Peurs sur la ville » et sa première exposition virtuelle exclusivement accessible sur internet baptisée « Art & Argent – Liaisons dangereuses ».

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 19 janvier 2011 : vernissage de l'exposition « Peurs sur la ville ».
- 24 janvier 2011 : obtention du permis de construire du projet MétaLmorphoses.
- 10 février 2011 : lancement des médailles du Mariage et du Pacs par Christian Lacroix.
- 28 mars 2011 : frappe inaugurale à Pessac de la pièce « Mayotte » avec Marie-Luce Penchard, ministre de l'Outre-mer, jour où l'île devient la 27^e région française.
- 4 avril 2011 : obtention de l'appel d'offres Tunisie.
- 8 avril 2011 : sortie de la série Hercule : pièces de 100 € en argent et de 1 000 € en or.
- 17 juin 2011 : deuxième édition de la « Nuit de la Monnaie ».
- 12 juillet 2011 : *Web Night* : lancement de l'exposition virtuelle « Art & Argent » du nouveau site internet, de la nouvelle page Facebook et du blog du chantier MétaLmorphoses.
- 16 juillet 2011 : obtention de l'appel d'offres pour le sultanat d'Oman.
- 19 septembre 2011 : lancement des 27 pièces de 10 € en argent des Euros des Régions.
- 8 décembre 2011 : lancement de la pièce « Andy Warhol » au centre Pompidou.
- 16 décembre 2011 : adoption du nouveau plan stratégique par le conseil d'administration « Monnaie aux ambitions partagées » (MAP 2015).

FICHE D'IDENTITÉ

■ Ancien budget annexe du ministère de l'Économie, l'établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) la Monnaie de Paris a été créé par l'article 36 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007.

■ La loi a confié les missions suivantes à la Monnaie de Paris :

- à titre exclusif, de fabriquer pour le compte de l'État les pièces métalliques mentionnées à l'article L. 121-2 du Code monétaire et financier (monnaies courantes destinées à la circulation en France) ;
- de fabriquer et de commercialiser pour le compte de l'État les monnaies de collection françaises ayant cours légal et pouvoir libératoire ;
- de lutter contre la contrefaçon des pièces métalliques et de procéder à leur expertise et à leur

contrôle, dans les conditions prévues à l'article L. 162-2 du Code monétaire et financier ;

- de fabriquer et de commercialiser les instruments de marque, tous les poinçons de garantie des matières d'or, d'argent et de platine, les monnaies métalliques courantes étrangères, les monnaies de collection étrangères ainsi que les décorations ;
 - de conserver, protéger, restaurer et présenter au public ses collections historiques et de mettre en valeur le patrimoine immobilier historique dont il a la gestion ;
 - de préserver, développer et transmettre son savoir-faire artistique et technique ; il peut à ce titre, et en complément de ses autres missions, fabriquer et commercialiser des médailles, jetons, fontes, bijoux et autres objets d'art.
- Le décret portant statut de l'établissement du 28 février 2007 organise la gouvernance de l'Épic.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier

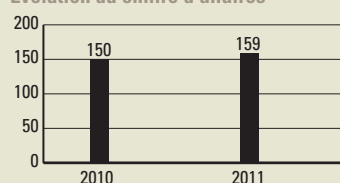
VII - Données sociales

VIII - Ratios

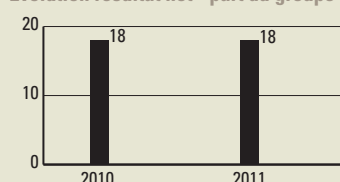
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	150	159
dont réalisé à l'étranger	30	32
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	17	26
Résultat financier	1	1
Marge brute d'autofinancement avant variation du BFR	5	19
Résultat net - part du groupe	18	18
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	18	18
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	122	123
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	4	4
dont immobilisations financières	2	2
Capitaux propres - part du groupe	207	213
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	6	12
dont reçus par l'État	6	12
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	19	17
Dettes financières nettes	-117	-106
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs au 31 décembre	498	468
Charges de personnel	32	32
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	11,7 %	11,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,3	67,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,5 %	8,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-56,5 %	-49,8 %

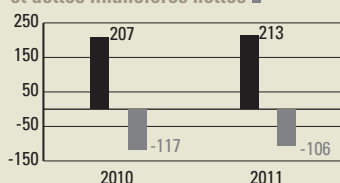
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Le chiffre d'affaires de la Monnaie de Paris en 2011 s'élève à 159,1 M€, en progression de 6,3 % par rapport à 2010 (149,7 M€). Les monnaies de collection françaises à valeur faciale (« euros Or & Argent » et « euros des régions ») confirment en 2011 leur importance dans l'activité de l'entreprise, avec une stabilisation du chiffre d'affaires à 54,4 M€ (54,6 M€ en 2010), soit 34 % du total des ventes. L'activité a également été soutenue grâce aux monnaies courantes étrangères en hausse de 59 %, aux ventes de flans et à une légère hausse (5 %) des ventes liées à l'activité régaliennne de production des monnaies courantes françaises, l'augmentation des prix consentis à la Monnaie de Paris compensant la diminution des volumes (de 8 %).

Si l'entreprise a maintenu en 2011 un ratio opérationnel de valeur ajoutée sur production de 34,7 %, l'excédent brut d'exploitation est en très forte hausse (+ 85 %, à 19,3 % du chiffre d'affaires), grâce à une maîtrise des charges de personnel sur l'exercice et à un recul de 3 M€ des charges externes (frais de publicité notamment). Ces effets se traduisent par une hausse notable de 53 % du résultat d'exploitation, qui ressort à 25,83 M€, et une marge brute d'autofinancement qui passe de 5,3 M€ en 2010 à 18,6 M€ en 2011. Cette amélioration des performances ne se traduit toutefois pas par une croissance du résultat net de l'exercice, qui ressort à 17,8 M€ (contre 17,5 M€ en 2010) soit 11,1 % du chiffre d'affaires. En effet, l'entreprise en 2010 avait repris une provision exceptionnelle de 9,3 M€, dont 8,3 M€ d'ajustement de provisions liées à la réorganisation de la parcelle de l'an IV.

La part concurrentielle du résultat net de l'exercice est en forte augmentation : 36 % en 2011 contre 23 % en 2010, soit + 2,4 M€ en valeur.

Enfin, avec un taux de distribution de 50 %, l'entreprise a versé en 2012 un dividende de 8,9 M€ à l'État.

Perspectives

Considérant l'avance prise dès 2010 sur les objectifs du plan Cap 2012, la Monnaie de Paris a lancé au cours de l'année 2011 une réflexion sur un nouveau plan stratégique à mettre en œuvre début 2012. L'entreprise, en étroite collaboration avec ses instances de gouvernance, a élaboré une stratégie de développement à moyen terme fondée sur la stabilisation de l'activité de monopole et sur une pérennisation des activités développées sous l'impulsion du précédent plan. Baptisé « Monnaie aux ambitions partagées » (MAP) et approuvé au conseil d'administration du 16 décembre 2011, le plan stratégique s'organise autour de cinq grandes actions :

- rénover la culture interne de l'entreprise et fédérer les équipes autour d'un projet commun, en gérant harmonieusement les enjeux démographiques ;
- affirmer la marque « Monnaie de Paris » grâce à des produits d'art innovants, une gamme commerciale renouvelée et une distribution commerciale mieux maîtrisée ;
- réussir le projet MétaLmorphoses et le lancement des activités associées, et confirmer la vocation culturelle de la Monnaie de Paris ;
- rechercher continuellement une meilleure compétitivité dans tous les secteurs d'activité au travers, notamment, du déploiement progressif de méthodes industrielles d'amélioration de la performance ;
- développer l'activité de production de monnaies courantes étrangères en élargissant l'offre de produits et services, en renforçant l'organisation commerciale et en maîtrisant davantage la filière amont de production de flans métalliques.

Conformément aux dispositions de la loi de 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, l'État et la Monnaie de Paris devront engager en 2012 des négociations visant à établir le contrat pluriannuel 2013-2017 de l'entreprise. Ce contrat fixera les conditions de production (volume, prix de cession) des pièces métalliques pour le compte de l'État français et établira, en conformité avec le nouveau plan stratégique adopté, les objectifs et les indicateurs de performance de l'entreprise sur la période.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christophe Beaux* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Emmanuel Constans, Michèle Féjoz, Cyril Forget, Édouard Leroy* ■ Personnalités qualifiées : *Sylvain de Forges Lemoyne, Dominique Hollard, Henri Jullien, François Lemasson, Lucie Muniesa, Constance de Polignac* ■ Représentants des salariés : *Olivier Crépin, Franck Ludger, Françoise Moutel, Drazan Pavasovic, Lionel Reby, Christophe Robieux, Julien Sabouret* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Marie Metzger* ■ Commissaire aux comptes : *Grant Thornton* ■



Après une année 2010 au cours de laquelle Renault avait significativement relevé sa performance, lui permettant notamment de rembourser de manière anticipée le prêt de 3 Md€ qui avait été accordé par l'État au plus fort de la crise, l'année 2011 a été une nouvelle année record, avec plus de 2,7 millions de véhicules vendus. Cette année a été le premier exercice de mise en œuvre du plan stratégique *Drive the Change – 2016*, présenté par le président-directeur général Carlos Ghosn au conseil d'administration du 9 février 2011. En dépit d'un marché en difficulté, notamment en Europe, Renault a enregistré en 2011 un nouveau record de ventes, a quasiment

mené à bien son désendettement, grâce notamment à une performance exceptionnelle en matière de *free cash flow* de l'automobile (1 084 M€ sur l'année 2011).

Le premier semestre 2012 a montré la bonne résistance du groupe Renault et conforté sa stratégie : la poursuite de son développement à l'international qui permet au groupe de conserver son empreinte industrielle française mais aussi le développement de sa gamme Entry. Pour autant, le groupe devra faire face à la conjoncture dégradée et notamment à la baisse du marché européen et français.

Faits marquants

Après une année 2009 particulièrement difficile, Renault avait atteint en 2010 des niveaux record en matière de commercialisation, avec plus de 2 627 000 véhicules vendus. L'année 2011 a été celle d'un nouveau record de ventes, avec plus de 2 722 062 unités commercialisées au cours de l'exercice. Cette très bonne performance (+ 3,6 % par rapport à 2010) s'est traduite par une progression notable du chiffre d'affaires de l'entreprise : ce dernier s'établit en effet à 42 628 M€, en hausse de 9,4 % par rapport à l'année précédente.

Cette performance apparaît d'autant plus remarquable que l'année 2011 a été émaillée pour l'entreprise par des crises d'intensité et de natures très diverses.

Les contraintes d'approvisionnement liées au tsunami japonais ont tout d'abord perturbé l'activité de l'entreprise, et notamment eu un impact défavorable sur la marge opérationnelle de l'automobile pour un montant estimé à 200 M€ sur l'année. Les impacts ont touché principalement la production, les offres commerciales et la logistique.

Le début de l'année 2011 a par ailleurs été marqué par la mise en cause injustifiée de trois cadres de Renault. Plusieurs audits diligents par l'entreprise sous la supervi-

sion du conseil d'administration ont permis d'établir de façon précise la chaîne des défaillances et les dysfonctionnements qui avaient pu y conduire. Sur les recommandations du comité d'audit, et comme l'avaient demandé les pouvoirs publics à Renault, toutes les conséquences de cette affaire ont été tirées par le président-directeur général de Renault, qui a notamment décidé de procéder à d'importantes réformes dans l'organisation du groupe. Ces réformes reposent sur un renforcement des fonctions support et des fonctions d'audit et de contrôle. Plusieurs cadres dirigeants du groupe ont été remplacés dans le cadre d'une réorganisation de l'équipe de direction générale.

Enfin, Renault aura également été touché, notamment au deuxième semestre 2011, par la dégradation de la conjoncture économique générale, notamment en Europe. Ces difficultés se sont accrues au premier semestre 2011. Ainsi, la différence entre les dynamiques des marchés européens et mondiaux (le marché européen enregistrant au premier semestre 2012 un recul de 7,4 % par rapport au premier semestre 2011, tandis que dans le même temps le marché hors Europe progressait de 9,5 %) a confirmé le bénéfice de la stratégie d'internationalisation croissante des ventes de Renault, qui aura commercialisé 47 % de ses véhicules

hors d'Europe au premier semestre 2012 contre 39 % au premier semestre 2011, et 43 % à fin 2011.

Cette stratégie d'internationalisation aura connu en 2011 de nouveaux développements. Renault a notamment inauguré en février dernier l'usine de Tanger, dédiée au développement de la gamme dite Entry et qui pourra produire à terme plus de 340 000 véhicules par an. Cette gamme présente des avantages importants pour l'entreprise en matière de développement international, de profitabilité et d'emploi ; son succès contribue directement à l'activité en France puisqu'il permet de rapporter près de 800 euros de valeur ajoutée par véhicule, en matière notamment de conception et de recherche et développement. Renault a également annoncé un renforcement de sa présence en Russie, qui participe également à la consolidation de son alliance avec

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 10 février 2011 : Renault dévoile son plan stratégique *Drive the Change 2016*.
- 11 avril 2011 : au terme d'un conseil d'administration ayant examiné les conclusions des rapports d'audit sur l'affaire Renault, Carlos Ghosn annonce de profonds changements dans l'organisation du groupe.
- 28 juillet 2011 : Renault publie ses résultats semestriels et annonce un résultat net de 1 253 M€, contre 823 M€ au premier semestre 2010.
- 11 janvier 2012 : Renault annonce investir 420 M€ à Douai en faveur du renouvellement des véhicules du segment C et du segment D.
- 9 février 2012 : Renault inaugure au Maroc son usine de Tanger.
- 1^{er} mars 2012 : RCI, filiale bancaire de Renault, qui proposait des crédits auto, ouvre un livret d'épargne intitulé « Zest'O ».
- Juillet 2012 : Carlos Tavares, directeur général délégué aux opérations, confirme sa volonté de développer des véhicules haut de gamme sous la marque Initiale Paris.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Renault est une société anonyme depuis 1990 (loi du 4 juillet 1990 relative au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault). Le titre Renault est coté au premier marché à règlement mensuel à la Bourse de Paris suite à l'ouverture du capital de la société en 1994.

■ Le conseil d'administration est composé de dix-neuf administrateurs répartis comme suit :

- treize administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires ;
- deux administrateurs désignés par arrêté en qualité de représentants de l'État ;
- trois administrateurs élus par les salariés ;
- un administrateur nommé par l'assemblée

générale des actionnaires sur proposition des actionnaires salariés.

Dix administrateurs indépendants au sens du rapport Afep-Medef siègent au conseil d'administration de Renault.

■ Au 31 décembre 2011, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	15,01 %
- Nissan :	15,00 % (sans droit de vote)
- Daimler AG :	3,10 %
- Salariés :	3,09 %
- Auto-détention :	0,98 %
- Public :	62,82 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

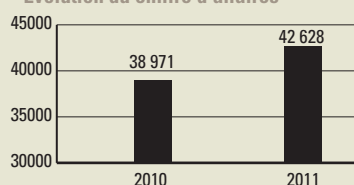
VII - Données sociales

VIII - Ratios

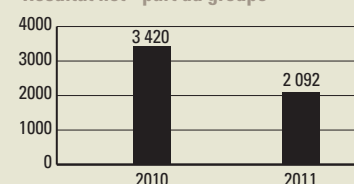
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	15,01	15,01
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 931	1 190
Chiffre d'affaires	38 971	42 628
dont réalisé à l'étranger		
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	635	1 244
Résultat financier	-376	-121
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	3 183	3 069
Résultat net - part du groupe	3 420	2 092
Résultat net - intérêts minoritaires	70	47
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 490	2 139
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	32 248	33 280
dont écart d'acquisition net	250	437
dont immobilisations incorporelles nettes	3 427	3 281
dont titres mis en équivalence	14 199	15 991
dont impôts différés actifs	705	566
Capitaux propres - part du groupe	22 235	24 086
Intérêts minoritaires	522	461
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	88
dont reçus par l'État	0	13
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	3 208	3 093
Dettes financières nettes	1 435	796
Dettes financières brutes à plus d'un an	6 835	6 066
Effectifs au 31 décembre	124 749	128 322
Charges de personnel	5 603	5 857
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	9,0 %	5,0 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	44,9	45,6
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	15,3 %	8,7 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	6,3 %	3,2 %

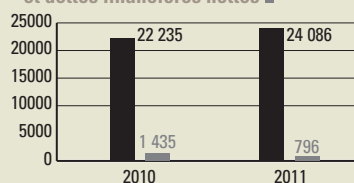
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Nissan, ainsi que son souhait de développer une présence industrielle en Chine.

Les développements internationaux ont coïncidé avec un renforcement de l'activité de Renault en France. Renault a ainsi annoncé en 2011 sa volonté de consacrer au « site France » 40 % de ses investissements sur la période 2010-2013. À Douai en particulier, le groupe a annoncé un programme d'investissements de 420 M€ sur 2012-2014, conforté par la montée en puissance du plan de charges sur les nouveaux véhicules Scenic, Espace et Laguna. Ce choix stratégique est cohérent avec la progression régulière, enregistrée au cours des dernières années, du nombre de véhicules Renault assemblés en France (546 000 véhicules en 2009, 636 000 véhicules en 2010, 646 306 véhicules en 2011). À ce titre, en 2011, le groupe aura produit autant de véhicules qu'il n'en aura vendus. Par ailleurs, Renault est exportateur net depuis la France, notamment grâce à son activité moteur. Ainsi, en 2011, le solde commercial de Renault a augmenté de 9 %.

Résultats financiers

La croissance du chiffre d'affaires enregistrée par Renault en 2011 ne s'est pas traduite par un relèvement du niveau de marge opérationnelle du groupe, restée stable à 1 091 M€ (soit 2,6 % du chiffre d'affaires), contre 1 099 M€ en 2010 (2,8 % du chiffre d'affaires). La marge opérationnelle de l'automobile s'est élevée en 2011 à 330 M€ (0,8 % de son chiffre d'affaires) contre 396 M€ (1,1 % de son chiffre d'affaires) en 2010. Renault a en effet été pénalisée notamment par la hausse du prix des matières premières (avec un effet défavorable sur la MOP estimé par l'entreprise à 509 M€), un effet parité défavorable (impact de 199 M€). L'effet mix/prix négatif aura lui aussi été négatif, avec un effet de 245 M€ sur la marge opérationnelle de l'entreprise.

Renault aura cependant bénéficié au cours de l'exercice 2011 d'une hausse significative de la contribution des entreprises associées, qui a continué de progresser et s'est élevée à 1 524 M€ en 2011, sous l'impulsion de Nissan, contre 1 289 M€ en 2010.

Au final, le résultat net s'est établi en 2011 à 2 139 M€, contre 3 490 M€ en 2010

qui incluait cependant une plus-value de 2 000 M€ liée à la cession, en octobre 2010, des actions B détenues dans AB Volvo.

Le *cash flow libre* opérationnel de l'automobile, à 1 084 M€, a surpassé les objectifs annuels que déclinait le plan stratégique *Drive the Change 2016*. Cette bonne performance résulte à la fois d'une gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement et d'une maîtrise des dépenses d'investissements (l'objectif fixé par le plan stratégique consistant à maintenir, dans le cadre de l'Alliance, les Capex et les dépenses de R&D en dessous du seuil de 9 % du chiffre d'affaires de l'entreprise).

Au cours de l'année 2011, le groupe a poursuivi avec vigueur la politique de désendettement menée au cours des années précédentes. Au 31 décembre 2010, le groupe avait ainsi réduit l'endettement financier net de l'automobile à 1 435 M€, contre 5 921 M€ en 2009 (faisant ainsi passer le ratio endettement sur capitaux propres de 35,9 % en 2009 à 6,3 % en 2010). Cette politique s'est prolongée au cours de l'année 2011 et la réduction de l'endettement net peut ainsi être considérée comme un objectif accompli, avec un niveau à 299 M€ au 31 décembre 2011 (en baisse de 1 136 M€) et un ratio dette sur capitaux propres de l'ordre de 1 %, historiquement bas, et qui coïncide avec un niveau de liquidité particulièrement élevé.

Perspectives

Le premier semestre 2012 a confirmé la résilience de Renault dans un environnement difficile. Même si le nombre de véhicules vendus par Renault a baissé de 3,3 % (passant de 1,374 million de véhicules au premier semestre 2011 à 1,328 million de véhicules au premier semestre 2012), Renault est parvenu à maintenir une marge opérationnelle de l'automobile positive, à 0,4 % (contre 1,1 % au premier semestre 2011). Dans ce contexte, Renault a annoncé s'attendre à des volumes de vente 2012 supérieurs au réalisé 2011, en dépit d'une progression modeste du marché mondial (anticipation de + 5 % par rapport à 2011), mais grâce à la fois au dynamisme à l'international de Renault et au lancement de nouveaux projets emblématiques (dont la Clío IV).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé en assemblée générale) : Carlos Ghosn ■ Administrateurs représentants de l'État : David Azéma, Luc Rousseau ■ Administrateurs nommés en assemblée générale : Alain Juan Belda Fernandez, Charles de Croisset, Dominique de la Garanderie, Bernard Delpit, Thierry Desmarest, Jean-Pierre Garnier, Takeshi Isayama, Marc Ladreit de Lacharrière, Philippe Lagayette, Franck Riboud, Hiroto Saikawa, Pascale Sourisse ■ Administrateurs représentants les salariés : Yves Audvard, Patrick Biau, Alain Champigneux, Benoît Ostertag ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, Deloitte



En 2011, l'environnement dans lequel évolue FranceTélécom a été marqué par le contexte macroéconomique dégradé en Europe, le poids toujours croissant de la réglementation et de la pression fiscale, les crises politiques au Moyen-Orient et en Afrique ou encore l'intensification de la pression concurrentielle, particulièrement en France avec l'arrivée d'un quatrième opérateur mobile

sur le marché en janvier 2012.

Pour y faire face, le groupe a notamment adapté ses offres commerciales, a mis en place des programmes d'efficacité opérationnelle et de maîtrise des coûts, a poursuivi l'optimisation de son empreinte géographique et a continué d'investir massivement dans l'innovation et les réseaux de demain qui lui assureront un avantage concurrentiel et constitueront le socle de sa croissance.

D'un point de vue financier, le groupe a atteint ses objectifs, avec un *cash flow* opérationnel¹ pour 2011 supérieur aux attentes, à 9,3 Md€.

Faits marquants

Investissements dans les réseaux

France Télécom a fait du déploiement de ses réseaux pour l'accès à internet en haut débit et très haut débit une priorité du groupe. En France, le groupe prévoit d'apporter la fibre optique (FFTH) d'ici 2015 dans 3 600 communes réparties dans 220 agglomérations incluant la totalité des grandes villes et des villes moyennes, permettant une couverture de 10 millions de foyers. L'enveloppe d'investissement correspondante est de 2 Md€ sur la période 2010-2015. Par ailleurs, le groupe a signé en 2011 et début 2012 des accords avec les principaux opérateurs portant sur le partage des réseaux de fibre optique déployés par France Télécom : avec Bouygues Télécom dans le cadre du déploiement en zone très dense (partenariat portant sur potentiellement 1,7 million de logements) et avec Free, SFR et Bouygues Télécom dans le cadre du déploiement en dehors des zones

très denses (concernant 11 millions de logements à horizon 2020).

Enfin, le groupe continue d'investir dans les réseaux mobiles à très haut débit (*Long Term Evolution*, LTE), en particulier via l'acquisition de licences de télécommunications pour les réseaux mobiles de quatrième génération (4G) en France (acquisition en 2011 pour 291 M€ d'un bloc de fréquences dans la bande 2,6 Ghz et attribution d'un bloc de fréquences dans la bande 800 MHz pour 891 M€ payés début 2012), en Espagne et en Belgique.

Amélioration de l'efficacité opérationnelle

En 2011, France Télécom a lancé Chrysalid, un programme d'efficacité opérationnelle qui vise à diffuser au sein du groupe les meilleures pratiques et à optimiser les processus, afin de maîtriser les dépenses (réseau, relation client, marketing et ventes notamment) avec un objectif global de 2,5 Md€ d'économies en 2015, dont 1,5 Md€ dès 2013.

Dans le domaine des achats, France Télécom et Deutsche Telekom ont lancé en octobre 2011 leur coentreprise Buyin, détenue à 50/50 par les deux groupes, basée à Bruxelles, et qui gère les activités d'achat dans les domaines des achats d'équipement (client et réseau), des plateformes de services et des infrastructures informatiques des deux groupes. Cette coentreprise a pour ambition de faire économiser 1,3 Md€ annuellement aux deux groupes d'ici trois ans, grâce à l'harmonisation des standards technologiques et aux économies d'échelle. Par ailleurs, France Télécom et Deutsche Telekom ont annoncé en 2011 leur intention d'étudier différents champs de coopération potentielle, parmi lesquels le partage de réseaux mobiles, la standardisation des équipements ou encore les services *Machine to Machine* (M2M).

Évolution du portefeuille d'actifs

France : en avril 2011, France Télécom a acquis une participation de 49 % dans Dailymotion, le deuxième site mondial de vidéos en ligne, pour 66 M€, avec une possibilité de porter sa participation à 100 % du capital à partir de 2013. Cette acquisition illustre la stratégie d'Orange autour des contenus, axée sur un rôle d'agrégateur et de diffuseur.

Irak : France Télécom et Agility ont acquis en juillet 2011 une participation de 44 % dans l'opérateur mobile irakien Korek Telecom. France Télécom a décaissé 305 M€ pour cette prise de participation, incluant 128 M€ de prêt d'actionnaire. Dans ce partenariat, France Télécom-Orange apportera son expertise marketing, commerciale et technique afin de renforcer la position de Korek Télécom en tant qu'opérateur leader du Kurdistan irakien (population de 5 millions d'habitants) et d'étendre son activité opérationnelle dans le reste de l'Irak (population totale de 33 millions d'habitants).

République démocratique du Congo : en octobre 2011, France Télécom a acquis 100 % de Congo Chine Télécom auprès du gouvernement congolais et de l'équipementier chinois ZTE, pour un montant total de 153 M€. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de développement international du groupe qui vise à trouver des relais de croissance en pénétrant de nouveaux marchés émergents à fort potentiel.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Historique de France Télécom

France Télécom a été créée le 1^{er} janvier 1991 sous la forme d'une personne morale de droit public placée sous la tutelle du ministre chargé des Postes et des Télécommunications et désignée sous l'appellation d'exploitant public. À compter du 31 décembre 1996, en application de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, France Télécom a été transformée en une entreprise nationale dénommée France Télécom, dont l'État détenait directement plus de la moitié du capital, soumise, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, aux dispositions législatives applicables aux sociétés anonymes. Enfin, la loi n° 2003-1365

du 31 décembre 2003 a permis la privatisation de la société qui est intervenue en septembre 2004. Au 31 décembre 2011, le concert d'actionnaires formé par l'État et le Fonds stratégique d'investissement détenait 26,95 % du capital de France Télécom (13,45 % pour l'État en direct et 13,50 % pour le FSI).

■ Statut juridique

La société France Télécom est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques la régissant, notamment la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 et la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003, ainsi qu'à ses statuts.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

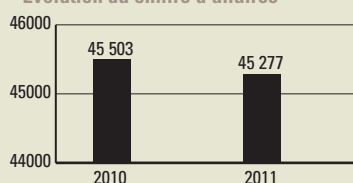
VII - Données sociales

VIII - Ratios

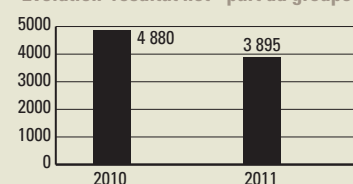
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	13,47	13,45
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	13,50	13,50
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	5 564	4 322
Chiffre d'affaires	45 503	45 277
dont réalisé à l'étranger	NC	NC
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	7 562	7 948
Résultat financier	- 2 000	- 2 033
Flux de trésorerie généré par l'activité	12 588	12 879
Résultat net - part du groupe	4 880	3 895
Résultat net - intérêts minoritaires	- 3	- 67
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 877	3 828
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	79 146	75 531
dont écart d'acquisition net	29 033	27 340
dont immobilisations incorporelles nettes	11 302	11 343
dont titres mis en équivalence	8 176	7 944
dont impôts différés actifs	4 424	3 551
Capitaux propres - part du groupe	29 101	27 573
Intérêts minoritaires	2 448	2 019
Dividendes versés au cours de l'exercice	3 706	3 703
dont reçus par l'État	499,5	498,7
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	6 197	6 014
Dettes financières nettes	31 840	30 890
Dettes financières brutes à plus d'un an	34 042	34 232
Effectifs en moyenne annuelle	161 392	165 533
Charges de personnel	9 214	8 815
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,7 %	8,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	57,1	53,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	15,5 %	12,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	100,9 %	104,4 %

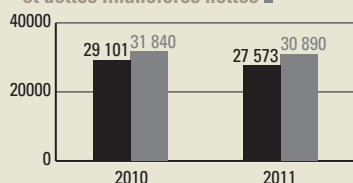
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Égypte : en mai 2012, MT Telecom, une filiale du groupe, a conclu l'OPA qui permet à France Télécom de porter sa participation indirecte dans Egyptian Company for Mobile Services (ECMS) de 36,4 % à 93,9 %. Conformément à l'accord d'actionnaires annoncé en février 2012, Orascom Telecom Media and Technology (OTMT) conserve en direct 5 % du capital d'ECMS.

Suisse, Autriche, Pologne : la stratégie d'optimisation du portefeuille d'actifs du groupe s'est traduite par plusieurs cessions en Europe. En juin 2011, la société polonaise TP S.A. dont France Télécom est actionnaire à 50,2 %, a cédé 100 % de TP Emitel, un actif non stratégique pour son activité, spécialisé dans la construction, la location et la maintenance d'infrastructures de radio et de télédiffusion, pour 410 M€, soit un résultat de cession représentant une plus-value de 197 M€. En février 2012, France Télécom a finalisé la cession de 100 % de sa filiale Orange Suisse, le produit net de la vente pour le groupe s'élevant à environ 1,5 Md€. En février 2012 également, France Télécom et son partenaire Mid Europa Partners, qui détiennent respectivement 35 % et 65 % d'Orange Austria, ont signé un contrat de cession de leur participation à Hutchison 3G Austria. La réalisation de cet accord, qui reste soumise à la levée de certaines conditions suspensives, et notamment l'accord des autorités de concurrence et du régulateur, devrait permettre à France Télécom de recevoir près de 70 M€ pour sa participation.

L'arrivée du quatrième opérateur mobile en France

Face à l'arrivée du nouvel opérateur Free Mobile en janvier 2012, Orange a adapté ses offres destinées au grand public : ajustement tarifaire des offres existantes, lancement dès octobre 2011 de Sosh, une nouvelle marque mobile 100 % digitale proposant des offres à prix réduit et sans engagement. À la fin

du premier semestre 2012, Sosh comptait 367 000 clients. Globalement, sur le premier semestre 2012, Orange France a réussi à limiter à 770 000 le nombre de pertes nettes de clients suite à l'arrivée du quatrième opérateur mobile, avec une division par quatre de ces pertes entre le premier et le second trimestre.

Un accord d'itinérance nationale mobile 2G et 3G avec Free Mobile, effectif depuis janvier 2012, permet à France Télécom de monétiser les capacités de son réseau et de compenser partiellement l'impact négatif de Free sur le chiffre d'affaires marché mobile grand public. Lors de la signature du contrat le 3 mars 2011, le chiffre d'affaires lié à ce contrat était estimé à plus de 1 Md€ sur six ans. La mise en œuvre du contrat amène désormais le groupe à anticiper des revenus substantiellement plus élevés, au-delà de 1 Md€ sur trois ans.

Litiges

En juin 2011, TP S.A. a été condamnée par la Commission européenne, dans le cadre d'une procédure initiée en avril 2009, à une amende de 128 M€ pour abus de position dominante sur le marché de gros de l'accès à internet haut débit en Pologne. TP S.A. a déposé un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne (TUE).

En décembre 2011, dans le cadre d'une procédure d'enquête ouverte en 2008, la Commission européenne a décidé que la réforme du mode de financement des retraites des fonctionnaires de France Télécom intervenue en 1996 constituait une aide à l'entreprise, au regard de la réglementation communautaire en matière d'aides d'État et a conditionné la compatibilité de cette aide au relèvement, à compter de 2012, du taux de cotisation auquel est soumis France Télécom, afin d'y inclure la prise en charge de certains risques non inclus à ce stade (risque de chômage et perte d'emploi). France Télécom estime que le surcoût lié

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président directeur général (administrateur nommé en assemblée générale) : Stéphane Richard ■ Administrateurs représentants de l'État : David Azéma, Pascal Faure, Pierre Graff ■ Administrateurs indépendants : Bernard Dufau, José Luis Durán, Charles-Henri Filippi, Claudie Haigneré, Helle Kristoffersen, Muriel Pénicaut, Jean-Michel Sévérino ■ Représentant des salariés actionnaires : Jean-Luc Burgain ■ Représentants élus des salariés : Caroline Angeli, Ghislaine Coinaud, Daniel Guillot ■ Commissaires aux comptes : Deloitte, Ernst & Young ■

à l'application de cette décision serait de 120 M€ pour la première année, avec une décroissance progressive jusqu'en 2042. Le projet de loi de finances rectificative pour 2012 modifie la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom, afin d'intégrer les risques « non communs » aux modalités de calcul du taux d'équité concurrentielle. L'État et France Télécom ont déposé des recours en annulation contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne.

En janvier 2012, dans le cadre d'une transaction qui règle définitivement le litige opposant TP S.A. et DPTG en Pologne au sujet d'un contrat de vente pour la fourniture d'éléments d'un système de transmission par fibre optique par DPTG, TP S.A. a versé 550 M€ à DPTG qui a, en contrepartie, renoncé à l'intégralité de ses droits et actions.

Une évolution de la gouvernance du groupe

M. Stéphane Richard est devenu président du conseil d'administration de France Télécom le 1^{er} mars 2011. Le 7 juin 2011, l'assemblée générale des actionnaires a nommé administrateurs M^{mes} Helle Kristoffersen et Muriel Pénicaud et M. Jean-Michel Severino en remplacement, respectivement, de MM. Henri Martre, Marcel Roulet et Jean Simonin dont les mandats étaient arrivés à expiration.

Sur proposition de Stéphane Richard, le conseil d'administration de France Télécom du 26 octobre 2011 a nommé Gervais Pellissier directeur général délégué à compter du 1^{er} novembre 2011.

En outre, Stéphane Richard a nommé, à compter du 1^{er} novembre 2011, trois nouveaux directeurs généraux adjoints : Delphine Ernotte Cunci, Pierre Louette et Bruno Mettling.

Analyse financière

Résultats consolidés du groupe

Fin 2011, le nombre de clients du groupe s'élève à 226,3 millions, en hausse de 8 % sur un an. Le chiffre d'affaires s'établit à 45,3 Md€, en baisse de 1,6 % en données à base comparable² par rapport à 2010, et globalement stable hors impact de la régulation. Cette baisse est principalement imputable à l'évolution à base

comparable du chiffre d'affaires en France (- 3,3 % à 22,5 Md€), en Pologne (- 4,1 % à 3,6 Md€) et du segment Entreprises (- 1,6 % à 7,1 Md€).

L'EBITDA retraité du groupe ressort à 15,1 Md€ contre 15,8 Md€ en 2010 en base comparable. Les retraitements portent en 2011 notamment sur les éléments non récurrents suivants : un résultat de cession positif de 197 M€ relatif à la cession par TP S.A. de sa filiale Emitel et une provision complémentaire de 115 M€ relative à l'amende de la Commission européenne à l'encontre de TP S.A. pour abus de position dominante sur le marché de gros de l'accès à internet en haut débit en Pologne. Le ratio d'EBITDA retraité rapporté au chiffre d'affaires, à 33,3 %, enregistre une érosion limitée (-1,1 point) entre 2010 et 2011. Le flux net de trésorerie généré par l'activité connaît une progression sensible à 12,9 Md€, en hausse de 0,3 Md€ sur un an.

Le résultat net part du groupe est en baisse de 1,0 Md€ par rapport à 2010 et s'établit à 3,9 Md€. Cette diminution du résultat net s'explique par la comptabilisation en 2010 du résultat net des activités cédées ou en cours de cession pour 1 070 M€, constitué principalement du résultat de cession d'actifs d'Orange au Royaume-Uni le 1^{er} avril 2010 pour 960 M€, élément non récurrent en 2011. Le résultat net des activités poursuivies s'établit ainsi à 3,8 Md€ en 2011, stable par rapport à 2010.

En 2011, les dépenses d'investissement (hors licences) représentent 5,8 Md€, soit un ratio de CAPEX rapporté au chiffre d'affaires de 12,7 %, en hausse de 0,6 % par rapport à 2010.

L'indicateur de *cash flow* opérationnel retraité « EBITDA retraité – CAPEX » s'élève à 9,3 Md€ en 2011, dépassant l'objectif d'un indicateur EBITDA retraité – CAPEX légèrement supérieur à 9 Md€ pour cette année.

L'endettement financier net continue à décroître, passant de 31,8 Md€ fin 2010 à 30,9 Md€ fin 2011. Le ratio retraité d'endettement financier net rapporté à l'EBITDA s'établit à 2,09 en 2011, en progression par rapport à 2010 (1,95), ce ratio retraité incluant dans l'endettement financier net un montant de 1,4 Md€ correspondant aux paiements intervenus début janvier 2012 (acquisition de la licence 4G-800 MHz en France et règlement du litige DPTG en Pologne).

Performance par secteur

France

Le chiffre d'affaires du secteur opérationnel « France » est en retrait de 3,3 % à base comparable en 2011, à 22,5 Md€. Ce recul résulte principalement d'une baisse des tarifs réglementés (terminaisons d'appels mobiles inter-opérateurs et tarifs d'accès internet sur les marchés de gros au profit des opérateurs alternatifs), ainsi que de l'impact de la répercussion partielle de la hausse de la TVA aux clients finaux. Hors impacts de la baisse des tarifs réglementés et du changement de TVA, le chiffre d'affaires résiste sur la période, avec une légère

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 7 juin 2011 : nomination de trois nouveaux administrateurs de France Télécom.
- Juillet 2011 : France Télécom et Agility prennent une participation de 44 % dans l'opérateur mobile irakien Korek Télécom.
- 22 septembre 2011 : attribution à Orange de la licence 4G sur la fréquence haute 2,6 GHz.
- 6 octobre 2011 : lancement de Sosh, nouvelle marque mobile sans engagement accessible sur le web et avec carte SIM uniquement.
- 17 octobre 2011 : lancement par France Télécom et Deutsche Telekom de Buyin, leur coentreprise dans le domaine des achats.
- 20 octobre 2011 : acquisition de 100 % de Congo Chine Télécom auprès du gouvernement de la République démocratique du Congo et de l'équipementier chinois ZTE.
- 7 novembre 2011 : France Télécom et Publicis Groupe décident de lancer un fonds d'investissement pour accélérer le développement de l'économie numérique.
- 15 novembre 2011 : accord entre Orange et SFR pour le déploiement de la fibre optique au-delà des zones très denses, concernant 9,8 millions de logements.
- Novembre 2011 : partenariat stratégique avec Canal+ autour du bouquet de chaînes de télévision Orange cinéma séries.
- 20 décembre 2011 : décision de la Commission européenne relative au financement des retraites des fonctionnaires de France Télécom.
- 22 décembre 2011 : attribution à Orange de la licence 4G sur la fréquence basse 800 MHz.
- 3 février 2012 : accord sur la vente de la participation de 35 % de France Télécom dans Orange Austria.
- 29 février 2012 : cession d'Orange Suisse à des fonds conseillés par Apax Partners.
- 30 mai 2012 : conclusion de l'offre publique d'achat qui permet à France Télécom de porter sa participation indirecte dans Egyptian Company for Mobile Services (ECMS) de 36,4 % à 93,9 %.
- 21 juin 2012 : Marseille première ville couverte en 4G par Orange.

² - Données à base comparable : à méthodes, périmètre et taux de change constants.

diminution de 0,9 %. À base comparable, la marge d'EBITDA retraité est en repli de 1,5 point à 38,4 % du chiffre d'affaires. Les investissements du groupe en France ont progressé de 1,7 % à base comparable en 2011 à 2,6 Md€, tirés par les investissements relatifs aux équipements ADSL, aux systèmes d'information et à la fibre, soit un ratio de CAPEX/chiffre d'affaires de 11,6 % contre 11 % en 2010. La poursuite des investissements mobile 3G a permis d'atteindre une couverture de 98,2 % de la population à fin 2011.

Espagne

Le chiffre d'affaires du secteur « Espagne » connaît une évolution positive en 2011, à 4,0 Md€, soit une hausse de 4,5 % sur un an à base comparable, qui s'explique essentiellement par le succès commercial des offres Orange dans les services de communication personnels et résidentiels. La marge d'EBITDA progresse également de 1,0 point, à 21,0 % du chiffre d'affaires.

Pologne

À base comparable, le chiffre d'affaires du secteur « Pologne » est en recul de 4,1 % en 2011, à 3,6 Md€, en raison principalement du déclin du réseau téléphonique commuté et du poids des mesures de régulation. La marge d'EBITDA retraitée s'établit à 35,1 % du chiffre d'affaires, en baisse de 1,8 point, reflétant une bonne maîtrise des charges en dépit d'un chiffre d'affaires sous pression.

Reste du monde

Avec 8,8 Md€ de chiffre d'affaires et 3,0 Md€ d'EBITDA (soit une marge de 34,0 %), le secteur « Reste du monde » voit son chiffre d'affaires baisser de 0,9 % (à base comparable) sur un an, sous l'effet notamment de l'évolution des ventes en Égypte (- 5,9 %) et en Côte d'Ivoire (- 8,0 %), et voit son EBITDA baisser de 6,1 %, reflet du recul de l'Égypte et de la Roumanie, et de la régulation notamment en Belgique et en Suisse.

Entreprises

Le secteur « Entreprises » voit son chiffre d'affaires reculer légèrement en 2011 à 7,1 Md€ (baisse de 1,6 % sur un an à base comparable) tandis que l'EBITDA à base comparable est en hausse de 3,1 % à 1,3 Md€, reflétant une bonne maîtrise des coûts dans un contexte de pression sur le chiffre d'affaires des réseaux d'entreprise historiques.

Politique de distribution de dividende

Le conseil d'administration de France Télécom a proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2012, qui l'a adopté, le paiement d'un dividende de 1,40 euro par action au titre de l'exercice 2011. Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 0,60 euro par action intervenu en septembre 2011, le solde restant à verser s'élevait à 0,80 euro par action et a été payé en numéraire le 13 juin 2012.

À compter du dividende au titre de l'exercice 2012, le groupe a souhaité adapter sa politique de distribution en l'alignant sur sa génération de *cash flow* opérationnel, en vue de préserver une structure financière solide. Le groupe envisage désormais de distribuer 40 à 45 % de son *cash flow* opérationnel (solde EBITDA retraité - CAPEX). Le conseil d'administration a décidé le 25 juillet 2012 le versement d'un acompte de 0,58 euro par action sur le dividende ordinaire de l'exercice en cours, sur la base des résultats du premier semestre 2012, et qui sera payé le 12 septembre 2012.

Perspectives

Le groupe entend poursuivre la mise œuvre de son plan stratégique « Conquêtes 2015 », qui s'appuie sur quatre piliers : clients, réseaux, développement international et salariés. Le développement international doit permettre à France Télécom d'ici 2015 d'atteindre 300 millions de clients dans le monde et de dou-

bler le chiffre d'affaires généré dans les pays émergents par rapport à 2009, soit d'atteindre 7 Md€ à horizon 2015. La qualité des relations sociales au sein de l'entreprise est une priorité du groupe, qui a notamment lancé en novembre 2011 une « Charte Orange employeur » fondée sur six engagements en faveur du développement des salariés.

Le groupe France Télécom se fixe pour objectif d'atteindre un indicateur « EBITDA retraité - CAPEX » proche de 8 Md€ (hors éléments exceptionnels mais incluant désormais l'impact d'environ 120 M€ au titre des retraites des fonctionnaires) en 2012. Afin de préserver une structure financière solide, le groupe vise un ratio retraité d'endettement financier net rapporté à l'EBITDA autour de 2,0 à moyen terme.

Sur le premier semestre 2012, le chiffre d'affaires s'établit à 21,8 Md€, en baisse de 1,9 % par rapport au premier semestre 2011 à base comparable. Hors mesures de régulation, la baisse du chiffre d'affaires du groupe est limitée à - 0,1 %. Sur la même période, l'EBITDA retraité s'établit à 7,0 Md€, soit une dégradation de - 505 M€ par rapport à 2011, principalement liée à la France qui représente plus des trois quarts de la baisse. Le *cash flow* opérationnel du groupe s'établit à 4,5 Md€, en baisse de - 530 M€ par rapport au premier semestre 2011, permettant de confirmer l'objectif d'un *cash flow* opérationnel proche de 8 Md€ sur l'année 2012. Le ratio de dette nette sur EBITDA à la fin du premier semestre 2012 est de 2,11x, contre 2,09x à fin 2011.





En 2011, la FDJ a conforté sa place de deuxième loterie européenne avec une croissance dynamique des mises à 11 445 M€ (+ 8 %), ce qui a permis une croissance du résultat net consolidé de 7 % à

89 M€. Après une année 2010 marquée par l'ouverture à la concurrence de certains jeux de hasard en ligne, 2011 n'a pas vu d'évolution réglementaire significative. Des décisions de justice ont en revanche conforté l'activité sous droits exclusifs de la FDJ. L'entreprise a par ailleurs continué de renouveler son offre de jeux et de s'adapter aux nouveaux usages (offres sur smartphones, nouveaux modes d'organisation de son informatique).

Faits marquants

L'activité loterie et paris sportifs a continué de croître en 2011 à 11,4 Md€ de mises (+ 8 %), touchant deux Français majeurs sur trois grâce au réseau de 35 000 points de vente qui réalisent 97 % des ventes de la FDJ. Les jeux de tirage ont réalisé 3,8 Md€ de mises (+ 9 %) ; il s'agit essentiellement du LOTO (1,5 Md€, - 1 %) et d'Euro Millions (1,5 Md€, + 34 %), qui devient le deuxième jeu de la FDJ. Avec 5 Md€ de mise (+ 17 %) les jeux de grattage ont connu la plus forte évolution et conforté leur place de premier segment de jeux de la FDJ. La forte croissance du jeu Cash avec 1,4 Md€ de mises (+ 21 %), mais aussi le lancement de plusieurs jeux (Mots Croisés, Mille Bornes, Millionnaire, Poils à Gratter) expliquent cette progression. Enfin, FDJ a lancé le 15 mars 2012 sa nouvelle marque « Illiko » afin d'améliorer la visibilité de son offre de grattage et séduire de nouveaux joueurs. Les jeux express ont reculé à 1,5 Md€ (- 8 %) suite à l'érosion (- 14 %) du jeu Rapido, alors que les jeux de paris sportifs ont stagné à 1,1 Md€ (- 1 %) en l'absence de grands événements dans le football. La FDJ obtient de moins bons résultats sur le canal multimédia, tant au niveau de la loterie et des paris sportifs (mises de 374 M€ soit - 0,6 %) que du poker (résultat net de - 30 M€ de la coentreprise LB Poker).

FDJ a amélioré sa relation clients en lançant de nouvelles applications pour smartphone (Euro Millions, LOTO), en étant présent sur les réseaux sociaux et en regroupant les services clients internet et réseau (le service client FDJ a été élu service client 2011 de l'année dans la catégorie jeux en ligne). En ce qui concerne l'informatique, premier métier du groupe avec 200 ingénieurs informaticiens, FDJ a mis en place de nouveaux modes d'organisation compatibles avec le développement du canal multimédia et renforcé ses infrastructures. Les filiales Lotsys (technologies de loterie), LVS (technologies des paris sportifs) et la coentreprise LB Poker (poker) ont signé des contrats commerciaux valorisant les technologies développées par ces sociétés.

Après 2010 marquée par la loi d'ouverture à la concurrence des jeux de hasard en ligne, 2011 n'a pas vu d'évolution réglementaire majeure. En revanche, plusieurs décisions de justice ont conforté le modèle d'activité sous droits exclusifs de la FDJ, qui représente plus de 99 % des mises collectées. Deux arrêts du Conseil d'État du 30 décembre 2011, ont confirmé la légitimité des décrets conférant des droits exclusifs à l'entreprise pour l'exploitation des activités de loterie (points de vente et en ligne) et de paris sportifs (points de vente).

La FDJ a structuré depuis début 2010 sa démarche de développement durable autour de sept engagements : la gouvernance, le jeu responsable, la satisfaction des clients, l'engagement sociétal, les ressources humaines, l'impact environnemental et la relation avec ses partenaires. Un comité spécialisé du conseil d'administration a été créé en 2011 pour conforter cette politique et l'entreprise s'est soumise à une notation extra-financière réalisée par Vigeo, avec des résultats très encourageants (équivalents à 69/100 selon les critères de la norme ISO 26 000). FDJ a poursuivi et développé en 2011 sa politique active de prévention de l'addiction aux jeux : intégration de cette dimension dès la conception de l'offre ainsi que dans la politique de communication et de promotions

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mars 2011 : décret créant le comité consultatif des jeux, ayant compétence sur l'ensemble des jeux d'argent et de hasard.
- Avril 2011 : l'association European Loteries, dont la FDJ est membre fondateur, signe le 13 avril un accord en faveur des personnes handicapées ; la FDJ est créditée par Vigeo d'une notation extra-financière équivalente à 69/100 selon les critères de la norme ISO 26 000 ; nouvelle charte graphique de ParionsWeb.
- Mai 2011 : nouvelle formule du jeu Euromillions ; lancement de deux nouvelles applications pour Smartphone (Euro Millions et LOTO).
- Juin 2011 : nouvelle formule du jeu Millionnaire ; l'arrêt Zeturf de la CJUE conclut à la possibilité de réserver des droits exclusifs dans le domaine des jeux de hasard à un opérateur unique soumis à un contrôle étroit des pouvoirs publics en vue de protéger les consommateurs
- Juillet 2011 : inauguration de nouvelles salles informatiques à Vitrolles.
- Octobre 2011 : LB Poker est partenaire de la première édition du tournoi WSOPE à Cannes.
- Novembre 2011 : nouvelle édition du jeu Cash 500 000 € ; signature d'un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- Décembre 2011 : les arrêts Stanley International Betting Ltd et Bwin Interactive Entertainment AG du Conseil d'État confortent la position de la FDJ respectivement dans la loterie et dans les paris sportifs en point de vente.
- Janvier 2012 : LB Poker et CIE signent un partenariat stratégique ; nouveau jeu Poils à Gratter.
- Mars 2012 : lancement de la marque « ILLIKO » pour les jeux de grattage.
- Avril 2012 : l'offre de paris sportifs en points de vente s'enrichit du tennis et du volley-ball.
- Juin 2012 : lancement du nouveau bingo ; l'entreprise reçoit le prix de l'initiative RH 2012 pour son projet Bien-être au travail.

FICHE D'IDENTITÉ

- La Française des Jeux est une société anonyme d'économie mixte, dont l'activité est notamment régie par le décret n° 78-1037 (jeux de loterie), le décret n° 85-390 (jeux de pronostics sportifs) et la loi n° 2010-476 (jeux d'argent et de hasard en ligne).
- L'État détient 72 % du capital. Les autres actionnaires sont les anciens émetteurs de billets de la Loterie nationale (20 % du capital), le FCP des salariés de la Française des jeux (5 %) et la société de courtiers-mandataires Soficom (3 %).
- S'appuyant sur le premier réseau de proximité en France, constitué de 35 000 points de vente,

et comptant 31 millions de clients, la FDJ est la deuxième loterie européenne, avec 11,4 Md€ de mises en 2011. Ses activités de loterie, dans le réseau physique comme en ligne, et de paris sportifs en réseau physique bénéficient de droits exclusifs justifiés par des impératifs d'ordre public et d'ordre social, et fondés sur un modèle de jeu responsable. Le groupe FDJ emploie 1 443 personnes.

- L'entreprise a reversé 2,7 Md€ à l'État et divers autres organismes au titre des prélèvements publics en 2011.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

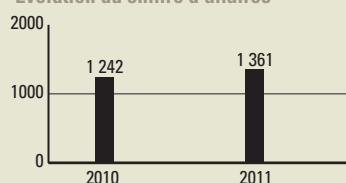
VIII - Ratios

Autres informations

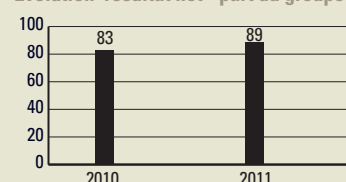
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	72	72
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	1 242	1 361
dont réalisé à l'étranger	ND	ND
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	100	133
Résultat financier	29	9
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	- 179	239
Résultat net - part du groupe	83	89
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	83	89
Total des actifs non courants	716	659
dont écart d'acquisition net	4	3
dont immobilisations incorporelles nettes	59	56
dont immobilisations financières nettes	532	484
Capitaux propres - part du groupe	613	618
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	84	77
dont reçus par l'État	60	56
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	26	30
Dettes financières nettes	- 956	- 924
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 405	1 443
Charges de personnel	121	128
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	6,7 %	6,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	85,8	88,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	13,6 %	14,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Chiffre d'affaires jeux (mises)	10 551	11 445
Prélèvements publics	- 2 516	- 2 731
Part revenant aux gagnants	- 6 789	- 7 364
Dotations aux fonds de contrepartie	- 76	- 78
Produits divers des activités de jeux	45	61
Produits des autres activités	27	28

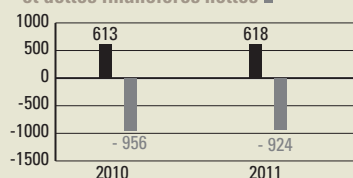
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



des jeux, information active des clients, formation des détaillants et soutien à la recherche sur les addictions au jeu. La FDJ a également décidé de doubler le budget de la Fondation d'entreprise (désormais 2 M€ par an), qui finance des actions solidaires et de soutien au sport. Les prélèvements publics sur les mises collectées par l'entreprise se sont par ailleurs élevés à 2,7 Md€ en 2011, dont 212 M€ au profit du Centre national pour le développement du sport.

Enfin, la politique de ressources humaines a été marquée en 2011 par la signature de deux accords, l'un en faveur des personnes handicapées et l'autre sur l'égalité professionnelle hommes-femmes. La politique de renforcement du bien-être au travail s'est également poursuivie et a été saluée par le prix de l'initiative RH de l'année 2012.

Analyse financière

À 11 445 M€, les mises 2011 augmentent de 8,5 % en raison de la croissance des jeux de grattage (+ 16,8 %) et de tirage (+ 8,8 %), alors que les jeux express et les paris sportifs reculent respectivement de 7,7 % et 0,7 %. La part des mises reversée aux joueurs croît également de 8,5 % à 7 364 M€, soit un taux de redistribution aux joueurs inchangé à 64,3 %. Après la dotation aux fonds de contrepartie (78 M€) et les prélèvements publics (2 731 M€, + 8,6 %), le produit des activités de jeux, c'est-à-dire la commission versée à la FDJ, s'élève à 1 272 M€, soit 11,1 % des mises, taux identique à 2010. Les produits d'exploitation, qui comprennent par ailleurs la location du matériel en points de vente, les lots non réclamés sur les jeux et la production immobilisée, progressent plus fortement, à 1 379 M€ (+ 9,8 %).

Les charges d'exploitation progressent significativement à 1 208 M€ (+ 6,8 %), même si leur croissance reste inférieure à celle des mises. Les charges qui augmentent le plus sont le coût du circuit de distribution (698 M€ soit + 9 %), qui suit la croissance des mises, les charges de personnel (91 M€ soit + 7,4 %) en raison notamment de la hausse de 4,2 % de l'effectif moyen, et les impôts et taxes (+ 11,5 %). En revanche, les achats et charges externes (330 M€),

qui comprennent notamment la publicité et le *sponsoring*, la sous-traitance générale et l'entretien, progressent de façon plus modérée (+ 1,7 %) alors que les dotations aux amortissements et provisions reculent à 56 M€ (- 3 %).

Ceci permet à la maison mère d'obtenir un résultat d'exploitation de 171 M€ (+ 37,0 %). Le résultat financier est en revanche négatif (- 4 M€ contre 20 M€ en 2010) en raison de dépréciations significatives rattachées à des participations, ce qui entraîne une moindre croissance du résultat net (social) à 99 M€ (+ 25,1 %). Le groupe a pu verser au titre de 2011 un dividende de 84 M€ (+ 9,1 %), soit 61 M€ pour l'État. Le résultat consolidé du groupe s'élève quant à lui à 89 M€ (+ 6,5 %). Parmi les filiales et participations, l'impact le plus important est la contribution négative de LB Poker (- 14 M€).

La FDJ a réalisé 47 M€ d'investissements en 2011, principalement dans le domaine de l'informatique, du déploiement de mobilier et d'équipements en point de vente, et d'aménagements sur le site de Vitrolles.

Perspectives

Le groupe prévoit en 2012 une progression des mises de l'ordre de 2 %, portée notamment par la gamme grattage et l'effet du lancement de la marque Illiko le 15 mars 2012. La FDJ, qui constate un recul progressif de l'attractivité des jeux de grattage et du nombre de joueurs, en dépit de la forte hausse des mises, compte beaucoup sur cette marque pour séduire de nouveaux clients et notamment les clients occasionnels en mettant en œuvre un grand plan de communication.

La FDJ espère des effets positifs de nouvelles options du jeu LOTO pour les jeux de tirage, de l'Euro de football et des Jeux olympiques pour les paris sportifs. L'entreprise œuvre également au renforcement de son activité en ligne, tant dans la loterie que dans les paris sportifs (ParionsWeb) et le poker (LB Poker) dans un contexte concurrentiel fort. Enfin, elle poursuit la mue de son infrastructure informatique pour pouvoir proposer de nouveaux jeux sur l'ensemble des canaux de distribution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (Administrateur nommé par l'assemblée générale) : *Christophe Blanchard-Dignac* ■ Administrateurs représentants de l'État : *Francis Bonnet, Claire Cheremetinski, Marc Dandelot, Pascal Faure, Guillaume Gaubert, Danièle Lajouard, Jean-Pierre Lieb, Omar Senhaji, Laurent Touvet* ■ Administrateurs désignés par l'assemblée générale : l'UBFT représentée par *Olivier Roussel*, la Fédération nationale André Maginot représentée par *Maurice Gambert* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Marie-Line Calabrese, Jean Dormond, Michel Durand, Arnaud Jourdan, Luc Paré, Philippe Pirani* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Paul Holz* ■ Commissaires aux comptes : *Grant Thornton, Deloitte* ■



LE GROUPE LA POSTE

L'année 2011 a été marquée pour La Poste par l'augmentation de capital souscrite par l'État et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), nouvel actionnaire de La Poste et siégeant désormais

dans les instances de gouvernance du groupe. L'apport des capitaux publics (2,7 Md€ d'ici 2013) doit donner au groupe multimétier les moyens de son développement.

Le groupe a connu une bonne année 2011 au niveau opérationnel, avec notamment un niveau de qualité de service historique, et sur le plan financier, malgré l'impact de la crise grecque, une bonne performance du Courrier et du Colis/Express, démontrant ainsi la pertinence de son modèle multimétier.

Faits marquants

Réalisation de l'augmentation de capital, entrée de la CDC dans les instances de gouvernance du groupe

La phase de préparation de l'augmentation de capital s'est terminée avec la signature en février 2011 d'un contrat de souscription par l'État, la CDC et La Poste, dont le conseil d'administration avait été préalablement saisi. Ce contrat de souscription matérialise l'engagement irrévocable des deux actionnaires de souscrire et de libérer un montant total d'augmentation de capital de 2,7 Md€, et fixe le calendrier de versement des fonds.

L'assemblée générale extraordinaire de La Poste a procédé le 6 avril 2011 à une augmentation de capital de l'entreprise, qui a été souscrite en totalité par l'État et la CDC. La Poste a reçu de ses actionnaires 1 050 M€ le 6 avril 2011, et à nouveau 1 050 M€ le 5 avril 2012. Un dernier versement sera à réaliser en mars-avril 2013 à hauteur de 600 M€. En raison des modalités pratiques qui ont été retenues pour cette libération étalée dans le temps, l'État détient 77,12 % du capital jusqu'au versement de 2013, date à laquelle l'État détiendra 73,68 % du capital.

L'assemblée générale mixte du 7 avril 2011 a ensuite procédé à la nomination du nouveau collège des adminis-

trateurs représentant les actionnaires. Conformément aux dispositions de la loi du 9 février 2010, suite à l'entrée de la CDC au capital du groupe, le conseil d'administration de La Poste est désormais composé de : sept représentants des salariés, d'un représentant des communes et de leurs groupements, d'un représentant des usagers, tous deux nommés par décret, ainsi que de douze administrateurs nommés par l'assemblée générale, parmi lesquels l'administrateur ayant vocation à être président de La Poste, huit représentants de l'État et trois représentants de la CDC. Le conseil d'administration s'est réuni dans sa nouvelle composition dès le 7 avril 2011, après la tenue de l'assemblée générale.

M. Jean-Paul Bailly a été reconduit dans ses fonctions de président de La Poste par décret du président de la République pris le 14 avril 2011, après que M. Bailly avait été auditionné par les deux assemblées du Parlement, conformément aux dispositions de la loi n° 2010-838 du 23 juillet 2010 prise en application de l'article 13 de la Constitution.

Développements de La Banque Postale

Augmentation de capital de 860 M€ souscrite par La Poste

Avec cette opération, La Poste donne à La Banque Postale les moyens de conduire le

FICHE D'IDENTITÉ

■ La loi n° 2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales a transformé La Poste « exploitant public » en société anonyme. Depuis l'augmentation de capital intervenue le 6 avril 2011, l'État est actionnaire du groupe La Poste à hauteur de 77,12 %, le reste du capital étant détenu par la CDC.

■ La Poste est un groupe multimétier structuré autour de quatre activités : le Courrier, le Colis/Express, La Banque Postale, et l'Enseigne La Poste. Chaque année, les 17 000 points de contact de La Poste accueillent 45 millions de clients particuliers et 3,5 millions d'entreprises. L'outil industriel de La Poste lui permet d'acheminer 25,6 milliards d'objets par an. En 2011, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 21,3 Md€ et emploie plus de 268 000 collaborateurs.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisio

VI - Informations sur l'endettement financier

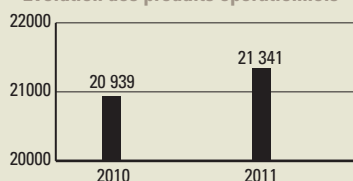
VII - Données sociales

VIII - Ratios

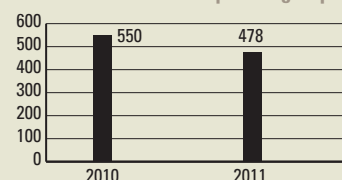
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	77,1
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	22,9
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Produits opérationnels	20 939	21 341
dont réalisé à l'étranger	2 895	3 164
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	784	670
Résultat financier	- 233	- 230
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 693	1 281
Résultat net - part du groupe	550	478
Résultat net - intérêts minoritaires	- 13	- 11
Résultat net de l'ensemble consolidé	537	467
Total des immobilisations nettes	10 876	11 482
dont écart d'acquisition net	1 386	1 417
dont immobilisations incorporelles nettes	729	787
dont immobilisations financières nettes	2 560	2 978
Capitaux propres - part du groupe	4 465	6 783
Intérêts minoritaires	18	3
Dividendes versés au cours de l'exercice	105	136
dont reçus par l'État	105	105
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges		
et avantages du personnel	2 676	2 905
Dettes financières nettes	4 804	4 544
Dettes financières brutes à plus d'un an	5 870	5 941
Effectifs en moyenne annuelle	276 555	268 822
Charges de personnel	12 687	12 509
Résultat d'exploitation/Produits opérationnels	3,7 %	3,1 %
Résultat (groupe + minoritaires)/Produits opérationnels	2,6 %	2,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	45,9	46,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	12,0 %	6,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	107,2 %	67,0 %

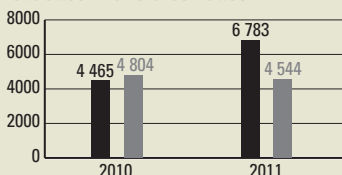
Évolution des produits opérationnels



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



développement de son activité commerciale et contribue à la solidité et à la solvabilité de sa filiale. Cet apport de capital s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Ambition 2015 » du groupe La Poste, qui prévoit également un montant d'investissements industriels bruts pour les autres métiers du groupe de 5,1 Md€ sur la période 2010-2015, avant croissance externe. Le groupe a d'ailleurs procédé en 2011 à plus de 1 Md€ d'investissements sur ses autres métiers.

Obtention de l'agrément pour le financement des personnes morales

La Banque Postale a obtenu le 5 septembre 2011 l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel de financer les personnes morales (PME/TPE, associations, bailleurs sociaux, etc.). Avec cette offre de financement, à travers sa filiale La Banque Postale Crédit Entreprises, La Banque Postale franchit une nouvelle étape dans son développement et offre désormais l'ensemble de la gamme des produits et services d'une banque de détail.

Travaux pour le lancement d'une offre de financement des collectivités locales

La Banque Postale et la Caisse des dépôts et consignations ont annoncé leur intention de proposer une offre de financement à destination des collectivités locales, reposant sur une gamme de crédits simples, une tarification transparente et un modèle financier équilibré et responsable.

La Banque Postale a lancé en juin 2012 une offre de crédit court terme, à destination des collectivités locales, qui sera étendue progressivement aux bailleurs sociaux et à l'ensemble des acteurs du secteur public local, en attendant la mise en place du partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations soumis à l'accord des autorités réglementaires.

Pour répondre à la demande exprimée à la suite de l'offre de crédit lancée en juin 2012 (2 milliards d'euros), La Banque Postale a décidé début juillet 2012 d'élargir cette enveloppe.

Lancement de nouvelles offres et de nouveaux services

Lancement de l'offre de téléphonie La Poste Mobile

La Poste est devenue un opérateur de téléphonie mobile virtuel (« MVNO ») le 23 mai 2011 sous la marque La Poste Mobile. L'offre commercialisée par l'entreprise publique en partenariat avec l'opérateur SFR, sélectionné à l'issue d'un appel à candidatures ouvert, se veut fidèle aux valeurs de La Poste en termes de simplicité, de transparence et d'accessibilité, à des prix justes.

Un an après son lancement, La Poste Mobile compte plus de 550 000 clients. Le déploiement de la gamme complète de l'opérateur dans 10 000 bureaux de poste s'achève, et permet à La Poste Mobile de se différencier par sa grande proximité.

Nouvelle gamme de courrier rapide

En plus de la lettre prioritaire, distribuée en 24 heures, La Poste a lancé en octobre 2011 deux nouvelles offres de courrier, avec, d'une part, l'introduction de la lettre verte, distribuée en 48 heures, plus économique et plus respectueuse de l'environnement (pas de transport par avion, sauf pour la Corse et les DOM), et, d'autre part, l'introduction de la lettre en ligne, qui permet d'expédier une lettre depuis internet jusqu'à 19 heures pour une impression et mise sous pli par La Poste et une distribution dès le lendemain.

Alliance avec l'opérateur public Swiss Post pour le courrier transfrontière

La Poste et Swiss Post ont décidé d'unir leurs forces et leurs réseaux de courrier transfrontière afin de renforcer leur capacité à accompagner leurs clients internationaux et à conquérir de nouveaux clients. Pour concrétiser cette alliance, les deux opérateurs postaux ont apporté en juillet 2012 à une coentreprise leurs filiales dans le domaine du courrier international, à l'exception des activités import et export en France et en Suisse, qui dépendent du service universel des deux opérateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président (administrateur nommé par l'assemblée générale sur proposition de l'État et de la CDC) : Jean-Paul Bailly ■ Représentants de l'État nommés par l'assemblée générale sur proposition de l'État : Emmanuel Berthier, Olivier Bourges, Pascal Faure, Laurence Franceschini, Guillaume Gaubert, Jean-Michel Hubert, Philippe Lemoine, Françoise Malrieu ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale sur proposition de la Caisse des dépôts et consignations : Antoine Gosset-Grainville, Michel Rose, Sabine Schimel ■ Administrateurs nommés par décret : Jacques Pélassard, représentant des communes et de leurs groupements, Élyane Zarine, représentante des usagers ■ Administrateurs élus par le personnel : Régis Blanchot, Florence Derouard, Bernard Dupin, Sylvie Féola, Michel Lersy, Marie-Pierre Liboutet, Michel Pesnel ■ Commissaire du gouvernement : Luc Rousseau ■ Contrôle économique et financier : Jacques Batail ■ Commissaires aux comptes : KPMG, Mazars

Développement de Mediapost avec l'acquisition de Mediaprism

Mediapost a poursuivi en 2011 son développement dans le marketing relationnel avec l'acquisition de Mediaprism, groupe de premier plan de la connaissance client. Avec cette opération, Mediapost propose aux annonceurs une offre complète de communication commerciale.

Lancement du service d'échanges numériques sécurisé Digiposte

La Poste a généralisé le 2 mars 2011 au grand public son service sécurisé d'échanges numériques Digiposte. Cette solution globale sécurisée permet aux particuliers de traiter, classer et partager les documents qu'ils ont choisis de recevoir par voie numérique. La Poste a signé des partenariats avec des acteurs majeurs des secteurs de la banque, des services et de la gestion des documents d'entreprise, et a pour ambition de faire de Digiposte un standard des échanges numériques sécurisés pour les échanges des entreprises vers les particuliers.

Lancement de Greenovia, filiale dédiée au conseil en transport et mobilité éco-responsables

La Poste, forte de son expertise en gestion de flotte automobile avec ses 68 000 véhicules motorisés, propose à travers sa filiale Greenovia du conseil et des solutions en transport et mobilité éco-responsables aux utilisateurs de flotte et aux prestataires de la filière automobile pour l'optimisation de leur flotte de véhicules.

Lancement d'une activité de collecte de papiers de bureau à recycler

Cette nouvelle activité pour les TPE/PME et les collectivités locales s'appuie sur les moyens industriels du groupe et sur le professionnalisme et la proximité des facteurs, qui lors de la distribution du courrier, collectent les papiers de bureau à recycler. Pour développer cette prestation, La Poste a fait l'acquisition de Nouvelle Attitude, société spécialisée dans la valorisation des papiers de bureau.

Politique industrielle et modernisation du groupe

Investissements réalisés en 2011

Le Groupe La Poste a investi 1 245 M€ en 2011 (contre 1 002 M€ en 2010) dont 1 004 M€ sur ses activités industrielles et commerciales (contre 783 M€ en

2010). Les activités du groupe La Poste sont essentiellement domestiques, les investissements sont ainsi principalement réalisés en France, à hauteur de 86 % du total des investissements du groupe, soit 1,04 Md€ en 2011 (+ 11,8 % par rapport à 2010). Les principaux investissements ont été consacrés à la poursuite du projet de modernisation « Cap qualité courrier », à la modernisation des systèmes d'information et à l'augmentation des capacités du Colis et de l'Express en France et en Europe, et à la poursuite de la modernisation des bureaux de poste. La Banque Postale a investi 249 M€, essentiellement pour la modernisation de ses outils informatiques. Les investissements servent également la politique du groupe La Poste qui vise à créer des emplois dans de nouveaux domaines afin de faire face au déclin des activités historiques. Parmi ces développements, notamment dans le numérique et dans les services de proximité, on peut citer le lancement de l'équipement des 100 000 facteurs en terminaux numériques et de l'activité de collecte des papiers de bureau.

Le Groupe La Poste, de par ses activités fortement ancrées dans les territoires, réalise une grande partie de ses achats auprès de fournisseurs nationaux. Ainsi, les 3,42 Md€ d'achats de La Poste SA (hors filiales) sont effectués à 96 % auprès d'entreprises réalisant leurs productions en France. En outre, Le Groupe La Poste poursuit son engagement en faveur des PME au travers du Pacte PME en 2012, démarche initiée en 2004. Aujourd'hui, 24 % des achats du groupe sont réalisés auprès des PME.

La Poste et La Banque Postale ont lancé avec la Caisse des dépôts et IdInvest, fin 2011, un nouveau fonds de capital investissement Xange Capital 2 d'un montant initial de 57,3 millions d'euros pour prendre le relais de Xange Capital SCR, créé à l'initiative du Groupe La Poste en 2003, qui a investi, de 2003 à 2010, 50 millions d'euros dans des *start-up* innovantes. Ce nouveau fonds a été créé pour accompagner la stratégie d'innovation du groupe : géré par la société de gestion Xange Private Equity, il a pour objectif d'investir dans des « jeunes pousses » des secteurs d'avenir connexes aux métiers de La Poste et de La Banque Postale : le numérique au service d'échanges, les services bancaires innovants, les activités internet et services mobiles liées notamment à la chaîne du e-commerce.



© Groupe La Poste

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 18 janvier 2011 : M. Philippe Wahl est nommé au poste de président du directoire de La Banque Postale et succède ainsi à M. Patrick Werner.
- 6 avril 2011 : l'assemblée générale extraordinaire de La Poste procède à une augmentation de capital de l'entreprise, souscrite entièrement par l'État et la CDC.
- 23 mai 2011 : La Poste lance La Poste Mobile, opérateur de téléphonie mobile virtuel.
- 26 août 2011 : le conseil d'administration de La Poste autorise une augmentation de capital de La Banque Postale de 860 M€, pour soutenir le développement de l'activité commerciale de la banque.
- 29 septembre 2011 : La Poste élargit son offre de Courrier rapide, avec la lettre verte, distribuée en 48 heures et plus respectueuse de l'environnement, et la lettre en ligne.
- 13 décembre 2011 : La Poste annonce l'acquisition de 10 000 voitures électriques pour ses facteurs d'ici 2015, suite à un appel d'offres mené par un groupement de commandes.
- 21 décembre 2011 : La Poste et l'opérateur public Swiss Post annoncent la création d'une coentreprise sur le marché du courrier international.
- 31 janvier 2012 : La Banque Postale lance son offre d'assurance santé.
- 14 février 2012 : Le Groupe La Poste annonce la neutralité carbone intégrale de ses offres Courrier, Colis et Express en France et dans certains pays à l'international.
- 6 mars 2012 : ouverture d'un cycle d'écoute et de dialogue sur la santé et le bien-être au travail.
- 20 juin 2012 : La Banque Postale propose une nouvelle offre de crédit court terme aux collectivités locales.
- 13 septembre 2012 : suite à la remise du rapport de la « Commission du grand dialogue » présidée par Jean Kaspar, La Poste annonce plusieurs mesures allant dans le sens de ce rapport, dont 5 000 embauches supplémentaires sur trois ans.

XPansion, autre fonds dédié au développement et à l'investissement dans les PME de XAnge Private Equity, a recueilli 50 millions d'euros auprès de grands investisseurs institutionnels français et internationaux : La Banque Postale (sponsor), CNP Assurances, Mutuelle Générale, AGF, CDC PME, Macif/Mutavie, Actys II, CNIA, CIMR. Ce fonds investit dans les PME françaises, aussi bien dans l'industrie, les services que la distribution.

Commande de 10 000 voitures électriques d'ici 2015

Le président de La Poste avait été missionné en 2009 par le gouvernement pour organiser et fédérer les besoins des entreprises publiques, privées, des collectivités locales et de l'État, afin d'atteindre une masse critique pour faire naître une offre de véhicules électriques répondant aux usages et compétitive.

Une commande groupée de 18 711 véhicules électriques d'ici 2015 a été ainsi lancée aux constructeurs Renault et Peugeot, La Poste s'étant engagée pour 10 000 de ces véhicules afin d'équiper ses facteurs.

Analyse financière de l'année 2011

Résultats consolidés du groupe

Les produits opérationnels du groupe sont en légère hausse en 2011 à 21,3 Md€ (soit + 1,2 % à données comparables) grâce à la bonne progression du Colis/Express (+ 6,5 % à données comparables) et le maintien du chiffre d'affaires du Courrier. L'excédent brut d'exploitation du groupe atteint 2,1 Md€ (soit + 3,9 % à données comparables). Le résultat d'exploitation consolidé, impacté fortement par la crise grecque, atteint 670 M€ contre 784 M€ l'an dernier, la dépréciation des titres grecs ayant un impact négatif de - 241 M€. Au total, la marge d'exploitation s'établit à 3,1 % du chiffre d'affaires. Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 478 M€, et a permis à l'assemblée générale de La Poste le 7 juin 2012 de voter le versement d'un dividende représentant 144,5 M€ (17 centimes par action), dont environ 111,4 M€ sont revenus à l'État et environ 33,1 M€ à la CDC.

Résultats par activité

Le courrier affiche un chiffre d'affaires de 11,6 Md€, en légère progression par rapport à 2011 et stable à données comparables. La baisse des volumes a été ainsi compensée par la hausse des prix et la croissance des services et des nouvelles activités de Sofipost. La qualité de service de la lettre prioritaire en J + 1 atteint le niveau record de 87,2 % en 2011. Grâce à la bonne maîtrise des charges, le résultat d'exploitation progresse et atteint 757 M€ (contre 651 M€ en 2010 en pro forma).

Le Colis/Express connaît une forte croissance de son activité, avec un chiffre d'affaires de 5,2 Md€ (+ 6,5 % à données comparables), grâce à la très bonne progression de ses volumes, et malgré une conjoncture difficile en Espagne, au Portugal et en Irlande. Le résultat d'exploitation du Colis/Express s'améliore et atteint 387 M€ (contre 336 M€ en 2010), soit une marge opérationnelle de 7,4 %.

Malgré une activité commerciale soutenue, le produit net bancaire de La Banque Postale reste stable à 5,2 Md€, principalement en raison de l'évolution des taux d'intérêts. Les charges d'exploitation continuent de croître, notamment du fait de la montée en charge des nouvelles activités, entraînant un résultat brut d'exploitation en diminution à 687 M€ (contre 780 M€ en 2010). Le coût du risque atteint - 318 M€ en 2011 (contre - 60 M€ en 2010), en raison de la dépréciation liée à la crise de la dette souveraine grecque (- 241 M€). Le résultat d'exploitation de la banque atteint 369 M€ (contre 730 M€ en 2010), et le coefficient d'exploitation s'élève à 86,6 % contre 85,1 % en 2010.

Performances financières

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, dont les dividendes versés par La Banque Postale, ont permis à La Poste, avec le versement de la première tranche de l'augmentation de capital par l'État et la CDC, de poursuivre sa modernisation et son développement avec 876 M€ d'investissements industriels nets et une augmentation de capital de La Banque Postale de 860 M€, tout en continuant de réduire l'endettement net du groupe de 260 M€.

Les capitaux propres du groupe s'établissent à 6 783 M€ (y compris capital souscrit non appelé) et la dette nette à 4 465 M€, le ratio dette nette/capitaux propres s'établit à 0,67 et le ratio dette

nette/EBE à 2,16. La dette brute obligatoire du groupe s'élève à 5 822 M€, avec une maturité moyenne de sept ans et un coût moyen de 3,5 %.

La croissance externe a représenté 84 M€ en 2011, et a essentiellement concerné l'Express, les filiales du Courrier et la nouvelle activité de téléphonie.

Faits marquants des premiers mois de l'année 2012

Politique sociale

Le président de La Poste a ouvert en mars 2012 un grand cycle d'écoute et de dialogue. Cette démarche a consisté en un examen complet de la vie au travail dans chaque établissement de La Poste et par une commission au niveau national, composée de représentants des organisations syndicales, de dirigeants de l'entreprise et de personnalités qualifiées. Jean Kaspar, président de cette « commission du grand dialogue » a remis ses conclusions le 11 septembre, préconisant en particulier un rééquilibrage du pilotage du groupe, le desserrement de la contrainte sur les effectifs ainsi qu'une meilleure prise en compte de certaines problématiques de ressources humaines. Dès le 13 septembre, la direction de La Poste a indiqué reprendre à son compte les préconisations du rapport, et a annoncé notamment 5 000 embauches supplémentaires sur la période 2012-2014, au-delà des 10 000 prévues.

Validation par Bruxelles de deux missions de service public confiées à La Poste

La Commission européenne a validé dans sa décision du 25 janvier 2012 les modalités des compensations par l'État des missions de transport postal de presse et d'aménagement du territoire confiées à La Poste, pour la période du contrat de service public 2008-2012.

Démarche volontaire de neutralité carbone des offres Courrier, Colis et Express

Le groupe La Poste a décidé d'assurer la neutralité carbone intégrale de ses offres Courrier, Colis à compter du 1^{er} mars 2012 et Express, en France et en partie à l'international à compter du 1^{er} juillet 2012, sans surcoût pour les clients particuliers ou entreprises.



pour la chaîne culturelle franco-allemande ARTE. La grille de programmes de cette chaîne franco-allemande est ainsi alimentée et fixée en concertation avec la partie allemande par le groupement européen d'intérêt économique Arte GEIE, détenu à parité par les radiodiffuseurs publics des deux pays et situé à Strasbourg.

Faits marquants

L'année 2011 a été marquée à la fois par le renouvellement de l'équipe dirigeante et par la conclusion des négociations sur le nouveau contrat d'objectifs et de moyens, signé le 6 décembre 2011 pour la période 2012-2016. L'année 2011 aura donc été pour Arte une année de transition, qui aura notamment permis la définition d'une nouvelle stratégie et la fixation d'objectifs d'audience ambitieux à moyen terme, dans un contexte concurrentiel toujours aussi difficile, mais avec un soutien exceptionnel en termes financiers de la part de l'État (dotation publique en hausse de plus de 7 % entre 2011 et 2012, et de 3,76 % d'évolution moyenne sur le COM 2012-2016). Une nouvelle grille de programmes a ainsi été mise en place à compter du mois de janvier, qui a commencé à porter ses fruits en matière d'audience dès le premier semestre 2012.

L'année 2011 a tout d'abord été marquée par le renouvellement de l'équipe dirigeante d'Arte France et de la présidence d'Arte GEIE. Jérôme Clément, qui avait présidé aux destinées d'Arte depuis 1991 (après avoir été le précurseur du projet de chaîne culturelle franco-allemande), a quitté l'entreprise qu'il avait marquée de son empreinte durant plus de 20 ans. Véronique Cayla a été nommée en tant que présidente d'Arte GEIE à compter du 1^{er} janvier 2011, et en tant que présidente du directoire d'Arte France à partir du 23 mars 2011. Anne

Le cœur de métier d'ARTE France, financée à plus de 95 % par la contribution à l'audiovisuel public, est de produire, coproduire et acheter des programmes

Durupty a succédé à Jean Rozat en qualité de directrice générale d'Arte France à partir du 23 mars 2011, Fabrice Rebois restant directeur général adjoint d'Arte France.

C'est avec cette nouvelle équipe dirigeante qu'a été négocié et signé le nouveau contrat d'objectifs et de moyens, qui détermine la trajectoire financière d'Arte France, et en fixe les grands objectifs pour la période 2012-2016. **Ce contrat consacre une véritable stratégie de relance de la chaîne.** L'État s'engage en effet à relever de plus de 15 % le volume de ressources qu'il consacre au développement de la chaîne pour atteindre 282 M€ par an en moyenne sur la période, avec une croissance de plus de 7 % des crédits dès 2012 et un taux de croissance annuel moyen de la ressource publique de 3,8 %, soit une progression moyenne annuelle de 10 M€ en valeur absolue. En contrepartie, Arte s'engage à développer son audience, en Europe, en Allemagne, et en France : la part d'audience en France devra ainsi croître de 30 % entre 2011 et 2016, sans naturellement que ce développement de l'audience ne se traduise par un renoncement à la qualité des programmes (la perception qualitative de la chaîne par le public fera l'objet d'un suivi spécifique). Arte France s'engage également à s'affirmer comme le média global de référence pour la culture et la création européennes : Arte France favorisera ainsi la diffusion d'œuvres européennes (plus de 85 % des œuvres diffusées), et con-

crera des volumes financiers croissants à la production de celles-ci (de 67 M€ en 2011 à plus de 85 M€ en 2016). De même, les ressources destinées à l'engagement de production d'œuvres cinématographiques européennes représenteront chaque année au moins 3,5 % des ressources de la chaîne. Enfin, Arte entend confirmer sa politique de développement sur internet, en articulant autour de la chaîne une « galaxie d'offres numériques » (plateformes thématiques, chaînes légères) qui doivent se développer à coûts contraints. Arte s'est en effet fixé des objectifs très ambitieux en matière de gestion, qui visent notamment à assurer que la ressource publique mise au service de la chaîne soit dépensée au plus juste (plus de 70 % des ressources de la chaîne – hors contribution au GEIE – devront ainsi être directement consacrées aux dépenses de programmes et les frais généraux ne devront pas excéder 2,6 % des ressources).

Première conséquence de ces nominations et de la signature du COM, une nouvelle organisation a été adoptée, tant au sein d'Arte France qu'au sein du GEIE. Ce nouvel organigramme vise à assurer une cohérence croissante entre les antennes et les contenus offerts par Arte sur internet. En faisant de la coordination web/antenne l'un des axes majeurs de son plan stratégique, Arte confirme le caractère novateur de son organisation, qui lui a permis de conquérir dès l'origine des positions particulièrement favorables sur le net.

Arte a par ailleurs poursuivi en 2011 sa politique volontariste de développement sur les nouveaux vecteurs. L'offre Arte +7, lancée fin 2007 et qui permet de visionner gratuitement durant sept jours sur le site internet de la chaîne les programmes diffusés par celle-ci, a confirmé

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

FICHE D'IDENTITÉ

■ Textes constitutifs : traité franco-allemand du 2 octobre 1990 créant une chaîne culturelle européenne ; contrat de formation du 30 avril 1991. Création d'Arte France en février 1986, confirmée par la loi relative à la liberté de communication du 30 septembre 1986.

■ Statut et capital : société anonyme détenue à 45 % par France Télévisions, **25 % par l'État**, 15 % par Radio France et 15 % par l'Institut national de l'audiovisuel.

■ Missions : concevoir, programmer et faire diffuser des émissions de télévision à caractère culturel, destinées à un public européen et international.

■ Liens avec Arte GEIE : membre, à parité avec Arte Deutschland TV GmbH (dont les sociétaires sont à 50 % la ZDF et à 50 % l'ARD), du GEIE Arte constitué en 1991, groupement sans capital dont les voix sont réparties également entre les pôles qui financent et contrôlent conjointement la gestion de la centrale à Strasbourg.

■ Principales filiales du groupe : ARTE GEIE (50 %) ; ARTE France Cinéma (100 %) ; ARTE France Développement (100 %) ; Canal France International (25 %) ; Multi 4 (33 %) ; SMR6-Multiplexe R6 (14,29 %) ; ARTV (15 %) ; TV5 (3,29 %) ; GIE Fréquences (14,29 %) ; GIP France Télé Numérique (5 %).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 1^{er} janvier 2011 : nomination de Véronique Cayla en tant que présidente d'Arte GEIE.

■ 23 mars 2011 : nomination de Véronique Cayla en tant que présidente du directoire d'Arte France en remplacement de Jérôme Clément.

■ Mars 2011 : signature d'un avenant au contrat d'objectif et de moyens 2007-2011.

■ 20 juillet 2011 : communication en Conseil des ministres sur le contrat d'objectifs et de moyens 2012-2016.

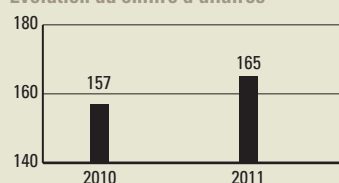
■ 6 décembre 2011 : signature du contrat d'objectifs et de moyens 2012-2016.

■ Janvier 2012 : mise à l'antenne de la nouvelle grille de programmes.

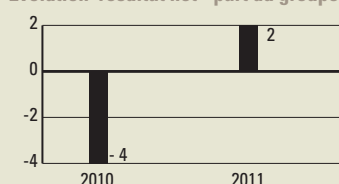
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	25	25
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	75	75
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	157	165
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-6	3
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-40	-41
Résultat net - part du groupe	-4	2
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-4	2
Total des immobilisations nettes	94	96
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	69	71
dont immobilisations financières nettes	2	2
Capitaux propres - part du groupe	23	25
Intérêts minoritaires	1	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	6	7
Dettes financières nettes	-55,4	-62,5
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	1
Effectifs en moyenne annuelle	564	566
Charges de personnel	44	47
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	78,8	83,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevance d'exploitation	140	148
Subventions		
(essentiellement redevance d'investissement)	89	99
Productions et coproductions immobilisées en net	60	62
Avances conditionnées	3	3

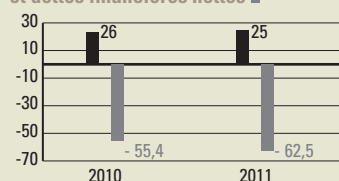
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



sa très forte progression avec 3,8 millions de visionnages mensuels en 2011, contre 2,3 millions en 2010 (+ 60 %). « Arte Live Web », lancée en mai 2009 et qui propose gratuitement des retransmissions sur internet de spectacles de danse, musique ou théâtre, en direct ou en différé, a également prolongé les succès enregistrés au cours des années précédentes. La fréquentation d'Arte Live Web a ainsi progressé de 44 % en 2011, avec 302 000 visites mensuelles et 374 000 vidéos vues chaque mois. L'offre web d'Arte a été complétée par une nouvelle plateforme, Arte Créative, lancée début 2011, et qui a commencé à rencontrer son public, avec en moyenne 76 000 visites et 246 000 pages vues chaque mois. Les meilleurs résultats ont été enregistrés au mois de décembre 2011 (126 000 visites) et janvier 2012 (116 000 visites), ce qui est encourageant pour l'avenir du site.

Une nouvelle grille de programmes a été votée par l'assemblée générale d'Arte GEIE le 23 juin 2011, et mise à l'antenne au mois de janvier 2012. La constitution de cette nouvelle grille repose sur une série de principes structurants : renforcer l'offre d'Arte en journée, notamment le week-end, afin d'élargir l'audience et de tirer profit de moments de disponibilité uniques du téléspectateur ; structurer en soirée des blocs de programmes pour favoriser la lisibilité de la grille ; offrir de même en journée et en *access* une offre horizontale qui là encore simplifie la grille et permette au téléspectateur de se repérer plus aisément.

Cette nouvelle grille a commencé à porter ses fruits en matière d'audience. Après une année 2011 marquée par une nouvelle baisse (part d'audience sur les « 4 ans et plus » ressortant à 1,5 % contre 1,6 % en 2010), les premiers mois de l'année 2012 se caractérisent par une audience en hausse : ainsi, la part d'audience de janvier à mai 2012 a atteint 1,7 %. Ce sujet constitue, compte tenu de l'importance des moyens financiers dégagés pour soutenir le redressement de la chaîne, un enjeu prioritaire, sur lequel l'État actionnaire attendra des résultats rapides.

DIRECTOIRE : Véronique Cayla, présidente, Anne Durupt, directrice générale, Fabrice Rebois, directeur général adjoint

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : Bernard-Henri Lévy (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : Aymeric Ducrocq (APE), Laurence Franceschini (DGMIC), Éric Garandau (CNC) ■ Administrateurs désignés en assemblée générale et autres administrateurs : Rémy Pflimlin (France Télévisions), Jean-Luc Hees (Radio France), Mathieu Gallet (Institut national de l'audiovisuel) ■ Personnalités qualifiées : Jean-Dominique Giuliani, Nicolas Seydoux (vice-président) ■ Représentants des salariés : Pascal Aron, Marie-Pierre Grégoire ■ Mission de contrôle économique et financier : Jean-Charles Auberon ■ Commissaires aux comptes : PWC, KPMG ■

Analyse financière

En 2011, la ressource publique affectée à Arte France, d'un montant de 247 M€, a augmenté de plus de 4 % par rapport à l'exercice 2010 (237 M€). Les recettes propres d'Arte France s'élèvent à 2,17 M€ en 2011, auxquelles il convient d'ajouter 43 K€ de produits financiers.

Le résultat budgétaire de l'exercice est à l'équilibre. Les dépenses de personnel connaissent une légère progression et s'établissent à 21,1 M€, en dépassement de 1,2 M€ par rapport au budget, mais ce dépassement exceptionnel est dû à la période de recouvrement des équipes dirigeantes et à la mise en place d'une nouvelle organisation. Au total, les dépenses hors programmes s'établissent ainsi à 116,17 M€, soit - 3,63 M€ par rapport au budget. Cette forte économie a été affectée à l'augmentation du budget des programmes, qui passent en conséquence à 132,99 M€, soit + 3,77 M€ par rapport au budget.

La trésorerie de la société au 31 décembre 2011 s'élève à 46,8 M€, en légère hausse par rapport à celle de l'exercice précédent. Le total du bilan au 31 décembre 2011 s'établit à 194,12 M€, en augmentation de 9,87 M€ par rapport au bilan établi au 31 décembre 2010 (le montant des capitaux propres est de 140,25 M€).

Perspectives

Arte France est désormais dotée d'un plan stratégique ambitieux, d'une nouvelle équipe dirigeante, d'une organisation refondue et de moyens financiers très significativement relevés par l'État. Dans ce contexte, les résultats de la chaîne, de ce soit en matière d'audience des antennes, de visibilité sur internet ou de créativité et de qualité des programmes coproduits, seront observés avec une attention toute particulière. Les premiers résultats enregistrés au début de l'année 2012 sont de ce point de vue tout à fait satisfaisants, l'audience connaissant un début de redressement tandis que le dernier Festival de Cannes a confirmé le succès des films soutenus par la chaîne franco-allemande.

Audiovisuel extérieur de la France

La société en charge de l'« audiovisuel extérieur de la France » (AEF), créée pour superviser et coordonner les activités des chaînes de télévisions et radio françaises et francophones diffusant à l'étranger, a connu en 2011 et au premier semestre 2012 une série d'évolutions structurelles très significatives. Créée en 2008, dotée par la loi du 5 mars 2009 du statut de société nationale de programme, et détentrice depuis lors de 100 % du capital de RFI (elle-même détentrice de 100 % de la radio arabophone Monte Carlo Doualiya – MCD) et de France 24, et 49 % du capital de TV5 Monde, la holding AEF a en effet fusionné en février 2012 avec ses deux sociétés filiales à 100 % et réalisé une TUP avec MCD. Cette opération de fusion, qui coïncide avec la mise en œuvre d'un vaste plan de modernisation et de réorganisation des activités, est désormais définitivement confirmée, dans un contexte également marqué par le prolongement des notables succès d'audience enregistrés dès 2010 par le groupe.

Faits marquants

L'année 2011 a été marquée par la confirmation du dynamisme exceptionnel des audiences. Entre 2008 et 2011, les médias de l'AEF (RFI, France 24 et la radio arabophone Monte Carlo Doualiya) ont ainsi doublé leur audience à travers le monde. Ils ont ainsi rassemblé en 2011 plus de 90 millions de téléspectateurs et d'auditeurs chaque semaine (96 millions), alors qu'ils en totalisaient 45 millions en 2008.

AEF a également enregistré de notables succès sur le multimédia et les réseaux sociaux. Le nombre total de visites sur les sites de RFI a ainsi progressé de 30 % entre 2010 et 2011, passant de 55 millions en 2010 à 72 millions en 2011. Les sites du pôle arabophone ont vu leur fréquentation multipliée par trois entre 2010 et 2011. Avec 1,2 million de fans Facebook (auxquels s'ajoutent quelques 400 000 « followers » sur Twitter), AEF est l'un des tout premiers médias français en matière de présence sur les réseaux sociaux.

Les antennes de l'AEF ont de fait connu en 2011 une série de développements

La société en charge de l'« audiovisuel extérieur de la France » (AEF), créée pour superviser et coordonner les activités des chaînes de télévisions et radio françaises et francophones dif-

fusant à l'étranger, a connu en 2011 et au premier semestre 2012 une série d'évolutions structurelles très significatives. Créée en 2008, dotée par la loi du 5 mars 2009 du statut de société nationale de programme, et détentrice depuis lors de 100 % du capital de RFI (elle-même détentrice de 100 % de la radio arabophone Monte Carlo Doualiya – MCD) et de France 24, et 49 % du capital de TV5 Monde, la holding AEF a en effet fusionné en février 2012 avec ses deux sociétés filiales à 100 % et réalisé une TUP avec MCD. Cette opération de fusion, qui coïncide avec la mise en œuvre d'un vaste plan de modernisation et de réorganisation des activités, est désormais définitivement confirmée, dans un contexte également marqué par le prolongement des notables succès d'audience enregistrés dès 2010 par le groupe.

importants. 2011 a ainsi été la première année pleine de diffusion en arabe 24 h/24 pour France 24. Ce développement a été rendu possible par le renforcement des synergies au sein du pôle arabophone, entre la rédaction arabophone de France 24 et les équipes de la radio Monte Carlo Doualiya. RFI et MCD ont élargi leur diffusion sur les ondes FM, avec l'ouverture de nouveaux émetteurs au Burundi, au Sénégal, en Guinée équatoriale, au Liban, en Irak et bientôt en Libye. France 24 a pour sa part débuté sa diffusion sur la TNT en outre-mer.

Ces développements ont été appuyés par des subventions d'exploitation exceptionnelles en hausse de la part de l'État. AEF a ainsi bénéficié en 2011 d'une subvention d'exploitation versée par l'État de 320,2 M€ hors taxes, soit une augmentation de 7,6 M€ (+ 2,4 %) par rapport au financement public reçu en 2010, à laquelle s'est ajouté le versement d'une dotation spécifique de 7,5 M€ destinée à financer le paiement de la taxe sur les salaires. AEF a également reçu en 2011 une subvention exceptionnelle de 44,8 M€, destinée à financer une partie du

plan de départs volontaires, une partie du déménagement, et le coût du redressement fiscal de la chaîne multilatérale TV5 Monde, intégralement pris en charge par la France.

Ces développements se sont accompagnés d'importantes évolutions de structure. L'année 2011 a ainsi été marquée par la préparation d'un important plan de départs volontaires au sein des différentes entités de l'AEF (hors TV5 Monde), qui a commencé à être mis en œuvre début 2012 avec pour objectif le départ d'environ 120 collaborateurs de l'entreprise. Préparée en 2011, la fusion en une entreprise unique des sociétés AEF, RFI, France 24 et MCD a été approuvée par les différents conseils d'administration des sociétés concernées au mois de décembre 2011, et a été entérinée par l'assemblée générale extraordinaire de l'AEF tenue le 13 février 2012. L'AEF a enfin lancé en 2011 le déménagement de l'ensemble de ses activités vers un site unique à Issy-les-Moulineaux. À ce titre, AEF a pris à bail un immeuble de 14 500 m², qui jouxte directement les bureaux déjà occupés par France 24, ainsi qu'un plateau supplémentaire de 1 000 m² au niveau du second étage de France 24.

Dans ce contexte très particulier, l'année 2011 a par ailleurs été marquée par plusieurs missions d'audit et d'appui diligentées au sein de l'AEF. La mission de l'IGF demandée par les services du Premier ministre a rendu ses conclusions et publié son rapport au mois d'octobre 2011. Ce rapport, tout en validant la stratégie globale de l'entreprise, a notamment conclu à l'existence d'un cer-

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier 2011 : AEF annonce une progression de 1 000 % de la consultation de son site internet en Tunisie.
- 30 mars 2011 : premières présentations devant les IRP du projet de fusion/réorganisation de l'AEF.
- Avril 2011 : le conseil d'administration approuve le projet de prise de bail d'AEF dans ses nouveaux locaux à Issy-les-Moulineaux.
- Octobre 2011 : remise par l'Inspection générale des finances d'un rapport sur l'AEF alertant l'État sur les « zones d'incertitude budgétaire » contenues dans le plan d'affaire de l'entreprise.
- 2 décembre 2011 : le conseil d'administration d'AEF approuve la fusion.
- 5 juin 2012 : les ministres des Affaires étrangères et de la Culture confient à Jean-Paul Cluzel une mission d'évaluation sur la réforme de l'AEF.
- 12 juillet 2012 : Alain de Pouzilhac démissionne de ses fonctions de président-directeur général de l'AEF.

FICHE D'IDENTITÉ (au 30 juin 2011)

- **Textes constitutifs :** loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle.
- **Statut et capital :** société nationale de programme ayant le statut de société anonyme, détenue à 100 % par l'État.
- **Missions :** contribuer à la diffusion et à la promotion de la langue française, des cultures française et francophone, ainsi qu'au rayonnement de la France dans le monde, notamment par la programmation et la diffusion d'émissions de télévision et de radio ou de services de commu-

nication au public en ligne relatifs à l'actualité française, francophone, européenne et internationale ; définir ou contribuer à définir les orientations stratégiques et la coordination des services de communication audiovisuelle, en français ou en langues étrangères, destinés en particulier au public français résidant à l'étranger et au public étranger, édités par des sociétés dont elle détient tout ou partie du capital.

- **Principales participations :** les anciennes filiales Radio France internationale (100 %) et France 24 (100 %) ont été fusionnées avec AEF en 2012. AEF détient toujours 49 % de TV5 Monde.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations
sur l'endettement
financier

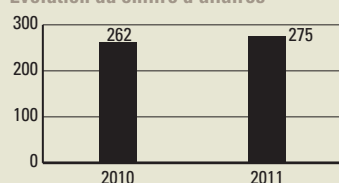
VII - Données
sociales

VIII - Ratios

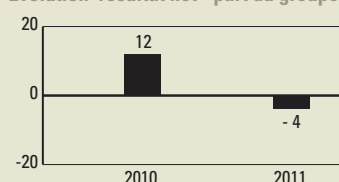
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA	NA
Chiffre d'affaires	262	275
dont réalisé à l'étranger	NC	NC
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	2	1
Résultat financier	-1	0
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	20	26
Résultat net - part du groupe	12	-4
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	12	-4
Total des immobilisations nettes/Actifs non courants	26	28
dont écart d'acquisition net	4	3
dont immobilisations incorporelles nettes	2	2
dont titres mis en équivalence	1	1
dont impôts différés actifs	0	0
Capitaux propres - part du groupe	7	4
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	18	45
Dettes financières nettes	-54	-58
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 553	1 415
Charges de personnel	121	122
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	NA	NA
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	77,7	86,5
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	168,8 %	-111,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-739,2 %	-1 654,3 %

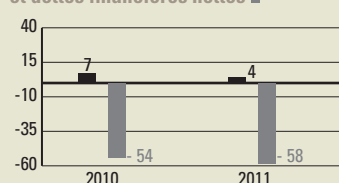
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



tain nombre d'incertitudes relatives à la trajectoire financière de l'entreprise, et notamment au développement de ses ressources propres, qui devront continuer de faire l'objet d'un suivi régulier au cours des prochains mois. Un rapport d'information parlementaire consacré à la « réforme de l'audiovisuel extérieur de la France » a également été publié le 6 mars 2012, qui explore plusieurs pistes d'évolution pour le futur des entités du groupe (avec notamment la perspective de rattachement à Radio France et/ou à France Télévisions).

Analyse financière

Le groupe AEF a présenté au 31 décembre 2011 un résultat net négatif de - 3,9 M€, qui s'explique principalement par l'inscription dans les comptes 2011 de l'intégralité du coût du plan de départs volontaires mis en œuvre en 2012 (provision de 24,5 M€), qui n'a pas été complètement financé par la subvention exceptionnelle versée par l'État à ce titre (17,8 M€).

En dehors de cet élément exceptionnel, le résultat 2011 est à l'équilibre pour la holding AEF et l'ensemble de ses filiales, ceci pour la troisième année consécutive (hors éléments exceptionnels). Le résultat d'exploitation 2011 ressort en effet à + 1,2 M€ pour l'AEF, en dépit d'une hausse des charges de personnel (122,5 M€, contre 120,7 M€ en 2010, soit + 1,5 %) qui s'explique principalement par l'effet en année pleine du passage à la diffusion 24 heures/24 de France 24 en arabe.

Il convient également de noter que la baisse apparente des recettes publicitaires de l'AEF (4,4 M€ contre 5,2 M€ l'an passé, soit une baisse de - 15,4 %) tient à des évolutions de périmètre (en 2010, les recettes publicitaires figuraient dans le compte de résultat consolidé d'AEF en brut, c'est-à-dire avant déduction des coûts de fonctionnement de la régie interne, tandis que ces recettes apparaissent désormais en net de la commission de régie prélevée par FTP au titre de la régie des recettes de France 24).

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Alain Duplessis de Pouzilhac (jusqu'au 12 juillet 2012) ■ Représentants de l'État : Laurence Franceschini, Roch-Olivier Maistre, Alexandre Grosse, Solenne Lepage, Pierre Sellal ■ Administrateurs désignés par le CSA : Francis Balle, Soumia Belaidi Malinbaum, Hélène Carrère d'Encausse, Greg Germain, Bernard Miyet ■ Administrateurs représentant le Parlement : Claudine Lepage (Sénat), Martine Martine/Assemblée nationale) ■ Administrateurs représentant les salariés : Joël Costi, Catherine Rolland ■ Mission de contrôle économique et financier : Françoise Miquel, Jean-Claude Hulot ■ Commissaires aux comptes : PWC, Ernst & Young ■

Perspectives

Plusieurs chantiers importants doivent encore être menés à terme, en partenariat entre l'État et AEF, pour accompagner et finaliser la réforme de l'audiovisuel extérieur.

Le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Culture et de la Communication ont en effet confié le 5 juin 2012 à Jean-Paul Cluzel une mission d'évaluation de la réforme en cours à l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF), examinant la pertinence stratégique et l'impact des décisions prises. Le rapport a été remis aux ministres le 25 juin 2012.

S'appuyant sur une analyse étayée des conditions de la convergence des médias notamment à la lumière d'exemples étrangers et de l'organisation des rédactions, le rapport conclut que la fusion des rédactions de France 24 et de RFI n'est pas pertinente compte tenu de l'identité et des missions de ces antennes, et de l'ambition de l'Audiovisuel extérieur de la France. En conséquence, Jean-Paul Cluzel préconise un audiovisuel extérieur réformé, fondé sur la séparation des rédactions de France 24 et de RFI, sur la reconstitution de deux directions d'antenne distinctes et sur la réaffirmation de l'identité et de la spécificité de France 24 et de RFI. Il confirme par ailleurs la fusion juridique des entités de l'AEF, la mutualisation des fonctions supports avec leur nouvelle organisation opérationnelle ainsi que le déménagement de RFI et MCD à Issy-les-Moulineaux. Conformément à ces recommandations, de nouvelles orientations stratégiques seront étudiées et soumises pour approbation au conseil d'administration sur un nouveau projet d'organisation, fondé sur des rédactions distinctes pour RFI et France 24, qui sera également soumis aux instances représentatives du personnel.

Dans ce contexte, le président-directeur général de l'AEF, Alain de Pouzilhac, a été amené à démissionner de ses fonctions le 12 juillet 2012.



En dépit de la montée en puissance spectaculaire des nouvelles chaînes de la TNT, France Télévisions est restée en 2011, comme en 2010, le premier groupe audiovisuel français, se distinguant par une part d'audience proche des 30 % en moyenne

annuelle (29,9 % sur l'ensemble de l'année 2011). L'année 2011 a été la deuxième année de mise en œuvre de la réforme de l'audiovisuel public, dont les contours avaient été définis par la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision. Cette année aura également été marquée par l'application du plan stratégique « Conquête et reconquête » et du contrat d'objectifs et de moyens conclu par Rémy Pflimlin avec l'État, pour la période 2011-2015, après son arrivée à la tête de l'entreprise au second semestre 2010. Dans un contexte où la profonde mutation des usages de l'image se conjugue à un bouleversement du modèle économique de l'audiovisuel public, ces orientations stratégiques doivent permettre à l'entreprise à la fois de sécuriser sa trajectoire financière et de conserver sa position de leader d'un marché en perpétuelle mutation.

Faits marquants

L'année 2011 a été marquée par la poursuite du développement des chaînes de la TNT. Leur part d'audience est ainsi passée entre 2010 et 2011 de 31,9 % à 34,8 %, tandis que la part d'audience des chaînes dites « historiques », dans le même temps, poursuivait son recul, de 68,1 % à 65,2 % selon Médiamétrie. Ce phénomène risque de s'accroître avec le lancement de six nouvelles chaînes à vocation nationale diffusées sur la TNT, prévu le 12 décembre 2012 (et devant couvrir 50 % de la population métropolitaine au deuxième trimestre 2013).

Dans ce contexte de plus en plus concurrentiel, France Télévisions

a connu une érosion logique de sa part d'audience. La part d'audience annuelle moyenne du groupe a en effet atteint 29,9 % en 2011 contre 31,6 % en 2010 (dont 14,9 % pour France 2 ; 9,7 % pour France 3 ; 3,3 % pour France 5 et 2 % pour France 4 notamment), France Télévisions réussissant néanmoins à maintenir sa place de premier groupe audiovisuel en France.

Certains secteurs d'activité ont directement et fortement contribué à ces succès d'audience. On retiendra notamment que l'année 2011 a été marquée par une actualité nationale et internationale particulièrement chargée qui a entraîné une activité extrêmement soutenue pour les deux rédactions nationales de France 2

FICHE D'IDENTITÉ

■ **Textes constitutifs :** loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, modifiée par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle.

■ **Capital :** société nationale de programme ayant le statut de société anonyme détenue à 100 % par l'État.

■ **Missions :** la société nationale de programme France Télévisions est chargée de « concevoir et programmer des émissions de télévision à caractère national, régional et local ainsi que des émissions de radio ultramarines. Elle édite et diffuse également plusieurs services de communication audiovisuelle, y compris des services de médias audiovisuels à la demande, répondant aux missions de service public définies à l'article 43-11 et dans son cahier des charges. Les caractéristiques respectives de ces services sont précisées

par son cahier des charges. Elle peut les éditer par l'intermédiaire de filiales dont la totalité du capital est détenue, directement ou indirectement, par des personnes publiques. Elle tient compte du développement des technologies numériques pour assurer l'accès de tous les publics à ses programmes. Dans le respect de l'identité des lignes éditoriales de chacun des services qu'elle édite et diffuse, France Télévisions veille par ses choix de programmation et ses acquisitions d'émissions et d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques à garantir la diversité de la création et de la production. France Télévisions reflète dans sa programmation la diversité de la société française et veille à engager une action adaptée pour améliorer la présence de cette diversité dans les programmes. France Télévisions conçoit et diffuse en région des programmes qui contribuent

à la connaissance et au rayonnement de ces territoires et, le cas échéant, à l'expression des langues régionales. Ces programmes sont diffusés à travers des décrochages spécifiques, y compris aux heures de grande écoute, et peuvent être repris au niveau national. Ils reflètent la diversité de la vie économique, sociale et culturelle en région et proposent une information de proximité. Lorsqu'ils diffusent des journaux télévisés, les services de la société France Télévisions disposent d'une ligne éditoriale indépendante ».

■ **Principales filiales du groupe :** France Télévisions Publicité (100 %), France Télévisions Distribution (100 %), Arte France (45 %), Planète Thalassa (34 %), Jeunesse TV (34 %), Euronews (24 %).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

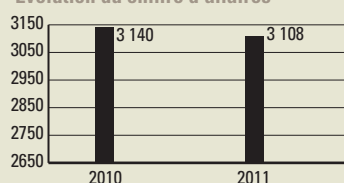
VIII - Ratios

Informations complémentaires

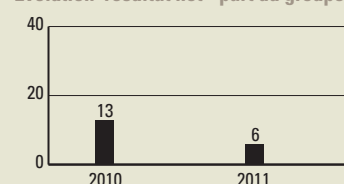
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires net	3 140	3 108
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	31	-1
Résultat financier	-6	-2
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	147	77
Résultat net - part du groupe	13	6
Résultat net - intérêts minoritaires	-1	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	12	6
Total des immobilisations nettes	577	617
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	83	90
dont immobilisations financières nettes	44	45
Capitaux propres - part du groupe	548	554
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	185	175
Dettes financières nettes	10	121
Dettes financières brutes à plus d'un an	180	175
Effectifs en moyenne annuelle	10 732	10 925
Charges de personnel	884	908
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,4 %	0,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	82,4	83,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,2 %	1,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	1,8 %	21,9 %
Redevance	2 050	2 103
Ressource publique complémentaire	423	362
Productions et coproductions immobilisées	50	54
Droits de diffusion acquis net	805	853
Engagements sur programme hors bilan	610	525
Droits sportifs hors bilan	264	536

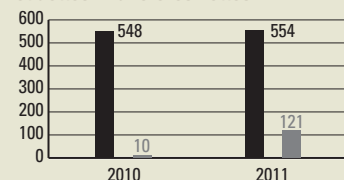
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



et France 3, notamment au cours du premier semestre. Au total les deux rédactions nationales ont produit 42 heures de programme supplémentaires par rapport à 2010. Dans ce contexte, les journaux télévisés, notamment de France 2, ont continué d'afficher en 2011 un excellent niveau : 2,8 millions de téléspectateurs à 13 heures (19,6 % de PdA) et 4,9 millions à 20 heures (20,5 % de PdA). À 20 heures, l'écart avec TF1 se réduit à 7,5 points en 2011 (contre 10,1 points en 2010).

L'année 2011 a également été marquée par le profond remaniement du dispositif audiovisuel public outre-mer : l'arrivée outre-mer en novembre 2011 des chaînes nationales de FTV a entraîné la disparition de la chaîne de rediffusion Tempo, tandis que les grilles des chaînes Télé Pays ont dû évoluer en profondeur pour donner naissance aux neuf « Outremer Premières ». Ce passage, réussi techniquement, présente un bilan difficile en matière d'audience : les parts d'audience des chaînes publiques locales ont chuté, sans toutefois que le public se reporte intégralement vers les chaînes publiques nationales qui étaient devenues accessibles. Ainsi, non seulement l'audience des nouvelles Outremer Premières est inférieure à celle des anciennes Télé Pays, mais l'audience globale du bouquet FTV a diminué avec le passage à la TNT outre-mer. Les raisons de cette baisse sont multiples : extension de l'offre payante, qui était déjà très importante, refonte complète des grilles de programmes des chaînes publiques locales, qui ont perturbé les habitudes de consommation ; nécessité de trouver avec les opérateurs de réseaux et les concurrents privés un nouvel équilibre, le *must carry* en faveur des chaînes publiques n'ayant pas toujours été assuré dans les conditions initialement prévues. Si ce sujet doit faire l'objet dans les prochains mois d'une vigilance particulière, il faut toutefois noter que la refonte des grilles des Outremer Premières

a constitué une réussite tangible, avec un passage dès la première année de 20 % à 76 % de programmes spécifiques, soit une cible 2015 du COM atteinte avec quatre ans d'avance.

France Télévisions s'est distinguée, au cours de l'année 2011, comme au cours des premiers mois de l'année 2012, par le caractère exceptionnel de son offre sportive. Au cours de l'année 2011, ce sont ainsi pas moins de 1 059 heures de sport qui ont été diffusées sur France 2, France 3 et France 4, dont 804 heures de retransmissions en direct. 109 disciplines différentes ont ainsi été traitées, dont 17 en direct. L'année 2011, outre la diffusion d'événements classiques sur le service public (Roland-Garros, Tournoi des six nations, Tour de France), ou plus exceptionnels (on peut notamment citer la diffusion de 28 matchs de la Coupe du monde de rugby), a permis à France Télévisions (avec le soutien de son actionnaire) de consolider son portefeuille de droits sportifs, avec le renouvellement du contrat pour la diffusion exclusive du Tournoi des six nations (jusqu'en 2017), la diffusion du Tour de France (jusqu'en 2015), ou la diffusion des Jeux olympiques d'hiver 2014 et 2018, et des Jeux olympiques d'été 2016 et 2020. Enfin, l'accord conclu avec la Ligue de football professionnel permettra à France Télévisions, avec la diffusion de la Coupe de la Ligue jusqu'en 2015/2016, de continuer à offrir sur le service public du football professionnel de club.

France Télévisions aura également consacré en 2011, conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'État, des sommes considérables au soutien à la création audiovisuelle. Au total, ce sont ainsi plus de 416 M€ qui ont été investis par toutes les chaînes du groupe, et dans tous les genres patrimoniaux, à commencer par la fiction avec plus de 272 M€ d'investissements.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Rémy Pflimlin ■ Administrateurs représentant l'État : Vincent Bouvier, Laurence Franceschini, Éric Garandeau, Alexandre Grosse, Solenne Lepage ■ Administrateurs représentant le Parlement : Patrick Bloche (député), Jean-Pierre Leleux (sénateur) ■ Administrateurs désignés par le CSA : Christophe Beaux, Henriette Dorion-Sébéroué, Patricia Langrand, Jacques Martial, Dominique Wolton ■ Représentants des salariés : Laurent Bignolas, Rony Gadet ■ Mission de contrôle économique et financier : Jean-Charles Auberon ■ Commissaires aux comptes : PWC, Ernst & Young ■

Au-delà des audiences, France Télévisions s'est dotée au cours de l'année 2010 d'un baromètre qualitatif permettant de mesurer la satisfaction du public devant les programmes proposés. De bonnes performances ont été enregistrées, notamment au début de l'année 2011. Ce baromètre qualitatif permet entre autres de distinguer de façon spécifique les programmes de France 4 dans l'univers des nouvelles chaînes de la TNT : France 4 est ainsi en 2011 la chaîne de la TNT la mieux notée par les téléspectateurs, avec 6,8/10 de note de satisfaction attribuée par les téléspectateurs de 15 ans et plus. La chaîne obtient également la meilleure note sur son public cible, les 15-34 ans, avec 6,9/10. Sur le terrain de « l'innovation de programmes », elle est citée comme la première chaîne TNT et perçue comme la première chaîne TNT qui « offre régulièrement des programmes qui vous font réfléchir ».

La fréquentation des sites internet du groupe a elle aussi largement progressé au cours de l'année 2011. Les sites internet de France Télévisions présentent ainsi un total de 31,2 millions de vidéos visionnées, soit une augmentation de 91 % par rapport à janvier 2011. FTV, au cours des derniers mois, a non seulement élargi son offre en télévision de rattrapage, mais également ouvert de nouveaux services, y compris en outre-mer avec la possibilité depuis fin août 2011 de regarder en direct les Outremer Premières, en wifi ou via la 3G, grâce à l'application iPad et iPhone de France Télévisions. Géolocalisée, cette application propose automatiquement le direct-antenne de la première chaîne diffusée dans la région.

France Télévisions a également poursuivi en 2011 ses efforts de réorganisation interne et de mise en œuvre progressive de « l'entreprise commune ». En matière de ressources humaines, FTV s'est ainsi attachée à clarifier les rôles de chacun dans la nouvelle organisation et a engagé la négociation d'un nouveau corpus de règles statutaires pour l'ensemble des salariés, afin de disposer d'un cadre de gestion unifié. FTV a parallèlement cherché à maximiser le redéploiement des ressources humaines vers les développements prioritaires, via

la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et la définition de parcours de formation. Enfin, elle a progressé sensiblement, au gré d'accords d'étapes (journalistes, temps de travail) sur la voie d'un accord collectif.

Analyse financière

Dans un contexte de finances publiques particulièrement contraint, l'État a consenti dans le cadre du COM un effort très significatif en accordant à France Télévisions des taux de progression de la ressource publique importants. France Télévisions est en effet depuis la loi du 5 mars 2009, qui a supprimé la publicité en soirée, une entreprise très largement financée par des ressources publiques. Ces dernières, qui ont atteint 2 464 M€ en 2011, ont ainsi représenté plus de 79 % du chiffre d'affaires net du groupe (dont le total s'est élevé pour l'exercice 2011 à 3 108 M€). Dans ce contexte, même si les concours publics versés à France Télévisions en 2011 ont été légèrement inférieurs à ce qui était prévu en LFI, suite au partage de l'excédent de 52 M€ de recettes publicitaires par rapport à la LFI, le fait que le contrat d'objectifs et de moyens envisage une progression annuelle moyenne de 2,2 % entre 2011 et 2015 constitue un soutien majeur au développement de l'entreprise.

En effet, dans le même temps, les ressources de publicité et de parrainage du diffuseur ont chuté de 4 % entre 2010 et 2011, s'établissant à 423,7 M€ au titre de l'exercice 2011 contre 441,3 M€ pour l'année 2010. La tendance constatée l'an passé à la croissance des ressources propres s'est donc inversée (en 2010, les recettes publicitaires avaient connu une hausse de plus de 9 % par rapport à 2009, ce qui avait permis à l'État de réduire de près de 35 M€ la dotation complémentaire accordée à France Télévisions sur le budget général de l'État au titre de l'exercice 2010). Outre les évolutions à la baisse du marché publicitaire, l'une des explications de cette chute, pour une part modeste, tient à l'application par l'entreprise d'une charte du parrainage. Entrée en vigueur

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 20 juillet 2011 : présentation en Conseil des ministres des grands axes du contrat d'objectifs et de moyens.
 - 22 novembre 2011 : signature par François Baroin, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Valérie Pécresse, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication et Rémy Pflimlin, président-directeur général de France Télévisions, du contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2011-2015 de France Télévisions.
 - 23 janvier 2012 : France Télévisions remporte l'appel d'offres lancé par la Ligue de football professionnel pour la diffusion de la Coupe de la Ligue jusqu'en 2015-2016.
 - 17 avril 2012 : lancement par France Télévisions d'un service de télévision connectée pour l'émission *C dans l'air* présentée par Yves Calvi.
- Juin 2012 : France Télévisions remporte l'appel d'offres lancé par la Fédération française de rugby pour la diffusion des « tournées d'automne » de l'équipe de France de rugby.

en fin d'année 2010 et visant à encadrer les pratiques de parrainage (en matière de durée et de contenus) afin de ne pas brouiller la perception de la suppression de la publicité en soirée, cette charte a en effet principalement produit ses effets sur l'exercice 2011 et s'est traduite par un recul de 15,6 % de ce type de recettes.

En dépit de ces contraintes sur ses ressources propres, France Télévisions a consacré des sommes toujours plus importantes au financement de ses programmes, ainsi que le prévoyait son COM dès 2011. Le coût des programmes 2011 s'établit ainsi à 2 076,4 M€. Il est supérieur de 2,7 % au coût des programmes de l'année 2010.

L'extinction de la diffusion analogique a permis à France Télévisions de présenter des coûts de diffusion en baisse de plus de 30 % (à 132 M€ contre 195 M€ au cours de l'exercice 2010) et de dégager ainsi des marges de manœuvre. En revanche, les charges de personnel ont continué d'augmenter de façon significative en 2011. Celles-ci passent en effet de 883,8 M€ à 908 M€. Ce mouvement de hausse prolonge et accélère celui observé l'an passé : les charges de personnels progressent en effet entre 2010 et 2011 de 2,7 %, contre + 2,3 % entre 2009 et 2010. Les effectifs passent de même de 10 732 à 10 925 ETP en comptes consolidés, tandis que la part des personnels non permanents continue elle aussi de croître, passant de 17,65 % à 19,43 % des effectifs totaux. La hausse des effectifs s'observe à la fois au sein du diffuseur (de 9 267 ETP à 9 432 ETP, + 1,7 %) et des autres activités (de 689 à 730 ETP, + 5,95 %).

L'ensemble de ces éléments se traduit par un résultat d'exploitation très proche de l'équilibre mais légèrement déficitaire pour l'année 2011, à - 600 K€. L'effet fiscal et les produits exceptionnels permettent du reste à l'entreprise de présenter un résultat net positif de 5,9 M€. La trésorerie est par ailleurs en forte baisse entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011 : elle passe en effet de 190,7 M€ à 71,9 M€. Au final, l'entreprise est restée sensiblement en ligne avec le budget adopté en conseil d'administration.

Perspectives

L'année 2012 sera à nouveau pour France Télévisions un exercice marqué par de nombreuses évolutions.

La transition vers l'entreprise unique est encore en cours. Elle doit notamment se décliner à l'automne 2012 à travers l'harmonisation des conditions de travail et des statuts des personnels issus d'entreprises diverses, qui feront l'objet de négociations intenses entre la direction et les représentants du personnel.

L'avenir du groupe passera naturellement par la poursuite de ses développements sur les nouveaux supports, et notamment sur la télévision connectée. À l'occasion de Roland-Garros 2011, France Télévisions a ainsi lancé avec succès la première opération de TV connectée, inaugurant en France le nouveau standard européen HbbTV, en partenariat avec plusieurs prestataires privés et la Fédération française de tennis. Cette expérience déjà élargie au cours du mois de septembre 2011 est appelée à s'amplifier avec le développement, au cours des prochains mois, de la télévision connectée.

De nombreux projets d'évolution du périmètre et des missions de la chaîne ont enfin été évoqués, qui vont de la réforme de l'offre de programmes régionaux à la constitution d'une nouvelle chaîne dédiée à la jeunesse. L'État, actionnaire de France Télévisions, mais aussi principal soutien financier de l'entreprise et régulateur du secteur, prendra naturellement une part prépondérante aux décisions qui seront prises sur ces différents sujets, et continuera d'accompagner l'entreprise dans ses futurs développements.



© DR



Radio France est une société nationale de radiodiffusion, constituée sous la forme d'une société à capitaux publics dont l'État est l'unique l'actionnaire. Premier groupe radiophonique en audience cumulée et en part d'audience, avec plus de 13,6 millions d'auditeurs quotidiens en

2011, soit 368 000 de plus qu'en 2010, Radio France s'appuie sur six chaînes complémentaires (France Inter, France Info, France Culture, France Musique, Fip et Le Mouv'), ainsi que sur les 43 stations locales composant le réseau France Bleu. L'année 2011 a vu la confirmation des bons résultats financiers enregistrés au cours des années précédentes. Le résultat net (positif depuis 2007) s'établit en effet en 2011 à plus de 7 M€, en dépit d'un contexte publicitaire moins favorable que l'an passé.

Faits marquants

Après le changement d'équipe dirigeante enregistré en 2009 avec l'arrivée de Jean-Luc Hees et la signature le 29 juillet 2010 d'un contrat d'objectifs et de moyens déterminant pour la période 2010-2014 la stratégie de l'entreprise, **l'année 2011 a été une année particulièrement positive pour le groupe, dont la part d'audience s'est établie à 22,9 %, en hausse de 4,6 % par rapport à 2010.** Quatre stations de Radio France ont particulièrement progressé : France Inter, France Info, France Culture et France Musique.

La création en juillet 2011 d'une « direction des nouveaux médias » (en lieu et place de la direction du multi-média) a permis d'impulser une nouvelle dynamique à la présence de Radio France sur les territoires numériques. Plusieurs démarches complémentaires et innovantes ont été engagées dans ce cadre : accompagnement et enrichissement des programmes de Radio France par la mise en place d'offres web et mobiles complémentaires, mise à disposition de données associées aux programmes (visuelles,

textes), refonte des sites *franceinter.fr*, *franceinfo.fr* et *lemouv.fr*, déploiement d'un player audio et vidéo sur les sites de France Culture, France Inter, France Info et Le Mouv', etc. Plusieurs captations vidéo ont été réalisées avec l'objectif de fournir des images de compléments. Au total, en 2011, les sites de Radio France représentent une moyenne mensuelle de 13,5 millions de visites, 38,9 millions de pages vues et 113 millions de téléchargements de *podcasts* (en hausse d'environ 8 % en un an). 2,5 millions d'utilisateurs ont téléchargé l'une des applications mobiles, toutes plateformes confondues, au cours de l'année écoulée.

L'année 2011 a en outre été marquée par la négociation du nouvel accord collectif, initiée en 2010, qui a abouti en mars à un accord pour les journalistes conclu avec le SNJ et FO. Cependant, l'exercice d'un droit d'opposition par les autres organisations syndicales n'a pas permis l'entrée en vigueur du nouvel accord Journalistes. En conséquence, la direction a mis en œuvre des mesures unilatérales qui s'appliquent depuis mars 2011. Pour les personnels techniques et administratifs (PTA), les

négociations pour un nouvel accord ont repris en mai 2011 et se poursuivront jusqu'à l'automne 2012. Les enjeux de cette négociation portent sur la mise en place d'un nouveau système de classification, la clarification des différents rôles (direction, encadrement et représentants du personnel) et la prévoyance lourde.

Radio France a également poursuivi en 2011 son grand chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France. 2011 a été marquée par la mise en service de la première phase (réhabilitation de la tour, de la radiale et de la petite couronne) du chantier ainsi que l'avis favorable de la commission de sécurité de la Préfecture de police de Paris le 14 octobre 2011. Concernant la première phase, qui avait débuté en juin 2009, les travaux devaient s'achever le 8 avril 2011 mais des intempéries et les retards de certaines entreprises du chantier ont décalé la fin des travaux. Les ouvrages de la phase 1 ont finalement été réceptionnés avec réserves le 30 septembre 2011. Les deux principales réserves ont été levées au 1^{er} mars 2012, suite notamment aux adaptations intervenues sur l'acoustique

FICHE D'IDENTITÉ

■ Textes constitutifs

1^o Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.

2^o Cahier des missions et des charges de Radio France approuvé par décret du 13 novembre 1987, modifié par les décrets du 10 octobre 2000, du 21 juillet 2004, du 27 mai 2005 et du 1^{er} juin 2006.

3^o Statuts tels qu'approuvés par les décrets

n°s 88-337 du 11 avril 1988, 89-618 du 31 août 1989, 95-610 du 5 mai 1995 et 2001-1096 du 19 novembre 2001.

■ Capital : 1 560 000 € (détenu à 100 % par l'État), soit 40 000 actions de 39 € chacune (décret n° 2001-1096 du 19 novembre 2001).

■ Missions : selon l'article 44-III de la loi du 30 septembre 1986, la société nationale de programme Radio France est chargée de concevoir et de programmer des émissions de radio de caractère national

et local, destinées à être diffusées sur tout ou partie du territoire métropolitain. Elle favorise l'expression régionale sur ses antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle valorise le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement.

■ Participations : société du Grand Théâtre des Champs-Élysées : 33,9 % ; Médiamétrie : 13,5 % ; Arte France : 15 %.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

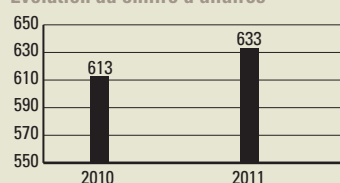
VIII - Ratios

Informations complémentaires

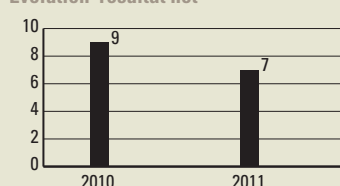
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	613	633
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8	0
Résultat financier	1	5
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	24	24
Résultat net - part du groupe	9	7
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	9	7
Total des immobilisations nettes	195	244
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	12	16
dont immobilisations financières nettes	3	3
Capitaux propres hors subventions d'investissement-Part du groupe	29	36
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	63	68
Dettes financières nettes	-68	-65
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	4 218	4 199
Charges de personnel	363	377
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	1,5 %	1,1 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	86,1	89,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	31,6 %	20,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	550	567
Subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres	78	99

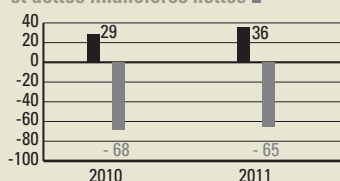
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



du studio de l'agora. Le nouveau parking de la Maison de Radio France a, lui, été réceptionné avec réserves le 26 août 2011. Suite à ces réceptions et au passage de la commission de sécurité, l'ensemble des emménagements prévus dans les bureaux de la tour, radiale et petite couronne ont pu être achevés. Les travaux de la phase 1 bis (construction de l'auditorium) et de la phase 2 (réhabilitation de la partie « établissement recevant du public » de la grande couronne) ont respectivement démarré le 15 novembre 2011 et le 3 janvier 2012. La subvention d'investissement allouée par l'État pour financer ces travaux de réhabilitation au titre de l'année 2011 s'est élevée à 26,1 M€ TTC, soit une hausse de 3,3 M€ par rapport à la subvention obtenue au titre de l'exercice précédent. Cette subvention a été intégralement versée au cours de l'exercice.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de Radio France a connu entre 2010 et 2011 une progression marquée (+ 3 %), passant de 613,3 M€ à 632,7 M€. Cette hausse reflète à la fois la croissance de la ressource publique de fonctionnement, qui a progressé de 19 M€ (+ 3,5 % par rapport à 2010), et celle, plus modeste, des ressources propres, en hausse de 0,5 M€ (les ressources propres de Radio France sont ainsi passées de 63,6 M€ à 64,1 M€). La part des ressources propres dans le chiffre d'affaires total est donc relativement stable, à 10,1 % contre 10,2 % en 2009 et 10,4 % en 2010. Les recettes publicitaires ont en effet été pénalisées par un contexte de marché globalement moins porteur que l'an passé (le marché de la publicité radio, en 2011, est resté stable dans son ensemble mais une évolution négative a été constatée sur le périmètre plus limité des annonceurs autorisés pour Radio France, dont notamment le secteur des mutuelles et assurances qui est traditionnellement un contributeur important aux recettes publicitaires de France Inter notamment).

Le montant global des frais de personnel s'élève pour l'exercice 2011 à 376,8 M€, soit une progression de 3,8 % par rapport à 2010. Alors que les effectifs avaient progressé entre 2009 et 2010 (avec notamment les créations de postes dans les nouvelles stations France Bleu Maine, pour 16,5 ETP, et France Bleu Toulouse, pour 7,1 ETP), le niveau d'emploi s'est stabilisé (croissance des effectifs de 0,1 % représentant + 2,9 ETP par rapport à 2010, avec un total qui ressort à 4 607,7 ETP pour l'année 2011).

Radio France présente en outre un résultat financier positif de 4,7 M€, principalement composé des produits de cession des valeurs mobilières de placement (dont la réalisation d'une plus-value de 3,1 M€) et des intérêts sur les placements (réalisés et en cours). Radio France s'est adaptée au contexte général des taux d'intérêt bas en allongeant la durée moyenne de ses placements afin d'en augmenter la rémunération, tout en respectant sa politique de placement sans risque.

Au total, Radio France présente donc à nouveau fin 2011 un résultat net positif, d'un montant de 7,1 M€.

Perspectives

La poursuite du chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France constituera immanquablement un dossier prioritaire pour l'année 2012. Après la livraison de la phase 1 et du parking en 2011, l'année 2012 voit en effet le démarrage des travaux de la phase 2 et la poursuite du chantier de l'auditorium et des grands studios.

Le développement de l'offre numérique devra également se poursuivre, ainsi que les efforts menés pour redresser l'audience, qui devront désormais se concentrer en 2012 sur le Mou'v', dont la nouvelle grille, mise en place à la rentrée 2011 avec un format profondément refondu, nécessitera un accompagnement dans la durée. Afin de compléter le maillage territorial par le réseau France Bleu, l'ouverture d'une 44^e station à Saint-Étienne est également en préparation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Luc Hees ■ Administrateurs représentant l'État : Laurence Franceschini, Marie-Alexandre Grosse, François Séners ■ Administrateurs désignés par le CSA : Hélène Fatou, Bernard Latarjet, Muriel Mayette, Alain Trampoglieri ■ Administrateurs représentant le Parlement : Michel Françaix (député), David Assouline (sénateur) ■ Administrateurs représentant les salariés : Véronique Barnet, Lionel Thompson ■ Mission de contrôle économique et financier : Anne Cazala ■ Commissaires aux comptes : PWC, Ernst & Young ■



Dexia est entrée dans le périmètre des participations de l'État en septembre 2008 en période de crise financière aiguë, dans le cadre d'un premier plan de soutien qui reposait également sur la mise en place par les gouvernements belge, français et luxembourgeois d'une garantie des émissions obligataires du groupe et d'une garantie des obligations de liquidité de Dexia à l'égard de sa filiale FSA Asset Management LLC (FSAM).

Après un retour aux bénéfices en 2009, le groupe a été fortement impacté par l'aggravation des tensions sur les dettes souveraines de certains pays de la zone euro. Confronté à une crise de liquidité à la suite de la mise sous surveillance négative de sa notation *unsecured*, Dexia a été contraint de modifier profondément le périmètre et la stratégie du groupe et de demander à nouveau le soutien des États, qui ont notifié à la Commission européenne le 21 mars 2012 un plan organisant la résolution ordonnée du groupe et sur lequel la Commission européenne doit se prononcer. Fin 2011, le capital est détenu à 17,6 % par la Caisse des Dépôts, à 14,3 % par le Holding Communal belge, à 12 % par le groupe Arco, 5,7 % par l'État français, à 5,7 % par les trois régions belges, à 5,7 % par l'État fédéral belge, à 5 % par le groupe Ethias, et à 3 % par CNP Assurances. L'actionnariat salarié représente 0,6 % et le capital flottant 30,3 %.

Faits marquants

La première partie de l'année 2011 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation élaboré par la nouvelle direction du groupe, nommée en octobre 2008, et acté dans le cadre des engagements communautaires. Conformément à ces engagements, le bilan de Dexia a été réduit (518 Md€ mi-2011 contre 651 Md€ en 2008) via la cession de prêts et titres appartenant au portefeuille d'actifs financiers non stratégiques (*legacy portfolio*) et celle de certaines franchises commerciales : la vente de Dexia Banka Slovensko a été finalisée en mars 2011 et un accord a été signé en juin 2011 pour celle de Deniz Emeklilik, la filiale d'assurance vie et retraite de DenizBank en Turquie (cession finalisée en octobre).

Le contexte macroéconomique difficile notamment au sein de la zone euro a conduit le conseil d'administration de Dexia à décider, le 27 mai 2011, une accélération des cessions d'actifs du *legacy portfolio*, et notamment la cession des 6,4 Md€ garantis

de FSAM, afin d'améliorer son profil de risque.

L'aggravation de la crise de la dette souveraine, au début de l'été 2011, a fortement accru les tensions sur la liquidité du groupe. Entre fin avril et fin juin, le financement non sécurisé du groupe a été réduit de plus de 22 Md€, suite à la mise sous revue avec perspective négative des notations des principales entités opérationnelles du groupe au cours des mois de mars (Moody's) et mai 2011 (S&P). Au second semestre, le financement non sécurisé du groupe s'est encore réduit de 15 Md€, notamment suite à une nouvelle mise sous surveillance par Moody's le 3 octobre des notations à long et court terme de Dexia, alors que dans le même temps, la baisse des taux d'intérêt a accru les besoins de liquidité du groupe au titre du collatéral à verser à ses contreparties de *swap* de plus de 15 Md€.

Dans ce contexte, et au vu des conséquences systémiques qu'aurait pu avoir un éventuel défaut de paiement de la banque, les États belge, français et luxembourgeois ont décidé

d'apporter leur soutien au groupe sous la forme d'une garantie de liquidité de 90 Md€ lui permettant de se refinancer et de porter à maturité ses actifs résiduels (présentant un risque de crédit globalement faible, mais très peu liquides), les entités opérationnelles du groupe devant quant à elles être cédées : la nationalisation de Dexia Banque Belgique a été finalisée dès octobre. Ont été par ailleurs annoncées les cessions de Dexia Banque Internationale à Luxembourg (protocole signé en décembre 2011), Dexia Municipal Agency (un protocole de négociation a été signé en octobre 2011, suivi par la conclusion d'un accord de principe en février 2012 et par la signature d'un protocole d'intention en mars 2012), Dexia Asset Management (entrée en négociation finale en juin 2012), RBCD Investor Services (transaction finalisée le 27 juillet 2012) et Denizbank (entrée en négociation exclusive avec Sberbank annoncée le en mai 2012).

Ces mesures font l'objet d'un plan de résolution ordonnée qui a été notifié à la Commission européenne le 21 mars 2012, cette dernière ayant, compte tenu de l'urgence, accepté temporairement la mise en place d'une garantie de financement provisoire par les États à hauteur de 45 Md€ le 21 décembre 2011.

FICHE D'IDENTITÉ

■ Dexia est une institution financière de droit belge, spécialisée dans les métiers de la banque de détail et commerciale en Europe (principalement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie), le financement du secteur public et l'*Asset Management and Services*. Elle intervenait via ses principales filiales Dexia Crédit Local, Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg et DenizBank en Turquie. Le groupe compte environ 22 500 collaborateurs fin décembre 2011.

■ Suite aux très fortes tensions sur la liquidité du groupe liées à l'aggravation de la crise souveraine au sein de la zone euro au second semestre de l'année 2011, la Belgique, la France et le Luxembourg ont notifié le 31 mars à la Commission européenne un plan de résolution ordonnée de Dexia reposant sur la cession des principales franchises commerciales du groupe et le portage à maturité du

portefeuille d'actifs au moyen d'une garantie de financement accordée par ces trois États.

■ Auparavant, Dexia a bénéficié, entre le 9 octobre 2008 et le 30 juin 2010, de la part de la Belgique, de la France et du Luxembourg, d'une garantie à première demande sur ses émissions de dette obligataire. Par ailleurs, dans le cadre de la vente de FSA Insurance à Assured Guaranty, les États français et belge ont accordé à Dexia une garantie souveraine sur les obligations de Dexia, au titre de sa propre garantie des actifs du portefeuille de produits financiers de FSA Asset Management LLC, afin de permettre la cession de l'activité de monoline FSA. Dexia a également bénéficié d'une augmentation de capital souscrite par les trois États français, belge et luxembourgeois ainsi que par les actionnaires historiques du groupe.

Analyse financière

Après un retour à la rentabilité en 2009 et 2010, les résultats du groupe pour l'exercice 2011 se sont soldés par une perte nette de 11,6 Md€, qui s'explique notamment par les éléments suivants :

- une perte de 4,2 Md€ sur la cession de Dexia Banque Belgique à l'État belge ;
- une perte de 1 Md€ au titre de la cession à venir de Dexia Municipal Agency ;
- un provisionnement sur les obligations souveraines grecques et les expositions assimilées, pour un montant de 3,4 Md€ ;

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Structure financière

VII - Données sociales

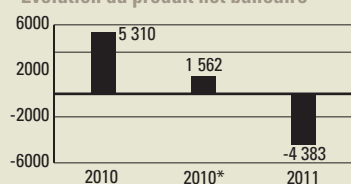
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

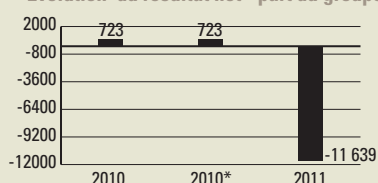
	2010	2010*	2011
Capital détenu par l'État (en %)	5,7	5,7	5,7
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	17,6	17,6	17,6
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	275	275	31
Produit net bancaire	5 310	1 562	- 4 383
Frais de gestion	- 3 703	- 1 136	- 1 114
Résultat brut d'exploitation	1 607	426	- 5 497
Coût du risque	- 641	- 611	- 551
Résultat d'exploitation	966	- 185	- 6 237
Résultat net - part du groupe	723	723	- 11 639
Résultat net - intérêts minoritaires	74	74	- 2
Résultat net de l'ensemble consolidé	797	797	- 11 641
Total bilan	566 735	566 735	412 759
dont instruments financiers en valeur de marché par résultat	9 288	9 288	2 690
dont actifs disponibles à la vente	50	50	110 359
dont prêts et créances sur la clientèle	353 307	353 307	173 550
dont écart d'acquisition net	1 820	1 820	1 042
Capitaux propres - part du groupe	8 945	8 945	- 2 018
Intérêts minoritaires	1 783	1 783	1 698
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	NA	NA	NA
Provisions pour risques et charges	1 498	1 498	332
Ratio Tier 1	13,1 %	13,1 %	7,6 %
Fonds propres Tier 1 (en Md€)	18,4	18,4	6,3
Effectifs au 31 décembre - ETP moyen	27 148	27 148	22 461
Charges de personnel	1 878	716	722
Résultat par action ordinaire au titre de l'exercice	0,39	0,39	NA
Ratio d'adéquation des fonds propres	14,7 %	14,7 %	10,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	69,2	26,4	32,1
Coefficient d'exploitation	69,7 %	69,7 %	NA
ROE (résultat net groupe/capitaux propres)	8,1 %	8,1 %	576,8 %
ROA (résultat net groupe/total bilan)	0,1 %	0,1 %	- 2,8 %

*Retraité en accord avec IFRS 5, afin de présenter une information comparative, suite à la restructuration du groupe.

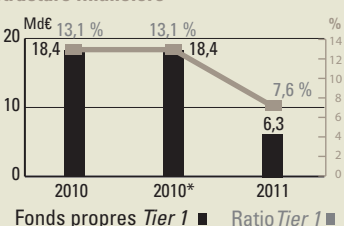
Évolution du produit net bancaire



Évolution du résultat net - part du groupe



Structure financière



*Retraité en accord avec IFRS 5, afin de présenter une information comparative, suite à la restructuration du groupe.

• une perte de 2,6 Md€ réalisée sur les cessions d'actifs du *legacy portfolio* (notamment sur le portefeuille de *financial products* de FSAM).

Au 31 décembre 2011, le bilan du groupe représente 413 Md€, en réduction de 154 Md€ par rapport à l'année précédente, essentiellement du fait de la cession de Dexia Banque Belgique.

Du fait de la perte nette enregistrée en 2011, le total des fonds propres du groupe est négatif au 31 décembre (- 2,0 Md€, contre 8,9 Md€ au 31 décembre 2010). Les fonds propres de base (hors gains et pertes latents ou différés) s'élèvent quant à eux à 7,6 Md€ (contre 19,2 Md€ au 31 décembre 2010).

Du point de vue de la réglementation prudentielle, le ratio *Tier one* s'établit à 7,6 %, en forte baisse par rapport à la situation à fin 2010 (13,1 %). En effet, la baisse des RWA résultant des cessions d'actifs (57 Md€, soit 40 % de baisse par rapport à l'année

précédente) ne permet pas de compenser la baisse des fonds propres *Tier one*, qui s'établissent fin 2011 à 6,3 Md€ (contre 18,4 Md€ fin 2010).

Le ratio des fonds propres durs (*Core Tier One*) s'établit à 6,4 %, et le ratio d'adéquation des fonds propres (*CAD*) à 10,3 %.

En excluant les risques pondérés liés aux cessions d'entités prévues dans le cadre du plan de résolution ordonnée, les ratios *Tier 1* et *Core Tier 1* « *pro forma* » du groupe s'élèvent en fin décembre 2011 à 8,6 % et 7,3 %.

Perspectives

Le processus de cession des entités opérationnelles prévu dans le plan de résolution ordonnée de Dexia s'est poursuivi au premier semestre 2012 :

- le 16 mars, un protocole d'accord a été signé entre Dexia, la Caisse des dépôts et consignations, La Banque Postale et l'État français concernant la cession de Dexia Municipal Agency ;
- le 3 avril, Dexia a signé un accord de cession portant sur sa participation à hauteur de 50 % dans RBC-Dexia Investor Services à la Banque Royale du Canada. Cette transaction a été finalisée le 27 juillet ;
- le 4 avril, un accord de cession a été conclu pour la vente à Precision Capital et au Grand-Duché de Luxembourg de Dexia Banque Internationale à Luxembourg. Cette transaction a été finalisée le 5 octobre ;
- le 8 juin 2012, Dexia a signé avec Sberbank un accord portant sur la cession de DenizBank. Cette transaction a été finalisée le 28 septembre ;
- le 27 juin 2012 Dexia a annoncé que trois investisseurs internationaux avaient été présélectionnés et que le groupe entrait en négociation finale en vue de vendre Dexia Asset Management.

Dans l'attente de la validation du plan par la Commission européenne, cette dernière a autorisé par décision des 31 mai, 6 juin et 26 septembre la prolongation de la garantie temporaire des États sur les émissions de Dexia et le relèvement de son plafond à 55 Md€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mars 2011 : finalisation de la vente de la participation de 88,71 % dans Dexia Slovensko.
- 27 mai 2011 : le groupe annonce un programme d'accélération des cessions d'actifs.
- Juin-août 2011 : Dexia cède l'essentiel de la partie son portefeuille d'actifs *financial products* à laquelle est liée la garantie des États.
- 4 juillet 2011 : Dexia signe un accord de vente pour son activité d'assurance en Turquie, Deniz Emeklilik.
- 7 juillet 2011 : S&P confirme les notations du groupe à A1 (court terme) et A (long terme) avec perspectives négatives.
- 8 juillet 2011 : Moody's confirme la notation court terme du groupe à P-1 et dégrade la notation long terme à A3, avec perspectives stables.
- 3 octobre 2011 : Moody's place sous surveillance négative les notations du groupe.
- 10 octobre 2011 : annonce du soutien des États belge, français et luxembourgeois au nouveau plan de restructuration du groupe.
- 20 octobre 2011 : signature de la convention de cession de Dexia Banque Belgique à l'État belge.
- 21 décembre 2011 : la Commission européenne approuve la convention de garantie temporaire octroyée par les États belge, français et luxembourgeois à Dexia SA et Dexia Crédit Local, avec un plafond de 45 Md€.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Robert de Metz* (administrateur indépendant, administrateur de Dexia depuis 2009, nommé président en remplacement de *Jean-Luc Dehaene* le 2 août 2012) ■ Administrateurs délégués : *Karel de Boeck*, nommé en remplacement de *Pierre Mariani* le 2 août 2012 ■ Administrateurs : *Gilles Benoist*, *Olivier Bourges* (nommé sur proposition de l'État français), *Brigitte Chanoine*, *Christian Giacomotto*, *Catherine Kopp*, *Antoine Gosset-Grainville*, *Bernard Herman*, *Olivier Mareuse*, *Claude Piret*, *Francine Swiggers*, *Bernard Thiry*, *Marc Tinant*, *Koen Van Loo* ■ Commissaire aux comptes : *Deloitte* ■



La Semmaris est titulaire de la concession de service public d'aménagement et d'exploitation du Marché d'intérêt national (MIN) de Paris-Rungis. Fort de ses 1 200 entreprises dont près

de 800 grossistes, employant 12 000 salariés, le MIN de Rungis est le plus grand marché de produits alimentaires frais au monde. Il joue un rôle déterminant en matière d'organisation des circuits de distribution des produits agricoles et alimentaires, d'animation de la concurrence dans ces secteurs économiques, de protection de la sécurité alimentaire et de valorisation des productions nationales agricoles et agro-alimentaires.

Faits marquants

Malgré un contexte macroéconomique difficile, les entreprises du Marché ont enregistré, sur le marché physique, des arrivages en tonnage en hausse de 2,1 %, et ont conforté leur part de marché dans la distribution alimentaire.

Le marché des fruits et légumes a toutefois été perturbé par le climat exceptionnel du printemps qui a avancé la date de mise en marché de nombreux produits français qui se sont ainsi trouvés en concurrence accrue avec les produits d'importation. La crise sanitaire provoquée par *Escherichia coli* dans le nord de l'Allemagne a également entraîné une forte baisse de la consommation de certains légumes (concombres, courgettes, tomates, salades) pendant plusieurs mois à partir de la fin mai.

Le chiffre d'affaires des entreprises du MIN a progressé de 3,5 % par rapport à 2010, où il s'établissait à 7,9 Md€ dont 5,5 Md€ pour les grossistes. La plus forte hausse de chiffre d'affaires a été enregistrée pour les produits carnés (+ 8,8 %). La fréquentation totale du Marché a progressé de 1,7 % sur l'année, soit un nombre total d'entrées de 6,7 millions, grâce notamment à une hausse de 6 % du nombre de nouveaux acheteurs.

Avec 24,2 M€ d'investissements sur l'année, 2011 (quatrième année d'un plan quinquennal 2008-2012) a été une année de transition qui a vu l'achèvement d'importants travaux et le démarrage

de plusieurs nouveaux projets (48 M€ d'investissements prévus en 2012). 2011 a ainsi été marquée par deux inaugurations majeures : le nouveau pavillon de la volaille VG1 (17,7 M€ pour 18 000 m²) et le nouvel entrepôt réfrigéré DE1 (9 M€ pour 7 000 m²). Le nouvel entrepôt réfrigéré pour fruits et légumes C3 a été mis en chantier (21 M€), de même que la rénovation de la toiture du pavillon de la marée (3,5 M€), ces travaux devraient être achevés en 2012.

La Semmaris reste engagée dans des actions de développement durable en matière d'eau (réduction des fuites, signature de « conventions de rejets » avec les établissements présentant un risque potentiel de pollution), d'énergie (modernisation du réseau d'éclairage, remplacement des fluides frigorigènes, fiabilisation du réseau de chaleur) et de traitement et valorisation des déchets (traçabilité, incinération pour alimenter le réseau de chaleur).

À l'international, la Semmaris exporte son savoir-faire en Chine (mise en service de la plateforme de Shenzhen, en face de Hong Kong), en Inde (plan masse d'un site de 204 ha au nord de Delhi) et en Russie (étude de faisabilité d'une plateforme logistique alimentaire de produits frais de 200 à 300 ha près de Moscou).

FICHE D'IDENTITÉ

■ Par décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié, l'État a confié l'aménagement et la gestion du MIN de Paris-Rungis à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne (Semmaris), marché sur lequel ont été transférées les anciennes

halles centrales de Paris en 1969. La Semmaris est détenue à 33,34 % par l'État, 33,34 % par Altarea, 13,19 % par la Ville de Paris, 5,6 % par le département du Val-de-Marne, 4,6 % par la Caisse des dépôts et consignations et 9,93 % par les professionnels et divers.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

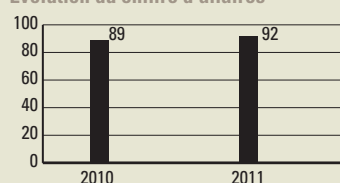
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Février 2011 : ouverture d'une représentation commerciale à Shanghai pour 18 mois.
- Avril 2011 : mise en service de l'entrepôt réfrigéré DE1, marquant l'achèvement de la zone Euro-Delta.
- Juin 2011 : inauguration du nouveau pavillon de la volaille VG1.
- Septembre 2011 : sixième édition des entretiens de Rungis.
- Mai 2012 : nomination du nouveau président-directeur général, Stéphane Layani.

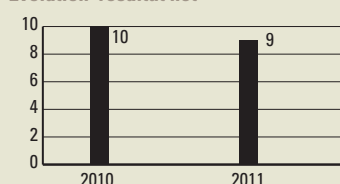
Comptes consolidés en millions d'euros

	2010	2011
Capital détenu par l'État (en %)	33,34	33,34
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	23,39	23,39
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	89	92
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	11	12
Résultat financier	2	1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	32	35
Résultat net - part du groupe	10	9
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	10	9
Total des immobilisations nettes	399	404
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	13	13
Capitaux propres - part du groupe	69	75
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	4	4
dont reçus par l'État	1	1
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	1	1
Dettes financières nettes	-3	-18
Dettes financières brutes à plus d'un an	47	42
Effectifs en moyenne annuelle	213	210
Charges de personnel	15	16
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	10,7 %	10,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	72,3	76,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	13,8 %	12,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-4,3 %	-24,1 %

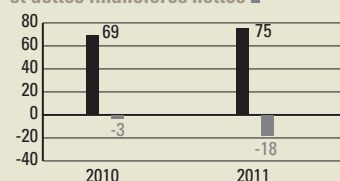
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Le chiffre d'affaires 2011 a progressé de 2,4 %, à 91,6 M€. En hausse de 4,1 %, les produits de l'activité immobilière représentent 56 % du chiffre d'affaires total. Cette hausse correspond, pour l'essentiel, à l'augmentation du taux d'occupation du domaine immobilier (94,18 % vs 93,74 % fin 2010).

Les produits sur les charges refacturables s'établissent à 22,7 M€ (+ 0,6 % par rapport à 2010) et participent à hauteur de 25 % au chiffre d'affaires. Les recettes de droits d'accès au Marché, qui contribuent à hauteur de 12 % au CA, s'élèvent à 11 M€, en augmentation de 6,2 %, pour 6,7 millions d'entrées enregistrées.

Les charges consommées connaissent une diminution de 2,6 %. Les effectifs sont en légère baisse, à 209, mais la masse salariale augmente de 4,4 %, à 16,1 M€.

Au total, la marge d'exploitation s'améliore de 1,4 point à 39 % du chiffre d'affaires (excédent brut d'exploitation de 35,77 M€) contre 37,6 % en 2010 (EBE de 33,65 M€). Le résultat net ressort à 9,37 M€, en baisse de 1,7 % par rapport à 2010, soit une marge nette de 10,2 % en légère baisse.

Les investissements 2011 (24,2 M€) marquent un creux entre 2010 (39,6 M€) et 2012 (prévision de 48 M€). Ils sont entièrement autofinancés par l'entreprise puisque la capacité d'autofinancement générée en 2011 s'élève à 34,6 M€.

Perspectives

La Semmaris poursuivra sa stratégie d'adaptation du Marché à un environnement en profonde mutation, en s'attachant à soutenir le marché physique, à développer l'offre de services et à mettre en œuvre de nouveaux relais de croissance. Par ailleurs, la création d'une station située à la Porte de Thiais sur la ligne nord-sud, qui reliera les Aéroports d'Orly et de Roissy à Gare de Lyon par prolongation de la ligne n° 14, devrait ouvrir également de nouvelles perspectives.



CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : Stéphane Layani (administrateur désigné en assemblée générale) ■ Administrateurs représentants de l'État : Martine Bonny, Solenne Lepage, Jeanne-Marie Prost-Lemierre, François Rubichon ■ Administrateurs représentant le groupe Altarea : Gilles Boissonnet, Éric Dumas, Jean-François Favre, Jacques Nicolet, Alain Taravella ■ Administrateurs représentant les autres personnes morales : Bruno Borrel (Sycopla), Mireille Flam (Ville de Paris), Marc Hervouet (Unigros), Christian Hervy (département du Val-de-Marne), Christian Pépéneau (chambre syndicale des fruits et légumes), Jackie Théart (APHUMR) ■ Administrateur représentant les salariés : Michel Boudignon ■ Censeurs : Hervé Billet, Sylvie Planet, Philippe Solignac ■ Commissaires aux comptes : KPMG, Cailliau Dedouit ■

* La composition du conseil d'administration de la Semmaris est régie par les dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié organisant le contrôle de l'État sur les sociétés, syndicats et associations ou entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'État. Le conseil d'administration comprend dix-huit membres : cinq représentants de l'État nommés par arrêté, douze représentants des autres actionnaires élus par l'assemblée générale, et un représentant des salariés, élu par le personnel de la société.



© Fotolia

Comptes combinés 2011



© Fotolia

Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2012 de l'État actionnaire - Agence des participations de l'État

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances en date du 31 juillet 2012 nommant le groupe chargé d'apprécier les questions de méthode comptable à trancher pour l'élaboration des états financiers du rapport relatif à l'État actionnaire prévu au I de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001, modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de la Sécurité financière ;

Après avoir examiné :

- le manuel de combinaison de l'Agence des participations de l'État en date du 1^{er} février 2006 et ses mises à jour ;
- le rapport 2011 de l'État actionnaire – Agence des participations de l'État établi en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001 rappelé ci-dessus.

Considérant que :

- les comptes combinés au 31 décembre 2011 comprennent l'ensemble des entités significatives relevant du périmètre de l'Agence des participations de l'État énuméré par le décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié par le décret n° 2011-130 du 31 janvier 2011, ainsi que tout changement (retraits ou ajouts) intervenu depuis. La liste des entités significatives comprises dans les comptes combinés au 31 décembre 2011 figure à la note 32, page 250, du rapport 2012 ;
- le périmètre des comptes combinés tel que retenu ci-dessus est plus restreint que celui qui résulterait de l'application de l'article 142-I-2° de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 sur la sécurité financière ;
- les états financiers combinés 2011, leurs principes comptables et les notes annexes sont publiés aux pages 152 à 250 du rapport 2012 ;
- l'avis requis des personnalités indépendantes suivant l'article 142 de la loi susvisée n'est pas une attestation d'audit des états financiers combinés de l'État actionnaire.

Le groupe de personnalités indépendantes :

- atteste la conformité des principes comptables contenus dans le manuel de combinaison, rappelés à l'annexe 2 « Principes comptables » figurants aux pages 165 à 174 du rapport 2012, avec ceux retenus en France pour les sociétés cotées sur un marché réglementé ;
- estime que ces principes comptables de combinaison sont de nature à couvrir l'ensemble des aspects techniques soulevés par la combinaison des participations de l'État et que leur application intégrale des principes comptables du manuel doit permettre d'obtenir la meilleure image possible, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des entités combinées comprises dans le périmètre de combinaison et détaillées dans le rapport 2012 (voir principes comptables, chapitre 2.3 et note 32).

Paris, le 7 septembre 2012

Le groupe des personnalités indépendantes

M^{me} RIVIERE Audrey

M. NAHUM William

M. BRACCHI Antoine

M. JEANJEAN Thomas

Les comptes combinés présentés dans le rapport de l'État actionnaire se différencient des comptes consolidés sur les points suivants :

■ *compte tenu de l'absence de liens capitalistiques, l'entrée d'une entité dans le périmètre résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) et la quote-part des capitaux (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluse dans le périmètre de combinaison ;*

■ *lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires.*

Les intérêts minoritaires présentés au bilan combiné sont ceux déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre. Dix entités du périmètre sont incluses dans la combinaison par dérogation au CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 en utilisant la méthode de la mise en équivalence (Air France KLM, Aéroport de Bâle-Mulhouse, France Télécom, Safran, Renault, EADS, Thales, GDF Suez, Semmaris, FSI et DCNS à compter du 31 décembre 2012).

Le périmètre des comptes combinés 2011 correspond depuis l'exercice 2009 au périmètre de l'annexe au décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale de l'Agence

des participations de l'État.

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application par toutes les entités combinées d'un corps de normes homogènes. Le périmètre de combinaison inclut des entités présentant des comptes en référentiel français et d'autres entités présentant des comptes en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif des entités présentant des comptes en référentiel IFRS, il a été opté dans la continuité des exercices précédents pour une présentation des données combinées du rapport de l'État actionnaire en normes IFRS. Ce choix a été conforté par l'option prise depuis par la plupart des entités significatives du périmètre de présenter leurs comptes consolidés en normes IFRS (Giat au 1^{er} janvier 2006, RATP, La Poste et SNCF au 1^{er} janvier 2007, la Française des jeux au 1^{er} janvier 2008 et DCNS au 1^{er} janvier 2009).

Des modalités de simplification sont mises en œuvre pour le traitement des comptes intragroupes :

■ *seules les opérations entre les principales entités des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été retraitées ;*

■ *des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 M€ pour le bilan et le compte de résultat) ;*

■ *les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.*

Comptes combinés

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en millions d'euros)

ACTIF	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010*
Écarts d'acquisition	4	19 183	19 816
Licences, marques et bases d'abonnés	5	1 558	1 989
Autres immobilisations incorporelles	6	8 630	8 422
Immobilisations corporelles DC	7	54 907	52 948
Immobilisations corporelles DP	8	158 436	151 596
Immeubles de placement	9	949	900
Titres mis en équivalence	10	56 353	57 060
Actifs financiers non courants	11	38 668	40 855
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	12	56 037	51 871
Impôts différés actifs	13	8 443	8 199
Autres actifs non courants	14	731	61
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		403 896	393 718
Stocks	15	18 846	18 204
Créances d'exploitation	16	48 083	48 595
Créances diverses	17	1 732	1 537
Prêts et créances de l'activité bancaire	12	121 470	113 761
Actifs financiers courants	11	36 538	39 211
Autres comptes de l'activité bancaire	12	4 684	4 242
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	19 149	21 322
TOTAL ACTIFS COURANTS		250 503	246 872
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19	1 646	19 539
TOTAL ACTIF		656 044	660 129

* Comptes 2010 retraités (voir chapitre 1.6)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (en millions d'euros)

PASSIF	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010*
Capital et dotations en capital		45 612	44 007
Primes liées au capital		2 806	2 853
Réserves et report à nouveau		47 882	47 961
Résultat combiné		5 798	7 886
Capitaux propres		102 097	102 707
Intérêts minoritaires		4 972	6 643
Capitaux propres de l'ensemble combiné		107 070	109 350
Provisions non courantes	20	59 828	58 581
Avantages au personnel non courant	21	18 205	17 557
Passifs financiers non courants	22	126 123	123 825
Autres passifs non courants	23	32 047	30 607
Impôts différés passifs	13	5 486	6 326
PASSIFS NON COURANTS		241 689	236 896
Provisions courantes	20	5 867	6 465
Avantages au personnel courant	21	1 639	1 487
Passifs financiers courants	22	27 632	32 754
Dettes d'exploitation	25	52 976	55 442
Autres passifs courants	26	40 609	37 408
Dettes de l'activité bancaire	27	178 130	166 990
PASSIFS COURANTS		306 854	300 545
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	19	432	13 337
TOTAL PASSIF		656 044	660 129

* Comptes 2010 retraités (voir chapitre 1.6)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

	Capital dotation en capital	Primes	Réserves	Capitaux propres part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2009	45 115	2 389	46 576	94 080	5 862	99 942
Changement de méthode	0	0	1 939	1 939		1 939
Capitaux propres au 31 décembre 2009 retraités	45 115	2 389	48 515	96 019	5 862	101 881
Transformation La Poste en SA	- 1 258	0	1 258	0		0
Augmentation de capital	291	791	276	1 359	3	1 362
Réduction de capital	- 140	0	- 300	- 440		- 440
Dividendes	0	- 327	- 5 182	- 5 510	- 334	- 5 844
Variation de périmètre	0	0	- 427	- 427	752	325
Juste valeur des instruments financiers	0	0	218	218	2	220
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie	0	0	- 147	- 147		- 147
Écart actuariel sur engagement post emploi	0	0	- 241	- 241		- 241
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0	676	676		676
Écart de conversion	0	0	3 252	3 252	6	3 258
Résultat IFRS	0	0	7 886	7 886	355	8 241
Actions propres	0	0	- 161	- 161		- 161
Autres	0	0	220	220	- 3	216
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2010	44 007	2 853	55 844	102 704	6 643	109 347
Changement de méthode*			3	3		
Capitaux propres au 31 décembre 2010 retraités	44 007	2 853	55 847	102 707	6 643	109 350
Perte de contrôle de DCNS	- 563	- 18	352	- 229		- 229
Augmentation de capital	2 422	728	- 933	2 217		2 217
Réduction de capital	- 255	- 757	739	- 273		- 273
Dividendes			- 4 921	- 4 921	- 322	- 5 243
Variation de périmètre			431	431	- 1 292	- 861
Juste valeur des instruments financiers			- 2 131	- 2 131	2	- 2 129
Ajustement de juste valeur sur couverture de trésorerie			- 424	- 424		- 424
Écart actuariel sur engagement post emploi			- 53	- 53		- 53
Juste valeur des actifs disponibles à la vente			- 1 916	- 1 916		- 1 916
Écart de conversion			777	777		777
Résultat IFRS			5 798	5 798	111	5 909
Actions propres			- 103	- 103		- 103
Autres			219	219	- 170	49
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2011	45 612	2 806	53 680	102 097	4 972	107 070

* Voir chapitre 1.6.

Comptes combinés

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5 798	7 886
Intérêts minoritaires	109	345
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 3 288	- 3 888
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	466	250
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	16 044	14 225
Plus et moins valeur sur cession d'immobilisations	- 572	1 549
Subventions virées au résultat	- 1 010	- 887
Impôts différés	- 464	- 685
Effets résultat liés à l'actualisation	3 111	3 523
Effets résultat liés aux variations de juste valeur	- 120	28
Effets résultat liés aux stocks options	0	0
Autres éléments non monétaires	1 044	- 402
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	21 118	21 944
Variation du besoin en fonds de roulement	- 2 990	192
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	18 128	22 136
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	- 40 305	- 42 098
Cessions d'immobilisations	5 157	1 582
Subventions d'investissement encaissées	2 510	3 501
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	5 167	4 195
Autres flux liés aux opérations d'investissements	10 212	12 526
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 17 259	- 20 293
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	2 315	1 383
Diminution de capital ou apports	- 255	- 440
Dividendes versés aux actionnaires (de la mère)	- 2 926	- 4 018
Dividendes versés aux minoritaires	- 329	- 337
Variations des autres fonds propres	- 1 130	173
Variations des emprunts	- 196	- 574
Autres flux liés aux opérations de financement	- 1 407	4 723
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	- 3 927	910
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	- 3 058	2 753
Trésorerie d'ouverture	24 272	21 446
Incidence des variations de taux de change	- 17	73
Trésorerie de clôture (note 24)	21 197	24 272
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	- 3 058	2 753

Les principaux éléments d'analyse du tableau de flux de trésorerie sont présentés en note 28.

COMPTE DE RÉSULTAT (en millions d'euros)

Compte de résultat	Note	31 décembre 2011	31 décembre 2010*
Produits nets bancaires (La Poste)	1	5 131	5 274
Chiffre d'affaires	1	136 966	134 035
Autres produits des activités ordinaires	1	8 898	8 741
Achats et charges externes	2	- 72 236	- 69 103
<i>Achats consommés</i>		<i>- 34 298</i>	<i>- 35 408</i>
<i>Charges externes</i>		<i>- 37 937</i>	<i>- 33 695</i>
Charges de personnel	2	- 45 274	- 45 190
Impôts et taxes	2	- 6 083	- 6 306
Autres produits et charges opérationnels	2	- 15 780	- 16 261
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		11 622	11 191
RÉSULTAT FINANCIER	3	- 6 639	- 6 706
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		4 983	4 485
Impôts sur les bénéfices exigibles	13	- 2 850	- 2 303
Impôts sur les bénéfices différés	13	522	775
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	19	- 37	1 390
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		2 619	4 348
Résultat des sociétés mises en équivalence	10	3 288	3 883
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		5 907	8 231
Intérêts minoritaires		- 109	- 345
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		5 798	7 886

* Comptes 2010 retraités (voir chapitre 1.6)

ÉTAT DU RÉSULTAT NET DES GAINS ET DES PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)

LIBELLÉ DES COMPTES	31 décembre 2011	31 décembre 2010
TOTAL RÉSULTAT NET COMBINÉ	5 907	8 231
Écart de conversion	676	2 258
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	- 1 279	992
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture	- 1 567	431
Gains et pertes sur autres instruments financiers	80	131
Réévaluation d'actifs	0	0
Écart actuariels liés aux avantages au personnel	- 31	- 44
Autres	35	86
Impôts	650	- 577
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	- 1 436	3 277
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	4 471	11 508
Résultat global des minoritaires	320	481
RÉSULTAT GLOBAL DU GROUPE	4 151	11 028

1 • FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

- 1.1 Opérations sur le périmètre de combinaison
- 1.2 Finalisation des opérations d'acquisition et de regroupements
- 1.3 Opérations de cession ou de restructuration du bilan
- 1.4 Prise en compte des évolutions défavorables de marché
- 1.5 Autres opérations ou événements majeurs
- 1.6 Opérations sur le bilan d'ouverture
- 1.7 Événements postérieurs à la clôture

2 • PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable et principes généraux
- 2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement
- 2.3 Périmètre de combinaison et méthodes de combinaison
- 2.4 Homogénéité des principes et convergence
- 2.5 Élimination des comptes intra-groupes
- 2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes
- 2.7 Dépréciation d'actifs
- 2.8 Écarts d'acquisition
- 2.9 Marques et bases d'abonnés
- 2.10 Autres immobilisations incorporelles
- 2.11 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- 2.12 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- 2.13 Location financement
- 2.14 Immeubles de placement
- 2.15 Actifs financiers
- 2.16 Stocks et en-cours
- 2.17 Créances d'exploitation
- 2.18 Actifs destinés à être vendus et abandon d'activité
- 2.19 Actions propres
- 2.20 Paiements fondés sur des actions
- 2.21 Provisions et passifs éventuels
- 2.22 Passifs financiers
- 2.23 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture
- 2.24 Engagements de retraite et assimilés
- 2.25 Dettes fournisseurs et autres dettes
- 2.26 Impôts différés
- 2.27 Contrats de longue durée
- 2.28 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité
- 2.29 Estimations

3 • NOTES ANNEXES

- Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits des activités ordinaires
- Note 2 Charges et autres produits opérationnels
- Note 3 Résultat financier
- Note 4 Écarts d'acquisition
- Note 5 Licences, marques et bases d'abonnés
- Note 6 Autres immobilisations incorporelles
- Note 7 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- Note 8 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- Note 9 Immeubles de placement
- Note 10 Titres mis en équivalence
- Note 11 Actifs financiers courants et non courants
- Note 12 Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 13 Impôts sur les bénéfices
- Note 14 Autres actifs non courants
- Note 15 Stocks
- Note 16 Créances d'exploitation
- Note 17 Créances diverses
- Note 18 Disponibilités et quasi-disponibilités
- Note 19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés
- Note 20 Provisions courants et non courants
- Note 21 Avantages au personnel
- Note 22 Passifs financiers courants et non courants
- Note 23 Autres passifs non courants
- Note 24 Endettement net
- Note 25 Dettes d'exploitation
- Note 26 Autres passifs courants
- Note 27 Dettes de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 28 Éléments d'analyse du tableau de flux de trésorerie
- Note 29 Instruments financiers
- Note 30 Engagements hors bilan
- Note 31 Informations sectorielles
- Note 32 Périmètre de combinaison

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

1.1. Opérations sur le périmètre de combinaison

■ 1.1.1. Variation de taux de participation : participation de Thales dans DCNS

Fin décembre 2011, Thales a exercé son option d'achat d'actions, tel que prévu dans le cadre du pacte d'actionnaires du 30 janvier 2007, et ainsi porté sa participation dans le capital de DCNS de 25 % à 35 %.

Cette société, auparavant intégrée globalement dans les comptes combinés 2010, est consolidée par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2011, la détention de 35 % conférant un contrôle conjoint à Thales sur DCNS.

■ 1.1.2. Mouvements de périmètre 2011

Deux sociétés aéroportuaires, Aéroport de Strasbourg Entzheim et Aéroport de La Réunion, sont entrées dans le périmètre de combinaison 2011. Ces sociétés sont détenues à hauteur de 60 % par l'État.

1.2. Finalisation d'opérations d'acquisition et de regroupements

■ Offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange (Opaes) sur EDF Énergies Nouvelles

Le groupe EDF, déjà actionnaire d'EDF Énergies Nouvelles à hauteur de 50 %, a lancé le 8 avril 2011 une offre publique d'achat simplifiée alternative en numéraire ou en titres afin d'acquérir l'ensemble des actions composant le capital d'EDF Énergies Nouvelles.

Le conseil d'administration d'EDF, réuni le 8 avril 2011, a approuvé cette offre. L'opération a été soutenue par le groupe Mouratoglou, partenaire de longue date d'EDF et actionnaire d'EDF Énergies Nouvelles à hauteur de 25,1 %, qui a apporté l'intégralité de sa participation dans EDF Énergies Nouvelles, pour moitié à la branche en titres, le solde ayant été apporté à l'offre en numéraire.

Suite à la clôture de l'offre intervenue le 16 juin 2011, le groupe a acquis les titres apportés pour un montant de 1 351 M€, portant sa participation dans EDF Énergies Nouvelles à 96,71 %. Ce montant se compose de :

- 1 045 M€ soit 33,7 % relatifs à la part en numéraire de l'offre ;
- 306 M€ soit 13,0 % relatifs à la part titres.

EDF a par la suite mis en œuvre un retrait obligatoire des actions non présentées à

l'offre pour un prix de 40 euros par action. En parallèle, un contrat de liquidité a été mis en place, pour permettre le rachat par EDF des actions relevant des plans accordés aux salariés. Ces opérations représentent un coût total de 103 M€.

Des rachats d'actions propres ont été réalisés pour 324 M€ dans la perspective de neutraliser l'effet dilutif de l'opération sur le pourcentage de contrôle des actionnaires d'EDF. Cette neutralisation est intervenue le 28 septembre 2011 suite à la réalisation d'une opération de réduction de capital d'EDF SA par annulation d'actions propres.

En application d'IAS 27 amendée, l'opération est considérée comme une transaction entre actionnaires. Elle se traduit dans les comptes consolidés par une diminution des capitaux propres – part du groupe de 716 M€, correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur nette comptable des intérêts minoritaires acquis. Suite à l'opération, EDF Énergies Nouvelles reste consolidée par intégration globale avec un pourcentage d'intérêts s'élevant à 100 % à compter du 29 juin 2011.

■ Accord préliminaire pour l'acquisition d'Edison par le groupe EDF et l'acquisition d'Edipower par A2A

Le 26 décembre 2011, un accord préliminaire entre EDF, A2A, Delmi, Edison et Iren a été signé. Cet accord a pour objectif la réorganisation actionnariale d'Edison et d'Edipower. Le groupe EDF doit ainsi prendre le contrôle d'Edison en acquérant la totalité de la participation de Delmi dans TDE (50 %), à un prix négocié de 0,84 € par action Edison, soit un montant total de 705 M€.

Ainsi, au terme de l'opération, qui ne pourra intervenir qu'une fois les conditions suspensives levées, liées en particulier à l'accord des autorités réglementaires et de la concurrence, le groupe détiendra 78,96 % du capital et 80,7 % des droits de vote d'Edison.

Il est également prévu dans l'accord qu'une offre soit ultérieurement proposée aux minoritaires d'Edison par le groupe EDF. Le prix de cette offre doit correspondre au maximum au prix des actions Edison acquises par l'intermédiaire de TDE soit 0,84 € par action. Simultanément à la prise de contrôle d'Edison par le groupe, Delmi prendra le contrôle d'Edipower en acquérant les participations d'Edison (50 %) et d'Alpiq (20 %) dans Edipower, pour un prix total de 805 M€.

Conformément aux étapes prévues dans le calendrier de l'accord préliminaire, le 24 janvier 2012, les conseils d'administration d'Edison puis d'EDF ont validé le projet d'accord préliminaire pour la réorganisation actionnariale d'Edison et d'Edipower.

Cette approbation a également été obtenue des organes de gouvernance des autres sociétés concernées par la transaction.

L'accord préliminaire du 26 décembre 2011 prévoit également qu'un contrat à long terme (six ans) de fourniture de gaz soit signé entre Edison et Edipower pour couvrir 50 % des besoins en gaz de cette dernière.

Les accords définitifs ont été signés le 15 février 2012. La réalisation de ces accords est conditionnée d'une part, à la confirmation par l'autorité de marché italienne (Consob) du prix de 0,84 € par action pour l'offre aux minoritaires et d'autre part, à l'approbation des opérations par les autorités de concurrence italienne et de Bruxelles.

L'acquisition de TDE permettra au groupe EDF de prendre le contrôle exclusif de la société Edison, la date de prise de contrôle étant intervenu avant le 30 juin 2012. L'opération sera donc traitée au regard de la norme IFRS 3 révisée.

S'agissant de l'offre aux actionnaires minoritaires, dans la mesure où le groupe EDF aura déjà pris le contrôle d'Edison au moment de l'offre, cette opération sera traitée comme une transaction entre actionnaires, selon la norme IAS 27 amendée, avec un impact en capitaux propres.

■ Création du nouveau Systra

Le premier semestre a vu la concrétisation du projet d'accord signé le 28 octobre 2010 entre SNCF et RATP visant à développer l'ingénierie du transport dans toutes ses composantes autour de leur filiale commune Systra. À l'issue d'une première phase réalisée le 30 juin 2011, SNCF et RATP ont transféré à Systra le contrôle exclusif et 49 % de leurs filiales d'ingénierie, respectivement Inexia et Xélys. L'apport des 51 % restant détenus par SNCF dans Inexia et par RATP dans Xélys a été réalisé début janvier 2012 dans le cadre de la seconde phase.

■ Financement des collectivités locales

Le 10 février 2012, le conseil de surveillance de La Banque Postale et le conseil d'administration du groupe La Poste, ont approuvé le modèle de financement des collectivités locales établi dans le cadre des négociations entre La Banque Postale, la Caisse des Dépôts, Dexia SA, Dexia Crédit Local et associant désormais l'État français.

Ce nouveau modèle de financement des collectivités locales s'appuie sur la création d'une coentreprise détenue à 65 % par La Banque Postale et à 35 % par la Caisse des Dépôts, qui aura pour ambition de mieux servir les collectivités locales en matière de financement. La coentreprise aura le statut d'établissement de crédit et

se chargera de la commercialisation et des prestations de services associées à la gestion des nouveaux crédits qu'elle produira.

La nouvelle offre de financement sera constituée d'une gamme de crédits simples, adossés en liquidité avec une tarification transparente. Pour refinancer ces nouveaux crédits, cette coentreprise s'appuiera sur la société de crédit foncier Dexia Municipal Agency (Dexma), désormais adossée à une société de moyens, et contrôlée par un holding public dont l'État français, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale seront actionnaires.

Ainsi, La Banque Postale pourra suivre les modalités de gestion de ses nouveaux crédits et pourra se renforcer progressivement au capital du holding public en fonction de la production de crédits confiés à Dexma.

Pour proposer rapidement leur nouvelle offre, La Banque Postale et la Caisse des Dépôts, au sein de leur filiale commune, utiliseront un certain nombre d'outils et de ressources de Dexia Crédit Local. En outre, afin de répondre à l'ensemble des besoins en matière de financement local, La Banque Postale sera également en mesure de proposer aux acteurs du secteur local une offre de financement, notamment de court terme.

1.3. Opérations de cession ou de restructuration de bilan

■ Préparation des opérations de fusion et réorganisation de l'Audiovisuel Extérieur de la France

L'AEF a préparé en 2011 les conditions et modalités de la fusion des sociétés France 24, RFI et Monte Carlo Doualiya par absorption de celles-ci au sein de la société Audiovisuel extérieur de la France. Au terme d'un long processus d'information et consultation des instances représentatives du personnel des différentes sociétés concernées par ce projet, la fusion a été approuvée par le conseil d'administration de l'AEF le 2 décembre 2011 et entérinée définitivement par l'assemblée générale extraordinaire de l'AEF le 13 février 2012.

■ Augmentation de capital de La Poste

Le conseil d'administration du 10 février 2011 a adopté le projet d'augmentation de capital de 2,7 Md€ devant être souscrit par l'État à hauteur de 1,2 Md€ et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,5 Md€. L'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2011 a approuvé les décisions suivantes :

- Augmentation du capital social de 1 Md€ par augmentation du montant nominal des actions existantes de 2 euros à 4 euros, *via* une incorporation de réserves.

- Émission de 350 millions d'actions nouvelles à bon de souscription d'actions (Absa) au prix unitaire de 6 €, dont 4 € de nominal et 2 € de prime d'émission, soit un total de 2,1 Md€ dont 1,4 Md€ de capital et 700 M€ de prime d'émission.

- À chaque action nouvelle est attaché un bon de souscription d'action (BSA). Les BSA émis donneront droit de souscrire, entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2013, 100 millions d'actions nouvelles pour un montant total de 600 M€, dont 400 millions de capital et 200 millions de prime d'émission. L'État et la Caisse des Dépôts se sont engagés irrévocablement à exercer l'intégralité de leurs BSA au plus tard le dernier jour de la période d'exercice (soit le 30 avril 2013).

- Entrée de la Caisse des Dépôts au sein des instances de gouvernance du groupe, avec trois représentants au conseil d'administration.

Un premier versement de 1,05 Md€ relatif à la libération du capital émis a été réalisé en avril 2011, dont 467 M€ de la part de l'État et 583 M€ de la part de la Caisse des Dépôts. Le second versement de 1,05 Md€ sera réalisé en 2012, et figure en créance à l'actif du bilan sur la ligne « capital souscrit non appelé ».

■ EDF: cession de la participation dans EnBW

L'opération de cession de la participation du groupe EDF dans EnBW a été finalisée le 17 février 2011.

Conformément aux accords signés le 6 décembre 2010 entre les deux parties, elle s'est traduite par le versement au groupe EDF d'un montant de 4,5 Md€ le 17 février 2011, en complément de l'acompte de 169 millions reçu le 16 décembre 2010. Le résultat net de cession s'élève à 253 M€ (276 M€ avant impôt, enregistrés en « Autres produits et charges d'exploitation »).

EnBW constituait un secteur opérationnel (secteur « Allemagne ») du groupe sur l'exercice 2010 et en application d'IFRS 5, la participation du groupe dans EnBW a été considérée comme une « activité abandonnée ».

Cette opération se traduit également par la disparition en 2011 de l'engagement hors bilan de 2,3 Md€ dans les comptes du groupe au titre de l'option de vente à EDF de tout ou partie des 25 % d'actions EnBW détenues par OEW.

■ Seafrance

Fin septembre 2010, SNCF Participations, filiale du groupe a annoncé son intention de vendre sa filiale SeaFrance spécialisée sur le trafic maritime entre la France et le Royaume-Uni. Le 28 avril 2010 SeaFrance a été placée sous la protection du tri-

bunal de commerce via une procédure collective. Parallèlement, la demande de recapitalisation soumise à Bruxelles en février 2011 a été rejetée par la Commission en octobre 2011 considérant que la solution proposée par le gouvernement français n'était pas conforme aux règles de la concurrence. Le gouvernement français a fait appel de cette décision.

Le 16 novembre 2011, le tribunal de commerce de Paris, jugeant insuffisantes les deux offres de reprise restantes, a prononcé la liquidation judiciaire de la société avec poursuite de l'activité jusqu'au 28 janvier 2012 tout en fixant au 12 décembre 2011 une date de remise d'offres de reprises éventuelles. Le 9 janvier 2012, le tribunal de commerce de Paris a prononcé la cessation complète d'activité de SeaFrance. Le contrôle de la société étant passé aux mains des administrateurs judiciaires dès la première annonce de mise en liquidation le 16 novembre 2011, la filiale a été déconsolidée à cette date. La mise à jour de la valeur recouvrable de SeaFrance comme activité destinée à être cédée a entraîné un impact négatif de 20 M€ sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé. Les actifs et passifs de la filiale classés au 31 décembre 2010 en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et « Passifs relatifs aux actifs détenus en vue d'être cédés » sont sortis de l'état de situation financière consolidé au 31 décembre 2011.

■ Participation dans Transdev

La RATP, actionnaire à 25,6 % de Transdev, a conclu le 4 mai 2010 un accord avec Véolia Environnement et la Caisse des Dépôts pour sortir du capital de cette société en échange d'actifs français et internationaux appartenant à Transdev et à Véolia Transport. Ces opérations ont été finalisées le 3 mars 2011.

Dans le cadre de cette sortie de la RATP au capital de Transdev, RATP Développement a pris le contrôle de 16 filiales issues des groupes Transdev et Véolia Transport situées principalement au Royaume-Uni, en Suisse et en France.

La levée de la condition suspensive de l'autorité française de la concurrence fin 2010 a conduit le groupe RATP à considérer qu'il prenait le contrôle de ces sociétés à partir du 1^{er} janvier 2011 en amont de la date de finalisation juridique des opérations.

À l'occasion de cette opération, le pourcentage de détention de RATP dans RATP Développement est passé de 97,32 % à 100 % suite à l'acquisition des titres antérieurement détenus par Transdev pour un prix de 2,5 M€.

1.4. Prise en compte des évolutions défavorables de marché

■ Conséquences de l'accident de Fukushima du 11 mars 2011 et nouveau plan d'actions stratégique

Dans différents pays où les groupes EDF et Areva sont présents, les autorités ont pris, suite à l'accident de Fukushima, des décisions relatives aux centrales en exploitation et aux projets de nouvelles centrales.

En France, dans sa lettre du 23 mars 2011, le Premier ministre a confié à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) la réalisation d'évaluations complémentaires de sûreté (ECS) des installations nucléaires françaises. L'ASN, en vue d'assurer la cohérence des actions entreprises au niveau national et au niveau européen, a présenté un cahier des charges pour ces évaluations le 9 mai 2011.

Groupe EDF

Dès le mois d'avril, parallèlement aux évaluations complémentaires de sûreté, EDF a présenté ses premières propositions pour renforcer la sûreté et la maîtrise de son parc de production nucléaire devant le collège des commissaires de l'ASN. Après Fukushima, EDF a dégagé un premier programme d'actions à court, moyen et long termes, qui comporte plusieurs volets :

- l'évaluation des moyens techniques et humains au meilleur niveau d'ores et déjà prévus en cas d'accident ;
- la création d'une *task force* nationale d'intervention rapide pour renforcer le dispositif de crise, avec des matériels de transports et des moyens humains dédiés, mobilisables dans les 24 à 48 heures ;
- un réexamen approfondi de la conception des centrales afin de s'assurer des marges de sûreté des installations face à des événements tels que les séismes, les inondations, les pertes d'alimentation électrique et de refroidissement.

Le 15 septembre 2011, EDF a remis à l'ASN ses 19 rapports d'évaluations complémentaires de sûreté pour ses sites nucléaires en exploitation et en construction. Ce réexamen approfondi de la conception des centrales a témoigné en premier lieu d'un bon niveau de sûreté sur l'ensemble du parc nucléaire d'EDF. Des mesures complémentaires post-Fukushima ont été proposées à l'ASN, poussant plus loin les hypothèses, et ce pour concourir à élever encore le niveau de sûreté des centrales.

Le 3 janvier 2012, l'ASN a rendu son rapport sur les ECS menées à la suite de l'accident de Fukushima.

À l'issue des ECS des installations nucléaires prioritaires, l'ASN considère que les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles.

Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes.

Groupe Areva

Les installations nucléaires ont fait l'objet dans la plupart des pays de tests de résistance, à l'issue desquels les conditions nécessaires à la poursuite de leur exploitation ont été fixées. Par ailleurs, de nombreux pays ont confirmé au cours de l'année leur volonté de poursuivre ou de lancer des programmes nucléaires (Afrique du Sud, Chine, Finlande, Inde, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni...). Au 31 décembre 2011, les commandes annulées par les clients d'Areva depuis l'accident de Fukushima s'élèvent à 464 M€. Les commandes japonaises et allemandes des activités nucléaires en carnet au 31 décembre 2011 représentent respectivement 13,1 % et 3,6 % du carnet de commandes global qui s'élève à 45,6 Md€. L'environnement de marché à court terme de l'énergie nucléaire suite à l'accident de Fukushima a été marqué par une baisse des prix *spot* sur les marchés des secteurs Mines (uranium naturel) et Amont (chimie, enrichissement, combustible). Les cours à long terme ont connu, quant à eux, une évolution modérée.

L'analyse des perspectives de marché à moyen et long termes effectuée par le groupe au cours du second semestre 2011 met en évidence :

- une réduction du rythme de croissance de la base installée mondiale de centrales nucléaires d'ici à 2030 et, en conséquence, un décalage dans le temps des opportunités de construction de nouveaux réacteurs ainsi qu'une réduction du rythme de croissance de la demande dans les secteurs Mines et Amont ;
- l'apparition de nouvelles opportunités de marché en termes de renforcement de la sûreté de la base installée de réacteurs nucléaires, de solutions de gestion des combustibles usés et de démantèlement de certaines installations ;
- la confirmation des perspectives de croissance des énergies renouvelables.

Les conséquences à moyen et long termes pour Areva de ces événements, qui concernent toutes les activités du cycle du nucléaire ainsi que les énergies renouvelables, ont été analysées de façon approfondie et intégrées dans le plan d'actions stratégique (PAS) adopté le 12 décembre 2011 ; Areva a notamment pris en compte ces conséquences pour :

- l'établissement des prévisions d'activité ;
- le dimensionnement de son organisation industrielle et commerciale ;

- l'appréciation de la valeur recouvrable des actifs corporels et incorporels au 31 décembre 2011.

Dans ce nouveau contexte post-Fukushima, Areva a adopté le 12 décembre 2011 son plan d'actions stratégique « Action 2016 », qui a pour ambition de renforcer le leadership d'Areva dans la fourniture de solutions pour produire de l'électricité avec moins de CO₂. Ce plan a pour objectif d'améliorer la performance du groupe en s'appuyant sur des choix stratégiques déterminants :

- la priorité commerciale accordée à la création de valeur par la fourniture de solutions destinées à la base installée (offres intégrées dans l'amont du cycle, opérations de renforcement de la sûreté rendues nécessaires à la suite de Fukushima, modernisation et extension de durée de vie des centrales existantes à travers le monde, solutions de gestion des combustibles usés) et la construction de centrales reposant sur les critères de sûreté et de sécurité les plus élevés ;
- la sélectivité dans les investissements en concentrant les investissements opérationnels d'ici à 2016 sur la poursuite des programmes de sûreté, sécurité et maintenance et des projets déjà lancés – plusieurs projets d'investissements, notamment d'extensions des capacités de production, étant suspendus en raisons d'incertitudes ;
- le renforcement de la structure financière assis sur un niveau de liquidité approprié et un programme de cessions d'un montant total supérieur à 1,2 Md€ sur 2012-2013 ;
- l'amélioration de la performance opérationnelle dans cinq domaines clés, avec un objectif de réduction de la base annuelle de coûts opérationnels de 1 Md€ et une amélioration du besoin en fonds de roulement de 500 M€ d'ici à 2015.

Les conséquences des nouvelles perspectives de marché et des choix stratégiques en découlant opérés au second semestre 2011 ont été traduites dans les comptes au 31 décembre 2011 en ce qui concerne la valeur recouvrable de certains actifs incluant :

- une perte de valeur de 1,46 Md€ des actifs des trois champs miniers du périmètre UraMin tenant compte, outre la révision défavorable des perspectives de prix futurs de l'uranium naturel, de nouvelles hypothèses de volume et de coûts de production, ainsi que des décisions de reporter la mise en production de ces trois gisements ; la situation des actifs miniers est plus amplement décrite dans la note 11 ;
- une perte de valeur de certains actifs de la BU Chimie pour 283 M€ ;
- une perte de valeur de certains actifs de la BU Equipement pour 100 M€.

Au-delà des dépréciations constatées, la valeur recouvrable de certains actifs incorporels et corporels reste sensible aux hypothèses retenues pour les tests de dépréciation. Ils concernent notamment les actifs incorporels relatifs au développement des activités d'enrichissement et de nouvelles constructions du groupe aux États-Unis ainsi que les actifs corporels de la BU Chimie.

■ **La Poste — Crise de la dette souveraine grecque**

Après l'abandon du plan du 21 juillet 2011, de nouvelles négociations se sont ouvertes pour arriver à un plan de soutien volontaire des créanciers publics et privés entériné au sommet de l'Eurogroupe du 21 février 2012. Les discussions entre les créanciers privés et l'État grec ont permis la mise en place d'un projet d'accord prévoyant une participation la plus large possible de tous les acteurs privés (banques, assurances, sociétés de gestion d'actifs) et construit sur les modalités suivantes :

- un abandon partiel de créance à hauteur de 53,5 % du nominal ;
- un échange partiel à hauteur de 15 % du nominal et des coupons courus des titres apportés à l'échange en titres FESF de maturité court terme ;
- un solde, soit 31,5 %, en une série de 20 nouveaux titres d'État grecs de maturités 11 à 30 ans et à coupon progressif de 2 à 4,30 %.

Dans ce cadre, La Banque Postale va participer à ce plan, à hauteur de ses expositions directes (157 M€ essentiellement en actifs détenus jusqu'à l'échéance). Au vu des éléments d'information actuellement disponibles, La Banque Postale a évalué l'impact de la dépréciation à 71,9 % des actifs détenus en propre. Dans ce cadre, il est également possible que les expositions indirectes provenant de certains OPCVM du groupe soient également, sur décision des gérants de ces fonds, apportés au plan. La Banque Postale est garante du capital et de la performance de ces fonds et pourrait être appelée en garantie. La valeur de cet engagement par signature a été évaluée au 31 décembre et enregistrée en coût du risque.

D'un point de vue global, la dépréciation des expositions détenues en direct ainsi que l'engagement par signature, enregistrés en coût du risque, représente un montant avant impôts de 241,3 M€ pour La Banque Postale auquel s'ajoute l'effet dans les comptes de CNP Assurances mis en équivalence et décrit ci-après.

Concernant les titres de dette souveraine grecque détenus par CNP Assurances, l'exposition brute après comptabilisation d'une dépréciation en 2011 s'élève à 578,4 M€, soit 22,7 M€ net de participation différée et d'impôts différés. Pour ces titres,

l'illiquidité des marchés, particulièrement observée depuis le 2^e trimestre 2011 sur les titres détenus, a conduit le groupe CNP Assurances à utiliser un modèle de valorisation pour déterminer leur juste valeur.

En l'absence de prix de marché observables sur les lignes détenues et, en considération des incertitudes sur les délais et les modalités de mise en œuvre du plan de soutien négocié en octobre 2011, CNP Assurances a constaté sur l'exercice 2011 une dépréciation cumulée des titres grecs de 1,3 Md€, soit un impact net de 59,8 M€ sur le résultat net à 100 %, et 12 M€ d'impact sur le résultat net du Groupe La Poste (à 19,72 %). Cette dépréciation, calculée par souche, représente en moyenne 70 % du nominal.

■ **Fonds de garantie des dépôts**

La Banque Postale, avec l'obtention de son agrément bancaire (fin 2005), était pendant une période de cinq ans sous le régime de nouveau cotisant au Fonds de garantie des dépôts. À la suite d'un changement de règlement intérieur du Fonds de garantie en 2007 qui permet désormais l'affectation des cotisations ordinaires sous forme de dépôts de garantie, une erreur a été commise dans l'enregistrement des cotisations supplémentaires. Celles-ci bien que définitivement acquises au Fonds, ont été affectées par La Banque et le Fonds de garantie, au même titre que les cotisations ordinaires, sous forme de dépôt de garantie au lieu d'être enregistrées dans le produit net bancaire. Cette cotisation supplémentaire n'est plus due à compter de 2011.

La correction d'erreur, constatée en 2011, amène à ajuster la situation nette du groupe à hauteur de 49,8 M€ correspondant au montant net d'impôt des cotisations supplémentaires pour les années antérieures à l'exercice en cours.

■ **Perte de valeur constatée sur l'UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar)**

L'évolution des conditions d'exploitation a constitué un indice de perte de valeur pour l'UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) amenant le groupe à réaliser un test de perte de valeur sur cette UGT. Les résultats du test ont conduit à constater une perte de valeur de 700 M€ sur les lignes « Pertes de valeur » de l'état de résultat global et « Immobilisations corporelles » de l'état de situation financière.

■ **Provision pour risques enregistrée au 31 décembre 2010 concernant les activités du groupe EDF en Italie**

Au 31 décembre 2010, différents indicateurs et incertitudes avaient conduit le groupe à constater une provision pour risques de 750 M€ sur le secteur Italie, enregistrée en résultat de la période en « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les comptes consolidés du groupe EDF au 31 décembre 2011 tiennent compte des pertes de valeur et provisions pour risques intégrées dans les comptes de l'exercice 2010 (arrêtés en mars 2011) et 2011 d'Edison et de TDE via une affectation à hauteur de 668 M€ de la provision pour risques enregistrée au 31 décembre 2010. EDF avait constaté une provision pour risques de 750 M€ sur le secteur Italie, enregistrée en résultat de la période en « Autres produits et charges d'exploitation ». La provision est relative à des risques liés aux activités italiennes du groupe (Fenice, TDE/Edison). La provision couvre des risques liés à certaines activités de Fenice pour lesquelles des dépréciations d'actifs ont également été constatées (voir note 2 : charges et autres produits opérationnels).

De plus, elle couvre pour partie des actifs inscrits dans les comptes du groupe EDF suite à l'acquisition d'Edison en 2005 et tient également compte, dans une moindre mesure, des risques et aléas liés aux environnements de marché dans lequel intervient Edison.

1.5. Autres opérations ou événements majeurs

L'exercice clos au 31 décembre 2011 a également été marqué par les éléments suivants :

■ **RATP — Évolution du cadre réglementaire**

Le règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (règlement OSP) adopté le 23 octobre 2007 est entré en vigueur le 3 décembre 2009. Il définit la manière dont les autorités compétentes peuvent intervenir dans le domaine des transports publics en précisant les conditions à respecter pour, d'une part, confier le service à une entreprise et, d'autre part, octroyer des compensations de service public en contrepartie des coûts supportés ; il limite par ailleurs dans le temps la durée des droits d'exploitation de lignes confiés aux opérateurs de transport public.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de ce règlement, l'Épic RATP bénéficiait de droits d'exploitation perpétuels sur les lignes qui lui avaient été confiées dans le cadre du décret de 1949 et de l'ordonnance de 1959.

La loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires (loi ORTF) prévoit dans son article 5 l'adaptation de la réglementation des transports de voyageurs en Île-de-France en modifiant les dispositions de l'ordonnance de 1959.

Ainsi la loi :

- décide que l'exploitation des lignes existantes créées avant le 3 décembre 2009 se poursuivra dans le cadre des conventions

Comptes combinés

en cours conformément aux règles applicables à cette date jusqu'au 31 décembre 2024 pour les services de bus, jusqu'au 31 décembre 2029 pour les services de tramway et jusqu'au 31 décembre 2039 pour les autres services de transports (métro et RER). Ces durées d'exploitation s'appliquent sauf stipulation conventionnelle antérieure manifestant l'accord

entre l'autorité organisatrice et l'opérateur prévoyant expressément une date plus rapprochée; les droits d'exploitation des lignes confiés à la RATP sont désormais limités dans le temps;

- définit le cadre de rémunération de la RATP dans ses missions de gestionnaire de l'infrastructure et d'exploitant des lignes en assurant une rémunération appropriée des capitaux engagés;

- modifie à compter du 1^{er} janvier 2010 le régime de propriété des biens historiquement mis à disposition ou créés par la RATP;

- reconnaît à la RATP la qualité de gestionnaire de l'infrastructure des réseaux de métro et de RER (dans la limite des compétences reconnues à Réseau Ferré de France), dont elle assure l'exploitation à la date du 1^{er} janvier 2010.

À compter du 1^{er} janvier 2010, les conséquences de cette loi sur le régime de propriété des biens sont les suivantes :

Type de biens	Matériels roulants et matériels d'entretien du matériel roulant (biens de retour).	Biens relatifs à l'infrastructure.	Biens de reprise Il s'agit de biens nécessaires à l'exploitation : • les centres bus, • les ateliers ...	Biens affectés aux activités administratives, sociales ou de formation.
Régime de propriété	Ces biens appartenant initialement à la RATP, ils sont devenus la propriété du STIF. La RATP en conserve le contrôle (équivalent à un régime de quasi-proprétaire). Le STIF entrera en possession des biens à la fin des contrats.	Pour la partie des biens qui appartenait initialement à l'État et au STIF, ces biens sont devenus la propriété de la RATP.	Pour la partie des biens qui appartenait initialement à l'État et au STIF, ces biens sont devenus la propriété de la RATP. Le STIF a la capacité de reprendre ces biens en fin de contrat contre une indemnisation de la RATP.	Pour la partie des biens qui appartenait initialement au STIF, ces biens sont devenus la propriété de la RATP.
Modalités de rémunération du transfert	Transfert à titre gratuit.	Transfert à titre gratuit.	Transfert avec indemnisation du STIF.	Transfert avec indemnisation du STIF.

Le décret d'application n° 2011-320 paru au Journal officiel le 25 mars 2011, précise les natures de biens relevant des quatre catégories citées ci-dessus et indique les dates butoirs pour définir une liste de chacun de ces biens par catégories et mettre en place les conventions d'indemnisation des actifs transférés et de définition des rémunérations par activités.

La liste des biens par catégories ayant fait l'objet d'un transfert de propriété a été approuvée par des arrêtés ministériels publiés le 7 novembre 2011, le 13 décembre 2011 et le 5 janvier 2012.

Le décret fixe par ailleurs les dates limites suivantes :

- le 25 mars 2012 pour l'établissement de la liste des biens de reprise historiquement détenus par la RATP, le STIF et l'État;
- le 25 mars 2012 pour l'établissement d'une convention pluriannuelle entre le STIF et la RATP fixant notamment la rémunération de la RATP au titre de ses missions de gestionnaire d'infrastructure. Le contrat STIF signé le 16 mars 2012 répond à cet objectif;
- au plus tard dans un délai de six mois après la publication des listes de biens ayant fait l'objet de transfert de propriété (biens de reprise et biens propres) pour fixer le montant et les modalités de versement des indemnisations au STIF;
- le 25 mars 2013 pour l'établissement d'une convention pluriannuelle entre le STIF et la RATP fixant les modalités de rémunération versée à la RATP sur les biens de retour.

Le contrat RATP/STIF régissant les rémunérations de la RATP pour la période 2008-2011, signé avant l'entrée en vigueur du règlement OSP, est arrivé à échéance au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, les conventions fixant les rémunérations n'étaient pas arrêtées et le nouveau cadre contractuel n'était pas disponible. Le contrat pluriannuel 2012-2015 fixant les relations contractuelles entre le STIF et la RATP a été présenté aux conseils d'administration des deux entités le 14 mars 2012 et signé le 16 mars 2012. Les conséquences comptables de ce nouveau contrat notamment en matière de rémunération des investissements et d'indemnisation des actifs à l'expiration des droits de ligne demeurent en cours d'analyse à la date d'arrêtés des comptes. Dans l'attente de la finalisation de cette analyse, la RATP a maintenu dans ses comptes arrêtés le 13 avril 2012 les modalités d'enregistrement des actifs immobilisés, les modalités d'amortissement et d'évaluation des actifs appliquées antérieurement sans être en mesure d'appliquer IFRIC 12 ni de tirer les conséquences de la loi et n'a pas été en mesure de déterminer les flux futurs de trésorerie liés à ces actifs nécessaires pour la réalisation des tests de dépréciation.

■ RFF : signature du contrat de concession SEA et du contrat de partenariat BPL

Contrat de concession SEA

RFF a signé le 16 juin 2011 un contrat de concession avec la société Lisea, dont Vinci est le principal actionnaire aux côtés notamment de la CDC et d'Axa, pour une durée de 50 ans.

Ce projet consiste en la construction de 340 km de lignes nouvelles, dont 302 km à grande vitesse, entre Tours et Bordeaux, ainsi que de 38 km de raccordements. Le montant total du projet est de l'ordre de 7,8 Md€ en euros courants.

RFF intervient dans ce projet d'une part et avant tout, en tant que concédant et contributeur public au financement et d'autre part, et à titre exceptionnel, en tant que garant du crédit de la CDC agissant par l'intermédiaire des fonds d'Épargne, à hauteur de 757,2 M€.

RFF s'est également vu confié le rôle d'intermédiaire pour l'appel des fonds auprès des financeurs tiers et leur reversement au concessionnaire.

Les comptes au 31 décembre 2011 traduisent pour la première fois les impacts de ce contrat de concession

Contrat de partenariat BPL

RFF a signé le 28 juillet 2011 avec Eiffage Rail Express le contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, la maintenance de la ligne à grande vitesse BPL, entre Le Mans et Rennes, comprenant

214 km de lignes nouvelles, dont 182 km à grande vitesse. Le projet comprend également la réalisation de 32 km de raccordements au réseau existant. Le contrat a une durée de 25 ans. Le coût global du projet est estimé à 3,34 Md€ courants.

Les comptes au 31 décembre 2011 traduisent pour la première fois les impacts de ce contrat de concession.

■ **SPPE**

L'exercice 2011 a été marqué par l'achèvement du second plan de soutien aux banques (initié en 2009), et par voie de conséquence de l'extinction du financement de la SPPE par émissions obligataires.

Les principales opérations de l'exercice sont les suivantes :

- le remboursement du solde des actions de préférence du groupe BPCE à hauteur de 1,2 Md€ le 11 mars 2011 ;
- le remboursement des derniers TSSDI à hauteur de 1 Md€ souscrits par BFBP en 2009 le 23 mars 2011 ;
- les émissions d'obligations SPPE à court terme, sous forme de papiers commerciaux, ont totalisées 1,4 Md€ sur l'exercice. Le solde des papiers commerciaux est nul à fin 2011, suite aux remboursements sur l'exercice pour 5,5 Md€.

■ **Grands ports maritimes et ports autonomes**

Le processus de la réforme portuaire (loi du 4 juillet 2008) est en cours de finalisation. La réforme portuaire comprend la cession des outillages aux opérateurs privés avec le transfert des personnels d'exploitation et de maintenance, au moyen d'actes de cession et de la signature de conventions tripartites entre le port, les opérateurs privés et les salariés du port devant être détachés au sens de la réforme portuaire vers ces opérateurs. Aux termes de la loi, les grands ports maritimes devaient avoir cédé les outillages et transféré le personnel concerné deux ans après la date anniversaire de l'adoption de leur projet stratégique par leur conseil de surveillance, soit une date butoir fixée vers la fin du mois de mai 2011.

Les conventions tripartites (Port, agent, entreprise) qui définissent les garanties dont l'agent bénéficie dans le cadre de son accueil par l'entreprise de manutention ou la filiale, prennent en considération les éléments suivants :

- fixation du salaire garanti ;
- préservation des avantages sociaux divers (mutuelle, prévoyance) ;
- conditions de retour éventuel au Port (en cas de difficultés d'adaptation ou de licenciement économique).

Comme dans la plupart des ports, chaque agent transféré recevra une prime de détachement. Ces signatures étaient liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle conven-

tion nationale unifiée « ports et manutention » ratifiée le 15 avril 2011 entre l'union nationale des industries de la manutention dans les ports français (UNIM), l'union des ports de France (UPF), les organisations syndicales de salariés intéressées rattachées à la CGT, à la CFDT, à la CFTC et à la CGT-FO et la FNSHC (cadres indépendants). La nouvelle convention collective comprend notamment une annexe sur la pénibilité du travail portuaire, permettant l'anticipation des départs à la retraite des personnels éligibles.

Tout salarié ayant exercé au moins 15 ans un métier reconnu pénible, peut anticiper son départ de deux ans. Un accord complémentaire, prévoit de porter cette anticipation à trois ans pour les salariés ayant atteint 18 ans d'ancienneté dans ce type d'emploi. Au terme de plusieurs échanges nationaux au sein de l'UPE, il a été convenu de traiter dès 2010, les droits acquis générés par ces accords. La gestion du nouveau régime de retraite par répartition, mis en place à cet effet, sera confiée à un assureur, au terme d'un appel d'offres passé en 2011.

■ **SNCF : entrée en vigueur de la convention des trains d'équilibre du territoire**

La convention des trains d'équilibre du territoire (TET) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Signée le 13 décembre 2010, elle couvre les trains Intercités, Téoz et Lunéa, à l'exception des trains spéciaux et des autotrans. Les résultats sont suivis sous la nouvelle activité « Intercités » nouveau nom commercial pour l'ensemble des trains d'équilibre du territoire. Initialement répartis entre les UGT « Intercités » de la branche SNCF Proximités et « Matériels classiques (Corail, Elipos) » de la branche SNCF Voyages, les actifs couverts par la convention ont donc été regroupés dans une seule UGT au sein de la branche SNCF Proximités. Le groupe a adapté l'information sectorielle en conséquence pour restituer les résultats des trains Téoz et Lunéa à l'exception des trains spéciaux et des autotrans parmi ceux de la branche SNCF Proximités au lieu de ceux de la branche SNCF Voyages.

■ **Protocole d'accord entre RFF et SNCF pour l'entretien du réseau en 2011**

RFF et SNCF ont validé le 17 mars 2011 le protocole d'accord, préalable à la signature de la convention d'entretien du réseau ferré national, pour l'année 2011. Les deux acteurs se sont notamment mis d'accord sur le principe d'une relation économique saine. Le montant de la convention de gestion pour 2011 s'élève à un peu plus de 2,1 Md€. Cette rémunération devrait permettre à SNCF Infra de couvrir intégralement ses charges pour le volume de production demandé par RFF pour l'entretien du réseau

en 2011, et par conséquent, d'envisager une relation économique saine. La signature de cette convention contribue à améliorer le chiffre d'affaires de la branche SNCF Infra de 212 M€ par rapport à l'exercice 2010.

1.6. Opérations sur le bilan d'ouverture

■ **IFRS 11 – Partenariats**

Compte tenu de la publication en mai 2011 de la norme IFRS 11 et de la décision de l'IASB de supprimer l'intégration proportionnelle, Aéroports de Paris a décidé, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'appliquer l'option offerte par IAS 31 et de consolider les entreprises contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence. Ce changement de méthode permet ainsi de prendre en compte les dispositions d'IFRS 11 et fournit une information plus pertinente, cette pratique étant répandue dans le secteur aéroportuaire. Il n'y a pas d'impact sur les capitaux propres, ni sur le résultat par action. Suite à ce changement de méthode, la dette financière d'ADP a diminué de 6 M€.

Conformément aux principes comptables exposés par ADP et aux normes en vigueur, la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, qui sont partie prenante dans la conduite des opérations et dans la stratégie du groupe, est désormais classée sur une ligne identifiée du compte de résultat, intégrée au résultat opérationnel courant.

Cette présentation est cohérente avec celle d'autres opérateurs en Europe et reflète l'implication du groupe dans la conduite de ces entreprises dont l'activité et la performance font l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier tout au long de l'exercice.

Comptes combinés

BILAN ACTIF	31 DÉCEMBRE 2010	IFRIC 11	AUTRES RECLASSEMENTS	31 DÉCEMBRE 2010 RETRAITÉ
Écarts d'acquisition	19 817	0	- 1	19 816
Licences, marques et bases d'abonnés	1 989	0		1 989
Autres immobilisations incorporelles	8 422	0		8 422
Immobilisations corporelles DC	52 947		1	52 948
Immobilisations corporelles DP	151 619	- 23		151 596
Immeubles de placement	900			900
Titres mis en équivalence	57 050	10		57 060
Actifs financiers non courants	40 857	- 2		40 855
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	51 871			51 871
Impôts différés actifs	8 200	- 1		8 199
Autres actifs non courants	61			61
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	393 734	- 17	1	393 718
Stocks	18 212	- 7		18 205
Créances d'exploitation	48 593	0	1	48 595
Créances diverses	1 538	0		1 537
Prêts et créances de l'activité bancaire	113 760		0	113 761
Actifs financiers courants	39 209	2		39 211
Autres comptes de l'activité bancaire	4 242			4 242
Trésorerie et équivalent de trésorerie	21 333	- 10		21 322
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	246 886	- 16	1	246 872
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19 539			19 539
TOTAL ACTIF	660 159	- 32	2	660 129

BILAN PASSIF	31 DÉCEMBRE 2010	IFRIC 11	AUTRES RECLASSEMENTS	31 DÉCEMBRE 2010 RETRAITÉ
Capital et dotations en capital	44 007		0	44 007
Primes liées au capital	2 853		0	2 853
Réserves et report à nouveau	47 958		3	47 961
Résultat combiné	7 886		0	7 886
CAPITAUX PROPRES	102 704	0	3	102 707
Intérêts minoritaires	6 643		0	6 643
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	109 347	0	3	109 350
Provisions non courantes	59 961		- 1 379	58 581
Avantages au personnel non courant	17 557	0	1	17 557
Passifs financiers non courants	123 752	0	74	123 825
Autres passifs non courants	30 607		0	30 607
Impôts différés passifs	6 326		- 1	6 326
PASSIFS NON COURANTS	238 202	0	- 1 305	236 896
Provisions courantes	5 089	- 2	1 377	6 465
Avantages au personnel courant	1 487		0	1 487
Passifs financiers courants	32 836	- 9	- 74	32 754
Dettes d'exploitation	55 463	- 21	0	55 442
Autres passifs courants	37 407	0	0	37 408
Dettes de l'activité bancaire	166 990		0	166 990
PASSIFS COURANTS	299 273	- 31	1 303	300 545
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	13 337		0	13 337
TOTAL PASSIF	660 159	- 32	1	660 129

COMPTE DE RÉSULTAT	31 DÉCEMBRE 2010	IFRIC 5	IFRIC 11	31 DÉCEMBRE 2010 RETRAITÉ
Produits nets bancaires (La Poste)	5 274			5 274
Chiffre d'affaires	134 295	- 117	- 143	134 035
Autres produits des activités ordinaires	8 742	0	0	8 741
Achats et charges externes	- 69 196	3	90	- 69 103
<i>Achats consommés</i>	- 35 501	3	90	- 35 408
<i>Charges externes</i>	- 33 695			- 33 695
Charges de personnel	- 45 302	92	20	- 45 190
Impôts et taxes	- 6 306			- 6 306
Autres produits et charges opérationnels	- 16 330	31	38	- 16 261
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	- 1 383	29	18	- 1 336
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	- 101	1	14	- 86
<i>Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions</i>	- 14 846	1	7	- 14 838
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11 177	9	6	11 191
RÉSULTAT FINANCIER	- 6 706	0	0	- 6 706
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 470	9	6	4 485
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 2 306	0	3	- 2 303
Impôts sur les bénéfices différés	775			775
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	1 399	- 9		1 390
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	4 338	-	9	4 348
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 893		- 9	3 883
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	8 231	-	-	8 231
Intérêts minoritaires	- 345			- 345
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	7 886	-	-	7 886

1.7 Événements postérieurs à la clôture

■ EDF

Émission d'un emprunt obligataire

EDF a reçu le 18 janvier 2012 les fonds provenant d'une émission obligataire d'une maturité de dix ans libellée en euros, pour un montant de 2 Md€ avec un coupon annuel de 3,875 %.

Offre pour la reprise de Photowatt

Le groupe EDF, via sa filiale EDF Énergies Nouvelles Réparties (EDF ENR), a déposé le 10 février 2012 une offre pour la reprise des activités de Photowatt, l'unique fabricant français de cellules photovoltaïques à base de silicium, qui a été placé en redressement judiciaire en novembre 2011.

Photowatt détient 40 % de PV Alliance, société de recherche et développement dans le domaine des technologies photovoltaïques, au sein de laquelle EDF ENR possède déjà une participation de 40 % aux côtés du CEA (20 %). L'offre d'EDF ENR sera notamment conditionnée à la reprise de 100 % de PV Alliance et à l'obtention d'une licence d'exclusivité mondiale sur la technologie hétérojonction, appelée à remplacer la technologie actuelle dans les années à venir.

L'offre sera soumise aux autorisations requises pour ce type d'opération (gouvernance, concurrence...).

Renforcement du partenariat à long terme dans l'uranium naturel avec Areva

Le 10 février 2012, EDF et Areva se sont mis d'accord sur les principes d'un partenariat long terme pour la fourniture d'uranium naturel sur la période 2014-2030, au bénéfice de la sécurité d'approvisionnement et de la compétitivité du parc nucléaire français.

Portant sur un volume global pouvant atteindre plus de 20 000 tonnes, les principes convenus prévoient le prolongement du contrat d'approvisionnement à partir des mines d'Areva existantes, et ouvrent la perspective à une participation d'EDF au financement d'un nouveau projet minier, en contrepartie d'une part de sa production future. Ces principes seront déclinés en une série d'accords qui seront soumis à l'approbation des organes de gouvernance des deux groupes.

Ce nouveau partenariat industriel et financier conforte Areva comme partenaire de référence d'EDF pour son approvisionnement en uranium naturel dont il fournit près de 40 % des besoins annuels.

■ La Poste

Le groupe avait enregistré en 2010 une charge de 33 M€ correspondant à la quote-part de l'amende infligée par l'Autorité de la concurrence aux banques françaises, dont La Banque Postale, pour

atteinte aux règles de concurrence lors du passage à la dématérialisation du traitement des chèques.

Cette décision de l'Autorité de la concurrence a été annulée par un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012, considérant que ces pratiques n'étaient pas anticoncurrentielles. Cet arrêt ouvre droit à restitution de la totalité de l'amende au profit de La Banque Postale.

L'Autorité de la concurrence a formé un pourvoi en cassation. L'affaire est actuellement en cours d'examen par la Cour de cassation.

■ GDF-Suez

Nouvelle organisation opérationnelle du groupe : création des branches Énergie Europe et Énergie International

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le groupe a mis en place sa nouvelle organisation opérationnelle dans les métiers de l'énergie en créant une branche Énergie Europe ainsi qu'une branche Énergie International, dont le périmètre correspond au groupe International Power.

La branche Énergie Europe (« BEE ») gère les activités de gestion d'énergie, de distribution de gaz naturel, de production d'électricité et de vente d'énergie en Europe continentale, tous segments confondus en Europe continentale. Elle

exploite à ce titre l'ensemble des actifs physiques et commerciaux du groupe en Europe continentale, dans le domaine du gaz (hors infrastructures rattachées à la branche Infrastructures) et de l'électricité (en dehors de certains actifs historiquement exploités par International Power en Italie, Allemagne, Espagne et Portugal). Jusqu'au 31 décembre 2011, les activités regroupées au sein de la nouvelle BEE étaient conduites par les secteurs opérationnels suivants décrits dans la note 31 « Informations sectorielles » : la branche Énergie France, les divisions Énergie Benelux & Allemagne et Énergie Europe de la branche Énergie Europe et International, ainsi que les activités « approvisionnement gaz » et « ventes grands comptes » de la branche Global Gaz & GNL.

La création de la branche Énergie Europe vise à mettre en œuvre une organisation adaptée à la dimension européenne des marchés du groupe, dans un contexte :

- d'intégration croissante à l'échelle européenne des marchés de l'électricité et du gaz : intégration physique avec l'augmentation des interconnexions entre pays, intégration économique avec l'ouverture des marchés de l'énergie mais aussi intégration régulatoire ;
- de poursuite de la convergence entre gaz et électricité, le gaz jouant un rôle croissant dans la production d'électricité.

Suite au transfert des activités « approvisionnement gaz » et « ventes grands comptes » à la BEE, la branche Global Gaz & GNL est désormais composée des activités exploration-production de gaz et de pétrole, de la liquéfaction du gaz naturel et de son transport sous forme de gaz naturel liquéfié. À compter du 1^{er} janvier 2012, le groupe est donc désormais organisé autour des six branches suivantes : Énergie Europe, Énergie International, Global Gaz & GNL, Infrastructures, Énergie Services, Environnement.

■ Grands ports maritimes et ports autonomes

Transfert des voies ferrées portuaires

Conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, « les biens de l'État affectés au Port autonome de Paris au 1^{er} janvier 2011 lui sont transférés à cette même date en pleine propriété, à l'exception de ceux relevant du domaine public fluvial naturel. Ce transfert est gratuit et ne donne lieu à paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraires. »

Cette loi qui complète l'ordonnance n° 2005-898 du 2 août 2005 prévoit en outre, qu'à l'exception des installations terminales embranchées, les voies ferrées, ainsi que leurs équipements et accessoires, situés à l'intérieur de la circonscription des ports autonomes (y compris

fluviaux) exploitées jusqu'à présent par la SNCF ont vocation à devenir des voies ferrées portuaires.

Pour chaque port, cette répartition des voies et des installations entre le réseau ferré national et les voies ferrées portuaires vise à faciliter l'organisation de la desserte ferroviaire.

Conformément à l'article 31 du décret n° 2012-669 du 4 mai 2012 relatif au Port autonome de Paris et portant diverses dispositions en matière portuaire, « les voies ferrées et leurs accessoires » qui ont été transférés aux grands ports maritimes, aux ports autonomes ou à Réseau Ferré de France en application de l'article 5 de l'ordonnance du 2 août 2005 susvisée sont intégrés dans les comptes de ces établissements pour leur valeur estimée par dire d'experts au 1^{er} janvier 2008, déduction faite des subventions perçues au titre de ces actifs et non amorties à cette date et, le cas échéant, après actualisation.

■ SNCF

Seafrance

Le 9 janvier 2012, le tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation avec cessation complète d'activité de la filiale SeaFrance. La SNCF a annoncé d'une part le versement d'une indemnité pour un montant total estimé à 50 M€ au bénéfice des salariés qui seraient licenciés à la suite de la cessation définitive de l'activité, d'autre part qu'elle souhaitait reclasser 500 de ces salariés. À l'issue de la période prévue, 15 salariés sont reclassés au sein du groupe SNCF.

Alliance dans l'hydro électricité

Le 4 janvier 2012, l'électricien suédois Vattenfall a officiellement confirmé la création d'un consortium avec SNCF, Rhodia et ArcelorMittal dans l'hydro électricité dans lequel il serait majoritaire. Dans ce cadre, SNCF va créer une filiale dédiée à cette activité, SNCF Énergie, qui aura vocation à organiser la sécurisation des approvisionnements en énergie à long terme.

Dégradation de la note SNCF

Après avoir dégradé la note souveraine de la France, l'agence de notation Standard & Poor's a annoncé le 17 janvier avoir dégradé la note d'un certain nombre d'entreprises publiques françaises. Celle de la SNCF en particulier a été dégradée d'un cran : de AA+ à AA avec perspective négative.

Émission d'emprunt

La SNCF a émis deux emprunts obligataires les 18 janvier et 10 février 2012 pour respectivement 450 M€ sur trente ans et 200 M€ sur vingt ans.

■ RFF

Contrat PPP CNM

RFF a désigné courant janvier 2012 le groupement Bouygues TP en tant qu'attributaire pressenti pour le contrat de partenariat du contournement de Nîmes et de Montpellier, en vue de la mise au point du contrat final.

Ce projet porte sur 80 km de lignes nouvelles, dont 60 km de lignes à grande vitesse entre Manduel (à l'est de Nîmes) et Lattes (à l'ouest de Montpellier), et 20 km de raccordements vers le réseau classique (10 km de liaisons sur la rive droite du Rhône et 10 km de raccordements vers Jonquières, Lattes et Manduel).

Le groupement sera chargé de la conception, la construction, la maintenance et le financement de la ligne de ce contournement qui sera utilisée à la fois par le fret et les voyageurs.

La construction de la ligne est prévue sur une durée de quatre ans avec un achèvement prévu pour 2017. Le titulaire désigné sera ainsi chargé de l'entretien de la ligne nouvelle sur une durée de 25 ans.

L'objectif est de signer le contrat de partenariat avec le partenaire pressenti, ainsi que le plan de financement définitif au premier semestre 2012. Il s'agit d'un projet présentant une enveloppe totale de 2,06 Md€ d'investissement, dont 1,83 milliard au titre du contrat de partenariat.

Le projet serait financé, par une participation de RFF et par des financements publics pour des montants restant à préciser. Les financements publics incluent notamment l'État et plusieurs collectivités locales, à savoir le conseil régional Languedoc-Roussillon, le conseil général du Gard, la Communauté d'agglomération de Montpellier et la communauté d'agglomération de Nîmes.

■ RATP

Signature du nouveau contrat STIF RATP pour la période 2012-2015

Le contrat pluriannuel 2012-2015 fixant les relations contractuelles entre le STIF et la RATP a été présenté aux conseils d'administration des deux entités le 14 mars 2012 et signé le 16 mars 2012. Ce nouveau contrat quadriennal avec le STIF est le premier qui s'inscrit dans le nouveau cadre institutionnel issu de la loi sur l'organisation et la régulation des transports ferroviaires (ORTF) du 8 décembre

2009. Les conséquences comptables de ce nouveau contrat notamment en matière de rémunération des investissements et d'indemnisation des actifs à l'expiration des droits de ligne demeurent en cours d'analyse à la date d'arrêt des comptes.

■ AEF

Fusion des sociétés France 24, RFI et MCD et France 24 par absorption au sein de l'AEF

La fusion des sociétés France 24, RFI et MCD par absorption de celles-ci au sein de la société Audiovisuel extérieur de la France a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de l'AEF qui s'est tenue le 13 décembre 2011. Cette opération a été réalisée sous le régime des fusions simplifiées pour France 24 et RFI et par transmission universelle de patrimoine pour MCD (de droit monégasque, cette dernière ne pouvant bénéficier du régime des fusions simplifiées). La fusion juridique est donc effective depuis le 13 février 2012.

Mise en œuvre de la nouvelle organisation opérationnelle et du plan de départ associé

La nouvelle organisation opérationnelle est en cours de mise en œuvre tout comme le plan de départ volontaire associé. Ce dernier devrait se traduire par le départ volontaire de 122 collaborateurs, principalement au cours du premier semestre 2012.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, à compter de l'exercice 2005 les entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé présentent leurs comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le périmètre de combinaison inclut des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres entités qui les présentent en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif que représentent les entreprises sous référentiel IFRS, il a été opté pour une présentation des données combinées du rapport de l'État actionnaire en normes IFRS.

Les comptes des entités présentés en normes françaises sont donc retraités sauf dans les cas où la présentation d'une telle information serait jugée insuffisamment fiable ou insuffisamment significative. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans chaque chapitre des principes comptables.

Les principes de combinaison n'étant pas détaillés dans le référentiel IFRS, ceux du règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 ont été retenus. Les principes de combinaison majeurs sont rappelés ci-après.

■ **Capitaux propres de l'ensemble combiné**

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent :

- le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) ;
- la quote-part des capitaux propres (part du groupe) des filiales consolidées par des entités têtes de file incluses dans le périmètre de combinaison.

Les titres de participation entre entités du groupe combiné sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires du bilan combiné de l'APE représentent les intérêts minoritaires déjà présents au passif du bilan de chacune des entités du périmètre.

■ **Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées**

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison, ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il n'est constitué ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

■ **Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2011**

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans les comptes combinés au 31 décembre 2011 sont identiques à celles utilisées dans la combinaison du 31 décembre 2010 à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 qui sont décrits ci-après :

- la norme IAS 24 « Information relative aux parties liées » révisée adoptée par l'Union européenne le 20 juillet 2010 et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 31 décembre 2010, soit, le 1^{er} janvier 2011 ;
- l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » adoptée par l'Union européenne le 24 juillet 2010 et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture de la première période annuelle commençant après le 30 juin 2010, soit, le 1^{er} janvier 2011 ;
- l'amendement « Classement des émissions de droits » à IAS 32 « Instruments financiers : présentation » adopté par l'Union européenne le 24 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 31 janvier 2010, soit, le 1^{er} janvier 2011 ;
- les amendements « Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 par les premiers adoptants » à IFRS 1 adoptés par l'Union européenne le 1^{er} juillet 2010 ;
- les amendements « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » à IFRIC 14 adopté par l'Union européenne le 20 juillet 2010 et dont l'application est obligatoire au plus tard à la date d'ouverture du premier exercice commençant après le 31 décembre 2010, soit, le 1^{er} janvier 2011.

En outre, conformément à IAS 8, les entités significatives du périmètre de combinaison ont choisi de ne pas appliquer par anticipation les amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – Transferts d'actifs financiers » approuvées par l'Union européenne mais d'application non obligatoire en 2011.

Enfin, les entités significatives du périmètre de combinaison ont décidé de ne pas appliquer par anticipation les textes suivants qui devraient faire l'objet d'une approbation par l'Union européenne au plus tôt en 2012 :

- les normes relatives à la consolidation adoptées par l'IASB en 2011, à savoir :
 - IFRS 10 « États financiers consolidés » ;
 - IFRS 11 « Partenariats » ;
 - IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
 - IAS 27 « États financiers individuels » ;
 - IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » ;
- l'interprétation IFRIC 20 intitulée « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » ;
- les amendements à IAS 1 intitulés « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) » ;
- les amendements à IAS 12 intitulés « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- les amendements à IAS 19 « Avantages au personnel » relatifs aux régimes à prestations définies ;
- les amendements à IFRS 1 intitulés « Sévère hyperinflation et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants » ;
- les amendements à IAS 32 relatifs aux règles de compensation des actifs financiers et des passifs financiers ;
- les amendements à IFRS 7 sur les informations à fournir se rapportant à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers.

L'impact potentiel de ces textes est en cours d'évaluation par les entités du périmètre de combinaison.

Enfin, dans le cadre du projet de refonte d'IAS 39, l'IASB a adopté une nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers – phase 1 classification et évaluation » en novembre 2009. N'ayant pas fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne, et suivant les dispositions réglementaires en vigueur, cette norme n'est pas applicable par anticipation pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement

En application du paragraphe 38 de la norme IAS 31 qui autorise la consolidation par mise en équivalence des entités détenues conjointement, il a été décidé depuis l'exercice 2007 de comptabiliser par mise en équivalence non seulement les entités sous influence notable mais également les entités contrôlées conjointement.

2.3 Périmètre de combinaison et méthode de combinaison

Les états financiers combinés comprennent les comptes des entités contrôlées par l'État. Il s'agit des comptes sociaux lorsque les entreprises n'établissent pas de comptes consolidés.

Le périmètre de combinaison défini par l'article 142-I de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière prescrit que toutes les entités significatives contrôlées par l'État, sont incluses dans le périmètre de combinaison. En conséquence, seules auraient dues être intégrées dans le périmètre de combinaison les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'État, et ceci conformément aux paragraphes 1002 et 1003 du règlement 99-02.

Les comptes combinés s'inscrivent dans le cadre du rapport de l'État actionnaire, ce qui a conduit à ce que le critère de contrôle soit complété par un second critère afin de fournir une image économique et institutionnelle de la notion « d'État entrepreneur ».

Par conséquent, les entités considérées comme des « opérateurs des politiques de l'État » sont en dehors du périmètre. Cette notion a été retenue par le Comité des normes de comptabilité publique dans le cadre de la réforme de la comptabilité de l'État afin de caractériser les entités détenues par l'État selon leur proximité économique et financière avec l'État.

Ainsi les entités contrôlées par l'État ayant une activité non marchande financée majoritairement et étroitement encadrée par l'État selon une mission et des objectifs définis par l'État sont qualifiées « d'opérateurs des politiques de l'État », les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques étant considérées comme des « non-opérateurs ». Enfin, les entités contrôlées et non-opérateurs des politiques de l'État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n'ont pas été incluses dans le périmètre.

L'importance relative de chaque entité s'apprécie par rapport aux principaux agrégats (total bilan/chiffre d'affaires/dettes financières/effectifs) représentés par l'ensemble des entités du secteur d'activité dans lequel elle se trouve. Dès qu'une entité dépasse l'un des quatre seuils, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

En vertu du critère d'opérateur des politiques de l'État, la Banque de France est classée en dehors du périmètre de combinaison.

Par ailleurs la Caisse des Dépôts et ses filiales ne sont pas retenues dans le périmètre.

Afin de refléter une image fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles, combinées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est présumée comptablement lorsque l'entité dispose d'un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

En 2011, les entités intégrées dans les comptes combinés par la méthode de la mise en équivalence sont France Télécom (13,53 %), Air France KLM (16,14 %), Safran (33,77 %), Renault (15,22 %), EADS (15,02 %), Thales (27,56 %), Gaz de France-Suez (36,64 %), Semmaris (33,34 %) et FSI (49 %), Aéroport de Bâle-Mulhouse (50 %).

2.4 Homogénéité des principes et convergence

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées.

Au titre de l'exercice 2011, les règles suivantes ont été appliquées :

- le retraitement des écritures de nature fiscale a été réalisé pour les entités combinées présentant des comptes sociaux ;
- l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) a été réalisée lorsque l'information a effectivement été obtenue.

2.5 Élimination des comptes intra-groupes

Les créances et les dettes ainsi que les principaux flux de produits et de charges entre les entités comprises dans le périmètre sont éliminés.

Les modalités de simplification suivantes ont été mises en œuvre :

- les opérations avec les entités mères des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été les seules effectivement déclarées ;
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 M€ pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.

2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

■ Acquisitions d'intérêts minoritaires

Compte tenu de la technique de combinaison (agrégation globale d'entités combinées), la problématique des intérêts minoritaires ne concerne que les transactions intervenues au niveau même des entités combinées établissant des comptes consolidés.

■ Engagements de rachat d'intérêts minoritaires

En l'état des textes actuels, les engagements de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur de rachat en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires, la différence entre leur montant et celui de l'engagement pouvant être, en l'absence de précision des textes, portée en « écarts d'acquisition » ou en « capitaux propres ». La première approche reflète le traitement comptable qui aurait été appliqué au moment du rachat.

Dans le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés bien que les normes actuelles ne s'opposent pas à un traitement différent. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Ce mode de comptabilisation pourrait être revu ultérieurement en fonction des conclusions de l'IFRIC (organe d'interprétation de l'IASB) qui a été saisi de la question et qui débat actuellement sur les conséquences comptables de tels engagements.

■ Comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre

En l'absence de norme IFRS ou interprétation relative à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre : les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle. Les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction. L'écart éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance fait l'objet de provisions pour leur valeur de marché.

2.7 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La recherche de ces indices de perte de valeur est réalisée lors de chaque clôture. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, les *goodwills* et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service doivent en outre être testées tous les ans.

La valeur comptable au bilan des unités génératrices de trésorerie identifiées (actifs incorporels, écarts d'acquisition, actifs corporels) est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant un taux avant impôt qui reflète l'appréciation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT. Elle est dans un tel cas imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations...), sauf celles qui concernent l'écart d'acquisition qui sont irréversibles.

2.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés, à l'occasion d'une prise de participation, sont définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n'y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées.

- Les éléments de détermination des écarts d'acquisitions ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables).
- Les modalités de dépréciation retenues par les entités sont présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité.
- Les opérations d'acquisition comptabilisées selon la méthode dérogatoire ne sont pas retraitées.

Conformément à IFRS 3R « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests soient généralement réalisés au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté. Ils peuvent l'être également au niveau de regroupements au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique au niveau desquels est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Au titre de l'exercice 2011, tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements enregis-

trés par les entités en normes françaises n'ont pas été modifiés et ont fait l'objet d'un simple reclassement en dépréciation.

2.9 Marques et bases d'abonnés

Les marques et les bases d'abonnés sont comptabilisées au coût d'acquisition, le plus souvent, celui déterminé lors de l'affectation du *purchase price allocation* d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

■ Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties, elles font l'objet de tests de dépréciation. Les marques, ayant une durée de vie finie, sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

■ Bases d'abonnés

Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement observée est comprise entre trois et sept ans.

2.10 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les droits de bail ;
- les dépenses engagées pour l'obtention du droit d'exploitation de brevets, licences ;
- les logiciels, les frais de développement ;
- les études et les travaux d'exploration minière ;
- les actifs incorporels du domaine concédé.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

■ Logiciels

Les logiciels acquis ou développés en interne sont inscrits au bilan. Les coûts de paramétrage et de développement sont amortis sur des durées maximum de dix ans, en rapport avec la durée d'utilisation du système. Les logiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur des durées plus courtes, en général trois exercices.

■ Les frais de développement

Les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq ans ou par référence aux quantités vendues ou au chiffre d'affaires.

■ Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes : en l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, ces études et travaux sont inscrits en charges de l'exercice. Les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait des réserves qu'ils ont permis d'identifier.

■ Actifs incorporels du domaine concédé

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » traite des accords conclus en principe entre une entreprise et une entité du secteur public (État, collectivité locale...), le concessionnaire et le concédant, dont l'objet est d'offrir des prestations de service public. Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession, à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle, par la propriété, le droit aux bénéfices ou tout autre moyen, tout intérêt résiduel dès lors que celui-ci est significatif dans l'infrastructure au terme du contrat.

L'interprétation IFRIC 12 dispose que, lorsque le concessionnaire doit procéder à la construction de biens formant l'infrastructure (construction de biens de premier établissement) pour pouvoir bénéficier du « droit de facturer les utilisateurs », cette prestation de construction relève de la norme IAS 11 sur les contrats de construction, et que les droits reçus en retour constituent un échange à comptabiliser en application de la norme IAS 38.

2.11 Immobilisations corporelles – domaine concédé

Les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations supportées du fait des contrats de concessions bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font partie du secteur énergie.

Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes, l'État ou d'autres collectivités territoriales, à l'issue des contrats, sauf lorsque ceux-ci sont appelés à être reconduits.

Les immobilisations sont évaluées au bilan à leur coût, celui-ci étant déterminé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre.

Les immobilisations corporelles concédées non renouvelables sont celles dont les durées de vie excèdent celles des contrats de concession. Elles sont amorties en principe linéairement sur la durée des contrats, sauf lorsque les contrats sont reconductibles.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables sont celles qui devront être renouvelées au moins une fois avant le terme de la concession. Elles font l'objet d'un amortissement technique, calculé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre, et d'un amortissement de caducité sur la durée des contrats.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables du secteur de l'énergie font l'objet également de provisions pour renouvellement calculées par référence à la différence entre le coût de remplacement et leur coût d'origine.

Lorsque les immobilisations corporelles concédées résultent d'un apport gratuit de l'autorité concédante, leur valeur est inscrite en immobilisation concédée en contrepartie d'une imputation au passif. Un amortissement calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage constate la perte de valeur et la diminution corrélative du poste de passif.

Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat. En cas d'obligation de renouveler le bien, la provision pour renouvellement a pour base l'intégralité du coût prévu de renouvellement.

2.12 Immobilisations corporelles – domaine propre

■ Biens propres acquis ou créés

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que l'entité encourt. Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Le coût des installations dont la réalisation a été internalisée comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et aux avis 2003-E et 2005-D du Comité d'urgence, les entités en normes françaises ont :

- appliqué l'approche par composants ;
- réexaminé les durées d'utilité des composants ;
- adapté les modalités de calcul de la provision pour gros entretien pour tenir compte de l'approche par composants et de la modification des durées ;
- adopté une nouvelle méthode de détermination des pertes de valeurs d'actifs conforme aux normes internationales.

■ Biens mis à disposition

Deux entités du périmètre possèdent à leur actif des biens mis à disposition.

SNCF

La loi française d'orientation des transports intérieurs (Loti), partiellement recodifiée dans la partie législative du Code des transports du 28 octobre 2010, fixe les conditions de possession du domaine confié à la SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de la SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du groupe SNCF.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, la maison mère exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

Les biens immobiliers détenus par l'établissement public, qui cessent d'être affectés à la poursuite de ses missions ou qui font partie du domaine privé, peuvent recevoir une autre affectation domaniale ou être aliénés par l'établissement public à son profit.

RATP

En liaison avec le règlement européen OSP du 23 octobre 2007 (entrée en vigueur le 3 décembre 2009), la loi ORTF (chapitre 1.5) modifiée à compter du 1^{er} janvier 2010 le régime de propriété des biens créés par la RATP ou historiquement mis à sa disposition en distinguant quatre catégories d'actifs :

- la loi prévoit le transfert de la propriété juridique à la RATP des biens constitutifs de l'infrastructure gérée par la RATP et appartenant au STIF ou à l'État à compter du 1^{er} janvier 2010, ces biens étant transférés à titre gratuit ;
- l'ensemble des biens nécessaires à l'exploitation des services de voyageurs -notamment les matériels roulants et les matériels d'entretien du matériel roulant- font l'objet d'un transfert de propriété juridique au STIF au 1^{er} janvier 2010 à titre gratuit. Le STIF entrera en possession de ces biens à l'expiration des droits d'exploitation de services. Le décret d'application n° 2011-320 prévoit sauf mention différente dans la convention pluriannuelle entre la RATP et le STIF que le STIF effectue le rachat des biens à leur valeur nette comptable, nette de toute subvention, au

terme de la durée des droits d'exploitation de la RATP ;

- les autres biens nécessaires à l'exploitation (biens de reprise), autres que ceux mentionnés aux deux paragraphes précédents, sont apportés en pleine propriété à la RATP au 1^{er} janvier 2010 ; à l'expiration des droits d'exploitation de lignes, le STIF dispose néanmoins d'un droit de reprise de ces biens ;

- les immeubles et autres biens appartenant au STIF ou à l'État qui ne sont pas affectés à l'exploitation et qui sont utilisés par la RATP pour des activités administratives, sociales ou de formation sont à la date du 1^{er} janvier 2010, apportés en pleine propriété à la RATP. Ces transferts à la RATP donnent lieu au versement d'une indemnité au STIF, non déterminée à cette date.

Le décret d'application n° 2011-320 indique les dates butoirs pour mettre en place les conventions d'indemnisation des actifs transférés (biens de reprise et biens propres). Il prévoit un délai de six mois au plus tard après la publication des listes de biens pour fixer le montant et les modalités de versement des indemnités du STIF. Au 31 décembre 2011, les modalités financières de transfert des biens de reprise et des biens propres restent à définir.

En conséquence, les immobilisations mises à disposition ou appartenant à la RATP ont été inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production ou à la juste valeur lors de l'entrée dans le périmètre.

Conformément à la méthode de comptabilisation des actifs par composants, toutes les immobilisations ont été décomposées afin d'appliquer des durées d'utilité propre à chacun des composants en fonction de leur fréquence de renouvellement ou des opérations de rénovation.

■ Des biens faisant l'objet de contrats de location financière (*leasehold*)

Ces contrats portent sur du matériel roulant ferroviaire.

Les contrats de *leasehold* américain ne donnent lieu à aucun retraitement dans les comptes consolidés, la RATP maintenant ces biens à l'actif de son bilan à leur coût d'acquisition dans la mesure où elle en conserve la propriété et l'usage. Le bénéfice de ces opérations est enregistré au compte de résultat et étalé sur la durée des contrats.

Au 31 décembre 2011, il reste six transactions en vie (treize contrats avec deux investisseurs BOA et StateStreet).

Le contrat de *leasehold* suédois mis en place en 2002 (tranche 1) et 2004

(tranche 2) est retraité dans les comptes consolidés de façon à faire apparaître en immobilisations corporelles les biens concernés à leur coût d'acquisition diminué de l'avantage financier obtenu. Les loyers correspondants enregistrés dans les comptes sociaux sont annulés dans les comptes consolidés et un amortissement a été comptabilisé. La RATP devient locataire du matériel pendant une période de 18 ans, à l'issue de laquelle elle dispose d'une option de rachat en sa faveur.

2.13 Location financement

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. L'appréciation de ces contrats est fondée notamment sur un des critères ci-dessous :

- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation en cas de transfert de propriété du bien loué.

En l'absence de transfert de propriété, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2011, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé. Les locations financement retraitées sont donc exclusivement celles qui le sont dans les comptes des entités.

■ Contrats de location simple

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrat de location simple et comptabilisés comme tels. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

■ Accords qui contiennent des contrats de location

Conformément à l'interprétation IFRIC 4, les entités de la combinaison identifient les accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif

ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que le preneur bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les accords ainsi identifiés sont assimilés à des contrats de location et sont analysés en regard des dispositions de la norme IAS 17 en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement.

2.14 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et/ou dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par les entités pour leurs besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles. »

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par les entités pour leurs besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de placement pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

2.15 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que l'entité a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

À la date de comptabilisation initiale les entités du périmètre de combinaison déterminent en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39. Les actifs financiers des entités en normes françaises ont été reclassés dans les rubriques détaillées ci-dessous mais n'ont pas fait l'objet de retraitement à la juste valeur. Cette position est justifiée par le principe de l'importance relative.

■ Actifs financiers évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

■ Prêts et créances

Il s'agit principalement des autres immobilisations financières qui comprennent notamment les créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel ainsi que des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur de recouvrement estimée est inférieure à la valeur comptable.

■ Placements détenus jusqu'à leur échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables à conditions de maturité et revenu déterminées à l'émission et pour lesquels les entités ont l'intention et les moyens de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors de tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit principalement de titres de participations non consolidés. À chaque clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont sortis de l'actif, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des

transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

2.16 Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières et de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

■ Combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks. Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les combustibles nucléaires et les en-cours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous-traitées (fluoration, enrichissement, etc.).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

L'uranium issu du retraitement n'est pas valorisé compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

2.17 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement. Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir

relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non-recouvrement ultérieur.

2.18 Actifs non courants destinés à être vendus et abandon d'activité

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont les entités de la combinaison ont l'intention de se défaire dans un délai de douze mois, par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés dans la rubrique « Actifs non courants destinés à être cédés ». Cette catégorie d'actifs est soumise à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5.

Les entités évaluent les actifs non courants destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.19 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.20 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux salariés sont comptabilisées selon la norme IFRS 2. Le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options attribuées est calculé sur la base du modèle binomial ou *Black and Scholes*. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attributions respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Cette charge est incluse dans le résultat opérationnel courant avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

2.21 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

■ Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites

Elles sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des ouvrages. Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Elles sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

Les provisions sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Dans tous les cas, l'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager...) conduit à modifier la valeur de l'actif, l'impact dans le montant de l'amortisse-

ment étant pris de manière prospective. Enfin, un test de perte de valeur est mis en œuvre en cas d'augmentation de la valeur de l'actif. Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat opérationnel ; la charge de désactualisation figure en « Autres charges financières ».

■ Provision pour renouvellement

La provision pour renouvellement est constituée de manière progressive pour couvrir l'obligation existant au titre des biens renouvelables avant l'échéance du contrat.

Dans la majorité des cas, elle est constituée à partir de la date de début du contrat de concession jusqu'à la date de renouvellement effectif.

Lors du renouvellement d'un bien, le coût du bien remplaçant est inscrit à l'actif et, corrélativement, la provision pour renouvellement est virée au crédit du poste « Droits des concédants dans les actifs ». Le bien remplaçant fait l'objet d'un amortissement comme décrit ci-dessus pour le cas des actifs reçus gratuitement.

■ Autres provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir les obligations légales, juridiques ou implicites résultant d'événements passés pour lesquelles les entités de la combinaison prévoient qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

■ Tous les risques sont régulièrement examinés

Lorsqu'elles sont utilisées, les provisions sont reprises au compte de résultat et viennent en contrepartie des charges correspondantes.

2.22 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

■ Entités en normes françaises

Pour les entités en normes françaises, les dettes financières sont présentées nettes des primes d'émission ou de remboursement. La charge d'intérêts de la période reste néanmoins enregistrée selon le plan d'amortissement contractuel et non pas selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette position est justifiée par le principe d'importance relative.

2.23 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un instrument dérivé est un instrument financier qui présente les caractéristiques suivantes :

- (a) sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;
- (b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- (c) il est réglé à une date future.

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à l'investissement net à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

Lorsque l'instrument financier est effectivement qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la

juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;
- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en « Autres actifs financiers courants » ou au passif en « Emprunts et dettes financières courantes », ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soule correspondant à leur juste valeur.

En termes d'évaluation, la meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument dérivé ;

- prix cotés sur un marché organisé pour les obligations cotées et les titres de participation cotés et non consolidés ;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de *cash-flows* futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

2.24 Engagements de retraite et assimilés

■ Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations des entités de la combinaison est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs, correspondant aux avantages, est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel. Ces hypothèses sont inhérentes à chaque entité.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les pays où une telle référence n'existe pas, le taux retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'État.

Ces taux sont homogénéisés sur la zone euro.

■ Détermination des écarts actuariels

Pour les retraites et les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements et des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés au sein de l'entité concernée.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

■ Fonds externalisés

Les fonds externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont évalués au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

Les actifs de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle, après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes suscep-

tibles d'être récupérées par l'entreprise sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

2.25 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que les composantes couvertes des engagements fermes d'achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

2.26 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporelles résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et la valeur fiscale de ces mêmes éléments.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la clôture, tous les décalages temporels étant retenus.

Des situations nettes actives d'impôts différés sont comptabilisées dès lors que ces créances d'impôts sont récupérables avec une probabilité suffisante.

2.27 Contrats de longue durée

Les prestations de services dont l'exécution dépasse le cadre d'un exercice sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

2.28 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité EDF

■ Constatation des actifs comme immobilisations corporelles du domaine concédé

L'enregistrement de l'ensemble des biens de la concession à l'actif du bilan, quelle que soit l'origine de leur financement, se justifie au regard de la norme IAS 16. En effet EDF SA en assume le contrôle et le risque :

- EDF SA exploite les ouvrages à ses risques et périls sur toute la durée de la concession ;
- EDF SA assume la majeure partie des risques et avantages, tant techniques qu'économiques sur la durée de vie de l'infrastructure du réseau.

Ces immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

■ Constatation des passifs spécifiques des concessions

Ces passifs représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges sont annuellement présentés aux concédants et répondent aux critères de comptabilisation des passifs prévus par la norme IAS 37.

- Droits sur les biens existants : ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire.

- Droits sur les biens à renouveler : ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent sous les rubriques suivantes :

- l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant ;
- la provision pour renouvellement, assise sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêté des comptes et la valeur d'origine, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession ;
- les dotations annuelles à la provision correspondent à l'écart entre valeur de remplacement réappréciée chaque année en date de clôture et valeur d'origine, diminué des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ceci conduit à enregistrer des charges qui progressent dans le temps.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien.

L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

Dans ces conditions, les droits du concédant à récupérer gratuitement les biens existants croissent au fur et à mesure du renouvellement des biens.

2.29 Estimations

Pour établir leurs comptes, l'ensemble des entités du périmètre procède à des estimations et font des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. L'ensemble des entités du périmètre revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement ;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation des *goodwills* et des autres actifs corporels et incorporels ;
- les modèles, les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour valoriser les engagements de rachats d'actions aux actionnaires minoritaires de filiales ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires

et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs ;

- l'ensemble des modèles, hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des rémunérations en actions et assimilées ;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondants, notamment :
 - les devis prévisionnels de ces opérations,
 - les taux d'inflation et d'actualisation,
 - l'échéancier prévisionnel des dépenses,
 - la durée d'exploitation des installations,
 - la quote-part financée par des tiers ;
- l'ensemble des hypothèses retenues pour calculer les obligations de renouvellement dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé (évaluation sur la base des engagements contractuels, tels qu'ils sont calculés et communiqués aux concédants dans le cadre de comptes rendus d'activité) ;
- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels ;
- la prise en compte des perspectives de recouvrabilité permettant la reconnaissance des impôts différés actifs ;
- l'ensemble des hypothèses retenues (statistiques de consommations et estimations des prix) qui permettent d'évaluer les factures à établir à la date de clôture.

3. NOTES ANNEXES

NOTE 1 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (en millions d'euros)

	2011	2010
Chiffre d'affaires	136 966	134 035
Produits nets des activités bancaires	5 131	5 274
Autres produits des activités ordinaires	8 898	8 741
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	150 995	148 050

Le chiffre d'affaires progresse de 2,9 Md€ entre les exercices 2010 et 2011 soit 2 %. Sa décomposition reste par ailleurs très similaire d'un exercice à l'autre : les dix entités les plus significatives du périmètre (ADP, Areva, DCNS, EDF, RATP, SNCF, Françaises des Jeux, France Télévisions, La Poste et RFF) représentent plus de 96 % du total (96,7 % en 2011 pour 96,3 % en 2010).

Les principales évolutions du chiffre d'affaires (+ 2,9 Md€) sont dues pour l'essentiel au secteur des transports avec :

1. les effets de périmètre (prise de contrôle de Keolis, acquisition Giraud) pour le groupe SNCF (+ 0,4 Md€) et 0,2 Md€ sur RATP Développement UK ;
2. la variation organique des groupes SNCF (1,7 Md€ pour moitié sur SNCF Proximités et l'autre moitié sur SNCF Voyages, Infra et Geodis) et RATP (0,2 Md€).

CHIFFRE D'AFFAIRES

Secteurs d'activité	2011	2010
Industries de défense (1)	3 955	4 264
Infrastructures de transport	5 802	5 579
Transports (2)	32 953	30 546
Énergie	71 960	71 879
Médias	4 028	4 029
Services (3)	17 501	16 989
Services financiers	-	-
Défaillance	0	0
Immobilier/Autres	27	32
FSI	-	-
Industrie	738	717
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	136 966	134 035

(1) La diminution de l'activité du secteur défense est la résultante de baisse de chiffre d'affaires de SNPE et Giat d'environ 200 M€ chacun au cours de l'exercice, baisse en partie compensée par l'augmentation du chiffre d'affaires de DCNS de 120 M€ environ.

(2) Voir informations données ci-dessus.

(3) Cette augmentation est due à La Poste à hauteur de 400 M€ environ (amélioration du colis Express) et à FDJ pour environ 100 M€.

AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les autres produits des activités ordinaires sont composés de subvention d'exploitation (4,9 Md€ en 2011 pour 4,1 Md€ en 2010) et de production stockée ou immobilisée (4,1 Md€ en 2011 pour 4,6 Md€ en 2010).

Secteurs d'activité	2011	2010
Industries de défense	- 8	- 98
Infrastructures de transport (1)	932	2 424
Transports	30	66
Énergie (2)	7 448	5 945
Médias	332	290
Services	111	107
Services financiers	-	-
Défaillance	0	-
Immobilier/Autres	-	-
FSI	-	-
Industrie	53	7
TOTAL AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	8 898	8 741

(1) La baisse de ce poste est liée essentiellement aux enregistrements d'opérations d'immobilisations intragroupes.

(2) Ce poste comprend principalement la compensation reçue par EDF SA au titre de la « Contribution au service public de l'électricité » (CSPE) instaurée par la loi du 3 janvier 2003. Cette contribution est due par le consommateur final (éligible ou non) et est recouvrée par les opérateurs de réseau ou les fournisseurs d'électricité qui procèdent à sa liquidation.

Cette compensation s'est traduite dans les comptes par un produit de 3 556 M€ en 2011 (2 605 M€ en 2010). L'augmentation du produit enregistré au titre de la CSPE en 2011 est due en grande partie à la forte croissance des volumes d'obligations d'achats d'électricité d'origine photovoltaïque et éolienne.

Comptes combinés

NOTE 2 : CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (en millions d'euros)

Les charges et autres produits opérationnels sont en progression entre les exercices 2010 et 2011 passant de 136,9 Md€ à 139,4 Md€, soit une variation de 2,5 Md€, principalement sur le poste achats et charges externes.

	NOTE	2011	2010
Charges de personnel	2.1	45 274	45 190
Achats et charges externes	2.2	72 236	69 103
Impôts taxes	2.3	6 083	6 306
Autres produits et charges opérationnels	2.4	15 780	16 261
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		139 373	136 860

2.1 Charges de personnel

Le poste de charges du personnel est quasi constant sur la période :

Secteurs d'activité	2011	2010
Industries de défense	1 031	1 036
Infrastructures de transport	1 255	1 235
Transports (1)	15 320	14 724
Énergie (2)	14 478	14 988
Médias	1 455	1 412
Services	11 544	11 620
Services financiers	-	-
Défaillance	0	1
Immobilier/Autres	3	3
FSI	-	-
Industrie	187	171
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	45 274	45 190

(1) L'augmentation des charges du secteur Transport est due à hauteur de 0,5 Md€ à SNCF dont les effectifs moyen équivalent temps plein sont passés de 240 978 en 2010 à 245 090 en 2011.

(2) La réduction des charges de personnel du secteur Énergie est essentiellement due à EDF à hauteur de 0,5 Md€, cette baisse est liée aux évolutions de périmètre du groupe EDF par rapport à l'exercice précédent.

2.2 Achats et charges externes

L'évolution des autres achats et charges externes a été globalement maîtrisée sur la période. La seule augmentation notable de l'exercice concerne EDF dont les achats de combustibles s'élèvent à 30,1 Md€ en 2011 pour 26,1 Md€ en 2010. Cette variation est due au fait que certaines charges d'acheminement et de transport traitées en intragroupe en 2010 ne le sont plus en 2011, en particulier du fait de la mise en équivalence à compter du 31 décembre 2010 de RTE et de la cession des activités de réseaux au Royaume-Uni en 2010.

Secteurs d'activité	2011	2010
Industries de défense	2 459	2 624
Infrastructures de transport	1 772	1 632
Transports	11 473	12 320
Énergie	45 724	42 423
Médias	2 254	2 190
Services	8 003	7 401
Services financiers	0	0
Défaillance	39	24
Immobilier/Autres	6	23
FSI	-	-
Industrie	506	465
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	72 236	69 103

2.3 Impôts et taxes

La baisse des impôts et taxes constatée sur la période correspond essentiellement à la diminution de la taxe liée à l'énergie due par EDF.

Secteurs d'activité	2011	2010
Industries de défense	84	88
Infrastructures de transport	290	270
Transports	1 286	1 275
Énergie	3 083	3 225
Médias	270	265
Services	1 042	1 165
Services financiers	-	-
Défaillance	1	0
Immobilier/Autres	1	1
FSI	-	-
Industrie	27	17
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	6 083	6 306

2.4 Autres produits et charges opérationnels

Secteurs d'activité	2011	2010
Industries de défense	- 165	76
Infrastructures de transport	792	2 620
Transports	3 559	431
Énergie	9 759	11 370
Médias	376	407
Services	1 350	1 329
Services financiers	-	-
Défaillance	56	- 16
Immobilier/Autres	5	2
FSI	-	-
Industrie	48	43
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	15 780	16 261

Les principaux éléments constitutifs des « Autres produits et charges opérationnels » sont les suivants :

- Industries de défense
Cession par SNPE de sa branche matériaux énergétiques de propulsion ayant dégagé un résultat de cession de 194 M€.
- Transports
Réalisation d'un test de valorisation des actifs TGV après prise en compte, notamment, des nouvelles conditions d'exploitation : dépréciation des actifs de l'UGT TGV France et Europe (à l'exclusion d'Eurostar) à hauteur de 700 M€ au 31 décembre 2011.

NOTE 2: CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS (SUITE) (en millions d'euros)

- Énergie
 - Dépréciations de *goodwill* sur Edison et Dalkia à hauteur de 655 M€ (des pertes de valeurs sur des actifs avaient été constatés en 2010 à hauteur de 1,7Md€).
 - Diminution des provisions pour risques Italie en 2011 du fait de dépréciations de *goodwill* et d'actifs enregistrées par EDF en Italie sur la période à hauteur de 668 M€. Cette provision s'élevait à 750 M€ au 31 décembre 2010.
 - Constatation chez Areva de pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes de reprises (environ 2 Md€ en 2011 contre 550 M€ en 2010) :
 - dans le secteur Mines 1 456 M€, au titre des projets miniers issus d'UraMin ;

- dans le secteur Amont 283 M€ au titre de l'activité Chimie, 212 M€ pour l'usine Comurhex II en cours de construction et 191 M€ au titre des actifs de démantèlement de l'usine d'enrichissement George Besse I d'Eurodif, suite à la révision du devis de démantèlement de cette usine ;
- dans le secteur Réacteurs et services 100 M€ au titre de la révision à la baisse des perspectives de plan de charge pour certaines installations industrielles de production d'équipements.
- Enregistrement par Areva d'un produit de 648 M€ reçu dans le cadre du différend qui l'opposait à Siemens au sujet de la violation du pacte d'actionnaires ayant trait à Areva NP.

- Services
 - Dépréciation de 241 M€ de la dette souveraine grecque par La Poste.

NOTE 3: RÉSULTAT FINANCIER (en millions d'euros)

La légère amélioration du résultat financier tient tout à la fois à :

- la baisse des charges d'intérêts liées aux opérations de désendettement d'EDF intervenue en 2010 (cessions des activités de réseaux aux Royaume-Uni et EnBW) ;
- l'amélioration des produits nets de cession de 500 M€ dont l'abandon de 232 M€ de la créance du Commissariat à l'énergie atomique relatif à un prêt accordé à EDF.

Secteurs d'activité	2011	2010
Industries de défense	73	50
Infrastructures de transport	- 1 437	- 1 403
Transports	- 572	- 572
Énergie	- 4 328	- 4 741
Médias	4	- 4
Services	- 223	- 176
Services financiers	- 139	159
Défaillance	- 17	- 17
Immobilier/Autres	2	0
FSI	-	-
Industrie	- 1	- 2
RÉSULTAT FINANCIER	- 6 639	- 6 706

Libellé	2011	2010
Intérêts et charges financières (A)	- 5 927	- 6 184
Plus ou moins valeur sur actifs financiers non courants	1	- 3
Revenus et pertes des actifs financiers non courants	1 269	1 507
Produits et charges liés aux effets d'actualisation et de juste valeur (B)	- 2 990	- 3 551
Produits nets sur cession placements courants	714	228
Effets de change	- 35	105
Dotations financières nettes	- 219	454
Autres produits et charges financiers	548	737
RÉSULTAT FINANCIER	- 6 639	- 6 706

(A) CHARGES D'INTÉRÊTS

Secteurs d'activité	2011	2010
Industries de défense	- 7	- 5
Infrastructures de transport	- 2 069	- 2 180
Transports	- 855	- 783
Énergie	- 2 728	- 2 957
Médias	- 6	- 5
Services	- 212	- 205
Services financiers	- 5	- 25
Défaillance	- 40	- 20
Immobilier/Autres	- 2	- 1
FSI	-	-
Industrie	- 4	- 3
TOTAL CHARGES D'INTÉRÊTS	- 5 927	- 6 184

(B) PAR SECTEUR**PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX EFFETS D'ACTUALISATION ET DE JUSTE VALEUR**

Secteurs d'activité	2011	2010
Industries de défense	12	0
Infrastructures de transport	- 4	3
Transports	- 31	- 81
Énergie (1)	- 2 978	- 3 498
Médias	- 1	- 1
Services	10	25
Services financiers	-	-
Défaillance	2	-
Immobilier/Autres	-	-
FSI	-	-
Industrie	0	- 1
TOTAL DES EFFETS D'ACTUALISATION ET DE JUSTE VALEUR	- 2 990	- 3 551

(1) Effet de désactualisation dû essentiellement aux provisions nucléaires.

Comptes combinés

NOTE 4 : ÉCARTS D'ACQUISITION (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Variation de l'exercice	Écarts de conversion	Autres mouvements	Variation de périmètre	Solde au 31 décembre 2011
Valeur brute des écarts d'acquisition	22 977	205 ⁽¹⁾	281 ⁽³⁾	38	- 469 ⁽⁴⁾	23 032
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 3 160	- 725 ⁽²⁾	5	1	30	- 3 849
VALEUR NETTE DES ÉCARTS D'ACQUISITION	19 816	- 519	287	39	- 438	19 183

En 2011, la variation des *goodwills* est notamment liée aux opérations suivantes :

- Variation de l'exercice

La variation de la valeur brute des *goodwills* (205 M€) ⁽¹⁾ est due à :

- l'intégration des sociétés issues du périmètre Transdev/Veolia à hauteur de 83 M€ au sein de la RATP ;
- l'acquisition d'Iloxx (35 M€), de Media Prisme (17 M€), de DPD Laser (42 M€) et de Secur International (14 M€) au sein du groupe La Poste et de Keolis Transit America et de 26 % de West Bahn au sein de la SNCF.

L'augmentation des dépréciations de la période (- 725 M€) ⁽²⁾ est liée à l'enregistrement d'une perte de valeur pour 655 M€ principalement sur Edison et Delkia.

- Écarts de conversion

Les variations des écarts de conversion sur la période (281 M€) ⁽³⁾ sont, notamment dues à l'appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro, à hauteur de 239 M€.

- Variation de périmètre

Les variations de périmètre de la période (- 469 M€) ⁽⁴⁾ correspondent aux effets des opérations d'options de vente sur minoritaires sur les titres Areva NP pour 421 M€.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Industries de défense	60	22	38	27	14	12
Infrastructures de transport	37	0	37	9	-	9
Transports	1 771	89	1 682	1 937	97	1 839
Énergie	18 047	1 394	16 652	17 908	2 022	15 886
Médias	4	1	4	4	1	3
Services	1 451	61	1 390	1 540	120	1 420
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaisance	1 584	1 584	-	1 584	1 584	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	23	8	14	23	10	13
TOTAL	22 977	3 160	19 816	23 032	3 849	19 183

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2010	Variations valeurs brutes	Variations des dépréciations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	38	1	1	- 25	-	-	12
Infrastructures de transport	37	-	-	- 27	-	0	9
Transports	1 682	96	9	63	14	- 6	1 839
Énergie	16 652	- 1	654	- 421	275	35	15 886
Médias	4	0	0	0	-	-	3
Services	1 390	110	59	- 29	- 2	10	1 420
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Défaisance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	14	-	2	-	-	-	13
TOTAL	19 816	205	725	- 438	287	39	19 183

NOTE 5: LICENCES, MARQUES ET BASES D'ABONNÉS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Valeur brute des marques et bases d'abonnés	5 074	680	221	46	- 58	343	5 865
Amortissements et dépréciations des marques et bases d'abonnés	3 085	1 335	137	77	- 55	3	4 307
VALEUR NETTE DES MARQUES ET BASES D'ABONNÉS	1 989	- 654	83	- 31	- 3	340	1 558

Ce poste est composé de logiciels et de droits de concession et en particulier les droits miniers d'Areva.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	85	73	12	22	21	2
Infrastructures de transport	325	261	63	398	292	107
Transports	1 155	774	382	1 278	894	385
Énergie	2 073	913	1 160	2 488	1 877	611
Médias	213	183	30	231	187	44
Services	1 187	857	330	1 403	1 007	396
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	0	-	0	-	-	-
Immobilier/Autres	0	0	0	0	0	0
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	36	24	12	43	30	13
TOTAL	5 074	3 085	1 989	5 865	4 307	1 558

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2010	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	12	1	1	- 14	-	3	2
Infrastructures de transport	63	49	32	- 3	-	29	107
Transports	382	- 36	130	- 5	-	174	385
Énergie	1 160	370	881	1	- 31	- 8	611
Médias	30	- 7	5	-	-	25	44
Services	330	82	147	17	0	114	396
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	0	0	-	-	-	-	-
Immobilier/Autres	0	0	0	-	-	-	0
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	12	1	2	-	0	3	13
TOTAL	1 989	460	1 197	- 3	- 31	340	1 558

Comptes combinés

NOTE 6 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles	12 266	2 048	859	66	- 186	150	13 490
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	3 844	1 094	254	35	- 166	305	4 859
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 422	953	605	31	- 20	- 141	8 630

En 2011, les principales variations des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- augmentation des valeurs brutes dues, à hauteur de 1,2 Md€, à l'accroissement des droits d'émission de gaz à effet de serre et des frais de recherche et de développement d'EDF et pour environ 0,4 Md€ aux frais de recherches minières pour les sites en exploitation ou en développement et les frais de développement sur les réacteurs EPR chez Areva ;

- augmentation des dépréciations principalement chez Areva [pertes de valeur d'un montant total de 1 456 M€ ont été constatées sur l'exercice 2011, dont 1 078 M€ sur les actifs incorporels et 378 M€ sur les actifs corporels immobilisés au titre des projets miniers issus d'UraMin, en phase de développement ou non encore lancés en Namibie (Trekkojpe), République centrafricaine (Bakouma) et Afrique du Sud (Ryst Kuil)].

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	19	19	1	10	10	0
Infrastructures de transport	56	27	29	53	24	29
Transports	1 511	210	1 301	1 707	322	1 385
Énergie	9 104	2 570	6 535	9 961	3 328	6 633
Médias	775	680	95	865	731	134
Services	774	316	458	872	426	446
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	17	17	-	17	17	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	10	5	4	5	2	3
TOTAL	12 266	3 844	8 422	13 490	4 859	8 630

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2010	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	1	29	18	- 770	67	0	
Infrastructures de transport	29	136	1	- 4	0	- 131	29
Transports	1 301	181	105	54	- 2	- 44	1 385
Énergie	6 535	591	558	5	33	28	6 633
Médias	95	59	49	-	-	29	134
Services	458	192	110	3	0	- 97	446
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	4	1	0	-	-	- 3	3
TOTAL	8 422	1 189	841	- 20	31	- 141	8 630

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES-DOMAINE CONCÉDÉ (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010 (1)	Augmentation (2)	Diminution	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Valeur brute des immobilisations corporelles	92 966	3 634	750	- 37	- 77	834	96 569
Amortissement des immobilisations corporelles	39 398	785	618	- 21	28	1 658	41 230
Dépréciation des immobilisations corporelles	621	28	240	4	-	19	432
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - DOMAINE CONCÉDÉ	52 947	2 820	- 109	- 21	- 105	- 844	54 907

(1) Ces immobilisations concernent les actifs en concession d'EDF (distribution publique d'électricité, production hydraulique et activité concédée italienne), les actifs des sociétés SFRTRF et ATMB et des sociétés aéroportuaires du périmètre. Les actifs d'EDF constituent au 31 décembre 2011 en valeur nette environ 94 % du total de ce poste.

(2) Les augmentations de ce poste sont dues essentiellement à EDF (3,4 Md€ sur 3,6 Md€). Les autres mouvements concernent principalement chez EDF les amortissements des biens concédés effectués en contrepartie des dépréciations des comptes spécifiques des concessions.

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES-DOMAINE CONCÉDÉ (SUITE) (en millions d'euros)**ANALYSE DES SOLDES PAR NATURE DE BIENS**

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Terrains	321	19	302	365	32	333
Constructions	4 752	2 679	2 073	5 016	2 857	2 159
Installations productions thermique et hydraulique	9 297	5 091	4 206	9 254	5 101	4 153
Réseaux et installations électriques	69 993	28 843	41 150	72 869	30 327	42 542
Installations techniques matériels et outillages	3 016	2 022	995	3 159	2 123	1 035
Immobilisations de construction d'autoroutes	2 514	618	1 896	2 534	411	2 123
Autres immobilisations corporelles	3 074	748	2 326	3 373	811	2 562
TOTAL	92 966	40 019	52 947	96 569	41 662	54 907

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	4 410	1 491	2 919	4 778	1 490	3 288
Transports	-	-	-	-	-	-
Énergie	88 460	38 528	49 932	91 695	40 172	51 523
Médias	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	96	-	96	96	-	96
TOTAL	92 966	40 019	52 947	96 569	41 662	54 907

PAR NATURE DE BIENS

	Valeurs nettes 31 décembre 2010	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Terrains	302	4	4	27	0	5	333
Constructions	2 073	70	137	30	-2	124	2 159
Installations productions thermique et hydraulique	4 206	99	232	-165	5	240	4 153
Réseaux et installations électriques	41 150	-103	200	-	-32	1 726	42 542
Installations techniques matériels et outillages	995	11	102	6	2	123	1 035
Immobilisations de construction d'autoroutes	1 896	16	-202	4	-	5	2 123
Autres immobilisations corporelles	2 326	3 406	101	-7	6	-3 068	2 562
TOTAL	52 947	3 503	574	-105	-21	-844	54 907

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

	Valeurs nettes 31 décembre 2010	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	2 919	178	-103	1	88	-	-	-1	3 288
Transports	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Énergie	49 932	3 324	677	-	-193	-21	9	-852	51 523
Médias	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	96	-	-	-	-	-	-	-	96
TOTAL	52 947	3 503	574	1	-105	-21	9	-854	54 907

Comptes combinés

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES-DOMAINE PROPRE (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Augmen-tations	Diminutions	Écarts de conversion	Variation de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Valeur brute des immobilisations corporelles	281 221	18 975	4 282	435	- 1 790	6	719	12	471	295 766
Amortissement des immobilisations corporelles	123 093	10 150	3 330	23	- 992	5	56	1	1 302	130 308
Dépréciation des immobilisations corporelles	6 532	1 397	479	9	- 270	-	-	-	- 167	7 022
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	151 596	7 428	473	403	- 528	1	663	11	- 665	158 436

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS À L'AUGMENTATION DE L'EXERCICE PAR ENTITÉS

	Exercice 2010	Exercice 2011
EDF (a)	7 172	7 604
RFF (b)	3 233	3 666
SNCF (c)	2 280	2 181
Areva	1 465	1 816
RATP	1 241	1 485
La Poste	702	901
Autres	1 212	1 322
TOTAL	17 305	18 975

a) L'augmentation des immobilisations sur l'exercice est due aux projets d'EPR en France et de la centrale de West Burton au Royaume-Uni.

b) L'augmentation des immobilisations de RFF est liée à des projets en maîtrise d'œuvre directe (61,5 M€ sur pont de Garonne, 123,4 M€ sur le tunnel du Fréjus, 339,9 M€ sur le Haut-Bugey et 2 275,3 M€ sur Rhin-Rhône).

c) L'acquisition et les aménagements et agencements effectués dans les gares et les bâtiments (rénovation des gares de Paris-Lyon et de Paris-Saint-Lazare, construction de la gare de Besançon TGV, construction de la gare nouvelle TGV Rhin-Rhône, création du deuxième bâtiment du technicentre de Lyon-Guillotière, remplacement des équipements de radio sol-train par la technologie GSMR) pour un total de 673 M€ ; l'acquisition et la rénovation de matériel ferroviaire (TGV Duplex et Dasye, rames NAT Transilien, locomotives diesel Fret et Akiem, wagons et transconteneurs Ermewa et STVA) pour un total de 1 335 M€.

AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Terrains	10 580	384	10 196	10 648	450	10 198
Installations fixes de RFF	36 092	10 948	25 144	44 472	12 064	32 408
Construction	44 859	21 905	22 954	45 642	22 706	22 936
Installations générales et aménagements	2 473	1 055	1 418	2 654	1 164	1 491
Installations production nucléaire	57 158	31 440	25 718	58 553	33 206	25 346
Installations production thermique et hydraulique	15 378	8 717	6 662	14 894	8 650	6 244
Réseaux et installations électriques	862	445	417	837	439	398
Installations techniques	37 862	25 775	12 087	39 986	26 445	13 542
Actifs de démantèlement	5 783	3 356	2 427	6 021	3 675	2 347
Autres immobilisations corporelles	70 173	25 601	44 572	72 058	28 531	43 526
TOTAL	281 221	129 626	151 596	295 766	137 330	158 436

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES-DOMAINE PROPRE (SUITE) (en millions d'euros)

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	2 058	1 181	877	914	607	307
Infrastructures de transport	69 800	18 881	50 918	74 931	20 185	54 746
Transports	61 143	32 935	28 208	64 312	35 649	28 663
Énergie	135 025	70 699	64 326	141 907	74 472	67 435
Médias	1 700	989	711	1 735	987	748
Services	10 922	4 676	6 246	11 356	5 145	6 211
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	9	9	-	9	6	3
Immobilier/Autres	79	1	78	85	2	83
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	486	255	231	517	277	240
TOTAL	281 221	129 626	151 596	295 766	137 330	158 436

	Valeurs nettes 31 décembre 2010	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Valeurs nettes au 31 décembre 2011
Industries de défense	877	118	97	-	- 590	0	-	-	- 1	307
Infrastructures de transport	50 918	4 404	1 607	-	112	0	939	-	- 20	54 746
Transports	28 208	3 440	2 944	1	112	13	-	-	- 168	28 663
Énergie	64 326	8 913	5 382	-	- 191	390	- 276	11	- 355	67 435
Médias	711	179	88	-	0	0	-	-	- 54	748
Services	6 246	772	770	-	29	- 1	-	-	- 65	6 211
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	0	- 3	-	-	-	-	-	-	3
Immobilier/Autres	78	6	1	-	-	-	-	-	-	83
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	231	37	28	-	-	0	-	-	0	240
Total	151 596	17 870	10 915	1	- 528	403	663	11	- 665	158 436

	Valeurs nettes 31 décembre 2010	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Valeurs nettes au 31 décembre 2011
Terrains	10 196	- 127	57	-	4	18	5	-	159	10 198
Installations fixes de RFF	25 144	62	1 116	-	- 2	-	-	-	8 320	32 408
Constructions	22 954	20	1 408	-	- 113	- 37	376	-	1 144	22 936
Installations générales et aménagement	1 418	- 20	153	-	25	1	-	-	220	1 491
Installations production nucléaire	25 718	- 13	2 034	-	-	338	1 228	-	110	25 346
Installations techniques	12 087	464	1 469	-	- 6	35	1 187	-	1 243	13 542
Actifs de démantèlement	2 427	-	247	-	-	-	- 44	11	200	2 347
Autres immobilisations corporelles	44 572	17 360	3 466	1	- 14	78	- 2 942	-	- 12 062	43 526
Total	151 596	17 870	10 915	1	- 528	403	663	11	- 665	158 436

Comptes combinés

NOTE 9 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Valeur brute des immobilisations corporelles	1 298	16	20	- 1	- 6	54	1 341
Amortissement des immobilisations corporelles	396	7	3	0	- 3	- 6	390
Dépréciation des immobilisations corporelles	1	0	-	0	0	0	1
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	900	9	16	0	- 3	60	949

Les immeubles de placement sont enregistrés à la valeur nette comptable. Les principaux immeubles de placement dans le périmètre de combinaison peuvent être détaillés comme suit :

IMMEUBLES DE PLACEMENT PAR ENTITÉS (en millions d'euros)

	Exercice 2010	Exercice 2011
ADP	430	419
RFF	425	408
EDF	26	116
Autres	19	6
TOTAL	900	949

VALORISATION À LA JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Juste valeur des immeubles de placement ADP

La juste valeur des immeubles de placement s'établit comme suit.

- La variation observée d'un exercice à l'autre, soit une augmentation de 209 M€ (+12,8 %), provient principalement des effets suivants :

- indexation des loyers 2011 pour 86 M€ ;
- prise en compte d'Aéroville en terrains loués pour 83 M€ ;
- prise en compte des indexations 2012 pour 33 M€.

- Les principales données utilisées ont été les suivantes :

- il est à noter qu'en matière de sensibilité au taux, une augmentation du taux d'actualisation d'un point entraînerait une baisse de la valeur de 264 M€. À l'inverse, une baisse d'un point entraînerait une hausse de la valeur de 426 M€.

	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Terrains	430	-	430	396	-	396
Aménagement terrain	10	6	4	3	2	1
Terrains	441	6	434	-	2	397
Constructions	857	391	466	941	389	552
TOTAL	1 298	397	900	1 341	392	949

Juste valeur immeuble de placement RFF

Compte tenu de la méthode d'évaluation des immeubles de placement, il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie comme le préconise le paragraphe 79.e de la norme IAS 40.

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Industries de défense	12	7	4	12	5	7
Infrastructures de transport	1 207	352	855	1 165	338	827
Transports	1	1	0	1	1	0
Énergie	39	12	26	162	47	115
Médias	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaisance	40	25	14	-	-	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 298	397	900	1 341	392	949

NOTE 9 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (SUITE) (en millions d'euros)**PAR SECTEUR EN FLUX**

	Valeurs nettes 31 décembre 2010	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Valeurs nettes au 31 décembre 2011
Industries de défense	4	3	0	-	-	7
Infrastructures de transport	855	- 4	6	-	- 18	827
Transports	0	-	-	-	-	0
Énergie	26	0	1	- 3	93	115
Médias	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaisance	14	-	-	-	- 14	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	-	-	-	-	-	-
TOTAL	900	- 1	7	- 3	60	949

PAR COMPTE EN FLUX

	Valeurs nettes 31 décembre 2010	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Valeurs nettes au 31 décembre 2011
Terrains	434	- 13	-	-	- 24	397
Constructions	466	13	7	- 3	84	552
TOTAL	900	- 1	7	- 3	60	949

NOTE 10 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (en millions d'euros)

Secteurs d'activité	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Industries de défense	3 960	4 444
Infrastructures de transport	471	504
Transports	1 663	1 618
Énergie	31 526	31 107
Médias	16	21
Services	5 986	5 786
Services financiers	-	-
Défaisance	-	-
Immobilier/Autres	23	25
FSI	10 031	9 172
Industrie	3 383	3 676
TOTAL	57 060	56 353

Ces titres sont composés par :

- les entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes combinés, soit 11 entités combinées par mise en équivalence (Safran, France Télécom, Renault, Air France-KLM en 2006 ; et EADS, Thales et Semmaris en 2007 puis FSI et Gaz de France-Suez en 2008, Aéroport de Bâle-Mulhouse en 2009, DCNS en 2011 (cf. note 1) ;
- les mises en équivalences comptabilisées dans les comptes consolidés des entités combinées.

Le détail entre ces deux types est détaillé dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Participation de l'État mises en équivalence dans la combinaison	44 920	45 135
Titres mis en équivalence des entités combinées	12 140	11 218
TOTAL	57 060	56 353

Comptes combinés

NOTE 10 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (SUITE) (en millions d'euros)

10.1 Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison

	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres	Dont quote-part de résultat	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres	Dont quote-part de résultat
Air France KLM	15,89 %	1 089	97	16,14 %	975	- 71
DCNS					400	0
EADS	15,09 %	1 334	83	15,02 %	1 330	155
France Télécom	13,47 %	3 919	657	13,53 %	3 729	527
Renault	15,16 %	3 370	518	15,22 %	3 665	318
Safran	33,6 %	1 522	70	30,77 %	1 528	147
Semmaris	33,34 %	23	3	33,34 %	25	3
Thales	27,51 %	910	- 28	27,56 %	1035	0
GDF-SUEZ	36,47 %	22 684	1 683	36,64 %	23 218	1 467
FSI	49,00 %	10 031	317	49,00 %	9 172	308
Aéroport de Bâle-Mulhouse	50,00 %	48	5	50,00 %	58	10
TOTAL		44 920	3 406		45 135 ⁽¹⁾	2 864

10.2 Titres mis en équivalence des entités combinées

Principaux titres mis en équivalence des entités combinées	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres	Dont quote-part de résultat	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres	Dont quote-part de résultat
EDF						
RTE	100,00 %	4 649		100,00 %	4 737	266
Dalkia Holding	34,00 %	470	24	34,00 %	443	23
Estag						
Alpiq	25,00 %	1 746	107	25,00 %	1 419	- 276
Taishan	30,00 %	541	0	30,00 %	688	0
Autres		448	3		397	32
AREVA						
ST Microelectronics	14,22 %	0	69	0,00 %	0	0
Eramet	26,17 %	796	83	25,93 %	0	54
New MNF	30,00 %	131	- 3	30,00 %	138	- 3
Autres		61	4		67	11
LA POSTE						
CNP	19,72 %	1 759	195	19,72 %	1 945	160
Autres		301	5		103	10
SNCF						
Eurofima	22,60 %	252	8	22,60 %	275	7
Kuevera	45,38 %	2	- 1			
NTV	20,00 %	79	- 4	20,00 %	65	- 7
Systra				41,92 %	119	0
Autres		34	3		39	37
AUTRES		823	- 1		783	109
TOTAL		12 140	487		11 218 ⁽²⁾	424

VARIATION DE TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE ⁽¹⁺²⁾

En millions d'euros	Titres MEQ
31 décembre 2010	57 060
- Résultat 2011 des sociétés mises en équivalence	3 288
- Actions propres	- 109
- Dividendes distribués	- 2 570
- Augmentation de capital	115
- Variation des autres éléments du résultat global	- 1 481
- Variations de périmètre	687
- Titres destinés à être cédés ou reclassés	- 674
- Écart de change	76
- Autres	- 39
31 décembre 2011	56 353

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

Les actifs financiers comprennent les titres disponibles à la vente (titres de participations non consolidés, titres de placement et certains actifs dédiés), les prêts et créances au coût amorti y compris les créances clients et comptes rattachés ainsi que la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers ont été décomposés en actifs financiers courants et non courants et inclus ou non dans l'endettement net et dans le calcul de la trésorerie du TFT. La décomposition est détaillée dans les tableaux suivants :

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Écarts de conversion	Variation de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Actifs financiers non courants (hors endettement)	37 799	- 5 027	248	2 637	112	- 1 576	34 193
Actifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	3 057	- 120	0	1	501	1 036	4 475
Actifs financiers non courants	40 855	- 5 147	248	2 638	614	- 540	38 668
Actifs financiers courants (hors endettement)	29 589	- 1 326	115	- 53	23	1 691	30 040
Actifs financiers courants (inclus dans l'endettement)	1 627	- 219	- 1	0	407	- 700	1 115
Actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	7 994	- 1 745	8	- 1 126	2	250	5 383
Actifs financiers courants	39 211	- 3 290	123	- 1 179	432	1 242	36 538
TOTAL	80 066	- 8 437	370	1 459	1 045	702	75 206

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	Variation de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Valeur brute	81 987	15 996	- 23 675	385	1 661	1 045	692	78 092
Dépréciations	1 921	825	- 67	14	202	-	- 10	2 886
VALEUR NETTE	80 066	15 172	- 23 608	370	1 459	1 045	702	75 206

VALEUR BRUTE PAR ENTREPRISE

En millions d'euros	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Total des variations
EDF	10 712	13 945	3 092	- 141
Areva	3 149	3 652	24	- 479
ADP	371	36	4	339
La Poste (a)	1 440	28	17	1 429
SPPE (b)	-	2 253	0	- 2 253
CNA (c)	-	2 032	0	- 2 032
SNCF		738	228	- 510
DCNS (d)	38	0	- 780	- 1 742
GPMM	51	3	0	48
Autres	235	988	76	- 677
	15 996	23 675	1 661	- 6 018

(a) L'augmentation des actifs financiers de La Poste est due à hauteur de 1 050 M€ à la partie non appelée de l'augmentation de capital. Le conseil d'administration du 10 février 2011 a, en effet, adopté le projet d'augmentation de capital de 2,7 Md€ devant être souscrit par l'État à hauteur de 1,2 Md€ et par la Caisse des dépôts à hauteur de 1,5 Md€. Un premier versement de 1,05 Md€ relatif à la libération du capital émis a été réalisé en avril 2011, dont 467 M€ de la part de l'État et 583 M€ de la part de la Caisse des dépôts. Le second versement de 1,05 Md€, réalisé en 2012, figure en créance à l'actif du bilan sur la ligne « Capital souscrit non appelé ».

(b) La diminution nette des actifs financiers de la SPPE s'explique par le remboursement du solde des actions de préférence du groupe BPCE à hauteur de 1,2 Md€ le 11 mars 2011, le remboursement des derniers TSSDI à hauteur de 1 Md€ souscrits par BFBP en 2009, le 23 mars 2011.

(c) La diminution des actifs de CNA s'explique par le remboursement des créances sur les autoroutes. En effet, la CNA fonctionne, comme une caisse d'enregistrement pour le compte de.

(d) Comme mentionné en mouvement de périmètre (chapitre 1.1), DCNS a été mis en équivalence au 31 décembre 2011.

Comptes combinés

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

PAR SECTEUR EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2010
Industries de défense	1 943	- 12	- 1 776	- 3	0	11	163
Infrastructures de transport	14 740	- 1 433	28	0	556	- 68	13 824
Transports	8 383	- 940	58	8	576	528	8 613
Énergie	49 718	- 4 557	3 118	364	- 191	294	48 746
Médias	373	- 131	-	-	-	0	243
Services	2 220	1 215	- 21	1	104	- 56	3 462
Services financiers	2 576	- 2 530	-	-	-	-	46
Défaisance	13	- 57	57	-	-	0	13
Immobilier/Autres	60	3	- 5	-	-	- 6	51
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	39	5	0	-	-	-	45
TOTAL	80 066	- 8 437	1 459	370	1 045	702	75 206

DISTINCTION COURANTE / NON COURANTE PAR SECTEUR

	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Industries de défense	715	1 229	1 943	37	127	163
Infrastructures de transport (a)	1 133	13 607	14 740	1 553	12 271	13 824
Transports	5 981	2 402	8 383	5 326	3 287	8 613
Énergie (b)	29 390	20 327	49 718	29 210	19 536	48 746
Médias	11	362	373	15	227	243
Services	1 025	1 195	2 220	2 455	1 006	3 462
Services financiers	2 576	-	2 576	46	-	46
Défaisance	12	1	13	11	2	13
Immobilier/Autres	6	53	60	5	46	51
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	6	33	39	9	36	45
TOTAL	40 855	39 211	80 066	38 668	36 538	75 206

(a) Dont en 2011, 10 Md€ de la CNA. La CNA empruntait sur les marchés et prêtait aux sociétés d'autoroutes quand ces dernières étaient à capitaux publics, il s'agit du solde des emprunts concernés. En regard de ces montants sont enregistrés au passif les emprunts réalisés sur le marché.

(b) Ces actifs concernent à hauteur de 20,8 Md€ les actifs dédiés d'EDF et Areva.

Rappel de la réglementation

La loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application prescrivent d'affecter des actifs (les actifs dédiés) à la sécurisation du financement des charges relatives au démantèlement des installations nucléaires ainsi qu'au stockage de longue durée des déchets radioactifs (combustible usé et provenant du démantèlement). Ces textes régissent le mode de constitution de ces actifs dédiés, la gestion des fonds elle-même et leur gouvernance. Ces actifs sont clairement identifiés et isolés de la gestion des autres actifs ou placements financiers de l'entreprise et font l'objet d'un suivi et d'un contrôle particulier tant du conseil d'administration que de l'autorité administrative.

L'objectif initial visé par ces textes était de constituer et de maintenir dès le 29 juin 2011 la totalité de la couverture du coût actualisé des obligations nucléaires de long terme. La loi NOME votée en 2010 a instauré un report de cinq ans de l'échéance de constitution des actifs dédiés.

Le décret du 29 décembre 2010 a rendu les actions de RTE éligibles aux actifs dédiés sous certaines conditions et après autorisation administrative. Les conditions réglementaires étant remplies et après accord de l'autorité administrative, l'affectation aux actifs dédiés de 50 % de la participation d'EDF dans RTE a été réalisée le 31 décembre 2010.

Composition et évaluation des actifs dédiés EDF

Les actifs dédiés d'EDF sont constitués de placements diversifiés obligataires et d'actions, et depuis le 31 décembre 2010, de 50 des titres RTE. Par la réglementation qui les gouverne, les actifs dédiés constituent une catégorie d'actifs tout à fait spécifique.

Les actifs dédiés d'Areva sont constitués par les créances sur le CEA (0,6 Md€ au 31 décembre 2011) et par des portefeuilles dédiés pour 5 Md€ environ.

Évolutions du portefeuille d'actifs dédiés EDF sur l'exercice 2011

La dotation de trésorerie pour l'exercice 2011 au portefeuille d'actifs dédiés s'établit à 315 M€ (1 343 M€ sur l'exercice 2010). Compte tenu des conditions du marché, les dotations ont été suspendues depuis le mois d'octobre 2011. Du fait d'un contexte de tension des marchés sur les dettes souveraines européennes, EDF a maintenu en 2011 sa politique d'investissement prudente sur ces instruments financiers avec pour conséquence, à la clôture de l'exercice, une exposition limitée sur l'Italie et négligeable sur certains pays durement touchés de la zone euro (Grèce, Portugal, Irlande et Espagne).

Des retraits pour un montant de 378 M€ ont été effectués à hauteur des décaissements au titre des obligations nucléaires de long terme à couvrir (362 M€ en 2010).

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

L'appréciation par le groupe EDF de la valeur du portefeuille d'actifs dédiés ne l'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur en 2011.

Sur l'année 2011, des plus-values nettes de cession ont été comptabilisées pour 76 M€. Au 31 décembre 2011, la différence entre la juste valeur et le prix de revient des placements diversifiés obligataires et actions comptabilisée en capitaux propres est positive de 219 M€ avant impôt (744 M€ au 31 décembre 2010).

Évolution de l'ensemble des actifs de couverture du groupe Areva

Les actifs financiers sous forme de titres ou OPCVM représentent 88 % des actifs de couverture au 31 décembre 2011. Les actifs de couverture se décomposent de la façon suivante : 37 % actions, 51 % obligations et monétaires et 12 % créances. En assimilant les intérêts calculés sur les créances à des performances d'actifs financiers de taux, la performance globale des actifs de couverture serait de l'ordre de - 2,4 % sur l'année calendaire 2011.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Capital souscrit non appelé	165	885	-	0	-	-	-	1 050
Titres de participation non consolidés - Actifs disponibles à la vente	638	- 328	- 1	115	- 21	- 98	285	591
Titres de participation combinés	422	- 4	0	- 1	-	-	- 407	9
Actions propres	0	- 0	-	-	-	-	-	0
Créances rattachées à des participations combinées	3 590	- 121	-	-	-	63	- 1 109	2 423
Créances rattachées à des participations non combinées	8 743	- 364	224	86	- 2	8	385	9 080
Retraites et autres prestations	34	- 28	-	-	-	-	8	14
Autres titres immobilisés (y compris fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente	19 475	- 2 920	26	3 045	- 24	- 461	- 287	18 854
Prêts émis par l'entreprise	376	30	0	14	- 0	1	- 131	290
Dépôts et cautionnements	563	35	0	0	- 1	-	- 1	596
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants disponibles à la vente	2 290	- 2 243	1	-	- 1	-	0	47
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants détenus à des fins de transaction	22	43	-	-	29	-	20	114
Instruments dérivés de transaction - Actif	635	8	0	- 3	- 2	594	- 290	942
Créances potentielles	28	- 0	-	-	-	-	- 27	1
Titres de créances	180	-	-	-	-	0	-	180
OPCVM - Instruments financiers non courants	638	- 20	- 3	- 619	-	5	0	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)	37 799	- 5 027	248	2 6837	- 22	112	- 1 554	34 193

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 762	- 78	0	511	905	4 101
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	1	- 1	-	-	-	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	219	- 19	-	- 4	-	197
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	74	- 22	-	- 6	131	177
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)	3 057	- 120	0	501	1 036	4 475

Comptes combinés

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Créances rattachées à des participations combinées - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations combinées - Prêts et créances	235	- 13	-	- 22	-	-	113	313
Créances rattachées à des participations non combinées - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations non combinées - Prêts et créances	1 200	- 17	0	0	- 2	-	52	1 233
Autres titres immobilisés (y.c. fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente	9 837	10	3	3	-	- 1	684	10 537
Prêts émis par l'entreprise	12 006	- 1 595	0	4	0	- 4	1 011	11 423
Dépôts et cautionnements	481	233	0	0	0	33	115	862
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs courants disponibles à la vente	567	- 39	0	- 38	0	-	- 126	364
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs courants détenus à des fins de transaction	84	242	-	-	0	-	- 249	78
Instruments dérivés de transaction - Actif	5 179	- 148	112	0	0	- 5	93	5 231
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS (HORS ENDETTEMENT)	29 589	- 1 326	115	- 53	- 2	23	1 693	30 040

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 627	- 219	- 1	0	407	- 700	1 115
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)	1 627	- 219	- 1	0	407	- 700	1 115

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Titres de créances	251	- 66	-	-	- 1	- 35	149
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	2 081	352	0	- 1 124	7	-	1 316
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	6	- 1	-	- 1	-	-	4
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	124	- 31	-	-	-	-	92
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	105	30	-	-	- 1	-	133
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	-	0	-	-	-	-	0
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	46	- 6	-	-	-	-	40
Actions - Actifs disponibles à la vente	0	-	-	-	-	-	-
Autres VMP, billets de trésorerie - Actifs détenus à des fins de transaction	3 442	- 1 065	8	0	- 2	21	2 404
Autres VMP, billets de trésorerie - Actifs disponibles à la vente	1 940	- 959	-	-	- 1	264	1 244
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)	7 995	- 1 746	8	- 1 125	2	250	5 382

NOTE 12 : PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (LA POSTE) (en millions d'euros)

12.1. Décomposition du portefeuille titre de l'activité bancaire

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2011
Titres d'investissements	37 413	35 377
Titres de placements et de transaction	14 458	20 660
TOTAL	51 871	56 037

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Valeur brute	51 965	4 493	- 5	38	- 136	56 355
Dépréciations	94	90	-	135	0	318
VALEUR NETTE DES AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 871	4 404	- 5	- 96	- 136	56 037

12.2. Prêts et créances de l'activité bancaire

	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Créances sur les établissements de crédit à terme de l'activité bancaire (1)	73 494	1 530	10	- 152	74 882
Provisions/créances sur les établissements de crédit à terme de l'activité bancaire	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle de l'activité bancaire (2)	39 323	5 739	0	122	45 185
Provisions/prêts à la clientèle de l'activité bancaire	129	28	- 1	0	157
Créances sur la clientèle de l'activité bancaire	1 073	467	7	13	1 560
Provisions/créances sur la clientèle de l'activité bancaire	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE	113 761	7 708	18	- 17	121 470

(1) Les comptes et prêts à terme comprennent principalement des comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts correspondant à la centralisation de produits réglementés, principalement le Livret d'épargne populaire.

La loi de banalisation de la distribution du Livret A a eu pour conséquence la suppression de la Caisse nationale d'épargne qui accueillait auparavant les fonds des Livrets A de La Banque Postale et les créances correspondantes auprès de la Caisse des Dépôts. Depuis le 1^{er} janvier 2009, ces fonds sont repris en direct par La Banque Postale. Les fonds du Livret de développement durable ont également été centralisés à la Caisse des Dépôts en 2009.

(2) Ce poste se compose essentiellement des crédits à l'habitat qui connaissent une progression continue.

Les crédits de trésorerie incluent principalement :

- les crédits à la consommation pour 1 865 M€ ;
- les différés de carte bleue de la clientèle.

12.3. Autres comptes actifs de l'activité bancaire

	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Solde au 31 décembre 2011
Compte de régularisation de l'activité bancaire	2 092	- 52	2 040
Disponibilités de l'activité bancaire	2 150	494	2 644
TOTAL	4 242	442	4 684

Comptes combinés

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (en millions d'euros)

13.1 Ventilation de la charge d'impôt

	Solde au 31 décembre 2011	Solde au 31 décembre 2010
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 2 850	- 2 303
Impôts sur les bénéfices différés	522	775
TOTAL	- 2 328	- 1 528

VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT PAR SECTEUR

	IMPÔTS 2011		IMPÔTS 2010	
	Impôts courants	Impôts différés	Impôts courants	Impôts différés
Industries de défense	84	- 16	37	26
Infrastructures de transport	288	6	264	20
Transports	365	- 58	128	- 14
Énergie	1 858	- 398	1 493	- 748
Médias	6	- 6	12	1
Services	243	- 44	315	- 57
Services financiers	0	-	55	-
Défaisance	1	-	- 2	-
Immobilier/Autres	5	-	1	-
FSI	-	-	-	-
Industrie	0	- 6	0	- 3
TOTAL CHARGES OU PRODUITS	2 850	- 522	2 303	- 775

13.2 Rapprochement de la charge d'impôt théorique et de la charge d'impôt effective (preuve d'impôt)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	4 983	4 485
Taux d'impôt	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	1 716	1 544
Taxation par des juridictions hors France	- 22	- 20
Différences permanentes	10	102
Éléments taxés à taux réduits ou nul	- 213	- 285
Impôts sans base	- 9	- 100
Effet de l'actualisation des impôts différés	0	0
Utilisation de déficits non activés antérieurement	- 261	- 194
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles	850	196
Variation des déficits non activés	8	369
Différence taux et effet du changement de taux d'impôt	92	37
Crédits d'impôt	- 68	- 73
Autres	135	- 48
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	2 328	1 528
Taux d'impôt effectif	46,72 %	34,07 %

Le taux d'impôt réel est de 46,72 % contre un taux théorique de 34,43 %. Des impôts d'actifs ont été dépréciés car considérés comme non recouvrables par Areva (635 M€) et par la SPPE (190 M€).

Deux entités du périmètre ont utilisé des déficits fiscaux antérieurement non activés SPPE (142 M€) et SFTRF (79 M€).

13.3 Variation des actifs et des passifs d'impôts différés

	Note	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Valeur brute des impôts différés actifs	13.3.1	12 353	887	- 34	78	- 275	- 183	12 827
Dépréciations des impôts différés actifs	13.3.1	4 154	- 38	- 10	-	- 237	515	4 384
Valeur nette des impôts différés actifs		8 199	925	- 24	78	- 38	- 698	8 443
Valeur des impôts différés passifs	13.3.2	6 326	- 232	33	69	1	- 711	5 486
Valeur nette des impôts différés actifs		1 874	1 157	- 57	9	- 39	14	2 957

NOTE 13 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE) (en millions d'euros)

13.3.1 Analyse des actifs d'impôts différés

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Industries de défense	407	281	126	72	-	72
Infrastructures de transport	3 727	-	3 727	3 785	-	3 785
Transports	3 504	2 406	1 098	3 531	2 406	1 125
Énergie	4 637	1 467	3 170	5 226	1 978	3 248
Médias	1	-	1	1	-	1
Services	75	-	75	205	-	205
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	-	-	-	-	-	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	3	-	3	8	-	8
TOTAL	12 353	4 154	8 199	12 827	4 384	8 443

ANALYSE DES SOLDES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS PAR ENTITÉS

Secteurs d'activité	31 décembre 2010	31 décembre 2011
RFF	3 719	3 781
Areva	1 044	742
EDF	2 125	2 507
SNCF	1 094	1 112
Autres	217	301
TOTAL	8 199	8 443

13.3.2 Analyse des passifs d'impôts différés

Secteurs d'activité	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Industries de défense	11	1
Infrastructures de transport	249	272
Transports	486	472
Énergie	5 465	4 611
Médias	19	13
Services	94	118
Services financiers	-	-
Défaillance	-	-
Immobilier/Autres	-	-
FSI	-	-
Industrie	1	-
TOTAL	6 326	5 486

CRÉDITS D'IMPÔTS ET REPORTS DÉFICITAIRES NON ACTIVÉS

	Valeur	
	31 décembre 2010	31 décembre 2011
GIAT	2 794	2 406
SNPE	306	257
SFTRF	387	331
Areva	496	1 123
SNCF	8 646	8 453
EMC	513	-
Imprimerie Nationale	380	366
TSA	855	876
La Poste	1 196	1 222
SPPE	-	139
Autres	126	184
TOTAL	15 699	15 357

ANALYSE DES SOLDES DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS PAR ENTITÉ

Secteurs d'activité	31 décembre 2010	31 décembre 2011
ADP	- 194	- 205
Areva	- 570	- 131
EDF	- 4 894	- 4 479
SNCF	- 477	- 446
La Poste	- 79	- 103
Autres	- 112	- 122
TOTAL	- 6 326	- 5 486

Comptes combinés

NOTE 14 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS *(en millions d'euros)*

PAR COMPTES ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Autres créances d'exploitation	36	618	0	654
Comptes courants	6	-5	0	0
Débiteurs divers hors exploitation	19	6	27	52
Créances - Concessions (IFRIC D-13)	-	2	25	27
Dépréciations	0	2	0	2
Valeur nette des autres actifs non courants	61	619	52	731

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	27	-19	0	8
Infrastructures de transport	6	18	26	50
Transports	1	1	25	27
Énergie	27	618	-	646
Médias	-	-	-	-
Services	0	0	0	0
Services financiers	-	-	-	-
Défaisance	-	-	-	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-
Industrie	-	-	-	-
TOTAL	61	619	52	731

NOTE 15 : STOCKS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Variations (1)	Écarts de conversion	Variation périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Valeur brute	19 046	1 133	95	- 509	119	19 884
Dépréciations	842	158	0	- 78	116	1 038
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	18 204	975	94	- 431	3	18 846

(1) Les principales variations sont dues à l'augmentation du stock de combustible nucléaire chez EDF.

ANALYSE PAR NATURE

	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Combustibles nucléaires	9 551	12	9 539	9 848	13	9 835
Stocks de gaz et autres combustibles	1 678	8	1 670	1 963	8	1 955
Stocks de matières premières & autres approvisionnements	2 990	542	2 448	3 076	515	2 561
Stock d'en cours de biens et services	1 181	43	1 138	1 228	88	1 141
Stocks de produits intermédiaires et finis	1 737	92	1 645	1 941	191	1 750
Stocks de marchandises	440	8	432	408	12	397
Stocks d'en cours de production - services	512	20	492	414	103	311
Stock de programmes diffusables	946	111	835	972	85	887
Autres stocks	12	5	7	34	24	10
TOTAL	19 046	842	18 204	19 884	1 038	18 846

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	532	- 71	28	0	- 355	68	201
Infrastructures de transport	29	4	4	0	- 9	0	28
Transports	1 070	14	22	1	12	- 29	1 090
Énergie	15 284	869	53	93	- 79	- 59	16 161
Médias	881	- 25	72	-	-	0	928
Services	159	- 3	4	0	- 1	0	158
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-
Défaillance	6	- 21	-	-	-	24	9
Immobilier/Autres	8	8	1	-	1	-	18
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	235	4	13	- 0	-	0	253
TOTAL	18 204	779	196	94	- 431	3	18 846

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Industries de défense	692	160	532	293	91	201
Infrastructures de transport	42	13	29	38	11	28
Transports	1 189	119	1 070	1 313	223	1 090
Énergie	15 687	402	15 284	16 725	564	16 161
Médias	994	113	881	1 019	91	928
Services	162	4	159	164	6	158
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	11	5	6	33	24	9
Immobilier/Autres	12	4	8	24	6	18
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	257	21	235	275	22	253
TOTAL	19 046	842	18 204	19 884	1 038	18 846

Comptes combinés

NOTE 16 : CRÉANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2010	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	2 981	469	- 2 085	0	0	- 79	1 285
Créances clients et comptes assimilés	30 421	1 579	- 1 806	45	- 84	826	30 981
Créances sur personnel et organismes sociaux	156	0	- 3	0	0	1	154
État - TVA (soldes débiteurs)	3 726	572	- 245	1	- 3	- 409	3 640
Comptes courants liés à l'exploitation (débit)	145	54	3	1	-	- 20	184
Autres créances d'exploitation	12 224	1 013	- 83	23	- 1	- 10	13 165
Actifs - contrats à long terme	243	53	- 275	-	-	11	33
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	1 301	76	- 8	2	- 5	- 8	1 358
Valeur nette des créances d'exploitation	48 594	3 664	- 4 486	66	- 84	328	48 083

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

	31 décembre 2009			31 décembre 2010		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industries de défense	4 425	52	4 373	450	35	415
Infrastructures de transport	3 142	94	3 047	2 870	135	2 735
Transports	6 747	241	6 506	7 271	238	7 033
Énergie	31 876	704	31 172	35 066	744	34 322
Médias	550	15	535	634	14	620
Services	2 814	113	2 700	2 850	111	2 739
Services financiers	67	-	67	21	-	21
Défaillance	148	67	82	146	66	80
Immobilier/Autres	25	1	24	33	1	32
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	100	12	87	100	14	86
TOTAL	49 895	1 301	48 594	49 441	1 358	48 083

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2010	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	4 373	359	- 4 313	- 3	-	- 1	415
Infrastructures de transport	3 047	- 236	- 3	1	-	- 75	2 735
Transports	6 506	662	- 86	6	- 84	29	7 033
Énergie	31 172	2 853	- 128	63	0	362	34 322
Médias	535	85	-	-	-	0	620
Services	2 700	- 9	35	- 1	-	14	2 739
Services financiers	67	- 46	-	-	-	-	21
Défaillance	82	- 2	0	-	-	-	80
Immobilier/Autres	24	- 1	8	-	-	-	32
FSI	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	87	- 1	-	0	-	- 1	86
TOTAL	48 594	3 664	- 4 486	66	- 84	328	48 083

NOTE 17 : CRÉANCES DIVERSES (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2010	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Débiteurs divers hors exploitation	161	138	- 1	- 31	267
Charges constatée d'avance	1 306	- 56	- 26	- 5	1 220
Créances IS	64	86	- 18	120	253
Charges à répartir	0	1	0	0	1
Produits à recevoir sur instrument de dette	10	- 6	-	-	3
Écart de conversion actif	-	-	0	-	0
Autres créances	10	- 6	0	-	3
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	5	6	0	1	11
Valeur nette des créances d'exploitation	1 537	157	- 45	2	1 732

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industries de défense	69	0	69	13	-	13
Infrastructures de transport	324	-	324	279	3	276
Transports	49	-	49	50	-	50
Énergie	831	-	831	910	0	910
Médias	61	0	61	71	0	71
Services	173	-	173	390	7	383
Services financiers	4	-	4	-	-	-
Défaillance	0	-	0	0	-	0
Immobilier/Autres	1	-	1	1	-	1
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	29	4	24	30	1	29
TOTAL	1 542	5	1 537	1 743	11	1 732

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

	Solde au 31 décembre 2010	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	69	- 29	- 47	20	13
Infrastructures de transport	324	- 157	- 1	111	276
Transports	49	- 1	3	- 2	50
Énergie	831	227	- 1	- 148	910
Médias	61	9	-	-	71
Services	173	107	1	102	383
Services financiers	4	- 4	-	-	-
Défaillance	0	0	-	-	0
Immobilier/Autres	1	0	-	-	1
FSI	-	-	-	-	-
Industrie	24	4	-	1	29
Total	1 537	157	- 45	82	1 732

Comptes combinés

NOTE 18 : DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Autres VMP, billets de trésorerie - Disponibilités	10 705	249	- 363	- 13	19	- 557	10 039
Titres de créances	3 152	639	- 124	- 3	0	-	3 665
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	510	5	- 31	0	-	45	529
Valeurs remises à l'encaissement	1	0	0	-	-	-	0
Banques	6 279	- 2 048	- 72	66	-	52	4 276
Caisse	676	- 28	- 9	0	-	-	640
DISPONIBILITÉS ET QUASI-DISPONIBILITÉS	21 322	- 1 182	- 600	50	19	- 460	19 149

PAR SOLDE ET PAR SOCIÉTÉ

En millions d'euros	31 décembre 2010	31 décembre 2011	Variation
ADP	43	64	21
DCNS (a)	1 471	0	- 1 471
EDF	4 733	5 743	1 010
GIAT	880	775	- 105
La Poste	2 028	1 776	- 252
RFF	3 650	4 410	760
SNCF	4 172	3 904	- 268
SPPE (b)	1 803	0	- 1 803
Autres	2 553	2 476	- 77
TOTAL	21 333	19 149	- 2 185

(a) Mise en équivalence de DCNS à compter du 31 décembre 2011 (cf. chapitre 1.1).

(b) Fin des opérations d'exploitation de la SPPE après le dernier remboursement des TSSDI.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Industries de défense	1 232	1	1 231	923	2	921
Infrastructures de transport	4 383	2	4 381	4 732	0	4 732
Transports	5 467	-	5 467	4 609	-	4 609
Énergie	5 159	0	5 159	5 973	-	5 973
Médias	70	-	70	79	-	79
Services	2 225	-	2 225	1 979	-	1 979
Services financiers	1 802	-	1 802	20	-	20
Défaillance	727	-	727	573	-	573
Immobilier/Autres	128	-	128	120	-	120
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	133	-	133	142	-	142
TOTAL	21 327	4	21 322	19 151	2	19 149

Note 19 : ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS (en millions d'euros)

19.1 Données bilancielles

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2010	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19 539	- 279	- 18 473	2	856	1 646
TOTAL	19 539	- 279	- 18 473	2	856	1 646
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	13 337	5	- 12 923	-	23	432
TOTAL	13 337	5	- 12 923	-	23	432

Les actifs et passifs détenus en vue de leur vente au 31 décembre 2010 étaient principalement liés à la cession en cours d'EnBW (17,9 Md€ d'actifs et 12,9 M€ de passifs), SeaFrance (0,3 Md€ d'actifs et 0,3 M€ de passifs), la quote-part de la participation indirecte d'Areva au capital de STMicroelectronics correspondant à 0,7 Md€.

Les actifs et passifs détenus en vue de leur vente comptabilisés au 31 décembre 2011 correspondent principalement à la participation d'Edison dans Edipower et à la quote-part de la participation d'Areva dans le capital d'Eramet ramenée à sa valeur de réalisation.

19.2 Variation des données du compte de résultat

Au 31 décembre 2011, le résultat net d'impôt des activités cédées et les flux nets de trésorerie générés par les activités cédées sont non significatifs.

Comptes combinés

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Note	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2011
				Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	20.1	43 635	895	303	1 218	288	-10	342	1 850	45 479
Provision renouvellement des immobilisations en concession	20.2	11 454	338	525	8	-1	-	-324	-	10 935
Provision pour restructuration		89	110	2	48	0	-46	7	0	109
Provision pour grosses réparations		59	17	2	10	-	-	5	-	68
Provision pour litiges		602	148	44	123	0	-20	81	-	645
Provisions sur contrats	20.3	3 923	2 422	560	2 555	21	-12	360	87	3 587
Provisions sur risques liés aux opérations financières		1 008	625	78	462	-	19	23	-	1 136
Provision environnement	20.4	643	322	31	63	0	-3	77	0	946
Autres provisions		3 633	566	84	245	0	-15	-1 070	5	2 790
TOTAL		65 046	5 444	1 630	4 731	308	-186	-499	1 942	65 695

PAR SECTEUR ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2011
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Industries de défense	427	151	33	128	0	-138	1	-	278
Infrastructures de transport	813	248	142	58	0	-1	-15	-	845
Transports	1 318	347	284	157	-	25	32	-	1 281
Énergie	61 059	3 879	1 112	3 768	308	-69	-512	1 942	61 728
Médias	124	55	14	27	0	-	0	-	139
Services	1 034	740	44	528	0	-2	-4	-	1 197
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaisance	220	8	1	48	-	-1	-1	-	177
Immobilier/Autres	5	2	-	1	-	-	-	-	6
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	46	14	1	15	0	-	0	-	44
TOTAL	65 046	5 444	1 630	4 731	308	-186	-499	1 942	65 695

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR NATURE

	Exercice 2010			Exercice 2011		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	1 392	42 243	43 635	1 513	43 966	45 479
Provision renouvellement des immobilisations en concession		11 454	11 454		10 935	10 935
Provision pour restructuration		89	89		109	109
Provision pour grosses réparations		59	59		68	68
Provision pour litiges	602		602	645		645
Provisions sur contrats		3 923	3 923		3 587	3 587
Provisions sur risques liés opérations financières	838	170	1 008	920	216	1 136
Provision environnement		643	643		946	946
Autres provisions	3 633	0	3 633	2 790	-	2 790
TOTAL	6 465	58 581	65 046	5 867	59 828	65 695

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR SECTEUR

	Exercice 2010			Exercice 2011		
	Courantes	Non courantes	Total	Courantes	Non courantes	Total
Industries de défense	128	299	427	95	184	278
Infrastructures de transport	245	568	813	303	543	845
Transports	290	1 028	1 318	339	943	1 281
Énergie	4 451	56 518	61 059	3 717	58 011	61 728
Médias	124	0	124	115	24	139
Services	898	137	1 034	1 103	94	1 197
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaisance	220	-	220	177	-	177
Immobilier/Autres	5	-	5	6	-	6
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	14	32	46	14	30	44
TOTAL	6 465	58 581	65 046	5 867	59 828	65 695

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

20.1 Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Variation de périmètre hors gaz	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2011
			Reprise non utilisée d'exploitation	Reprise utilisée d'exploitation					
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	43 635	895	303	1 218	288	- 10	342	1 850	45 479
TOTAL	43 635	895	303	1 218	288	- 10	342	1 850	45 479

Ces provisions sont constituées par :

- les dépenses pour l'aval du cycle des combustibles nucléaires : une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation, stockage et reprise des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation ou consommés ;
- les charges liées à la déconstruction des centrales et les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier (provision dernier cœur) ;
- les charges liées au démantèlement des sites miniers et des usines de concentration.

En millions d'euros	31 décembre 2010	Augmentations et actualisation	Diminutions	Autres variations	31 décembre 2011
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	21 669	1 386	- 808	209	22 456
Provisions pour dernier cœur	3 132	167		114	3 413
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	24 801	1 553	- 808	332	25 869
Provisions pour gestion de combustible usé	11 024	834	- 562	234	11 530
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	6 996	358	- 151	97	7 300
Provisions pour aval du cycle nucléaire	18 020	1 192	- 713	331	18 830
Provision pour déconstruction hors installations nucléaires	813			- 33	780
Provision liée à la production nucléaire	43 635	2 745	- 1 521	620	45 479

■ 20.1.1 Provisions liées à la production nucléaire

20.1.1.1 Nature des engagements

En qualité d'exploitant d'installations nucléaires, Areva a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Il doit également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne.

Pour le groupe Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment les usines de Pierrelatte et les usines de combustibles, mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Melox et Cadarache pour la fabrication de combustibles MOX.

Concernant l'usine de Marcoule, le CEA, EDF et Areva NC ont signé en décembre 2004 un protocole portant sur le transfert au CEA de la maîtrise d'ouvrage et du financement de l'assainissement du site. Cet accord exclut les coûts de stockage définitif des déchets haute et moyenne activité à vie longue. Areva provisionne donc seulement pour le site de Marcoule sa quote-part de coûts d'évacuation et de stockage définitif de ces déchets.

En France, les provisions d'EDF prennent en compte les prescriptions contenues dans la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application.

Conformément à la réglementation sur la sécurisation du financement des charges nucléaires :

- EDF provisionne l'intégralité des obligations relatives aux installations nucléaires dont il est l'exploitant ;
- EDF constitue des actifs dédiés pour sécuriser le financement de ses obligations de long terme.

Les charges correspondantes sont évaluées aux conditions économiques de fin d'année. Ces montants, répartis selon un échéancier prévisionnel de décaissements, sont évalués en euros de l'année de décaissement par application d'un taux d'inflation prévisionnel à long terme. Pour l'évaluation des provisions, ces montants sont actualisés par l'application d'un taux d'actualisation nominal.

Les variations des provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs se répartissent comme suit :

En millions d'euros	AREVA	EDF	EDF Energy	CENG	Autres	Total
Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires	6 026	11 366	4 437	472	155	22 456
Provisions pour dernier cœur	0	2 012	1 354	47	0	3 413
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	6 026	13 378	5 791	519	155	25 869

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

20.1.2.1 Détermination des provisions de fin de cycle, démantèlement et reprise et conditionnement des déchets (Areva)

Démantèlement

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculée installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes :

- Areva a retenu un démantèlement qui correspond à l'état final suivant : génie civil assaini sur pied, toutes les zones à déchets nucléaires sont déclassées en zones à déchets conventionnels ;
- l'évaluation des coûts de démantèlement des installations en cours d'exploitation est, pour l'essentiel, réalisée à partir de l'application ETE-EVAL, logiciel certifié par Bureau Veritas ;
- les devis détaillés relatifs aux opérations de démantèlement des installations à l'arrêt, et de reprise et conditionnement de déchets anciens font l'objet de devis opérationnels élaborés à partir d'outils adaptés aux besoins spécifiques de ces opérations ;
- les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prennent en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

Depuis 2007, le taux d'actualisation est fixé en référence à un « taux plafond théorique », ce dernier étant calculé en intégrant les dispositions définies dans l'article 3 de l'arrêté ministériel du 21 mars 2007, et à un taux de rendement anticipé sur les actifs de couverture. Le taux plafond théorique est formé à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans des taux de l'État français à 30 ans augmentés d'une marge de crédit reflétant des signatures de bonne qualité (centrées sur une notation équivalente à A).

Aux 31 décembre 2011 et 2010, les taux prévisionnels retenus sont les suivants pour les installations situées en France :

- taux d'inflation : 2 % ;
- taux d'actualisation : 5 %.

Au 31 décembre 2011, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 0,25 % au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier la valeur des provisions pour opérations de fin de cycle entrant dans le champ d'application de la loi du 28 juin 2006, respectivement de - 228 M€ ou + 249 M€.

Les devis sont mis à jour au moins une fois tous les trois ans, ainsi qu'en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. En conformité avec la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, le groupe transmet, tous les trois ans, un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Les devis intègrent un niveau d'aléas et de risques jugé suffisant par le groupe eu égard à son expérience et à son degré de maîtrise des filières de démantèlement retenues pour l'élaboration des devis. Toute révision à la hausse du taux de risques et aléas incorporé aux devis serait de nature à augmenter proportionnellement le niveau des provisions de fin de cycle.

Certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'Autorité de sûreté nucléaire.

Les évolutions de provisions comptabilisées en 2011 pour le secteur Aval (- 209 M€) résultent :

- de compléments de provisions relatives à l'usine UP2 400 de La Hague (en lien notamment avec des extensions de périmètre prévues par les décrets de démantèlement et des actions d'amélioration de l'état initial des installations) ;
- de provisions complémentaires concernant le site de Cadarache, résultant de la suspension des chantiers de démantèlement de l'ATPu par l'ASN en 2009, consécutive à la survenance d'un incident de niveau 2 ;
- de la révision du scénario de démantèlement pour les usines UP2 800 et UP3 de La Hague (définition d'un scénario industriel détaillé et planning associé).

Les évolutions de provisions comptabilisées en 2011 pour le secteur Amont (+ 320 M€) résultent :

- d'une extension du périmètre de démantèlement de l'usine Comurhex et de la prise en compte du retour d'expérience ainsi que du passage au statut INB des bassins B1/B2 de Malvési ;
- de l'évolution de la filière technique et des modifications envisagées des scénarios et du planning de démantèlement de l'usine Georges Besse d'Eurodif, suite aux inventaires réalisés permettant de préciser l'état initial des installations lors du démantèlement.

Évacuation et stockage des déchets ultimes

Areva provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en subsurface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L.542-1 et suivants du Code de l'environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond.

Pour ce dernier poste, sous l'égide de la direction générale de l'Énergie et du Climat, un groupe de travail a été constitué en 2004 et a rendu ses conclusions au second semestre 2005. Areva a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage profond de 14,1 Md€ (en conditions économiques 2003) qui intègre non seulement le coût de la réversibilité mais aussi un niveau de risques et aléas.

Conformément à la loi du 28 juin 2006, la direction générale de l'Énergie et du Climat a confié à un groupe de travail la mission de réaliser une nouvelle évaluation du coût du stockage géologique en profondeur. Ce groupe de travail animé par la DGEC réunit des représentants de l'Andra, d'Areva, du CEA, d'EDF et de l'ASN.

À l'issue des travaux du groupe de travail, le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pourra arrêter l'évaluation des coûts de stockage réversible en couche géologique profonde et la rendre publique. Pour information, un relèvement de 1 Md€ (en conditions économiques 2003) du devis du centre de stockage profond aurait un impact de 26 M€ sur la provision fin de cycle du groupe, à clé de répartition entre producteurs inchangée.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

Valeur des provisions pour opérations de fin de cycle avant actualisation

La valeur des provisions pour opérations de fin de cycle, évaluées aux conditions économiques à la date de clôture avant actualisation, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Démantèlement des installations nucléaires	9 123	8 456
Reprise et conditionnement des déchets	2 498	2 261
TOTAL	11 621	10 717

20.1.2.2 Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires du dernier cœur EDF

• **Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires**

Ces provisions concernent la déconstruction des centrales nucléaires, filière Réacteur à eau pressurisée (REP) en exploitation, et des centrales nucléaires arrêtées définitivement.

Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites seront remis en état et que les terrains pourront être réutilisés pour un usage industriel.

Pour les centrales en exploitation, un actif corporel a été créé en contrepartie de la provision.

Quand une partie de la déconstruction d'une centrale est à la charge d'un partenaire, le remboursement attendu a été comptabilisé à l'actif en produit à recevoir, et la différence entre la provision et le produit à recevoir est enregistrée en « Immobilisations corporelles ». Par la suite, les versements effectifs du partenaire viennent minorer le produit à recevoir.

• **Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1 300 MW et N4)**

Les provisions sont évaluées sur la base d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991, qui a déterminé une estimation du coût de référence en euro/MW, confirmant les hypothèses de la commission PEON datant de 1979. Cette évaluation a été confirmée par une étude effectuée par l'entreprise en 1999 et ciblée sur un site déterminé, puis par une nouvelle évaluation effectuée en 2009 selon les étapes suivantes :

- l'évaluation du coût de déconstruction d'un site REP de 4 tranches 900 MW prenant en compte les évolutions les plus récentes en termes de réglementation, de retour d'expérience de la déconstruction des centrales à l'arrêt et des recommandations de l'Autorité de sûreté nucléaire ;
- le réexamen de la planification dans le temps des opérations de déconstruction ;
- la détermination des règles permettant l'extrapolation de l'évaluation des coûts à l'ensemble du parc REP en exploitation.

Des études d'intercomparaison internationale réalisées par un cabinet externe spécialisé ont permis de corroborer les résultats de cette étude.

Cette étude a abouti à un chiffrage des coûts de déconstruction qui confirme l'évaluation de la provision constituée jusqu'à présent et valide les coûts de référence utilisés exprimés en euro/MW.

• **Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales UNGG, centrale de Creys-Malville, centrale de Brennilis et de Chooz A)**

La provision est évaluée à partir de devis (coûts et plannings) mis à jour en 2008, et qui prennent en compte l'évolution des hypothèses techniques et financières, le retour d'expérience sur les opérations de déconstruction en cours et une étude d'inter-comparaison. Ces devis feront l'objet d'un réexamen dans le courant de l'année 2012.

Provisions pour derniers cœurs

Cette provision couvre les charges qui résulteront de la mise au rebut du combustible partiellement consommé à l'arrêt définitif du réacteur. Son évaluation est fondée sur :

- le coût de la perte correspondant au stock de combustible en réacteur non totalement irradié à l'arrêt définitif et qui ne peut pas être réutilisé du fait de contraintes techniques et réglementaires ;
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants. Ces coûts sont valorisés selon des modalités similaires à celles utilisées pour les provisions relatives à la gestion du combustible utilisé et à la gestion à long terme des déchets radioactifs.

Ces coûts sont inéluctables et font partie des coûts de mise à l'arrêt et de démantèlement de la tranche de production nucléaire. En conséquence, les coûts sont intégralement provisionnés dès la date de mise en service et un actif est constitué en contrepartie de la provision.

• **Provisions pour charges de gestion du combustible utilisé et pour charges de gestion à long terme des déchets radioactifs**

(en millions d'euros)	31 décembre 2010	Augmentations	Diminutions provisions utilisées ou devenues sans objet	Autres variations	31 décembre 2011
Provisions pour gestion de combustible utilisé	11 024	834	- 562	234	11 530
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	6 996	358	- 151	97	7 300
Provisions pour aval du cycle nucléaire	18 020	1 192	- 713	331	18 830

(en millions d'euros)	EDF	EDF Energy	CENG	Autres	TOTAL
Provisions pour gestion de combustible utilisé	9 143	2 385		2	11 530
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	6 722	577		1	7 300
Provisions pour aval du cycle nucléaire	15 865	2 962	0	3	18 830

• **Provision pour charges de gestion de combustible utilisé**

Cette rubrique comprend les prestations correspondant aux éléments suivants :

- l'évacuation du combustible utilisé des centres de production d'EDF, sa réception et son entreposage intermédiaire ;
- le traitement, y compris le conditionnement et l'entreposage des matières recyclables et des déchets, issus de ce traitement.

Les charges de traitement concernent exclusivement le combustible utilisé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié.

Les charges sont calculées à partir des flux physiques prévisionnels à la date de l'arrêt des comptes. Leur évaluation est fondée notamment sur les contrats conclus avec Areva.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

Pour le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement de la valeur du combustible comptabilisé dans les comptes de stocks.

• Provisions pour charges de gestion à long terme des déchets radioactifs

Cette rubrique concerne les dépenses futures relatives à :

- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant ;
- l'évacuation et le stockage des colis de déchets radioactifs issus du traitement du combustible usé à La Hague ;
- l'entreposage de longue durée et le stockage direct du combustible usé non recyclable à l'échelle industrielle dans les installations existantes : combustible au plutonium ou à l'uranium issu du traitement enrichi, combustible de Creys Malville et Brennilis ;
- et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage :
- existants, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activités (FMA),
- à créer, pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) et pour les déchets de haute et moyenne activités à vie longue (HA-MAVL).

Les volumes de déchets donnant lieu à provision incluent, d'une part, les colis de déchets existants, et d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction des centrales ou après traitement à La Hague du combustible usé (sur la base de la totalité du combustible chargé en réacteur au 31 décembre, irradié ou non). Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs).

Pour les déchets issus de la déconstruction des centrales en exploitation, le traitement comptable est identique à celui des dépenses de déconstruction (un actif est créé en contrepartie de la provision).

Pour les déchets à venir sur le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement de la valeur du combustible comptabilisé dans les comptes de stocks.

La provision constituée pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) représente la part la plus importante des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Les dispositions de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs ont conforté EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la direction générale de l'Énergie et des Matières premières (DGEMP, devenue depuis la direction générale de l'Énergie et du Climat DGEC) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, APE et direction du Budget), l'Andra et les producteurs de déchets (EDF, Areva, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

Un partenariat entre l'Andra et les producteurs de déchets a été institué en 2011 afin de favoriser la réussite du projet de stockage géologique en lui faisant bénéficier de toutes les compétences

de la filière nucléaire française. Ce partenariat prévoit la réalisation d'études conjointes sur des problématiques ciblées et l'organisation d'une interface entre l'équipe projet Andra et les exploitants nucléaires, permettant à ceux-ci d'intervenir de façon informée et pertinente dans la gouvernance du projet. L'Andra a rédigé un cahier des charges pour les études d'esquisse à mener en 2012 par une maîtrise d'œuvre prenant en compte, en référence ou sous forme de variantes, une grande partie des options de conception proposées par les producteurs. Le chiffrage ne pourra reprendre que lorsque ces études auront été menées à leur terme. *In fine*, le nouveau coût de référence du stockage MA-HAVL devra être établi avant le débat public prévu en 2013.

Concernant la provision pour les déchets de faible activité vie longue (FAVL), suite au désistement des deux communes sélectionnées par l'Andra, le processus de recherche de site est suspendu. L'Andra doit remettre au gouvernement en fin d'année 2012 un rapport proposant différents scénarii de gestion des déchets FAVL et les conditions de reprise du processus de recherche de site (au plus tôt en 2013). Malgré des risques de retard significatifs et compte tenu des risques financiers associés, le calcul de la provision associée au stockage des déchets FAVL n'a pas été remis en cause et devrait permettre de couvrir la plupart des scénarios alternatifs étudiés actuellement en collaboration entre EDF et l'Andra.

20.1.2.3 Actualisation des provisions liées à la production nucléaire et analyses de sensibilité

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation nominal retenu par EDF pour le calcul des provisions est de 5 %, prenant en compte une hypothèse d'inflation de 2 %, soit un taux réel proche de 3 %.

• Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé sur la base de séries longues d'emprunts obligataires de durée aussi proche que possible de la durée du passif. Une partie des dépenses pour lesquelles sont constituées ces provisions sera toutefois décaissée sur des horizons de temps qui excèdent largement la durée des instruments couramment traités sur les marchés financiers.

Il est pris pour référence la moyenne glissante sur dix ans du rendement des OAT françaises disponibles sur les horizons les plus longs, à laquelle est ajouté le *spread* des obligations d'entreprises de notation A à AA, dont EDF fait partie.

L'hypothèse d'inflation retenue est cohérente avec les prévisions données par le consensus et l'inflation anticipée calculée à partir du rendement des obligations indexées sur l'inflation.

• Révision du taux d'actualisation

La méthodologie retenue pour la détermination du taux d'actualisation consiste à privilégier la prise en compte des tendances longues sur les évolutions des taux en cohérence avec l'horizon lointain des décaissements. La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long termes.

Le taux d'actualisation retenu respecte le double plafond réglementaire instauré par ailleurs par le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007. Il doit être inférieur :

- à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » ;
- au taux de rendement anticipé des actifs de couverture (actifs dédiés).

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)*Analyses de sensibilité aux hypothèses macroéconomiques*

La sensibilité aux hypothèses de coûts, de taux d'inflation et de taux d'actualisation ainsi qu'aux échéanciers de décaissements peut être estimée à partir de la comparaison du montant brut évalué aux conditions économiques de fin de période avec le montant en valeur actualisée.

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
(en millions d'euros)				
Pour gestion de combustible usé	14 844	9 143	14 386	8 852
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	23 801	6 722	23 017	6 508
Provisions pour aval du cycle nucléaire	38 645	15 865	37 403	15 360
Pour déconstruction des centrales	21 008	11 366	20 903	11 031
Pour derniers cœurs	3 888	2 012	3 792	1 906
Pour déconstruction et derniers cœurs	24 896	13 378	24 695	12 937

Cette approche peut être complétée par l'estimation de l'impact sur la valeur actualisée d'une variation du taux d'actualisation.

En application de l'article 11 du décret du 23 février 2007, le tableau ci-dessous fournit pour EDF ces différents éléments pour les principales composantes des provisions pour aval du cycle nucléaire, pour déconstruction des centrales nucléaires et derniers cœurs :

	Coûts provisionnés en valeur actualisée		Sensibilité au taux d'actualisation			
	2011	2010	2011		2010	
(en millions d'euros)						
Aval du cycle nucléaire			0,25 %	- 0,25 %	0,25 %	- 0,25 %
Gestion du combustible usé	9 143	8 852	- 200	213	- 197	210
Gestion à long terme des déchets radioactifs	6 722	6 508	- 412	471	- 401	457
Déconstruction et dernier cœurs						
Déconstruction des centrales nucléaires	11 366	11 031	- 544	576	- 543	577
Dépréciation des derniers cœurs	2 012	1 906	- 81	87	- 81	87
TOTAL	29 243	28 297	- 1 237	1 347	- 1 222	1 331

Provisions nucléaires d'EDF Energy

Les conditions particulières de financement des obligations nucléaires de long terme relatives à EDF Energy se traduisent dans les comptes du groupe EDF de la manière suivante :

- les obligations sont présentées au passif sous forme de provisions et s'élèvent à 8 753 M€ au 31 décembre 2011 ;
- les créances représentatives des remboursements à recevoir dans le cadre des accords de restructuration de la part du Nuclear Liability Fund (NLF) pour les obligations non contractualisées ou celles correspondant au démantèlement, et du gouvernement pour les obligations contractualisées (ou passifs historiques) sont comptabilisées à l'actif.

Ces créances sont actualisées au même taux réel que les obligations qu'elles financeront. Elles figurent à l'actif du bilan consolidé en « Actifs financiers » et s'élèvent à 7 209 M€ au 31 décembre 2011 (6 613 M€ au 31 décembre 2010).

• **Cadre réglementaire et contractuel**

Les avenants conclus suite à l'acquisition de British Energy par le groupe EDF avec le NLF, trust indépendant créé par le gouvernement britannique dans le cadre de la restructuration de British Energy, ont un impact limité sur les engagements contractuels de financement du secrétariat d'État ou du NLF à l'égard de British Energy, tels que résultant des accords conclus par British Energy le 14 janvier 2005 (les « accords de restructuration ») dans le cadre du plan de restructuration mis en œuvre à partir de 2005 sous l'égide du gouvernement britannique dans le but de stabili-

ser la situation financière de British Energy. Depuis le 1^{er} juillet 2011, EDF Energy s'est substitué à British Energy comme bénéficiaire de ces accords et avenants.

Ces derniers stipulent que :

- le NLF a accepté de financer, dans la limite de ses actifs : premier lieu des passifs nucléaires potentiels et/ou latents éligibles (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé de la centrale Sizewell B ; et en deuxième lieu les coûts éligibles de déconstruction relatifs aux centrales nucléaires existantes du groupe EDF Energy ;
- le secrétariat d'État a accepté de financer : *primo* les passifs nucléaires potentiels et/ou latents éligibles (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé de la centrale Sizewell B) et les coûts éligibles de déconstruction des centrales de EDF Energy, dans la mesure où ils excèdent les actifs du NLF ; et *secundo* dans la limite d'un plafond de 2 185 millions de livres sterling (valeur monétaire de décembre 2002, ajustée en conséquence), les passifs historiques connus éligibles pour le combustible usé du groupe EDF Energy (y compris les passifs relatifs à la gestion du combustible usé des centrales autres que Sizewell B et chargé en réacteur avant le 15 janvier 2005) ;
- le groupe EDF Energy est responsable du financement de certains passifs exclus ou non éligibles qui pourrait survenir, en cas d'un non-respect de certains critères qualitatifs ou contractuels. Les obligations du groupe EDF Energy à l'égard du NLF et du secrétariat d'État sont garanties par des sûretés sur les actifs des filiales du groupe British Energy.

Comptes combinés

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

EDF Energy s'est également engagé à verser :

- des contributions annuelles pour déconstruction jusqu'aux dates de fermeture des différentes centrales fixées par les « accords de restructuration », la provision correspondante s'élève à 198 M€ au 31 décembre 2011 ;
- 150 000 livres sterling (indexés sur l'inflation) par tonne de combustible (exprimé en uranium enrichi) chargé dans le réacteur de Sizewell B après la date de signature des « accords de restructuration ».

Par ailleurs, EDF Energy a conclu un accord séparé avec la Nuclear Decommissioning Authority (NDA) portant sur la gestion du combustible usé provenant depuis le 15 janvier 2005 de l'exploitation des centrales autres que Sizewell, et incluant le transport, l'entreposage intermédiaire, le retraitement du combustible et l'entreposage des déchets. EDF Energy n'encourt

aucune responsabilité au titre du combustible après son transfert sur le site de retraitement de Sellafield. Les coûts correspondants, soit 150 000 livres sterling (indexés sur l'inflation) par tonne d'uranium chargé, sont comptabilisés en stocks.

Provisions pour aval du cycle nucléaire

Les provisions pour aval du cycle nucléaire sont relatives aux obligations du groupe EDF Energy en matière de retraitement, d'entreposage du combustible usé, ainsi que de stockage de longue durée des déchets radioactifs, définies dans les contrats commerciaux existants conclus avec la NDA et les « accords de restructuration ». Leur évaluation est fondée sur des accords contractuels ou, en l'absence, sur les estimations techniques les plus récentes.

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
(en millions d'euros)				
Pour gestion de combustible usé	3 860	2 385	2 631	2 171
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	3 969	577	3 311	486
Provisions pour aval du cycle nucléaire	7 829	2 962	5 942	2 657

La variation observée s'explique notamment par un reclassement opéré en 2011 concernant l'affectation de la provision pour déchets de déconstruction en provision pour aval du cycle nucléaire, ayant pour impact une augmentation de 1 447 M€ du montant des charges aux conditions économiques de fin de période.

Provisions pour déconstruction d'EDF Energy

Les provisions pour déconstruction des centrales nucléaires résultent des meilleures estimations de la direction.

Elles couvrent le coût complet de la déconstruction et sont évaluées à partir des techniques et méthodes connues qui devraient être appliquées dans le cadre des réglementations existant à ce jour. Les coûts actuels sont basés sur des études internes réalisées en 2008 et intègrent une hypothèse de démantèlement permettant *in fine* la réutilisation du site.

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges économiques de fin de période	Montants provisionnés en valeur actualisée
(en millions d'euros)				
Pour déconstruction des centrales	12 213	4 239	12 567	3 951

Le montant des charges aux conditions économiques de fin de période des provisions pour déconstruction des centrales nucléaires en 2011 inclut à hauteur de (1 447 M€) l'effet d'un reclassement de la provision pour déchets de déconstruction en provision pour aval du cycle.

Provisions nucléaires de CENG

Aux États-Unis, les obligations en termes de gestion du combustible usé, de gestion des déchets et de déconstruction des centrales sont régies principalement par la NRC (Nuclear Regulatory Commission) ainsi que par le U.S. Department of Energy (DOE). Par ailleurs, certaines obligations relatives au transport de déchets sont régies par le Department of Transportation.

Provision pour aval du cycle

En conformité avec la réglementation en vigueur aux États-Unis, le combustible usé ne fait pas l'objet de retraitement. Il est temporairement entreposé dans des installations spécifiques jusqu'à ce que le DOE prenne en charge son transport final et son stockage définitif dans un centre national. CENG règle chaque trimestre une contribution basée sur les quantités d'électricité produites à raison d'environ 1 dollar/MWh et ne constitue pas de provision à ce titre.

Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires

CENG a l'obligation de procéder à la déconstruction de ses trois centrales nucléaires (représentant cinq tranches de production nucléaire) à l'issue de leur exploitation conformément à la réglementation de la NRC, ainsi qu'à tout règlement d'État applicable à la réhabilitation du site (*green-fielding requirements*). Aux États-Unis, toutes les activités de déconstruction doivent être achevées dans un délai de 60 ans après la cessation de l'exploitation de la centrale.

Les provisions de déconstruction comprennent notamment les activités de dépollution, de démantèlement, d'évacuation et de remise en état du site, recouvrant de plus des frais tels que les frais de personnel interne et externe, le coût de matériel et d'équipement, les frais de transport, d'évacuation et d'enfouissement, les frais d'énergie, les taxes immobilières et le coût des assurances, les honoraires versés à la NRC dans le cadre des procédures (d'obtention) de certificats de dépollution et de suivi, des frais liés à l'entreposage temporaire sur place de combustibles nucléaires usés, et enfin, les frais de remise en état du site et d'assainissement du terrain selon la réglementation applicable.

Les estimations des coûts de déconstruction sont calculées site par site à partir d'études techniques mises à jour périodiquement.

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

Dans ce cadre, une étude a été menée sur le second semestre 2010 et a conduit à une révision à la baisse de la provision pour déconstruction pour un montant de 50 millions de dollars.

Actifs de couverture des obligations nucléaires

Les méthodes de financement approuvées par la NRC stipulent la création de fonds d'investissement externes (pour chaque centrale), utilisés exclusivement pour couvrir ces obligations de déconstruction. Ces trust fonds sont actuellement investis en titres de dettes et en actions et sont réservés à la centrale nucléaire à laquelle ils appartiennent.

Le Comité des investissements de CENG fixe la stratégie générale d'investissement dont la répartition entre type d'actifs. CENG conduit périodiquement une étude complète de la gestion actif-passif afin de poursuivre l'optimisation et d'ajuster la répartition des actifs au vu des objectifs, de la durée des passifs, des conditions à long terme sur les marchés des capitaux, et de l'échelle de telles obligations prévisionnelles. Les fonds ne doivent pas être investis directement dans des sociétés détenant des centrales nucléaires.

La NRC fixe des niveaux minimums à respecter pour les actifs de couverture concernant les activités de déconstruction radiologique ; tous les propriétaires de centrales sont obligés de déposer un rapport tous les deux ans sur ces actifs de couverture auprès de la NRC. En cas d'insuffisance constatée, la NRC peut exiger des garanties financières supplémentaires sous forme de trésorerie, de lettres de crédit ou de garantie de la maison mère.

Suite au dépôt par CENG de son rapport biennal au printemps 2011, la NRC a décidé qu'il n'y avait pas d'insuffisance et qu'il n'est pas actuellement nécessaire d'établir des garanties supplémentaires.

Ces actifs de couverture sont comptabilisés comme des actifs disponibles à la vente. Ils sont valorisés à leur juste valeur (valeur boursière).

Provisions liées à la production nucléaire des autres filiales

Les provisions pour aval du cycle et pour déconstruction des autres filiales concernent essentiellement les centrales nucléaires en Belgique.

Provisions pour déconstruction hors installations nucléaires

Les provisions pour déconstruction hors installations nucléaires concernent principalement les centrales thermiques.

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont calculées à partir d'études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs sur la base, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

L'évaluation de la provision au 31 décembre 2011 prend en compte les derniers éléments de devis connus et la mise en service de nouveaux actifs de production.

20.2 Provisions pour renouvellement des immobilisations en concessions

Variations au cours de l'exercice (en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminution		Écart de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
			Provision non utilisée	Provision utilisée			
Provision pour renouvellement des immobilisations en concession	11 454	338	525	8	- 1	- 324	10 934
TOTAL	11 454	338	525	8	- 1	-324	10 934

Il s'agit, de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité en France. Cette provision est destinée à assurer le renouvellement des ouvrages. Elle correspond à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité.

La suppression de l'obligation financière liée au renouvellement des biens au-delà du terme de la concession en application de l'article 36 de la loi du 9 août 2004 a conduit à revoir la définition des provisions pour renouvellement, désormais assises sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens.

20.3 Provisions sur contrats

Variations au cours de l'exercice (en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2011
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provision sur contrats	3 923	2 422	560	2 555	21	- 112	360	87	3 586
TOTAL	3 923	2 422	560	2 555	21	- 112	360	87	3 586

Les principales provisions sur contrat sont comptabilisées chez :

- Areva 1 383 M€ pour 1 379 M€ en 2010 : 103 M€ relatifs aux garanties données aux clients (montant identique en 2010), 554 M€ relatifs aux pertes à terminaison contre 636 M€ en 2010, 724 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer contre 638 M€ en 2010 ;
- EDF 1 338 M€ pour 1 334 M€ en 2010, ces provisions correspondent à la part non courante des autres provisions d'EDF. Ces autres provisions avec la partie courante des autres provisions qui s'élèvent à 2 944 M€ à la fin 2010.

Les autres provisions incluent notamment :

- des provisions pour risques liés aux participations (944 M€ au 31 décembre 2010 pour 194 M€ au 31 décembre 2011), cette diminution est liée à l'utilisation de la provision pour risques Italie en 2011 du fait de dépréciations de *goodwill* et d'actifs enregistrés par le groupe en Italie sur la période à hauteur de 668 M€. Cette provision s'élevait à 750 M€ au 31 décembre 2010,
- une provision pour litige avec les organismes fiscaux (266 M€ au 31 décembre 2011 pour 289 M€ au 31 décembre 2010),

Comptes combinés

NOTE 20 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (SUITE) (en millions d'euros)

- Les provisions pour contrats onéreux intègrent l'évaluation en juste valeur :
 - des contrats de vente British Energy pour 130 M€ au 31 décembre 2011 (402 M€ au 31 décembre 2010),
 - des contrats de vente CENG pour 491 M€ au 31 décembre 2011 (512 M€ au 31 décembre 2010) ;
- les autres provisions incluent notamment les provisions pour quotas d'émission de gaz à effet de serre et certificats d'énergie renouvelable à hauteur de 466 M€ au 31 décembre 2011 (545 M€ au 31 décembre 2010) ;
- SNCF 309 M€ pour 427 M€ en 2010 ;
- RFF 343 M€ pour 442 M€ en 2010.

20.4. Provision environnement

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
			Provision non utilisée	Provision utilisée				
Provision environnement	643	322	31	0	0	-3	77	946
TOTAL	643	322	31	0	0	-3	77	946

Au 31 décembre 2011 les risques environnementaux concernent SNCF à hauteur de 336 M€ (345 M€ en 2010) et RFF à hauteur de 345 M€ (55 M€ au 31 décembre 2010).

NOTE 21 : AVANTAGES AU PERSONNEL (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2011
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Provisions pour avantages au personnel	19 044	1 673	77	2 170	1	-54	18	1 411	-2	19 844
TOTAL	19 044	1 673	77	2 170	1	-54	18	1 411	-2	19 844

PAR SECTEUR ET PAR FLUX

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2010	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2011
			Provision non utilisée	Provision utilisée						
Industries de défense	89	12	1	3	0	-54	0	-	-	42
Infrastructures de transport	505	99	58	15	-	-7	14	-	-	538
Transports	2 362	181	2	190	0	18	69	-9	-2	2 428
Énergie	13 734	1 094	10	1 829	0	-12	-69	1 419	-	14 328
Médias	149	14	4	4	0	-	-	1	-	156
Services	2 193	272	3	129	1	1	4	-	-	2 339
Services financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaisance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Industrie	12	2	1	0	-	-	0	-	0	14
TOTAL	19 044	1 673	77	2 170	1	-54	18	1 411	-2	19 844

Secteurs d'activité	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Provisions pour avantages au personnel	17 557	1 487	19 044	18 205	1 639	19 844
TOTAL	17 557	1 487	19 044	18 205	1 639	19 844

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE PAR SECTEUR

	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Industries de défense	1	88	89	0	42	42
Infrastructures de transport	53	452	505	50	489	538
Transports	83	2 279	2 362	136	2 292	2 428
Énergie	819	12 916	13 734	846	13 482	14 328
Médias	0	148	149	0	156	156
Services	528	1 665	2 193	605	1 734	2 339
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaisance	-	-	-	-	-	-
Immobilier/Autres	-	-	-	-	-	-
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	2	10	12	2	12	24
TOTAL	1 487	17 557	19 044	1 639	18 205	19 844

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

DISTINCTION COURANTE - NON COURANTE

	31 décembre 2010			31 décembre 2011		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires	6 887	90 912	97 799	5 618	96 539	102 157
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 094	17 695	19 789	1 903	17 416	19 319
Autres emprunts et dettes	11 485	8 556	20 041	9 255	6 294	15 549
Soldes créditeurs de banques	1 718	0	1 718	1 715	-	1 715
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	531	535	488	37	525
Dettes sur location financement	489	2 560	3 049	548	1 952	2 500
Dettes rattachées à des participations	430	2	432	347	6	353
Comptes courants créditeurs	3 333	1	3 334	1 619	2	1 621
Avances conditionnées	-	97	97	-	11	11
Dépôts et cautionnements reçus	732	290	1 021	822	346	1 168
Participations des salariés	4	4	8	3	5	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	-	21	21	-	17	17
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 282	417	4 700	3 822	421	4 243
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 298	2 739	4 036	1 492	3 078	4 570
TOTAL	32 754	123 825	156 579	27 632	126 123	153 755

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2010	Variation	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Emprunt obligataire	97 799	2 204	- 11	366	1 760	- 5	44	102 157
Emprunts auprès des établissements de crédit	19 789	- 940	291	125	102	- 3	- 45	19 319
Autres emprunts et dettes	20 041	- 2 668	- 343	171	169	54	- 1 874	15 549
Soldes créditeurs de banques	1 718	82	- 77	- 12	4	-	0	1 715
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	535	- 1	- 9	0	1	0	0	525
Dettes sur location financement	3 049	- 555	4	1	-	-	1	2 500
Dettes rattachées à des participations	432	- 23	- 50	- 6	-	-	0	353
Comptes courants créditeurs	3 334	- 1 932	154	0	34	-	31	1 621
Avances conditionnées	97	- 71	- 1	-	-	-	- 14	11
Dépôts et cautionnements reçus	1 021	146	0	0	-	-	0	1 168
Participations des salariés	8	0	0	0	-	-	0	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	21	- 2	0	-	- 2	-	0	17
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 700	- 8	0	0	- 379	-	- 70	4 243
Instruments dérivés de couverture - Passif	4 036	- 143	0	3	653	-	20	4 570
TOTAL	156 579	- 3 911	- 41	648	2 341	46	- 1 908	153 755

PAR ÉCHÉANCES

	31 décembre 2011					Total passifs financiers
	Passif courant	Passif non courant			Total passif non courant	
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Emprunt obligataire	5 618	39	23 097	73 403	96 539	102 157
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 903	- 2	9 298	8 120	17 416	19 319
Autres emprunts et dettes	9 255	17	2 731	3 546	6 294	15 549
Soldes créditeurs de banques	1 715	-	-	-	-	1 715
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	488	-	37	-	37	525
Dettes sur location financement	548	-	956	997	1 952	2 500
Dettes rattachées à des participations	347	-	6	-	6	353
Comptes courants créditeurs	1 619	-	2	-	2	1 621
Avances conditionnées	-	-	7	4	11	11
Dépôts et cautionnements reçus	822	-	226	120	346	1 168
Participations des salariés	3	-	5	-	5	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	-	-	-	17	17	17
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 822	-	421	-	421	4 243
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 492	-	3 078	-	3 078	4 570
TOTAL	27 632	53	39 864	86 206	126 123	153 755

Comptes combinés

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

ECHÉANCES PAR SECTEUR

	31 décembre 2011					Total passifs financiers
	Passif courant	Passif non courant			Total passif non courant	
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Industries de défense	20	- 2	28	63	89	110
Infrastructures de transport	5 742	55	8 757	37 029	45 841	51 583
Transports	6 343	-	6 820	14 943	21 763	28 106
Énergie	13 852	-	17 752	29 801	47 553	61 405
Médias	90	-	144	3	147	237
Services	1 365	-	1 862	4 257	6 119	7 484
Services financiers	-	-	-	-	-	-
Défaillance	162	-	4 482	-	4 482	4 644
Immobilier/Autres	3	-	8	56	65	68
FSI	-	-	-	-	-	-
Industrie	55	-	10	54	64	119
TOTAL	27 632	53	39 864	86 206	126 123	153 755

PAR TAUX

PASSIFS FINANCIERS PAR TAUX	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TOTAL
Emprunt obligataire	97 003	5 155	102 157
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 688	13 631	19 319
Autres emprunts et dettes	9 274	6 276	15 549
Soldes créditeurs de banques	325	1 390	1 715
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	501	24	525
Dettes sur location financement	312	2 188	2 500
Dettes rattachées à des participations	344	10	353
Comptes courants créditeurs	5	1 616	1 621
Avances conditionnées	9	2	11
Dépôts et cautionnements reçus	1 167	1	1 168
Participations des salariés	5	3	8
Dettes potentielles	-	-	-
Titres participatifs	-	17	17
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 226	17	4 243
Instruments dérivés de couverture - Passif	4 328	241	4 570
TOTAL	123 187	30 569	153 755

PAR TAUX ET PAR SECTEUR

PASSIFS FINANCIERS PAR TAUX ET PAR SECTEUR	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TOTAL
Industries de défense	65	44	110
Infrastructures de transport	42 796	8 787	51 583
Transports	21 020	7 085	28 106
Énergie	51 821	9 584	61 405
Médias	57	180	237
Services	7 357	126	7 484
Services financiers	-	-	-
Défaillance	10	4 635	4 644
Immobilier/Autres	1	67	68
FSI	-	-	-
Industrie	58	61	119
TOTAL	123 187	30 569	153 755

PAR DEVISE

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVISE	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES DEVISES	TOTAL
Emprunt obligataire	74 003	6 140	11 720	10 295	102 157
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 975	1 279	581	484	19 319
Autres emprunts et dettes	8 229	5 406	725	1 190	15 549
Soldes créditeurs de banques	1 307	26	18	364	1 715
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	525	-	-	-	525
Dettes sur location financement	2 466	8	-	26	2 500
Dettes rattachées à des participations	347	6	-	-	353
Comptes courants créditeurs	1 621	-	-	-	1 621
Avances conditionnées	11	-	-	-	11
Dépôts et cautionnements reçus	1 168	0	-	-	1 168
Participations des salariés	8	-	-	-	8
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Titres participatifs	17	-	-	-	17
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 139	-	103	0	4 243
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 990	32	1 546	2	4 570
TOTAL	113 805	12 897	14 692	12 361	153 755

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

PAR DEVISE ET PAR SECTEUR

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVISE ET PAR SECTEUR	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES DEVISES	TOTAL
Industries de défense	108	0	-	2	110
Infrastructures de transport	39 264	2 864	6 313	3 143	51 583
Transports	21 745	1 087	1 220	4 053	28 106
Énergie	40 637	8 942	6 882	4 943	61 405
Médias	237	-	-	-	237
Services	6 988	-	277	219	7 484
Services financiers	-	-	-	-	-
Défaillance	4 644	-	-	-	4 644
Immobilier/Autres	68	-	-	-	68
FSI	-	-	-	-	-
Industrie	114	5	-	-	119
TOTAL	113 805	12 897	14 692	12 361	153 755

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, les passifs financiers ont été décomposés en passifs financiers courants et non courants et inclus ou non dans l'endettement net et dans le calcul de la trésorerie du TFT. La décomposition est détaillée dans les tableaux suivants :

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2010	Variation	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Passifs financiers non courants (hors endettement)	417	- 22	0	-	- 2	121	-	- 93	421
Passifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	123 408	4 362	61	609	- 8	2 436	46	- 5 212	125 703
Passifs financiers non courants	123 825	4 340	61	609	- 10	2 557	46	- 5 305	126 123
Passifs financiers courants (hors endettement)	4 282	14	0	0	-	- 500	-	25	3 822
Passifs financiers courants (inclus dans l'endettement)	23 421	- 6 414	- 179	51	4	247	0	3 347	20 477
Passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	5 051	- 1 851	77	- 11	- 4	38	-	35	3 334
Passifs financiers courants	32 754	- 8 251	- 102	40	0	- 216	0	3 407	27 632
TOTAL	156 579	- 3 911	- 41	648	- 10	2 341	46	- 1 898	153 755

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2010	Variation	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Instruments dérivés de transaction - Passif	417	- 22	0	-	- 2	121	-	- 93	421
TOTAL	417	- 22	0	-	- 2	121	-	- 93	421

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Emprunt obligataire	90 912	4 727	- 11	366	-	1 602	- 5	- 1 052	96 539
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 695	- 423	414	76	- 1	101	- 3	- 444	17 416
Autres emprunts et dettes	8 556	643	- 338	168	0	-	54	- 2 788	6 294
Soldes créditeurs de banques	0	0	-	-	-	-	-	-	-
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	531	2	- 14	-	-	-	0	- 482	37
Dettes sur location financement	2 560	- 486	5	1	- 6	-	-	- 122	1 952
Dettes rattachées à des participations	2	4	6	- 6	-	-	-	0	6
Comptes courants créditeurs	1	1	-	-	-	-	-	-	2
Avances conditionnées	97	- 71	- 1	-	-	-	-	- 14	11
Dépôts et cautionnements reçus	290	55	0	-	-	-	-	1	346
Participations des salariés	4	1	-	-	-	-	-	0	5
Titres participatifs	21	- 2	0	-	-	- 2	-	0	17
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 739	- 91	0	3	-	735	-	- 308	3 078
TOTAL	123 408	4 362	61	609	- 8	2 436	46	- 5 212	125 703

Comptes combinés

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (SUITE) (en millions d'euros)

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (HORS ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Instruments dérivés de transaction - Passif	4 282	14	-	-	-	- 500	-	25	3 822
TOTAL	4 282	14	-	-	-	- 500	-	25	3 822

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT)

	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Emprunt obligataire	6 887	- 2 523	-	-	-	158	-	1 096	5 618
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 094	- 517	- 123	49	- 1	-	-	402	1 903
Autres emprunts et dettes	11 485	- 3 311	- 4	2	- 1	169	-	915	9 255
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	- 3	5	-	-	1	-	482	488
Dettes sur location financement	489	- 69	- 1	-	6	-	-	124	548
Dettes rattachées à des participations	430	- 28	- 56	-	- 1	-	-	1	347
Dépôts et cautionnements reçus	732	91	-	-	-	-	-	- 1	822
Participations des salariés	4	- 1	-	-	-	-	-	-	3
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 298	- 52	-	-	-	- 82	-	328	1 492
TOTAL	23 421	- 6 414	- 179	51	4	247	0	3 347	20 477

PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)

	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Comptes courants créditeurs	3 333	- 1 933	154	-	-	34	-	31	1 619
Soldes créditeurs de banques	1 718	82	- 77	- 12	- 4	4	-	4	1 715
TOTAL	5 051	- 1 851	77	- 11	- 4	38	-	35	3 334

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

PAR NATURE

	Solde au 31 décembre 2010	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Contre-valeur des biens mis en concession - Droits sur bien existants valeur nette	20 432	1 344	-	- 449	21 327
Fonds de caducité/amortissement de caducité	10 175	609	6	- 70	10 720
TOTAL	30 607	1 953	6	- 519	32 047

PAR SECTEUR

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	-	-
Infrastructures de transport	788	1 103
Transports	-	-
Énergie	29 722	30 847
Médias	-	-
Services	-	-
Services financiers	-	-
Défaillance	-	-
Immobilier/Autres	-	-
FSI	-	-
Industrie	96	96
TOTAL	30 607	32 047

NOTE 24 : ENDETTEMENT NET (en millions d'euros)

PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Emprunt obligataire	96 539	90 912
Emprunts auprès des établissements de crédit	17 416	17 596
Autres emprunts et dettes	6 294	8 564
Soldes créditeurs de banques	0	0
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	37	531
Dettes sur location financement	1 952	2 560
Dettes rattachées à des participations	6	2
Comptes courants créditeurs	2	1
Avances conditionnées	11	97
Dépôts et cautionnements reçus	346	282
Participations des salariés	5	4
Titres participatifs	17	21
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 078	2 764
Total Passifs financiers non courants	125 703	123 334
Emprunt obligataire	5 618	6 629
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 903	2 135
Autres emprunts et dettes	9 255	11 802
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	488	3
Dettes sur location financement	548	483
Dettes rattachées à des participations	347	430
Dépôts et cautionnements reçus	822	739
Participations des salariés	3	4
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 492	1 272
Total Passifs financiers courants	20 476	23 497
ENDETTEMENT BRUT	146 179	146 831
Instruments dérivés de couverture - Actif	4 101	2 762
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	1	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	197	219
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	177	74
Total actifs financiers non courants	4 476	3 057
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 115	1 627
Total actifs financiers courants	1 115	1 627
ACTIFS FINANCIERS	5 591	4 684
Comptes courants : placements de trésorerie (débit)	529	516
Valeurs remises à l'encaissement	0	1
Titres de créances	3 665	3 152
Banques	4 276	6 283
Caisse	640	676
Autres VMP, billets trésorerie - Disponibilités	10 039	10 705
Trésorerie et équivalent de trésorerie	19 149	21 333
Titres de créances	149	251
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	1 316	2 082
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	4	6
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	92	124
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	133	105
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance		
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	40	46
Actions - Actifs disponibles à la vente	0	0
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs détenus à des fins de transaction	2 404	3 442
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs disponibles à la vente	1 244	1 940
Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	5 382	7 996
Comptes courants créditeurs	1 619	3 338
Soldes créditeurs de banques	1 715	1 718
Total passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	3 334	5 056
TRÉSORERIE	21 197	24 272
Créances SNCF sur la CDP	3 954	4 020
Créances CNA	10 067	11 658
ENDETTEMENT NET	105 370	102 197

Comptes combinés

NOTE 25 : DETTES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

PAR NATURE

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Autres dettes d'exploitation	5 585	- 328	- 411	- 10	- 2	162	4 995
Avances et acomptes reçus sur commandes	13 046	1 480	- 3 505	24	- 5	4	11 045
Comptes courants créditeurs	127	78	1	- 14	0	- 27	165
Dettes fiscales	10 039	- 466	- 81	- 2	- 8	- 90	9 393
Dettes TVA	-	492	- 505	-	-	111	98
Dettes fournisseurs et assimilés	20 548	2 080	- 2 103	20	- 13	849	21 381
Dettes participation des salariés	83	4	- 20	-	-	0	67
Dettes sociales	6 014	13	- 185	7	- 13	- 2	5 833
TOTAL	55 442	3 353	- 6 808	26	- 41	1 006	52 976

PAR NATURE

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS	Solde au 31 décembre 2010	Variations	Solde au 31 décembre 2011
<i>Autres dettes d'exploitation dont</i>			
EDF	2 226	- 210	2 016
La Poste	753	- 29	724
Areva	261	44	305
SNCF	654	- 155	499
FDJ	362	27	389
<i>Avances acomptes reçus sur commandes dont</i>			
DCNS	2 977	- 2 977	0
EDF	5 896	800	6 696
Areva	3 191	195	3 386
SNCF	381	133	514
<i>Dettes fiscales dont</i>			
EDF	6 881	221	7 102
Areva	559	- 129	430
DCNS	436	- 436	0
SNCF	1 105	- 40	1 065
<i>Dettes fournisseurs et assimilés dont</i>			
DCNS	2 053	- 2 053	0
EDF	10 306	2 756	13 062
La Poste	1 304	- 14	1 290
Areva	1 167	111	1 278
SNCF	3 787	49	3 836
<i>Dettes sociales dont</i>			
SNCF	2 316	- 10	2 306
La Poste	1 503	- 36	1 467
Areva	837	35	872

PAR SECTEUR

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	7 149	879
Infrastructures de transport	1 433	1 443
Transports	9 027	9 137
Énergie	31 581	35 293
Médias	1 279	1 325
Services	4 743	4 680
Services financiers	0	0
Défaillance	33	24
Immobilier/Autres	25	24
FSI	-	-
Industrie	173	171
TOTAL	55 442	52 976

NOTE 26 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en millions d'euros)**PAR NATURE**

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	Solde au 31 décembre 2010	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Créditeurs divers hors exploitation	423	12	- 12	1	-	8	432
Écart de conversion passif	-	-	-	0	-	-	0
Créditeurs divers hors exploitation	423	12	- 12	1	-	8	432
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 843	901	8	2	0	- 243	6 511
Charges à payer sur instruments de dettes	1	0	-	-	-	-	1
Dettes IS	637	795	- 39	2	- 1	- 476	918
Produits constatés d'avance	9 579	- 66	- 37	14	- 14	89	9 564
Subventions d'investissement retraitées	20 999	2 113	26	9	-	- 1	23 145
Produits constatés d'avance (y compris subventions d'investissement)	30 578	2 047	- 12	23	- 14	88	32 709
Versements restant à effectuer à des tiers	- 74	117	- 4	-	-	-	39
TOTAL	37 408	3 871	- 57	27	- 15	- 624	40 609

PAR NATURE

	31 décembre 2010	Variations	31 décembre 2011
<i>Dettes acquisitions immobilisations</i>			
EDF	2 167	237	2 404
RFF	1 251	303	1 554
AREVA	1 018	59	1 077
SNCF	336	28	364
RATP	392	21	413
LA POSTE	240	- 27	213
<i>Produits constatés d'avance</i>			
EDF	5 848	88	5 936
SNCF	1 478	- 171	1 307
AREVA	615	83	698
<i>Subventions d'investissement retraitées</i>			
RFF	17 288	1 578	18 866
RATP	2 971	403	3 374
EDF	422	167	589
<i>Autres</i>	<i>3 382</i>	<i>432</i>	<i>3 814</i>
TOTAL	37 408	3 201	40 609

PAR SECTEUR

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2011
Industries de défense	86	42
Infrastructures de transport	20 271	22 351
Transports	5 404	5 738
Énergie	10 797	11 621
Médias	355	414
Services	471	430
Services financiers	-	-
Défaisance	0	-
Immobilier/Autres	2	2
FSI	-	-
Industrie	22	12
TOTAL	37 408	40 609

NOTE 27 : DETTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE LA POSTE (en millions d'euros)**PAR NATURE**

VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE	Solde au 31 décembre 2010	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2011
Dettes financières de l'activité bancaire (1)	13 179	5 642	50	- 242	- 242	18 628
Opérations avec la clientèle de l'activité bancaire (2)	151 043	5 185	8	-	-	156 236
Comptes de régularisation de l'activité bancaire	2 768	494	- 3	7	7	3 266
Autres comptes de l'activité bancaire	166 990	11 321	55	- 235	- 235	178 130

(1) L'évolution des dettes financières de l'activité bancaire est liée à la forte augmentation des titres donnés en pension livrée correspondant aux opérations interbancaires et assimilés (+ 5 M€).

(2) La progression de + 3,4 % du poste opérations avec la clientèle s'explique principalement par la progression des encours sur le Livret A (+ 2,3 Md€) et sur les autres comptes à régime spécial (+ 1,8 Md€).

Comptes combinés

NOTE 28 : ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	31 décembre 2010	31 décembre 2011	Variation
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	21 944	21 244	700
Variation du besoin en fonds de roulement	192	- 2 990	3 182
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	22 136	18 254	3 882
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			0
Acquisitions d'immobilisations (1)	- 42 098	- 40 305	- 1 793
Cessions d'immobilisations (2)	1 582	5 157	- 3 575
Subventions d'investissement encaissées	3 501	2 510	991
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	4 195	5 167	- 972
Autres flux liés aux opérations d'investissements (3)	12 526	10 212	2 314
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 20 293	- 17 259	- 3 034
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			0
Augmentation de capital ou apports (4)	1 383	2 315	- 932
Diminution de capital ou apports (5)	- 440	- 255	- 185
Dividendes versés aux actionnaires (de la mère) (6)	- 4 018	- 2 926	- 1 092
Dividendes versés aux minoritaires	- 337	- 329	- 8
Variations des autres fonds propres (7)	173	- 1 130	1 303
Variations des emprunts (8)	- 574	- 196	- 378
Autres flux liés aux opérations de financement (9)	4 723	- 1 407	6 130
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	910	- 3 927	4 837
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	2 753	- 2 932	5 685

(1) L'évolution du montant des acquisitions s'explique essentiellement par :
 - la cession de la participation d'EDF chez EnBW (- 4,8 Md€) ;
 - l'augmentation du portefeuille d'actifs dédiés d'Areva ainsi qu'une forte augmentation de ses immobilisations en-cours (+ 2,6 Md€).

(2) La forte hausse des cessions de l'exercice s'explique par la filialisation de l'activité Mine d'Areva.

(3) Ce montant correspond essentiellement à la finalisation de la cession EnBW (9,3 Md€) et à la cession d'actif de SNCF (1,2 Md€).

(4) Les augmentations de capital versées sur la période concernant essentiellement La Poste (2,1 Md€) et SFTRF (0,2 Md€).

(5) Les réductions de capital de l'exercice sont constituées par SNPE pour 180 M€ et SGGP pour 74 M€.

(6) La variation des dividendes versés aux actionnaires s'explique essentiellement par le tableau qui suit :

	2010	2011	Variations
Areva	- 250		- 250
DCN		- 115	115
EDF	- 2 163	- 2 122	- 41
Erap	- 637		- 637
SNCF	- 109	- 69	- 40
FDJ	- 85	- 77	- 8
ADP	- 135	- 150	15
La Poste	- 105	- 136	31
Sogea		- 40	40
TSA		- 34	34
GIAT	- 331	- 91	- 240
Divers	- 203	- 92	- 111
	- 4 018	- 2 926	- 1 092

(7) La variation des autres fonds propres correspond à des rachats d'intérêts minoritaires par EDF.

(8) La variation des emprunts s'explique par les éléments ci-dessous :

Montant K€		
EDF	1 405	La variation des emprunts provient principalement d'une émission obligataire réalisée en octobre 2011 pour 1,25 Md de livres sterling.
SPPE	- 4 223	Extinction du programme d'émission de papiers commerciaux suite à la fin du remboursement des TSSDI et actions préférentielles.
RATP	557	
SNCF	- 335	Les principaux mouvements se décomposent de la façon suivante : - de nouveaux emprunts pour 1 437 M€ ; - des remboursements pour 1 700 M€ dont le remboursement de la créance RFF pour 106 M€ et de la créance CDP pour 83 M€.
Areva	732	Nouveaux emprunts
RFF	1 496	Les ressources à long terme levées par RFF au cours de l'année 2011 ont représenté un montant total de 3,3 Md€, soit 20 opérations réalisées sur les marchés obligataires libellées en devise euro, dollar américain, livre Sterling, et franc Suisse. Le montant total des nouvelles émissions de 2011 comprend la valeur comptable de placements privés à hauteur de 469,9 M€.
Divers	172	
	- 196	

(9) L'évolution des autres flux de financement s'analyse comme suit :

SNCF	- 973	
SPPE	2 253	Remboursement des TDSSDI.
Areva	- 1 794	Remboursement de la dette Siemens pour 1,6 Md€.
La Poste	- 1 163	Ce montant correspond essentiellement à la quote-part d'augmentation de capital La Poste non appelée.
Divers	270	
	- 1 407	

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 29 A : CATÉGORIE D'ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS ET PASSIFS (en millions d'euros)

	Actifs financiers à JV par le biais du compte de résultat		Actifs détenus à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Dispo et quasi dispo	Passifs financiers évalués à la JV par le biais du compte de résultat		Passifs financiers évalués au coût amorti
	Sur option	Actifs détenus à des fins de transactions					Sur option	Passifs détenus à des fins de transactions	
Actifs financiers non courants	630	426	1	19 866	10 147				
Autres actifs non courants	0	0	0	1 646	731				
Créances d'exploitation					50 147				
Créances diverses					1 699				
Actifs financiers courants	5 797	3 363	0	12 282	15	19 149			
Passifs financiers non courants							2 715	- 2 294	128 615
Autres passifs non courants									32 198
Passifs financiers courants							3 437	385	24 203
Dettes d'exploitation									54 735
Autres dettes									39 816

NOTE 29 B : RISQUE DE CRÉDIT (en millions d'euros)

NON COURANT	31 décembre 2011						Total	Total 31 décembre 2010
	Non échu		Échu dépréciés	Échu				
	Non dépréciés	Dépréciés		Échu non dépréciés				
			Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Créances rattachées à des participations non combinés (1)	9 230	48			30		9 308	8 827
Prêts émis par l'entreprise	243	38		1	13	22	317	415
Dépôts et cautionnements	594	1	0	4	0	0	600	572
Créances potentielles	1						1	28
Comptes courants	0						0	6
Autres créances d'exploitation	654		0				654	1 270
Débiteurs divers hors exploitation	50	2					52	0
Créances - Concessions	27						27	0
TOTAL	10 799	90	0	5	43	22	10 959	11 119

(1) Dont EDF pour 8,7 Md€ (contre 8,4 Md€ en 2010 liés à l'acquisition de BE).

Comptes combinés

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 29 B : RISQUE DE CRÉDIT (SUITE) (en millions d'euros)

NON COURANT	31 décembre 2011						Total	Total 31 décembre 2010
	Non échus		Échus					
	Non dépréciés	Dépréciés	Échus dépréciés	Échus non dépréciés				
			Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés (1)	1 312		0	37	0		1 348	3 054
Créances clients (2)	27 325	301	796	3 558	579	13	32 571	32 555
Créances sur personnel et organismes sociaux	153	0		1			154	156
État - TVA et autres créances fiscales	3 102		2	493	7		3 604	3 716
Comptes courants	251	2	2	0	0		255	146
Autres créances d'exploitation (3)	13 269	159	17	106	8	10	13 570	12 664
Produits à recevoir sur instruments de dettes	3						3	10
Débiteurs divers hors exploitation	166	8	5	57	10	11	257	161
Créances IS	253			0			253	67
Créances rattachées à des participations non combinés - Actifs détenus à des fins de transaction								0
Créances rattachées à des participations non combinés - Prêts et créances	1 233	16			0		1 250	1 214
Prêts émis par l'entreprise (4)	12 892	0	0	2	13	0	12 908	13 668
Dépôts et cautionnements	863	0			0	0	863	490
Total	60 823	486	822	4 253	617	34	67 036	67 902

(en millions d'euros)	2011	2010	Variation
(1) dont DCNS	0	1 879	- 1 879
dont Areva	771	667	104
(2) dont EDF	21 575	20 161	1 414
dont DCNS	0	1 324	- 1 324
(3) dont EDF	9 569	8 745	824
dont RFF	1 016	945	71
dont SNCF	1 680	1 449	231
(4) dont CNA	11 544	13 312	- 1 768

Le risque de crédit est composé du risque d'impayé sur les créances clients et du risque de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Le risque de contrepartie se définit comme l'ensemble des pertes que subirait l'entité sur ses activités opérationnelles et sur les marchés si l'une de ses contreparties venait à faire défaut et n'exécutait pas de ce fait ses obligations contractuelles.

Ces pertes peuvent être de natures diverses : la faillite d'une des contreparties peut conduire l'entité à constater des factures impayées (risque de règlement), à perdre des contrats dégageant des bénéfices (coût d'opportunité), à subir un surcoût pour remplacer les contrats non honorés (coût de remplacement), à devoir payer des pénalités à des tiers si la défaillance d'une des contreparties entraînait par ricochet l'incapacité du groupe à honorer ses propres obligations, etc.

(1) La variation pour - 1 706 M€ du poste de dettes fournisseur s'explique principalement par la sortie du périmètre de combinaison de DCNS à fin décembre 2011 (cf. note 1.1).

(2) L'essentiel de la variation s'explique par la sortie de DCNS (-1 324 M€) compensée par l'augmentation des créances clients chez EDF (+ 1 414 M€). En effet cette augmentation (en valeur brute) se détaille comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	21 575	- 667	20 908	20 161	- 637	19 524
dont créances échues de 6 mois	2 019	- 193	1 826	1 690	- 182	1 508
dont créances échues entre 6 et 12 mois	506	- 125	381	365	- 120	245
dont créances échues de 12 mois	670	- 278	392	584	- 272	312
DONT TOTAL DES CRÉANCES ÉCHUES	3 195	- 596	2 599	2 639	- 574	2 065
DONT TOTAL DES CRÉANCES À ÉCHOIR	18 380	- 71	18 309	17 522	- 63	17 459

Les échéances des clients et comptes rattachés sont majoritairement à moins d'un an.

Des opérations de titrisations de créances clients sont réalisées de manière récurrente principalement par Edison, pour un montant en quote-part EDF de 2 572 M€ au 31 décembre 2011 (2 122 M€ au 31 décembre 2010). Ces opérations sont réalisées sans recours et le montant des créances correspondantes ne figure donc pas dans le bilan consolidé du groupe EDF.

(3) Le poste « autres créances d'exploitation » est en augmentation de plus de 7 %, principalement lié à l'augmen-

tation du produit à recevoir relatif à la contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE) d'EDF SA, pour un montant de 3 821 M€ au 31 décembre 2011 contre 2 812 M€ au 31 décembre 2010.

(4) La variation à la baisse des prêts émis par l'entreprise s'explique par le rythme de remboursements des emprunts conclus entre la CNA et les sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes (SEMCA) pour un montant de 1 768 M€ au 31 décembre 2011, minorée par l'augmentation de la créance CDP chez SNCF devenue à moins d'un an à fin 2011 pour 1 303 M€ contre 317 M€ en 2010.

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 29 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ (en millions d'euros)

LIBELLÉ DES COMPTES	Montant au bilan 31 décembre 2010	Montant au bilan 31 décembre 2011	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2011	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire (1)	93 375	98 723	99 370	24 542	74 828
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	18 016	17 903	17 883	9 763	8 120
Dépôts et cautionnements reçus	282	346	346	322	24
Participations des salariés	4	5	5	5	
Titres hybrides - composante dettes financières	0	17	17	17	
Dettes potentielles (IFRIC 12)	0	0	0		
Dettes sur achat minoritaires	531	37	37	37	
Dettes sur location financement	2 560	1 952	1 952	956	997
Autres emprunts et dettes assimilées (3)	8 930	6 555	6 556	2 970	3 586
Dettes rattachées à des participations	2	6	6	6	
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	1	2	2	2	
Soldes créditeurs de banques					
Avances conditionnées	97	11	11	6 576	
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente (4)	13 337	432	432	432	
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	137 135	125 989	126 618	39 059	87 559

LIBELLÉ DES COMPTES	Montant au 31 décembre 2010	Montant au 31 décembre 2011	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2011	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients - avances et acomptes reçus (4)	13 097	11 107	11 045	10 461	285	299
Dettes fournisseurs et assimilés (5)	24 374	23 514	23 487	23 410	6	72
Participation des salariés	87	67	67	67		
Compte courant	269	165	165	40	124	1
Autres dettes d'exploitation	4 792	4 648	4 645	4 047	534	64
DETTES D'EXPLOITATION	42 619	39 501	39 408	38 025	948	435
Passif - Contrats à long terme (IAS 11 - IAS 18)	578	327	327	327		
Versements restant à effectuer à des tiers	42	38	38	38		
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 833	6 497	6 516	6 371	144	1
Créditeurs divers hors exploitation	423	425	432	423	9	
Subventions d'investissement retraitées	20 999	23 145	23 145	22 574	366	205
DETTES DIVERSES	27 875	30 431	30 457	29 733	519	205
Emprunt obligataire (6)	6 888	5 943	5 983	5 983		
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 131	1 910	1 910	1 910		
Dépôts et cautionnements reçus	738	822	822	822		
Participations des salariés	4	3	3	3		
Dettes sur achat minoritaires	3	488	488	488		
Autres emprunts et dettes assimilées (7)	11 890	9 305	9 305	9 305		
Dettes sur location financement	483	548	548	548		
Dettes rattachées à des participations	430	347	347	347		
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	3 338	1 619	1 619	1 619		
Soldes créditeurs de banques	1 718	1 714	1 714	1 714		
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	27 623	22 700	22 740	22 740		

Renvois n° 1 à 7 : voir tableau page suivante.

Comptes combinés

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 29 C : RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE) (en millions d'euros)

ANALYSE DES PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

En millions d'euros	2010	2011	VARIATION
(1) Emprunts obligataires dont,			
EDF: voir variation des emprunts obligataires (note 24)	34 624	36 734	2 110
RFF	22 059	24 620	2 561
SNCF	10 704	10 754	50
(2) Emprunts auprès des établissements de crédit dont,			
EDF	4 335	4 274	- 61
SNCF	2 078	2 231	153
CNA	3 550	3 396	- 154
(3) Autres emprunts et dettes assimilés dont,			
Areva	2 201	27	- 2 174
RFF	4 780	4 693	- 87
(4) Clients - avances et acomptes reçus			
EDF	5 896	6 696	800
Areva	3 191	3 386	195
DCNS	2 977	0	- 2 977
(5) Dettes fournisseurs et assimilés			
EDF voir endettement net (note 24)	12 805	13 681	876
SNCF	3 967	4 447	480
DCNS	2 054	0	- 2 055
(6) Emprunt obligataire			
RFF	2 248	1 256	- 992
EDF	1 871	1 830	- 41
SNCF	1 031	2 175	1 144
(7) Autres emprunts et dettes assimilés			
SPPE : émissions de papiers commerciaux	4 176	0	- 4 176
EDF	3 858	3 773	- 85
RFF	2 145	2 929	784

■ EDF

La gestion de la liquidité a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant. Le groupe EDF a mis en place un suivi régulier du risque de liquidité, intégré au cycle de gestion, incluant des stress tests. Par ailleurs, le comité de coordination opérationnelle effectue une revue hebdomadaire des besoins de liquidité.

Dans le contexte de crise financière, EDF a renforcé le suivi et le contrôle du risque de liquidité lié aux appels de marge sur les marchés financiers et énergies. Des indicateurs de risques spécifiques ont ainsi été mis en place depuis 2009 pour contrôler les besoins de liquidité liés aux appels de marges en place sur les marchés énergies et financiers. De plus, un comité de pilotage assure le suivi des besoins de liquidité associé aux activités marchés énergies et décide, le cas échéant, des mesures correctives à mettre en œuvre.

Position de liquidité

Au 31 décembre 2011, les liquidités du groupe EDF s'élèvent à 14,8 M€ et les lignes de crédit disponibles s'établissent à 10,2 M€. Le groupe a par ailleurs accès à des ressources financières au travers de ses programmes d'émissions court terme et obligataires.

Sur l'année 2012, les flux prévisionnels de remboursement et d'intérêts de la dette du groupe au 31 décembre 2011 s'élèveront à 9,1 M€, dont 2,7 M€ au titre d'emprunts obligataires. Au 31 décembre 2011, aucune société du groupe n'a fait l'objet d'un défaut de paiement au titre de ses emprunts.

Gestion du risque de liquidité

Dans le cadre de la gestion de sa position de liquidité, du financement de son programme d'investissements opérationnels et de croissance externe et du renforcement de sa dette à long terme, le groupe a, notamment, procédé au cours de l'année 2011 à l'émission d'emprunts obligataires. Ces derniers ont été émis au travers de programme EMTN pour un montant de 300 M€ et 1 250 millions de livres sterling, complété par un emprunt Schuldschein de 188 M€. Par ailleurs RTE a procédé à une émission obligataire de 500 M€ le 3 février 2011, suivie de 250 M€ supplémentaires le 28 octobre 2011.

La maturité moyenne de la dette du groupe a ainsi été portée au 31 décembre 2011 à 9,2 ans contre 8,9 ans au 31 décembre 2010, celle d'EDF à 10,4 ans contre 10,2 ans au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, les échéances résiduelles des passifs financiers (y compris paiement des intérêts) se présentent comme suit, conformément à la norme IAS 39 (valorisation sur la base des cours de change et de taux d'intérêt au 31 décembre 2011) :

En millions d'euros	Dettes	Instruments de couverture (1)		Garanties données sur emprunts
		Swaps de taux	Swaps de change	
2012	9 071	- 44	70	13
Entre 2013 et 2016	22 297	- 171	149	26
2017 et au-delà	43 465	- 316	48	119
TOTAL	74 833	- 531	267	158
<i>dont remboursement de dette</i>				
	49 947			
<i>dont charges d'intérêt</i>				
	25 885			

(1) Les données sur les instruments de couverture incluent l'actif et le passif.

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 29-C - RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) (en millions d'euros)

Le groupe EDF a pu satisfaire ses besoins de financement par une gestion prudente de sa liquidité et a levé des financements dans des conditions satisfaisantes.

Pour gérer le risque de liquidité, différents leviers spécifiques sont utilisés :

- le *cash pooling* du groupe qui centralise la trésorerie des filiales contrôlées. Ce dispositif vise à mettre à la disposition d'EDF les soldes de trésorerie des filiales et à rémunérer leurs comptes afin d'optimiser la gestion des disponibilités du groupe et de proposer aux filiales un système leur garantissant des conditions financières de marché ;

- la centralisation du financement des filiales contrôlées au niveau de la trésorerie du groupe. Le financement de la variation du besoin en fonds de roulement des filiales est effectué par la trésorerie du groupe via la mise à disposition de lignes de crédit *stand-by* aux filiales qui peuvent ainsi se financer en *revolving* auprès du groupe.

Dans ce contexte, EDF Energy et EDF Trading disposent désormais de lignes de crédit avec EDF. Par ailleurs, la filiale d'investissement EDF Investissements Groupe (EDF IG), créée en partenariat avec la banque Natixis Belgique Investissements, assure le financement à moyen long terme. Ces financements sont mis en place de manière autonome par EDF IG qui définit les conditions du financement. Ces conditions sont celles que la filiale obtiendrait sur le marché dans une situation de pleine concurrence ;

- la gestion active et la diversification des sources de financement du groupe : le groupe a accès à des ressources court terme sur différents marchés dans le cadre de programmes de billets de trésorerie, d'US CP (papier commercial aux États-Unis) ou

d'Euro CP (papier commercial sur l'euro marché). Pour EDF, les plafonds sont respectivement de 6 Md€ pour les billets de trésorerie, 10 milliards de dollars américains pour les US CP et 1,5 milliard de dollars américains pour les Euro CP.

Au 31 décembre 2011, les encours d'émissions de billets de trésorerie du groupe étaient de 1 489 M€ et de 2 434 millions de dollars américains de US CP. Il n'y avait aucune émission d'Euro CP. RTE dispose d'un programme court terme d'émission BT dont le plafond est de 1,5 Md€, et dont l'encours au 31 décembre 2011 était de 300 M€. À signaler qu'EDF Energy ne recourt plus à son programme d'émissions CT depuis la centralisation du financement par EDF.

EDF a accès aux principaux marchés de capitaux du monde, à savoir les marchés Euros via son programme EMTN (plafond actuel à 20 Md€), notamment pour des émissions en euros et en livres sterling ainsi que les marchés domestiques, qui sont en *stand-alone*, pour les émissions en dollars américains (144 A), yens (Samourai) et francs suisses. Par ailleurs RTE et Edison disposent de leurs propres programmes EMTN dont les plafonds sont respectivement de 7,5 Md€ et 3 Md€. EDF Energy ne dispose plus de programmes EMTN ;

- EDF bénéficie également d'une ligne de 500 M€ de la part de la Banque Européenne d'Investissement, tirée à hauteur de 350 M€ en 2011 s'ajoutant aux 100 M€ déjà tirés en 2010, soit un total de 450 M€ de consommé à fin 2011.

Le tableau ci-dessous présente, par date croissante d'échéance, les emprunts du groupe dont la valeur est supérieure à 750 M€ ou équivalents euros dans les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2011 :

Entité	Date d'émission (1)	Échéance	Valeur nominale (en M€)	Devises	Taux en %
EDF (2)	11/2008	01/2013	2 000	EUR (3)	5,6 %
EDF	01/2009	01/2014	1 250	USD	5,5 %
EDF	07/2009	07/2014	3 269	EUR	4,5 %
EDF (2)	01/2009	01/2015	2 000	EUR (3)	5,1 %
EDF	10/2001	10/2018	1 100	EUR	5,5 %
EDF	01/2008	02/2018	1 500	EUR	5,0 %
EDF	01/2009	01/2019	2 000	USD	6,5 %
EDF	01/2010	01/2020	1 400	USD	4,6 %
EDF	05/2008	05/2020	1 200	EUR	5,4 %
EDF	01/2009	01/2021	2 000	EUR	6,3 %
EDF (2)	09/2009	09/2024	2 500	EUR	4,6 %
EDF	11/2010	11/2025	750	EUR	4,0 %
EDF (2)	04/2010	04/2030	1 500	EUR	4,6 %
EDF	02/2003	02/2033	850	EUR	5,6 %
EDF	05/2009	01/2034	1 500	GBP	6,1 %
EDF	01/2009	01/2039	1 750	USD	7,0 %
EDF	11/2010	11/2040	750	EUR	4,5 %
EDF	10/2011	10/2041	1 250	GBP	5,5 %
EDF (2)	09/2010	09/2050	1 000	GBP	5,1 %

(1) Date de réception des fonds.

(2) Ces emprunts obligataires ont été partiellement remboursés en 2011.

(3) Ces deux emprunts obligataires ont été partiellement remboursés suite à deux émissions de 750 M€ en 2010.

Comptes combinés

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 29 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) (en millions d'euros)

Les entités du groupe disposant de crédits syndiqués au 31 décembre 2011 sont EDF, Edison et RTE :

- EDF dispose de deux crédits syndiqués : le premier d'un montant de 3 Md€ venant à échéance en mars 2012 ; le deuxième, de 4 Md€, échéance novembre 2015, a été prolongé courant 2011 d'une année supplémentaire (échéance novembre 2016) mais en réduisant le montant disponible la dernière année à 3,879 Md€. Au 31 décembre 2011 ces crédits syndiqués n'ont fait l'objet d'aucun tirage ;
- Edison dispose de deux crédits syndiqués : le premier, d'un montant de 1,5 Md€, échéance 2013 a fait l'objet d'un tirage de 200 M€ en novembre 2011, qui s'ajoutent aux 850 M€ d'encours du premier semestre 2011. Le second d'un plafond de 700 M€, mis en place en juin 2011 sur la base d'un *club deal basis*, a fait l'objet d'un tirage de 600 M€ au second semestre 2011 s'ajoutant aux 100 M€ d'encours vus à fin juin 2011 ;
- RTE dispose d'un premier crédit syndiqué d'un montant de 1 Md€, échéance mai 2013, comportant une ligne *swingline* de 300 M€. Un deuxième crédit syndiqué d'un montant de 500 M€, mis en place en juin 2010, a été renouvelé en 2011 pour un an et expirera le 22 juin 2012. Au 31 décembre 2011, ces crédits syndiqués n'ont fait l'objet d'aucun tirage.

■ SNCF

La société mère assure sa liquidité quotidienne grâce à un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 3 Md€, utilisé à hauteur de 0,04 Md€ au 31 décembre 2011 (1,14 Md€ au 31 décembre 2010) et en moyenne à hauteur de 0,84 Md€ pendant l'exercice 2011, contre 0,83 Md€ en 2010.

Par ailleurs, la société mère a mis en place début 2009 un programme d'*Euro Commercial Paper* d'un montant maximal de 2 Md€, utilisé à hauteur de 0,66 Md€ au 31 décembre 2011 (1,78 Md€ au 31 décembre 2010) et en moyenne à hauteur de 1,37 Md€ pendant l'exercice 2011 (1,72 Md€ sur 2010).

En outre, la société mère dispose de lignes de crédit bancaires bilatérales dont le total est de 860 M€ (940 M€ en 2010). Le total des lignes de crédit confirmées pour le groupe est de 1 039 M€ (1 141 M€ en 2010) ventilé comme suit par échéance :

	Total au 31 décembre 2011	Échéancier		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Lignes de crédit confirmées	1 039	9	1 030	0

	Total au 31 décembre 2010	Échéancier		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Lignes de crédit confirmées	1 114	251	890	0

■ RFF

S'appuyant sur une gestion proactive de sa liquidité, de sa qualité de sa signature et de sa présence renouvelée sur les marchés internationaux de capitaux, RFF bénéficie d'un accès diversifié aux ressources financières qu'elles soient à court terme (billets de trésorerie, *Commercial Paper*) ou à long terme (émissions obligataires publics ou privés). En outre, RFF dispose d'une ligne de crédit d'un montant de 1,25 Md€, sur une durée de cinq ans, facilité qui n'a pas été utilisée en 2011.

Les tableaux suivants donnent pour les passifs financiers les flux de trésorerie contractuels non actualisés (correspondant aux montants à rembourser y compris les intérêts dont la part variable est fixée sur le *fixing* du 31 décembre 2011) au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010. Par ailleurs, en complément d'information sur la liquidité, il est mentionné à la fin de ce tableau les actifs courants, indiquant les flux de trésorerie à recevoir sur une maturité inférieure à six mois.

	2011							
	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Plus de 20 ans
Emprunts LT en euros	- 22 903,9	- 33 116,4	- 594,1	- 626,3	- 8 188,7	- 7 011,6	- 12 506,2	- 4 189,6
Emprunts LT en devises	- 9 053,7	- 14 582,6	- 855,2	- 728,1	- 2 458,3	- 3 360,1	- 3 002,9	- 4 178,0
Total des emprunts LT	- 31 957,6	- 47 699	- 1 449,3	- 1 354,4	- 10 647	- 10 371,7	- 15 509,1	- 8 367,6
Total Dette CT	- 2 128,8	- 2 005,8	- 1 565,5	- 440,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs (*)	- 422,2	- 422,2	- 422,2					
Autres passifs financiers courants	- 1 993,7	- 1 993,7	- 1 993,7					
Instruments financiers dérivés – flux à recevoir		19 720,0	2 516,9	1 225,2	3 018,9	4 983,5	3 393,5	4 582,0
Instruments financiers dérivés – flux à payer		- 21 008,1	- 2 540,4	- 1 240,9	- 3 094,4	- 5 283,2	- 3 878,5	- 4 970,6
	- 594,6							
Total encours des passifs financiers	- 37 096,8	- 53 408,9	- 5 454,4	- 1 810,3	- 10 722,5	- 10 671,4	- 15 994,1	- 8 756,2
Actifs courants								
Créances clients	722,1	722,1	722,1					
Subventions	957,8	957,8	957,8					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 410,4	4 410,4	4 410,4					
Total actifs courants	6 090,3							

(*) Hors avoir à établir.

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 29 C - RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE) (en millions d'euros)

■ Areva

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales du groupe quel que soit leur rang de détention par Areva. Cette gestion est effectuée principalement par le biais de conventions de *cash-pooling* et de prêts et emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent.

La position de trésorerie consolidée, lorsqu'elle est excédentaire, est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés. Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2011, le groupe a :

- acquis en mars la participation de Siemens dans Areva NP SAS pour un montant global hors intérêts de 1,679 Md€, et reçu en mai de la part de Siemens 648 M€ au titre d'une pénalité ;
- cédé en mars sa participation dans STMicroelectronics pour un montant de 696 M€ ;

- remboursé intégralement en octobre le crédit syndiqué d'Areva Resources Canada pour un montant de 350 millions de dollars canadiens ;
- réalisé en octobre une émission obligataire supplémentaire pour 500 M€ à 6 ans (échéance 5 octobre 2017) à un taux de 4,625 % ;
- reclassé en novembre sa participation dans Suez Environnement dans le fonds d'Areva NC dédié aux opérations de fin de cycle, lui permettant de générer une trésorerie de 80 M€.

Les financements externes ne font pas l'objet de clauses restrictives spécifiques. Toutefois, il existe, dans certains accords financiers, des clauses de changement de contrôle stipulant soit le maintien du contrôle du groupe sur la filiale d'Areva ayant conclu l'accord, soit le maintien du contrôle de l'État français sur Areva. La notion de contrôle s'envisage soit à la lecture de l'article L. 233-3 du Code de commerce soit par rapport au pourcentage de détention du capital devant rester supérieur à 51 %.

La perte de contrôle d'Areva sur sa filiale ou de l'État sur Areva pourrait, sous certaines conditions, aboutir à une exigibilité anticipée de l'accord concerné.

NOTE 29 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF)

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

LIBELLÉ DES COMPTES	Montant au 31 décembre 2010	Montant au 31 décembre 2011	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2011	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Instruments dérivés de transaction - Actif	635	942	1 006	309	697
Instruments dérivés de couverture – Actif (1)	2 762	4 101	4 566	1 553	3 013
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF NON COURANT	3 398	5 043	5 572	1 862	3 710
Instruments dérivés de transaction – Passif	417	421	479	167	312
Instruments dérivés de couverture – Passif (2)	2 764	3 078	3 530	813	2 717
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF NON COURANT	3 181	3 499	4 008	979	3 029

LIBELLÉ DES COMPTES	Montant au 31 décembre 2010	Montant au 31 décembre 2011	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2011	Moins de 1 an
Instruments dérivés de transaction – Actif (3)	5 179	5 231	5 237	5 237
Instruments dérivés de couverture – Actif (4)	1 627	1 115	1 150	1 150
INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF COURANT	6 806	6 346	6 387	6 387
Instruments dérivés de transaction – Passif (5)	4 282	3 822	3 833	3 833
Instruments dérivés de couverture – Passif (6)	1 272	1 492	1 543	1 543
INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF COURANT	5 555	5 314	5 376	5 376

ANALYSE DES PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS

En millions d'euros	2010	2011
(1) dont EDF	1 181	1 861
dont RFF	757	1 258
(2) dont RFF	1 688	1 953
(3) dont EDF	4 534	4 482
(4) dont EDF	1 401	914
(5) dont EDF	4 002	3 433
(6) dont EDF	983	1 310

Comptes combinés

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

29. D-1 INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (en millions d'euros)

• Dérivés de taux détenus à des fins de transaction

Instruments de taux En millions d'euros	Notionnel au 31 décembre 2011				Juste Valeur 31 décembre 2011
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Payeur fixe / receveur variable	3 853	2 369	3 854	10 076	- 327
Payeur variable / receveur fixe	3 092	2 066	3 357	8 516	666
Swaps de taux	6 946	4 434	7 211	18 591	339
Autres instruments dérivés	1 091	852	441	2 383	- 54
Instruments dérivés de taux détenus à des fins de transaction	8 036	5 286	7 652	20 974	285

Les principaux contributeurs des instruments dérivés (actif et passif) détenus à des fins de transaction sont EDF, SNCF et RFF.

a) Chez **EDF**, les éléments constitutifs des dérivés de taux détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel au 31 décembre 2011				Notionnel au 31 décembre 2010	Juste Valeur	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total		31 décembre 2011	31 décembre 2010
Payeur fixe / receveur variable	2 311	1 688	563	4 562	6 070	- 279	- 219
Payeur variable / receveur fixe	1 929	1 611	417	3 957	3 855	242	235
Variable / Variable	-	355	-	355	442	- 5	- 1
Instruments dérivés de taux à des fins de transaction	4 240	3 654	980	8 874	10 367	- 42	15

b) Les couvertures de taux à des fins de transactions de la **SNCF** sont détaillées dans la partie suivante relative aux instruments dérivés de couverture.

c) Pour couvrir son exposition au risque de taux, **RFF** a recours à des instruments dérivés qui sont comptablement qualifiés de couverture ou non. Les principaux dérivés utilisés sont des contrats d'échanges de taux d'intérêts, et des options sur contrat d'échange de taux d'intérêts.

La juste valeur des instruments dérivés inscrites au bilan se répartit de la façon suivante :

En millions d'euros	2011				2010			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couverture								
Taux d'intérêt	4,2	-	18,1	-	30,4	-	24,1	-
Change et taux d'intérêt	110,3	-	0,0	-	62,9	-	43,0	-
Dérivés incorporés	30,6	-	111,4	-	1,1	-	37,3	-
Total	145	-	129,5	-	94,4	-	104,5	-

• Dérivés de change détenus à des fins de transaction

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2011				Notionnel à livrer au 31 décembre 2011				Juste valeur 31/12/2011
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	5 276	461	26	5 763	5 149	477	32	5 658	102
Swaps	3 214	751	186	4 151	3 218	709	164	4 091	101
Dérivés incorporés de change	8 490	1 212	212	9 914	8 367	1 186	196	9 749	203
Autres	33	0	0	33	37	4	2	43	0
Instruments dérivés de change	8 523	1 212	212	9 947	8 404	1 190	198	9 792	203

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

29. D-1 INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE) (en millions d'euros)

Les principaux contributeurs sont EDF, RFF et la SNCF.

a) Les éléments constitutifs des dérivés de change détenus à des fins de transaction se répartissent chez EDF comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE 2011 en millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2011				Notionnel à livrer au 31 décembre 2011				Juste valeur 31/12/2011
	Moins de 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	3 177	461	26	3 664	3 165	475	32	3 672	- 10
Swaps	2 171	144	11	2 326	2 175	144	12	2 331	- 25
Options	33	-	-	33	37	-	-	37	-
Instruments dérivés de couverture de change	5 831	605	37	6 023	5 377	619	44	6 040	- 35

AU 31 DÉCEMBRE 2010 en millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2010				Notionnel à livrer au 31 décembre 2010				Juste valeur 31/12/2010
	Moins de 1an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	2 686	551	292	3 529	2 676	553	297	3 526	- 27
Swaps	3 297	129	96	3 522	3 172	125	95	3 392	- 35
Instruments dérivés de couverture de change	5 983	680	388	7 051	5 848	678	392	6 918	- 62

b) Les instruments dérivés non qualifiés de couverture chez RFF se présentent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2011			
	Juste valeur		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	145,0	129,5		
Swaps de taux	4,2	18,1	868,0	1 648,1
Swaps de change				
GBP	9,3	-	250,0	75,0
CHF	-	-	-	-
USD	101,0	-	2 191,0	1 226,0
Dérivés incorporés	30,6	111,4	305,5	681,5

En millions d'euros	31 décembre 2010			
	Juste valeur		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	94,4	104,5		
Swaps de taux	30,4	24,1	1 231,5	1 701,5
Swaps de change				
GBP	0,6	-	38,0	-
CHF	52,3	-	457,0	-
USD	9,9	43,0	817,0	1 226,0
Dérivés incorporés	1,1	37,3	105,5	326,0

RFF dispose également d'une option sur un emprunt pour lequel la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie. Cette option a été comptabilisée comme un dérivé autonome conformément à la norme IAS 39. La valeur au 31 décembre 2011 de ce dérivé incorporé s'élève à - 95,3 M€ : sur un emprunt d'échéance 2015 incluant une option de mise en place en 2015 d'une dette en EUR convertie en GBP (à un taux de change défini de 0,652 et sans prise en compte d'un *spread* de crédit) sur 14 ans à un taux fixe de 5,35 %. Sa sensibilité à un *spread* de crédit de +/- 50 bp serait au 31 décembre 2011 de 19 M€.

Comptes combinés

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

29. D-1 INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE) (en millions d'euros)

c) Le groupe SNCF intervient régulièrement sur le marché des instruments dérivés de devises, principalement dans une optique de couverture des emprunts émis. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération :

En millions d'euros	Juste valeur au bilan du 31 décembre 2011				Juste valeur au bilan du 31 décembre 2010			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
Swaps cambiste	-	-	25	25	-	-	20	20
Swaps de devises	233	160	274	667	-	279	244	524
Achat à terme de devises	-	-	1	1	1	-	-	1
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés actifs	233	160	300	693	1	279	264	545
Swaps cambiste	-	-	0	0	-	-	28	28
Swaps de devises	204	7	174	384	26	158	180	364
Achat à terme de devises	-	-	1	1	-	-	0	0
Vente à terme de devises	-	-	1	1	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	204	7	175	386	26	158	208	392
Positions nettes sur devises	29	153	125	307	-25	122	56	154

Aux 31 décembre 2011 et 2010, les engagements nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :
- *swaps* de devises ayant un sous-jacent passif :

(En millions)	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2011											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc suisse	600	492	-	-	-	-	-	-	-	-	1 375	1 128
Dollar américain	220	157	-	-	-	-	-	-	100	71	-	-
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	150	108	-	-	-	-
Livre sterling	21	24	-	-	-	-	29	33	21	24	550	630
Yen	-	-	-	-	-	-	30 000	275	-	-	26 500	243
Dollar néo-zélandais	-	-	-	-	-	-	200	143	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	200	18	832	77	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
TOTAL	-	673	-	18	-	77	-	559	-	95	-	2 061

* Contre-valeur euro au cours de la clôture.

(En millions)	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2010											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc suisse	-	-	600	480	-	-	-	-	-	-	1 125	980
Dollar américain	200	150	220	165	-	-	-	-	-	-	100	75
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	150	113	-	-
Livre sterling	31	36	21	24	-	-	-	-	29	33	571	664
Yen	10 000	92	-	-	-	-	-	-	30 000	276	26 500	244
Dollar néo-zélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	200	152	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	-	-	200	19	832	80	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
TOTAL	-	277	-	668	-	19	-	80	-	574	-	2 023

* Contre-valeur euro au cours de la clôture.

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2010						
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Euro	295	613	22	73	502	2 065	
TOTAL	295	613	22	73	502	2 065	

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2011						
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Euro	613	22	73	502	112	2 070	
TOTAL	613	22	73	502	112	2 070	

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

29. D-1 INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE) (en millions d'euros)

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	118	- 65	122	- 58
1 à 2 ans	105	- 58	112	- 52
2 à 3 ans	104	- 58	99	- 48
3 à 4 ans	102	- 55	98	- 48
4 à 5 ans	78	- 41	96	- 45
Plus de 5 ans	641	- 323	678	- 282
TOTAL	1 148	- 600	1 205	- 533

- Swaps de devises ayant un sous-jacent actif :

Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2011

En millions	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc suisse	600	492	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar américain	130	93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	2	1	-	-	-	-	150	108	-	-	-	-
Livre sterling	30	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar australien	20	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar néo-zélandais	150	87	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	200	18	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		721		18				108				

* Contre-valeur euro au cours de la clôture.

Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2010

(En millions)	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc suisse	-	-	600	480	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar américain	100	75	100	75	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar canadien	-	-	-	-	-	-	-	-	150	113	-	-
Livre sterling	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar néo-zélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	-	-	200	19	-	-	-	-	-	-
TOTAL		75		555		19				113		

* Contre-valeur euro au cours de la clôture.

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2010					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	83	472	22	0	92	0
TOTAL	83	472	22	0	92	0

En millions	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2011					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	564	22	0	92	0	0
TOTAL	564	22	0	92	0	0

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	6	- 17	7	- 19
1 à 2 ans	1	- 6	4	- 16
2 à 3 ans	1	- 5	1	- 6
3 à 4 ans	0	- 5	1	- 5
4 à 5 ans	0	0	0	- 5
TOTAL	9	- 33	13	- 51

Comptes combinés

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

29. D-1 INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE) (en millions d'euros)

• Dérivés de matières premières détenues à des fins de transaction

Instruments de matières premières	Juste valeur au 31 décembre 2011
Swaps	- 158
Options	110
Forwards/futures	1 122
Autres	46
Contrats de matières premières	1 120

Le seul contributeur est EDF.

Les contrats dérivés de matières premières non qualifiés de couverture chez **EDF** se décomposent ainsi :

En millions d'euros	Unités de mesure	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
		Notionnels nets	Juste valeur	Notionnels nets	Juste valeur
Swaps		- 5	485	- 3	548
Options		36	31	14	369
Forwards/futures		- 14	663	- 22	- 460
Électricité	TWh	17	1 179	- 11	457
Swaps		6	12	10	- 24
Options		16 022	81	110 858	23
Forwards/futures		591	- 263	- 152	- 140
Gaz	Millions de therms	16 619	- 170	110 716	- 141
Swaps		133	17	- 7 431	- 8
Options		1	-	1 283	-
Forwards/futures		- 81	-	199	8
Produits pétroliers	Milliers de barils	53	17	- 5 949	-
Swaps		- 48	- 632	- 48	- 1 135
Forwards/futures		87	607	83	1 352
Frêt		15	46	15	- 41
Charbon	Millions de tonnes	54	21	50	176
Swaps		- 561	-	- 1 575	- 7
Options		3 370	- 2	4 270	- 2
Forwards/futures		9 007	115	11 702	81
CO₂	Millions de tonnes	11 816	113	14 397	72
Swaps		-	- 40	-	8
Autres matières premières		-	- 40	-	8
Dérivés incorporés de matières		-	2	-	3
Contrats de matières premières non qualifiés de couverture		-	1 122	-	575

Ils incluent principalement les contrats qui figurent dans le portefeuille d'EDF Trading.

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 29. D-2 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (en millions d'euros)

a) Instruments de couverture de taux

INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX	Notionnel au 31 décembre 2011				Total	Juste valeur 31 décembre 2011
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Payeur fixe / receveur variable	1 375	2 830	6 256		10 460	- 1 043
Payeur variable / receveur fixe	746	4 486	5 999		11 231	1 235
Autres	618	6 246	5 166		12 030	- 150
Instruments dérivés de couverture de taux	2 739	13 562	17 421		33 721	42

Les principaux contributeurs sont EDF, RFF et SNCF.

- Les dérivés de couverture de taux chez EDF correspondent à des *swaps* et s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel au 31 décembre 2011				Notionnel au		Juste valeur	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Achats de CAP	20	70	8	98	98	0	0	0
Achats d'options	50	70	0	120	170	- 1	- 1	- 1
Opérations sur taux d'intérêts	70	140	8	218	268	- 1	- 1	- 1
Payeur fixe / receveur variable	803	1 768	1 262	3 833	3 848	- 304	- 158	- 158
Payeur variable / receveur fixe		1 561	4 430	5 991	3 284	705	- 18	- 18
Variable / variable	1	1 499	20	1 520	2 064	16	22	22
Fixe / fixe	506	4 545	5 090	10 141	10 286	- 79	- 37	- 37
Swap de taux	1 310	9 373	10 802	21 485	19 482	338	- 191	- 191
Instruments dérivés de taux à des fins de transaction	1 380	9 513	10 810	21 703	19 750	337	- 192	- 192

La juste valeur des *cross currency swaps* taux/change ne prend en compte que l'effet taux.

Le notionnel des *cross currency swaps* est intégré d'une part dans cette note et d'autre part dans la note sur les dérivés de couverture de change.

La juste valeur des instruments dérivés inscrites au bilan se répartit de la façon suivante :

En millions d'euros	2011				2010			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dérivés qualifiés de couverture								
Taux d'intérêt	0,0	254,6	-	-	-	145,2	-	-
Change et taux d'intérêt	43,0	457,5	6,4	0,8	60,5	202,4	46,5	8,1
Total	43,0	712,1	6,4	0,8	60,5	347,6	46,5	8,1

- Les dérivés utilisés en couverture chez RFF se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2011			
	Juste valeur		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	755,1	7,2		
Swaps de taux fixe / taux variable	254,6	-	2 314,0	-
Swaps de change				
JPY / Euro	67,8		19 000,0	
GBP / Euro	48,2		200,0	
USD / Euro	24,9	6,4	350,0	100,0
CHF / Euro	319,5		1 319,5	
CAD / Euro	40,0		132,6	
HKD / Euro		0,8		300,0

Comptes combinés

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 29. D-2 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (SUITE) (en millions d'euros)

● Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, la SNCF intervient sur le marché des *swaps* de taux et des options sur *swaps* de taux. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération :

En millions d'euros	Juste valeur au bilan du 31 décembre 2011				Juste valeur au bilan du 31 décembre 2010			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	TOTAL
<i>Swaps</i> receveurs de taux fixe	0	208	427	634	0	124	152	276
<i>Swaps</i> payeurs de taux fixe	- 30	-	- 3	- 33	5	0	- 5	- 1
<i>Swaps</i> d'index	-	-	2	2	0	0	4	4
Options de taux	0	-	0	1	0	0	2	2
Instrumentés dérivés actifs	- 30	208	426	604	5	124	153	282
<i>Swaps</i> receveurs de taux fixe	35	0	0	35	0	0	0	0
<i>Swaps</i> payeurs de taux fixe	62	8	357	427	91	16	243	350
<i>Swaps</i> d'index	0	0	15	16	0	2	18	20
Options de taux	3	-	17	20	3	0	32	35
Instrumentés dérivés passifs	101	8	389	498	95	18	293	405
Position nette de taux	- 130	200	37	106	- 90	106	- 139	- 123

Aux 31 décembre 2011 et 2010, les nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, sont les suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Dette nette long terme	Dette nette court terme	Dette nette long terme	Dette nette court terme
<i>Swaps</i> receveurs de taux fixe	3 533	76	3 033	3 609
<i>Swaps</i> payeurs de taux fixe	5 859	544	5 943	2 098
<i>Swaps</i> d'index	1 060	0	1 035	0
Options de taux (<i>swaptions</i>)	238	144	0	0

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

Flux d'intérêt net au 31 décembre 2011						
En milliers d'euros	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Swaps</i> receveurs de taux fixe	80	81	80	83	82	669
<i>Swaps</i> payeurs de taux fixe	- 116	- 94	- 93	- 82	- 81	- 640
<i>Swaps</i> d'index	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	- 9
Options de taux (<i>swaptions</i>)	- 4	- 3	- 3	- 1	- 1	- 2
TOTAL	- 42	- 18	- 16	- 2	- 1	19

Flux d'intérêt net au 31 décembre 2010						
En milliers d'euros	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Swaps</i> receveurs de taux fixe	72	75	72	72	74	644
<i>Swaps</i> payeurs de taux fixe	- 145	- 126	- 100	- 96	- 88	- 839
<i>Swaps</i> d'index	- 1	- 4	- 1	- 1	- 1	- 10
Options de taux (<i>swaptions</i>)	5	3	2	1	0	2
TOTAL	- 69	- 50	- 28	- 25	- 14	- 203

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 29. D-2 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (SUITE) (en millions d'euros)

b) Instruments de couverture de change

INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE CHANGE

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2011				Notionnel à livrer au 31 décembre 2010				Juste valeur au 31 décembre 2011
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	5 852	2 722	0	8 575	4 661	1 746	0	6 408	127
Swaps	12 268	10 472	13 917	36 657	8 561	9 294	14 426	32 281	648
Autres	441	611	167	1 219	98	167	335	599	105
Instruments dérivés de couverture de change	18 562	13 806	14 084	46 451	13 321	11 207	14 760	39 288	880

Les principaux contributeurs sont EDF et RFF.

- Les éléments constitutifs des dérivés de couverture de change chez EDF sont les suivants :

AU 31 DÉCEMBRE 2011

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2011				Notionnel à livrer au 31 décembre 2011				Juste valeur au 31 décembre 2011
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	4 704	1 755	-	6 459	4 656	1 744	-	6 400	75
Swaps	7 253	7 861	5 254	20 368	7 232	7 326	5 223	19 781	600
Options	90	-	-	90	93	-	-	93	4
Instruments dérivés de couverture de change	12 047	9 616	5 254	26 917	11 981	9 070	5 223	26 274	679

AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2010				Notionnel à livrer au 31 décembre 2010				Juste valeur au 31 décembre 2010
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	2 453	1 566	23	4 042	2 543	1 560	23	4 126	68
Swaps	13 220	7 762	6 048	27 030	12 450	7 304	5 902	25 656	712
Options	4 877	0	0	4 877	4 845	0	0	4 845	17
Instruments dérivés de couverture de change	20 550	9 328	6 071	35 949	19 838	8 864	5 925	34 627	797

La juste valeur des *cross currency swaps* taux/change ne prend en compte que l'effet change.

- Dans le cadre de sa stratégie financière visant à diversifier son accès aux ressources et optimiser son coût de financement, RFF émet des emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture de change. Les flux en devises (principal et intérêts) sont ainsi couverts par des dérivés de change afin de transformer cette dette en euros.

La position de change de RFF en montant notionnel peut se résumer de la façon suivante à la date d'arrêté des comptes :

31 DÉCEMBRE 2011	AUD	USD	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD
Dettes libellées en devises	150,0	1 470,0	3 602,4	44 000,0	300,0	2 826,0	276,6
Dérivés de change	150,0	1 470,0	3 602,4	44 000,0	300,0	2 826,0	276,6
Exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
31 DÉCEMBRE 2010	AUD	USD	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD
Dettes libellées en devises	150,0	1 370,0	4 091,2	44 000,0	300,0	3 671,0	276,6
Dérivés de change	150,0	1 370,0	4 091,2	44 000,0	300,0	3 671,0	276,6
Exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

À noter par ailleurs qu'une augmentation ou une diminution instantanée de 10 % de l'euro par rapport aux devises, au 31 décembre 2011, aurait un impact non significatif en résultat et dans les capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs.

Comptes combinés

NOTE 29 : INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

NOTE 29. D-2 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (SUITE) (en millions d'euros)

c) Instruments de matières premières

Instruments de couverture de matières premières	Juste valeur au 31 décembre 2011
Swaps	163
Forwards / futures	- 394
Autres	- 17
Contrats de matières premières	- 247

Les entités qui contribuent pour grande partie aux instruments de couverture de matières premières sont EDF et Aéroports de Paris.

● EDF

Les ouvertures de flux de trésorerie liées aux matières premières chez EDF s'analysent comme suit :

Unités de mesure	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
	Notionnels nets				Notionnels nets			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	TOTAL	31 décembre 2011	31 décembre 2010	
Swaps	1	-	-	1	-	2	-	
Forwards / futures	19	- 5	-	14	9	- 195	19	
Électricité	20	- 5	-	15	9	- 193	19	
Swaps	92	-	-	92	-	- 9	-	
Forwards / futures	571	916	-	1487	768	- 72	16	
Gaz	Millions de therms	663	916	-	1 579	768	- 81	16
Swaps	5 157	1 889	-	7 046	31 098	130	187	
Produits pétroliers	Millions de barils	5 157	1 889	-	7 046	31 098	130	187
Swaps	8	4	-	12	12	39	160	
Charbon	Milliers de tonnes	8	4	-	12	12	39	160
Forwards / futures	4 704	11 687	-	16 391	6 467	- 127	- 24	
CO₂	Milliers de tonnes				6 467	- 127	- 24	
Autres matières premières						1	7	
Contrats de matières premières qualifiés de couverture de flux de trésorerie						- 231	365	

Les couvertures de juste valeur liées aux matières premières s'analysent comme suit :

	Unités de mesure	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
		Notionnels nets	Juste valeur	Notionnels nets	Juste valeur
Gaz	Millions de therms	52	1	169	- 1
Charbon et frêt	Milliers de tonnes	- 15	- 20	- 16	- 21
Contrats de matières premières qualifiés de couverture de juste valeur			- 19		- 22

● Aéroports de Paris

Courant décembre 2009, Aéroports de Paris a mis en place une couverture de ses achats de gaz naturel, afin de limiter son exposition à la hausse des cours du pétrole et de la parité €/€, pour les deux années 2011 et 2012. Cette opération, qui couvre un volume total de 454 GWh pour les hivers 2011 et 2012, permet de fixer la partie variable du prix d'achat du gaz naturel à 23,15 €/MWh, correspondant à un prix du pétrole figé sur la période de couverture à 77 \$/baril.

Répondant à la définition d'un instrument dérivé selon IAS 39, cette opération a été qualifiée de couverture de flux de trésorerie à compter du 1^{er} janvier 2010. Au 31 décembre 2011, la juste valeur de cet instrument dérivé a été portée à l'actif du bilan pour 154 milliers d'euros.

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euros)

Nature	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Obligations contractuelles et commerciales	108 320 159	113 026 617
Garantie de soumission/d'exécution/de bonne fin	4 422 689	2 243 068
Cautions et avals	3 725 581	3 394 624
Garantie d'actif ou de passif	182 881	169 087
Engagements d'investissement sur biens	13 700 749	23 924 541
Engagements d'investissement sur capital	874 600	908 000
Clauses de retour à meilleure fortune accordée	0	15 003
Contrats d'achats irrévocables	48 942 400	41 346 000
Contrats de location simple	6 383 804	6 895 987
Lignes de crédit	0	0
Garanties sur financement	20 138 275	26 448 584
Obligations de rachat	1 245	1 195
Autres engagements	9 941 555	7 680 528
Les engagements hors bilan liés aux régimes de retraite des salariés	2 353	1 085
ENGAGEMENTS DONNÉS	108 322 512	113 027 702
Nature		
Avals et cautions bancaires	1 347 605	1 444 254
Option de vente de titres	0	0
Engagement d'achat ou d'investissement	12 051 630	6 775 060
Engagements de bonne fin et de restitution d'acompte	242 436	41 703
Lignes de crédit	50 000	1 094 000
Garanties liées à des obligations contractuelles	1 111 304	2 402 680
Garanties financières	42 420 327	48 663 556
Location financement	425 432	191 267
Autres	8 190 329	4 698 696
ENGAGEMENTS REÇUS	65 917 154	65 311 216
Nature		
Lignes de crédit autorisées et non utilisées	16 982 757	16 242 119
Marchés de travaux (signés et non signés)	976 575	7 993 763
Engagement d'acquisition et de cession de titres	2 457 000	427 000
Autres	2 465 002	6 392 988
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	22 881 334	31 055 870

■ **Areva**

Les engagements hors bilan donnés et reçus du groupe Areva sont présentés selon une grille de lecture économique : les engagements liés à l'exploitation, les engagements liés au financement et les autres types d'engagements. Les engagements réciproques correspondent à des engagements pris par le groupe en contrepartie desquels une garantie du tiers est reçue en retour pour le même montant.

(En millions d'euros)	31 décembre 2011	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2010
ENGAGEMENTS DONNÉS	2 021	746	830	445	2 663
Engagements donnés liés à l'exploitation	1 751	544	785	422	2 229
Garanties de marché données	1 496	486	683	327	1 869
Autres garanties liées à l'exploitation	255	58	102	95	360
Engagements donnés liés au financement	111	87	17	7	17
Autres engagements donnés	159	115	28	16	417
ENGAGEMENTS REÇUS	932	338	549	45	690
Engagements reçus liés à l'exploitation	881	311	533	37	648
Engagements reçus liés au financement	11	11	0	0	1
Autres engagements reçus	40	16	16	8	41
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	5 611	433	4 865	313	4 430

Les engagements aux 31 décembre 2011 et 2010 présentés ci-dessous ne comprennent pas les engagements liés aux activités cédées ou en cours de cession.

Les montants ci-dessous reflètent uniquement les engagements que le groupe considère comme valides à la date de clôture ; de ce fait, ils n'incluent pas les contrats de construction pour lesquels le groupe est en cours de négociation.

● **Engagements donnés**

Les engagements liés à l'exploitation représentent 87 % des engagements donnés. Ils sont majoritairement constitués de garanties de bonne fin ou de bonne exécution.

Le groupe a donné une garantie maison mère au client TVO dans le cadre du contrat EPR Finlande pour le montant total de son engagement et reçu, de la part de Siemens, une garantie à hauteur de sa quote-part. L'engagement net donné par le groupe est compris entre 1,5 et 2 Md€. Cette valeur n'est pas intégrée dans le tableau récapitulatif.

Areva a donné une garantie spécifique sur la propriété des titres du secteur FCI cédé à Bain. Cette garantie, plafonnée au prix de cession de 582 M€, n'est pas reprise dans le tableau récapitulatif.

Areva n'a pas accordé de garantie de passif dans le cadre de la cession de l'activité Transmission & Distribution à Alstom et Schneider.

● **Engagements réciproques**

Le groupe a mis en place en février 2007 une ligne de crédit syndiquée d'un montant total de 2 Md€ utilisable en euros et en dollars pour une durée de sept ans. En janvier 2011 des lignes de crédit bilatérales ont été mises en place pour un montant de 1,5 milliard avec échéance janvier 2013 ; à fin décembre 2011, aucune de ces lignes n'était utilisée.

Au 31 décembre 2011, les engagements réciproques comprennent notamment les paiements futurs minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros				
31 décembre 2011	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2010
727	105	310	312	799

Comptes combinés

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

■ Litiges et passifs éventuels

• Sortie de Siemens du capital d'Areva NP

Le 27 janvier 2009, Siemens a annoncé sa décision d'exercer son option de vente de sa participation de 34 % dans le capital d'Areva NP à Areva.

Conformément à la procédure prévue par le pacte d'actionnaires signé en 2001 entre Areva et Siemens, les deux sociétés ont fait intervenir un expert indépendant afin de déterminer la valeur de la participation minoritaire de Siemens au premier trimestre 2009. En mars 2011, l'expert indépendant a rendu son rapport qui valorise les 34 % de Siemens dans la société Areva NP à 1 620 M€. Le montant global d'acquisition des titres Areva NP, hors intérêts, incluant 51 M€ correspondant à la contribution de Siemens à l'augmentation de capital d'Areva NP SAS en mars 2009, s'élève à 1 679 M€. Areva a versé cette somme ainsi que les intérêts associés à Siemens le 18 mars 2011.

En mars 2009, Areva a exercé son option d'achat pour faute de ladite participation détenue par Siemens dans Areva NP, basée sur plusieurs manquements de Siemens à ses obligations contractuelles telles que stipulées dans le pacte liant les deux actionnaires d'Areva NP. Areva a ensuite complété sa notification en initiant le 14 avril 2009 une procédure d'arbitrage devant la Chambre de commerce internationale (CCI) à l'encontre de Siemens en vue de l'obtention de pénalités pour violation du pacte d'actionnaires. Dans le cadre de ce différend, le tribunal arbitral a confirmé le caractère fautif du comportement de Siemens dans une sentence notifiée le 19 mai 2011 aux parties. Siemens a ainsi versé en mai 2011 à Areva 648 M€ de pénalités en principal, augmentées des intérêts.

Parallèlement, au mois de mai 2010, la Commission européenne a annoncé l'ouverture officielle d'une procédure à l'encontre d'Areva et Siemens concernant l'existence de diverses restrictions contractuelles (et notamment une clause de non-concurrence) entre les parties dans le domaine du nucléaire civil. L'enquête de la Commission est toujours en cours.

■ SNCF

Suite à la publication de la recommandation n° 2010-14 du 6 décembre 2010 relative aux engagements hors bilan, l'AMF (Autorité des marchés financiers) recommande :

- de prendre en compte la totalité des engagements hors bilan existants dès lors qu'ils sont jugés significatifs ou qu'ils présentent un risque majeur sur la situation financière de l'entreprise ;
- de regrouper l'ensemble des engagements hors bilan dans une note synthétique selon une approche et une présentation thématiques en trois parties :
 - les EHB liés au financement de la société,
 - les EHB liés aux activités opérationnelles de la société,
 - les EHB liés au périmètre du groupe consolidé.

De ce fait, les informations fournies sur les engagements hors bilan du groupe ont connu les modifications suivantes :

- le format de présentation des tableaux a été modifié pour mettre en évidence les trois parties prévues dans la recommandation de l'AMF ;
- les contrats de concessions en gares initialement considérés comme liés à l'exploitation ont été reclassés parmi les contrats de location simple reçus pour 420 M€. De même, des subventions à recevoir des autorités organisatrices de transport ont été reclassées parmi les engagements reçus d'achats d'immobilisations autres que le matériel ferroviaire pour 416 M€. En contrepartie, les autres engagements reçus d'achats d'exploitation ont diminué de 836 M€ ;
- le montant de 201 M€ d'autres engagements reçus a été reclassé pour 181 M€ en garanties de passif reçues ;
- le référentiel groupe des engagements hors bilan a été affiné permettant une analyse plus détaillée des autres engagements d'achats d'exploitation donnés. Le montant de 2 637 M€ publié en 2010 a été reclassé pour 929 M€ dont 250 M€ vers les engagements fermes d'achat de matières premières et 679 M€ vers les engagements d'achats d'immobilisations autres que le matériel ferroviaire. Les engagements d'achat de matières premières sont affichés séparément depuis l'exercice 2011 ;
- les garanties opérationnelles données et les cautions douanes sont présentées sur des lignes à part pour respectivement 316 M€ et 180 M€, et non plus agrégées avec les sûretés personnelles.

Les reclassements sont sans impact sur le total des engagements aussi bien donnés que reçus.

Les tableaux ci-après détaillent les lignes d'engagements publiés en 2010 pour lesquelles des reclassements ont été effectués à des fins de comparaison, en application de la recommandation de l'AMF :

	31 décembre 2010	Reclassements	31 décembre 2010
	Publié 2010		Comparatif 2011
	Engagement total		Engagement total
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements liés aux activités opérationnelles		0	
Engagements de financement d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire	0	416	416
Contrats de location simple : immobilier	148	420	568
Engagements liés aux contrats d'achats d'exploitation	950	- 836	114
Engagements liés au périmètre consolidé		181	
Garanties de passif	0	181	181
Autres engagements reçus	201	- 181	20
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements liés au financement		- 526	
Sûretés personnelles	1 300	- 526	774
Engagements liés aux activités opérationnelles		496	
Engagements d'investissement pour l'exploitation de matériel ferroviaire	6 383	- 2	6 381
Engagements d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire	0	681	681
Garanties opérationnelles	26	316	342
Cautions douanes (activité Geodis)	0	180	180
Engagements liés aux contrats d'achats d'exploitation	2 637	- 929	1 708
Engagements fermes d'achats de matières premières (électricité, gazole)	0	250	250
Engagements liés au périmètre consolidé		29	
Autres engagements liés au périmètre consolidé	0	29	29
Autres engagements donnés	143	1	144

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

Les engagements hors bilan reçus et donnés sont les suivants à la clôture :

	Engagement total	31 décembre 2011 Montant des engagements par période			31 décembre 2010 Engagement total
		À moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans	
ENGAGEMENTS REÇUS					
Engagements liés au financement	2 185	109	2 063	12	2 192
Sûretés personnelles (1)	1121	97	1022	2	1050
Sûretés réelles	25	3	12	10	1
Lignes de crédit confirmées non utilisées (2)	1039	9	1030	0	1141
Engagements liés aux activités opérationnelles	4 901	1 020	3 400	482	4 222
Engagements de financement d'investissements pour l'exploitation de matériel ferroviaire (3)	3115	472	2619	25	2993
Engagements de financement d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire	532	237	295	0	416
Promesses de vente immobilière	107	44	62	0	94
Contrats de location simple : mobilier (4)	428	175	238	15	37
Contrats de location simple : immobilier	717	90	186	441	568
Engagements liés aux contrats d'achats d'exploitation	2	2	0	0	114
Engagements liés au périmètre consolidé	171	133	37	1	188
Garanties de passif	171	133	37	1	181
Engagements portant sur les titres (contrats d'options)	0	0	0	0	6
Autres engagements reçus	21	16	2	3	21
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	7 278	1 278	5 503	497	6 623
ENGAGEMENTS DONNÉS					
Engagements liés au financement	2 014	166	494	1 354	2 185
Sûretés personnelles (5)	491	150	165	175	774
Sûretés personnelles : cautions données au titre des prêts souscrits par le personnel (6)	1042	10	50	981	1002
Sûretés réelles (7)	482	6	278	198	409
Engagements liés aux activités opérationnelles	11 730	3 405	7 636	689	12 755
Engagements d'investissement pour l'exploitation de matériel ferroviaire (3)	6133	1 310	4 771	52	6381
Engagements d'achat d'immobilisations autres que matériel ferroviaire	812	374	437	1	681
Promesses de vente immobilière	174	77	93	4	288
Garanties opérationnelles	334	54	192	88	342
Cautions douanes (activité Geodis)	178	143	2	34	180
Contrats de location simple : mobilier (4)	1536	389	926	222	1569
Contrats de location simple : immobilier (4)	1310	344	704	262	1356
Engagements liés aux contrats d'achats d'exploitation (8)	778	264	493	21	1708
Engagements fermes d'achats de matières premières (électricité, gazole) (9)	474	451	19	5	250
Engagements liés au périmètre consolidé	610	34	2	574	597
Engagements portant sur les titres (contrats d'options) (10)	553	3	0	550	568
Autres engagements liés au périmètre consolidé	57	31	2	24	29
Autres engagements donnés	73	22	19	32	144
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	14 427	3 627	8 151	2 649	15 680

1. Les sûretés personnelles reçues concernent pour 953 M€ des garanties bancaires à première demande prises auprès des fournisseurs de l'entreprise (896 M€ au 31 décembre 2010) et la contre garantie solidaire et à première demande accordée à SNCF au titre des emprunts accordés à la Sofiap pour 38 M€ (57 M€ au 31 décembre 2010), strict reflet des sûretés données (point 5).

2. Lignes de crédit non utilisées principalement chez SNCF.

3. Les engagements donnés concernent les investissements convenus avec les constructeurs de matériel roulant et les autorités organisatrices de transport pour la mise en service future de matériel ferroviaire. La diminution nette constatée s'explique par des investissements réalisés sur la période supérieurs aux nouveaux engagements souscrits. Au titre de ces engagements, une provision pour risque sur commandes fermes de matériel du Fret a été comptabilisée pour 17 M€ (voir note 20). Les engagements reçus correspondent aux financements d'investissement à recevoir des régions sur le matériel roulant commandé. Ils augmentent principalement du fait des nouvelles contributions à recevoir de l'État depuis l'entrée en vigueur de la convention des trains d'équilibre du territoire.

4. Les contrats de locations simples mobiliers et immobiliers donnés diminuent de 79 M€ du fait principalement de l'écoulement du temps diminuant d'autant les loyers restants dus. Les contrats de locations simples mobiliers et immobiliers reçus augmentent de 540 M€ dont 284 M€ au titre de nouveaux contrats de concessions en gares et 377 M€ au titre de nouveaux contrats de location de matériel de transport. L'augmentation est compensée par une diminution des loyers à recevoir sur des baux en l'état futur d'achèvement pour 89 M€.

5. Les sûretés données concernent pour 38 M€ (57 M€ en 2010) des garanties accordées par SNCF sur les emprunts bancaires Sofiap. Elles diminuent, par ailleurs, de 193 M€ au titre des cautions données par Keolis en garantie d'exploitation (hors droits de sillons) et de dettes.

6. Il s'agit de l'encours total des cautions accordées par SNCF dans le cadre de prêts immobiliers souscrits par son personnel. Statistiquement, le montant des appels en garantie est très faible.

7. Parmi les sûretés réelles (anciennement libellées hypothèques et nantissements) figurent :

- le nantissement des titres du groupe Ermewa pour 108 M€ (108 M€ au 31 décembre 2010) ;
- le nantissement des titres NTV pour 84 M€ (84 M€ au 31 décembre 2010) en garantie de la solvabilité de NTV au profit de ses créiteurs jusqu'au remboursement des financements mis en place ;
- l'hypothèque de matériel de transport pour 262 M€ (170 M€ au 31 décembre 2010) en garantie d'emprunts.

8. Les autres engagements d'achats d'exploitation donnés diminuent de 1 008 M€, le groupe considérant que doivent y figurer que les seuls montants engageants et sans contrepartie attendue (pénalités, indemnités...) spécifiquement prévus dans les contrats d'achats hors matières premières (contrats d'achats pour les prestations d'infrastructure, de transport, intellectuelles...). Dans ces engagements figurent les engagements d'achats d'accès aux rails et stations qui ont augmenté de 39 M€.

9. L'augmentation des engagements d'achat de matières premières provient pour 182 M€ de l'entrée en vigueur de la loi NOMÉ entraînant une augmentation des prix d'achat d'électricité.

10. Les options d'achat ou de cession de titres de participation correspondent en grande partie à l'option de vente de leurs actions accordée par le Groupe à ses partenaires dans la coentreprise EIL.

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

● Opérations de location

SNCF Épic a réalisé des opérations qui prennent la forme d'une location mais qui n'en sont pas en substance. Ces opérations consistent :

- à donner en location des actifs technologiques constitués sous la forme d'un réseau à un bailleur américain, lequel les redonne immédiatement en location à SNCF Épic pour une durée de 16 ans maximum. Les actifs concernés sont constitués de l'ensemble des équipements de vente et de réservation de billets de SNCF Épic ;
- ou à vendre du matériel roulant (voitures Corail TéoZ, rames TGV... mises en service ou à livrer...) à un investisseur qui les donne immédiatement en location à SNCF Épic pour une durée déterminée allant de 4 à 25 ans suivant les contrats ;
- à donner en location du matériel roulant à un bailleur américain pour une longue durée d'environ 40 ans, lequel les redonne immédiatement en sous-location à SNCF Épic pour une durée de 20 ans.

Dans certains cas, le bailleur est constitué sous la forme d'une entité spécialement créée pour l'opération, qui ne peut agir autrement que dans le but de cette opération et qui est fiscalement transparente.

Durant toute la durée de la sous-location (16 ans) ou de la location (4 à 25 ans), l'ensemble des flux payés ou reçus dans le cadre du *lease* s'équilibrent et n'ont pas de répercussion sur les comptes hormis la constatation du bénéfice net sur l'exercice de réalisation de l'opération. Ce bénéfice correspond à la rétrocession d'une partie du report d'impôt obtenu par l'investisseur. L'actif vendu ou loué est maintenu au bilan du groupe.

À l'issue de la période de location ou de sous-location, SNCF Épic peut choisir entre plusieurs options suivant les types d'opération :

- exercer une option d'achat à un prix prédéterminé, qui n'affecte pas le bénéfice initial ;
- laisser le matériel au bailleur qui l'exploitera ensuite pour son propre compte ;
- laisser le matériel au bailleur, pour lequel SNCF Épic sera alors agent de la vente de ces matériels sur le marché, en lui garantissant un prix de vente au moins égal au montant de l'option d'achat ;
- revendre le matériel pour le compte du bailleur en profitant d'une commission de revente.

L'usage, le remplacement, le fonctionnement ou la définition des actifs n'est en rien affecté. Les risques supportés par SNCF Épic se limitent à ceux liés à la propriété du matériel et à ceux engendrés par la législation française et, selon les cas, aux risques de contrepartie couverts par des contrats de collatéralisation.

■ Keolis

● Modalités de transfert ou de cession des titres Groupe Keolis SAS (anciennement Kuvera Développement)

Kebexa Participations, AXA Private Equity, Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») et SNCF Participations ont signé un pacte d'actionnaires en date du 20 avril 2007 définissant les modalités de gouvernance de la société Kuvera Développement (renommée depuis Groupe Keolis SAS) et les modalités de transfert et cession des titres. Dans le cadre de l'opération d'apport du groupe EFFIA (hors EFFIA Services) à Groupe Keolis SAS réalisée le 4 février 2010, après la levée des différentes conditions suspensives, un avenant au pacte d'actionnaires du 20 avril 2007 est entré en vigueur. Groupe Keolis SAS est détenue par Kebexa

Participations, SNCF Participations, les managers du groupe Keolis (les « managers ») et les salariés adhérents au plan d'épargne groupe (via un FCPE). Kebexa Participations est elle-même détenue par AXA Private Equity et Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le pacte d'actionnaires est conclu pour une durée allant jusqu'au 19 avril 2022. Il cessera toutefois de produire ses effets à l'égard d'une partie en cas de cession de ses titres Groupe Keolis SAS ou Kebexa Participations par cette partie et pourra être modifié ou résilié en cas d'introduction en bourse de Groupe Keolis SAS.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires tel que modifié par son avenant en date du 4 février 2010, les engagements suivants ont été pris :

- inaliénabilité des titres de Kebexa Participations et de Groupe Keolis SAS pendant cinq ans à partir du 20 avril 2007, soit jusqu'au 20 avril 2012, sauf en cas de transferts expressément autorisés par le pacte d'actionnaires ;
- après cette période et pendant six ans, soit du 20 avril 2012 au 20 avril 2018, SNCF Participations consent irrévocablement une promesse d'achat à Kebexa Participations de la totalité de ses titres Groupe Keolis SAS. Le prix d'exercice correspondra à la valeur de marché (calculée sur la base de la valeur d'entreprise de Groupe Keolis SAS) à la date d'exercice. Pendant la période de validité de la promesse d'achat, un mécanisme est également prévu si l'un des actionnaires de Kebexa souhaite céder seul sa participation.

À compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 20 avril 2018, Kebexa Participations consent irrévocablement à SNCF Participations une promesse de vente de la totalité de ses titres Groupe Keolis SAS exerçable à tout moment par SNCF Participations. Du 1^{er} janvier 2010 au 20 avril 2014, le prix d'exercice de ladite promesse correspond au maximum entre, premièrement, la valeur de marché à la date d'exercice et, deuxièmement, un montant calculé sur la base d'un multiple de l'investissement initial de Kebexa Participations dans Groupe Keolis SAS. Au-delà du 20 avril 2014, le prix d'exercice de la promesse de vente correspond à la valeur de marché à la date d'exercice. La valeur de marché sera basée sur les travaux de banques d'affaires mandatées à cet effet :

- à l'issue du délai d'incessibilité, soit à compter du 20 avril 2012, Kebexa Participations disposera d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe en cas de transfert par SNCF Participations de ses titres Groupe Keolis SAS ;
- à l'issue de la période de validité de la promesse de vente, soit à compter du 20 avril 2018, SNCF Participations disposera d'un droit de cession forcée vis-à-vis de Kebexa Participations et, en cas de cession par Kebexa Participations de ses titres Groupe Keolis SAS, d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe ;
- pendant toute la durée du pacte, un mécanisme est prévu en cas de changement de contrôle de l'un des deux actionnaires principaux de Kebexa Participations qui prévoit que l'actionnaire de Kebexa Participations non concerné par le changement de contrôle dispose d'un droit de rachat prioritaire des titres détenus par l'actionnaire dont le contrôle a changé et qui permet à SNCF Participations, si l'actionnaire non concerné par le changement de contrôle n'a pas exercé son droit de rachat, d'acquiescer ou de faire acquiescer les titres détenus par l'actionnaire dont le contrôle a changé ;
- SNCF Participations aura la faculté de demander à un tiers de première réputation de son choix de se substituer à elle dans le cadre de l'exercice de la promesse d'achat consentie à Kebexa Participations ou de la promesse de vente lui ayant été consentie par Kebexa Participations.

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)**● Engagements relatifs aux distributions de dividendes**

Dans le cadre du pacte d'actionnaires tel que modifié par son avenant en date du 4 février 2010, SNCF Participations, Kebexa Participations, AXA Private Equity et CDPQ se sont engagées à approuver en assemblée générale la distribution chaque année d'un montant minimum de dividendes à verser par Groupe Keolis SAS, sous réserve du respect des limites légales et d'un certain nombre de critères financiers.

Par ailleurs, SNCF Participations détient des actions de préférence émises par Groupe Keolis SAS, auxquelles sont attachés des droits financiers privilégiés (montant de dividende prioritaire et droit à percevoir de façon prioritaire le boni de liquidation en cas de liquidation).

● Relations avec les managers

Dans le cadre d'un pacte d'actionnaires signé le 20 avril 2007 entre les managers et les actionnaires de Groupe Keolis SAS modifié par voie d'avenant le 4 février 2010, les engagements suivants pour une durée de 15 ans ont été pris par SNCF Participations vis-à-vis des managers :

- en cas de transfert par Kebexa Participations de l'intégralité de ses titres Groupe Keolis SAS, SNCF Participations et Kebexa Participations disposeront du droit de forcer les managers à céder leurs titres Groupe Keolis SAS (actions et bons de souscription d'actions ou BSA) ;
- les managers consentent à SNCF Participations et Kebexa Participations une promesse de vente de leurs titres Groupe Keolis SAS, qu'elles devront exercer conjointement à hauteur de 58,15 % pour SNCF Participations et 41,85 % pour Kebexa Participations. Les modalités de calcul du prix de cession dépendent de la date et des raisons du départ des managers ;
- SNCF Participations et Kebexa Participations consentent aux managers une promesse d'achat sur toute la durée du pacte de leurs participations dans Groupe Keolis SAS en cas d'invalidité permanente ou de décès. Cette promesse devra être exercée conjointement à hauteur de 58,15 % pour SNCF Participations et 41,85 % pour Kebexa Participations ;
- afin de garantir le remboursement du prêt d'un montant de 7,3 M€, à échéance 2016, consenti par la Banque Neuflyze OBC à la société représentant les managers, SNCF Participations consent à cette société une promesse d'achat partielle de titres Groupe Keolis SAS qui lui permette de rembourser ce prêt et les intérêts correspondants. Cette promesse pourra être exercée directement par la Banque Neuflyze OBC si le prêt n'était pas remboursé à son échéance. En contrepartie, la Banque Neuflyze OBC consent une promesse de vente à SNCF Participations des titres qu'elle serait amenée à détenir du fait de la réalisation du nantissement de titres Groupe Keolis SAS consenti par les managers.

● Nantissements

En garantie du contrat de crédit signé le 24 mai 2007 entre Groupe Keolis SAS, sa filiale Keolis et un consortium de banques et modifié à plusieurs reprises par voie d'avenants, dont le dernier date du 28 septembre 2011, portant sur un prêt amortissable d'un montant initial en principal de 395 M€ et une ouverture de crédits renouvelables pour un montant total maximum de 200 M€, les nantissements suivants ont été donnés au profit des établissements financiers :

- nantissement par Groupe Keolis SAS de ses comptes bancaires ;
- nantissement par Groupe Keolis SAS des titres Keolis ;
- nantissement par Keolis des titres Keolis UK.

■ La Poste**● Engagements de location**

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles pour lesquelles le groupe est preneur se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Moins d'un an	422	454	391
Entre 1 et 5 ans	667	738	667
Plus de 5 ans	302	268	338
TOTAL	1 391	1 460	1 396

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles se sont élevés à 595 M€ en 2011 (537 M€ en 2010 et 565 M€ en 2009).

● Engagements de l'activité bancaire

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre de l'activité de La Banque Postale sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés			
<i>Engagement de financement</i>			
En faveur d'établissement de crédit	44	36	10
En faveur de la clientèle	13 707	11 360	7 565
<i>Engagement de garantie</i>			
En faveur d'établissement de crédit	355	298	265
En faveur de la clientèle	2 506	2 309	-
Engagement sur titres à livrer	3	4	5
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus			
<i>Engagement de financement</i>			
En faveur d'établissement de crédit	4 025	3 162	4 138
En faveur de la clientèle			
<i>Engagement de garantie</i>			
En faveur d'établissement de crédit	23 932	18 775	16 122
Engagement sur titres à recevoir	1	-	65
Autres engagements donnés	2 732	3 214	4 221

● Engagement relatif au Crédit Logement

Le Groupe La Poste s'est engagé à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit le groupe à souscrire aux augmentations de capital en titres B.

En outre, le groupe s'est engagé à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2011 à 355 M€.

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

● *Autres engagements donnés*

Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 12 M€ au 31 décembre 2011.

La Poste s'est engagée à verser 3,5 M€ au bénéfice de la Fondation d'entreprise La Poste, le versement s'échelonnant sur une période allant de 2010 à 2013.

La Caisse des dépôts a octroyé des prêts au personnel de la Banque Postale Asset Management qui s'est portée garante pour son personnel pour un montant de 1 M€.

Garanties de passif

Dans le cadre de la cession de GeoPost Logistics, des garanties relatives à des risques sociaux ou fiscaux ont été données à Logista. Ces garanties s'éteignent une fois le risque prescrit.

Lors de la cession des sociétés Taxicolis et Mat Courses à Flash Europe International, Chronopost SA s'est portée garante des éléments de nature fiscale, sociale, et des insuffisances d'actifs ou de dettes provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2007. Cette garantie expirera une fois le risque prescrit dans chaque domaine concerné (fiscal, douanier, sécurité sociale).

Lors de la cession de la filiale Europe Airpost en mars 2008, Sofipost a accordé à Air Contractors une garantie de passif, expirée le 13 mai 2011 en matière sociale, et valable jusqu'au 13 mai 2012 en matière fiscale.

Engagement d'acquisition d'immobilisations

La Poste s'est engagée auprès de Renault à lui commander d'ici 2015 des véhicules électriques pour un montant global d'environ 200 M€.

● *Autres engagements reçus*

Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2011 à 58 M€, dont 52 M€ pour La Poste.

Lignes de crédit

La Poste dispose d'une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 650 M€ à cinq ans valable jusqu'en octobre 2016, renouvelable deux fois un an, pour laquelle elle a reçu un engagement des neuf banques constituant le pool bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2011.

Promesses de vente d'immeubles

La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2012. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2011 à 153 M€.

Promesses de vente de titres

Le groupe des Caisses d'épargne a consenti le 21 décembre 2000 au groupe La Poste une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les titres additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

Engagements liés à l'acquisition de Seur

En vertu du pacte d'actionnaire conclu le 10 mars 2008 avec des franchisés Seur, actionnaires de Seur SA, GeoPost a accordé à chaque actionnaire une option individuelle de vente aux conditions suivantes :

- cession à GeoPost de la totalité des actions Seur SA et des actions des franchises détenues ;
- option exerçable sur une durée de vingt ans à compter du 10 mars 2008, sous réserve de l'acquisition par GeoPost d'une franchise postérieurement à cet accord ;
- l'obligation d'achat garantie par GeoPost est plafonnée à un montant annuel de 100 M€.

Ces options sont actives depuis l'acquisition de la franchise de Teruel par GeoPost en mars 2009.

Dans le cadre de l'acquisition par GeoPost de la société « *Servicio e Informacion Urgente de Transportes* » (SIUT) et ses filiales en juin 2004, des garanties avaient été données par le vendeur. À fin décembre 2011, seules restent en vigueur celles relatives à des risques sociaux ou fiscaux qui s'éteignent une fois le risque prescrit.

Au titre de l'acquisition de Seur Santander (2007), des garanties ont été données par les vendeurs, pendant cinq ans à compter de l'acquisition et sans limitation de montant, au titre des risques sociaux ou fiscaux pouvant affecter cette société.

Au titre de l'acquisition en 2009 de dix franchises Seur (Teruel, Cordoba, Albacete, Cartagena, Palencia, Lugo, Segovia, Parcel Vallès, Orense et Badalona), des garanties ont été données par les vendeurs, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle, sauf dans les domaines sociaux et fiscaux où cette durée est portée à cinq ans. Ces garanties sont accordées sans limitation de montant. Ces engagements sont assortis de garanties bancaires pour toutes les franchises sauf celle de Badalona, acquise auprès de Seur SA.

Engagements liés à l'acquisition de Yurtiçi Kargo

Dans le cadre de la prise de participation minoritaire par GeoPost dans la société Yurtiçi Kargo en février 2007, des garanties ont été données par les vendeurs pour une durée de deux ans à compter de la prise de participation et sans limitation de montant. Un aménagement de la durée de ces garanties est prévu pour les cas spécifiques :

- en cas de litige fiscal, un an à compter de la notification du redressement ;
- en cas de litige relatif aux garanties existant entre Yurtiçi Kargo et les vendeurs, dix ans à compter de la date de prise de participation.

Engagements liés à l'acquisition de Pegasus

L'acte d'acquisition des titres Pegasus signé en 2008 par Armadillo Holding GmbH inclut des garanties données par le vendeur, ADL, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle ou dans le délai de prescription du sous-jacent (notamment dans le domaine fiscal).

Engagements liés à l'acquisition de DPD Bosnie, DPD Croatie, DPD Slovénie et DPD Serbie

Dans le cadre de l'acquisition en 2008 par GeoPost des actions des entités DPD Adriatics, des garanties ont été données par le vendeur. Ces garanties courent pendant deux ans à compter de l'acquisition, sauf en ce qui concerne le statut et la capacité juridique du vendeur (cinq ans) et en cas de redressement fiscal (délai de prescription).

Engagements liés à l'acquisition d'Extelia

Dans le cadre de l'acquisition d'Extelia en 2008, une garantie de passif a été accordée par le vendeur pour une durée de dix ans, sans limite de montant en ce qui concerne les risques liés à la conformité réglementaire. Cette garantie est toujours en vigueur.

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

S'agissant des autres risques, la garantie était limitée à un montant de 42,9 M€ et à une durée de 20 mois pour les risques dans le domaine social (expiration depuis le 30 juin 2010), et à la durée de prescription légale en France pour les risques fiscaux (expiration le 31 décembre 2011).

Engagement lié au prêt accordé par GeoPost SA à Redtranshu

En garantie d'un prêt de deux M€ qu'elle a consenti à Redtranshu (franchise Seur de Huelva), GeoPost SA a reçu en nantissement les 33 538 actions détenues par Redtranshu dans Seur SA (soit environ 0,9 % du capital de cette société).

Engagements liés à l'acquisition de Sogec

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Sogec en décembre 2010, une garantie de passif a été accordée par le vendeur, limitée à un pourcentage de la valeur d'entreprise (fixée à 42 M€ en date d'acquisition) : 15 % la première année, puis 10 %, 5 % et 1,5 %. Cette garantie court jusqu'au 28 février 2014 en matière fiscale, au 28 février 2015 en matière sociale et jusqu'au 12 juin 2012 pour les autres domaines.

Engagements liés à l'acquisition de Mediaprisme

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Mediaprisme en mars 2011 une clause de réduction de prix couvrant les dommages éventuels a été accordée par le vendeur, pour un montant

maximum dégressif par année: 2 M€ la première année, puis 1,33 M€, 660 K€ et enfin 330 K€. Cette couverture court pendant la durée de la prescription légale augmentée de deux mois en matière fiscale et sociale et pendant trois ans pour les autres domaines.

● *Autres engagements**Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances*

L'État, La Caisse des dépôts, la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance (CNCE), le groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était fixé au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des accords intervenus en juin 2006 entre les partenaires. Les accords commerciaux qui lient CNP Assurances aux Caisses d'épargne et à La Banque Postale ont également été prolongés jusqu'à fin 2015.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière a repris les droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

■ **EDF**

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan donnés et reçus du groupe au 31 décembre 2011.

ENGAGEMENTS DONNÉS (en millions d'euros)	TOTAL	31 décembre 2011			31 décembre 2010 TOTAL
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Engagements d'achats de combustible et d'énergie	39 928	6 700	15 056	18 172	39 596
Engagements donnés liés à l'exécution de contrats d'exploitation	19 791	9 284	8 478	2 029	17 269
Engagements de location simple en tant que preneur	3 075	972	1 442	661	1 791
Engagements liés aux acquisitions de titres de participations et d'actifs	629	522	41	66	2 534
Engagements donnés liés au financement	4 584	953	808	2 823	5 645
Total des obligations contractuelles et engagements donnés	68 007	18 431	25 825	23 751	66 835

ENGAGEMENTS REÇUS (en millions d'euros)	TOTAL	31 décembre 2011			31 décembre 2010 TOTAL
		Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Engagements reçus liés à l'exploitation	1 871	924	318	629	1 122
Engagements de location simple en tant que bailleur	1 268	263	633	372	1 473
Engagements reçus liés aux acquisitions de titres de participations et d'actifs	18	2	16	0	4 500
Engagements reçus liés au financement	239	88	139	12	689
Total des engagements reçus	3 396	1 277	1 106	1 013	7 784

● *Engagements donnés**Engagements d'achats de combustible et d'énergie*

Le groupe a souscrit dans le cadre de ses activités normales de production et de commercialisation des contrats à long terme d'achat d'électricité, de gaz, d'autres énergies et matières premières ainsi que de combustible nucléaire, selon lesquels il s'engage à acheter sur des durées qui peuvent atteindre 20 ans.

Dans la quasi-totalité des cas, ces engagements sont réciproques, les tiers concernés ayant une obligation de livrer les quantités déterminées dans ces contrats.

EDF a également passé avec un certain nombre de producteurs d'électricité des contrats d'achats à long terme, en participant au financement de centrales de production.

Au 31 décembre 2011, l'échéancier des engagements d'achats de combustible et d'énergie se présente comme suit :

En millions d'euros	TOTAL	31 décembre 2011				31 décembre 2010 TOTAL
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
Achats d'électricité	9 467	2 197	2 911	1 283	3 076	8 182
Achats de gaz (1)	10 210	1 631	5 135	2 498	946	10 609
Achats d'autres énergies et de matières premières	1 553	545	904	98	6	2 239
Achats de combustibles nucléaires	18 698	2 327	6 106	5 938	4 327	18 566
Engagements d'achats fermes et irrévocables	39 928	6 700	15 056	9 817	8 355	39 596

(1) Hors Edison.

Les évolutions résultent principalement de la hausse de contrats d'achat d'électricité.

NOTE30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

Achats d'électricité

Les engagements d'achats d'électricité proviennent principalement d'EDF, essentiellement portés par le système énergétique insulaire (SEI) qui s'est engagé à acheter de l'électricité produite à partir de bagasse et de charbon, d'ERDF et d'EDF Energy.

Par ailleurs, en complément des obligations valorisées ci-dessus et au terme de l'article 10 de la loi du 10 février 2000, EDF a l'obligation d'acheter en France métropolitaine, dès lors que le producteur en fait la demande et sous réserve du respect d'un certain nombre de caractéristiques techniques, la production issue des centrales de cogénération ainsi que des unités de production d'énergie renouvelable (éoliennes, petite hydraulique, photovoltaïque...). Les surcoûts générés par cette obligation sont compensés (après validation par la CRE) via la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Ces obligations d'achat s'élèvent à 33 TWh pour l'exercice 2011 (31 TWh pour l'exercice 2010), dont 12 TWh au titre de la cogénération (13 TWh pour 2010), 12 TWh au titre de l'éolien (9 TWh pour 2010) et 3 TWh au titre de la hydraulique (4 TWh pour 2010).

Achats de gaz

Les engagements d'achats de gaz sont principalement portés par EDF, dans le cadre du développement de son activité de commercialisation de gaz.

En ce qui concerne Edison, des contrats d'importation de gaz naturel sous forme de contrats *take or pay* ont été mis en place. Les contrats déjà opérationnels concernent les importations de Russie, de Libye, d'Algérie, du Qatar et de Norvège pour une fourniture totale de 15,8 milliards de mètres cubes par an.

Par ailleurs, le contrat avec Terminale GNL Adriatico, unité de liquéfaction de gaz mise en service en octobre 2009 et dans laquelle Edison détient une participation de 7,3 %, prévoit les conditions suivantes :

- le droit des co-actionnaires de racheter la participation de 7,3 % d'Edison en cas de rupture du contrat d'approvisionnement avec Rasgas du fait d'Edison à un prix correspondant à la somme des contributions en capital effectuées à la date d'exercice de l'option d'achat ;
- Edison bénéficie d'environ 80 % des capacités de regazéification du terminal jusqu'en 2034.

Le groupe est partenaire de projets de production indépendante (IPP) adossés à des PPA (*power purchase agreement*). Les engagements d'achats de gaz sont pour la plupart liés à ces centrales électriques IPP et sont adossés à des contrats de vente d'électricité reçus. Ces contrats incluent des clauses dites de *pass-through* qui permettent de répercuter aux clients la quasi-totalité de la variabilité du coût des sources d'approvisionnement.

Achats d'autres énergies et matières premières

Les engagements d'achats d'autres énergies et matières premières concernent essentiellement des achats de charbon et de fioul utilisés pour le fonctionnement des centrales thermiques.

Achats de combustible nucléaire

Les engagements d'achats de combustible nucléaire proviennent des contrats d'approvisionnement du parc nucléaire pour couvrir les besoins du groupe EDF en combustible et en services de fluoration, d'enrichissement et de fabrication d'assemblages de combustible.

Engagements donnés liés à l'exécution de contrats d'exploitation

Dans le cadre de son activité, le groupe met en place des garanties, généralement par l'intermédiaire de banques, destinées à la bonne exécution des contrats.

Au 31 décembre 2011, l'échéancier de ces engagements se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2011				31 décembre 2010
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Garanties de bonne exécution/ bonne fin/soumission	566	276	184	106	801
Engagements sur commandes d'exploitation (1)	4 354	2 443	1 481	430	3 992
Engagements sur commandes d'immobilisations	12 083	5 586	5 829	668	9 282
Autres engagements liés à l'exploitation	2 788	979	984	825	3 194
Engagements donnés liés à l'exécution des contrats d'exploitation	19 791	9 284	8 478	2 029	17 269

(1) Hors combustible et énergie.

Au 31 décembre 2011, les garanties de bonne exécution, de bonne fin et de soumission concernent principalement les garanties données par EDF Énergies Nouvelles liées aux projets de développement, et Dalkia International.

Les engagements fermes de commandes d'exploitation hors achats de combustible et d'énergie ainsi que les engagements d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 16 437 M€ (contre 13 274 M€ au 31 décembre 2010).

Ils concernent essentiellement :

- EDF et ERDF pour 10 519 M€ (8 338 M€ au 31 décembre 2010) ; il s'agit pour 7 682 M€ d'engagements pris lors de la signature de commandes concernant les immobilisations (5 638 M€ au 31 décembre 2010). L'augmentation observée sur l'exercice est principalement liée à de nouveaux contrats d'approvisionnement relatifs à des générateurs de vapeur pour les réacteurs 1 300 MW. Les engagements de commandes d'immobilisations incluent également un montant de 1 282 M€ liés à la construction de la centrale de type EPR sur le site de Flamanville (1 471 M€ en 2010) ;
- EDF Énergies Nouvelles (EEN) pour 2 208 M€ (1 875 M€ au 31 décembre 2010) ;
- EDF Energy pour 1 267 M€ (1 110 M€ au 31 décembre 2010) du fait d'engagements liés à la construction de West Burton - centrale à cycle combiné gaz ;
- Productions Électriques Insulaires (PEI) pour 844 M€ du fait d'engagements liés principalement à la construction de centrales (911 M€ en 2010) ;
- Dunkerque LNG pour 783 M€ liés à la construction du terminal méthanier de Dunkerque.

Les autres engagements donnés liés à l'exploitation concernent notamment EDF SA à hauteur de 728 M€ (665 M€ en 2010) et Edison à hauteur de 683 M€ (766 M€ en 2010).

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

● **Engagements de location simple en tant que preneur**

Le groupe est engagé en tant que preneur par des contrats de location simple non résiliables portant sur des locaux, des équipements ou des véhicules entrant dans le cadre de son activité normale. Les loyers payables sont susceptibles de renégociations selon des périodicités contractuelles. Ils portent principalement sur EDF, EDF Trading, ERDF et EDF Énergies Nouvelles.

La variation de l'exercice résulte essentiellement d'une hausse de l'activité Fret d'EDF Trading.

● **Engagements liés aux acquisitions de titres de participation et d'actifs**

Au 31 décembre 2011, les éléments constitutifs des engagements liés aux acquisitions de titres de participation et d'actifs sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2011				31 décembre 2010
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Engagements d'acquisition de titres	427	421	0	6	2 457
Autres engagements donnés liés aux investissements	202	101	41	60	77
Total des engagements liés aux acquisitions de titres de participation et d'actifs	629	522	41	66	2 534

● **Engagements d'acquisition de titres et d'actifs**

L'opération de cession de la participation dans EnBW finalisée le 17 février 2011 se traduit par la disparition de l'engagement hors bilan de 2,3 Md€ dans les comptes du groupe EDF au titre de l'option de vente à EDF de tout ou partie des 25 % d'actions EnBW détenues par OEW.

Par ailleurs, suite à l'offre publique simplifiée d'achat ou d'échange sur EDF Énergies Nouvelles, les engagements pris par le groupe vis-à-vis du groupe Mouratoglou, décrits à l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010, n'existent plus au 31 décembre 2011.

Les engagements résiduels concernent principalement les opérations suivantes :

● **Accord avec Veolia Environnement**

Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. À défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

● **Engagement consenti à Centrica par EDF Energy**

Centrica est entré dans la société de projet ayant pour objet la construction de quatre EPR au Royaume-Uni, à hauteur de 20 % du capital, EDF Energy détenant les 80 % restants. Centrica dispose d'une option de vente sur EDF de ses titres détenus. Cette option peut être déclenchée sur des critères liés au budget de pré-développement ou juste avant la décision finale d'investissement du premier EPR. Au stade actuel du projet, la valeur de cette option ne représente pas un engagement significatif pour le groupe.

● Dans le cadre de la création de la société EDF Investissements Groupe, la société C3 (filiale à 100 % d'EDF) a conclu avec la société NBI (Natixis Belgique Investissement, filiale du groupe Natixis) des promesses unilatérales d'achat et de vente d'actions relatives aux participations détenues respectivement par NBI et C3. Ainsi, NBI donne la possibilité à tout moment à C3 d'une part de racheter jusqu'en 2030 la participation de NBI sur la base de la valeur d'actif net de la société, d'autre part de vendre à NBI la totalité de sa participation sur la base de la valeur d'actif net de la société, pendant les cinq ans qui suivent la création de la société.

● **Autres engagements liés aux investissements**

La variation observée sur l'exercice est principalement liée à un engagement pour Dalkia International d'investir dans le réseau de Varsovie dans le cadre de l'acquisition en 2011 de la société Spec.

Engagements donnés liés au financement

Les éléments constitutifs des garanties sur emprunts du groupe au 31 décembre 2011 sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2011				31 décembre 2010
	TOTAL	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Sûretés réelles d'actifs	3 449	241	537	2 671	4 633
Garantie sur emprunts	158	13	26	119	197
Autres engagements liés au financement	977	699	245	33	815
Engagements donnés liés au financement	4 584	953	808	2 823	5 645

Les sûretés réelles et biens affectés en garanties des emprunts comprennent principalement des nantissements ou hypothèques d'actifs corporels et de titres de participations de filiales consolidées détentrices d'actifs corporels. Ainsi, la valeur nette comptable des actifs courants et non courants donnés en garantie s'élève à 3 449 M€ au 31 décembre 2011 (4 633 M€ en 2010), soit en diminution de 1 184 M€.

Cette diminution concerne majoritairement Edison en raison de l'annulation d'un nantissement de 541 M€ donné sur la valeur des sûretés d'Edipower à un pool de banques suite au remboursement de la facilité de paiement, et EDF Énergies Nouvelles pour 447 M€ en raison d'une baisse des nantissements sur immobilisations corporelles principalement en Italie. Les engagements liés au financement ont été donnés principalement par EDF.

● **Engagements reçus**

Engagements reçus liés à l'exploitation

Les livraisons d'électricité effectuées par EDF aux opérateurs dans le cadre de la loi NOME font l'objet d'une garantie autonome à première demande. Le montant de cette garantie correspond à 1,5 fois le volume mensuel moyen d'électricité de la notification de cession annuelle d'électricité de la CRE valorisé au prix de l'ARENH en vigueur.

La variation de l'exercice résulte également de la signature par Dunkerque LNG d'un contrat de souscription de capacité dans le terminal méthanier de Dunkerque pour un montant total de 515 M€.

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

Engagements de livraison d'électricité

Dans le cadre de la loi NOME, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a notifié à EDF, le volume global à céder aux fournisseurs au titre de la période de livraison allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, soit 60,7 TWh.

Par ailleurs, un ensemble de contrats à long terme a été passé avec un certain nombre d'électriciens européens au terme desquels EDF s'est engagé à livrer de l'électricité. Ces contrats sont de deux types :

- des contrats de co-financement de centrales nucléaires, portant selon les cas sur une centrale particulière ou un parc de production défini. Les entreprises ayant participé à ces financements ont un droit à l'énergie produite des centrales concernées au prorata de leur participation au financement initial ;
- des contrats commerciaux de vente à long terme adossés le plus souvent sur le parc de production nucléaire.

De même, le 22 décembre 2008, la Commission européenne a autorisé l'acquisition par le groupe EDF de British Energy notamment sous la condition de la mise sur le marché des volumes d'électricité compris entre 5 et 10 TWh sur la période 2012-2015. Les accords conclus en mai 2009 entre EDF et Centrica prévoient ainsi la fourniture par EDF à Centrica de 18 TWh supplémentaires d'électricité aux prix du marché sur une période de cinq ans à partir de 2011.

Enfin, suite au contentieux qui a opposé EDF et Direct Énergie, le Conseil de la concurrence, par sa décision en date du 10 décembre 2007, a accepté et rendu obligatoires les engagements proposés par EDF, de mettre à disposition des fournisseurs alternatifs d'énergie une capacité significative d'électricité de 1 500 MW, soit environ 10 TWh par an pendant quinze ans, à des niveaux de prix leur permettant de concurrencer effectivement les offres d'EDF sur le marché libre de masse.

EDF a proposé pour une première période de cinq ans, de 2008 à 2012, un prix moyen de fourniture en euros courants fixé à 44,60 euros/MWh pour 2011 (42 euros/MWh pour 2010) et qui augmentera pour atteindre 47,20 euros/MWh en 2012. Concernant la deuxième période de dix ans, le prix a été fixé de manière à couvrir les coûts de développement par EDF de l'EPR à Flamanville.

Par ailleurs, les enchères de capacité résultent d'un engagement pris par EDF auprès de la Commission européenne lors de la prise de participation d'EDF dans EnBW. EDF s'est ainsi engagée depuis 2001 à mettre à disposition du marché une partie de ses capacités de production à hauteur de 5,4 GW, soit environ 40 TWh/an.

Cet engagement a été pris début 2001 afin de favoriser l'accès de concurrents au marché français dans un contexte de marché de gros encore inexistant, pour une durée estimée initialement à cinq ans soit, en principe, jusqu'au 7 février 2006.

Après des discussions avec la Commission européenne et sur proposition d'EDF, la Commission a autorisé en septembre 2006 un certain nombre d'aménagements au processus d'enchères, notamment l'introduction d'un produit de base d'une durée de quatre ans, mis en vente depuis septembre 2006, sans modification du volume d'énergie annuel mis à disposition par EDF.

Suite au rachat des participations d'EDF International dans EnBW par le Land du Bade Wurtemberg le 17 février 2011, la Commission européenne a été contactée pour mettre fin aux engagements acceptés par EDF en 2001 lors de sa prise de participation dans EnBW. Ceux-ci concernent notamment les dispositions liées aux enchères de capacité dites VPP ou « Virtual Power Plant ».

La Commission européenne a fait savoir à EDF le 30 novembre 2011 qu'elle donnait une suite favorable à cette demande. Cette décision met donc un terme définitif aux ventes aux enchères effectuées dans ce cadre à compter de ce jour.

La sortie des engagements ne remet pas en cause les droits acquis lors des précédentes enchères, y compris celle du 30 novembre 2011.

Engagements de location simple en tant que bailleur

Le groupe est engagé au titre d'accords qu'il a qualifiés de location simple en vertu de l'interprétation IFRIC 4.

Ces engagements constituent l'essentiel des engagements de location simple en tant que bailleur. Ils portent principalement sur les IPP asiatiques, et sur le contrat de *tolling* signé en 2009 par EDF Energy sur la centrale de Sutton Bridge.

Engagements reçus liés aux acquisitions de titres de participation et d'actifs

Un versement de 4,5 Md€ a été reçu par le groupe le 17 février 2011 dans le cadre de la cession de la participation dans EnBW. De ce fait, il n'y a plus d'engagement reçu à ce titre au 31 décembre 2011.

Engagements reçus liés au financement

Les engagements reçus liés au financement concernent principalement Dunkerque LNG et EDF Énergies Nouvelles.

■ RATP

● En matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes s'élèvent à 2 792 M€ au 31 décembre 2011 contre 3 400 M€ au 31 décembre 2010.

● En matière d'avantages au personnel

Le coût des services passés relatif au changement des modalités de calcul du régime des indemnités de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2011 à 18 327 K€ et sont amortis depuis 2008.

● Actifs et passifs éventuels

Amiante

Une étude interne a été menée afin de recenser les cas de maladies professionnelles liées à l'amiante et d'évaluer leurs conséquences financières pour l'entreprise.

Une provision couvre l'intégralité du risque lié aux cas déclarés ou ayant fait l'objet d'actions contentieuses. Bien qu'il ne soit pas possible de préjuger de l'impact financier des actions futures, la RATP considère que la provision inscrite au bilan au 31 décembre 2011 pour 1 572 K€ est suffisante et correspond à sa meilleure estimation du risque financier encouru par l'entreprise.

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite) (en milliers d'euros)

■ **SPPE**

● *Engagements financiers*

Engagements reçus

Par arrêté du 12 août 2009, l'État français accorde sa garantie aux titres de créances émis par la SPPE, dans le cadre de son programme de papier commercial multidevise.

En effet, la garantie autonome à première demande inconditionnelle et irrévocable de l'État est accordée aux titres de créances de toute nature ayant une durée maximale de 397 jours émis

au plus tard le 30 juin 2012 par la SPPE, dans le cadre de son programme de papier commercial multidevise, pour un encours global en principal de 20 Md€ ou sa contre-valeur en toute autre devise d'émission des titres, auquel s'ajoutent tous intérêts et frais y afférents.

Il n'y a pas d'engagements donnés.

Comptes combinés

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (en milliers d'euros)

Bilan actif au 31 décembre 2010 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Écart d'acquisition	38	37	1 682	16 652	0	1 390	0	0	14	0	4	0	19 816
Licences, marques et bases d'abonnés	12	63	382	1 160	0	330	0	0	12	0	30	0	1 989
Autres immobilisations incorporelles	1	29	1 301	6 535	0	458	0	0	4	0	95	0	8 422
Immobilisations corporelles DC	0	2 920	0	49 932	0	0	0	0	96	0	0	0	52 948
Immobilisations corporelles DP	877	50 918	28 208	64 326	78	6 246	0	0	231	0	711	0	151 596
Immeubles de placement	4	855	0	26	0	0	0	14	0	0	0	0	900
Titres mis en équivalence	3 960	481	1 654	31 526	23	5 986	10 031	0	3 383	0	16	0	57 060
Actifs financiers non courants	715	1 133	7 897	29 390	6	1 025	0	12	6	2 576	11	- 1 916	40 855
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	51 871	0	0	0	0	0	0	51 871
Impôts différés actifs	126	3 727	1 098	3 170	0	75	0	0	3	0	1	0	8 199
Autres actifs non courants	27	6	1	27	0	0	0	0	0	0	0	0	61
Total actifs non courants	5 759	60 168	42 222	202 744	108	67 382	10 031	26	3 750	2 576	868	- 1 916	393 718
Stocks	532	29	1 070	15 284	8	159	0	6	235	0	881	0	18 205
Créances d'exploitation	4 373	3 121	7 119	31 206	24	2 701	0	82	87	67	535	- 721	48 595
Créances diverses	69	324	49	831	1	173	0	0	24	4	61	0	1 537
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	113 761	0	0	0	0	0	0	113 761
Actifs financiers courants	1 229	13 607	2 408	20 327	53	1 195	0	1	33	0	362	-6	39 211
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	4 242	0	0	0	0	0	0	4 242
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 231	4 381	5 467	5 159	128	2 225	0	727	133	1 802	70	0	21 322
Total actifs non courants	7 433	21 462	16 114	72 808	215	124 456	0	816	514	1 874	1 909	- 727	246 872
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	11	337	18 979	0	61	0	152	0	0	0	0	19 539
TOTAL ACTIF	13 192	81 641	58 672	294 531	323	191 898	10 031	994	4 263	4 450	2 777	- 2 643	660 129

Bilan passif au 31 décembre 2010 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 022	11 666	5 404	2 377	145	1 076	0	19 664	272	1	381	0	44 007
Primes liées au capital	57	543	251	1 120	0	0	0	761	0	122	0	0	2 853
Réserves et report à nouveau	1 690	- 8 165	3 926	55 269	71	6 631	9 714	- 24 391	3 018	0	180	17	47 961
Résultat combiné	434	560	972	3 586	5	1 290	317	- 3	550	104	31	40	7 886
Capitaux propres	5 202	4 604	10 553	62 352	221	8 998	10 031	- 3 968	3 840	226	593	57	102 707
Intérêts minoritaires	10	2	110	6 501	0	19	0	2	0	0	0	0	6 643
Capitaux propres de l'ensemble combiné	5 212	4 606	10 663	68 852	221	9 016	10 031	- 3 967	3 840	226	593	57	109 350
Provisions non courantes	299	568	1 028	56 518	0	137	0	0	32	0	0	0	58 581
Avantages au personnel non courant	88	452	2 279	12 916	0	1 665	0	0	10	0	148	0	17 557
Passifs financiers non courants	128	46 243	21 410	47 101	67	6 066	0	4 442	19	0	150	- 1 802	123 825
Autres passifs non courants	0	788	0	29 722	0	0	0	0	96	0	0	0	30 607
Impôts différés passifs	11	249	486	5 465	0	94	0	0	1	0	19	0	6 326
Passifs non courants	526	48 299	25 203	151 722	67	7 962	0	4 442	158	0	319	- 1 802	236 896
Provisions courantes	128	245	303	4 541	5	898	0	220	14	0	124	- 13	6 465
Avantages au personnel courant	1	53	83	819	0	528	0	0	2	0	0	0	1 487
Passifs financiers courants	90	6 076	7 516	13 339	3	1 289	0	175	55	4 223	108	- 120	32 754
Dettes d'exploitation	7 149	2 091	9 127	31 588	25	4 743	0	33	173	0	1 279	- 765	55 442
Autres passifs courants	86	20 271	5 404	10 797	2	471	0	0	22	0	355	0	37 408
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	166 990	0	0	0	0	0	0	166 990
Passifs courants	7 454	28 737	22 434	61 083	35	174 919	0	427	265	4 223	1 866	- 898	300 545
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	372	12 873	0	0	0	91	0	0	0	0	13 337
TOTAL PASSIF	13 192	81 642	58 672	294 531	323	191 898	10 031	994	4 263	4 450	2 777	- 2 643	660 129

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Résultat au 31 décembre 2010 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaisance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	5 274	-	-	-	-	-	0	5 274
Chiffre d'affaires	4 264	8 619	34 934	72 215	32	16 989	-	0	717	-	4 040	- 7 774	134 035
Autres produits des activités ordinaires	- 98	2 424	66	5 945	-	107	-	-	7	-	290	0	8 741
Achats et charges externes	- 2 624	- 6 007	- 15 674	- 42 440	- 23	- 7 412	-	- 24	- 465	0	- 2 190	7 757	- 69 103
Charges de personnel	- 1 036	- 1 235	- 14 724	- 14 988	- 3	- 11 620	-	- 1	- 171	-	- 1 412	0	- 45 190
Impôts et taxes	- 88	- 290	- 1 275	- 3 225	- 1	- 1 165	-	0	- 17	-	- 265	20	- 6 306
Autres produits et charges opérationnels	- 76	- 1 264	- 1 505	- 11 689	- 2	- 1 318	-	16	- 43	-	- 417	38	- 16 261
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	342	2 248	1 822	5 817	3	856	-	- 9	27	0	46	40	11 191
RÉSULTAT FINANCIER	50	- 1 403	- 572	- 4 741	0	- 176	-	- 17	- 2	159	- 4	-	- 6 706
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	392	846	1 250	1 077	3	679	-	- 26	25	158	42	40	4 485
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 37	- 264	- 128	- 1 493	- 1	- 315	-	2	0	- 55	- 12	0	- 2 303
Impôts sur les bénéfices différés	- 26	- 20	14	748	-	57	-	-	3	-	- 1	0	775
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	1	- 9	- 240	1 616	-	-	-	21	-	-	-	0	1 390
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	330	553	895	1 949	2	421	-	- 2	28	104	28	40	4 348
Résultat des sociétés mises en équivalence	103	8	107	1 970	3	856	317	-	519	-	2	0	3 883
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	432	561	1 002	3 918	5	1 277	317	- 2	546	104	30	40	8 231
Intérêts minoritaires	1	0	- 30	- 332	-	13	-	- 1	3	-	1	0	- 345
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	434	560	972	3 586	5	1 290	317	- 3	550	104	31	40	7 886

Comptes combinés

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Bilan actif au 31 décembre 2011	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Écart d'acquisition	12	9	1 839	15 886	0	1 420	0	0	13	0	3	0	19 183
Licences, marques et bases d'abonnés	2	107	385	611	0	396	0	0	13	0	44	0	1 558
Autres immobilisations incorporelles	0	29	1 385	6 633	0	446	0	0	3	0	134	0	8 630
Immobilisations corporelles DC	0	3 288	0	51 523	0	0	0	0	96	0	0	0	54 907
Immobilisations corporelles DP	307	54 746	28 663	67 435	83	6 211	0	3	240	0	748	0	158 436
Immeubles de placement	7	827	0	115	0	0	0	0	0	0	0	0	949
Titres mis en équivalence	4 444	504	1 618	31 107	25	5 786	9 172	0	3 676	0	21	0	56 353
Actifs financiers non courants	37	1 553	7 168	29 210	5	2 455	0	11	9	46	15	- 1 843	38 668
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	56 037	0	0	0	0	0	0	56 037
Impôts différés actifs	72	3 785	1 125	3 248	0	205	0	0	8	0	1	0	8 443
Autres actifs non courants	8	50	27	646	0	0	0	0	0	0	0	0	731
Total actifs non courants	4 889	64 898	42 210	206 414	113	72 957	9 172	14	4 058	46	967	- 1 843	403 896
Stocks	201	28	1 090	16 161	18	158	0	9	253	0	928	0	18 846
Créances d'exploitation	415	3 332	7 447	34 344	32	2 739	0	80	86	21	620	- 1 032	48 083
Créances diverses	13	276	50	910	1	383	0	0	29	0	71	0	1 732
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	121 470	0	0	0	0	0	0	121 470
Actifs financiers courants	127	12 271	3 287	19 536	46	1 006	0	2	36	0	227	0	36 538
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	4 684	0	0	0	0	0	0	4 684
Trésorerie et équivalent de trésorerie	921	4 732	4 609	5 973	120	1 979	0	573	142	20	79	0	19 149
Total actifs non courants	1 678	20 638	16 484	76 923	216	132 421	0	664	546	41	1 924	- 1 032	250 503
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	13	1	1 477	0	155	0	0	0	0	0	0	1 646
TOTAL ACTIF	6 566	85 548	58 695	284 814	330	205 533	9 172	678	4 604	87	2 892	- 2 875	656 044

Bilan passif au 31 décembre 2011	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Capital et dotations en capital	2 279	11 683	5 404	2 381	145	3 476	0	19 590	272	1	381	0	45 612
Primes liées au capital	39	543	251	1 148	0	700	0	4	0	121	0	0	2 806
Réserves et report à nouveau	1 927	- 7 993	4 785	54 104	74	5 861	8 864	- 23 647	3 531	104	213	58	47 882
Résultat combiné	963	909	391	2 053	11	1 093	308	- 114	346	- 140	13	- 36	5 798
Capitaux propres	5 207	5 142	10 831	59 686	230	11 131	9 172	- 4 167	4 149	87	607	22	102 097
Intérêts minoritaires	8	0	79	4 882	0	3	0	0	0	0	0	0	4 972
Capitaux propres de l'ensemble combiné	5 214	5 142	10 910	64 568	230	11 134	9 172	- 4 167	4 149	87	608	22	107 070
Provisions non courantes	184	543	943	58 011	0	94	0	0	30	0	24	0	59 828
Avantages au personnel non courant	42	489	2 292	13 482	0	1 734	0	0	12	0	156	0	18 205
Passifs financiers non courants	89	47 457	21 763	47 553	65	6 119	0	4 482	64	0	147	- 1 616	126 123
Autres passifs non courants	0	1 103	0	30 847	0	0	0	0	96	0	0	0	32 047
Impôts différés passifs	1	272	472	4 611	0	118	0	0	0	0	13	0	5 486
Passifs non courants	316	49 863	25 469	154 504	65	8 064	0	4 482	202	0	341	- 1 616	241 689
Provisions courantes	95	303	347	3 717	6	1 103	0	177	14	0	115	- 8	5 867
Avantages au personnel courant	0	50	136	846	0	605	0	0	2	0	0	0	1 639
Passifs financiers courants	20	5 969	6 343	13 852	3	1 365	0	162	55	0	90	- 227	27 632
Dettes d'exploitation	879	1 865	9 748	35 301	24	4 680	0	24	171	0	1 325	- 1 041	52 976
Autres passifs courants	42	22 356	5 738	11 621	2	430	0	0	12	0	414	- 5	40 609
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	178 130	0	0	0	0	0	0	178 130
Passifs courants	1 036	30 543	22 311	65 337	35	186 313	0	363	253	0	1 944	- 1 281	306 854
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	4	406	0	22	0	0	0	0	0	0	432
TOTAL PASSIF	6 566	85 548	58 695	284 814	330	205 533	9 172	678	4 604	87	2 892	- 2 875	656 044

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Résultat au 31 décembre 2011	Industries de défense	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaisance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter- secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	5 131	-	-	-	-	-	0	5 131
Chiffre d'affaires	3 955	9 065	36 058	72 107	27	17 501	-	0	738	-	4 042	- 6 528	136 966
Autres produits des activités ordinaires	- 8	932	30	7 448	-	111	-	0	53	-	332	0	8 898
Achats et charges externes	- 2 459	- 4 852	- 14 869	- 45 737	- 6	- 8 016	-	- 39	- 506	0	- 2 254	6 504	- 72 236
Charges de personnel	- 1 031	- 1 255	- 15 320	- 14 478	- 3	- 11 544	-	0	- 187	-	- 1 455	0	- 45 274
Impôts et taxes	- 84	- 314	- 1 286	- 3 083	- 1	- 1 042	-	- 1	- 27	-	- 270	24	- 6 083
Autres produits et charges opérationnels	165	- 950	- 3 232	- 9 893	- 5	- 1 337	-	- 56	- 48	-	- 390	- 36	- 15 780
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	540	2 625	1 381	6 364	12	805	-	- 96	23	0	6	- 36	11 622
RÉSULTAT FINANCIER	73	- 1 437	- 572	- 4 328	2	- 223	-	- 17	- 1	- 139	4	-	- 6 639
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	613	1 187	809	2 036	13	582	-	- 114	23	- 140	10	- 36	4 983
Impôts sur les bénéfices exigibles	- 84	- 288	- 365	- 1 858	- 5	- 243	-	- 1	0	0	- 6	0	- 2 850
Impôts sur les bénéfices différés	16	- 6	58	398	-	44	-	-	6	-	6	0	522
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	- 13	- 21	- 2	-	-	-	-	-	-	-	0	- 37
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	545	880	481	573	8	383	-	- 114	29	- 140	10	- 36	2 619
Résultat des sociétés mises en équivalence	419	29	- 63	1 573	3	699	308	-	317	-	3	0	3 288
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	964	909	418	2 146	11	1 082	308	- 114	346	- 140	13	- 36	5 907
Intérêts minoritaires	- 1	1	- 27	- 93	-	11	-	-	0	-	0	0	- 109
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	963	909	391	2 053	11	1 093	308	- 114	346	- 140	13	- 36	5 798

Comptes combinés

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Endettement net au 31 décembre 2010 retraité	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Emprunt obligataire	-	30 741	14 571	38 388	-	5 741	-	-	-	-	-	1 471	90 912
Emprunts auprès des établissements de crédit	52	5 925	2 408	4 820	-	7	-	4 372	11	-	-	-	17 596
Autres emprunts et dettes	29	4 161	584	3 230	-	197	-	-	4	-	28	331	8 564
Solde créditeurs de banques	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	22	506	-	-	-	-	-	3	-	-	-	531
Dettes sur location financement	3	1	2 495	-	-	62	-	-	-	-	-	-	2 560
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Comptes courants créditeurs	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Avances conditionnées	20	-	-	3	-	-	-	70	1	-	3	-	97
Dépôts et cautionnements reçus	0	116	143	0	-	23	-	-	-	-	0	-	282
Participations des salariés	3	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	4
Titres participatifs	21	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 690	273	649	-	-	-	-	-	-	152	-	2 764
Total passifs financiers non courants	128	42 656	20 981	47 092	-	6 030	-	4 442	19	-	184	1 802	123 335
Emprunt obligataire	0	2 546	1 531	1 871	-	650	-	-	-	-	-	31	6 629
Emprunts auprès des établissements de crédit	37	137	436	1 417	69	7	-	-	32	-	0	-	2 135
Autres emprunts et dettes	13	2 091	1 234	3 885	-	257	-	56	1	4 176	-	89	11 802
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3
Dettes sur location financement	0	0	472	-	-	10	-	-	-	-	-	-	483
Dettes rattachées à des participations	29	400	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	430
Dépôts et cautionnements reçus	0	452	2	0	0	284	-	-	0	-	0	-	739
Participations des salariés	0	-	-	4	-	0	-	-	-	-	-	-	4
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	113	52	1 039	-	-	-	-	1	47	20	-	1 272
Total passifs financiers courants	81	5 739	3 727	8 216	70	1 208	-	56	37	4 223	20	120	23 498
ENDETTEMENT BRUT	209	48 396	24 707	55 307	70	7 238	-	4 499	57	4 223	204	1 922	146 832
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	829	661	1 272	-	-	-	-	-	-	-	-	2 762
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	219	-	-	-	-	-	-	219
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	74	-	-	-	-	-	-	74
Total actifs financiers non courants	-	830	661	1 272	-	293	-	-	-	-	-	-	3 057
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	147	52	1 429	-	-	-	-	-	-	-	-	1 627
Total actifs financiers courants	-	147	52	1 429	-	-	-	-	-	-	-	-	1 627
ACTIFS FINANCIERS	-	977	712	2 702	-	293	-	-	-	-	-	-	4 684
TRÉSORERIE	2 418	5 512	2 972	7 079	170	3 193	-	610	148	1 802	367	-	24 272
Créances SNCF	-	-	4 020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 020
Créances CNA	-	11 658	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 658
ENDETTEMENT NET	- 2 209	30 250	17 003	45 527	- 100	3 751	-	3 889	- 92	2 421	- 163	1 922	102 199

NOTE 31 : INFORMATIONS SECTORIELLES (suite) (en milliers d'euros)

Endettement net au 31 décembre 2011	Industries de défense	Infra-structures de transport	Transports	Énergie	Immobilier/ Autres	Services	FSI	Défaillance	Autres industries	Services financiers	Médias	Éliminations inter-secteurs	Total
Emprunt obligataire	-	32 479	15 753	41 097	-	5 822	-	-	49	-	-	1 338	96 539
Emprunts auprès des établissements de crédit	58	5 478	2 580	4 740	65	4	-	4 482	8	-	1	-	17 416
Autres emprunts et dettes	2	4 163	653	1 009	-	178	-	-	2	-	9	278	6 294
Soldes créditeurs de banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	24	10	-	-	-	-	-	3	-	-	-	37
Dettes sur location financement	3	-	1 887	-	-	63	-	-	-	-	-	-	1 952
Dettes rattachées à des participations	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	6
Comptes courants créditeurs	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Avances conditionnées	5	-	-	2	-	-	-	-	1	-	3	-	11
Dépôts et cautionnements reçus	0	126	196	0	-	24	-	-	0	-	0	-	346
Participations des salariés	5	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	5
Titres participatifs	17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 955	290	699	-	-	-	-	-	-	134	-	3 078
Total passifs financiers non courants	89	44 225	21 371	47 553	65	6 090	-	4 482	64	-	147	1 616	125 703
Emprunt obligataire	0	1 334	2 175	1 830	-	111	-	-	2	-	-	167	5 618
Emprunts auprès des établissements de crédit	10	238	302	1 317	2	2	-	-	32	-	1	-	1 903
Autres emprunts et dettes	3	2 939	789	4 636	-	775	-	47	1	-	7	60	9 255
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	488	-	-	-	-	-	-	-	-	-	488
Dettes sur location financement	0	-	539	-	-	9	-	-	-	-	-	-	548
Dettes rattachées à des participations	-	344	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	347
Dépôts et cautionnements reçus	1	439	4	0	1	377	-	-	0	-	0	-	822
Participations des salariés	0	-	-	3	-	0	-	-	-	-	-	-	3
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	31	53	1 363	-	-	-	-	0	-	44	-	1 492
Total passifs financiers courants	14	5 324	4 350	9 152	3	1 273	-	47	34	-	52	227	20 477
ENDETTEMENT BRUT	103	49 549	25 721	56 705	68	7 364	-	4 529	98	-	199	1 843	146 179
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	1 342	884	1 875	-	-	-	-	-	-	-	-	4 101
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	197	-	-	-	-	-	-	197
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	131	-	-	46	-	-	-	-	-	-	177
Total actifs financiers non courants	-	1 343	1 015	1 875	-	242	-	-	-	-	-	-	4 475
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	147	29	939	-	-	-	-	-	-	-	-	1 115
Total actifs financiers courants	-	147	29	939	-	-	-	-	-	-	-	-	1 115
ACTIFS FINANCIERS	-	1 490	1 044	2 814	-	242	-	-	-	-	-	-	5 590
TRÉSORERIE	1 037	6 093	3 368	6 823	159	2 824	-	458	157	20	260	-	21 199
Créances SNCF	-	-	3 954	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 954
Créances CNA	-	10 411	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 411
ENDETTEMENT NET	- 934	31 555	17 354	47 069	- 91	4 297	-	4 071	- 58	- 20	- 61	1 843	105 025

Comptes combinés

NOTE 32 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON 2011

INDUSTRIE DE DÉFENSE

Intégration globale

DCI
DCNS (*)
GIAT INDUSTRIES NEXTER
SNPE
SOGEADE
SOGEPA
TSA

Mise en équivalence

EADS - 15,09 %
SAFRAN - 30,77 %
THALES - 27,56 %

MÉDIAS

Intégration globale

ARTE FRANCE
AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (AEF)
FRANCE TÉLÉVISIONS
RADIO FRANCE

ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ - DÉFAISANCE

Intégration globale

CHARBONNAGES DE FRANCE (CDF)
ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE (EMC)
EPFR
SGGP
ERAP

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Intégration globale

AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR
AÉROPORTS DE LYON
AÉROPORT DE MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)
AÉROPORT DE LA RÉUNION (1)
AÉROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM (1)
AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC
ATMB
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES
SFTRF
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
PORT AUTONOME DE GUADELOUPE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE
PORT AUTONOME DE PARIS
GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE (RFF)

Mise en équivalence

AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE (50 %)

SERVICES FINANCIERS

Intégration globale

SPPE

ÉNERGIE

Intégration globale

AREVA
EDF

Mise en équivalence

GDF SUEZ - 36,64 %

TRANSPORTS

Intégration globale

RATP
SNCF

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM - 16,14 %

SERVICES

Intégration globale

LA POSTE
FRANÇAISE DES JEUX

Mise en équivalence

FRANCE TÉLÉCOM - 13,53 %

INDUSTRIE

Intégration globale

IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
MONNAIE DE PARIS

Mise en équivalence

RENAULT - 15,22 %

IMMOBILIER-AUTRES

Intégration globale

SOFIRED
SOVAFIM

Mise en équivalence

SEMMARIS - 33,34 %

FSI

Mise en équivalence

FONDS STRATÉGIQUE
D'INVESTISSEMENT - 49 %

(*) Société intégrée globalement pour son compte de résultat et mise en équivalence pour son bilan au 31 décembre 2011 (cf. note 1.1 Faits significatifs de la période).

(1) Entrées de périmètre en 2011.

Présidents des conseils d'administration
ou de surveillance des entreprises et entités
du périmètre APE

Commissaires aux comptes

Composition des conseils d'administration
(ou de surveillance) des entreprises
du périmètre APE

Parité dans les conseils d'administration ou de
surveillance des entreprises du périmètre APE

Cessions par les entreprises de leurs
participations (opérations dites de respiration)
septembre 2011/septembre 2012

Rémunération des présidents et directeurs
généraux des entreprises cotées du périmètre
de l'APE en 2011

Répartition des mandats d'administrateurs
au sein de l'APE au 10 octobre 2012

Annexes

PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES ET ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE APE

(CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT	ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT
Adit	Caduc Philippe	AGO 2014	Giat Industries - Nexter	Burtin Philippe	21/10/2015
Aéroport de Bâle-Mulhouse (CS)	Lavielle Jean-Pierre	27/11/2012	Grand port maritime de Bordeaux (CS)	Sandraz Jean-Paul	25/12/2013
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	Scemama Bernard	AGO 2013	Grand port maritime de Dunkerque ((CS)	Vialla Jean-Luc	10/12/2013
Aéroports de la Côte d'Azur (CS)	Kleynhoff Bernard	AGO 2014	Grand port maritime du Havre (CS)	Fournier Gilles	10/12/2013
Aéroports de Lyon (CS)	Raulin Patrice	AGO 2013	Grand port maritime de Marseille (CS)	Daher Patrick	04/12/2013
Aéroport de Montpellier-Méditerranée (CS)	Rault Joël	AGO 2015	Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire (CS)	Bertolotti Francis	04/12/2013
Aéroports de Paris	Graff Pierre	11/11/2012	Grand port maritime de La Rochelle (CS)	Beulin Xavier	15/01/2014
Aéroport de La Réunion-Roland Garros (CS)	Patel Ibrahim	AGO 2014	Grand port maritime de Rouen (CS)	Bréau Alain	06/01/2014
Aéroport de Strasbourg-Entzheim (CS)	Liebermann Claude	AGO 2014	Imprimerie Nationale	Trutt Didier	04/08/2014
Aéroport de Toulouse-Blagnac (CS)	Duret Emmanuel	AGO 2013	Monnaie de Paris	Beaux Christophe	29/03/2017
Air France - KLM	Spinetta Jean-Cyril	AGO 2014	La Poste	Bailly Jean-Paul	20/12/2015
Areva (CS)	Spinetta Jean-Cyril	AGO 2016	LFB	Béchon Christian	25/06/2016
Areva NC	Oursel Luc	AGO 2014	NSRD	Jeanjean Patrick	AGO post 07/2015
Arte France (CS)	Lévy Bernard-Henry	AGO 2014	Port autonome de Paris (CS)	Dalaise Jean-François	26/01/2015
ATMB	Hourdin Hugues	05/05/2013	Radio France	Hees Jean-Luc	12/05/2014
Audiovisuel extérieur de la France	Duplessis de Pouzilnac Alain *		RATP	Mongin Pierre	23/07/2014
Caisse nationale des autoroutes	Saintillan Christophe	NC	Renault	Ghosn Carlos	AGO 2014
CGMF	Vieu Pierre	AGO 2018	RFF	du Mesnil Hubert	04/09/2017
Civipol Conseil	Thuau Rémi	AGO 2013	RTE (CS)	Merlin André	31/08/2015
CNP Assurances (CS)	Faugère Jean-Paul	AGO 2017	Safran	Herteman Jean-Paul	AGO 2015
DCI	Rotrubin Jean-Louis	AGO 2013	Semmaris	Layani Stéphane	AGO 2017
DCNS	Boissier Patrick	16/12/2014	SFTRF	Raulin Patrice	AGO 2017
Dexia	De Metz Robert	AGO 2014	SGGP	Floquet Didier	AGO 2013
EADS	Lagardère Arnaud	AGO 2017	SNCF	Pépy Guillaume	20/02/2013
EDF	Proglion Henri	22/11/2014	SNCF Participations (SAS)	Boissard Sophie	AGO 2015
EPFR	Baulinet Christophe	28/02/2015	SNCM (CS)	Couturier Gérard	AGO 2017
EPRD	Baulinet Christophe	14/03/2015	SNPE	Gendry Antoine	27/07/2014
Eramet	Buffet Patrick	AGO 2015	Société de prise de participation de l'État	Cailleteau François	08/12/2013
ERDF	Merlin André	01/01/2013	Sofired	Viau André	AGO 2014
Fonds stratégique d'investissement	Jouyet Jean-Pierre	AGO 2014	Sogead (CS)	Durand Patrice	AGO 2017
Française des Jeux	Blanchard-Dignac Christophe	05/10/2014	Sogead Gérance	Lagardère Arnaud	AGO 2017
France Télécom	Richard Stéphane	AGO 2014	Sogepa	Trichet Jean-Claude	AGO 2017
France Télévisions	Pflimlin Rémy	22/08/2015	Sovafim	Debains Olivier	AGO 2016
Fonds pour le développement d'une politique intermodale de transports dans le Massif alpin	Bolliet Anne (administratrice provisoire, en attente du premier CA)		STX France	Hong Kyung-Jin	AGO 2015
GDF Suez	Mestrallet Gérard	AGO 2016	Thales	Vignerone Luc	AGO 2014
			TSA	Dissaux Thierry	AGO 2018

* Jusqu'au 12 juillet 2012, remplacement en cours.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENTREPRISES	CABINETS	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVEL- LEMENT	ENTREPRISES	CABINETS	DATE DE RENOUVELLEMENT OU DE PREMIÈRE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUVEL- LEMENT
Adit	Cailliau Dedouit	27/05/2009	2015	Giat Industries - Nexter	KPMG / Mazars	06/04/2007	2013
Aéroport de Bâle-Mulhouse	Grant Thornton	11/05/2012	2018	Grand port maritime de Bordeaux	BRG Audit Associés	24/07/2012	2018
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	KPMG	25/04/2012	2018	Grand port maritime de Dunkerque	Deloitte / Alliance Experts	24/07/2012	2018
Aéroport de La Réunion - Roland Garros	Exa	01/01/2011	2017	Grand port maritime du Havre	Schacci et Associés / KPMG	24/07/2012	2018
Aéroport de Montpellier-Méditerranée	Mazars	01/05/2008	2013	Grand port maritime de La Rochelle	Mazars	24/07/2012	2018
Aéroport de Strasbourg-Entzheim	Ernst & Young	01/12/2010	2016	Grand port maritime de Marseille	Deloitte / Mazars	24/07/2012	2018
Aéroport de Toulouse-Blagnac	Ernst & Young / Exco Fiduciaire Sud Ouest	21/03/2007	2013	Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire	en attente de nomination	courant 2012	2018
Aéroports de la Côte d'Azur	Mazars	20/12/2006	2013	Grand port maritime de Rouen	KPMG / Mazars	24/07/2012	2018
Aéroports de Lyon	Grant Thornton	06/03/2007	2013	Imprimerie Nationale	Grant Thornton	27/06/2008	2014
Aéroports de Paris	Ernst & Young / KPMG	28/05/2009	2015		KPMG	24/06/2010	2016
Air France - KLM	Deloitte	15/09/2004	2016	La Poste	KPMG / Mazars	29/06/2009	2015
	KPMG	25/09/2002	2014	LFB	Cailliau Dedouit / PWC	04/05/2012	2018
Areva	Deloitte / Mazars	03/05/2007	2013	Monnaie de Paris	Grant Thornton	15/05/2007	2013
Areva NC	KPMG	24/04/2012	2018	NSRD	Mazars	26/05/2011	2017
	Deloitte	20/06/2007	2013	Port autonome de Paris	Deloitte / Mazars	24/07/2012	2018
Arte-France	KPMG	20/06/2011	2017	Radio France	PWC / Ernst & Young	14/06/2012	2018
	PWC	27/06/2005	2017	RATP	PWC / Ernst & Young	22/04/2009	2015
ATMB	KPMG	07/06/2007	2013	Renault	Ernst & Young / Deloitte	26/04/2002	2014
Audiovisuel extérieur de la France	PWC / Ernst & Young	01/12/2007	2013	RFF	PWC / Mazars	04/06/2009	2015
CGMF	KPMG	29/06/2010	2016	RTE	Mazars	02/05/2011	2016
Civipol conseil	KPMG	04/04/2007	2013		Deloitte	19/05/2009	2015
CNP Assurances	PWC / Mazars	08/06/2004	2016	Safran	Mazars / Ernst & Young	21/04/2004	2016
DCI	PWC / Ernst & Young	24/06/2004	2016	Semmaris	KPMG	01/06/2007	2013
DCNS	Ernst & Young	31/03/2002	2014		Cailliau Dedouit	30/05/2012	2018
	Mazars	11/06/2009	2015	SFTRF	Cabinet Ekylis	10/06/2011	2017
Dexia	Deloitte	11/05/2011	2014	SGGP	Mazars	30/06/2003	2015
EADS	KPMG	10/05/2000	2014	SNCF	Mazars / PWC	30/05/2002	2014
	Ernst & Young	24/07/2002	2014	SNCF Participations	Mazars	01/05/2004	2016
EDF	Deloitte / KPMG	06/06/2005	2016	SNCM	Ernst & Young / KPMG	30/06/2005	2017
EPFR	PWC / Deloitte	06/09/2012	2018	SNPE	KPMG / Mazars	26/06/2002	2014
Eramet	Ernst & Young / Deloitte	13/05/2009	2015	Société de prise de participation de l'État	Ernst & Young	28/07/2008	2014
ERDF	Deloitte	13/05/2008	2014		Deloitte	01/07/2009	2015
	KPMG	25/06/2008	2014	Sofired	Ernst & Young	23/05/2008	2014
Fonds pour le développement d'une politique intermodale de transports dans le Massif alpin	Martine Delaveau*			Sogéade	Ernst & Young / Auditex	21/06/2012	2018
Fonds stratégique d'investissement	PWC / Mazars	19/12/2008	2014	Sogéade Gérance	Ernst & Young / Auditex	21/06/2012	2018
Française des Jeux	Deloitte	30/06/2009	2015	Sogepa	Deloitte / Constantin	30/06/2004	2016
	Grant Thornton	23/06/2010	2016	Sovafim	COREVISE / PWC	28/06/2012	2017
France Télécom	Ernst & Young / Deloitte	06/06/2003	2015	STX France	KPMG/Ernst & Young	04/11/2009	2016
France Télévisions	PWC / Ernst & Young	23/07/2012	2018	Thales	Ernst & Young	16/05/2007	2014
GDF Suez	Ernst & Young / Mazars, Deloitte	31/05/2002	2014		Mazars	15/05/2003	2013
				TSA	Ernst & Young/Mazars	29/06/2012	2018

*Agent comptable, désigné dans l'attente de nomination du commissaire aux comptes.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Adit	M ^{me} Duchêne, MM. Forget, Strzoda	MM. Butler, Caduc , Costes, Daudin, Parquet	M ^{me} Nobre			
Aéroport de Bâle-Mulhouse (CS)			MM. Ballmer, Bissauge, Bockel, Brutschin, Büttiker, Buttner, Gissinger, Jouffroy, Keller, Knopf, Lavielle , Morin, Perret, Salomon (Dr), Sieber (Dr), Ueberschlag, Württenberger, Zuckschwerdt			M. Lambert
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	M ^{me} Médard, MM. Duvette, Laffitte, Russac, Scemama , Sesboüé, Stefanini, de Voyer d'Argenson		M ^{me} Pizzamiglia, MM. Babin, Bron, Courbu, Freygefond, Goguet, Lamaison, Sainte-Marie, <i>Censeur</i> : M. Baudry			M. Venet
Aéroport de La Réunion-Roland Garros (CS)	M ^{mes} Amable, Dreyfus-Cloarec, MM. Chevallier, Fauvre, Marseille, Marty, Marx, Rault		M ^{me} Coste, MM. Hoarau, Lagourgue, Mongin, Narayanin, Patel , Robert			
Aéroport de Montpellier-Méditerranée (CS)	M ^{mes} Chauvière, Dreyfus-Cloarec, MM. Belotte, Duranthon, Kruger, Lataste, Rault , Vieu		MM. Bourrel, Deljarry, Démon, Fromont, Lannelongue, Navarro, Vezinhet			M. Venet
Aéroport de Strasbourg-Entzheim (CS)	M ^{me} Prost, MM. Bisch, Grassineau, Hoeltzel, Huntzinger, Lefèvre, Liebermann , Riquer		MM. Bigot, Colson, Heimbürger, Kennel, Reichardt, Stirnweiss, Urban			
Aéroport de Toulouse-Blagnac (CS)	M ^{me} Bacot, MM. Aubas, Bur, Crocherie, Desclaux, Duret , Le Floch-Louboutin, Marseille		MM. Cohade, Di Crescenzo, Guiraud, Keller, Ourmières, Sicard, Suaud, <i>Censeurs</i> : MM. Boureau, Collet, Cotelle, de Faletans, Germain			M. Venet
Aéroports de la Côte d'Azur (CS)	M ^{mes} Inzerilli, Lepage, Reisman, MM. Brunelot, Cousquer, Fayein, Mirmand, Vieu		M ^{me} Courtade, MM. Allemand, Brincat, Estève, Kleynhoff , Mascarelli, Salles			M. Venet
Aéroports de Lyon (CS)	M ^{me} Bénadon, MM. Carencio, Ducrocq, Hupays, Ledenvic, Lévi, Moncéré, Raulin		MM. Collomb, Grillot, Imberton, Mercier, Mossaz, Queyranne, Turcas			M. Venet
Aéroports de Paris	M ^{mes} Bréhier, Lepage, MM. Bureau, Fournel, Perrin, Ruysschaert		M ^{me} de Groot, MM. Graff , Nijhuis, <i>Administrateurs indépendants</i> : M ^{mes} Guillouard, Malrieu, M. Gounon, <i>Censeurs</i> : M ^{me} Janodet, M. Irion	M ^{me} Donsimoni, MM. Framery, Gentili, Golias, Jouvent	M. Gandil	M. Lambert
Air France - KLM	M ^{me} Saragosse, MM. Azéma, Gressier		M ^{me} Barbizet, MM. Dehecq, Espalioux, Gourgeon, Hartmann, de Hoop Scheffer, de Juniac, Spinetta , Van Lede, Van Wijk, <i>Administrateur indépendant</i> : M ^{me} Aulagnon	MM. Magne, Pédamon		
Areva (CS)	M ^{me} Guillou, MM. Azéma, Rousseau, Sellal		MM. Behar, Bigot, Gégout (CEA), <i>Administrateurs indépendants</i> : M ^{mes} Boissard, Lemarchand, Saucier, MM. David, Spinetta	M ^{me} Pieri, MM. Lang, Pinson		M. Cavatorta
Areva NC	M ^{mes} Cheremetinski, Duchêne, MM. Bigot, Le Meur		M ^{me} Foissaud, MM. Charreton, Gégout, Giraud, Knoche, Lamouche, Oursel , Roser	M ^{me} Roussin, MM. Cordier, Leclerc, Pinson, Samson, Tassin	M. Chevet	M. Cavatorta
Arte-France (CS)	M ^{me} Franceschini, MM. Ducrocq, Garandeau	MM. Giuliani, Lévy , Seydoux	MM. Gallet, Hees, Pfiimlin	M ^{me} Grégoire, M. Aron		M. Auberon
ATMB	M ^{me} Moutoumalaya, MM. Albouy, Ducrocq, Hourdin , Ledenvic, Seillan, Vagogne		MM. Demaël, Haegi, Monteil, Moret, Pottier, Simon		M. Papinutti	M. Deulin

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Audiovisuel extérieur de la France	M ^{mes} Franceschini, Lepage, MM. Grosse, Maistre, Sellal	M. Duplessis de Pouzilhac*	M ^{mes} Belaidi Malinbaum, Carrère d'Encasse, MM. Balle, Germain, Miyet, <i>Désignés par le Parlement :</i> M ^{mes} Lepage, Martinel	M ^{me} Rolland, M. Costi		M ^{me} Miquel
Caisse nationale des autoroutes	M ^{mes} Lopez, Maurel, Pouget, MM. Auverlot, Ducrocq, Saintillan		M ^{me} Gilly			
CGMF	M ^{mes} d'Aboville, Claret de Fleurieu, MM. Charmois, Moulin, MM. Chamboduc de Saint Pulgent, Vieu				M ^{me} Bréhier	M. Depecker
Civipol Conseil	MM. Bailey, Bouchaert, Le bain, Pérez		MM. Bourguignon, de Cordoue, Didier, Le Clei, Le Gac, Rotrubin, Thuau <i>Censeurs :</i> MM. Bourges, Garault, Perez, Perret		M. Gentilhomme	M. Averlant
CNP Assurances (CS)	M. Fernandez		M ^{mes} Chapron du Jeu, Grave, Pallez, MM. Bailly, Baumlín, Bouvard, Campbell, Faugère , Feffer, Gosset-Grainville, Hériaud, Klein, Michelson, Pérol, Proglío, Quinet, de Romanet, Silvent, Wahl, <i>Censeurs :</i> MM. Garcin, Hornez, de Mourgues			
DCI	MM. Blanc, Combes, Forget, Lefebvre, Marty		MM. Bonnet, Esper, Giscard d'Estaing, Rotrubin , Thuillier <i>Administrateurs indépendants :</i> MM. Giovachini, Rupied		M. Chéreil de la Rivière	M ^{me} Carriot
DCNS	M ^{me} Milsan, MM. Bied-Charreton, Burg, David, Phélep, Réat		M ^{me} Sourisse, MM. Boissier , Bouchiat, Vigneron <i>Administrateur indépendant :</i> M ^{me} Gauthey, M. Denoyel	MM. André, Barbereau, Michaud, Montaland, Ricaud, Rouzé	M. Blondé	M ^{me} Carriot
Dexia	M. Bourges		M ^{me} Swiggers, MM. de Boeck, Gosset Grainville, Herman, Mareuse, Piret, Thiry, Tinant, Van Loo <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{mes} Chanoine, Kopp, MM. Benoist, Giacomotto, de Metz			
EADS			MM. Gallois, d'Hinnin, Lagardère , Porth, Trichet, Uebber <i>Administrateurs indépendants :</i> MM. Enders, Lamberti, Mittal, Parker (Sir), Pique I Camps, Pébereau		M. Chavasse-Frétaz	
EDF	M ^{me} Lepetit, MM. Comolli, Dubertret, Loos, Sellal		M ^{me} Faugère, MM. Crouzet, Jay (Lord), Lafont, Mariani, Proglío	M ^{mes} Chabauty, Meyling, M. Abadie, MM. Grillat, Maissa, Rignac, Villota		M. Rossi
EPFR	M ^{mes} Joder, Milsan	M. Baulinet	<i>Désignés par le Parlement :</i> MM. de Courson, de Montgolfier			
EPRD	MM. Saintoyant, Tanguy	M. Baulinet	<i>Désignés par le Parlement :</i> MM. Diefenbacher, Frécon			
Eramet	M ^{me} Cheremetinski		M ^{me} Grégoire Sainte-Marie, MM. Devedjan, C. Duval, E. Duval, G. Duval, P. Duval, Le Henaff, Mapou, Quintard, Tandil <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{me} Lepoutre, MM. Buffet , Lorenzi, Somnolet, Treuille			
ERDF	M ^{me} Cheremetinski, M. Fontaine		M ^{me} Laigneau, MM. Calvez, Espalieu, Fauqueux, Merlin , Piquemal, Salha, Tchernonog	M ^{me} Gajan, MM. Bourduge, Metch, Quatrelivre		M. Lemaire

* Jusqu'au 12 juillet 2012, remplacement en cours.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le Massif alpin	M ^{me} Bolliet* , MM. Alexandre, Becker, Bernier, Ducrocq, Louis, Saintillan, Seillan, Weymuller	M ^{me} Lassmann-Trapier, MM. Hourdin, Raulin				
Fonds stratégique d'investissement	MM. Azéma, Rousseau	M ^{me} Barbizet, M. Kessler	MM. Gosset-Grainville, Jouyet			
Française des Jeux	M ^{mes} Lajoumard, Cheremetinski, MM. Bonnet, Dandelot, Faure, Gaubert, Lieb, Senhaji, Touvet		MM. Blanchard-Dignac , Gambert, Roussel	M ^{me} Calabrese, MM. Dormond, Durand, Jourdan, Paré, Pirani		M. Holz
France Télécom	MM. Azéma, Faure, Graff		M. Richard , <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{mes} Haigneré, Kristoffersen, Pénicaud, MM. Dufau, Durán, Filippi, Sévérino	M ^{mes} Angeli, Coinaud, MM. Burgain, Guillot		
France Télévisions	M ^{mes} Franceschini, Lepage, MM. Bouvier, Garandeau, Grosse		M. Pflimlin , <i>Désignés par le Parlement :</i> MM. Bloche, Leleux <i>Personnalités indépendantes :</i> M ^{mes} Dorion-Sébéroué, Langrand, MM. Beaux, Martial, Wolton	MM. Bignolas, Gadet		M. Aubernon
GDF Suez	M ^{me} Pallez MM. Bézard, Bourges, Fernandez, Mongin		MM. Cirelli, Mestrallet <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{me} Malrieu, MM. Alphandéry, Beffa, Cardoso, Carron, Cirelli, Desmarais Jr., Frère, Of Highbury (Lord) <i>Censeur :</i> M. Lamarche	M ^{mes} Mourer, Prunet, MM. Beullier, Petitjean	M. Chevet	
Giat Industries Nexter	MM. Burg, Forget, Gissler, Imbert, Le Meur, Trutt	M ^{mes} Boissard, Griffon-Fouco, MM. Burtin , Cédelle, Louvot, Planchais		MM. Brune, Chatelin, Golliard, Gouigoux, Lepain, Osete	M. Blondé	M. Averlant
Grand port maritime de Bordeaux (CS)	MM. Bolliet, Russac, Scemama, Stefanini, de Voyer d'Argenson	M ^{me} Pizzamiglia MM. de Monvalier, Sandraz , Touati	MM. Boudineau, Martin, Touzeau, Turon	M ^{me} Bouchardie, MM. Bouléris, Tougeron	M. Le Clech	M. Depecker
Grand port maritime de Dunkerque (CS)	MM. Belotte, Bur, Ducrocq, Pascal, Seillan	MM. Naels, Schlumberger, Soulet de Brugière, de Tréglodé, Vialla	MM. Dairin, Delebarre, Despicht, Ringot	MM. Caron, Heele, Scharre	M. Patey	M. Depecker
Grand port maritime de La Rochelle (CS)	M ^{me} Ouvrard MM. Frenais de Coutard, Scemama, Sudret	MM. Beulin , Hautier, Joussemet, Leonard, Pochon	M ^{me} Simoné MM. Fontaine, Frot, Gautronneau	MM. Bellion, Courtheoux, Franques		M. Depecker
Grand port maritime de Marseille (CS)	MM. Bourges, Cousquer, Machureau, Parant, Roy	MM. Daher , Delion, Forneri, Pfister, Truau	MM. Blum, Burroni, Morel, Raimondi	MM. Di Salvo, Giraud, Ressort	M. Bursaux	M. Venet
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire (CS)	M ^{me} Boschetto, MM. Ferry-Wilczek, Galliard de Lavernée, Pineau, Scemama	MM. Bertolotti , Fedide, Gendron, Klein, Le Floch	MM. Auxiette, Batteux, Grosvallet, Rimbart	MM. Dollo, Herrero, Le Borgne	M. Le Clech	M. Depecker
Grand port maritime de Rouen (CS)	MM. Caron, Ducrocq, Le Clainche, Riedinger, Tuot	MM. Bréau , Dehays, Hérail, Papinutti, Romedenne	M ^{me} Fourneyron, MM. Dugnot, Fabius, Jeanne	MM. Hermier, Tournier, Vallée	M. Vieu	M ^{me} Rabenja
Grand port maritime du Havre (CS)	MM. de Bousquet, Courcol, de Florian, Kohler, Seillan, Tuot	MM. De Chalus, du Mesnil, Fournier , Leroux	MM. Fidelin, Jegaden, Logiou, Philippe	MM. Bonnaire, Hermier, Paumelle	M. Vieu	M ^{me} Rabenja
Imprimerie Nationale	M ^{mes} Campana, Malaussena, Milsan, MM. Bouyeure, Lacaze, Serres	MM. Burtin, Floquet, Gonnet, Thillaud, Trutt , Viau		MM. Bouvet, Delimèle, Locufier, Salvino		M. Metzger
La Poste	M ^{mes} Franceschini, Malrieu, MM. Berthier, Bourges, Faure, Gaubert, Hubert, Lemoine		M ^{mes} Schimel, Zarine, MM. Bailly , Gosset Grainville, Pélissard, Rose	M ^{mes} Derouard, Féola, Liboutet, MM. Blanchot, Dupin, Lersy, Pesnel	M. Rousseau	M. Batail
LFB	M ^{mes} Favrot, Lepage, Tharaud, MM. Auvigne, Estève, Vasmant	M ^{me} Hubert, MM. Abate, Béchon , Mer, Stéphane, Zacharie		MM. Denois, Dhainaut, Herman, Lascombes, Marcilly, Saint Picq		M. Guthmann
Monnaie de Paris	M ^{me} Féjoz, MM. Constans, Forget, Leroy	M ^{mes} Muniesa, de Polignac, MM. Beaux , de Forges Lemoyne, Hollard, Jullien, Lemasson		M ^{me} Moutel, MM. Crépin, Ludger, Pavasovic, Reby, Robieux, Sabouret		M. Metzger

* Administratrice provisoire, en attente du premier conseil d'administration.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
NSRD	M. Saintoyant		MM. Baulinet, Jeanjean			M. Mérieux
Port autonome de Paris	M ^{mes} Damon, Leboucher, MM. Fiscus, Papinutti, Ruyschaert, Tuot	MM. Dalaise , Doniol, Dourlent, Hanus, Jacquemard, Legaret, Orizet, Perrin, Poiret, Trorial	M ^{mes} Barthe, Le Strat, Valls, MM. Boulanger, Chouat, Douet, Feldzer, Guichard, Marion, Muzeau, Solignac, Valache	M ^{me} Dheilly, MM. Colicchio, Couton, Lemaire	M. Patey	M. Vasserot
Radio France	M ^{me} Franceschini, MM. Grosse, Séners		M. Hees <i>Administrateur indépendant :</i> M ^{mes} Fatou, Mayette, MM. Latarjet, Trampoglieri <i>Désignés par le Parlement :</i> MM. Assouline, Françaix	M ^{me} Barnet, M. Thompson		M ^{me} Cazala
RATP	M ^{mes} Bergeal, Lepage, MM. Canepa, Duret, de Fenoyl, Graff, Machureau, Mongin	M ^{mes} Debré, Deruy, MM. Bernardelli, Boutry, Bugat, Carrez, Leroi, Raulin, Samuel-Lajeunesse		M ^{me} Gondard, MM. Gaudot, Gillard, Lejault, Marius, Richaud, Ringuedé, Rizzi, Scotto d'Aniello	M. Bursaux	M. de Saint-Pulgent
Renault	MM. Azéma, Rousseau		MM. Ghossn , Isayama, Saikawa <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{mes} de la Garanderie, Sourisse, MM. Belda Fernandez, de Croisset, Delpit, Desmarest, Garnier, Ladreit de Lacharrière, Lagayette, Riboud	MM. Audvard, Biau, Champigneux, Ostertag		
RFF	MM. Bourron, Duret, Machureau, Maillard, Massoni, du Mesnil , Stehelin	M ^{me} Keller, MM. Choumert, Crozet, Fouché, Lallemand		M ^{mes} Arav, Delaunay, Pierre, MM. Gangbès, Giordano, Thomas	M. Saintillan	M. de Saint-Pulgent
RTE (CS)	M ^{mes} Cheremetinski, Pendaries, MM. Bellec, Fontaine		MM. Espalieu, Merlin , Piquemal, Verdier-Naves	MM. Aime, Larradet, Loret, Nieto, Sébille		
Safran (CS)	M ^{mes} Milsan, Reinhart, Rousseau M. Burg		MM. Herteman , Lagarde, Lucas, Mer <i>Administrateurs indépendants :</i> M ^{mes} Desforges, Lulin, MM. Bisignani, Chameau, Forneri <i>Censeurs :</i> M ^{me} Grégoire-Sainte Marie	MM. Aubry, Halary	M. Roche	
Semmaris	M ^{mes} Bonny, Lepage, Prost-Lemierre, M. Rubichon		M ^{me} Flam, MM. Boissonnet, Borrel, Dumas, Favre, Hervouet, Hervy, Layani , Nicolet, Pépineau, Taravella, Theart <i>Censeurs :</i> M ^{me} Planet, MM. Billet, Solignac	M. Boudignon		
SFTRF	M ^{mes} Bolliet, Meaux, MM. Ducrocq, Hourdin, Ourliac, Seillan, Vagogne		M ^{me} Laclais, MM. Bouvard, de Lavernée, Louis, Perazio, Raffin, Raulin , Rimattéi, <i>Censeurs :</i> MM. Coléon, Cottalorda, Julien-Laferrière, Métral, Roussillat, Vaylet		M. Saintillan	M. Deulin
SGGP	M ^{me} Damon, MM. Baudouin, Brenner, Esmein, Saintoyant, Susset		MM. Floquet , Jeanjean, Luyten			M. Mérieux
SNCF	M ^{me} Dron, MM. Bassères, Canepa, Comolli, Dubertret, Gressier, Pépy	M ^{me} Branget, MM. Clamadieu, Debrincat, Dubromel, Grignon		MM. Bascunana, Giraudon, Mahieux, Roux, Roy, Tourneboeuf	M. Bursaux	M. de Saint-Pulgent
SNCF Participations			M ^{me} Boissard , M. Trévisani			
SNCM (CS)	M ^{me} Bréhier, MM. Stehelin, Vieu		MM. Aspe, Couturier , Fonladosa, Gallot, Grass, Julienne, Marty	M ^{me} Avallone, MM. Pantel, Perrin, Simmarano		
SNPE	M ^{me} Milsan, MM. Auvigne, Burg, Jourdan, Lefebvre	MM. Buono, Gendry , de Longueville, Moreau, Poimboeuf	M. Douzou	M ^{me} Ayer, MM. Blanchet, Glad, Peyralade, Vigier	M. Roche	M. Averlant
Société de prise de participation de l'État	MM. Beauroy, Saintoyant		M. Cailleteau			

COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (OU DE SURVEILLANCE) DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Sofired	M ^{me} Lepage, MM. Bied-Charreton, Gibot, Ginésy, Lucas, Rouzaud		MM. Lépine, Salaün, Viau			M. Bertinotti
Sogead (CS)			M ^{me} Milsan, MM. Durand , Giaoui		M. Chavasse-Frétaç	
Sogead Gérance			M ^{me} Milsan, MM. Burg, Giaoui, d'Hinnin, Lagardère , Leroy, Ourliac, Trichet		M. Chavasse-Frétaç	
Sogepa	M ^{me} Milsan, MM. Burg, Gandil, Lepetit, Martre, Ourliac		MM. Durand, Poimboeuf, Trichet , Viau		M. Chavasse-Frétaç	
Sovafim	M ^{mes} Joder, Le Mouël, Thibault, MM. Dubost, Gosset, d'Harcourt	MM. Debains , Dumortier				M. Alexandre
STX France	M. Ducrocq		MM. Castaing, Chambon, Chun, Hong , Kim, Oh			
Thales	M ^{me} Prost, MM. Bourges, Collet-Billon, Lombard, Parent, Vigner		MM. Edelstenne, Segalen, de Sèze, Trappier <i>Personnalités extérieures :</i> M ^{mes} Taittinger, Taylor, MM. d'Escatha, Gentili	M ^{me} Saunier, MM. Floch, Lépinaç	M. Gatina	
TSA	M ^{mes} d'Aboville, Carriot, MM. Colin, Forget, Le Meur, Manoury La Cour		M ^{me} Muniesa, MM. Demaille, Dissaux		M. Gatina	

PARITÉ DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES DU PÉRIMÈTRE APE (administrateurs uniquement)

ENTREPRISES	FEMMES	HOMMES	TOTAL	ENTREPRISES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
ADIT	2	2	4	Grand port maritime de Bordeaux	4	9	13
Aéroport de Bâle-Mulhouse		18	18	Grand port maritime de Dunkerque		12	12
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	2	15	17	Grand port maritime de La Rochelle	3	9	12
Aéroport de La Réunion - Roland Garros	3	12	15	Grand port maritime de Marseille		12	12
Aéroport de Montpellier Méditerranée	2	13	15	Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire	1	12	13
Aéroport de Strasbourg-Entzheim	1	14	15	Grand port maritime de Rouen	1	11	12
Aéroport de Toulouse-Blagnac	1	14	15	Grand port maritime du Havre		12	12
Aéroports de la Côte d'Azur	4	11	15	Imprimerie Nationale	3	7	10
Aéroports de Lyon	1	14	15	La Française des Jeux	3	15	18
Aéroports de Paris	4	14	18	La Monnaie de Paris	3	8	11
Air France - KLM	3	12	15	La Poste	6	15	21
Areva	2	8	10	LFB	3	9	12
Areva NC	3	15	18	NSRD	1	2	3
Arte-France	2	6	8	Port autonome de Paris	6	16	22
ATMB	1	12	13	Radio France	2	6	8
Audiovisuel extérieur de la France	5	10	15	RATP	2	16	18
Caisse nationale des autoroutes	3	6	9	Renault	2	17	19
CGMF	2	4	6	RFF	3	10	13
Civipol Conseil		11	11	RTE	2	10	12
CNP Assurances	3	14	17	Safran	5	10	15
DCI		12	12	Semmaris	4	14	18
DCNS	2	16	18	SFTRF	3	13	16
Dexia	4	14	18	SGGP	2	7	9
EADS		12	12	SNCF	1	12	13
EDF	4	14	18	SNCM	2	12	14
EPFR	2	2	4	SNPE	2	9	11
EPRD	0	4	4	Société de prise de participation de l'État		3	3
Eramet	2	9	11	Sofired	1	8	9
ERDF	3	8	11	Sogead		4	4
Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le Massif alpin	1	6	7	Sogead Gérance	1	7	8
Fonds stratégique d'investissement		4	4	Sogepa	1	8	9
France Télécom	5	10	15	Sovafim	3	3	6
France Télévisions	3	12	15	STX France		7	7
GDF Suez	3	8	11	Thales	2	11	13
Giat Industries - Nexter		12	12	TSA	3	6	9
				TOTAL GÉNÉRAL	148	710	858

CESSIONS PAR LES ENTREPRISES DE LEURS PARTICIPATIONS (opérations dites de respiration) - septembre 2011/septembre 2012

GRUPE VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D'AFFAIRES	EFFECTIFS	DATE D'AUTORISATION	FORME D'AUTORISATION (Loi n° 86-912 du 6 août 1986)
CDC (SCI Tour Lille)	Biens et droit immobiliers à Lille, secteur Euraille	Parvis Lille	750 000 €	0	21 mai 2011	Déclaration <i>a posteriori</i>
AREVA	SFAR-CIVAD	Sotralentz	13 M€ *	61	12 septembre 2011	Approbation tacite
AREVA	01-db Metravib	EVOLEM et dirigeants	40 M€ *	318	28 novembre 2011	Approbation tacite
CDC (Icade)	Icade Résidence Services	Nexity	41 M€	109	5 mars 2012	Approbation tacite
La Poste	La Poste Deutschland GmbH, La Poste UK Ltd, BTB Mailflight Holdings Ltd, BTB Mailflight Ltd, Brokers Acquisition Inc, Brokers Worldwide LLC, La Poste Office of Exchange Inc et La Poste The International Mail Solution SAS	Asendia (coentreprise détenue par La Poste et Swiss Post)	192 M€	500	25 avril 2012	Décret
Geodis Oil & Gas Logistics Service	Joud Libya	Geoscience Libya	5 M€	10	11 juin 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
AREVA	La Mancha	Weather Investments II (holding famille Sawiris)	184M\$ **	175	9 juillet 2012	Approbation tacite
EDF	S.A.S. AEW IMCOM 6	CNP Assurances	28 300 000 €	0	12 juillet 2012	Approbation tacite
EDF	District Energy Limited	UK Power Reserve Limited	1 949 412 €	0	25 juillet 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	EDF EN Canada Solar St. Isidore B Limited Partnership	Fiera Axium Infrastructure Canada Limited Partnership	190 000 €	0	27 juillet 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	EDF EN Canada Solar Elmsley West Limited Partnership	Fiera Axium Infrastructure Canada Limited Partnership	4 449 824 €	0	27 juillet 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	EDF EN Canada Solar St. Isidore A Limited Partnership	Fiera Axium Infrastructure Canada Limited Partnership	3 657 462 €	0	27 juillet 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	EDF EN Canada Solar Elmsley East Limited Partnership	Fiera Axium Infrastructure Canada Limited Partnership	4 427 482 €	0	27 juillet 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale photovoltaïque de Mirande	Eurosolar	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale photovoltaïque d'Avon-Les-Roches	Aquila Capital Real Assets Management GmbH	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Parc éolien de Frontfroide	Société de gestion d'investissements SARL	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale Photovoltaïque de Valensole	Allianz Renewable Energy Partners IV Limited	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale Photovoltaïque de Saint-Marcel-sur-Aude	Allianz Renewable Energy Partners IV Limited	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Parc photovoltaïque de Puyloubier	SIIF SARL	131 292 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale photovoltaïque de Toul-Rosières 2	Marguerite Toul SARL	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale photovoltaïque du Boulou	Solarcap	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Parking photovoltaïque du parc des expositions de Bordeaux	Solexpo	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale photovoltaïque de Beguey	Hyfe 7 SAS	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale photovoltaïque de Sainte-Modeste	CIPM International	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale photovoltaïque de Crucey 3	Société de gestion d'investissements SARL	6 490 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale photovoltaïque de Massangis 1	Société de gestion d'investissements SARL	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Centrale photovoltaïque de Toul-Rosières 3	Société de gestion d'investissements SARL	0 €	0	2 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Écotoitures solaires n°2	Rajador Électricité	0 €	0	23 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	SAS Écotoitures solaires n°2	Écosoleil	0 €	0	23 août 2012	Déclaration <i>a posteriori</i>

* Chiffre d'affaires 2010.

** Chiffre d'affaires 2011.

RÉMUNÉRATION 2011 DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ENTREPRISES COTÉES DU PÉRIMÈTRE DE L'APE

Le décret n° 2012-915 du 26 juillet 2012 plafonne la rémunération annuelle d'activité des dirigeants d'entreprises publiques à 450 000 €.

(Montants bruts en euros) (NA : non applicable)	Capital détenu par l'État et le secteur public au 31 décembre 2011	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2011	Rémunération variable au titre de l'exercice 2011			Indemnités de départ Situation au 31 décembre 2011
			Montant maximal	Montant versé	Critères d'attribution	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) Pierre Graff , président-directeur général	52,1 %	370 000	259 000	217 366	Objectifs financiers (50 %) et non financiers (50 %)	Pas d'indemnité de départ
AIR FRANCE-KLM (1) Jean-Cyril Spinetta , président du conseil d'administration, puis président-directeur général à compter du 17 octobre 2011 (2)	15,9 %	150 000 avant ESA (3)	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
Pierre Henri Gourgeon , directeur général jusqu'au 17 octobre 2011		410 416 avant ESA (3)	533 541	263 000	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Versement d'un complément de rémunération de 1 125 000 € et d'une indemnité de non-concurrence de 400 000 €. Cette dernière n'a pas été ratifiée par l'AG du 31 mai 2012.
AREVA Anne Lauvergeon , présidente du directoire jusqu'au 30 juin 2011		282 480	282 480	167 511	Objectifs quantitatifs (60 %) et qualitatifs (40 %)	Versement d'une indemnité de départ d'un montant forfaitaire de 1 060 000 € et d'une indemnité de non concurrence de 440 000 €.
Luc Oursel , président du directoire depuis le 1 ^{er} juillet 2011	88,8 %	495 576	495 576	Renonciation à part variable	Objectifs quantitatifs (60 %) et qualitatifs (40 %)	Oui, conforme TEPA
Jean-Cyril Spinetta , président du conseil de surveillance		225 000	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
CNP ASSURANCES Edmond Alphandery , président du conseil d'administration		380 000	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
Gilles Benoist , directeur général	59,1 %	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail)	464 000 (dont 304 000 au titre du contrat de travail)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail)	Objectifs collectifs (70 %) et individuels (30 %)	Oui, conforme TEPA
DEXIA (société de droit belge) Jean-Luc Dehaene , président du conseil d'administration	23,3 %	NA	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
Pierre Mariani , administrateur délégué et président du comité de direction		1 200 000 dont prime de fonction 200 000	1 800 000	0	Objectifs collectifs et individuels	Oui, conforme aux recommandations belges et AFEP/MEDEF.
EADS (Société de droit néerlandais) Louis Gallois , président exécutif	15,1 %	990 000	1 732 500	1 993 475	Objectifs collectifs (50 %) et individuels (50 %)	Pas d'indemnité de départ
EDF Henri Proglio , président directeur général	84,4 %	1 000 000	600 000	588 000	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas d'indemnité de départ
FRANCE TÉLÉCOM Stéphane Richard , directeur général puis président-directeur général à compter du 23 février 2011		900 000	900 000	615 915	Objectifs financiers (50 %) et non financiers (50 %)	Pas d'indemnité de départ
Didier Lombard , président non exécutif jusqu'au 28 février 2011	27,0 %	100 000	50 000	47 500	Objectifs quantitatifs (50 %) et qualitatifs (50 %)	En application de la convention collective nationale des télécommunications et en raison de son statut de salarié, versement d'un montant de 513 851 € incluant une indemnité de départ à la retraite et une indemnité de non-concurrence.
GDF-SUEZ Gérard Mestrallet , président-directeur général	39,1 %	1 400 000	2 100 000	1 683 898	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas d'indemnité de départ
RENAULT Carlos Ghosn , président-directeur général	15,0 %	1 230 000	1 845 000	1 599 000	Objectifs quantitatifs (40 %) et qualitatifs (60 %)	Pas d'indemnité de départ
SAFRAN Jean-Paul Herteman , président du directoire puis président-directeur général à compter du 21 avril 2011	30,2 %	730 000	949 000	708 100	Objectifs économiques (2/3) et personnels (1/3)	Indemnité de départ conforme TEPA, accordée par le conseil d'administration le 21 avril 2011, non ratifiée par l'AG du 31 mai 2012.
Francis Mer , président du conseil de surveillance, vice-président du CA depuis le 21 avril 2011		133 333	NA	NA	NA	Pas d'indemnité de départ
THALES Luc Vigneron , président-directeur général	27,1 %	700 000	962 500	790 400	Objectifs quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %)	Oui, conforme TEPA

(1) Exercice de neuf mois du 31 mars au 31 décembre 2011 - (2) Rémunération inchangée à la suite de la nomination de M. Spinetta en qualité de président-directeur général.

(3) MM. Spinetta et Gourgeon ont souscrit en avril 2005 à « l'offre d'échange salaire/actions Air France-KLM » - (4) M. Mestrallet n'a plus de contrat de travail depuis le renouvellement de son mandat le 23 avril 2012. - (5) Depuis le 21 avril 2011 au titre de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

Complément de retraite Situation au 31 décembre 2011	Conformité aux recommandations AFEP/MEDEF	Stock-options attribuées au cours de l'exercice 2011	Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2011	Jetons de présence au titre de l'exercice 2011
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	24 310
Oui pour tous les cadres dirigeants et plafonné	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui pour tous les cadres dirigeants et plafonné	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, applicable à 80 personnes environ et plafonné	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	76 141
Oui, applicable à 80 personnes environ et plafonné	Oui (le DG conserve un contrat de travail jusqu'au renouvellement du mandat)	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	123 505
Pas de complément de retraite	NA	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, par capitalisation	NA	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, pour le comité exécutif et plafonné	NA	Pas de stock-options	51 400 «Performance Units»	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui pour les dirigeants classés « hors grille » (140 personnes environ) et plafonné	Oui (contrat de travail suspendu)	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	Non
Oui, régime de retraite collectifs de l'ex-groupe Suez	Oui (4)	Pas de stock-options	87 000 actions de performance	Non
Oui, pour les membres du comité exécutif et plafonné	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	48 000
Pas de complément de retraite	Oui (contrat de travail suspendu jusqu'au renouvellement du mandat)	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	28 293 (5)
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock-options	Pas d'attribution gratuite d'actions	59 129
Oui dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui	64 000 options de performance	Pas d'attribution gratuite d'actions	45 200

RÉPARTITION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DE L'APE AU 12 OCTOBRE 2012

NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE DE NAISSANCE	FONCTION À L'APE	NOMBRE DE MANDATS	NOMS DES ORGANISMES
AZÉMA	David	1961	Commissaire aux participations de l'État	5	Air France KLM - Areva - France Télécom - FSI - Renault
BOURGES	Olivier	1966	Directeur général adjoint	5	Dexia - GDF Suez - Grand port maritime de Marseille - La Poste - Thales
CHEREMETINSKI	Claire	1976	Directrice de participation « énergie »	5	Areva NC - Eramet - ERDF - Française des Jeux - RTE
d'ABOVILLE	Juliette	1979	Responsable adjointe du pôle juridique	2	CGMF - TSA
DAMON	Mathilde	1976	Responsable du pôle juridique	2	Port autonome de Paris - SGGP
DUCROCQ	Aymeric	1979	Chef du bureau « infrastructures de transport - secteur audiovisuel »	9	Aéroports de Lyon - Arte France - ATMB - CNA - FDPITMA - Grand port maritime de Dunkerque - Grand port maritime de Rouen - SFTRF - STX France
FORGET	Cyril	1968	Chef du bureau « aéronautique et défense »	5	Adit - DCI - Giat Industries - Monnaie de Paris - TSA
FRENAIS DE COUTARD	Benjamin	1981	Chargé d'affaires - bureau « opérateurs de transport - secteur ferroviaire »	1	Grand port maritime de La Rochelle
GOSSET	Thomas	1977	Chef du bureau « EDF et autres participations »	1	Sovafim
HUNTZINGER	Grégory	1981	Responsable adjoint du pôle « audit-comptabilité »	1	Aéroport de Strasbourg-Entzheim
LEBAIN	David	1982	Chargé d'affaires - bureau « aéronautique et défense »	1	Civipol Conseil
LEPAGE	Solenne	1972	Directrice de participation « transports et audiovisuel »	8	Aéroports de la Côte d'Azur - Aéroports de Paris - Audiovisuel extérieur de la France - France TV - LFB - RATP - Semmaris - Sofired
MARSEILLE	Philippe	1960	Responsable du pôle « audit-comptabilité »	2	Aéroport de la Réunion-Roland Garros - Aéroport de Toulouse-Blagnac
MILSAN	Astrid	1971	Directrice de participation « Services, aéronautique, défense »	8	DCNS - EPFR - Imprimerie Nationale - Safran - SNPE - Sogead - Sogead Gérance - Sogepa
SAINTOYANT	Antoine	1977	Chef du bureau « la Poste et France Télécom »	3	EPRD - NSRD - SGGP
STEHÉLIN	Tanguy	1977	Chef du bureau « opérateurs de transport - secteur ferroviaire »	3	CGMF - RFF - SNCFM

Contacts :

Agence des participations de l'État
Ministère de l'Économie et des Finances
Ministère du Redressement productif
Télédoc 228 – 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

■ **David Azéma**
Commissaire aux participations de l'État
david.azema@ape.finances.gouv.fr

■ **Jérôme Baron**
Secrétaire général
Tél. : 01 44 87 71 73
jerome.baron@ape.finances.gouv.fr

■ **Christine Dobigny**
Chargée de la synthèse de l'information
sur l'État actionnaire
Tél. : 01 44 87 71 81
christine.dobigny@ape.finances.gouv.fr

■ **Suivre l'activité de l'Agence
des participations de l'État :**
www.ape.minefi.gouv.fr

■ **Nous contacter :**
secretariat-general.ape@ape.finances.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé par les équipes
de l'Agence des participations de l'État.
Sa rédaction a été achevée en septembre 2012.

Conception graphique :

Studio graphique du Service de la communication
du ministère de l'Économie et des Finances
et du ministère du Redressement productif.

Impression :

Imprimerie Jouve.

ISSN : 1776-128X